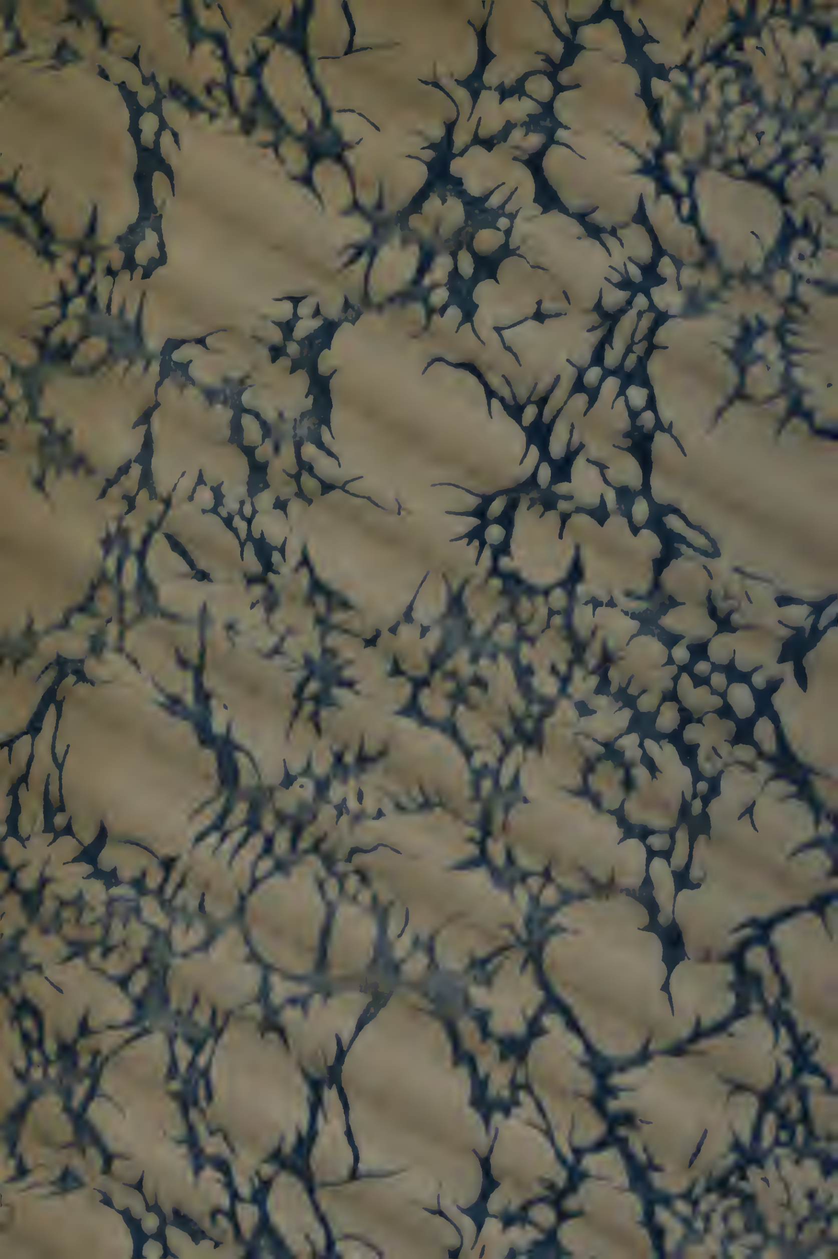
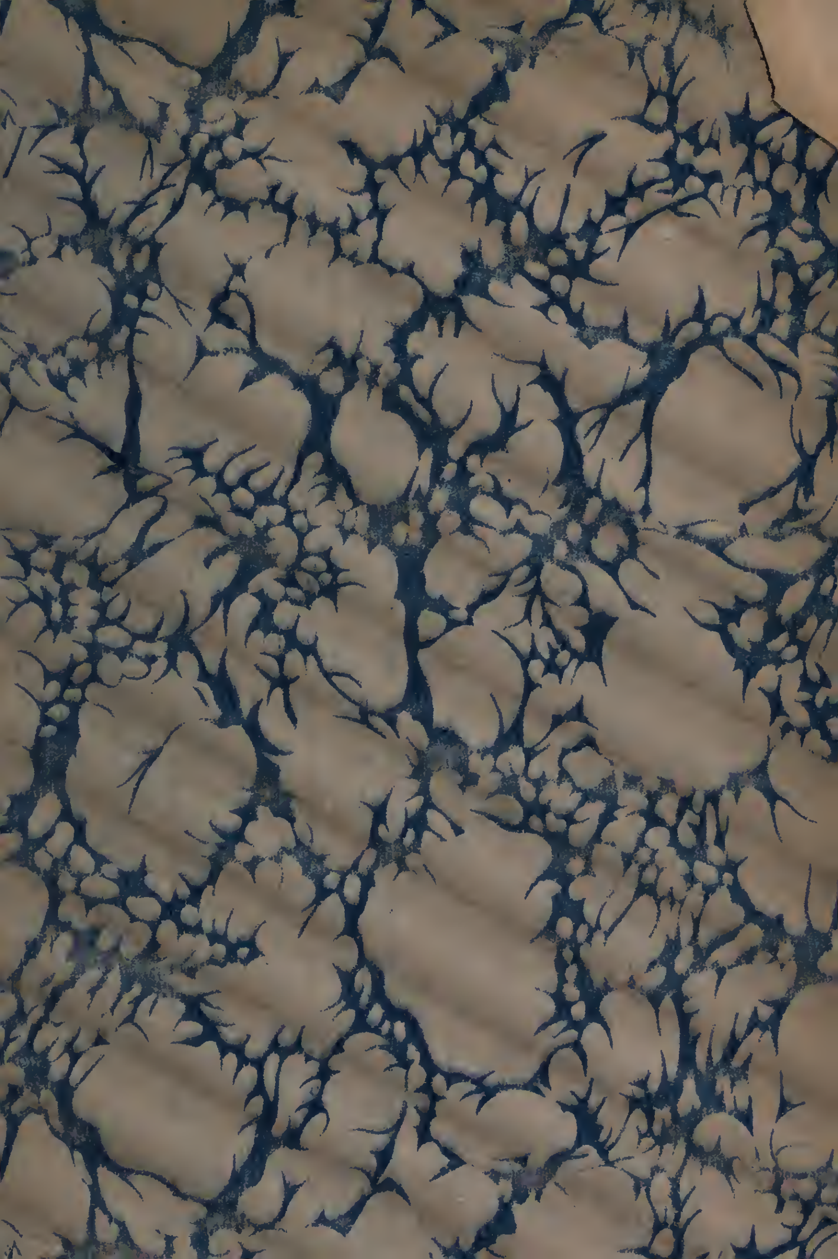






Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

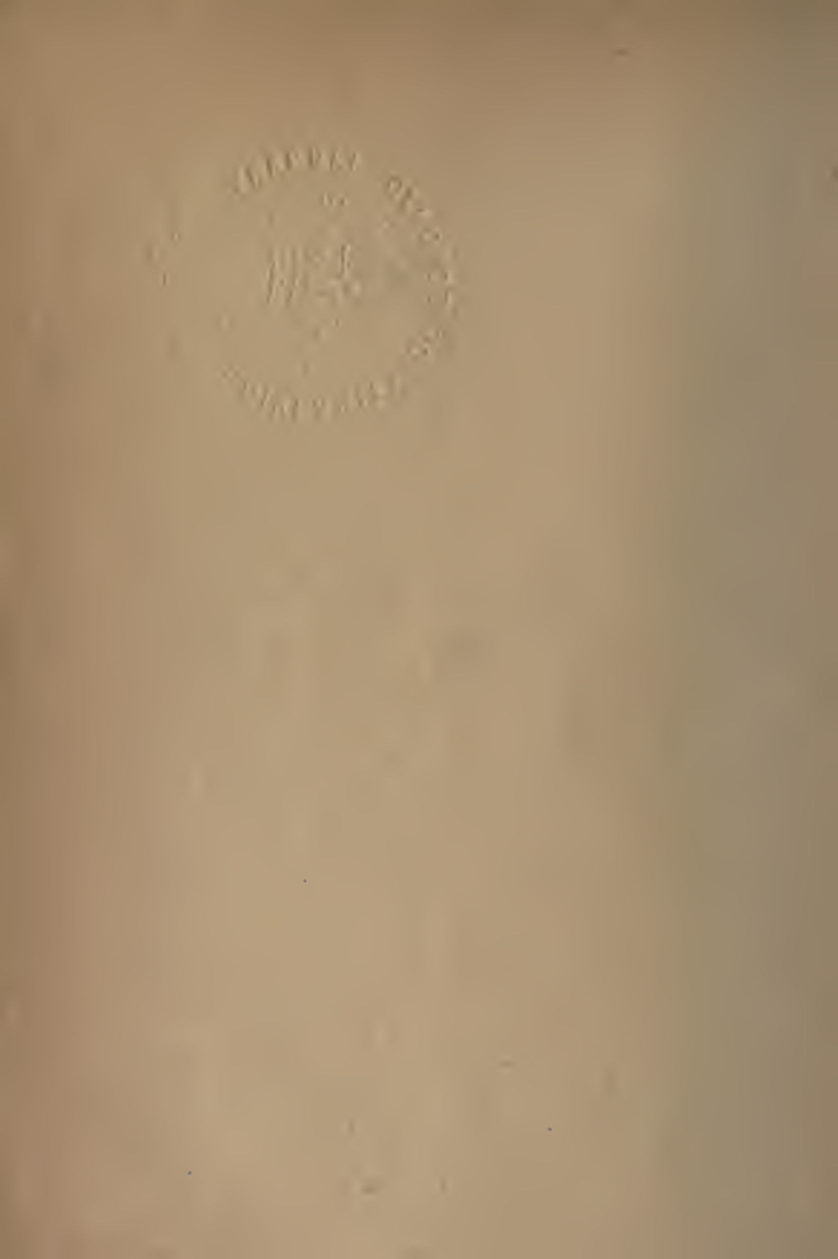
REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Deuxième Année. — Tome I

ONT PARU DANS CE VOLUME DES ARTICLES DE :

Dr Victor Adler, René Arot, Dr V. Augagneur
Nina Bang, Édouard Berth, Louis Bertrand, L. Bissolati
Th. Bock, Hubert Bourgin, R. Brandt, Ad. Braun, E. Buré
F. Chabrouillaud, Maurice Charnay, A. Dewinne, P. Dinero, P. Dramas
Paul Fauconnet, Dr G. Fauquet, J. Goldstein, Max Hallet
A. Hamelin, R. Hilferding, Pablo Iglesias
Jean Jaurès, Lalla Kufferath
Hubert Lagardelle, G. Laporte, Philippe Landrieu
Marcel Landrieu, Maurice Lauzel, Marius-Ary Leblond, Jean Longuet
Mary Macpherson, A. Marpaux, Is. Marx, Marcel Mauss
Karl Meyer, Bernard Monod, A. de Monzie
Morizet, Marius Moutet, Nikto
A. Octors, Eugène Petit
G. Pinardi, F. de Pressensé, S.-A., Anna Schapiré
A. Schiavi
Paul Singer, G. Sombart, G. Vandermeeren, E. Vinck, H.-V. Vliegen

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS
—
1900



Le « Mouvement Socialiste » et l'Unité Socialiste

Nos lecteurs savent avec quelle ardeur nous avons lutté pour l'unité socialiste. Le Congrès vient d'en jeter les premières bases. Mais cela ne saurait suffire. Le système d'un *Comité général* ne peut donner que l'unité extérieure, l'unité de direction. Il est impuissant à créer l'unité intime, véritable et profonde : celle-ci n'existera que le jour où elle aura jailli de la volonté spontanée des consciences socialistes. Aussi faut-il maintenant que tous les militants associent harmonieusement leurs multiples efforts en vue du seul but poursuivi.

Pour nous, au *Mouvement Socialiste*, nous nous rendons bien compte, après un an d'expériences, de ce que nous avons à faire pour aider, dans la mesure de toutes nos forces, à la réalisation de cette unité totale. Au début de cette nouvelle année, nous devons à nos lecteurs de leur dire comment nous comprenons la tâche que nous impose l'organisation nouvelle du parti.

Le *Mouvement Socialiste* veut rester, en premier lieu, une revue d'*informations*. Nous voudrions, à chaque instant, dire à nos lecteurs : Voilà où en est le mouvement socialiste, tant national qu'international, tant économique que politique ; voilà la situation de tel ou tel groupe de travailleurs. — Si nous parvenons à donner cette claire vision du mouvement à nos camarades, nous sommes persuadés que nous aiderons puissamment à fonder la véritable unité.

Chacun apprend ainsi, en effet, à connaître et l'action

et la pensée de tous. Consciemment ou inconsciemment, les idées et les actes de nos camarades de telle ou telle profession, de telle ou telle région, de telle ou telle nation, agissent sur nous, pourvu que nous les connaissions. Rien ne fut plus instructif, plus décisif aussi, au Congrès de Paris, que d'entendre parler les militants paysans et ouvriers, les délégués des régions éloignées. Cette communication de pensées et de volontés, nous voulons, ici, aider à la rendre constante. Pour y atteindre, il n'est rien de mieux que d'informer, à tout moment, le monde socialiste de France.

Nous voulons montrer d'abord l'infinie variété du mouvement et de l'action socialistes. Dans nos *Etudes*, dans nos *Enquêtes et Monographies*, dans nos *Chroniques sociales*, nous voulons faire voir comment telles circonstances créent telles organisations, obligent à telle tactique ; comment la diversité des tempéraments peut se faire heureusement jour dans la diversité des sphères d'actions. Nous voulons faire sentir qu'il y a un mouvement socialiste *complet*, où chacun peut s'employer suivant ses aptitudes, et que personne n'a le droit de prétendre représenter exclusivement.

Nous voulons ensuite indiquer la marche même de la doctrine socialiste. A chaque instant, soit pour notre parti, soit pour les diverses fractions du socialisme international, surgissent de nouveaux problèmes. Des socialistes sous la pression des faits ou à la suite d'un travail scientifique, posent à notre mouvement de nouvelles questions. D'autres fois, ce sont de nouvelles solutions que l'on présente à des problèmes déjà posés ; d'autres fois enfin ce sont de nouvelles tactiques qui sont préconisées. C'est ce travail incessant de la pensée socialiste internationale que nous voulons continuer à retracer, dans toute sa complexité.

En second lieu, — et parce qu'il est une revue d'informations — le *Mouvement Socialiste*, fidèle à son passé, veut être une *revue de critique*. Nous voulons que tous les éléments actifs et vivants du mouvement soient mis en contact, car la pensée socialiste est éminemment critique. Non seulement nous devons faire connaître à tous les opinions de tel ou tel théoricien autorisé, mais encore nous avons à susciter les critiques des autres théoriciens et à provoquer les discussions à l'intérieur du parti. Il faut que chacun puisse se faire une opinion sur l'action ou les idées des autres ; il faut que le contrôle soit possible, que la critique s'exerce en pleine lumière, que l'on s'oppose ou que l'on applaudisse à telle tendance nouvelle, que l'on sache pourquoi on abandonne ou on conserve tel dogme ancien, telle forme ancienne d'action. Et inversement, il faut que chacun puisse, à son tour, agir sur les actes des autres et même sur les idées de tous, et donner ainsi son impulsion au mouvement et à la pensée socialistes. Nous ne demandons qu'à signaler au prolétariat pensant, les modes d'organisation socialiste les plus remarquables, les formes de pensée socialiste les plus neuves et les plus profondes. C'est par cette méthode seulement que pourra s'élaborer la véritable unité.

Ce ne sera plus alors l'unité extérieure, imposée du dehors, par les nécessités de l'action : ce sera l'unité intérieure, consentie et voulue par tous les militants, sachant enfin que leur activité n'a de valeur que fondue dans les autres activités, au dedans même du parti. Qu'on le veuille ou non, le mouvement général du socialisme national et international résulte de ces actions et réactions réciproques des individus et des groupes socialistes. La conscience, le contrôle, la critique constituent les caractères essentiels de la démocratie socialiste. Chacun doit

agir au grand jour : les décisions du prolétariat doivent être nettement motivées. Cette liberté intérieure fait la force et la vie du socialisme. Le mouvement peut seulement à cette condition évoluer sans heurt, puisque tous se connaissent, tous discutent en commun, tous se complètent : et puisque, par là même aussi, il est rendu facile à chaque militant de se mettre spontanément à sa place, à son rang, dans le parti.

Voilà comment, selon nous, peuvent disparaître les divisions qui se produisirent souvent dans le socialisme français, et qui contrarieraient maintenant, si elles subsistaient, le mouvement tout entier. Elles ont provenu toutes d'une vue trop étroite soit du but, soit des moyens d'action : on a trop restreint le but poursuivi, on a été trop exclusif dans le choix des moyens d'action. Nous croyons, au contraire, que le but est illimité et que les formes d'action socialiste sont infiniment variées. Nous croyons aussi que toutes les formes d'action se tiennent et se complètent, s'appellent et se conditionnent. L'activité économique est solidaire de l'activité politique : les revendications les plus immédiates, les plus terre à terre, se relient directement aux revendications idéales les plus absolues ; les actes les plus réformistes font nécessairement équilibre à la propagande la plus révolutionnaire. C'est l'unité du but qui fait l'unité du parti. Quelle que soit la diversité des méthodes et des tempéraments, tous ceux qui poursuivent la transformation de la société capitaliste en société socialiste peuvent et doivent remplir, à l'intérieur du parti, leurs fonctions limitées, relatives au but, relatives aussi à l'activité des autres.

C'est pour la réalisation de cette unité complète des actes et des consciences que le *Mouvement Socialiste* revendique l'honneur de combattre.

ENQUÊTE
SUR L'ORGANISATION INTÉRIEURE
DES PARTIS SOCIALISTES UNIFIÉS D'EUROPE (1)

(Suite)

DEUXIÈME SÉRIE

I

LE PARTI SOCIALISTE ITALIEN

Pour bien comprendre quelle est aujourd'hui l'organisation du Parti socialiste italien, il est nécessaire de voir quelle elle fut dans les périodes précédentes, et de la suivre rapidement dans les transformations que, par l'effet de son développement intérieur et des circonstances externes, elle dut subir avant d'arriver à sa forme actuelle.

L'organisation proprement socialiste en Italie fut précédée de deux types d'organisation qui formèrent comme l'*humus* où s'enfoncent les racines de l'organisation actuelle. Je veux parler des sections de l'Internationale qui furent fondées en Italie après 1870, et des sections du parti ouvrier qui eurent une vie rapide et intense pendant les années 1885-86.

L'organisation de l'Internationale n'eut pas en Italie

---

(1) Voir le n° 22 (1er décembre) du *Mouvement Socialiste.*

une forme diverse de celle qu'elle eut dans les autres pays. L'attitude morale et la tactique politique des adhérents italiens offriraient bien dans le détail des traits caractéristiques non dépourvus d'intérêt, mais leur organisation ne vaut pas qu'on la considère particulièrement. C'étaient des groupements de studieux, de fourvoyés, de poètes, d'enthousiastes, d'altruistes, de déséquilibrés, réunis par des sentiments et des instincts profondément révolutionnaires, mais sans idée déterminée et sans but précis. L'Internationale était moins une organisation véritable et particulière, qu'une réunion d'efforts et une entreprise morale.

Dans le parti ouvrier, au contraire, nous trouvons une ébauche, ou pour mieux dire, un plan d'organisation. Ce parti était l'œuvre naturelle et sans mélange de la conscience populaire qui s'affirmait pour la première fois. Il avait pour origine le mouvement de résistance de la corporation des ouvriers typographes, et il garda toujours, dans ses traits saillants, la physionomie d'une organisation générale des syndicats ouvriers. C'étaient des sociétés de secours mutuels, où l'élément ouvrier indépendant s'affranchit du patronage et de l'ingérence administrative des hommes politiques ou des bourgeois influents, qui, jusque-là, avaient dirigé ces sociétés en les faisant servir le plus souvent, ou même presque toujours, à des vues intéressées ou politiques : c'étaient des ligues de résistance créées par la propagande enthousiaste des agitateurs ouvriers : c'étaient des coopératives où pénétrait une conscience nouvelle, à savoir la conscience d'intérêts élevés et vastes qui ne fussent point bornés à des petits profits égoïstes, la conscience des intérêts de classe substituée, chez les membres de la coopérative, à la préoccupation mesquine de leurs avantages personnels. Tous ces groupements, de caractère économique, étaient appelés à

constituer, comme les cellules d'un corps, le *fascio* ou le parti des travailleurs. Néanmoins l'organisation générale, encore qu'elle semblât figurer une organisation unique de classe où se fondaient les organisations des divers métiers, ne cessa pas d'être, dans ses traits généraux, une association de résistance purement économique. En effet, aucune des sections du parti ouvrier n'était obligée de faire des versements dans une caisse commune destinée aux grévistes, et tous les rapports établis entre les organisations sœurs ne tendaient qu'à un but : coordonner les forces de résistance éparpillées, en vue d'une résistance unique. Le but dernier était sans doute d'émanciper les travailleurs, d'abolir le salaire, mais c'était un but entrevu dans une ombre confuse et lointaine, et l'on ne savait pas de façon claire vers quelle forme sociale nouvelle le mouvement devait tendre dans son ensemble.

Ce mouvement ressemblait en somme au nouveau trade-unionisme anglais, mais avec quelque chose d'anarchiste, avec une aversion marquée contre toute action politique. C'était une organisation corporative, mais supérieure au corporativisme particulariste ; elle s'inspirait d'une conception vaste de la solidarité universelle des ouvriers ; mais elle avait une idée étroite du domaine où devait s'effectuer ce mouvement, et des moyens que l'on devait employer.

Cette organisation fut dissoute violemment, mais les germes n'en furent pas détruits. Et quand vers 1890-91 commença le mouvement marxiste, les données intellectuelles du socialisme scientifique vinrent féconder ces germes, de ce mouvement sortit l'organisation du *Parti socialiste des travailleurs italiens*.

Le Congrès de Gênes, en 1892, jeta les fondements de la première organisation socialiste italienne. Le nom même

de *Parti* que l'on choisit alors indique quel en fut le caractère et quels éléments contribuèrent à sa formation. On ne se contenta pas en effet du nom de « Parti socialiste », mais on y joignit « des travailleurs italiens ». Cela tendait à bien montrer que l'organisation nouvelle du Parti se fondait et reposait sur l'organisation ancienne du parti ouvrier. Et de fait, le parti nouveau était encore composé d'organisations corporatives, de sociétés de secours mutuels, de ligues de résistance, de coopératives. Ces organisations formaient encore la trame du tissu ; seulement, à côté d'elles prenaient place les cercles socialistes à qui étaient affiliés les bourgeois socialistes et les ouvriers des métiers non organisés, — ou bien les organisations qui n'avaient pas fait acte d'adhésion au parti.

Mais ce que nous trouvons de véritablement nouveau dans le Parti fondé à Gênes, c'est l'affirmation qu'il est nécessaire de prendre part aux luttes électorales pour la conquête des pouvoirs politiques. Seulement, ce fut sur cette raison qu'il se produisit au sein du Parti, comme je l'ai dit déjà, des groupements qui n'avaient aucun caractère professionnel : et ce fut aussi la raison de la scission qui se produisit précisément à Gênes entre le parti socialiste et le parti anarchiste, qui resta attaché — à cause de son aversion contre les luttes électorales — à ces restes d'organisations ouvrières, dont le dessein était de conserver l'ancien caractère purement corporatif du parti ouvrier.

Dans l'organisation du *Parti socialiste des travailleurs italiens*, les sociétés et les groupements adhérents formèrent autant de sections, unies entre elles d'abord par l'esprit de solidarité provinciale, et ensuite par l'esprit de solidarité nationale. Chacune des sections s'engageait à verser à la caisse centrale une contribution proportionnelle au nombre de ses membres. Le comité directeur du Parti, auquel était confiée la rédaction de l'organe central,

La lutte de classe, était élu par l'Assemblée générale des sections.

Le Parti, ainsi organisé, comptait au Congrès tenu en 1893 à Reggio Emilia 204 associations et 107,830 adhérents ; sur ce nombre, la plupart étaient Siciliens, car on sait qu'il s'est produit en Sicile une soudaine et merveilleuse floraison de *Fasci*, organisations de caractère mixte ; sortes de ligues de résistance, qui comprenaient tous les métiers, et qui jouaient en même temps le rôle de sociétés politiques. Les mesures violentes de Crispi en 1893 dispersèrent les *Fasci*, et depuis lors, malgré quelques tentatives malheureuses, l'organisation sicilienne n'a jamais pu renaître et se développer.

La tempête de persécutions se déchaîna sur le Parti en 1894, — le Parti fut dissous, et les socialistes furent soumis au régime des lois d'exception, — ce qui amena les socialistes italiens à changer le type de leur organisation.

Jusqu'à la fin de 1894, le Parti avait été composé d'associations, pour la plupart corporatives, lesquelles avaient fait acte d'adhésion à la suite d'une décision prise à la majorité des voix dans leurs assemblées ou assez souvent à la suite de décisions prises simplement par leurs conseils ou comités directeurs ; l'organisation nouvelle, qui sortit des Congrès de Parme (1895) et de Florence (1896), fut fondée sur le système des adhésions personnelles.

Il fut établi que serait admis dans le Parti quiconque déclarerait en reconnaître les principes, et serait disposé à subvenir aux frais du Parti dans la mesure de ses forces. Partout où se trouvaient réunis dix socialistes au moins, on fondait une section. Personne ne pouvait faire partie de sections autres que celles de la commune où il avait son domicile. Les sections restaient libres d'admettre ou de ne pas admettre de nouveaux adhérents. Partout où une section avait été régulièrement formée, on ne pouvait se

faire inscrire au Parti sans se faire inscrire d'abord à la section. Seules les personnes domiciliées en des endroits où la section n'était pas encore fondée, pouvaient se faire inscrire directement, en adressant leur adhésion à l'Office exécutif central.

Les sections devaient former des Fédérations par communes, par collèges électoraux, par provinces, par régions.

Comme on le voit, le principe unitaire était tempéré par le principe fédéral. Les Fédérations provinciales ou régionales avaient la faculté de tenir des Congrès spéciaux où elles fixaient leurs règlements, et où elles nommaient leur représentant particulier au *Conseil national* du Parti.

Il était interdit de nommer les députés du Parti représentants d'une région au Conseil national. Néanmoins, comme on le verra par la suite, les députés, constitués en *Groupe parlementaire*, en vinrent à faire partie de la direction du Parti où ils n'avaient d'ailleurs que voix consultative dans les cas où il s'agissait d'objets concernant leur action propre. On prit ces dispositions à l'égard des députés pour assurer le contrôle effectif et véritable du Parti sur leurs agissements.

Les sections particulières avaient la charge de recueillir les contributions et de les verser à la caisse centrale : — ces cotisations avaient été fixées à un minimum de 1 fr. 20, dont on pouvait s'acquitter par mensualités de dix centimes ; elles devaient en outre discuter en Assemblée générale toutes les questions d'importance politique et sociale concernant l'action locale ou générale du Parti.

Il y avait deux organes unitaires du Parti : les Congrès nationaux et la direction.

Tous les ans, il devait y avoir un Congrès national convoqué par la direction du Parti, au lieu fixé par le Congrès précédent, ou, à défaut, par la direction. La date de la

convocation du Congrès devait être annoncée trois mois à l'avance par l'organe central et par les autres organes du Parti, en même temps que l'ordre du jour des discussions. Les propositions que les camarades désiraient voir inscrire à l'ordre du jour devaient être adressées au Conseil national au moins quarante jours avant la date fixée pour l'ouverture du Congrès.

Pouvaient prendre part au Congrès toutes les sections dont l'inscription au Parti se trouvait être antérieure à la date où pour la première fois la convocation du Congrès aurait paru dans les journaux, ou, pour préciser, toutes les sections qui se seraient fait inscrire au moins trois mois avant le jour où devait commencer le Congrès. Cela pour éviter qu'il s'improvisât au sein du Parti des sections dont le but eût été de faire prévaloir telle ou telle décision. Il fut en outre établi qu'aucune section ne pourrait se faire représenter au Congrès, si elle ne s'était d'abord mise en règle vis-à-vis de la caisse centrale. Avaient droit de prendre part au Congrès les membres de la direction du Parti, avec voix consultative, s'entend, dans les questions concernant leurs actes.

La représentation des sections au Congrès était réglée de la façon suivante : chaque section avait droit à un représentant ; les sections de plus de cent membres avaient droit à un représentant supplémentaire pour chaque centaine ou fragment de centaine de membres. Aucun délégué ne pouvait voter pour plus d'une section ; personne ne pouvait remplir les fonctions de délégué sans être membre effectif du Parti.

Outre les Congrès ordinaires qui devaient être réunis, autant que possible, une fois l'an, la direction du Parti avait faculté de convoquer un Congrès extraordinaire, de son initiative propre, ou sur la demande d'un dixième au moins des sections inscrites.

L'autre organe unitaire du Parti, la direction, était composé d'un *Conseil national*, du *Groupe parlementaire* et d'un *Office exécutif central*.

Le *Conseil national* comprenait autant de membres qu'il y avait d'organisations régionales.

Le *Groupe parlementaire* comprenait les députés qui avaient fait officiellement adhésion au groupe lui-même.

L'*Office exécutif central* se composait de cinq membres nommés dans les Congrès nationaux et résidant dans les localités désignées comme le siège de la direction du Parti.

Ces trois organes réunis constituaient l'organe de la direction centrale du Parti.

Les conseillers nationaux (représentants des régions) recevaient de la caisse centrale des subsides destinés à la propagande et à l'organisation dans leurs régions respectives.

A l'*Office exécutif* revenait le devoir de tenir la caisse centrale du Parti, d'enregistrer les adhésions des sections et des membres isolés, de veiller à la bonne répartition de tout le travail, sous le contrôle du *Groupe parlementaire* et du *Conseil national*.

La direction, parmi ses fonctions diverses, devait contrôler et surveiller les actes des sections et de la presse, et en outre résoudre les questions intéressant la vie intérieure du Parti. Les membres de la direction pouvaient être rétribués et recevaient alors des appointements déterminés par le Conseil national et approuvés par les Congrès.

Un dernier mot sur la partie financière. La cotisation obligatoire — au minimum 1 fr. 20 par tête et par an — était divisée en deux parts ; une moitié restait aux mains de la section en prévision des nécessités locales, et l'autre moitié était versée à la caisse centrale. C'est pourquoi

chaque section, aussitôt que constituée, devait faire connaître à l'Office exécutif central et — s'il y en avait un — à l'Office régional le nombre de ses membres et le chiffre de leur cotisation. Cette déclaration devait être renouvelée tous les mois. Il était établi que les propriétaires ou que les gens de position stable (avocats, médecins, ingénieurs, etc.) devaient payer une quote-part mensuelle proportionnelle à leur revenu. On s'en remettait à eux et à leur conscience de fixer cette quote-part.

L'argent versé à la caisse centrale devait servir aux frais généraux de propagande, de représentation, d'administration, aussi bien qu'à soutenir pécuniairement les victimes des persécutions judiciaires dirigées par le gouvernement et les capitalistes contre l'action et la propagande du Parti. Il devait en outre servir à subventionner l'organe central.

La direction du Parti élut un secrétaire international chargé de se tenir en rapports permanents avec les socialistes des autres pays.

Telle est — dans ses grandes lignes — l'organisation du Parti, qui aux Congrès déjà mentionnés de Parme et de Florence, modifia son nom de *Parti socialiste des Travailleurs italiens* et prit tout simplement celui de *Parti socialiste italien*.

Cette organisation — ainsi qu'il était fixé par les statuts — ne pouvait subir de changements que sur le vote des Congrès généraux, et à la majorité absolue des suffrages des délégués présents.

Pendant la période troublée des persécutions, ce fut le groupe parlementaire qui prit la direction du Parti, et les Groupes locaux lui prêtèrent leur appui en déléguant auprès de lui des hommes de confiance.

Le principe qui inspira cette organisation est essentiellement différent de celui qui avait présidé à l'organisation

du Parti, telle qu'on l'avait créée aux Congrès de Gênes et de Reggio. Mais après les persécutions et les dissolutions, l'expérience acquise fit que l'on adopta le système des adhésions personnelles : et cela pour deux motifs. Avant tout on constata, ou l'on crut constater que les adhésions collectives, sanctionnées par la décision des comités dirigeants, ou par le vote de la majorité dans les assemblées, offraient peu de garanties valables. Avec cela, dans les cas où il s'agissait de prendre des décisions à la majorité effective et d'une façon pleinement régulière, on pouvait craindre qu'une association se heurtât à de graves obstacles, par suite de son adhésion au Parti, et qu'au premier choc la minorité ne se révoltât et n'en vînt à répudier des liens et une solidarité qu'elle n'avait pas acceptés, et qui l'exposaient à des dangers ou à des ennuis graves.

On remarqua en outre qu'en fondant le Parti sur le principe de l'adhésion par associations professionnelles, on exposait aux coups des réactionnaires non seulement les éléments engagés dans la lutte politique, mais du même coup également l'organisation économique. Pour mieux dire, on reconstitua le Parti en dehors des organisations professionnelles, sans cesser néanmoins d'engager vivement les socialistes à entrer dans ces associations économiques et à s'en faire les initiateurs et les promoteurs. Et c'est alors que naquit l'idée d'un dualisme de fonctions bien déterminé : d'une part la fonction politique du Parti socialiste, d'autre part la fonction économique des organisations professionnelles.

Cela explique qu'au Congrès de Florence, en 1896, on ait eu un nombre de sections supérieur à celui des sections que nous voyons inscrites à l'époque du Congrès, à quatre cent cinquante, alors que le nombre total des adhérents du Parti n'était que de vingt et un mille. La chose paraîtra claire à qui songera que — selon le dernier

des statuts — une section pouvait n'être composée que de dix adhérents.

Le lecteur voudra certainement savoir si ce dernier type d'organisation que je viens de décrire tout au long, a fait vaillamment ses preuves. A mon sens, les profits et les pertes s'équilibrent. Les profits ont été : une forte cohésion du Parti et une discipline plus énergique à ses éléments, un remarquable esprit d'union et de solidarité dans les luttes électorales, une résistance ouverte et vigoureuse aux persécutions de toute sorte, et enfin une égale promptitude à se rallier et se redresser sous le feu de l'ennemi.

Mais je me permets de noter que ces profits ont leur contre-partie dans certains désavantages que le Parti devrait bien prendre en considération, aujourd'hui qu'il est question d'une nouvelle réorganisation.

Les sections, composées de gens unis non point par des intérêts immédiats et communs, mais simplement par des conformités de vues, sont devenues en plus d'un endroit, de petites académies, des collèges où s'étalent des vanités et des rivalités mesquines ; assez souvent même, elles ont revêtu une apparence de sectes et de conventicules fermés, dogmatiques, impénétrables.

Et même, le rôle principal assigné aux sections, à savoir de prendre l'initiative de l'organisation économique du prolétariat et de se faire les interprètes du peuple, de ses aspirations et de ses besoins auprès des organes politiques du parti, ce rôle semble avoir été bien négligé. L'étude même des problèmes vitaux concernant la classe des travailleurs se trouve reléguée au second plan dans les sections, et celles-ci dépensent toute leur activité en discussions oiseuses ou la concentrent sur les luttes électorales. Et, en certains lieux où le parti obtient des victoires partielles ou totales dans l'ordre électoral et administratif, la section semble agir (mais en quelques lieux

seulement, je le répète) à la façon d'une secte préoccupée bien plus de ses intérêts particuliers que des intérêts plus vastes de la communauté.

En fin de compte, bien que l'on eût tenu distinctes et séparées l'organisation politique et l'organisation économique, on ne parvint pas à sauver cette dernière des violences de la réaction. Pourquoi en vint-on à dissoudre et à poursuivre, en même temps que le Parti, en mai 1898, toutes les chambres de travail, toutes les ligues de résistance, toutes les coopératives, qui s'étaient associées à l'œuvre socialiste, ou dans lesquelles les socialistes étaient entrés, individuellement d'ailleurs, et où ils avaient su faire prévaloir une tactique adroite, où même ils s'étaient seulement contentés d'éveiller l'esprit de classe?

Malgré tout, il faut reconnaître que cette organisation, ainsi compacte et serrée, était, et est peut-être encore, une nécessité au milieu de l'indolence générale; car en Italie la vie politique se développe à travers les équivoques, les sous-entendus, et les opportunismes faciles; on n'y prend pas conscience des grands intérêts sociaux en conflit: c'est en vain qu'on cherche à y établir des relations actives entre la collectivité et ses représentants: on n'y trouve au lieu d'une action combinée qu'un morcellement et qu'une dispersion confuse d'énergies, tandis que de petites castes de parasites profitent de cet état de choses pour dominer et, à la lettre, épuiser la nation tout entière.

Et c'est pourquoi, je pense, les socialistes italiens, relevant aujourd'hui la tête, après avoir supporté les violences et les chocs d'un ouragan de persécutions, préparent dans leurs Congrès provinciaux et régionaux, le nouveau Congrès national, et se montrent décidés à rétablir l'organisation sur les mêmes bases qu'avant les persécutions du gouvernement.

Je crois pourtant que quelques modifications seront inévitables. Non pour parer à l'éventualité de persécutions nouvelles, mais pour aviser au meilleur moyen de leur tenir tête, et surtout pour rapprocher davantage l'organisation politique de l'organisation économique du prolétariat, de telle sorte que celle-là soit, autant que possible, au service de celle-ci.

Rome, novembre 1899.

LEONIDA BISSOLATI

II

PARTI SOCIALISTE OUVRIER ESPAGNOL

Comme les forces du Parti socialiste espagnol sont petites en comparaison de celles des partis socialistes dans les autres pays, son organisation générale est très simple.

Le Parti forme des *groupes locaux :* — il n'y a pas encore de groupes régionaux ni provinciaux, bien que dans le cinquième Congrès, qui a eu lieu récemment à Madrid, on ait autorisé la formation de ces groupes partout où il y aurait des éléments pour les constituer. Les groupes locaux ont pour trait d'union et pour représentant un Comité National.

Dans le Parti, sont comprises des Sociétés professionnelles ou coopératives (qui acceptent toujours intégralement le Programme et l'Organisation générale du Parti), Athénées socialistes, Cercles d'Études sociales et toutes les associations qui se déclarent en accord avec le Programme et l'Organisation précitée. Cependant actuelle-

ment, à part deux localités dans chacune desquelles il y a un Cercle d'Études sociales, le Parti est uniquement formé de groupements socialistes, c'est-à-dire de groupes composés d'individus qui professent nos idées et qui ont uniquement pour objet de les défendre et d'exercer leur action dans toutes les occasions offertes (élections, protestations contre l'autorité au sujet des abus qu'elle commet dans les grèves, secours aux grévistes, réclamation de réformes, etc., etc.).

Ces groupements, comme les groupes locaux, sont autonomes dans leur régime intérieur, sans autre obligation que de concourir à l'élection du Comité National, de défendre le Programme du Parti et d'observer la tactique que celui-ci s'est donnée.

Les membres des groupements ou groupes locaux — ceux-ci ne peuvent être constitués à moins de dix personnes — paient une cotisation mensuelle qui varie de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 ; avec cela et quelques souscriptions qui sont ouvertes dans des circonstances déterminées (campagne électorale, tournée de propagande, secours aux grévistes), on suffit à tous les besoins du Parti, locaux et généraux. De cette cotisation sont dispensés les coreligionnaires malades ou sans travail.

Pour subvenir à l'entretien du Comité National, chaque groupe verse 15 francs par an, payables semestriellement, pour chaque groupe de cent membres ou fraction de cent.

Les socialistes des localités où il n'y a pas de groupe constitué par insuffisance du nombre des adhérents, entrent dans le Parti en envoyant au Comité National leur adhésion au Programme et en sollicitant leur admission. Ces coreligionnaires paient au Comité National une cotisation de 2 francs par an.

La solidarité entre les groupes du Parti est telle qu'en aucun d'eux on ne reçoit un membre d'un autre groupe

sans qu'il justifie qu'il a satisfait dans le premier groupe à toutes ses obligations. Il suffit d'être débiteur envers un groupe d'une seule cotisation pour n'être pas admis dans les autres groupes jusqu'au paiement de la dette.

C'est une obligation pour tous les groupes de souscrire à l'organe central du Parti. Tous les membres du Parti doivent nécessairement posséder une carte d'identité qui prouve leur affiliation au Parti, un exemplaire du Programme du Parti et un exemplaire de l'organisation générale.

Le *Comité National* se compose de neuf personnes : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et quatre membres.

Voici la mission de ce comité : veiller au maintien de l'organisation générale du Parti et à l'exécution des décisions prises, trancher les doutes qui peuvent s'élever avec un caractère d'urgence sur la pratique de cette organisation, trancher de même les questions importantes qui n'ont pas été prévues, propager les principes du Parti et étendre son organisation, rédiger et administrer le *Socialiste*, organe central du Parti, prendre, de concert avec tous les groupes, les mesures que les circonstances réclament, entretenir des relations avec les comités nationaux du parti socialiste dans les autres pays, fixer la date des Congrès et publier leur ordre du jour.

Le Comité National se réunit une fois par semaine.

Pour ce qui concerne le *Socialiste*, le Comité National se divise en deux commissions : l'une de rédaction et l'autre d'administration.

Le Comité doit chaque année publier ses comptes, ainsi que ceux du *Socialiste* : il doit en mettre un exemplaire à la disposition de chaque membre du Parti.

Les fonctions de président du Comité et en même

temps de directeur du *Socialiste* sont rétribuées à raison de 35 francs par semaine.

Les émoluments des délégués du Comité qui ont un travail à faire sont de 6 francs s'ils s'en acquittent dans la ville où ils vivent, et de 9 francs si c'est en un autre lieu.

L'élection du Comité National se fait de la manière suivante : le président est choisi par le Congrès du Parti, les autres titulaires sont délégués par les socialistes de la localité où doit résider le Comité.

La raison pour laquelle le Congrès délègue ses pouvoirs aux habitants de la ville où doit siéger le Comité, c'est la fréquence des réunions que doit tenir ce dernier ; par suite, pour des motifs d'économie, on ne peut désigner les habitants connus d'autres cités. Si c'est le Congrès qui choisit le camarade qui doit remplir les fonctions de président, cela tient à ce que, ces fonctions étant rétribuées, il pourrait y avoir, dans une élection faite par les camarades de la localité où doit résider le Comité, moins d'impartialité et de désintéressement que dans une élection à laquelle prennent part tous les représentants du Parti.

Les *Congrès* ordinaires du Parti ont lieu tous les trois ans et les Congrès extraordinaires chaque fois qu'y consent la majorité des membres du Parti, sur la proposition d'un ou plusieurs groupes ou du Comité National.

Dans les Congrès ordinaires, on doit non seulement juger la conduite du Comité National et résoudre toutes les questions concernant ledit Comité ou les groupes du Parti, mais on doit encore examiner les actes des élus du parti dans les corps politiques : Parlement, Municipalités, Députations provinciales (1).

(1) Les Espagnols appellent *province* l'unité administrative que nous nommons département. La *Députation provinciale* correspond par conséquent à notre Conseil général. *(N. D. L. R.)*

Les associations ouvrières qui acceptent la partie provisoire du Programme (programme minimum) peuvent se faire représenter à ces Congrès: elles peuvent participer à la discussion et au vote sur toutes les questions qui ont rapport à ce programme.

Chaque groupe du Parti peut envoyer aux Congrès un ou plusieurs délégués, mais dans les votes sur les questions importantes chaque délégué vote selon le nombre d'adeptes qu'il représente.

Le Comité National est représenté aux Congrès par deux de ses membres, lesquels peuvent prendre part à la discussion, mais non au vote. Ces membres du Comité ne peuvent pas non plus faire partie du bureau, ni représenter un groupe.

Les décisions du Congrès (sauf celles qui ont un caractère d'urgence), ne sont valables qu'après avoir été soumises à l'approbation des groupes. Ceux-ci, pour exercer ce droit, ont un délai de un mois à partir de la clôture du Congrès.

Les *candidats* aux fonctions de députés, de conseillers municipaux ou provinciaux sont désignés par le groupe ou les groupes de chaque localité quand celle-ci forme à elle seule un district électoral, et par les délégués des groupes du district électoral quand ce dernier comprend plusieurs localités.

Selon une nouvelle disposition, introduite dans la tactique du parti par le dernier Congrès et récemment mise en pratique à Madrid, le Parti socialiste pourra former des coalitions avec les partis bourgeois avancés, quand les libertés politiques sont en péril. Quand et dans quelles formes doit être nouée la coalition, c'est ce que déterminera le Parti sur la proposition du Comité National.

Hors de ces circonstances, les candidats du Parti socia-

liste lutteront contre tous les candidats des partis bourgeois, et le Parti exclut de son sein aussi bien les groupes qui pactisent avec les fractions ou partis politiques de la bourgeoisie que les personnes qui donnent leur vote ou donnent un secours quelconque aux candidats bourgeois.

Les candidats que présentent les groupes du Parti socialiste doivent nécessairement être des affiliés.

Les motifs *d'exclusion* du Parti socialiste espagnol sont les suivants : Mauvaise conduite morale, trahison à la solidarité ouvrière dans les luttes contre le capital, calomnies graves vis-à-vis des coreligionnaires et manquement conscient au Programme ou aux décisions du Parti.

Les exclusions sont prononcées par les groupes respectifs, mais si les exclus les jugent injustes, ils peuvent faire appel devant le Comité National. Si la décision du Congrès n'est pas acceptée par les deux Partis, la question est soumise au Congrès qui juge en dernier ressort.

Cette organisation est adoptée par tous les groupes ou individus qui forment le Parti socialiste en Espagne.

Avec de légères différences, notamment en ce qui concerne la cotisation pour soutenir le Comité National, qui a été abaissée pour faciliter l'entrée dans le Parti des sociétés de résistance qui sont composées de socialistes, cette organisation est la même que celle qu'a adoptée le premier Congrès du Parti.

Agissant selon ses principes, le Parti socialiste espagnol a montré, dans la modeste sphère où il se meut, une grande unité et une activité qui a souvent surpris les partis bourgeois.

Pablo Iglesias

A propos de la Lutte de Classe

Le Congrès socialiste, qui s'est réuni le 3 décembre, avait à élucider le concept de la *lutte de classe*. Deux interrogations se posaient à la conscience socialiste : il s'agissait de savoir d'une part si Jaurès avait bien interprété la doctrine en lançant le parti dans l'affaire Dreyfus, et si, d'autre part, Millerand ne l'avait pas trahie en acceptant de partager le pouvoir avec la bourgeoisie.

Le Congrès n'a pas eu le temps de discuter la première question; quant à la seconde, qui a soulevé des débats si orageux, elle n'a pas été en fait tranchée, la condamnation expresse de Millerand présupposant logiquement l'unification du Parti. Sans se prononcer sur le passé, on a réservé l'avenir. La question reste donc ouverte, et puisque le Congrès a décidé de laisser pleine liberté de discussion sur les problèmes généraux de doctrine et de méthode, on peut encore, à propos du « cas Jaurès » et du « cas Millerand », continuer à examiner dans quelles limites la lutte de classe enferme l'action socialiste.

I

On peut dire qu'après la consultation internationale organisée par la *Petite République*, la première des questions est résolue. Tous les principaux théoriciens et militants du socialisme international sont unanimes à approuver l'attitude de Jaurès. A vrai dire, il est étonnant que la question même ait été posée, et posée, qu'elle n'ait pas reçu la même réponse parmi les socialistes français.

On a mis en avant la lutte de classe, et on a dit que l'intervention du prolétariat dans une querelle entre fractions bourgeoises était contradictoire à la notion de la lutte de classe.

Mais il faut, pour qu'on l'ait cru une minute, bien mal comprendre cette notion. Une si fâcheuse compréhension implique sans doute bien des erreurs : voir en la bourgeoisie une *masse réactionnaire homogène*, alors qu'elle comprend au moins deux grands groupes dont l'un représente l'*ancien régime clérico-féodal*, et l'autre, la bourgeoisie capitaliste et libérale issue de 89 ; vouloir qu'entre ces deux groupes le prolétariat, héritier direct du capitalisme, reste neutre et indifférent, quand son devoir strict est de défendre la civilisation plus avancée de la bourgeoisie contre un retour à la civilisation féodale; considérer le prolétariat comme une sorte de *monde clos* qui ne doit s'intéresser à la société présente que *du dehors:* et, par suite, vouloir l'enfermer dans un rigide *égoïsme de classe*, niant ainsi ce qui fait *la valeur humaine* du socialisme, d'après lequel le prolétariat n'acquiert justement toute son *importance sociologique* que parce qu'il agite en son sein les principes d'une société nouvelle et qu'il est à l'heure actuelle, la classe seule capable d'assurer non seulement à lui-même, mais à toute la société, une civilisation supérieure ; — voilà bien des *erreurs d'optique socialiste*.

Et à vrai dire, ceux-là même qui justifient l'admirable campagne de Jaurès ne semblent pas signaler l'erreur fondamentale, et même me paraissent l'admettre, eux aussi, par la manière dont ils présentent cette justification. Chez les uns comme chez les autres, il y a toujours, au fond, cette idée, que le prolétariat est un monde absolument à part ; seulement, les premiers, les non-interventionnistes, croient qu'intervenir, c'était compromettre la croissance solitaire et heureuse du prolétariat en marche vers sa libération ; les autres, les interventionnistes, croient au contraire que l'intervention aura été très favorable au développement du socialisme. La question alors se présente comme une *question d'intérêt :* y a-t-il intérêt à prendre telle attitude ou non? Dois-je pour ma santé sortir de chez moi ou non? Voilà comme on envisage la question, et c'est ce *plat utilitarisme* qui se trouve au fond de la conscience socialiste de beaucoup, et qui, à notre avis, la corrompt.

Or, le problème est tout autre : il ne s'agit pas d'envisager l'intérêt du prolétariat à part des intérêts généraux de la société, mais c'est précisément sous l'angle de ces intérêts généraux qu'il doit être envisagé, car encore une fois, ce qui fait l'importance historique du prolétariat moderne, ce n'est pas en un sens qu'il soit par lui-même plus misérable qu'un autre groupe social, les paysans par exemple, mais c'est qu'au degré actuel de l'évolution historique, il représente l'avenir de la civilisation. Il y a *coïncidence de l'intérêt prolétarien et de l'intérêt humain*, car la mission historique du prolétariat moderne est de *réaliser l'humanité* en supprimant les classes.

Et s'il y a lutte de classe, c'est que le prolétariat doit, pour accomplir cette mission, combattre d'autres groupes sociaux, en qui le passé et le présent, qui voudraient vivre aux dépens de l'évolution normale de la société, s'incarnent et se défendent. Se placer sur le terrain de la lutte de classe, cela ne veut pas dire que le prolétariat doit toujours et en toutes circonstances s'opposer aux autres classes, et n'admettre avec elles aucun contact, mais, cela veut dire que le prolétariat doit s'opposer aux classes qui défendent ce que, lui, doit supprimer.

Il peut arriver que l'opposition cesse entre lui et l'une des classes qui ordinairement lui sont antagonistes. Il peut arriver, comme c'est précisément le cas dans l'affaire Dreyfus, que l'intérêt prolétarien, étant l'intérêt humain, coïncide aussi avec l'intérêt d'une autre classe, en qui déjà, sur un point donné, la rencontre s'est faite de l'intérêt de classe avec l'intérêt humain. Le prolétariat ne peut pas avoir la prétention de réaliser d'un bloc toute l'humanité, — la bourgeoisie en 89 en a déjà réalisé au moins un morceau assez convenable. Et si l'opposition cesse entre les classes, il est évident qu'on ne peut plus parler de lutte de classe ; ou plutôt l'opposition se déplaçant, la lutte se déplace : ce n'est plus entre la bourgeoisie et le prolétariat que se trouve le conflit, mais entre la bourgeoisie et le prolétariat réunis contre les anciennes classes précapitalistes. On porte la lutte de classe *à l'absolu :* habitués à combattre la bourgeoisie capitaliste,

certains socialistes sont tout surpris d'avoir à lutter avec elle contre un autre ennemi.

Bien mieux : on transforme la lutte de classe de moyen pratique en fin idéale : d'une *notion objective et scientifique* qui concerne le conflit social des classes, on fait une *notion subjective et morale* en vertu de laquelle le malheur ou l'injustice subis par un individu d'une autre classe doivent rester comme non avenus. On oublie ainsi qu'il y a des questions qui déjà dépassent l'opposition des classes, et une doctrine soi-disant scientifique se transforme ainsi en un *vulgaire esprit de parti*. On oublie que le prolétariat, qui a pour mission historique de fonder une société sans classes, ne saurait être à la hauteur de cette mission, que si, dès à présent il s'attache à exercer ses sentiments de justice, par conséquent à faire abstraction du caractère de classe pour ne plus voir que *l'individu humain*.

Mais non : on est ingénument révolutionnariste ; on croit en une évolution mécanique et fatale, et qu'il suffit de changer le milieu capitaliste en milieu communiste pour que soudain tous les hommes soient parfaits. Confiant dans la prétendue vertigineuse décomposition de la société bourgeoise, le prolétariat selon cette manière de voir, doit plus attendre la révolution que la faire. S'organisant solitairement à l'intérieur de lui-même, se dépensant peu au dehors, il espère, tel un lac immobile où viennent rouler les glaciers détachés de la montagne, que les classes intermédiaires déracinées par l'évolution économique du bloc capitaliste, viendront rapidement et fatalement le grossir. Encore cette organisation interne et solitaire est-elle toute de surface : car cet égoïsme de classe ne saurait se concilier avec de hautes aspirations morales et constitue par lui-même une déprimante *diminution de l'esprit et de la conscience socialistes*, — se replier sur soi ne valant pas mieux pour les partis que pour les individus.

D'ailleurs cette conception n'est pas seulement condamnée par la *conscience socialiste*, elle l'est aussi par *l'intelligence socialiste*. Il n'est plus possible en effet de croire aujourd'hui, comme on l'a cru tout d'abord, à une décomposition extraor-

dinairement rapide du capitalisme : la petite bourgeoisie et la classe paysanne ne tomberont pas de sitôt dans le prolétariat. Si donc il est établi que les choses travaillent moins pour lui qu'il ne l'avait espéré, ne faut-il point qu'il travaille plus pour lui-même? Les hommes, dit Marx, font eux-mêmes leur histoire : bourgeoisie et prolétariat ne sont pas sur les deux plateaux d'une balance qui monte ou descend d'elle-même; si l'un des deux plateaux monte, c'est que par sa propre poussée il tend à s'élever en abaissant l'autre. Les choses nous servent, et comme dit encore Marx, l'homme fait son histoire dans des conditions déterminées : mais ce service gratuit des choses réclame notre active coopération. L'évolution sociale donne bien au prolétariat une importance privilégiée, mais si le prolétariat n'est pas à la hauteur en quelque sorte du niveau où le place l'histoire, si son énergie propre est inférieure aux faveurs du destin, le destin lui sera implacable.

Il faut donc qu'à sa *passivité interne et externe*, il substitue une prodigieuse activité qui du dedans déborde sur le dehors : intérieurement, il doit s'organiser fortement, créer des syndicats et des coopératives, se constituer en un solide parti *unique* de classe, et mener cette double vie économique et politique avec un haut esprit d'idéalisme, sans jamais oublier, pour tomber en une sorte *d'opportunisme économique ou de jésuitisme électoral*, la grandeur de sa noble mission historique, et ainsi organisé à l'intérieur de lui-même, il doit rayonner au dehors, en prenant fait et cause pour tous les intérêts généraux de la société.

II

Si le « cas Jaurès » a rencontré parmi les théoriciens les plus autorisés du socialisme international une solution favorable unanime, il n'en est pas de même pour le « cas Millerand ».

Il ne faut pas d'ailleurs en tirer trop argument, car ce qui a surtout inquiété les théoriciens et militants socialistes étrangers, c'était moins le fait même de la participation au pouvoir, que tous ou presque tous consentaient à admettre, *dans*

des circonstances exceptionnelles, que la manière *anarchique*, dont il s'était accompli, et *tous* les socialistes sont unanimes à faire des réserves là-dessus.

La question est, en tous cas, bien plus délicate, et si défendre la justice, c'était incontestablement défendre la civilisation, il n'est pas sûr que le prolétariat était obligé pour ce faire, de partager le pouvoir avec la bourgeoisie : il suffisait qu'il appuyât le ministère Waldeck de son influence.

Et l'on a des arguments très forts et très sérieux pour soutenir cette manière de voir : caractère du pouvoir, qui nécessairement doit être homogène et dont tous les membres sont strictement solidaires ; impossibilité pour un socialiste de manier la loi forcément antisocialiste dans un sens socialiste; danger d'une altération profonde de la conscience de classe, et d'une « chute à l'opportunisme » du parti socialiste ; illusions sur la nature de la « conquête des pouvoirs publics » qui ne saurait être partielle mais doit être totale ; nécessité pour le parti socialiste de rester tant que durera le capitalisme un parti d'opposition ; — voilà bien des raisons dont on ne peut contester la sérieuse valeur pour refuser d'approuver l'initiative de Millerand.

Cependant — réserves faites sur la manière dont le fait s'est accompli, car il est évident que des actes si graves ne sauraient relever que du parti lui-même préalablement consulté, — il nous semble qu'on peut justifier le cas Millerand.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a deux parties dans le programme socialiste : une partie *extra-capitaliste* qui définit le but, et une partie *intra-capitaliste* qui concerne le devenir prolétarien à l'intérieur des cadres de la société actuelle. On a adopté en effet partout ce qu'on appelle un programme minimum, qui comprend une série de réformes compatibles avec le parti capitaliste et pratiques dès aujourd'hui. De deux choses l'une alors : ou l'on veut sérieusement obtenir la réalisation de ce programme, et dès lors, pourquoi dédaigner d'utiliser à cet effet les faveurs de l'histoire ; ou l'on déclare la société capitaliste un bloc irréformable même dans ses détails, et alors pourquoi un programme minimum.

pourquoi une représentation socialiste à la Chambre, pourquoi des conseils municipaux socialistes, pourquoi en un mot toute *l'activité présente du socialisme* ? — Mais, dira-t-on, les conseils municipaux, la représentation socialiste parlementaire sont l'émanation directe du prolétariat agissant en tant que classe distincte : Millerand, au contraire, est entré au ministère par une sorte d'octroi de la bourgeoisie, il n'y est pas comme représentant direct du prolétariat. Et cela est tout à fait contraire à l'esprit vraiment socialiste, c'est du *vulgaire étatisme* qui ne peut que corrompre profondément la conscience prolétarienne.

Est-il donc vrai que Millerand ne soit entré au ministère que par un octroi gracieux de la bourgeoisie ? N'est-ce pas l'importance sociale décisive, prise récemment par le prolétariat que la bourgeoisie, non pas *a bien voulu*, mais *a été forcée* de reconnaître ? Et puis, je veux bien que l'action prolétarienne doive rester autonome : il ne faut pas que la classe ouvrière s'habitue à la tutelle de l'Etat bourgeois. Mais enfin, tant que le prolétariat ne sera pas assez fort pour imposer sa dictature, ne faut-il pas qu'en réalité le prolétariat partage le pouvoir avec la bourgeoisie tant que celle-ci sera prépondérante ? S'il obtient une *législation du travail* plus souple et plus réellement protectrice, ce n'est pas en fin de compte, à sa seule initiative, mais forcément aussi à la coopération des éléments plus avancés de la bourgeoisie. Et l'Etat, déjà maintenant, exprime plus *un compromis* entre les classes que l'absolue hégémonie d'une seule d'entre elles. Mais, insistera-t-on encore, quand une loi est obtenue à la suite d'une agitation spécifiquement prolétarienne, c'est bien le prolétariat qui, en masse, pèse sur l'État, et c'est à sa pression que la bourgeoisie cède. Mais n'est-ce pas aussi, je le répète, sous l'action du prolétariat que la bourgeoisie a cédé en accordant une part de pouvoir au socialisme dans la personne de Millerand ? C'est bien comme représentant du prolétariat que Millerand est entré au ministère : il y est comme tel, et il nous semble qu'il y agit comme tel, et nous avons eu, il y a quelque temps, à Lille, une chose bien nouvelle : un *compte*

rendu de mandat ministériel qui a été fait devant le prolétariat lui-même, et la démocratie du Nord, une des plus conscientes pourtant et des mieux organisées, après s'être montrée tout d'abord inquiète, a acclamé le ministre socialiste.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que nous méconnaissions les dangers tout à l'heure signalés de cette forme d'action socialiste; mais nous estimons que l'action, si grands qu'en soient les risques, est toujours préférable à l'abstention. Au surplus, nous croyons le prolétariat assez mûr pour ne plus laisser corrompre désormais sa conscience socialiste.

III

D'une manière générale, qu'il s'agisse de l'initiative de Jaurès ou de Millerand, il me semble que les socialistes qui sont trop attachés à la lettre des formules, ne savent pas s'adapter avec assez de souplesse aux faits nouveaux qui se présentent. Les devoirs et la tâche de l'homme mûr ne sont plus ceux de l'enfant. Si l'enfant a besoin de grandir dans le protectionnisme de la solitude familiale, l'homme mûr doit au contraire descendre hardiment sur la place publique et se mêler aux autres hommes. De même pour un parti : à ses débuts, le parti socialiste dut croître solitairement pour croître vigoureusement. Mais aujourd'hui qu'il est presque majeur, il ne doit pas craindre de se mêler aux autres partis. Le danger des précoces alliances peut exister pour les personnes encore mineures, mais lorsqu'on est formé, c'est dans la lutte vivante qu'on achève de sculpter sa personnalité. La solitude dessèche et fait perdre le sens de la vie, la lutte seule enrichit sans dénaturer. Mouvement d'abord purement ouvrier, le socialisme en grandissant gagne des couches sociales de plus en plus larges, et nécessairement, des problèmes de plus en plus complexes se posent à lui : le champ de bataille s'élargit et se diversifie, et sans rien abandonner de son point de vue propre, le prolétariat doit élargir et diversifier aussi son horizon intellectuel afin d'arriver à couvrir tout l'horizon humain.

Et ce n'est pas du dehors, retiré sur un mont Aventin, et ne laissant tomber sur la société capitaliste que quelques formules abstraites, que le prolétariat vaincra la bourgeoisie. Mais c'est en l'attaquant sans cesse corps à corps, à propos de *tous* les événements de la vie sociale, et en opposant sans relâche d'une manière vivante son point de vue au sien. C'est aussi en ne se dérobant à aucune responsabilité, en assumant toutes les charges, en pénétrant en quelque sorte tous les pores du corps social par une endosmose continue, que le socialisme insensiblement et l'esprit socialiste se substitueront à la bourgeoisie et à l'esprit bourgeois.

Il faut abandonner décidément le « révolutionnarisme » ingénu des premiers temps : les enfants croient la lune au bout de leurs bras, et s'imaginent qu'il n'y a qu'un geste mécanique à faire pour s'en emparer. Encore jeune et sans une vie intérieure très riche, le parti socialiste se projetait dans « l'au-delà socialiste » comme l'âme jeune de l'humanité religieuse dans l'au-delà chrétien. Mais à mesure que la force réelle et que le « pouvoir » viennent, le rêve pur et l'utopie reculent. De plus en plus, le but et le mouvement se pénètrent l'un l'autre ; le but ne plane plus, immuable et transcendant, devant nos efforts ; il n'est plus conçu comme devant se réaliser tout d'un bloc. *Il est l'esprit socialiste* qui oriente dans une direction juste le mouvement ouvrier, s'incarne dans les institutions prolétariennes, anime la conduite de chaque socialiste, accomplissant cette *révolution morale* immense, analogue à celle du christianisme, qui consiste, comme l'a dit Sorel, dans une *nouvelle évaluation de toutes les valeurs*. Le mouvement peut revêtir des formes diverses : l'important est de maintenir vivant cet esprit socialiste. Et l'action n'est pas pour cela moins révolutionnaire au sens profond du mot, car quels résultats plus *révolutionnaires* que ceux-ci : Jaurès mettant en relief *l'impuissance morale* de la bourgeoisie, et Millerand démontrant à la fois, par son action même et les limites qu'elle rencontre, *son impuissance pratique ?*

Édouard Berth

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS DU LIVRE (1)

(Suite)

Le quatrième Congrès se tint à la Bourse du Travail de Paris du 14 au 17 septembre 1887. Il y avait trente-cinq délégués représentant soixante-neuf sections, plus ceux des Fédérations typographiques allemande, belge et lithographique de Paris.

La Fédération se composait alors de cent dix-huit sections avec un effectif de 5,507 membres. La diminution du nombre des membres provenait surtout de Paris, qui ne comptait plus que pour 1,375, au lieu de 2,240 en mai 1886. Non seulement le nouveau syndicat avait enlevé environ 500 adhérents, mais un grand nombre de typographes profitaient de la lutte acharnée menée de part et d'autre pour ne plus payer.

D'après le bilan, il y avait en caisse, au 13 septembre 1887, la somme de 11,763 fr. 80. Dix séances du congrès sur onze furent consacrées à un nouvel examen et à une révision des statuts.

La question de la femme dans l'imprimerie revint en discussion. Le Comité central, composé en majorité de socialistes, proposa une nouvelle tactique à l'égard des femmes, formulée par l'article suivant :

> Chercher tous les moyens propres à empêcher la femme de devenir un instrument d'avilissement de salaire, en suscitant *la création de syndicats féminins*, destinés à maintenir le tarif et à arrêter la décadence de notre industrie.

Cette proposition fut repoussée par quarante-neuf voix contre dix-huit. Paris, qui avait le plus à se plaindre de la concurrence féminine, vota pour le nouvel article.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Les voix se partagèrent par moitié sur une proposition, faite par le délégué de Toulouse et tendant à considérer comme grévistes « les membres des groupes fédérés remplacés par des femmes dans les villes où les femmes ne sont pas habituellement employées ».

La question fut renvoyée au vote des sections, qui l'adoptèrent par quarante-six contre dix-huit, avec un grand nombre d'abstentions.

De nouvelles mesures furent prises pour enrayer les grèves faites trop précipitamment, afin de former un capital efficace pour la défense des salaires en temps opportun. Un noviciat de six mois au lieu de trois, fut exigé des sections, pour qu'elles aient droit aux secours. Dans le même but, la cotisation mensuelle, qui était de 35 centimes fut portée à 40 centimes, indépendamment des frais de grève et de viaticum.

Pour assurer la représentation d'un grand nombre de sections aux futurs Congrès, il fut décidé de demander une cotisation annuelle de 50 centimes consacrée exclusivement aux frais de transport des délégués et à une indemnité journalière.

Le Congrès décida également que le Comité central pourrait envoyer des délégués aux Congrès ouvriers où à l'ordre du jour desquels seraient des questions d'ordre professionnel. Puis il décida que les sections feraient signer des pétitions pour appuyer la proposition de loi de M. Bovier-Lapierre, destinée à punir les patrons qui entraveraient la liberté des travailleurs faisant partie d'un syndicat ouvrier.

Enfin le Congrès, considérant que la loi sur l'Internationale est un obstacle à l'organisation ouvrière, en demanda l'abrogation.

Les derniers mois de l'année 1887 virent se produire de nombreux incidents. Grèves à Lyon, Dijon, Valenciennes, Amiens, Douai, Rodez et Brest.

Pendant ce temps, les dissidents parisiens cherchaient à détacher de la Fédération les syndicats de province où ils comptaient de nombreux amis. Ils réussirent au Havre, mais échouèrent à Lille et à Nancy, où la lutte était aussi ardente qu'à Paris entre les deux éléments.

Ces luttes n'en affaiblissaient pas moins à la fois les syn-

dicats et la Fédération. Comme exemple, à Paris, 845 membres seulement prirent part, à la fin de 1887, aux élections pour le renouvellement du Comité central.

A la fin de 1887 la Fédération comptait 5.362 membres et 112 sections. A la liste que j'ai donnée pour la fin de 1884 étaient venues s'ajouter Le Puy, Douai, Oran, Orléans, Philippeville, Vannes, Laon, Saint-Quentin, Saint-Lô, Lorient, Tours, Bergerac, Abbeville, Laval, Riom, Blois, La Rochelle, Valenciennes, Vichy, Châteaudun, Melle et Provins.

Argentan, Pons, Cherbourg, Dunkerque avaient été rayées; mais Cognac, Pamiers, Saint-Brieux, démissionnaires en 1886, s'étaient fait réadmettre en 1887.

En 1888, la Fédération eut à soutenir une grève à Angers, motivée par une réduction de salaire et l'emploi des femmes; une autre à Montauban pour le même motif; puis à Angoulême, à Niort, à Bône, à Paris, pour des réductions de salaire. Des grèves non statutaires furent soutenues par voie de souscriptions à Nancy et à Alger: c'était contre l'emploi abusif d'apprentis.

Des transactions, sans arrêt de travail, furent conclues à Quimperlé, Chalon-sur-Saône et Dijon. Des envois d'argent furent faits pour soutenir les grèves de typographes à l'étranger à Bucharest et à Vienne.

Le dernier Congrès ayant émis le vœu de créer des groupes régionaux pour que la propagande soit plus facile, le Comité central soumit au vote des sections la proposition suivante :

La France et l'Algérie sont divisées en douze régions.

Le bureau régional a pour mission d'entretenir des correspondances régulières avec les sections du groupe, de prendre l'initiative de la propagande dans la région par visites ou conférences; du placement des fédérés, grévistes ou chômeurs et de dresser une liste d'ancienneté à cet effet.

Dans un conflit quelconque ou pour la formation des syndicats et assurer leur affiliation à la Fédération, les bureaux régionaux pourront désigner un délégué de la région qui sera chargé d'y défendre les intérêts de la section menacée ou d'y faire de la propagande. A défaut d'un délégué de la région, le bureau régional peut en demander un au Comité central. Les frais seront supportés par la caisse fédérale.

Cette tentative de décentralisation, soumise au vote, fut approuvée par les sections et, à partir du 1er octobre 1888, les douze chefs-lieux de région furent désignés et fixés pour un an. Ce furent Lille, Rouen, Le Mans, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, Dijon, Nancy, Paris, Clermont-Ferrand et Constantine.

En 1889, la Fédération soutient des grèves à Saint-Etienne, Oran, Toulouse, Béziers, Saint-Brieuc, Tunis et à Paris ; toutes contre des réductions de salaire. Elle les évite à Toulon, Marseille et Dijon. Elle envoie des secours aux typographes de Christiania, de Gratz et de Zurich.

A Evreux, un patron invite ses ouvriers à démissionner du syndicat ou à quitter ses ateliers; une souscription fut faite en leur faveur, car le cas n'avait pas été prévu par les statuts. De même à Orléans; mais là les ouvriers démissionnent au nombre de trente sur soixante-dix.

Actuellement ces cas sont prévus et les ouvriers reconnus grévistes ont droit à 3 fr. 50 par jour.

Le cinquième Congrès eut lieu à la Bourse du Travail de Paris du 15 au 18 juillet 1889. Il y avait 53 délégués représentant 66 sections.

Pendant trois jours, la question des apprentis fut discutée, mais sans aboutir à autre chose qu'à des vœux. Cependant il fut convenu que les sections feraient connaître l'état réel de la typographie à toutes les familles qui destineraient leurs enfants à la profession de typographe, qu'on élaborerait un contrat d'apprentissage, qu'on s'efforcerait de faire accepter par les patrons et les parents. On invita à cet effet le Comité central à ouvrir des négociations dans le but de créer des conseils d'arbitrage composés de patrons et d'ouvriers.

Il fallut dix ans pour réussir à avoir ce contrat. En effet, les maîtres imprimeurs voyant les forces ouvrières grandir tous les jours sous l'égide de la Fédération, entrèrent, il y a quelques années, en relations directes avec celle-ci. Il en résulta une commission d'études permanente et une commission mixte. Cette année-là, le contrat d'apprentissage fut reconnu par les patrons et les ouvriers.

La question de la femme revint à l'ordre du jour. Le syndicat typographique parisien, où la grande majorité était socialiste, renouvela sa proposition de susciter la création de syndicats féminins. Un de ses membres alla même beaucoup plus loin : il préconisa d'en finir avec cette question, en invitant la Fédération à adhérer au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

Inutile de dire que cette proposition fut combattue par le délégué permanent, positiviste ardent, et un grand nombre de délégués. Finalement ces propositions furent repoussées.

On fixa la durée pendant laquelle les grévistes seraient payés, à 13 semaines. Pendant ce temps, ils toucheraient 21 francs par semaine. Puis on décida que le Comité central serait élu au scrutin de liste par toutes les sections, au lieu d'être nommée partie par Paris et partie par les sections de province.

Pendant ce temps, un délégué de la Fédération assiste au Congrès international de la rue de Lancry, où sont réunis les socialistes.

Le Congrès de 1887 ayant donné mandat au Comité central d'organiser, pendant l'Exposition universelle, un Congrès typographique international, celui-ci s'ouvrit immédiatement après le Congrès national terminé.

Le but était de poser les bases d'une vaste Fédération professionnelle, dont la France avait eu la première idée. Ce Congrès dura quatre jours.

Ayant l'intention de publier dans cette Revue une étude spéciale sur la *Fédération typographique internationale* je me contenterai aujourd'hui de dire que ce premier Congrès a très bien réussi.

Il comprenait 17 délégués représentant 74,480 membres des Fédérations typographiques des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, de l'Amérique du Nord, Norvège et Suisse.

La création, en principe, d'une Fédération typographique internationale y fut adoptée par 11 voix contre 2 abstentions, l'Allemagne et la Belgique. Cette organisation dure depuis

cette époque et fonctionne assez bien. Elle a déjà rendu de signalés services.

En 1890, grèves à Angers, Auxerre, Grenoble, Dijon, Bordeaux, Amiens, Douai, Châteauroux et Lyon. Des différends furent conciliés sans arrêt de travail à Montauban, Lille et Lons-le-Saulnier.

La Fédération envoya des secours aux typographes grévistes d'Udine, de Suisse, de Budapest, de Bruxelles; en 1891 à ceux de Vienne (Autriche).

A la même époque, la grève générale était déclarée en Allemagne pour obtenir la journée de neuf heures. Les membres du Comité central n'hésitèrent pas, malgré que les dissidents syndiqués menassent toujours une campagne malhonnête contre eux, à voter 5,000 francs pour les typographes allemands.

Une fois de plus, ils faisaient de l'internationalisme par des actes, ce qui vaut mieux que par des paroles. Cette somme ne suffisant pas, ils consentirent un prêt de 7,000 francs à la Fédération allemande, malgré une minorité du Comité central effrayée de la responsabilité à prendre. Elle fut remboursée le 27 mai 1893.

En 1891 et 1892, le mouvement gréviste tend à se régulariser dans la typographie. Des cessations de travail sont bien autorisées à Marseille, Valenciennes, Agen, Lyon; mais des conciliations avant grève se produisent à Montpellier, Orléans, Montauban, Chalon-sur-Saône, Aix, Valenciennes, Limoges, Angers et Alger.

Des délégations pour la propagande syndicale sont organisées dans toutes les contrées de la France pendant ces trois dernières années. Les membres du Comité central vont partout réchauffer le zèle et Paris lui-même reprend courage. Le nombre des payants augmentent. Les dissidents cependant font des efforts pour arracher le travail aux fédérés.

La caisse de la Fédération commençant à devenir assez forte, le Comité central n'hésita pas à envoyer plus fréquemment son obole aux ouvriers aux prises avec le patronat. C'est ainsi qu'il vint en aide aux verriers de Lyon, de Tou-

louse, de Cognac, aux tisseurs de Fourmies et de l'Arbresles; aux métallurgistes de Lille; aux cochers de Paris; aux bûcherons de Meillant; aux tisseurs de Roubaix; aux mouleurs de Lille; aux carriers de Saint-Florent; aux cochers d'Alger; aux menuisiers de Cahors; aux typographes d'Agram et de Neufchâtel; aux mineurs de Carmaux.

Elle envoie également un délégué au Congrès international de Bruxelles.

Le sixième Congrès se tint du 27 au 31 juillet 1892 à la Bourse du Travail. Il y avait 81 délégués, tous venus de province, sauf 2 représentant le Syndicat de Paris. Y assistaient également des représentants de la Fédération typographique belge, de la Fédération lithographique, des chambres syndicales des conducteurs, des papetiers, des porteurs de journaux.

De plus, les dissidents ayant été invités, avec voix consultative, y avaient envoyé 2 délégués. Le but poursuivi par le Comité central était de montrer aux sections de province qu'il n'avait rien à craindre de la discussion publique.

C'était un léger rapprochement. Sous la pression des représentants de province, on nomma une commission de fusion. Elle fut prise parmi ceux-ci, mais elle échoua dans son entreprise, comme sa devancière, qui avait fonctionné au Congrès précédent. La résistance ne vint que du côté des dissidents.

Cependant il fut décidé que pour préparer la fusion, les membres du syndicat seraient autorisés à adhérer individuellement à la Fédération. C'était une exception en leur faveur.

Le nombre des groupes régionaux fut porté de douze à dix-sept, avec les chefs-lieux suivants : Lille, Châlons-sur-Marne, Dijon, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Nantes, Rennes, Rouen, Clermont-Ferrand, Auxerre, Le Mans et Paris.

La question qui occupa le plus le Congrès fut celle du viaticum. Quelque temps auparavant, la section de Lille avait envoyé à toutes les sections une circulaire où elle reprochait au Comité central de faire des dépenses exagérées dans

presque tous les services, notamment dans le viaticum payé aux étrangers venant en France.

Cette circulaire, qui demandait aussi la réunion du Congrès avant l'époque fixée, fit beaucoup de bruit dans tous les syndicats adhérents à la Fédération. Un vote eut lieu et, par une grande majorité, il fut décidé que le Congrès ne serait pas avancé.

L'effort de la section de Lille devait se porter sur le viaticum, notamment en demandant sa suppression. Le Comité central, prévoyant la lutte, avait préparé un rapport très détaillé pour défendre cet important service.

Je vais profiter de cette occasion pour montrer l'organisation des secours de route dans la *Fédération du Livre,* seule corporation qui pratique cet usage régulièrement et sur des bases sérieuses.

La caisse alimentant ce service est fédérale, puisque c'est la caisse commune qui en paie tous les frais. Voici comment le viaticum est réglementé :

Tous les fédérés voyageant reçoivent le viaticum dans les sections françaises et étrangères. Il n'est délivré qu'après un noviciat d'un an à ceux qui ont quitté une localité pour *manque de travail* ou pour *mise bas* signalé sur le livret par un cachet. Le fédéré qui quitte une ville volontairement n'a pas droit aux secours de route.

Le viaticum doit être rigoureusement refusé à tout fédéré, venant de l'étranger, dont le livret ne contient pas la marque française de connaissement, qui doit être mise par la première section-frontière.

Le viaticum est basé sur le système kilométrique. Chaque voyageur touche pour toute distance de 40 kilomètres et au-dessous un premier secours de 1 fr. 50. Toute distance au-dessus donne droit à une subvention supplémentaire de 50 centimes par fraction de 20 kilomètres jusqu'à concurrence de 200.

Les sommes versées sont totalisées sur le livret par les sections, de façon à ne pouvoir dépasser 150 francs. Passé cette somme le fédéré ne pourra recommencer à toucher qu'après dix-huit mois, à moins qu'il ne quitte sa place par suite de grève.

Comme on le voit, c'est un droit pour tout voyageur, adhérent à la Fédération, de toucher partout où il passe. De cette

façon, il n'a pas à tendre son chapeau et n'a rien à craindre des gendarmes comme vagabond, puisque une loi infâme contre les ouvriers errants, en quête de travail, existe encore dans notre République bourgeoise.

L'aumône est remplacée par la solidarité.

Veut-on savoir combien de voyageurs profitent du viaticum par année? Pour cela, je n'ai qu'à consulter les talons des fiches envoyés chaque trimestre au Comité central, qui servent au contrôle, et à la répartition des frais de ces secours.

Dans le premier trimestre, où la température est glaciale, comme chacun sait, les sections ont délivré 411 fois le viaticum à 104 voyageurs.

Dans le deuxième trimestre, 574 fois et 100 voyageurs nouveaux étaient sur la route.

Dans le troisième, celui des vacances, 1,206 fois et 98 voyageurs venaient s'adjoindre aux autres.

Dans le quatrième, les sections ont délivré, malgré la pluie et la neige, 900 fois le viaticum à ceux qui n'avaient pas encore trouvé du travail, et 47 autres fédérés étaient forcés de quitter leurs places.

Ce qui fait, pour l'année, un total de 3,091 demandes de secours par 349 voyageurs.

Et si on veut avoir la preuve que ces ouvriers n'étaient pas sur la route pour leur bon plaisir et auraient préféré travailler, il n'y a qu'à constater combien chacun d'eux a touché.

On verra que 96 ont reçu moins de 5 francs; 65 de 5 à 10 fr; 37 de 10 à 15 francs; 26 de 15 à 20 francs; 24 de 20 à 25 fr; 22 de 25 à 30 francs; 19 de 30 à 40 francs; 9 de 40 à 50 francs; 11 de 50 à 60 francs; 13 de 60 à 70 francs; 9 de 70 à 80 francs; 7 de 80 à 90 francs; 3 de 90 à 100 francs; 2 de 100 à 110 francs; 2 de 110 à 120 francs; 2 de 130 à 140 francs; et 2 de 140 à 150 fr.

Sur ces 349 voyageurs une quarantaine seulement venaient de l'étranger. Ils appartenaient aux fédérations typographiques allemande, suisse, hongroise, italienne, belge, autrichienne, danoise et roumaine.

Comme on le voit, l'internationalisme existe bien parmi ces fédérations, puisqu'il s'agit d'appartenir à l'une ou à l'autre

pour avoir droit au secours de route partout où l'on passe. La France est une de celles qui donne le moins aux voyageurs.

Pour avoir une idée de ce que dépense chacune d'elles, je vais donner des chiffres pour la période qui part du 1er avril 1898 au 1er avril 1899 pour les fédérations suivantes dont on a les comptes :

	Par membre et par mois	Nombre des adhérents	Somme totale des secours payés
France	1,78	8.197	8.008,70
Suède.	5,02	1.325	3.621,96
Norvège	6,06	405	1.277,05
Suisse.	6,61	1.140	3 957,60
Autriche	8,56	4.483	19.980,11
Danemark	11,25	1.045	6.122,08
Allemagne	13,42	15.377	107.322,60

Pour en revenir à la Fédération française, il est bon de remarquer qu'il y a des villes qui sont bien plus fréquentées que d'autres, parce qu'elles se trouvent sur le parcours de grandes routes.

Ainsi Lyon a vu pendant un an 84 voyageurs ; Dijon, 61 ; Orléans, 60 ; Rouen, 76 ; Marseille, 57 ; Auxerre, 58 ; Nice, 37 ; Agen, 45 ; Toulouse, 51 ; Nancy, 12 ; Charleville, 7 ; Melle, 15 ; Laigle, 13 ; Mont-de-Marsan, 7 ; Douai, 13 ; etc., etc.

Si le viaticum n'était pas payé par la caisse commune, quantité de sections, et surtout des petites, ne pourraient pas résister à la lourde charge des sommes à verser. Pendant que Lille paierait environ 0 fr. 10 par membre et par an, Mâcon paierait 16 fr. ; Perpignan en serait pour 0 fr. 46 et Béziers pour 15 fr. 70 ; Nogent-le-Rotrou pour 10 fr. 60 et Amiens pour 0 fr. 85, etc.

Je ne saurais trop recommander aux autres fédérations de suivre l'exemple de la Fédération du Livre pour le viaticum.

A. Hamelin

(A suivre)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

« RÉSURRECTION », par Tolstoï

Par une habile tactique, la critique bourgeoise répand dans le public l'idée que Tolstoï, qui, il y a vingt-cinq ans, écrivait quelques-uns des plus beaux romans européens, est devenu depuis une sorte de fumeux rêveur, d'utopiste. N'est-ce point la meilleure façon d'infirmer ses actes et son œuvre de telle puissance réformatrice ? Mais quiconque a lu *Résurrection* devra y reconnaître l'œuvre du génie le plus sain, quelle qu'en soit la portée révolutionnaire ; la critique bourgeoise fera taire sa voix, habituée à dénigrer systématiquement tout ce qui ne respecte pas les pouvoirs établis ou les idéaux officiels.

Le prince Nekludov, au joyeux temps où il était jeune officier frais émoulu, séduisit Katiocha, pupille de ses tantes, et s'en retourna au régiment, léger de tout remords. Katiocha devint mère et fut chassée par les bonnes dames indignées. Elle se plaça comme servante, mais sa jeunesse et sa beauté étaient convoitées par ses maîtres successifs qui la chassèrent parce qu'elle se dérobait à leurs désirs, ou la violèrent. Epuisée, elle finit par s'abandonner au rude flot, à la vie sociale et devint fille de joie. Elle s'appela dès lors la Maslova. Sa délicatesse native se révoltait parfois ; elle l'endormait en la grisant d'eau-de-vie. Les hommes qui venaient aspirer sa beauté, avait communément le flair rude et elle en était froissée : elle buvait encore de l'eau-de-vie. Un soir, un gros marchand brutal et crasseux l'ennuya un peu plus que les autres ; la maîtresse de la maison lui procura une poudre soporifique ; Katiocha la fit avaler au marchand pour se débarrasser de ses violentes politesses, et la maîtresse en profita pour dévaliser

le marchand. Mais la poudre fut trop efficace et le marchand ne se réveilla point. Ce qui fit qu'on arrêta la maîtresse et la Maslova.

Or, il se trouva que parmi les jurés instruits de cette affaire siégeait précisément Nekludov. Il reconnut la Maslova et, tout à coup, la lumière se fit dans sa conscience : il vit que c'était lui qui avait fait de la Maslova une fille, et qu'il fallait réparer le tort qu'il lui avait causé. Comme il était évident à tous qu'elle n'était point coupable et qu'elle serait acquittée, il décida de l'épouser après l'acquittement et de lui rendre ainsi la dignité qu'il lui avait fait perdre. Mais la Maslova ne fut point acquittée. Elle était innocente, les jurés le reconnaissaient, mais ils commirent une petite négligence dans la rédaction du verdict, ils oublièrent de dire que si elle avait versé la poudre c'était en toute ignorance de sa puissance nocive, et la Maslova fut condamnée.

Nekludov se mit aussitôt en campagne pour faire casser le procès, mais il se heurta partout à la routine bureaucratique ; les hauts fonctionnaires étaient aussi mal disposés que les sous-fifres de moyenne police, car le bruit s'était répandu dans le monde que le prince Nekludov avait résolu d'épouser une fille de joie, et l'aristocratie le considérait comme un fou, voire assez dangereux. Et Nekludov ne put obtenir la revision de l'affaire de la Maslova, les magistrats ne pouvant au surplus admettre qu'un procès jugé pût être revisible autrement que pour des peccadilles d'écriture. Tout au plus parvint-il, et en faisant agir ses amis les plus influents, à faire libérer quelques détenus emprisonnés sans motif ou pour des insignifiances.

Et la Maslova dut partir pour la Sibérie. Et Nekludov décida de l'accompagner, et d'attendre, dans la ville où elle était envoyée, la fin de sa réclusion pour l'épouser.

Il est évident que Nekludov paraîtra « bien sot » à la majorité des lecteurs ordinaires de romans. Un prince richissime qui épouse une fille publique uniquement parce que c'est lui qui la séduisit au temps de sa vierge jeunesse, voilà qui sera jugé anormal, qui étonnera même bien plus que de le voir

consacrer une partie de sa fortune à délivrer des malheureux injustement condamnés. On trouvera bien plus normal qu'un homme intelligent, riche et célèbre, abandonne une femme belle et de charmants enfants pour vivre auprès d'une gourgandine affreusement maquillée, acariâtre et infidèle, voire qu'il l'épouse : à n'en pas douter, l'épisode du compositeur dans *Sapho*, choque moins nos « mœurs » que *Résurrection*. La Maslova, elle, est seulement une fille égarée et qui revient peu à peu au sentiment de la vertu, mais la majorité des lecteurs n'en est pas moins choquée de voir le prince Nekludov l'épouser, et cela uniquement parce qu'au lieu de s'abandonner à une faiblesse sensuelle, Nekludov agit par suite de raisonnement. S'il épousait la Maslova uniquement parce qu'elle est encore belle, on trouverait la chose fort naturelle; mais il raisonne, il édifie des théorèmes moraux et sociaux, il veut prouver mathématiquement que c'est un devoir *général* d'épouser la fille qu'on a le premier entraînée au mal, et, comme ce n'est plus de la passion, une passion individuelle, mais du devoir et un devoir auquel tous sont soumis, le public est mécontent. Et la plupart des critiques ne peuvent manquer de protester contre les conclusions de l'auteur et d'infirmer son œuvre par tous les moyens. Ils diront entre autres choses que son héros n'est pas « vrai ».

Mais Tolstoï lui-même, s'illusionne peu à cet endroit. Malgré qu'on en ait dit, il sait que son Nekludov n'est pas d'une monnaie courante. Il le sait si bien que, ne voulant non plus faire de son sujet un homme extraordinaire, ce qui conviendrait peu au personnage principal d'un roman-thèse, il le montre presque comme à moitié « déséquilibré », assez semblable au Levine d'*Anna Karénine;* il n'y aurait en effet aucune habileté à faire la vérité s'imposer peu à peu à un homme supérieur, il faut qu'elle se révèle à un homme d'intelligence moyenne. Mais, à l'ordinaire, ces hommes sont étroitement aveuglés par les préjugés, parce qu'ils nomment communément leur « bon sens ». Nekludov est bien un homme d'intelligence moyenne, mais il n'a pas ce « bon sens » dont s'honorent tant les bourgeois; à leurs yeux il est presque un déséqui-

libré, ses raisonnements inspirés de Spencer et de Henry George sont le fait d'un esprit confus. Il a mal digéré les théories des économistes, Tolstoï le montre à plusieurs reprises, et la lumière ne se fera en lui finalement qu'en dehors de toute influence d'autrui, sous le coup d'un événement particulier et seulement parce qu'il est un homme de bonne volonté. Donc, pour Tolstoï, Nekludov n'est pas le moins du monde un être de la vie moyenne, un être social normal, et on aurait tort de lui reprocher d'avoir créé un personnage faux.

La critique bourgeoise lui reprochera encore d'avoir attaqué les institutions sociales, et c'est précisément à ce propos qu'on établira avec la netteté des distinguo sorbonniens qu'il y a deux Tolstoï, l'un auteur des *Kosaks*, de *la Guerre et la Paix* et d'*Anna Karénine*, en même temps que grand seigneur russe, l'autre cordonnier socialiste et auteur de traités confus et de romans à thèse. Eh bien ! relisez les œuvres du premier. Je ne parle même point d'*Anna Karénine*, où il serait trop aisé de montrer à tout instant un Tolstoï satiriste amer de la civilisation moderne ; mais rappelez-vous certaines pages tout évangéliques de *la Guerre et la Paix*, et encore, dans le troisième tome, les conversations de Pierre prisonnier des Français avec le moujick et les propos édifiants de ce dernier. Ah ! s'il y a deux Tolstoï, le premier est plus mondainement fin, plus littérairement psychologue, d'une psychologie plus minutieuse et subtilement nuancée, infiniment diverse, brillante et chatoyante. Le deuxième est plus austère, si simple, inondé d'une belle lumière spirituelle, empli d'une gravité, d'une sérénité intérieure, avec plus de largeur d'âme, quelque chose de sobre et de grand comme du Puvis de Chavannes : oh ! oui, vraiment, il n'y a pas deux Tolstoï profondément différents comme on l'a dit, mais seulement un Tolstoï jeune et un Tolstoï mûri, et chez l'un c'est la littérature, chez l'autre c'est la vie, et au contraire de l'opinion courante, c'est peut-être le second qui est supérieur, aussi complexe.

Je ne reprends *Anna Karénine* que pour nous montrer le héros principal Levine tentant d'abandonner la vie mondaine

pour la champêtre, la société moscovite pour celle des paysans. Ne va-t-il pas jusqu'à déclarer qu'il est heureux de voir les paysans acquérir la terre puisque ce sont eux qui la cultivent, ne se croit-il pas obligé de faucher au milieu d'eux et ne trouve-t-il point en travaillant et causant familièrement avec eux une des plus nobles joies de sa vie ? Finalement ne se sent-il point revivre ? Et voici d'autre part les dernières lignes de *Résurrection* :

« J'ai vu bien des barines (dit dans le wagon en s'adressant à Taras un ouvrier), mais un barine comme celui-là, je n'en ai pas encore vu. Non seulement il ne cherche pas à vous tourmenter mais il se met debout pour vous céder sa place. Ça prouve bien, mon frère, que des barines aussi il y en a de toutes les espèces.

« Et Nekludov pendant ce temps considérait les membres secs et musculeux de ces hommes, leurs grossiers vêtements, leurs visages fatigués et, de toutes parts, il se sentait entouré d'une humanité nouvelle ayant des intérêts sérieux, des joies et des souffrances sérieuses. Il se sentait en présence d'une vraie vie humaine.

« — Le voici, le grand monde, le vrai grand monde ! — se disait-il en se rappelant la phrase française du prince Korchaguine, et toute la misère mondaine de ces Korchaguine avec la vanité et la bassesse de leurs intérêts. Et plus profondément que jamais, Nekludov éprouva le sentiment joyeux du voyageur qui vient de découvrir une terre inconnue, une terre fertile en fleurs et en fruits. »

Il faut donc ou condamner l'œuvre entière de Tolstoï et par suite *la Guerre et la Paix*, *Anna Karénine*, etc., qu'on est habitué à considérer comme les chefs-d'œuvre du roman européen, ou admirer en toute franchise *Résurrection*, quelle qu'en soit la portée révolutionnaire, et bien qu'elle soit essentiellement une œuvre antibourgeoise.

Je ne reviens pas sur la partie de *Résurrection* où les magistrats sont vivement pris à partie : ce n'est pas tant la justice russe que Tolstoï y attaque que toute justice humaine. Mais

par contre, c'est bien la police russe tout spécialement et ses mœurs exagérément inhumaines qu'il dénonce à son vaste public universel. Sans doute, dans les autres pays, les mœurs policières ne sont pas beaucoup plus civilisées : il suffit de se rappeler les procédés révélés dans deux des plus nobles œuvres françaises, le *Paris* de Zola, et ces toutes puissantes *Ames perdues* de J.-H. Rosny, dont rien n'égale la généreuse beauté. Néanmoins rien n'approche de la cruauté du gouvernement russe : nulle part elle ne fut dépeinte avec une plus simple et plus sobre éloquence qu'en les dernières pages de *Résurrection :* lisez dans la remarquable traduction de Teodor de Wyzewa — si précise et si pure, si fidèle, enfin si supérieure aux traductions maladroites et parfois grotesques à vous crisper les nerfs d'*Anna Karénine* ou autres — les chapitres où se révèlent la vie intérieure des prisons russes, la barbarie des agents de la police, l'indifférence ou la sottise criminelles des directeurs. Je ne sais rien de plus émouvant, si ce n'est telles frissonnantes, telles pantelantes pages des Souvenirs de la *Maison des Morts,* tels vibrants et âpres poèmes de Leconte de Lisle (l'*Holocauste,* etc.). Et ce qui vous émouvra le plus, c'en sera la grandeur simple, la gravité évangélique, la pitié austère, et par là même ils vous impressionneront bien plus profondément que telle œuvre romantique, *les Misérables* par exemple, belle sans doute mais de beauté déclamatoire, trop littéraire, trop colorée, trop pittoresque; par cela même ils vous secoueront moins *magistralement* les nerfs, mais ils vous pénétreront et vous élèveront davantage.

MARIUS-ARY LEBLOND.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le Congrès des débitants de vins et les coopératives. — Le 3e Congrès de la Fédération du commerce en détail des vins et spiritueux de France et des colonies (Union des syndicats de débitants) a tenu sa première séance le 20 décembre.

Parmi les différentes questions de l'ordre du jour, l'une visait la concurrence des sociétés coopératives.

Le Congrès s'est prononcé en faveur de la proposition de loi sur les sociétés coopératives de consommation (Séance du 18 nov. 1898. Doc. parlementaires, Chambre, p. 500) qui a été présentée par Georges Berry, qui s'est fait une spécialité de la défense du petit commerce. Cette proposition tend à soumettre les coopératives à la patente et elle stipule qu'elles seront sujettes à l'impôt sur le revenu sur les bonis distribués au prorata des acquisitions.

Le Congrès s'est clôturé par un meeting au Cirque-d'Hiver, sous la présidence de M. Marguery. M. G. Berry, député rallié et M. Laloge, député radical-socialiste, sont venus affirmer leur union pour la défense du petit commerce contre les coopératives et les grands magasins.

Le *Mouvement Socialiste* aura l'occasion de revenir sur cette importante question. Mais il appartient plus particulièrement aux citoyens Chauvière, Krauss et Clovis Hugues, qui ont apposé leur signature au bas de la proposition G. Berry, de demander au Parti socialiste unifié si la défense du petit commerce contre les coopératives peut être considérée comme un aspect particulier de la lutte de classe prolétarienne. Ce n'est pas à des comités électoraux qu'il appartient de trancher la question.

La Confédération générale du travail. — La Confédération générale du travail fut fondée en 1895 au VII[e] Congrès national corporatif de Limoges.

Voici la liste des organisations qui y adhèrent :

	Date de la fondation	Nombre des membres
Syndicat national des *Travailleurs des Chemins de fer* de France et des colonies	1890	64.000
Fédération nationale des corporations ouvrières du *Bâtiment*	1892	9.807
Fédération française des *Travailleurs du Livre* (typographes)	1881	8.310
Union fédérative des *Travailleurs municipaux* de la ville de Paris	1892	5.491
Fédération corporative des *Mouleurs en métaux* de France	1894	4.888
Fédération *culinaire* de France et des colonies	1884	2.677
Fédération nationale des *Cuirs et Peaux* et parties s'y rattachant	1893	2.461
Fédération des Chambres syndicales professionnelles et groupements ouvriers du département du *Cher*	1894	2.158
Fédération nationale des syndicats et groupes ouvriers de la *Voiture*	1898	1.645
Fédération des syndicats du *Cuivre* et similaires de Lyon	1893	951
Union des employés commissionnés du *Gaz* (Paris)	1892	900
Fédération nationale des *Coupeurs, cambreurs et brocheurs en chaussures*	1092	817
L'Union syndicale des *Tailleurs de pierres* du département de la Seine	1897	435
Union fédérative des syndicats ouvriers de *Tulle*	1896	271
Chambre syndicale des ouvriers *Mineurs* de Feymoreau (Vendée) (1)	1895	201

La Confédération générale du Travail groupe 107,000 ouvriers, soit le quart du personnel des organisations syndicales françaises (420,000).

---

(1) La Confédération générale du Travail comprend encore le Syndicat de l'industrie textile de Reims dont nous ignorons le nombre des membres.

Logements à bon marché. — Il a été fondé à Lyon, il y a quelques années, une société de maisons à bon marché au capital de 5 millions par M. Mangini : les résultats obtenus sont remarquables ; à la fin de 1898, la situation était la suivante :

	MAISONS	LOGEMENTS
Louées.	109	1.303
En construction.	5	62
En projet sur terrains acquis. .	4	52
	118	1.417

Le loyer moyen est de 250 francs ; mais si on met à part cinq maisons, qui ont été faites en vue d'employés, le loyer moyen tombe à 221 francs. Sur des loyers montant à 347.860 fr., il n'y a eu que 308 francs de perte ! Déduction faite des impôts et amortissements, il restait 215.742 francs qui ont permis de distribuer 4 p. 100 et de passer 35.744 francs aux réserves.

La même société a établi deux restaurants populaires à la Guillotière et aux Brotteaux ; les recettes ont été en 1898 de 528.950 francs, laissant un bénéfice de 34.322 francs soit 6.49 p. 100 du chiffre d'affaires. On a servi 3.325 clients dont la dépense par repas a été de 0 fr. 45.

(D'après le *Monde économique* du 23 septembre)

La protection des ouvriers du Bâtiment contre les accidents du travail. — Une heureuse initiative vient d'être prise par la Bourse du Travail du Havre. On sait combien sont fréquents dans les professions du Bâtiment, les accidents résultant de l'installation défectueuse des échafaudages. La Bourse du Travail du Havre a désigné un certain nombre d'ouvriers appartenant aux syndicats adhérents, qui seront accrédités auprès de la Municipalité en qualité d'inspecteurs chargés de surveiller les travaux nécessitant des échaufaudages.

Les grèves. — *L'Office du Travail* a enregistré en octobre 75 grèves, chiffre relativement considérable puisque le nombre moyen des grèves au cours des cinq années antérieures

à 1899 n'est que de 24. Sur ces 75 grèves qui ont compris 15,293 grévistes, 44 ont été causées par des demandes d'augmentation de salaires et 20 par des demandes de réintégration ou de renvoi d'ouvriers ou de contremaîtres, 27 grèves se sont produites dans l'industrie des métaux, 23 dans l'industrie textile, 3 dans l'industrie du bâtiment. 56 grèves se sont terminées en octobre et elles ont abouti à 12 réussites, 25 transactions et 19 échecs.

GEORGES FAUQUET

BELGIQUE

La Représentation Proportionnelle au Sénat. — Le Sénat, après de longues discussions, a voté la Représentation Proportionnelle, par 61 voix contre 26 et 6 abstentions. C'était inévitable. Le seul fait à noter, à ce sujet, c'est l'adhésion que M. Janson, le leader du radicalisme belge a donnée tardivement au projet du gouvernement. Après Lorand, Janson !

Les alliances électorales et le Congrès de Liège du 14 janvier. — Le vote de la Représentation Proportionnelle et l'approche des élections législatives a remis en discussion avec une force nouvelle, la question des *alliances*. Déjà la Fédération Bruxelloise a envisagé, dans une de ses dernières séances, tout le problème, dans un débat plein d'ampleur. Mais ce sera notre prochain Congrès national, qui se tiendra à Liège le 14 janvier prochain, qui aura à trancher la question.

Tous nos Congrès ont jusqu'ici laissé à nos fédérations une liberté absolue pour décider de ces questions de tactique, il est à peu près certain que ce sera la solution qui prévaudra encore cette fois. C'est donc au sein de chaque fédération que la lutte sera vive et énergique.

Congrès. — Le Parti Ouvrier vient de tenir, à Bruxelles, pour la Noël, deux Congrès d'une énorme importance : *un Congrès Economique (ou syndical)*, et un *Congrès agricole.*

Les discussions les plus graves y ont eu lieu. Nous pouvons dire dès maintenant que ces Congrès constitueront une

date décisive dans le développement de notre organisation économique et de notre propagande agricole.

Dans le prochain numéro de cette Revue, il en sera donné un compte rendu détaillé.

L'action socialiste communale. — A l'approche de l'hiver, l'action socialiste dans nos conseils communaux revêt une activité nouvelle. A Frameries, où le député Maroille est bourgmestre, on vient de procéder à une distribution de cabans aux enfants fréquentant l'école communale. A Saint-Gilles, l'un des grands faubourgs de Bruxelles, on est à la veille de tenter un essai de cantines scolaires. — Partout où nous pénétrons, nous seuls, les socialistes, faisons œuvre pratique et profitable au peuple.

La crise houillère. — La pénurie de charbon est grande, en ce moment en Belgique, où les industries alimentées par la houille ont pris, dans la période de développement économique formidable que nous traversons, une extension inouïe. Il y a une véritable crise charbonnière. Le prix de la houille s'est considérablement élevé. — Messieurs les charbonniers en outre, se sont entendus, et ont surélevé encore les prix. Si bien que le Gouvernement belge, pour ses fournitures, a dû s'adresser à l'Angleterre, — dans un oubli momentané de ses devoirs patriotiques !

A cette double raison de la crise, — d'une part la demande considérable sur le marché, d'autre part l'entente des patrons houilleurs, — s'en ajoute une autre : l'état lamentable, l'infériorité inouïe de nos moyens de transports. Les tas de charbon s'accumulent, faute de wagons pour pouvoir les extraire. Malgré le rétablissement des trains le dimanche, il y a encore pénurie de wagons.

De plus, comme les patrons réalisent, en ce moment, d'exceptionnels bénéfices, il est tout naturel que les ouvriers en veuillent avoir leur part. Aussi des menaces de grèves se sont-elles faites entendre. On a parlé de représentation proportionnelle, tous ces temps derniers : les travailleurs réclament, eux, la *proportionnelle économique*.

Une laiterie coopérative socialiste. — A Hefferlingen, près de Lennick-Saint-Quentin (Brabant), a été fondée, il y a un an, une laiterie coopérative socialiste. On y a déposé plus de 50,000 francs de capital. Arrivés en pays inconnu et hostile, nos camarades ont attiré un certain nombre de cultivateurs par les avantages pratiques de leur combinaison. Dès à présent, ils ont réuni trente-cinq adhérents qui leur envoient tout le lait de leurs fermes et sont actionnaires de la Coopérative. Les trois premiers quarts des bénéfices sont attribués aux fournisseurs de lait. Ceux-ci, en qualité d'actionnaires, participent encore à la distribution du dernier quart. La Coopérative produit par jour 80 kilogrammes de beurre qu'elle envoie tous les matins à la Maison du Peuple de Bruxelles et lui expédie, en outre, 800 litres de lait. C'est la Maison du Peuple qui vend et distribue à ses clients.

GASTON VANDERMEEREN

AUTRICHE

La question des nationalités en Autriche et le Congrès de Brünn. — Lorsque le 24 septembre dernier, le Congrès général du parti démocrate socialiste autrichien se réunit à Brünn, lorsque les 120 délégués représentants de six nationalités différentes se furent rassemblés à la Maison du Peuple de Brünn, propriété des démocrates socialistes, les représentants du prolétariat autrichien pouvaient célébrer deux victoires importantes.

Les 12,000 tisserands de Brünn triomphaient dans leur lutte contre le patronat, la plus sérieuse dont l'Autriche ait été jamais le théâtre ; et le ministère qui s'était insolemment mis au-dessus du Parlement et de la Constitution, qui avait essayé de réprimer les agitations populaires par des confiscations, des arrêtés interdisant les réunions, des coups de sabre et des coups de fusil, ce ministère était lamentablement renversé. — Cette chute du cabinet Thun-Kaïzl, synthèse monstrueuse mais fréquente en Autriche, d'un hobereau arrogant et d'un démocrate renégat, n'était pas un changement quelconque du personnel ministériel, c'était la banqueroute d'un

système qui avait, par une habile exploitation des nationalités, assuré pendant un demi-siècle à la noblesse féodale et au clergé un pouvoir illimité sur le peuple autrichien.

L'année 1848, qui rendit possible en Autriche la vie politique, réveilla les forces nationales assoupies jusqu'alors. Déjà, dans la constitution du Reichstag, Allemands et Slaves, Allemands et Tchèques surtout, se découvrirent antagonistes. Et si l'on avait pu penser au début qu'avec la liberté nouvellement conquise une entente entre nationalités était désormais possible, cet espoir fut bien vite ruiné. La contre-révolution, en promettant satisfaction aux aspirations nationalistes les plus légitimes des Slaves, sut les attirer dans son parti ; et quand Wendischgratz marcha contre Vienne en révolution, les bourgeois tchèques de Prague couvrirent de guirlandes les canons qui devaient mitrailler les étudiants et les ouvriers viennois.

Le système réussit, et la pensée diabolique d'exciter et d'attiser les antagonismes entre les nationalités autrichiennes pour les dominer toutes devint et resta la clef de voûte du système du gouvernement. La camarilla courtisane et militaire, les féodaux et les cléricaux alliés à une bureaucratie neutre au point de vue nationaliste, restèrent les maîtres absolus de l'Autriche, comme au temps de Metternich, malgré le Parlement et la Constitution. On s'opposa à tout progrès politique, à tout mouvement d'indépendance du Parlement, en même temps on essaya d'entraîner les partis nationaux à l'abandon de leurs principes politiques par des concessions accordées aux nationalistes.

Mais c'est là une politique qui, en somme, a surtout lésé la classe possédante de la bourgeoisie allemande. Les Allemands constituent la nationalité la plus avancée au point de vue économique et intellectuel de l'Autriche. Le Slave petit bourgeois, prolétaire ou petit paysan, trouve devant lui le fabricant ou le grand commerçant allemand ; le citoyen slave est plus ou moins lésé dans ses droits politiques et dans ses autres aspirations par le fonctionnaire, le juge ou l'officier allemand.

Cet antagonisme social et politique sembla tout naturellement aussitôt un antagonisme national et il s'accentua de plus en plus avec les progrès de la mentalité. La bourgeoisie slave, la bourgeoisie tchèque surtout, en se développant, apprit à détester l'Allemand, comme le concurrent étranger. Les progrès de l'instruction populaire, qui rendirent possible la naissance d'une presse nationale et d'une littérature nationale tchèques, firent naître une classe d'intellectuels qui considéraient le véritable monopole exercé par les Allemands contre toute justice sur les emplois de l'Etat, comme une entrave intolérable à leur propre développement. Et ce que nous avons dit en dernier lieu explique aussi comment cet antagonisme national pouvait être accompagné d'une opposition au gouvernement, à la centralisation autrichienne avec sa bureaucratie toute puissante, qui n'admet pas d'autre langue que l'allemand, la langue officielle de l'Empire.

La lutte des nationalités devint une lutte contre la constitution de l'Empire ; les Tchèques opposèrent le fédéralisme slave à la centralisation autrichienne, à la « constitution bohémienne », l'autonomie des Etats-Unis, Bohême, Moravie et Silésie ; et les Slaves du sud demandèrent la formation d'un grand empire slave. Ces Etats offrirent aux fabricants slaves un débouché pour leurs produits ; on créa des fonctions pour leurs fils ; les Allemands devinrent une minorité qui n'avait plus rien à espérer. Et comme ce programme attaquait tout ce qui dans l'histoire avait fait la force de l'Autriche, les Tchèques devinrent radicaux démocrates et le restèrent tant qu'ils furent dans l'opposition.

Mais on abandonna cette opposition, on mit au rancart le fameux idéal démocratique, et on se mit à soutenir sans scrupule la réaction la plus violente chaque fois qu'on vit le moyen d'agir sur la centralisation autrichienne en soutenant le gouvernement, et d'obtenir quelques petites concessions en faveur des nationalités, au prix de l'abandon des principes politiques. Toutes les négociations menées par nos parlementaires élus sous le régime des plus monstrueux privilèges électoraux, n'avaient pas d'autre objet que ces sortes d'échanges.

Et tous les progrès politiques (ils ne furent pas lourds d'ailleurs), ne furent obtenus que sous la pression des classes populaires, du prolétariat surtout, privé de tout droit politique et indifférent aux conflits des bourgeois entre eux, et cette pression dut s'exercer en même temps sur le gouvernement et sur le Parlement. Plus s'accentuait l'antagonisme entre les gouvernements feudo-cléricaux et les aspirations et les intérêts des peuples, plus il fallait faire de concessions aux nationalités (et les députés y étaient obligés pour tranquilliser la conscience politique de leurs électeurs), plus aussi grandissait l'exaspération de la bourgeoisie allemande aux dépens de laquelle se faisaient ces concessions. Mais comme toutes ces concessions s'accordaient en échange de votes du Parlement indispensables au gouvernement, les représentants de la bourgeoisie allemande essayèrent de rendre l'opération inutile en rendant impossibles les votes désirés; c'est-à-dire qu'il ne leur resta d'autre moyen pour défendre efficacement leurs positions nationales que l'obstruction parlementaire; et ils eurent recours à ce moyen lorsque le président du conseil des ministres, le comte polonais Badeni rendit les fameuses ordonnances sur les langues qui auraient eu pour résultat de remplacer, en Moravie et en Bohême, par des Tchèques les Allemands qui occupaient la plus grande partie des fonctions publiques. L'obstruction eut un plein succès: la machine parlementaire s'arrêta net; Badeni tomba en voulant employer la violence pour y mettre un terme. Son successeur Thun, comte féodal, et le ministre des finances Kaïzl, ancien démocrate tchèque, essayèrent de paralyser la résistance de la bourgeoisie allemande, en se passant de Parlement et en gouvernant despotiquement à coup de décrets impériaux. Ils furent forcés de se retirer devant les manifestations antiabsolutistes du prolétariat, et pendant la réunion du Congrès on nomma, sous la présidence provisoire du comte Clary, un ministère « neutre » de fonctionnaires qui révoqua les ordonnances sur les langues.

Ainsi devenait impossible le système jusqu'alors employé de la corruption des partis bourgeois par des concessions

aux nationalités. — Et à côté de ces concessions les ambitions personnelles des honorables représentants des nationalités n'étaient pas négligées ; — et en même temps on ne pouvait plus fausser le développement des nationalités ni suivre cette politique dans laquelle toute satisfaction accordée aux besoins de progrès d'une nationalité semblait un vol fait aux autres. Ce système de trocs n'étant plus possible au Parlement, les partis nationaux se trouvaient en présence du néant. Mais en même temps l'antagonisme entre nationalités avait atteint son apogée. Les passions nationalistes, l'exaspération générale étaient montées à leur comble, les dispositions dans les cercles bourgeois et petit-bourgeois étaient de celles qui précèdent les guerres civiles, l'Autriche tout entière retentissait de la clameur des partis nationaux aux prises.

Telle était la situation lors de la réunion du Congrès de Brünn, et le problème qu'avait désespéré de résoudre la sagesse du gouvernement, et que la bourgeoisie considérait comme insoluble, était la question la plus importante inscrite à l'ordre du jour du Parlement des ouvriers autrichiens.

Mais au fond était-ce une question prolétarienne? Importait-il au prolétariat en armes si les bourgeois s'entre-déchiraient entre eux? Et les sceptiques qui parlaient ainsi pouvaient faire observer que le prolétariat autrichien avait déjà résolu *sa* question nationale. Le programme d'Heinfeld avait proclamé que le parti démocrate socialiste autrichien est un parti *internationaliste*, qui condamne les privilèges des nations aussi bien que ceux de la naissance et de la race, de la propriété et de l'extraction, et proclame que la lutte contre l'exploitation doit être internationale comme l'exploitation elle-même. Et les deux avant-derniers Congrès de Prague et de Vienne ont appliqué ces principes en donnant au parti une nouvelle organisation. Primitivement (1) le parti avait une organisation qui de fait était celle des camarades allemands. A côté de celle-ci,

---

(1) Voir l'excellent article de notre camarade Rivière, dans notre dernier numéro, sur *les Groupements Ethniques dans le parti socialiste autrichien.*

se formèrent des organisations, parmi les nationalités d'autre langue qui se détachèrent peu à peu de l'organisation primitive et se rendirent indépendantes. Ce fut surtout le rapide développement des démocraties socialistes tchèque et polonaise qui rendit nécessaire la réforme de l'ancienne organisation. Le parti démocrate socialiste autrichien se compose aujourd'hui des partis indépendants des différentes nationalités autrichiennes. Les comités exécutifs des organisations allemande, tchèque, polonaise, ruthène, italienne et slave méridionale constituent la représentation générale du parti, et c'est ainsi que fut appliqué le principe de « l'indépendance nationale et de la cohésion internationale », et que la question des nationalités reçut la solution qu'elle comporte en tant que problème de l'organisation du prolétariat.

C'est avec raison que les représentants du parti purent déclarer dans leur rapport que la démocratie socialiste autrichienne de toutes nationalités n'avait jamais eu conscience d'une plus grande cohésion et d'une plus parfaite union, qu'en cette époque de chauvinisme effréné, qu'elle n'avait jamais eu des armes plus perfectionnées ni une tactique plus remarquable que depuis que la nouvelle organisation du prolétariat avait laissé à chaque organisation nationale sa pleine autonomie.

Et s'il en était ainsi, à quoi bon soulever la question des nationalités, à quoi bon s'occuper des affaires personnelles des hommes d'État et de la bourgeoisie autrichienne? Ne suffisait-il pas de renouveler solennellement la proclamation des principes internationalistes, en présence des nationalités en lutte ?

RUDOLF HILFERDING.

(Traduit par Camille Polack)

(La fin au prochain numéro)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'Anarchie, son but et ses moyens, par JEAN GRAVE (vol. in-18, Stock, éditeur, Paris 1899). — Dès les premières pages de son nouveau livre, Grave oppose à une formule qu'il prétend celle des socialistes — « l'individu libre dans la commune, et la commune libre dans l'Etat » — la formule des anarchistes communistes: « l'individu libre dans l'humanité libre ». Cette différenciation des socialistes et des anarchistes est au moins arbitraire. Les socialistes ont, en effet, toujours affirmé que voulant la disparition des classes, ils voulaient par cela même la disparition de l'Etat, ou « pouvoir de coercition chargé de maintenir la division des classes ». Grave, ayant posé sa formule, la développe. « L'individu laissé libre de se grouper selon ses tendances, ses affinités, libre de rechercher ceux avec lesquels peuvent s'accorder sa liberté et ses aptitudes, sans être entravé par aucune organisation politique déterminée, par des considérations géographiques et de territoire. » Nous avons à discuter cette conception anarchiste de la *libre entente*. Plekhanoff — dans sa brochure — l'a crue formellement opposée à l'organisation socialiste. Bien que Grave soit, sur cette question, entièrement de l'avis de notre camarade, je préfère accepter l'argumentation de M. Bloch (1), qui — se débarrassant de la terminologie propre aux anarchistes — montre, dans un article de l'*Humanité nouvelle*, que le communisme anarchiste doit aboutir logiquement à l'organisation socialiste. Ou bien — dit-il — le travail libre (plaisirs productifs) suffira à produire la somme des objets que la communauté désire consommer et l'anarchisme communiste s'identifie avec le communisme tout court — ou bien la somme des objets nécessaires à la communauté ne pourra être produite par le travail libre et l'anarchiste communiste devra, bon gré mal gré, aboutir à une réglementation de la production — à l'organisation socialiste.

Grave, ayant décrit son idéal, passe à la discussion de la tactique que peuvent suivre les anarchistes. Tout d'abord, il attaque violemment l'action politique, et étant donnée l'idée qu'il s'en fait,

(1) Les Théories anarchistes, *Humanité nouvelle* (février).

nous ne saurions trop l'approuver. « Les socialistes disent que la révolution doit avoir pour but de porter au pouvoir des hommes intègres, qui exerceront l'autorité pour le bien général », lit-on, page 48 — et plus loin : « C'est à la conquête des pouvoirs publics qu'ils (les socialistes) ont voué tous leurs efforts. » — La conquête des pouvoirs publics ne fut jamais entendue ainsi par les socialistes, — n'en déplaise à Grave. Pas plus que les anarchistes, nous ne croyons au *Deus ex machina* du suffrage universel. Nous savons l'action politique nécessaire à l'organisation du prolétariat. Mais dans notre propagande nous avons soin de répéter toujours que, la forme de production capitaliste subsistant, il ne peut y avoir de changement *essentiel* dans la disposition des classes.

L'abstention proclamée, Grave s'occupe de la propagande par le fait. Il la croit utile à certains moments. Nous ne le suivrons pas dans ses longues discussions pour admettre ou rejeter tel ou tel moyen de propagande. Qu'il nous suffise seulement de savoir ce que pensent les anarchistes du coopératisme et des syndicats. Grave a sur le coopératisme les mêmes idées que la plupart des socialistes. Il le croit capable de rendre certains services à la classe ouvrière, mais il rejette la théorie des économistes de l'école de Gide qui voient dans la coopération le moyen de transformer la propriété.

Un des derniers chapitres du livre s'occupe des syndicats « qui représentent pour les travailleurs un groupement naturel et une sérieuse arme de défense ». C'est la lutte *immédiatement économique* des anarchistes. Je crois — contre Grave — qu'elle doit conduire logiquement à l'action politique, traduction de l'action économique. Les ouvriers, quand ils luttent pour la défense de leur salaire, en arrivent bien vite à lutter pour la réduction de la journée de travail ; et de là à l'action politique, il n'y a pas très loin.

En terminant, je recommande le livre de Grave à tous ceux qui veulent connaître la théorie anarchiste et ses moyens d'action actuels.

E. Buré

Socialisme et problèmes sociaux (Bibliothèque de philosophie contemporaine), par D'EICHTAL. Alcan, éditeur, 1894. — M. d'Eichtal se fait fort, au nom d'une prétendue science sociale, de démontrer, comme c'est actuellement fort à la mode, toute la stupidité du socialisme : et d'abord il chante lui aussi la défaite du marxisme abandonné, dit-il, par ceux-là même qui s'en réclamaient le plus ; mais d'Eichtal ne comprend pas très bien que si les socialistes ne veulent plus voir dans le marxisme une doctrine fixe et inébranlable, du moins constitue-t-il pour eux une méthode plus près de la réalité et toujours plus féconde. Entre autres erreurs de M. d'Eichtal, rappelons, au passage, que Marx lui-même tenait déjà pour du vieux fer la loi d'airain des salaires (voir la lettre sur le

programme de Gotha, 1875). — Plus loin, à propos du livre de M. Andler sur *les Origines du Socialisme d'Etat en Allemagne*, M. d'Eichtal s'évertue à nous raconter toute l'irréalité du socialisme d'Etat; mais il parvient tout au plus à nous faire voir la mesquinerie de son point de vue et la faiblesse de sa critique. Autre part encore (car ce livre n'est qu'un assemblage d'articles disparates dont la seule unité vient d'une profonde haine non seulement contre le socialisme, mais même contre le modeste internationalisme); autre part, disons-nous, l'auteur réédite dans la bouche d'un « progressiste libéral » toutes les âneries classiques et vieilles d'un demi-siècle journellement débitées au nom d'un « manchestérisme » farouche contre les réformes d'Etat. Mais le morceau principal est formé par une diatribe contre la tactique électorale des socialistes parlementaires. Et là, comme M. d'Eichtal aurait eu beau jeu à critiquer de haut les déviations qui transforment trop souvent un programme en une plate-forme électorale ! Que de choses nouvelles et intéressantes il eût pu dire sur certain programme agricole ou sur certaines affiches électorales de candidats ordinairement plus intransigeants! Mais il aurait fallu juger en socialiste, et M. d'Eichtal était contraint de rester dans la banalité bourgeoise : tout ce qu'il peut faire, c'est de s'élever contre « l'appel à l'envie », contre les politiciens et leurs manœuvres, contre les palinodies des candidats, et pourtant combien restent purs la plupart des candidats socialistes, à côté des progressistes chers à M. d'Eichtal! Parfois on trouve des livres qui, malgré une critique violente, laissent pourtant je ne sais quelle sensation d'impartialité que l'on prend plaisir à reconnaître : le livre de M. d'Eichtal n'est pas de ceux-là. *Marcel Landrieu*

Le matérialisme historique, par Louis Woltmann, exposition et critique de la philosophie marxiste (éditeur Michel Hermann, Dusseldorf). — Ce livre est un essai d'exposé systématique de la philosophie générale qui présuppose la doctrine de Marx. Le contenu scientifique du socialisme moderne se compose de trois grands corps de doctrines: 1° la critique de l'économie politique; 2° la théorie de l'organisation sociale socialiste; 3° le matérialisme historique, qui sert de base aux deux premières théories. — L'auteur ne s'occupe que de cette dernière, qui n'est pas seulement une histoire de l'économie sociale, mais *une histoire du développement des idées humaines*. Au surplus, le matérialisme historique n'épuise pas tout le contenu de la philosophie marxiste. Il constitue bien plutôt le point central d'une conception philosophique et générale du monde, qui est le système matérialiste le plus achevé. Ce système comprend : 1° *le matérialisme dialectique*, qui établit les principes généraux d'une théorie des rapports de *la pensée* et *de l'être;* 2° *le matérialisme cosmologique*, théorie des rapports entre *la matière* et *l'esprit*, dans le sens des sciences cosmologiques

modernes; 3° *le matérialisme biologique*, dans le sens du darwinisme; 4° *le matérialisme géographique*, qui montre la dépendance où se trouve la civilisation humaine des conditions naturelles et géographiques; 5° *le matérialisme économique*, théorie des rapports entre l'économie et la civilisation sociale et intellectuelle; 6° *le matérialisme éthique*, qui constitue la rupture la plus radicale d'avec toutes les conceptions religieuses *d'un au-delà* et place toutes les fins et forces de la vie et de l'histoire *dans l'en-deçà réel*.

La source principale du matérialisme dialectique, c'est *la philosophie classique allemande:* Kant, Fichte, Hegel. L'auteur, dans la première partie, étudie ces trois grandes philosophies: il soutient que Marx est plus près de Kant que Hegel, et qu'Engels a trop légèrement passé sur la *chose en soi* et *l'impératif catégorique*. Dans la deuxième partie, l'auteur étudie le développement historique de la pensée de Marx, ses rapports avec Feuerbach; la troisième partie contient une critique systématique du marxisme; *le développement des idées est un facteur aussi indépendant dans le devenir historique que le développement économique*, il y a des forces idéales autonomes qui ne se laissent pas ramener à l'économie. C'est du point de vue kantien que l'auteur fait sa critique.

Ce livre, très intéressant et dont les tendances se rapprochent de Bernstein, fait partie, si j'ose ainsi parler, du *retour à Kant*, que beaucoup de marxistes tentent aujourd'hui. *Edouard Berth*

LES REVUES

La Science sociale. — Le numéro de novembre de la *Science sociale* contient une monographie de M. Perthuinn sur le paysan varennier (Touraine). Le Varennier est un type de petit paysan se livrant à la culture maraîchère. Dans certaines communes rurales de la Varenne on trouve une forme assez curieuse de société de secours mutuels. Les adhérents s'engagent uniquement à cultiver la terre des membres de l'association qu'une maladie ou une indisposition a mis dans l'impossibilité de travailler. Ils sont présidés par deux syndics nommés pour un an et qu'on appelle *rois*. Ces rois sont au nombre de deux, parce que les communes de la Varenne, tout en longueur sur le fleuve, sont généralement divisées en deux parties: *le haut* et *le bas*, suivant qu'elles se trouvent en amont ou en aval.

Un membre vient-il à tomber malade, sa famille en donne avis au roi de son quartier qui commande immédiatement les hommes nécessaires. Au jour fixé d'un commun accord entre les gens commandés, ceux-ci se rendent ensemble sur le terrain ou sur les parcelles désignées et, en un tour de main, l'ouvrage est achevé.

Quelle que soit la durée de la maladie, le sociétaire a droit à ce

que son travail soit exécuté, à ce que rien ne reste en retard. S'il meurt, sa veuve a droit à l'assistance pendant l'année en cours, c'est-à-dire jusqu'à ce que les récoltes soient serrées.

Le secours mutuel s'étend même aux chevaux. A tour de rôle, on remplace l'animal malade et on fait la besogne.

Le numéro de décembre contient la première partie d'une étude de M. Léon de Seilhac sur l'organisation syndicale, que nous analyserons dès qu'elle aura été publiée en entier.

G. Fauquet

Revue Socialiste (décembre). — Le deuxième volume du *Capital* de Karl Marx qui a paru en 1885 en allemand et qui n'a pas encore été traduit en français est analysé pour la première fois par N. Slepzoff.

Dans le premier volume Marx a étudié le processus de production. Le deuxième volume a pour titre : *Le processus de la circulation.* Il est divisé en trois parties. La première est consacrée aux métamorphoses du capital : argent, moyens de production, marchandises. La deuxième nous parle de la rotation du capital, du capital fixe et du capital circulant. La troisième partie embrasse la reproduction et la circulation du capital social dans son ensemble, de la reproduction simple et l'accumulation du capital ou reproduction sur une base élargie.

Sozialistische Monats-Hefte (décembre).— Ce numéro contient une intéressante consultation organisée par la rédaction des *Sozialistische Monats-Hefte* sur le jugement qu'on doit porter sur le Congrès de Hanovre. Il serait trop long d'analyser toutes les réponses publiées dans ce fascicule : beaucoup n'ajoutent que peu de chose aux longs débats qui, pendant deux ans, ont occupé la pensée socialiste allemande; d'autres ont plus d'intérêt. Signalons parmi ces dernières, celles de *Ludwig Woltmann, Edouard David, A. Südekum, A. Winter, E. Bernstein, P. Kampfmeyer, B. Kritchewsky, Hector Denis, Otto Lang,* etc... Nous les signalons à ceux de nos lecteurs que la question intéresse, ne pouvant songer à les résumer nous-mêmes dans cette Revue.

Die Zeit. — Signalons dans les derniers numéros : une vigoureuse attaque de *Daszynski*, député socialiste au Reichsrath autrichien, contre le *Système de la Corruption*, en vigueur en Galicie (n° 269); un nouveau plaidoyer du professeur Mazaryek, aussi énergique et aussi courageux que les précédents, en faveur de Polnaer, victime d'une épouvantable erreur judiciaire.

Die Wage. — Intéressante étude, dans le numéro du 10 décembre, d'*Enrico Ferri* sur *le Crime dans les Romans et les Drames à sensation.* — Dans les numéros suivants, *Franz Oppenheimer* examine quel sera *l'avenir du Mariage ; Rudolph Lothar* continue à publier de vivantes études théâtrales.

Die Zukunft. — Le professeur Ludwig Gumplowiwez, de l'Université de Gratz, examine et critique la *conception matérialiste de l'histoire* de Marx, dans un article intitulé *Conception Sociologique de l'histoire* (numéro du 9 décembre). M. Joseph Goldstein, privat-docent à l'Université de Zurich, publie sur la France d'intéressants renseignements économiques.

NOTICES

Les Industries à domicile en Belgique, volume I, publié par le Ministère de l'industrie et du travail belge, Bruxelles, 1899. — Trois enquêtes du plus haut intérêt : *L'industrie armurière liégeoise*, par Maurice Ansiaux ; *l'industrie du vêtement pour hommes à Bruxelles*, par Eugène Tardieu ; *l'industrie coutelière de Gembloux*, par Charles Génart. Ces enquêtes ont été faites selon la méthode suivante : les milieux (physique, démographique et économique) sont étudiés tout d'abord ; ensuite l'organisation commerciale de l'industrie (origine, évolution, mode, débouchés, concurrence, régime douanier, etc.) ; enfin l'organisation économique de l'industrie (recrutement des ouvriers, contrat de travail, salaire, durée du travail, chômage, salubrité et sécurité, législation du travail).

La République et les grands républicains, par ALBERT MILHAUD, 32 pages ; Paris, Cornély, 1899. — Brochure populaire, de propagande officiellement républicaine.

Le Sultan et les Grandes Puissances, par MALCOLM MAC COLL (traduit de l'anglais par Jean Longuet). Paris, Félix Alcan, 1899. — Eloquent plaidoyer contre les atrocités commises par le Sultan ; préface vibrante d'Urbain Gohier.

Contre le Fratricide, brochure de propagande antimilitariste, par ALBERT TANGER. Paris, Fédération des Groupes de Jeunesse, Maison du Peuple, 4, impasse Pers, 1899. — Au moment où les Jeunesses de France s'organisent pour combattre le militarisme, et où, à l'exemple de la Belgique, un journal, *Le Conscrit*, va être publié pour rappeler aux recrues ce qu'est le régime de caserne, nous signalons l'excellente brochure de notre camarade Tanger. Elle expose l'œuvre que va poursuivre la Fédération des Jeunesses, créée par une fraction puissante du socialisme français, le « Parti socialiste révolutionnaire ».

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 1752

L'ACTION SOCIALISTE

AU CONSEIL MUNICIPAL DE BERLIN

La classe ouvrière, économiquement et politiquement organisée par la démocratie-socialiste, ne peut espérer conquérir qu'un nombre très restreint de sièges au conseil municipal de Berlin.

L'administration municipale est assurée par deux conseils : le « Magistrat » (conseil municipal), composé de 36 membres et l'ensemble des délégués communaux (144 membres). Le conseil municipal est élu par les délégués communaux ; il faut que l'élection des conseillers soit ratifiée par le gouvernement qui peut écarter de l'administration municipale les personnalités qui lui déplaisent au point de vue politique ou pour d'autres raisons. C'est ainsi que l'Empereur n'a pas encore ratifié l'élection du premier bourgmestre, élu en juin de l'année dernière.

Les délégués communaux sont élus sur les bases du plus misérable de tous les systèmes électoraux — le système des trois classes — par les citoyens qui satisfont aux conditions suivantes, exigées par la constitution municipale :

1° Ils doivent être citoyens prussiens ;

2° Avoir un domicile connu ;

3° Ne recevoir aucun secours de l'assistance publique ;

4° Payer les impôts municipaux, c'est-à-dire avoir au moins un revenu annuel de 660 à 900 marks.

Les électeurs sont divisés en trois classes, d'après le montant de leurs contributions. Chaque classe élit ses délégués communaux. Une moitié des élus de chaque classe doivent en outre être propriétaires d'immeubles. Les délégués communaux sont élus pour six ans; l'Assemblée est renouvelable par tiers tous les deux ans. Voici la répartition des électeurs pour les élections qui ont eu lieu en novembre 1899 : la première classe, dont font partie les contribuables qui payent au moins 8,333 marks par an, ne comprend que 691 électeurs; la deuxième (contribution annuelle *minima* 1,095 marks) compte 7,742 électeurs; la troisième en compte 308,517. Un électeur de la première classe a donc des droits électoraux cinq cents fois plus grands qu'un électeur de la troisième; et un électeur de la seconde a sur l'administration municipale une influence quarante fois plus grande qu'un électeur de la troisième classe. 308,517 électeurs nomment 48 délégués municipaux, tandis que 8,433 en nomment 96.

Le droit électoral municipal à Berlin est asservi à l'argent, et il est aisé de comprendre qu'une administration, élue d'après le système électoral le plus aristocratique qui se puisse imaginer, donne la priorité aux intérêts des classes possédantes dans l'organisation économique de la cité.

Avec ce système électoral, la démocratie-socialiste ne peut espérer de succès que dans la troisième catégorie, et là même, le parti ne peut arriver à son entier développement, parce que tous les ouvriers dont le revenu annuel n'atteint pas au moins 660 marks, sont privés du droit électoral.

Pénétrés de cette conviction que les principes du socialisme doivent être également appliqués dans l'administration communale, la démocratie-socialiste intervient,

depuis plus de seize ans, dans les élections des délégués communaux à Berlin ; nous avions au début conquis cinq mandats ; nous disposons aujourd'hui de vingt-deux sièges dans l'assemblée des délégués municipaux. En 1885, les démocrates-socialistes recueillaient 4,880 voix ; en 1897, nos candidats en ont obtenu 20,197. Aux élections partielles de novembre dernier enfin, le parti démocrate-socialiste a obtenu, dans la troisième classe, 26,000 voix contre 12,000 aux libéraux et 3,000 aux antisémites.

Notre action dans l'assemblée des délégués communaux tend, dès aujourd'hui surtout, à faire aboutir le programme suivant :

1° Adoption du suffrage universel, à un degré, avec scrutin secret pour les élections municipales. Le droit d'élection ne pourra être ni supprimé ni restreint par l'acceptation d'un secours quelconque de la municipalité. Les élections auront lieu le dimanche ;

2° Pour les écoles, nous réclamons : la laïcité, la fréquentation obligatoire de l'école primaire, la gratuité de l'enseignement et des fournitures scolaires à l'école primaire et, dans les écoles supérieures, pour les élèves des écoles primaires que leurs capacités désignent comme dignes de recevoir une instruction supérieure ; l'établissement de cantines scolaires, la désignation de médecins chargés de surveiller et d'examiner régulièrement les élèves, les écoles et leur installation ; nous voulons assurer la fréquentation de l'école de manière à rendre l'enseignement profitable, nous voulons des classes particulières pour les enfants peu doués ; nous interdisons tout travail salarié aux enfants astreints à fréquenter l'école ; l'enseignement post-scolaire obligatoire pour les deux sexes jusqu'à dix-huit ans. Cet enseignement devra être donné les jours de semaine pendant les heures de

travail. Nous voulons la création de bibliothèques populaires et de salles de lecture, et l'extension de celles qui existent déjà ;

3° L'établissement d'un service médical régulier et d'un service hygiénique, créations de bains publics et de piscines scolaires, de désinfections gratuites après les maladies contagieuses, création de préaux, encouragements aux sociétés libres de gymnastique, création d'un corps spécial de sapeurs-pompiers, hygiène des logements et de la voirie, etc. ;

4° Entretien des pauvres et des orphelins au moyen de subventions suffisantes. Établissement d'asiles et de chauffoirs en dehors du contrôle de la police ;

5° Les impositions communales seront exclusivement des contributions directes ; suppression des impôts indirects et de la cote personnelle ;

6° L'éclairage, les moyens de communication, la production de la force motrice, comme tout ce qui est nécessaire à la commune, sera enlevé à l'exploitation privée ; les communes établiront et exploiteront tous ces services à leur propre compte ; les autres travaux communaux et de construction, de pavage, etc., devront autant que possible être entrepris par la commune ;

7° La revision du régime des soumissions ; les travaux et les fournitures de la commune seront données à des entrepreneurs s'engageant par contrat ; les conditions de salaire et de travail des ouvriers occupés aux travaux de la commune devront être fixées d'un commun accord avec les syndicats ouvriers. Les membres de la municipalité ne doivent être chargés d'aucun travail communal ni avoir aucune fourniture. Ils ne doivent non plus d'aucune façon participer à des entreprises industrielles, ayant des contrats avec la commune soit pour des travaux, soit pour des fournitures ;

8° Les ouvriers et les employés occupés par la commune doivent être payés suffisamment et être astreints à un travail maximum de huit heures par jour. Comme il y a des caisses de secours pour les veuves et les orphelins, on créera des caisses de retraite pour les ouvriers, et on s'efforcera de généraliser l'assurance en cas de maladie, d'accidents, pour les vieillards et les infirmes, chez les ouvriers employés dans les exploitations communales. Il faut assurer à l'ouvrier le droit de coalition et le lui conserver dans toute son intégrité. Dans tous les services communaux il faut établir des commissions d'ouvriers ;

9° La police des marchés, des édifices, des logements, des voies de communication, de l'hygiène publique et de la sécurité sera confiée à l'administration municipale ;

10° Création de conseils de prud'hommes, extension à l'industrie à domicile de l'assurance en cas de maladie ;

11° Gratuité des enterrements.

Nous combattons en outre sur le terrain de la lutte de classe pour l'extension des droits du peuple, pour l'amélioration de la situation économique des ouvriers et pour l'introduction du socialisme dans la commune en vue du bien-être de la collectivité. Dans cette lutte, la démocratie socialiste n'a à compter, au sein de l'administration communale de Berlin, comme partout ailleurs, que sur ses propres forces, car le parti progressiste qui domine dans la municipalité est, conformément à ses principes économiques, hostile à toute socialisation communale.

Une protection efficace des ouvriers de la ville au point de vue hygiénique, un salaire et des conditions de travail raisonnables pour les ouvriers occupés aux travaux municipaux, la surveillance des industries par des comités formés d'ouvriers, et avant toute chose le droit absolu de coalition assuré aux ouvriers de la ville, sont des exigences qui, satisfaites, endigueraient l'exploitation capita-

liste des faibles : aussi rencontrent-elles la résistance la plus opiniâtre chez les représentants de la classe riche qui forment la grande majorité des délégués communaux.

Dans toutes ces questions, le patronat trouve soutien et appui auprès des autorités municipales qui travaillent activement à soustraire les entreprises de la ville à des règlements qui auraient pour but une protection sérieuse et énergique des ouvriers.

C'est ainsi que l'entretien des rues et des places, l'établissement et l'exploitation des tramways, la construction des appareils électriques, soit pour l'éclairage de la ville, soit pour la distribution de la force motrice nécessaire à l'industrie et aux voies de communications, en un mot tous les services d'intérêt public, tous les services où il y a des bénéfices à réaliser, sont livrés aux capitalistes, alors qu'ils devraient profiter à la collectivité, comme le demandent les démocrates-socialistes. Le capitalisme est maître de l'administration municipale et la fait servir à ses intérêts. Les capitalistes, qui profitent des emprunts municipaux pour exploiter les contribuables, peuvent en prendre à leur aise parce que, grâce au système électoral en vigueur, l'administration municipale suit une étroite politique de classe, parce que les riches ont dans leurs mains tous les faiseurs de lois municipales et peuvent ainsi exploiter comme ils l'entendent toute la puissance politique de la municipalité. Comme ils l'entendent? Non. Ils en sont empêchés par les représentants de la classe ouvrière, par les démocrates-socialistes, et c'est là un résultat assez sérieux de l'action socialiste dans la municipalité. Si nos adversaires ne commettent pas d'abus trop criants, c'est aux démocrates-socialistes qu'on en est redevable : ceux du conseil municipal ont pris à tâche non sans succès de dévoiler les intrigues capitalistes de la

haute finance dans l'administration municipale. Cette action a eu plus d'un heureux résultat et si, dans ces dernières années surtout, la situation économique des ouvriers des villes est devenue meilleure, on peut en remercier la démocratie-socialiste. Les projets de caisses de retraites, de caisses de secours pour les veuves et les orphelins, sont l'œuvre de la démocratie-socialiste, les perfectionnements apportés à l'enseignement primaire sont dus à la pression incessante de la démocratie-socialiste. C'est pourquoi il est nécessaire que la propagande socialiste, que l'action de la population ouvrière de Berlin s'exerce sur la municipalité, et nous n'arriverons au succès que si nous n'abandonnons aucun de nos principes, que si bien entendu nous nous plaçons sur le terrain de la lutte de classe, et si les camarades se mettent à l'œuvre avec une ardente énergie, ce qu'ils font d'ailleurs. Il faut créer des groupes de conseillers socialistes dans les municipalités; ces groupes, en se développant et en s'élargissant, prépareront la socialisation définitive de la société.

En luttant pour introduire le socialisme dans les municipalités, la démocratie-socialiste développe ses forces pour son œuvre propre : la délivrance du prolétariat, courbé sous le joug d'une exploitation économique qui l'écrase, et privé de tout droit politique.

Berlin, décembre 1899.

PAUL SINGER
Conseiller municipal de Berlin,
Député au Reichstag

(Traduit par Camille Polack)

Les vraies Causes et les vrais Remèdes de l'Alcoolisme

Le Congrès socialiste a officiellement, par un vote unanime, déclaré la guerre à l'alcoolisme. L'alcoolisme est un des obstacles *internes* les plus puissants que le socialisme ait à renverser pour réaliser la Révolution.

Les classes privilégiées ne se sont émues des progrès de l'alcoolisme que le jour où l'ivrognerie, de plus en plus répandue, a diminué la puissance de travail du prolétariat et le rendement que le capital en attendait. L'alcoolique chôme plus souvent, fabrique des produits de moindre perfection, est plus facilement victime d'accidents professionnels, fait de longs séjours à l'hôpital, travaille moins vieux, procrée moins d'enfants. L'abus de l'alcool diminue l'offre de la main-d'œuvre, réduit la valeur des produits, met à la charge de la société des non-valeurs parasites. Au point de vue économique, dès qu'il dépasse une certaine mesure dans son influence sur une collectivité, l'alcoolisme devient une mauvaise affaire : les classes privilégiées prêchent alors la croisade contre lui.

On conçoit à merveille que cette ardeur belliqueuse se soit manifestée tardivement. Tant que la passion de boire ne déprécie pas la valeur-travail du prolétaire, elle est une sauvegarde des privilèges du capitaliste. L'ouvrier abruti par le travail physique, qui ne sort de l'usine que pour manger, boire et dormir, cet être à demi ani-

malisé n'est pas dangereux pour ses maîtres. Ce n'est pas un révolté : s'il le devient c'est pour un jour, inconsciemment, sous l'impulsion d'un autre, sans savoir au juste ce qu'il fait, et surtout ce qu'il fera demain ; c'est parfois un émeutier, ce n'est jamais un révolutionnaire. Et c'est pourquoi je disais en commençant que l'alcoolisme est un des obstacles *internes* opposés à la marche du socialisme.

Si capitalistes et socialistes se trouvent aujourd'hui d'accord pour combattre l'alcoolisme, ce ne peut donc être pour les mêmes raisons, et vraisemblablement ils ne seront plus du même avis quand il s'agira d'en déterminer les causes et les remèdes.

De nombreux congrès ont agité la question de prophylaxie et de thérapeutique : tous ont attribué une importance capitale à l'enseignement antialcoolique par l'école primaire.

Ce fut la grande pensée du règne de M. Rambaud à l'Instruction publique. L'instituteur, à son rôle traditionnel de professeur d'orthographe, de calcul et d'histoire, dut joindre celui de démonstrateur d'anatomie pathologique. Au plus grand profit des éditeurs, sur les murs des classes, des planches aux couleurs heurtées étalèrent le faciès abêti de l'absinthique, les cerveaux ratatinés, les foies et les reins sclérosés par l'alcool. Imaginer que ces viscères avariés se représenteront, sa vie entière, à l'élève sollicité par la séduction des *tournées*, et joueront le rôle tutélaire de la *croix de ma mère*, est d'une certaine naïveté. Dans les écoles religieuses, jadis se voyaient toujours deux tableaux : l'un dépeignait le ciel, l'autre l'enfer ; en ce dernier des damnés grésillaient dans les flammes, tandis qu'un Satan cornu les aiguillonnait de sa terrible fourche : pour si effrayant que fut le spectacle, le diable y perdit-il jamais rien ?

Ce n'est pas la connaissance des méfaits de l'alcool qui manque à nos contemporains.

Les buveurs boivent en connaissance de cause; suivant leur tempérament, leur éducation, ils avouent plus ou moins leur vice aux autres ou à eux-mêmes, mais savent tous que ce vice est dangereux.

Il ne peut être nuisible de prêcher aux enfants l'abstinence de l'alcool, l'horreur de l'ivrognerie, de leur en montrer les funestes effets, mais je vois plus efficace l'action de l'instituteur portée sur un autre terrain.

Et d'abord, quelle est la cause principale de l'alcoolisme? Je dis la cause principale, car autour d'elle agissent des causes secondaires, telles que celles provenant de la multiplicité des débits de boisson, de l'abaissement, grâce aux progrès scientifiques et industriels, du coût des alcools. Ces causes secondaires sont importantes, rendent plus aisées les habitudes d'intempérance, mais ne créent pas ces habitudes.

Faut-il incriminer la misère des classes ouvrières? La misère a son influence, mais à mon avis assez restreinte.

L'ouvrier de la grande industrie n'a pas de foyer: sa femme est ouvrière comme lui. A l'aube, l'un et l'autre quittent leur logis aussitôt levés sans avoir pris aucune nourriture; l'habitude du petit verre est la conséquence de cette inanition du matin, inanition rendue fatale par le travail de la femme hors de la maison, bien plus encore que par l'insuffisance du salaire.

Ce qui prouve bien que la misère n'est pas l'origine constante de l'alcoolisme, c'est que l'alcoolisme existe là où il n'y a pas de misère. Sont alcooliques parfois des ouvriers à salaire élevé, et l'alcoolisme se rencontre aussi fréquemment chez l'employé, le petit bourgeois aisés, que dans la classe ouvrière.

Passez à l'heure honteuse de l'apéritif devant les cafés

luxueux des grandes villes, et voyez quels sont les consommateurs. Partout l'absinthe servie à des gens dont la mise exclue toute idée de misère, dont la plupart sont dans l'aisance. La misère favorise l'alcoolisme, comme les autres causes que j'indiquais plus haut, mais pas plus qu'elles elle ne le crée.

La véritable cause de l'alcoolisme est entièrement d'ordre intellectuel et moral : c'est l'insuffisance d'activité cérébrale, c'est l'indigence, la détresse intellectuelle, le désœuvrement mental.

Tout individu qui, sa besogne professionnelle achevée, est incapable de s'occuper d'autre chose que de cette besogne, est un terrain propice à l'alcoolisme. Combien, en dehors de leur compétence technique, sont inaptes à penser, à comprendre, à exposer quoi que ce soit. Quand l'ouvrier, après dix ou onze heures de travail machinal, sort de l'usine, il est désorienté, il ne sait comment tuer le temps qui s'écoulera avant qu'il dorme : il boit.

L'employé, le fonctionnaire quitte son bureau, son administration ; en dehors du bureau, de l'administration, rien ne le passionne, rien ne l'intéresse : il boit.

Le médecin de campagne, et cela est malheureusement trop fréquent, après une journée de courses fatigantes, ayant perdu l'habitude du travail intellectuel, fait comme l'ouvrier, comme l'employé : il boit.

Les jours de dimanche et de fêtes, le travail ordinaire est supprimé, le travailleur s'en va le long des chemins, désemparé, sans but, embarrassé de sa liberté, et échoue fatalement au cabaret : les jours de repos sont des jours d'ivrognerie.

Notre société souffre de ce désœuvrement, de cette inaction intellectuelle, et c'est là la vraie cause de l'alcoolisme. Le plus grand nombre de nous, dès que le métier n'est plus là pour faire agir les bras ou quelques cases du

cerveau, ne savent plus que devenir. L'alcool est leur refuge, parce qu'il procure au système nerveux des sensations qui tiennent la place des idées absentes.

Par cette donnée sur la cause de l'alcoolisme, le rôle de l'instituteur grandit, et, bien tenu, peut devenir la définitive sauvegarde. Ce qu'il faut apprendre à l'enfant, ce n'est pas seulement que l'usage de l'alcool abîme le cerveau ou les reins, mais à se servir de son cerveau, à trouver dans le fonctionnement conscient de ses facultés intellectuelles des jouissances véritables. L'école primaire ne se bornera pas à fournir à l'élève les notions premières, indispensable outil dans la lutte pour l'existence. Elle devra découvrir à ses yeux les horizons infinis ouverts à l'intelligence humaine.

L'éducation scolaire que je désire, véritable croisade indirecte contre l'alcoolisme, ne fera pas des ouvriers disciplinés ; elle sera génératrice de critiques et de révoltés. Elle le sera plus encore, le jour où l'école nationale renonçant à la neutralité, duperie déplorable en face des adversaires que nous avons, aiguillera délibérément les jeunes intelligences vers la vérité scientifique émancipée de toute autorité.

Mais aussi quel peuple renouvelé ! Quand, la journée terminée, les ouvriers, les employés, le monde entier du travail, sera capable de discuter, de lire, de comprendre la beauté intellectuelle ou artistique, les grossières jouissances de l'alcoolisme ne trouveront plus d'adeptes que parmi les dégénérés ou les inférieurs.

A côté de cette éducation intellectuelle, le plus puissant moyen de lutte contre l'alcoolisme est la réduction de la journée de travail à une durée maximum de huit heures. Oui, la journée de huit heures sera la mort de l'alcoolisme.

On m'objectera, je le sais, que les buveurs d'aujourd'hui

boiront encore davantage quand ils auront un plus long temps à donner au cabaret. Oui, je crois que les ivrognes resteront les ivrognes, que notre génération est gravement atteinte, mais est-ce une raison pour ne pas réaliser les mesures nécessaires au salut des générations de demain?

Comment voulez-vous que le manouvrier attelé au métier, à la brouette dix et onze heures par jour, n'arrive pas à une totale déchéance intellectuelle et morale? Les grossières jouissances physiques du cabaret, c'est tout ce qu'il peut ressentir, dans sa fatigue corporelle et la vacuité de son cerveau. A celui-là vous pouvez offrir des bibliothèques, des musées, où voulez-vous qu'il prenne le temps de s'initier à ces choses? La longue journée fait des brutes fatalement, et la brute s'enivre au moins fatalement.

Imaginez une société autrement constituée: les écoles, imprégnées de l'esprit libéral, ont appris aux adolescents à se servir de leur intelligence, à jouir de son activité. Adultes, huit heures par jour, ils peuvent continuer à faire travailler leur cerveau, toujours entraîné, parce que la fatigue physique n'est pas excessive.

Le métier n'est plus l'unique objet de l'existence, c'est seulement le procédé employé pour gagner la vie; il ne prend qu'un moment chaque jour, et le surplus est employé à rester un homme. Les individus ne seront plus divisés en menuisiers, médecins ou marchands: leur profession n'importera pas, leur valeur humaine,dont la mesure pourra se manifester pour tous, seule établira des différences.

Eh bien, je l'affirme, parce que c'est fatal, parce que c'est conforme aux tendances humaines, quand un peuple,instruit librement, ne sera plus voué uniquement au travail physique, ce ne sera plus un peuple désœuvré et ce peuple ne boira plus.

L'alcoolisme est une question sociale non seulement dans ses conséquences, mais dans ses causes. Pour le supprimer, il faut rendre au peuple le goût et l'habitude des choses de l'intelligence, la préoccupation des intérêts généraux de l'humanité, le désir de jouer un rôle dans l'évolution de cette humanité : c'est la fonction de l'instituteur. Il faut ensuite donner à ce peuple le temps de cultiver son intelligence, de connaître la vérité et la beauté, l'arracher à la fatigue physique exagérée, lui donner la journée de huit heures : c'est le devoir du législateur.

En dehors de cela il n'y a que palliatifs vains : la thérapeutique de l'alcoolisme fait partie de la révolution sociale.

Dr Victor Augagneur
Professeur à l'Université de Lyon

Le Transvaal et l'Angleterre [1]

Citoyennes et Citoyens,

En choisissant le sujet dont je dois vous entretenir ce soir, je me suis trouvé un peu inquiété tout d'abord par certaines promiscuités que je devais peut-être trouver en le traitant. Je me suis dit, comme cet orateur athénien que vous connaissez et qui, étant un jour applaudi par une foule en qui il n'avait pas confiance, se tourna vers un ami en lui disant : — Ai-je dit quelque sottise ?

J'espère, ce soir, ne pas trop dire de sottises, bien que cependant, pour une partie des choses que je vais exposer devant vous, je me voie forcé de marcher sur un terrain où nos éminents adversaires, les nationalistes, ont fait mine de se placer depuis quelque temps.

J'entrerai tout de suite dans l'historique de la question que je vais traiter devant vous.

La guerre du Transvaal a des causes éloignées et a des causes plus récentes : les causes éloignées remontent à l'annexion de l'Afrique du Sud par l'Angleterre, à la suite des guerres de la Révolution et de l'Empire ; quand la France révolutionnaire et impériale se fut emparée des Pays-Bas, l'Angleterre mit la main sur les colonies néerlandaises de l'Afrique du Sud, comme elle mit la main sur la plupart des colonies fran-

---

(1) Conférence organisée par le Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris, à l'Hôtel des Sociétés savantes, le 12 décembre 1899, sous la présidence du citoyen Jaurès.

çaises. Elle avait déclaré que ce n'était qu'un dépôt et qu'à la fin de la guerre, elle rendrait ce dépôt aux Pays-Bas, à la maison d'Orange, quand celle-ci aurait été rétablie dans ses droits.

La paix fut signée en 1815 sans que l'Angleterre songeât à rendre l'Afrique du Sud à la Hollande et même sans que personne songeât à la réclamer. Toutefois les populations établies là, les descendants des Néerlandais venus au Cap, les descendants des réfugiés français proscrits par la révocation de l'édit de Nantes, n'entendaient pas passer de mains en mains comme un troupeau de bœufs, et il y eut une série de difficultés et même une série de révoltes pendant de longues années. Ce ne fut qu'au bout de vingt ans qu'on parvint à établir un *modus vivendi*, au moment même où l'Angleterre arrivait au même résultat au Canada, qui s'était soulevé pour secouer le joug britannique. Il fallut l'intervention du libéral lord Durham qui sacrifia sa carrière politique même pour arriver à doter ce pays de l'autonomie.

Ces questions furent ainsi réglées, mais il se trouva un certain nombre de Néerlandais qui ne voulaient pas même des institutions autonomes, qui ne voulaient pas même de l'indépendance coloniale qui leur était accordée, qui ne voulaient pas vivre sous le drapeau de l'Angleterre. Ils partirent, ils s'éloignèrent. Ils firent ce que l'on appelle un « track » et arrivèrent en Natalie où, pendant quelques années, ils résidèrent. Mais l'Angleterre étendait sans cesse ses fontières, obéissant à cette espèce de fatalité qui l'a toujours poussée à ajouter territoire à territoire, colonie à colonie, et, au bout de quelques années, les Néerlandais se trouvèrent expropriés et forcés de quitter ce sol. Ils franchirent le fleuve le Vaal, ils s'enfoncèrent dans ce qui était le désert. C'était pour eux véritablement une grande aventure. Ils ne savaient pas où ils allaient, avec quelles populations ils devaient se trouver aux prises ; ils eurent des luttes : ce fut la période héroïque du Transvaal qui fut marquée par beaucoup de sang versé. Il y eut des massacres affreux de Cafres et d'autres indigènes ; finalement les Boers s'établirent dans l'immense territoire qui a été subséquemment dénommé

le Transvaal. En 1852, l'Angleterre jugea indispensable de reconnaître l'autonomie de cette nouvelle république. Des négociations furent engagées et le traité de Sands-River intervint, qui reconnut expressément l'indépendance du Transvaal en lui accordant tous les attributs d'une souveraineté complète.

Les choses semblaient en bonne voie et il paraissait que rien ne serait plus facile que de faire coexister, dans l'Afrique du Sud, la colonie autonome qui était en majorité formée de Hollandais. Boers de race et d'esprit, et la république qui venait de s'établir au Transvaal. Par malheur, il n'en fut rien. L'esprit de conquête se développa sans cesse dans la colonie anglaise avec l'afflux de la population anglo-saxonne. Il se passa à chaque instant des faits du genre de celui que je vais vous signaler, qui jettent un triste jour sur les dispositions du gouvernement britannique.

Les traités intervenus reconnaissaient expressément qu'un terrain qui s'appelait le Griqualand ouest et qui depuis s'est appelé Diamand Fields appartenait à l'Etat d'Orange et, en particulier, que les deux États contractants renonçaient à invoquer les titres qui pouvaient appartenir aux indigènes placés sur leurs territoires. Malheureusement, deux ou trois jours après que le traité fut conclu, quand l'encre était à peine sèche sur le papier, il se trouva qu'on découvrit dans ce Griqualand ouest des champs de diamants ; du même coup on découvrit que pareilles richesses ne pouvaient appartenir à la république boer. Il se trouva un chef cafre qui fit valoir des titres, peut-être fort bons, mais que l'Angleterre avait expressément renoncé à faire valoir par sa convention. Comme elle était très puissante et que l'Etat d'Orange était faible, ce dernier fut forcé de céder, et il renonça à la possession de ce territoire. Mais il y renonça expressément, au nom des droits qu'on avait fait valoir, pour ce chef cafre. Quand l'Etat libre d'Orange y eut renoncé, l'Angleterre ne songea nullement à remettre ce terrain au chef cafre, et on le constitua à l'état de district sous le nom de Diamand Fields et c'est là que s'est élevée la ville de Kimberley, qui est aujourd'hui assiégée.

De pareils précédents n'étaient pas de nature à inspirer une

grande confiance aux Boers du Transvaal. Les relations étaient orageuses et tendues à chaque instant entre eux et la colonie du Cap ou la mère-patrie. En 1877, les choses finirent par arriver à un tel point qu'un homme, le proconsul qui gouvernait alors l'Afrique du Sud et qui s'appelait sir Bartley Frère, — qui avait joué un grand rôle à Zanzibar et qui s'était occupé de la répression de l'esclavage; qui était haut commissaire dans l'Afrique du Sud et gouverneur de la colonie du Cap, — se laissa entraîner par les conseils de sir Theophilus Shepstone, administrateur anglais fixé dans ces territoires, et prononça, du jour au lendemain, l'annexion de la république du Transvaal à l'Angleterre. Il la fonda sur ce que l'autorité au Transvaal était tombée en déshérence, sur ce que le trésor était à sec, sur ce que l'ordre ne régnait plus, qu'il n'y avait plus de sécurité pour les blancs et que les Anglo-Saxons se trouvaient fort mal en point. Les Boers furent obligés de céder. Il n'y eut pas de résistance concertée; sur certains points, il y eut des explosions, des tentatives de révoltes, mais ce fut en vain. Deux ans après, un certain nombre d'hommes, parmi lesquels se trouvaient le président Krüger, le général Joubert, se mirent en état de révolte mieux organisée. L'insurrection se propagea; l'Angleterre fut obligée d'envoyer des troupes de plus en plus nombreuses, et le général anglais Pomeroy Colley, qui se trouvait à la tête d'un petit corps d'armée, fut pris à la bataille de Majouba, cette défaite historique.

Toutefois, ce serait se tromper que de s'imaginer, avec les tories et les unionistes anglais, que le ministère Gladstone ait rendu son indépendance et sa liberté au Transvaal à cause de cette défaite. Bien loin de là, elle compliqua la situation. M. Gladstone, qui s'inspirait de principes très élevés de justice internationale, et qui entendait ne pas laisser subsister cet acte arbitraire commis au mépris du droit des gens, forma le dessein de restituer son autonomie au Transvaal. Pendant quelque temps, il ne put le faire, par suite de l'effet qu'avait produit la défaite de Majouba; toutefois il comprit que s'il fallait reconquérir ce territoire, il lui faudrait des efforts

gigantesques, des forces militaires énormes, comme nous le voyons bien à l'heure actuelle. Il se décida alors à conclure la convention de 1882, par laquelle le Transvaal recouvrait son indépendance, mais sous certaines conditions et en mettant dans la convention le terme de suzeraineté et celui de vassalité. Pendant quelques années, les choses restèrent en l'état. Les Transvaaliens voyaient d'un très mauvais œil cette cote mal taillée ; ils ne pouvaient accepter cette suzeraineté établie sur eux et, en 1884, ils envoyèrent un certain nombre de délégués à Londres, parmi lesquels le président actuel Krüger, négocier avec le ministère Gladstone, afin d'obtenir une nouvelle convention qui leur donnât des droits plus étendus.

Lord Derby, alors ministre des colonies, négocia avec la délégation transvaalienne et, au bout de quelques entretiens, on tomba d'accord sur les termes d'une convention qui régla les rapports de l'Angleterre et du Transvaal jusqu'à ces derniers temps.

Cette convention reposait sur ceci qu'on avait complètement abrogé tous les termes de la convention de 1882 qui avaient trait à la suzeraineté et à la vassalité ; que le Transvaal recevait le nom de « République Sud Africaine » ; qu'elle avait le droit d'entretenir des relations extérieures avec tous les États. Mais il y avait une limitation à sa liberté : elle ne pouvait contracter de traités valables qu'à la condition de les faire ratifier par le gouvernement britannique, sauf en ce qui concernait l'Etat libre d'Orange.

C'était donc un immense succès pour les délégués transvaaliens, et le Transvaal avait lieu d'espérer que désormais il pourrait se développer en paix. Mais, par malheur, il arriva ce qui était arrivé au Griqualand. On découvrit, dans une portion très importante de leur république, des terrains aurifères qui étaient d'une richesse extrême et qui se présentaient pourtant dans des conditions telles que, pour pouvoir les exploiter fructueusement, il fallait de grands capitaux. Comme les fermiers boers sont eux-mêmes parfaitement incapables de se livrer à ce genre d'exploitation, comme ce sont des hommes qui s'intéressent exclusivement à la culture du sol, ce furent

des spéculateurs anglais qui achetèrent ces terrains, parfois à un prix minime : puis, ils constituèrent presque tous des syndicats qui finirent par former les puissantes compagnies qui ont joué un rôle si considérable dans le développement de la crise à laquelle nous assistons actuellement.

Pendant le même temps, la situation politique se transformait considérablement dans la colonie du Cap. Cette colonie avait longtemps vu aux affaires, soit des Anglo-Saxons uniquement, soit des représentants du parti boer qui étaient véritablement extrêmement apprivoisés et domestiqués et ne pouvaient causer aucune espèce d'inquiétude à la métropole. Mais il s'était constitué, au bout d'un certain temps, une ligue « d'Afrikander Bund », qui devint puissante avec le temps et qui avait pour chef M. Hofmeyr, lequel préféra rester toujours dans la coulisse, mais qui faisait les rois comme Warwick et formait les ministères. Cette ligue finit par avoir la majorité. Elle finit par composer des ministères et, chose curieuse, pendant un certain temps, celui qui fut son instrument, le premier ministre aux ordres et à la disposition de M. Hofmeyr, ne fut autre que M. Cecil Rhodes, qui était arrivé en Afrique pour soigner sa santé et pour faire sa fortune... Il a rétabli sa santé et il a fait sa fortune ! *(Rires et applaudissements.)*

Il a commencé par une spéculation extrêmement heureuse, dont je ne pourrais vous retracer le détail, relative aux mines de diamants. Après avoir amalgamé ces mines et avoir constitué un bloc de quelques centaines de millions à son profit avec la de Beers, M. Cecil Rhodes s'est mis, comme il l'a dit, à penser continentalement, à projeter des empires. C'est à ce moment qu'il lui tomba dans l'esprit cette double et fameuse idée : d'une part la conception gigantesque du chemin de fer et du télégraphe du Cap au Caire appartenant à l'Angleterre et, d'autre part, comme conséquence presque inévitable, l'établissement de l'Afrique anglaise du Caire au Cap. Il voua une partie de l'immense fortune qu'il avait à la constitution d'une compagnie à charte qui occupa le territoire du Machonaland, qui s'empara ensuite, quand elle vit qu'il n'y avait pas d'or dans ces terrains, par des ruses et des massacres qui

resteront la honte de l'histoire de ces temps, du Matabéléland et du territoire du roi Lobengoula.

Après avoir constitué l'immense morceau appelé Rhodesia, — car M. Rhodes ne se refuse rien, il veut être créateur et dénominateur d'empire, — M. Cecil Rhodes se trouva dans cette situation spéciale qu'il était le premier ministre d'une colonie autonome, le président d'une compagnie très puissante, — financièrement parlant, — et directeur et délégué, ou plutôt dictateur, d'une compagnie à charte qui possédait un empire plus grand que l'Angleterre. Il était le maître Jacques de la politique africaine et les Afrikanders avaient eu le grand tort d'avoir confiance en lui, car en effet, au bout d'un certain temps il conçut le dessein de se défaire de ce qu'il appelait le joug afrikander et de constituer une Afrique à son gré.

On a cru tout d'abord qu'il songeait à constituer une sorte d'autonomie, d'indépendance sud-africaine. Son patriotisme britannique à ce moment était assez peu développé. Il est certain qu'il a prononcé certaines paroles qui semblent l'indiquer, et, quand il venait en Angleterre, bien loin de frayer avec les unionistes, bien loin d'aller dans le monde tory comme maintenant, il frayait, avec ostentation, avec Parnell, et lui remit même une souscription de 250,000 francs pour l'aider dans sa lutte pour l'indépendance de l'Irlande.

Ses opinions marchèrent avec ses intérêts, et, à un moment donné, il conçut la pensée suivante : les champs d'or, les mines du Witwatersrand s'étaient développés; ils avaient attiré une quantité de travailleurs dans la ville de Johannesburg qui était née presque en une nuit, comme une ville du Far-West, ou plutôt comme un champignon vénéneux ; et les étrangers qui habitaient dans cette région étaient nombreux : plus de 100,000. Ils avaient un certain nombre de griefs tout à fait réels contre l'administration transvaalienne. Il est parfaitement vrai que les Boers n'ont pas su accommoder leur régime aux nécessités d'une ville aussi jeune et aussi populeuse que l'était Johannesburg, et il est certain qu'au point de vue impôt il y avait beaucoup à dire, notamment sur certains monopoles, surtout celui de la dynamite, qu'on avait laissé sub-

sister et dont on frappait injustement les particuliers. Cela mettait dans une situation à peu près intolérable un certain nombre d'hommes qui vivaient là. Mais là n'a pas été la question. Ce n'est pas sur ce terrain que le grand combat s'est livré : il s'est livré sur le terrain des droits politiques et de la naturalisation.

Les Boers avaient de légitimes inquiétudes quand ils pensaient que s'ils conféraient, d'un bloc, à toute cette population, la naturalisation, ils se trouveraient en minorité dans leur propre pays. Aussi, furent-ils extrêmement ménagers de naturalisations et, pendant longtemps, ils maintinrent une loi stricte qui ne permettait que dans des conditions rares d'arriver à l'exercice des droits politiques et même à une partie des droits civils.

Ce fut sur ce terrain que se forma une ligue qui, — avec l'appui des grands capitalistes et l'appui secret de M. Cecil Rhodes et de M. Bert, son collaborateur et son associé, un Allemand plus jingoë que les Anglais, — visait à entretenir une agitation et même à préparer une révolution.

Mais, cette révolution, tout le monde savait très bien qu'elle ne pouvait se faire toute seule, qu'il faudrait pour sa réussite un appui extérieur, que, pour cela, il était nécessaire que M. Cecil Rhodes obtînt du gouvernement anglais la cession d'une portion de territoire sur la frontière du Transvaal.

C'est ce qui fut fait pendant le courant de l'année 1895 : Cecil Rhodes et certains de ses émissaires se rendirent à Londres et entrèrent en rapport avec un homme dont je vais être forcé de vous parler à plusieurs reprises, et dont je vais vous demander d'esquisser rapidement la personnalité, M. Chamberlain.

M. Chamberlain est très connu à l'heure actuelle en France et dans toute l'Europe, et ce n'est pas une réputation enviable que celle dont il jouit ; il a trouvé le moyen d'être, dans la patrie des hommes d'État types, le type du politicien. M. Chamberlain a commencé le cours de ses évolutions en 1870. C'était un jeune industriel de Birmingham qui se posa en radical tellement avancé qu'il avait même des sympathies républi-

caines, et qu'à un moment donné, quand la reine Victoria se rendit à Birmingham, M. Chamberlain, qui exerçait les fonctions de maire, fit des difficultés pour la recevoir et lui rendre les politesses d'usage... *(Rires.)* Quand, en 1870, le ministère Gladstone établit pour la première fois la loi scolaire qui développa l'enseignement primaire en Angleterre, et jeta les bases de la gratuité, de l'obligation, et même de la neutralité religieuse, M. Chamberlain se mit à la tête des intransigeants et d'une ligue de l'éducation ; il attaqua la proposition présentée et faillit renverser le ministère libéral et compromettre cette mesure comme ne donnant pas des garanties suffisantes à ceux que M. Chamberlain représentait à cette époque.

En 1876, il fut envoyé à la Chambre des communes par sa ville natale; M. Chamberlain y entra comme chef du groupe radical, et il y joua un rôle si considérable qu'en 1880, quand M. Gladstone eut renversé Disraeli, il lui donna d'emblée une place dans son cabinet, et c'était une chose rare que de voir un homme qui n'avait pas passé par la hiérarchie et qui n'appartenait pas à la coterie aristocratique, entrer dans le sanctuaire d'un cabinet britannique du premier coup.

Pendant les quelques années, pendant les cinq ans que dura cette administration, M. Chamberlain continua à être au sein du ministère le représentant des idées les plus intransigeantes et les plus avancées, il livra un combat farouche à Forster qui était ministre d'Irlande et menait la lutte contre le home-rule dans le cabinet; il était en rapport constant avec Parnell et les Irlandais, et on l'a accusé d'avoir trahi le secret des délibérations au profit des Irlandais. Toutefois, lorsque lord Frederick Cavendish eut été assassiné à Phœnix-Park après la retraite de Forster, et qu'on lui fit l'honneur de lui offrir cette succession dangereuse, il n'eut pas le courage de l'accepter, il préféra rester au ministère du commerce, et ce fut là qu'en 1885 le trouva le vote qui renversa le ministère Gladstone. C'est à ce moment que se produit une révolution étrange dans l'esprit de M. Chamberlain.

Aux élections générales de 1885, M. Chamberlain avait prononcé un grand discours, dans lequel il avait développé ce

qu'il appelait le programme non autorisé du parti radical, et ce programme officiel était précisément sur certains points d'un radicalisme intransigeant, il confinait par quelque côté au socialisme, car M. Chamberlain prononçait des paroles très menaçantes à l'adresse des classes qui ne travaillent pas et qui possèdent, et sous le rapport confessionnel et religieux, il s'était institué le représentant spécial des dissidents, en déclarant qu'il fallait lutter à mort contre les privilèges de l'anglicanisme.

A ce moment, M. Gladstone se ralliait au home-rule, après avoir fait une tentative pour que cette question fût mise en dehors des agitations de parti et des controverses, en offrant aux conservateurs de le faire; sur leur refus, il vit qu'il fallait bien accomplir lui-même la réforme qu'il estimait nécessaire, et M. Gladstone assuma la responsabilité de cette réforme en formant un cabinet de home-rule, et il pensa à M. Chamberlain pour une mesure dont M. Chamberlain avait toujours été le protagoniste, qu'il n'avait pas cessé de demander et qu'il avait voulu même imposer naguère à ses chefs.

Mais alors, il se passa une chose fort étrange; au moment où la discussion s'engagea, on vit M. Chamberlain donner sa démission pour un détail, en disant qu'il ne pouvait s'associer à ce projet, parce qu'il impliquait l'élimination du parlement des députés de l'Irlande, qui, d'après lui, devait rester représentée dans l'assemblée impériale alors même qu'elle aurait l'autonomie et le droit de se gouverner. Au bout du compte enfin, c'était un détail secondaire, et quand le ministère Gladstone eut été renversé, et le projet des home-rule retiré également, il y eut des hommes naïfs qui s'imaginèrent que M. Chamberlain allait reprendre sa place dans les rangs de l'opposition, et ce fut à ce moment qu'on assista à cette fameuse conférence de la table ronde, à laquelle prirent part certains chefs du parti libéral, et en particulier sir William Harcourt et M. John Morley qui avait été longtemps l'ami, le conseiller, le confident de M. Chamberlain. C'est ici que se révèle le fonds de la pensée de M. Chamberlain : on lui appor-

tait en quelque sorte sur du velours tout ce qu'il avait demandé, on lui disait : « Exigez ce que vous voulez, pourvu que vous soyez fidèle au principe, nous accepterons... » M. Chamberlain n'eut garde d'accepter, il suscita de nouvelles difficultés, il déclara qu'il avait réfléchi et que tout plan de home-rule présentait des inconvénients; finalement, il rompit les négociations, déploya son drapeau et se mit à la tête du « radicalisme unioniste ». C'était une alliance de mots assez étrange. Mais que fut-ce, quand on vit les radicaux unionistes au bout de quelques années prendre place dans un ministère tory et Chamberlain accepter un portefeuille de lord Salisbury, qu'il avait attaqué jadis avec virulence et qu'il avait déclaré être l'ennemi né de tout progrès! Cela n'empêche pas, en 1895, M. Chamberlain d'accepter un ministère dans le cabinet de lord Salisbury. Cette évolution, elle tient à la personnalité de M. Chamberlain ; il a montré, j'ose le dire, à certains moments de sa carrière, une espèce de bassesse d'âme de parvenu incroyable, il a prononcé des mots qui jettent un jour très cru et peu favorable sur lui, comme par exemple quand il s'est félicité, après avoir été invité chez je ne sais quel grand seigneur tory, d'avoir été reçu enfin dans la compagnie des gentlemen d'Angleterre.

Mais ce n'est pas uniquement parce qu'il est un homme de cet acabit, qu'il a décrit une telle courbe ; je crois qu'il y a là quelque chose de plus profond et qu'il a incarné en faisant ce qu'il a fait, l'évolution de la bourgeoisie industrielle en Angleterre.

F. de Pressensé

(La fin au prochain numéro)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS DU LIVRE (1)

(Fin)

Le Congrès élargissait également le cadre des grèves, sans cependant renoncer aux précautions habituelles. Voici quelques-uns des articles ajoutés :

Les fédérés remplacés par des femmes dans les maisons où il n'en existe pas ; dans celles où il en existe déjà, les fédérés ne seront considérés comme grévistes que lorsque leur remplacement par ces dernières aura été précédé d'une proposition d'abaissement de salaire ;

Les fédérés qui se verraient dans l'obligation de faire greve par suite du refus de l'adoption d'un nouveau tarif dont la présentation aura été autorisée par le Comité central ;

Les fédérés qui seraient débauchés et remplacés dans leur travail par des jeunes gens n'ayant pas terminé leur apprentissage ou travaillant à un prix inférieur au tarif ou à la journée ;

Les fédérés qui perdraient leur travail à raison de leur qualité de fédérés, de leurs fonctions syndicales ou fédérales, ou pour avoir exécuté les décisions du bureau de la section ou du Comité central ;

Les sections où la journée de travail est de onze heures ou dix heures et demie seront soutenues, sur leur demande, pour réduire la journée à dix heures, *avec le même salaire.*

Enfin pour resserrer les liens d'une discipline nécessaire et prévenir le retour d'une agitation pareille à celle causée par la circulaire du syndicat de Lille, le Congrès vota un nouvel article des statuts portant que toute section qui désirerait adresser aux autres sections une circulaire touchant l'administration ou le règlement de la Fédération, devrait, avant l'envoi, en communiquer le texte au Comité central.

La fin de l'année 1892 fut marquée par une grève par-

(1) Voir les numéros du 15 décembre 1899 et 1er janvier 1900.

tielle à Lyon, causée par une réduction de salaire ; elle coûta 3,726 fr. 10.

Il n'y a guère à relever en 1893 que de courtes grèves à Angoulême, Limoges, Lorient et Saint-Amand ; mais le nombre des différends réglés à l'amiable sans arrêt de travail va en augmentant : à Rennes, Limoges, Bordeaux, Calais, Avignon, Saint-Quentin, Lons-le-Saulnier, Valenciennes, Orléans, Nice et Nantes.

La Fédération continuait à faire acte de solidarité vis-à-vis des autres professions, en envoyant des subsides aux horlogers de Paris, aux bûcherons de Mareuil, aux fileuses de Nantes, aux carriers de Comblanchien, aux métallurgistes de Revin et de Rive-de-Gier, aux lanterniers de Paris, aux chapeliers de Graulhet, aux brodeurs de Saint-Quentin, aux tanneurs de Châteaurenault, aux tisseurs d'Amiens, aux plâtriers de Cahors, aux chaudronniers de Saint-Florent, aux maçons de Bordeaux, aux cochers de Paris, aux mégissiers de Saint-Denis, aux ouvriers en amandes d'Aix, aux mineurs du Pas-de-Calais, aux boulangers de Limoges, etc., etc. Aucune demande de secours adressée à la Fédération typographique n'est repoussée.

Le 29 mars, le vote des sections sur l'adhésion à la Fédération internationale typographique, dont les statuts avaient été arrêtés dans un Congrès international tenu à Berne du 25 au 27 août 1892, donna les résultats suivants :

Votants : 4,125 ; 3,136 oui ; 852 non. Pour la cotisation mensuelle de 5 c. par fédéré ; 1,391 ; pour 10 c. : 1,706.

Le comité central, considérant d'une part le grand nombre des abstentions, et d'autre part la condition demandée par les membres du syndicat dissident de Paris pour opérer leur fusion (qu'aucune cotisation ne serait imposée au syndicat en vue du fonctionnement d'une organisation internationale quelconque), renonça à faire payer par les sections la contribution destinée au secrétariat international et préleva cette dépense sur la caisse fédérale, en attendant une décision du prochain Congrès.

Le 8 avril, le siège de la Fédération fut transféré à la

Bourse du travail. Cet établissement ayant été fermé au mois de juillet suivant, elle revint rue de Savoie, où elle put trouver un local libre au n° 20, en face du lieu où elle se trouvait avant son départ. Malgré son adhésion à la Bourse du travail, elle est toujours restée à cette adresse, où elle n'est pas sujette à être mise à la porte par la volonté d'un ministre plus ou moins réactionnaire, opportuniste ou radical.

Dans le même corps de bâtiments se trouvent les syndicats parisiens des compositeurs-typographes, imprimeurs-conducteurs et margeurs-pointeurs.

Une grève assez importante eut lieu en 1894 à Lille, dans l'imprimerie Danel. Ce patron avait installé un atelier de compositrices. Un délégué fut envoyé ; il resta assez longtemps à mener une lutte acharnée, d'accord avec le syndicat, mais 45 ouvriers seulement sur 75 ayant cessé le travail, elle échoua.

Ce n'est qu'après avoir continué la lutte pendant près de deux ans que le syndicat obtint enfin gain de cause. L'atelier de compositrices fut supprimé.

La lutte à Paris entre les syndicats était moins tendue, quoique le travail fût arraché quelquefois au détriment du tarif. Ce fut même de l'excès du mal que vint la fusion.

Elle eut lieu en mai 1894 et fut scellée par un banquet fraternel auquel assistaient un grand nombre des combattants. Le rapprochement fut loyal et complet. Depuis la fusion, jamais dans une réunion ou dans un atelier il ne fut question des anciennes luttes intestines.

Au mois de septembre, un Congrès des maîtres-imprimeurs se tint à Lyon. Tous les journaux professionnels ayant été invités, le délégué permanent, le citoyen Keufer, y alla au nom de la *Typographie française*, après un vote du Comité central l'y autorisant.

Le deuxième jour, quelques patrons, offusqués de la présence du délégué de la Fédération, lui contestèrent son droit d'assister aux séances. Celui-ci, qui ne voulait pas imposer sa présence, malgré son titre d'invité, demanda un vote formel de la part des patrons. Son exclusion fut votée.

Chose remarquable, le Congrès patronal faisait cet affront à l'homme qui, dans la Fédération, avait le plus préconisé l'entente entre les patrons et les ouvriers. L'ami Keufer faillit en devenir socialiste.

Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que cette décision eut un grand retentissement dans toute la Fédération, et le 16 septembre, la Société typographique de secours mutuels de Lille, par 227 voix contre 68, invita M. Danel, qui était son président depuis de longues années et qui assistait au Congrès de Lyon, à donner sa démission.

Il est bon de dire que les maîtres imprimeurs saisirent la première occasion favorable pour réparer leur bêtise.

Le septième Congrès eut lieu à Marseille, à la Bourse du Travail, du 9 au 15 novembre 1895. Il y avait quatre-vingt-douze délégués. Ce Congrès coûta plus de 13,000 francs à la Fédération, pour payer le voyage des délégués et leur séjour dans cette ville.

En même temps, se tenait le Congrès patronal. Les patrons profitaient également des fêtes organisées à Marseille en l'honneur du cinquantenaire de l'imprimerie dans la localité.

On admit des deux côtés, presque sans discussion, le principe de la création d'une commission mixte nationale permanente, composée de neuf patrons et de neuf ouvriers. La première réunion de cette commission eut lieu à Paris le 26 mai.

Les membres patrons avaient été choisis dans les villes suivantes : Amiens, Bordeaux, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille et Paris (2). Les membres ouvriers venaient d'Angers, Auxerre, Lille, Lyon, Paris (3), Reims et Rouen.

Cette première réunion n'aboutit à rien, sauf à nommer une commission permanente chargée d'élaborer un règlement et de préparer l'ordre du jour de la session suivante.

La dernière réunion eut lieu les 19 et 20 mai 1897. Le nombre des membres fut porté de dix-huit à vingt-quatre. Mais on n'y fit pas encore grand'chose, quoique des rapports sur l'apprentissage et le travail d'imprimerie dans les prisons y aient été adoptés.

Ce n'est que cette année qu'il y a eu un commencement de

travail pratique, en réglementant le nombre des apprentis à un par cinq ouvriers. Et encore il est bien permis de dire que les membres patrons ne représentent pas l'ensemble de leurs collègues comme le font les délégués de la Fédération qui rayonne sur toute la France.

Lors de la grève des margeurs-pointeurs, il y a quelques mois, pour la première fois la commission mixte fonctionna pour apaiser un conflit. Mais ce furent les délégués ouvriers qui, n'ayant pas un mandat ferme d'accepter les décisions prises, empêchèrent cette commission de fonctionner régulièrement.

Il n'y eut donc qu'un échange d'observations et des propositions patronales repoussées par les grévistes, qui devaient décider en dernier lieu.

En somme, il faut donc attendre pour porter un jugement sérieux sur cette commission, dans laquelle je n'ai qu'une médiocre confiance.

Le Congrès ouvrier de Marseille ouvrit ses séances en votant l'envoi d'une somme de 500 francs aux verriers grévistes de Carmaux. On sait, du reste, que c'est la Fédération du Livre qui prit l'initiative, avec le syndicat des chemins de fer, de convoquer les organisations parisiennes pour envoyer deux délégués ouvriers soutenir moralement et financièrement les affamés de Rességuier.

Parmi ces deux délégués, il y avait un membre du Comité central qui prit également une part très active à l'édification de la Verrerie Ouvrière. La Fédération typographique est une de celles qui ont le plus fait pour l'œuvre du prolétariat et quand, l'année dernière, la situation était tendue à Albi, le Comité central n'hésitait pas à voter une nouvelle somme de 1,000 francs et le syndicat typographique 1,000 autres francs.

Au Congrès, fut discutée la création d'une caisse de chômage et de maladie. Cette dernière fut repoussée, et la caisse de chômage adoptée par 72 voix contre 10 abstentions, à la condition que le projet serait soumis au vote des sections et qu'il réunirait les deux tiers des votants.

Pour les débuts, l'indemnité de chômage ne serait accordée

que pendant cinq semaines, à raison de neuf francs par semaine, et celui qui aurait une fois touché le maximum des secours (soit 45 francs), n'y aurait de nouveau droit qu'après un intervalle d'un an.

Le vote eut lieu le 16 mars 1896. En voici le résultat : sur 7,202 inscrits il y eut 5,546 votants, 3,480 oui, 1,919 non. Il s'en fallut de 284 voix que la majorité requise, des deux tiers, fût acquise à la proposition. Les principales sections votèrent comme suit :

Paris	1.000 oui	514 non
Lille.	240 —	36 —
Lyon	75 —	135 —
Bordeaux	0 —	181 —
Marseille	79 —	75 —

Il faut remarquer que Bordeaux, Lyon et Marseille, ainsi qu'un assez grand nombre d'autres sections, ont depuis longtemps annexé à leur syndicat une caisse de chômage. Ces sections avaient surtout peur que leurs fonds soient absorbés par Paris, où l'on vient de toutes les villes de France, attiré par la beauté de la capitale et la croyance d'y trouver plus facilement du travail.

La question est cependant loin d'être enterrée. Elle doit revenir au prochain Congrès, qui aura lieu en 1900, et tout fait prévoir que la caisse de chômage sera acceptée par la grande majorité.

Le secrétariat international réunit cinquante-six délégués contre vingt-cinq, mais avec les mêmes conditions que la caisse de chômage. Le vote qui eut lieu en même temps donna les résultats suivants : 2,649 oui contre 2,687 non. La majorité ne fut même pas acquise et il fallait les deux tiers. Voici le vote des grandes villes :

Paris	954 oui	544 non
Lille.	21 —	234 —
Lyon	152 —	58 —
Bordeaux	0 —	179 —
Marseille	73 —	78 —

Heureusement que les membres du Comité central étaient plus avancés que la majeure partie des fédérés ; c'est ce qui

fait que ce vote n'altéra pas les relations fraternelles de la Fédération française avec les Fédérations typographiques des autres pays. Un délégué fut même envoyé au troisième Congrès international qui se tint à Genève au mois d'août 1896 et à la fin de cette année 3.000 francs furent envoyés au secrétariat international pour les fondeurs italiens. Cette somme représentait les subsides à payer par la France typographique.

Au prochain Congrès, le Comité central prendra nettement parti pour cette question et j'ai la conviction que la Fédération française ira reprendre sa place dans la grande famille typographique internationale, qu'elle a été la première à créer.

En attendant, elle continue à faire de la solidarité à chaque occasion avec les autres Fédérations.

Un des plus beaux rapports présentés au Congrès de Marseille fut celui du citoyen Keufer sur les conditions du travail et les adjudications des travaux de l'Etat, des départements et des communes. Ce rapport fort documenté fut adopté à l'unanimité. Il est bon de citer quelques passages des considérants :

Mais si nous réussissons a faire admettre cette opinion que les cahiers des charges pourraient par la seule initiative des communes et de l'Etat, contenir des clauses relatives au salaire, il y a lieu d'examiner quel chemin nous conduira au but désiré.

Est-ce le législateur qui devra imposer cette réforme au Conseil d'Etat, ou l'intervention du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du ministre compétent, sera-t-elle suffisante pour modifier le texte des ordonnances qui font autorité?

Dans le premier cas, ce sera une tâche longue et difficile qui nous sera dévolue; il nous faudra mettre en mouvement tout le monde parlementaire et produire un mouvement d'opinion favorable à notre cause. C'est un travail excessivement pénible et d'un aboutissement douteux, surtout si l'action restait limitée à une seule corporation.

Il n'y a dans l'espèce qu'une question d'interprétation, à laquelle n'ont jamais voulu se prêter les ministres qui se sont succédé, de quelque opinion qu'ils soient, et le Conseil d'Etat, organisme tout imprégné de l'implacable doctrine des économistes, a résisté plus encore aux fugitives faveurs d'un ministre bien intentionné, se rangeant toujours du côté des forts contre les faibles

Malgré la résistance qui a été opposée à toutes les tentatives, nous avons la conviction que les ordonnances de 1836-1837 pourront être modifiées dans le sens que nous avons indiqué avec le concours spontané, volontaire du gouvernement et du Conseil d'Etat. La preuve la plus indiscutable, c'est que l'ordonnance du 4 décembre 1836 a été abrogée et remplacée par un décret du 18 novembre 1882, et *cela sans aucune intervention du Parlement.*

Cette proposition, soumise par son auteur au Conseil supérieur du travail, a été acceptée par celui-ci dans sa session de décembre 1897. C'est également sur ce travail que le citoyen Millerand s'est basé pour rendre les décrets qui ont causé tant de satisfaction dans le monde ouvrier.

A l'imitation de ce qui se fait dans de nombreux métiers aux Etats-Unis, où des marques apposées par le syndicat sur les produits avertissent l'acheteur que le bon marché n'a pas été obtenu au détriment du salaire des ouvriers, le Congrès ajouta à l'article 1er des statuts un paragraphe ainsi conçu:

Obtenir que sur tous les travaux d'impression, en commençant par les journaux, la mention suivante soit imprimée: Ce journal (ou ce volume) a été composé et imprimé aux conditions du tarif du syndicat des typographes de.....

C'est depuis cette époque que l'on voit cette mention sur la plupart des grands quotidiens et de nombreuses publications, telles que le *Mouvement socialiste*. De cette façon, le boycottage est facile à faire par les travailleurs syndiqués.

Ce Congrès, qui fut le plus intéressant de ceux tenus jusqu'alors, donna lieu à des discussions très sérieuses et à la lecture de rapports fortement documentés. Citons encore ceux relatifs à la diminution des heures de travail et à l'emploi de clichés, ainsi que celui de la machine à composer.

Il se termina en décidant de porter l'indemnité journalière du secrétaire général permanent à douze francs par jour au lieu de dix. Un autre typographe, également en permanence, remplit les fonctions de comptable, tout en aidant le secrétaire général. Son indemnité est de dix francs par jour et cinq francs pour la matinée du dimanche.

L'année 1897 a été relativement calme pour la Fédération.

A côté de quelques grèves qu'elle a dû soutenir à Montpellier, Auxerre, Lyon, Nevers, Angoulême ; le nombre des différends conciliés, sans grève, a été assez grand; ils avaient surgi à Roubaix, Caen, Nancy, Alger, Agen, Paris, Nantes, Boulogne-sur-Mer, Bourges, Toulouse, Levallois-Perret et Tours.

Pour l'année 1898 et le premier semestre de 1899, des grèves ont eu lieu à Châteauroux, Angoulême, Tours, Saint-Quentin, Charléville, Arcueil, Constantine, Oran, Etampes, Le Havre, Belfort, Villeneuve-sur-Lot, Péronne, Morlaix, Saint-Brieuc, Chambéry, Cambrai, Rochefort, Nice, Bourg, Vannes, Périgueux, Rennes, Brest, Caen, Dunkerque, Tulle, Paris (différentes maisons), Boulogne-sur-Mer, Douai, Saumur, Annecy.

Comme toujours des sommes importantes ont été versées pour les grèves des autres corporations.

Pour donner une idée de l'argent dépensé par la Fédération du Livre chaque année, je vais prendre les bilans publiés depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 30 juin 1899:

Recettes	Fr.	64.575,58
Dépenses		52.703,15
Excédent . . .	Fr.	11.872,43

Les dépenses se subdivisent ainsi pour les principaux services:

Grèves	Fr.	16.204,75
Journal et impression		13.227 »
Viaticum		8.406,60
Délégations		5.149,25
Total	Fr.	42.987,60

Les autres dépenses comportent surtout les frais du secrétariat général, du comptable, du loyer, les différentes cotisations aux organisations à laquelle appartient la Fédération. Et en plus, l'argent envoyé aux autres corporations, qui est pris sur le fonds de caisse fédéral.

La cotisation étant de 40 centimes par mois et par fédéré.

voici ce que chacun a dû payer mensuellement en plus pour frais de grève, viaticum et délégations :

3e trimestre	1898	Fr.	0,3188
4e —	—		0,2849
1er —	1899		0,3623
2e —	—		0,2153

Le nombre de fédérés au mois de juin 1899 est de 8,717 et l'encaisse est de 140,578 fr. 46. La Fédération se compose à la même date de 160 sections ou syndicats, ayant chacun leur autonomie, mais reliés d'abord par des groupes régionaux et ensuite par la Fédération Nationale.

Aux villes déjà citées, voici celles qui sont venues s'ajouter depuis le commencement de 1888 :

Nîmes, Morez-du-Jura, Pontarlier, Montluçon, Cusset, Mont-de-Marsan, Poitiers, Guéret, Ajaccio, Granville, Alençon, Montbéliard, Soissons, Tulle, Perpignan, Calais, Fougères, Albi, Avranches, Caen, Cannes, Roubaix, Flers, Châteaubriant, Beauvais, Brive, Remiremont, Morlaix, Château-Thierry, Boulogne-sur-Mer, Saumur, Roanne, Cambrai, Senlis, Etampes, Vire, Arcis-sur-Aube, Ligugé et Fontenay-le-Comte.

La grande question qui préoccupe actuellement la typographie est celle de la machine à composer. Comme dans toutes les industries où la machine s'est implantée, il peut y avoir une révolution complète dans l'imprimerie avec ce nouveau compagnon aux bras d'acier.

Le Comité central est bien décidé à ne pas commettre la bêtise qu'ont commise ses prédécesseurs, en ne voulant pas comprendre que l'introduction de la femme dans l'atelier était un événement avec lequel il fallait compter. Au lieu de combattre systématiquement le travail de la femme, il fallait l'accepter à *salaire égal* et faire entrer les compositrices dans le syndicat. Les arriérés s'y sont opposés et ils ont vu les résultats obtenus.

C'est pourquoi, dès maintenant, le Comité central fait tous ses efforts pour accaparer la machine à composer et la faire fonctionner par des fédérés. A cet effet, un tarif a été établi et malgré quelques sections qui s'opposent à l'introduction de

la machine, j'ai la ferme conviction qu'avant peu tous les typographes auront compris qu'ils ne peuvent empêcher le progrès, même si provisoirement il est une calamité pour la classe ouvrière.

Le machinisme, c'est la Révolution émancipatrice.

En attendant, il était bon de s'occuper de ceux qui seront mis sur le pavé par la machine. Voilà pourquoi le Comité central soumet, en ce moment, au vote des sections une augmentation de cotisation : 1° de 25 centimes par mois; 2° de 50 centimes. La première proposition étant votée donnera environ 28,000 francs par an, qui seront consacrés aux victimes de la transformation de l'outillage, en attendant que le prochain Congrès prenne une décision.

En terminant je crois utile de dire que les séances du Comité central se passent dans le plus grand calme. Les discussions ont lieu très courtoisement, et, malgré les opinions politiques personnelles de chaque membre, la plus grande sympathie règne entre les trente-cinq ouvriers qui ont l'honneur d'être chargés de la mission délicate de conduire toute une corporation dans la voie des revendications prolétariennes.

Je n'ai qu'un regret, c'est que tous les métiers ne soient pas aussi bien organisés. Il ne resterait plus alors qu'à constituer la véritable Confédération du Travail et le prolétariat ferait bientôt disparaître la bourgeoisie parasite qui l'exploite.

A. Hamelin

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Les élections municipales et les syndicats. — On sait que les décrets Millerand du 10 août 1899 rendent *obligatoire* l'inscription, dans les cahiers des charges des marchés passés au nom de l'État, de clauses relatives aux conditions du travail (repos hebdomadaire, limitation du nombre des ouvriers étrangers, salaire normal, journée normale, interdiction du marchandage).

Cette inscription n'est que *facultative* (1) pour les marchés passés au nom des départements, des communes et des établissements publics, de bienfaisance. Elle dépend du bon vouloir des conseils généraux et des conseils municipaux. Il importe donc qu'aux élections municipales du mois de mai prochain, la plus grande agitation soit faite de façon à ce que les voix ouvrières ne se portent que sur le nom des candidats qui prendront l'engagement formel d'introduire les clauses relatives aux conditions de travail dans les cahiers des charges des marchés passés au nom de la commune.

Les journaux corporatifs entreprennent dès maintenant une campagne dans ce sens. C'est ainsi que nous trouvons dans

---

(1) Sauf la clause relative à l'interdiction du marchandage, cela va de soi puisque le décret du 2 mars 1848 s'applique à toutes les entreprises de travaux publics ou privés.

le dernier numéro de l'*Ouvrier du Bâtiment*, bulletin officiel de la Fédération du Bâtiment, les lignes suivantes :

« On sait ce que nous pensons du semblant de conditions du travail que, le couteau sur la gorge, des gouvernants prudents ont offertes au peuple travailleur en échange d'une tranquillité nécessaire à leur existence même : existence ministérielle s'entend. Si médiocres que soient ces palliatifs, cette apparence de protection du travail, il appartient cependant aux syndicats de chaque localité d'en réclamer l'application aux conseils municipaux et aux conseils généraux, ne fût-ce que pour l'affirmation du principe.

« Aux Fédérations d'industrie, il appartient de prévoir une action énergique envers les municipalités dont les élections vont avoir lieu l'année prochaine. Non point une action électorale proprement dite, mais une action toute spéciale ayant pour but la guerre sans merci, une guerre d'extermination envers quiconque oserait se dérober aux revendications ouvrières formulées par nos congrès corporatifs. »

Le mouvement syndical. — Au 31 décembre 1898, le nombre total des syndicats ouvriers légalement constitués était de 2,361, soit 37 de plus qu'au 31 décembre 1897. Ces syndicats comprenaient 419,761 membres, soit 18,032 de moins qu'au 31 décembre précédent.

Les départements dans lesquels se trouvent le plus grand nombre de syndiqués sont les suivants :

Seine	182.777
Pas-de-Calais	32.984
Nord	37.757
Rhône	16.933
Bouches-du-Rhône	13.131
Gironde	11.575
Loire	7.978
Seine-Inférieure	6.475
Maine-et-Loire	5.872
Isère	5.736
Loire-Inférieure	5.656

Le nombre des institutions créées par les syndicats ouvriers a continué à se développer et est passé de 1,792 au 1er juillet

1897 à 2,208 au 1[er] janvier 1899. On en trouvera la liste ci-après :

	Syndicats	Union de syndicats	Total
	—	—	—
Bureaux et offices de placement	459	11	470
Caisses de chômage	193	6	199
Secours de route.	197	»	197
Caisse de secours et de prévoyance . .	526	7	533
Caisses de retraite	32	1	33
Assurance contre les accidents.	1	»	1
Coopération de consommation.	36	2	38
Coopération de production.	14	2	16
Bibliothèque professionnelle.	444	13	457
Cours et écoles professionnels, conférences	199	5	204
Concours professionnels, exposition. .	6	»	6
Publications diverses (bulletin, journal, annuaire)	44	10	54
Totaux.	2.151	57	2.280

Voici maintenant par branches d'industrie le tableau comparatif des syndicats ouvriers au 31 décembre 1895 et au 1[er] janvier 1898 :

	Nombre de syndicats		Nombre de syndiqués	
	1895	1898	1895	1898
	—	—	—	—
Agriculture, forêts, pêche . . .	76	69	7.907	8.002
Mines et carrières	66	63	43.740	41.760
Industries alimentaires.	147	146	17.474	18.552
Produits chimiques.	59	76	29.133	27.967
Papiers et industries polygraphiques	205	197	14.406	13.944
Cuirs et peaux.	155	167	18.774	20.262
Industries textiles.	196	169	39.811	35 432
Travail des étoffes	144	129	9.330	8.092
Ameublements, bois, tabletterie	231	199	15.652	13.588
Travail des métaux	272	286	37.297	38.316
Travail des terres et pierres au feu, taille et polissage des pierres.	88	70	15.121	9.150
Construction bâtiment.	442	450	32.764	32.795
Transport, commerce.	217	243	154.730	160.208
Professions ne rentrant pas dans les catégories ci-dessous . . .	54	60	7.134	8.725
Totaux . . .	2 352	2.324	443.273	434.331

G. Fauquet

BELGIQUE

Les cabarets en Belgique. — Si nous nous plaignons de notre enseignement, nous n'avons certes pas en Belgique à nous plaindre du nombre de cabarets.

Nous avons 137,085 débits de boissons.

Notre population, en y comptant les femmes et les enfants, étant de 6,069,321 habitants, il y a en Belgique un débit de boissons pour 50 habitants.

Congrès des mineurs. — Les ouvriers houilleurs des différents bassins de la Belgique se sont réunis les 26 et 27 novembre dernier à La Louvière, afin de décider s'il leur était nécessaire de proclamer la grève générale pour obtenir une augmentation de salaire.

Rarement on a vu un congrès dans lequel tant de choses utiles ont été dites, dans lequel on s'est surtout attaché à apporter des chiffres à l'appui des réclamations formulées.

Il s'agissait tout d'abord de l'organisation syndicale qui, au dire des différents rapporteurs, n'est pas trop brillante dans leurs bassins respectifs.

Un long échange de vues au sujet de la meilleure organisation des mineurs aboutit au vote à l'unanimité du principe que *les houilleurs doivent créer des syndicats avec caisse de résistance et de mutualité.*

De plus, il faut tâcher d'arriver à une forte cotisation. Un journal spécial sera créé pour les mineurs.

La partie la plus intéressante du Congrès a été certes le rapport sur la situation charbonnière en Belgique, depuis 1891 jusqu'en 1899.

Les différents rapporteurs ont donné des détails sur le mode de production, sur les salaires, la durée du travail, véritable enquête de l'industrie charbonnière.

Avant de fournir quelques données du rapport de notre ami Maroille, donnons quelques chiffres empruntés à une étude

que vient de publier M. Dujardin, directeur à l'administration centrale des mines, dans les *Annales des mines de Belgique*.

Il y avait, dans la dernière quinzaine de décembre, dans les charbonnages :

129,048 ouvriers (96,146 au fond, 32,902 à la surface).

Ces nombres se décomposent comme suit :

Bassin houiller	Ouvriers	
	Fond	Surface
—	—	—
Borinage	23.362	6.991
Centre	14.599	4.930
Charleroi	31.373	12.332
Namur	2.374	944
Liège	24.438	7.705
	96.146	32.902

Sur cent ouvriers travaillant au fond, il y en avait :

Agés de 12 à 16 ans	6,33
— 16 à 20 —	11,88
— 20 à 25 —	15,48
— 25 à 30 —	15,44
— 30 à 35 —	14,15
— 35 à 40 —	11,99
— 40 à 45 —	9.40
— 45 à 50 —	6,64
— 50 à 55 —	4,48
— 55 à 60 —	2,84
Au-dessus de 60 ans	1,37
	100,00

Pour les ouvriers travaillant à la surface, la proportion des jeunes ouvriers de douze à vingt-cinq ans est beaucoup plus forte. Elle est de plus de 45 p. 100.

Nous arrivons au remarquable rapport de Maroille, dont les chiffres sont puisés aux sources officielles.

Nous ne pouvons malheureusement donner que quelques détails :

En 1898, la production du charbon rapporta 22,221,800 francs de plus qu'en 1897.

Les bénéfices nets de tous les charbonnages en commun

sont de 23,274,600 francs, c'est-à-dire 3,717,900 francs de plus qu'en 1897.

L'augmentation, depuis janvier 1899, est de 5 fr. 05 par 1,000 kilos.

Il n'est, en conséquence, pas étonnant de trouver dans le même rapport que la valeur des actions de charbonnages a augmenté d'une façon scandaleuse.

Quelques exemples :

	27 novembre 1897	26 septembre 1898	Augmentation
	—	—	—
Hornu-Wasmes	3.800	4.995	1.195
Levant Fléau	1.550	2.450	900
Produits.	1.320	3.237,50	1.517,50
Patience.	1.950	2.880	930
Sacré-Madame.	2.225	3.450	1.225

Vu ces bénéfices, l'on constatera que les salaires payés sont insuffisants.

	En 1897	En 1898	Augmentation par jour
	—	—	—
Couchant de Mons . . .	3,09	3,25	0,16
Centre.	3,47	3,66	0,19
Charleroi	3,45	3,68	0,23
Namur.	3,35	3,66	0,31
Liège	3,51	3,62	0,11
Le Royaume	3,40	3,58	0,18

Le rapport conclut :

Qu'il y a lieu pour les mineurs de réclamer une augmentation de salaire en rapport avec l'état prospère des sociétés charbonnières.

Voici la résolution qui est adoptée sur ce point :

« Le Congrès, ayant constaté par les rapports des fédérations des quatre bassins, que certaines augmentations ont été consenties par les patrons, augmentations résultant en partie de la surproduction ouvrière ;

« Considérant d'autre part que des promesses formelles sont faites par les patrons d'augmenter les salaires et de les mettre

en rapport avec le relèvement du prix de vente des charbons par les charbonnages;

« Considérant qu'il faut attendre la réalisation de ces promesses;

« Le Congrès décide :

« La grève ne sera pas décrétée immédiatement.

« Le Congrès s'ajourne à une date ultérieure pour prendre une résolution définitive;

« Engage, en outre, les ouvriers à se syndiquer fortement pour être en mesure de mener vigoureusement la campagne qui pourra s'engager dans un temps prochain ou éloigné suivant la résistance des patrons;

« Invite les Syndicats et les Fédérations à faire connaître au Conseil national les augmentations de salaires accordés par les patrons;

« Charge le Comité national d'organiser un référendum auprès de tous les ouvriers houilleurs sur le taux de leur salaire, s'il le juge convenable. »

Cette résolution sera affichée dans les quatre bassins du pays.

Le Congrès discute ensuite la question des *Pensions ouvrières* et vote la résolution suivante :

« Le Congrès, constatant que le gouvernement se dérobe à toutes les promesses relatives aux pensions des vieux travailleurs, considérant qu'il faut forcer les pouvoirs publics à donner une solution à cette importante question, décide : une manifestation sera faite à Bruxelles le dernier dimanche de mars, manifestation à laquelle seront appelés tous les travailleurs de toutes les catégories. »

Après avoir formulé un vœu pour la reprise des charbonnages par l'État, le Congrès renvoie les autres points de son ordre du jour jusqu'au prochain congrès, qui aura lieu à Seraing.

Tel est le Congrès des mineurs qui, comme l'écrivait Delporte dans un article du *Peuple*, a laissé sur tous les hommes de bonne foi qui y ont assisté une impression profonde de force et de grandeur.

G. Vandermeeren

ANGLETERRE

Les Coopératives de consommation et de production. — 1.767 coopératives ont envoyé au *Labour Département* des rapports sur leur fonctionnement pendant l'année 1898. Ces 1.767 coopératives ont comme actionnaires 1,588,554 personnes et 5,045 coopératives : un grand nombre de coopératives possèdent, en effet, des actions d'une ou plusieurs autres coopératives.

	Nombre des sociétés	Nombre des membres	
		Individus	Sociétés
1° *Coopératives de consommation :*			
Coopératives de détail	1.441	1.535.795	»
Coopérative de gros anglaise (Wholesale de Manchester). . .	1	»	1.063
Coopérative de gros écossaise (Wholesale de Glasgow)	1	279	288
Coopératives de gros irlandaises .	2	42	74
Coopératives agricoles irlandaises	66	8.144	»
Coopératives irlandaises pour la vente de la volaille	6	786	»
Total . . .	1.517	1.545.046	1.425
2° *Coopératives de production :*			
Coopératives de production du pain et de produits alimentaires	21	7.493	240
Coopératives de meunerie	8	5.643	411
Coopératives irlandaises de laiterie	106	15.321	15
Autres coopératives de production	115	15.051	2.954
Total . . .	250	43.508	3.620

Il y a lieu d'ajouter que 613 Coopératives de consommation de détail possèdent des ateliers où elles produisent une partie des marchandises dont elles ont besoin. Il en est de même des Coopératives de gros de Manchester et de Glasgow.

Le capital des Coopératives de consommation dépasse 600 millions de francs (capital-actions, capital emprunté et fonds de réserve). Elles ont réparti entre leurs sociétaires plus d'un milliard et demi de marchandises et réalisé pour 21,733,325 francs de bénéfices.

Les Coopératives de production possèdent un capital de 34,615,525 francs. Elles ont vendu en 1898 pour 83,129,325 francs

de produits et réalisé un bénéfice de 4,218,000 francs. De plus, les ateliers de production des coopératives de consommation ont fabriqué pour 171,885,625 francs de marchandises, soit plus des deux tiers de la production coopérative totale.

CAPITAL (en francs) (1)

	Capital actions et Capital emprunté	Fonds de réserve et d'assurances
1° *Coopératives de consommation :*	—	—
Coopératives de détail . . .	491.997.100	19.501.350
Coopérative de gros anglaise.	51.817.950 (2)	13.982.050
Coopérative de gros écossaise	29.649.275 (3)	3.677.675
Coopérative de gros irlandaise.	116.800	5.000
Coopératives agricoles irlandaises	253.525	17.950
Coopératives pour la vente de la volaille.	12.300	»
2° *Coopératives de production :*		
Coopératives de production du pain et des produits alimentaires	5.373.250	422.350
Coopératives de meunerie.	10.773.550	349.825
Coopératives irlandaises de laiterie.	1.402.575	248.900
Autres coopératives de production	14.394.575	1.150.500

VENTES ET PRODUCTION (en francs)

	Valeur des marchandises réparties	Valeur des marchandises produites
1° *Coopératives de consommation :*	—	—
Coopératives de détail	1.064.586.225	92.088.225
Wholesale de Manchester	314.368.900	48.114.875
Wholesale de Glasgow.	117 308.250	31.682.525
Wholesales irlandais.	4.072.175	»
Coopératives agricoles irlandaises	1.463.775	»
Coopératives pour la vente de la volaille	67.600	»

(1) La livre anglaise a été comptée pour 25 francs.
(2) Dont 20,115,875 francs engagés dans les ateliers de production appartenant au Wholesale.
(3) Dont 11,903,725 engagés dans la production.

	Valeur des marchandises produites
	—
1° *Coopératives de production :*	
Coopératives de production du pain et des produits alimentaires	11.531.175
Coopératives de meunerie	35.216.150
Coopératives irlandaises de laiterie	11.641.075
Autres coopératives de production	24.740.925

BÉNÉFICES

(y compris l'intérêt du capital-actions, mais non compris l'intérêt du capital emprunté)

1° *Coopératives de consommation :*	
Coopératives de détail . . . . . . Fr.	16.228.360
Wholesale de Manchester	5.466.475 (1)
Wholesale de Glasgow	35.875 (2)
Wholesales irlandais	100
Coopératives agricoles irlandaises	135
Coopératives irlandaises pour la vente de la volaille	— 2.350 (perte)
2° *Coopératives de production :*	
Coopératives de production du pain et des produits alimentaires . . . Fr.	1.346.850
Coopératives de meunerie	1.628.350
Coopératives irlandaises de laiterie	89.850
Autres coopératives de production	1.153.050

Les coopératives de consommation employent directement 44,639 employés dans leurs magasins de distributions et 21,745 dans leurs ateliers de production. Les coopératives de production occupent 8,359 ouvriers.

Parmi les 30,014 employés engagés dans la production coopérative, il y a 58.7 p. 100 d'hommes, 26 p. 100 de femmes et 13.3 p. 100 de jeunes personnes de moins de 18 ans.

(1) Dont 1,236,725 francs provenant de la vente de produits fabriqués dans leurs ateliers.

(2) Dont 1,142,450 francs provenant de la production.

Le tableau suivant donne la répartition par groupes d'industrie des personnes occupées par la production coopérative :

Groupes d'industrie	Production coopérative des coopératives de consommation de détail			Ensemble de la production coopérative	
	Nombre des sociétés auxquelles se rapportent les renseignements	Nombre des personnes employées	Valeur de la production (en francs)	Nombre des sociétés auxquelles se rapportent les renseignements	Nombre des personnes employées
Construction	41	837	2.751.850	52	1.676
Mines et carrières	»	»	»	3	371
Métaux, mécanique, construction de navires	6	24	63.400	25	793
Textiles	9	274	1.241.325	27	2.410
Habillement :					
Cordonnerie	344	2.512	7.860.350	369	7.766
Vêtements, manteaux et lingerie	208	2.614	8.223.875	221	4.669
Robes et modes	231	2.405	4.041.150	231	2.405
Agriculture, laiterie et pêche	38	230	1.332.725	156	1.041
Imprimerie et industries connexes	»	»	»	16	1.104
Travail du bois et ameublement	10	117	237.075	20	819
Fabriques de savons et de bougies	»	»	»	2	321
Produits alimentaires :					
Pain et pâtisserie	428	2.685	49.475.000	446	4.076
Meunerie	14	171	1.332.725	24	892
Autres produits	22	120	1.671.000	27	1 199
Cuirs et peaux	»	»	»	5	60
Autres industries	»	»	»	7	502
Brosses et paillassons	2	19	167.350	»	»
Totaux	613 (1)	12.008	92.088.225	865 (1)	30.104

(1) Quelques sociétés exercent deux ou plusieurs industries, par conséquent les chiffres de cette colonne ne sauraient être additionnés.

Les 30,104 personnes occupées en 1898 par la production coopérative ont reçu 38,976,200 francs de salaires. 108 coopératives qui occupent pour la production 9,736 personnes et ont

payé, en 1898, la somme de 11,893,650 francs comme salaires ont indiqué dans leurs rapports, qu'elles ont distribué à leurs employés la somme de 593,150 francs, soit 5 p. 100 des salaires, comme participation aux bénéfices. Le tableau suivant indique pour chacune des catégories de sociétés qui ont envoyé des rapports sur la participation aux bénéfices de leurs employés occupés à la production, le montant des salaires et des bénéfices distribués :

	Nombre des Sociétés	Nombre des employés	Salaires payés	Bénéfices distribués aux employés
	—	—	— fr.	— fr.
Coopératives de production	42	4.720	5.758.000	370.850
Coopératives de consommation de détail. . . .	65	1.234	1.776.325	95.250
Wholesale de Glasgow. .	1	3.782	4.359.325	127.050
Total. . . .	108	9.736	11.893.650	593.150

R. Brandt

AUTRICHE

La question des nationalités en Autriche et le Congrès de Brünn [fin] (1). — Voici la réponse qui fut faite au petit nombre de ceux qui faisaient ces objections : — La lutte entre nationalités a entravé en Autriche tous les progrès d'ordre économique ou politique; elle a empêché en outre que satisfaction soit donnée aux véritables intérêts nationaux communs à toutes les classes. La lutte entre nationalités pour la suprématie, entre la bourgeoisie allemande et la bourgeoisie tchèque pour la conquête des « fonctions publiques », a frappé de mort la cause des libertés nationales, arrêté le libre développement de l'éducation nationale. Il y avait donc une absolue nécessité pour le prolétariat, ses intérêts de classe exigeaient impérieusement que, souffrant plus que tout autre de l'arrêt de la vie politique, il indiquât à l'Autriche le moyen de sortir de l'anarchie

(1) Voir dans notre dernier numéro la première partie de cette chronique.

en lui montrant comment il était possible de rétablir la paix entre les nationalités.

Pour cela, il y avait deux choses à faire. D'une part, il fallait briser la suprématie politique de ces classes et de ces coteries qui se désintéressent des luttes entre nationalités, ou qui les attisent selon leur intérêt, — car cette suprématie repose sur les privilèges électoraux les plus inouïs. Au droit électoral qui confère la puissance politique à la noblesse féodale, au petit paysan dominé par le prêtre, et au petit bourgeois mené par les démagogues antisémites et chauvins, il fallait substituer le suffrage universel sans restriction. De cette façon, on porterait au pouvoir les classes dont l'intérêt exige absolument la paix entre nationalités : le *prolétariat* privé jusqu'à présent de toute représentation effective, à côté de la *grande industrie*. Les querelles de nationalités céderaient le pas aux luttes des classes; la solidarité internationale du prolétariat réunirait aussi la bourgeoisie allemande et slave pour la défense de leurs intérêts communs; la solidarité des classes triompherait de l'antagonisme entre nationalités. — D'autre part, il fallait conquérir l'autonomie nationale; il fallait que les peuples fussent maîtres sur leur propre territoire. Aujourd'hui, les divisions administratives de l'Autriche sont les kronlaender (pays de la couronne), ces royaumes et ces pays qui ont gardé les limites qu'ils avaient lorsqu'ils furent réunis à l'Empire par voie d'acquisitions ou de mariages; de sorte que chaque nationalité se trouve illogiquement divisée en trois parties ou davantage, et que des nationalités différentes se trouvent violemment réunies dans une même division administrative. Et ainsi, la lutte entre nationalités s'est placée sur un autre terrain; elle ne se restreint plus au corps législatif (Parlement), on se bat dans toutes les assemblées administratives (Landtage). La suppression de ces formes constitutionnelles d'un autre âge, l'établissement de circonscriptions administratives, délimitées autant que possible d'après les nationalités, tarirait la source la plus abondante des luttes entre nationalités.

Démocratie et autonomie nationale, voilà les bases sur les-

quelles il faut construire la cité nouvelle, la *nouvelle Autriche*, qui donnera l'essor aux forces vives de ses peuples, qui aura pour objectif le développement intellectuel et la prospérité matérielle de ses habitants, qui favorisera le développement économique et intellectuel, au lieu de les entraver, en substituant au régime policier de l'ancien gouvernement la liberté politique et l'indépendance nationale de tous les peuples. — Telles sont ainsi les idées maîtresses de la résolution que le comité directeur du parti proposa aux représentants des travailleurs autrichiens, et dont la commission du congrès donna la rédaction suivante, presque identique à la résolution du comité :

Comme les luttes de nationalités en Autriche paralysent tout progrès politique et tout développement intellectuel, comme elles doivent être attribuées en première ligne à l'état arriéré de notre constitution politique; et comme en particulier la continuation de ces luttes est un des moyens dont usent les classes dirigeantes pour maintenir leur domination et empêcher toute manifestation énergique des véritables intérêts populaires,

Le Congrès déclare :

Que le règlement définitif de la question des nationalités et des langues en Autriche, de manière à donner à tous les mêmes droits, conformément à la raison, importe à la civilisation et touche par conséquent aux intérêts vitaux du prolétariat.

Ce règlement n'est possible que dans un État réellement démocratique, possédant le suffrage universel direct et égal pour tous, supprimant dans l'Etat et dans les pays tous les privilèges féodaux, car ce n'est que dans un tel gouvernement que les classes ouvrières qui soutiennent en réalité l'État et la société auront voix au chapitre.

Pour entretenir et développer chez tous les peuples de l'Autriche leur caractère national, il faut accorder l'égalité des droits et éviter toute oppression. C'est pourquoi il faut, avant toute chose, répudier avec la plus grande énergie la centralisation bureaucratique de l'Etat comme les privilèges féodaux des différents pays. Il sera possible ainsi et seulement ainsi de rétablir l'ordre entre les différentes nationalités de l'Autriche et pour cela il est nécessaire d'admettre les principes fondamentaux qui suivent :

1° L'Autriche doit être transformée en un état fédéral démocratique;

2° A la place des kronlaender historiques, on établira des administrations autonomes délimitées en tenant compte des nationalités; les lois et l'administration seront confiées à des chambres élues par le suffrage universel égal et direct.

3° Toutes les circonscriptions administratives d'une nationalité formeront un groupe, un ensemble national qui régira d'une manière autonome les affaires nationales ;

4° Le droit des minorités sera garanti par une loi élaborée par le Parlement impérial ;

5° Nous ne reconnaissons pas de privilège en fait de nationalité et nous repoussons l'idée d'une langue d'État. Le Parlement impérial décidera jusqu'à quel point il sera nécessaire d'avoir une langue administrative.

Le Congrès, en tant qu'organe de la démocratie socialiste-internationaliste en Autriche, exprime sa conviction que c'est sur ces bases que peut avoir lieu une entente des nationalités.

Il déclare solennellement qu'il reconnaît à chaque nationalité le droit de vivre et de se développer conformément à son génie national, mais que ces nationalités ne réaliseront de progrès que par une étroite solidarité, et non par de mesquines rivalités, et qu'en particulier la classe ouvrière de toutes les nationalités, dans l'intérêt de chaque nationalité comme dans l'intérêt de l'empire, défend l'union et la fraternité internationale et doit mener le combat avec ensemble pour ses intérêts politiques et économiques.

Cette résolution qui fut adoptée avec enthousiasme et à l'unanimité, après un débat approfondi, et qui supprimait toute incertitude et tout malentendu, est de la plus grande importance pour le développement intérieur de notre parti. Sans vouloir donner une solution artificielle et utopique de la question des nationalités, les forces agissantes de l'évolution étaient nettement reconnues, le but de l'agitation était formulé et par là la voie à suivre était indiquée.

Et, chose importante à faire remarquer, ce chemin ne nous écarte en aucune façon de notre but final, bien au contraire. En effet, créer un gouvernement véritablement démocratique, obtenir l'autonomie des différentes nationalités, voilà les conditions préalables tant d'une solution définitive de la question des nationalités que de la création d'une société nouvelle. La démocratie socialiste n'avait donc pas besoin, comme quelques-uns paraissaient le craindre, de modifier ses principes ; elle n'a qu'à continuer le travail entrepris jusqu'à présent avec la conscience nette de la relation intime qui unit son œuvre à la solution de cette question. Aussi comprend-on pourquoi c'est précisément ce congrès d'ouvriers internationalistes,

« sans patrie », qui a pu triompher des terribles difficultés de la « question autrichienne ». Il fut prouvé que les peuples n'avaient qu'à devenir libres et autonomes pour remplacer les luttes des coteries bourgeoises pour la suprématie, par le bon combat général et solidaire des peuples pour le développement libre du génie national, de la civilisation, pour les progrès sociaux et politiques.

En même temps, on avait la preuve que la démocratie socialiste, bien loin de « trahir » ou d'ignorer l'idée nationale, est le seul parti qui sache garantir les intérêts nationaux de tous les peuples. Ce n'est pas la « suppression » mystique ou la disparition des nations que se propose dans son sens profond l'internationalisme des démocrates socialistes, mais l'union des peuples pour assurer en commun et solidairement les progrès de la civilisation. Et c'est ce que montre avec une rare netteté le dernier passage de la Résolution. Les débats du Congrès de Brünn étaient pénétrés d'esprit internationaliste, et ce n'est qu'ainsi qu'il lui fut possible de montrer au monde bourgeois stupéfait, qu'au milieu de la guerre la plus insensée entre nationalités, au milieu d'un chauvinisme effréné, le prolétariat autrichien, composé de tant de nationalités différentes, était resté sourd aux excitations nationalistes.

Ce n'est qu'ainsi qu'il lui était possible de jeter le gant à la face de cette bourgeoisie, et de lui montrer qu'il n'y a pas un problème de l'évolution politique et sociale auquel la démocratie socialiste n'ait trouvé une réponse qui, tout en satisfaisant les intérêts du prolétariat, ne favorise le développement général de la société humaine. Plus tôt qu'on n'aurait pu l'espérer, le prolétariat autrichien exécute les dernières volontés de Frédéric Engels. Sur le point de mourir, déjà privé de l'usage de la parole, il écrivit sur son carnet, devant le docteur Victor Adler, qui était à son chevet : « Le parti démocrate socialiste est le seul qui ait quelque avenir en Autriche, car il est le seul qui soit en état de résoudre la question des nationalités. »

Vienne, décembre 1899.

RUDOLF HILFERDING

(Traduit par Camille Polack)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Les Prétoriens et la Congrégation par Urbain Gohier (Vol. in-18 de xxix-496 pages, édition de la *Revue Blanche*, Paris 1900). — Le vigoureux polémiste dont tous nous avons tant admiré la belle campagne antimilitariste a réuni dans ce volume un certain nombre d'articles parus l'année dernière dans l'*Aurore*. Nous y retrouvons toute cette vigueur, cette véhémence que nous aimions dans l'auteur de *L'Armée contre la Nation* et de ses précédents pamphlets.

A côté des militaires professionnels, ces « vingt-deux mille fonctionnaires habillés de rouge et de bleu, galonnés, emplumés, que la loi frappe d'incapacité politique et que la sottise populaire entoure d'un prestige bouffon » (préface), du « ramassis de scélérats qui représentent et commandent l'armée française » (préface p. xxi), Gohier flétrit avec une indignation peut-être encore plus grande: « les tartufes conciliateurs et les équivoques modérés qui, ne pouvant nier l'énormité des crimes et la perversité des criminels, protestent contre ce qu'ils appellent les généralisations injustes ». Il y revient souvent, déclarant d'ailleurs que « ses prétendues violences (à lui) sont ses titres les plus honorables ». D'ailleurs, contre « les voyous d'Etat-Major et les ruffians de sacristie qui comptaient terroriser facilement de vieux savants à lunettes » n'étaient-elles pas nécessaires? En même temps Gohier nous révèle l'énorme fortune mobilière et surtout immobilière des congrégations. Il l'évalue sans crainte d'exagération, à dix milliards!

Les expéditions coloniales, les horreurs commises au Soudan, la mauvaise foi insigne du gouvernement français envers les Hovas, le « brigandage civil » de l'Indo-Chine à côté du « brigandage militaire » de Madagascar ont été pour la première fois peut-être dans la presse française pleinement dénoncés et stigmatisés par lui.

L'on sait dans quelle langue colorée sont écrits les articles de Gohier. Nulle part, chez aucun écrivain moderne, on ne rencontre pareillement l'adjectif exact, l'épithète qui porte; avec cela chaque article repose sur des documents, est nourri de faits. Dirai-je encore que souvent il atteint la plus haute éloquence? Qu'il me suffise de signaler les chapitres intitulés: Les Instituteurs, les Femmes (pages 371 et 378). *Jean Longuet*

De l'influence de la baisse du taux de l'intérêt sur la hausse des salaires, par Paul Cahen. — (Paris, Larose, 1899, 158 pp. in-8.) — L'auteur croit que la baisse du taux de l'intérêt ne peut constituer qu'un phénomène passager. On ne peut donc espérer que le capital verra toujours diminuer son prélèvement sur les produits du travail. Il est faux de penser qu'ainsi la question sociale se résoudra toute seule. Nous sommes sur ce point naturellement d'accord avec M. Cahen, dont les prévisions se réalisent aujourd'hui.

Ceci posé, l'auteur recherche les relations que l'on peut constater entre la baisse du taux de l'intérêt et la hausse des salaires. L'analyse des statistiques le mène à la conclusion suivante : la rémunération du capital s'est accrue, au cours de ce siècle, dans des proportions fort notables, et la rémunération du travail s'est accrue dans des proportions bien moindres. La part du capital (sous forme de profits et de plus-values) augmente bien plus vite que la part du travail.

A cette thèse, de développement parfaitement socialiste (cf. Marx, *Kapital*, vol. II), M. Cahen donne une conclusion des plus inattendues : le remède à ce prélèvement « injuste » du capital sur le travail devrait être cherché dans la coopération. — Laquelle ? Celle de consommation ? Celle de production ? L'auteur, qui se rattache à l'école de M. Gide, ne le dit pas. L'expérience semble pourtant décisive : la coopération de production n'a encore rien donné. C'est la peur du collectivisme qui fait dévier les raisonnements de l'auteur. Il y a d'ailleurs dans cet ouvrage concernant le socialisme des expressions qu'on ne peut que regretter.

L'ouvrage contient un certain nombre de faits intéressants. La plupart sont très connus, quelques-uns sont bien observés. Il y a des tableaux fort bien faits, surtout sur les plus-values du capital des sociétés industrielles. Mais le travail est un peu hâtif, manque souvent de critique. Ainsi l'auteur admet qu'il y a eu partout hausse du salaire à la fois absolu et réel dans la dernière moitié de ce siècle, alors que cela fait absolument question. X...

Vorlesungen über Socialismus und Socialpolitik par Karl Biedermann (Breslau, Schlesische Buckdruckerei, Kunst- und Verlags-Anstalt ; 1900, in 16, VI-205 p.). — C'est un livre violemment anti-socialiste. M. Biedermann fait d'abord l'histoire du socialisme utopique, et comme ce sont là, pour lui, de vieilles choses sans portée, il se contente des erreurs, sans recourir aux réfutations, pour discréditer les premiers socialistes. Mais, à partir de 1870, le socialisme est devenu menaçant en Allemagne, la démocratie socialiste s'est fortement constituée ; M. Biedermann, reconnaissant la puissance de l'ennemi, et ne pouvant s'abuser sur ses actes et sur ses tendances, ne dédaigne plus alors d'employer successivement contre lui les calomnies, les diatribes virulentes, les appels à la coalition bourgeoise, les interprétations — involontairement

ou volontairement — inexactes des doctrines. Même le socialisme chrétien ne trouve pas grâce devant lui. M. Biedermann, qui a fréquenté patrons et ouvriers, qui prétend connaître la « question sociale », qui croit avoir travaillé de son mieux et pour sa part à la résoudre, n'a indulgence que pour la politique sociale de l'impérialisme allemand. Mais les agents et même les promoteurs de cette politique sociale, ce sont les bourgeois ; et sans doute cette ardente et bénévole bourgeoisie ferait beaucoup plus pour son œuvre de réforme si elle n'était gênée, entravée par les socialistes, et par les pires de tous, les députés socialistes, qui, étant en réalité les ennemis les plus dangereux de la classe ouvrière, font une opposition constante, au nom de la révolution totale, aux améliorations proposées. On connaît le refrain.

Il est inutile d'insister sur les erreurs que contient ce livre. C'est une œuvre d'exposition élémentaire, mais inexacte et superficielle, et c'est surtout une œuvre de parti et de polémique. Il ne compte pas pour la critique scientifique ; mais il est intéressant et instructif pour les socialistes, qui ont en M. Biedermann un ennemi de mauvaise foi et de peu de talent, mais du moins nettement déclaré et ouvertement hostile ; et de cela il faut presque lui savoir gré.

Hubert Bourgin

LES REVUES

Revue des Deux Mondes (15 décembre). — *La démocratie industrielle* (Bourdeau). — M. Bourdeau pense que l'ordre actuel n'est pas immuable, et que les sociétés possèdent une force illimitée de plasticité, mais il affirme que l'évolution ne se plie pas aux théories et que tant vaut l'homme tant valent les institutions.

Aussi cherche-t-il un *modus vivendi* entre le travail et le capital. C'est nécessaire, car l'armée industrielle est énorme et la guerre industrielle acharnée. M. Bourdeau passe la revue de l'armée industrielle dans le monde capitaliste tout entier. Il termine par le Danemark » où l'organisation des forces ouvrières et patronales atteint le plus haut degré de perfection et où se trouve réalisée la tendance à la concentration » — concentration patronale, concentration ouvrière. Des armées tendent à se substituer aux corps isolés et dispersés et la grande guerre succède aux engagements partiels.

Dans la guerre industrielle, en effet, remarquable est la tendance des grèves à se généraliser, soit par le fait des ouvriers, soit par le fait des patrons (lock-out des patrons mécaniciens anglais ; lock-out du patronat danois). C'est la lutte sans merci des classes. La conception du patron, véritable père pour ses ouvriers, ne tient pas debout. M. Bourdeau constate la vanité du paternalisme

dans la moderne industrie. Il n'y a plus, à proprement parler, de relations d'individu à groupe, mais d'organisation à organisation, d'armée à armée. Or les grèves ne déterminent pas seulement un gaspillage de forces mais encore elles intéressent l'ordre capitaliste, de par la concentration et la fédération des forces ouvrières.

M. Bourdeau ne croit pas à l'entente de ces fédérations pour organiser soit nationalement, soit internationalement, la grève générale, bien que, de l'aveu de M. Bourdeau, les Belges l'aient essayée non sans quelque succès, bien que des théoriciens comme Kautsky ne la répudient point dans tous les cas. « Une grève internationale des mineurs condamnerait à l'inaction toutes les usines, les chemins de fer, les bateaux à vapeur. » Et par suite de l'interdépendance des métiers il suffit que les rouleurs de charbon dans une mine désertent le chantier pour suspendre la production. De plus les services publics (facteurs, employés de chemin de fer) peuvent bien s'emparer de l'arme de la grève. Ajoutez les conditions de concert réalisées pour les foules laborieuses, par la presse, les voies de communication rapide d'un bout à l'autre du territoire national et d'un bout de l'Europe à l'autre. Tout cela constitue, dans l'histoire, un « état nouveau ». Il faut donc que le capital compose avec le travail. L'idéal capitaliste, méconnu des directeurs d'industrie en France, lesquels préfèrent se trouver « en présence d'individus isolés » que de traiter avec des syndicats organisés, serait de conclure le contrat de travail avec les collectivités ouvrières. L'une et l'autre partie y trouveraient leur compte. Et l'idéal ouvrier serait, d'autre part, de se contenter de ce *modus vivendi*.

Autant M. Bourdeau qui tâche, mais en vain, de rejoindre Bernstein, se montre bienveillant au mouvement purement ouvrier aboutissant à la forme assignée; autant il se montre hostile au mouvement politique ouvrier. Il se rend compte que l'idée socialiste, idée normale et nécessaire des collectivités ouvrières conscientes et cultivées, pénètre de plus en plus même le Tradeunionisme anglais et remplace l'*égoïsme corporatif*.

Une fois le nouveau régime établi dans la grande industrie capitaliste de plus en plus développée, une fois réalisé l'avènement de la démocratie industrielle, comment l'évolution s'arrêterait-elle ?

En supposant indispensables non seulement à la création et au développement, mais encore au succès permanent des entreprises l'intelligence et l'étonnante activité des Rockfeller et des Schneider — ne pourrait-il se trouver, dans l'avenir, parmi la démocratie industrielle, des capacités comme il s'en est rencontré, parmi la même classe, en Angleterre, comme il en est en Belgique? Et s'il existe parmi les socialistes, « des esprits critiques, des hommes de bonne foi », préoccupés de vérité — comme c'est le cas — qui plient

à la vie concrète la théorie et, dans un esprit positif, sans arrière-pensée de résistance ou de conservation sociale, renouvellent la méthode; — si l'ensemble du parti socialiste, où s'harmonisent et s'intègrent des éléments divers, se conforme à la tactique qui en est la conséquence — comme il en est des marques; — s'il est vrai que de nouvelles générations ouvrières et bourgeoises se préparent, pénétrées par la pensée socialiste, pourquoi n'y aurait-il point, pour créer des institutions socialistes vigoureuses et vivantes « des hommes de chair et de sang »? *René Arot*

Revue de Morale sociale (Genève, 1re année, 1899, Giard et Brière, édit. Paris, 1 an, 10 fr.). — Etudier les relations morales et sociales entre les sexes; faire connaître à chacun sa part de responsabilité que peuvent entraîner ses actes, comme celle qui revient au régime que nous subissons, dans la misère morale que cachent les dessous de notre société, tel est le but que se propose cette Revue. Le féminisme, mais un féminisme plus large et dégagé de ses entraves habituelles, y tient donc la plus large place et y lutte au nom de l'équivalence des sexes. Toutes les questions que pose ce grand problème, même celles qu'une fausse pudeur tient pour les plus scabreuses, y sont traitées franchement et scientifiquement. Des articles sur la débauche, la prostitution, le travail des femmes, la police des mœurs s'y mélangent à des études économiques, juridiques, pédagogiques, morales, voire religieuses et même biologiques. Tel l'article remarquable de Giddes et Thomson sur l'évolution du sexe et l'équivalence des produits mâles et femelles. Toutes les opinions s'y coudoient, de quelque pays qu'elles viennent, quels que soient les gens qui les expriment. La tâche de cette Revue est sans doute difficile, sans compter les obstacles que l'on oppose à ceux qui veulent moraliser les gens : l'entreprendre est faire œuvre méritoire et nous ne pouvons que lui apporter un appui cordial. Car si des divergences séparent les socialistes de la plupart de ses collaborateurs, elle n'en travaille pas moins à renouveler l'homme, et si le régime influe sur la vie morale d'une société, sa chute n'est point suffisante pour transformer les relations morales : à un ordre de choses nouveau, il faut un homme nouveau, et il faut dès maintenant le préparer.

Marcel Landrieu

Die Neue Zeit (novembre et décembre 1899). — Dans le numéro du 16 décembre, à signaler un article de Bebel sur « la réforme d'une armée de milices ». Bebel parle de l'armée suisse. Tout en acceptant les principes sur lesquels reposent les milices de la république helvétique, le parti démocrate socialiste allemand reconnaît néanmoins tous les défauts sur lesquels Bebel insiste dans son article. L'auteur arrive à cette conclusion que si l'Allemagne, en évitant ces défauts, introduisait le système des milices, elle en

retirerait de nombreux avantages au point de vue économique et politique : 1° réduisant le service militaire à un laps de temps le plus petit possible, l'Etat épargnerait des *millions;* 2° l'esprit *démocratique*, assez faible à présent en Allemagne, en serait fortifié; 3° les coups d'Etat deviendraient impossibles; 4° les soldats seraient mieux soignés et traités qu'ils ne le sont à présent; et 5° l'instrument principal du maintien de la suprématie d'une classe serait enfin émoussé. Dans un prochain article, Bebel parlera de l' « Armée démocratique », de Gaston Moch.

Parmi les articles publiés dans les numéros de novembre et décembre, notons un article de Kautsky : « La guerre du Transvaal », dans lequel l'auteur démontre que la défaite du Royaume-Uni serait une puissante impulsion pour le développement du socialisme dans ce pays; — un article de Edouard David « Remarques critiques à propos de la « Question agraire » de Kautsky » : l'auteur arrive à cette conclusion, que la petite production dans l'économie rurale ne disparait pas, comme l'affirme Kautsky, mais au contraire *croît*, sinon pour toutes les branches de la production, au moins pour les plus importantes; — trois articles de Kautsky sous le titre « Deux critiques de ma « Question agraire », dans lesquels Kautsky réfute les objections de David et de Hertz; un article très documenté sur la situation matérielle du prolétariat de la scène. Notons encore dans la même série deux très intéressants articles de Bernstein sur « La théorie de valeur » et de Künow sur « La philosophie et l'économie ». *Gabriel Sombart*

NOTICES

La suppression des octrois, par Adrien Veber, avec une préface de M. Millerand, Paris, Giard et Brière, 1899. — C'est plus qu'une mention rapide que mériterait cette œuvre pleine de faits probants et significatifs. Il n'y a pas, en effet, de plus décisif réquisitoire contre nos *douanes intérieures*. — Le citoyen Veber examine successivement : Les origines de l'octroi. — L'opinion française. — Historique de la question de 1789 à 1848 et 1851. — La Commission impériale de 1869. — L'octroi devant le Parlement républicain. — Les rapports Guillemet et Bardoux. — La loi du 29 décembre 1897. — La question de l'octroi à Paris. — Mémoires, votes et travaux du Conseil municipal; ses projets devant le Gouvernement et la Chambre. — La question en Province : Agde, Elbeuf, Montereau, Salins, Evreux, Nantes, Blois, Epernay, Abbeville, Clermont, Angers, Rouen, Cannes, Péronne, Alais, Cherbourg, Nevers, Montpellier, Beaune, Versailles, Bordeaux, Lyon, Roubaix, Marseille, Saint-Jean-de-Maurienne, Granville, Le Havre, Amiens, Dijon, etc., etc. — Le projet de M. Fleury-Ravarin. — Après quoi l'auteur

développe ses propres conclusions. — Cette simple énumération suffit à montrer l'extrême documentation de cette étude qui restera une des meilleures sur ce sujet. La solution de Veber est à retenir, car elle triomphera bientôt à Paris. Une taxe foncière, basée sur la valeur locative, et une taxe sur les successions permettront la suppression des octrois. – Nous recommandons vivement la lecture de cet ouvrage si important à tous les militants.

L'application du système collectiviste, par Lucien Deslinières (préface par Jean Jaurès). Librairie de la *Revue Socialiste*, Paris, 1899. — Cet essai de description d'une société collectiviste fut d'abord publiée dans la *Revue Socialiste*, en une série d'articles qui nous étonnèrent par le but même que poursuivait l'auteur. Evidemment il y a là un effort sincère et méritoire. Mais nous ne pensons pas que la construction d'hypothèses plus ou moins ingénieuses puisse avoir quelque influence sur l'orientation pratique du mouvement prolétarien et socialiste. Il ne s'agit pas de réaliser un plan fait d'avance avec des éléments pris dans le milieu social actuel; la Société socialiste sortira lentement des institutions socialistes que nous implanterons dans le milieu capitaliste, de l'organisation des efforts et des énergies conscientes des masses ouvrières.

Die Agrarischen Fragen im Verhæltniss zum Socialismus (les questions agraires dans leur rapport avec le socialisme), par Otto Herz, avec une préface de Bernstein. — Réponse au livre de Kautsky, *La question agraire*, dont nous avons brièvement parlé ici même, et dont la traduction française va paraître sous peu chez Giard et Brière. L'auteur de cette réponse critique arrive aux conclusions diamétralement opposées à celles de Kautsky, pour ce qui est de la concentration de la propriété foncière, du nombre des petits propriétaires, des avantages de la grande production sur la petite dans l'agriculture, etc. Dès que la traduction du livre de Kautsky aura paru, nous aurons à examiner attentivement la thèse contraire d'Otto Herz.

Ethik und Politik, par F. Staudinger. Berlin, 1899. — Livre curieux où, à côté de fines remarques, on trouve exprimées des thèses imprévues : « Le but pratique de ce livre, dit l'auteur, est de démontrer que la manière dont on considère et traite la politique dans les couches profondes de la société actuelle constitue un véritable danger pour le maintien et le progrès de nos conquêtes nationales et de l'acquit de la culture. » Aussi, pour parer à ce danger, l'auteur construit une théorie de *l'éthique sociale*, où il réconcilie le socialisme avec la monarchie, la religion avec la science, etc.

DROIT OUVRIER

TRIBUNAL DE PARIS DU 1[er] DÉCEMBRE 1899

(Thomas contre Petit)

I. Accidents du travail. — Indemnité temporaire. — Incapacité temporaire. — Infirmité permanente. — Loi du 9 avril 1898. — Juge de Paix. — Compétence.

II. Accidents du travail. — Incapacité permanente. — Guérison matérielle. — Conclusions à fins d'expertise. — Rejet.

I. Le règlement de l'indemnité temporaire fixée au demi-salaire est de la compétence du juge de paix, que cette indemnité soit demandée à raison d'une incapacité temporaire jusqu'à la cessation de cette incapacité, ou d'une infirmité permanente, partielle ou totale jusqu'au règlement de l'indemnité définitive par ordonnance du président, constatant la conciliation ou par le jugement du Tribunal fixant la pension.

II. En cas d'une incapacité permanente, partielle ou totale, l'indemnité temporaire étant due depuis le cinquième jour qui suit l'accident jusqu'au jour de la décision portant règlement définitif, il n'y a pas à se préoccuper de savoir si la guérison matérielle est arrivée puisque la victime est toujours atteinte d'une infirmité permanente.

Sont donc irrecevables les conclusions à fins d'expertise

prises par les parties, tendant à établir la guérison matérielle ou sa non existence.

Ainsi jugé :

Le Tribunal,

Attendu que le 11 août 1899, vers 5 heures et demie du soir, Thomas travaillait pour le compte de Petit, entrepreneur, à la maçonnerie d'un égout rue Bourgon, qu'au moment où il chargeait des moëllons sur une brouette, un autre ouvrier qui travaillait sur la banquette et jetait des moëllons sur le sol, ne fit pas attention à Thomas, et lui jeta sur la main droite un moëllon du poids de 2 k. 500 gr. qui lui fit une grave blessure à l'index ;

Qu'après la transmission de l'enquête et des pièces au président du Tribunal de la Seine, un procès-verbal de non conciliation a été dressé, et les parties renvoyées à se pourvoir devant le Tribunal; que Thomas demande l'allocation d'une indemnité temporaire, jusqu'à la décision du Tribunal sur la pension à lui accorder, l'accident ayant entraîné une incapacité purement partielle ; que Petit soutient que le Tribunal est incompétent ; qu'il ne peut statuer que sur les demandes d'indemnité à raison d'incapacité temporaire, cessant après guérison et ne laissant pas de traces d'affaiblissement dans l'organisme ; que le Tribunal civil est seul compétent pour statuer sur la demande de Thomas, parce qu'elle n'est au fond qu'une demande de provision pendant l'instance, accessoire à la demande en pension ;

Sur la compétence :

Attendu qu'il résulte, de la loi du 9 avril 1898 et de la jurisprudence du Tribunal de la Seine, que le règlement de l'indemnité temporaire, fixée au demi-salaire, est de la compétence du juge de paix, que cette indemnité soit demandée à raison d'une incapacité temporaire jusqu'à la cessation de cette incapacité, ou d'une infirmité permanente, partielle ou totale, jusqu'au règlement de l'indemnité définitive par ordonnance du Président, constatant la conciliation, ou par le jugement du Tribunal fixant la pension ; que telle est l'nterprétation donnée par le Ministre du Commerce, circulaire

24 août 1899, en ces termes : « Si l'accident a entraîné une incapacité permanente, la victime a droit, à partir de la décision judiciaire, qui fixe sa situation non plus à la simple indemnité journalière du demi-salaire, mais à une pension viagère payable par trimestre »; que l'article 16, n° 4 de ladite loi, déclare que l'indemnité temporaire continue à être servie jusqu'à la décision du Tribunal ; que cette disposition ne doit pas être confondue avec celle qui la suit ; que le n° 5 dudit article règle un cas différent, celui où à raison des circonstances une provision doit être accordée; que c'est le Tribunal saisi de l'instance qui apprécie ces circonstances, tandis que le n° 4 établit un taux invariable, le demi-salaire, sur lequel les changements de la santé de la victime n'ont aucune influence ; qu'aussi le n° 4 ne change pas la compétence du juge chargé de fixer l'indemnité temporaire, qu'il se sert du mot continuera, se référant à l'article 15 qui détermine cette compétence ; qu'en effet, si cet article n'avait en vue que l'indemnité à raison de l'incapacité temporaire, il n'eût pas dit : « Les contestations... relatives... aux indemnités temporaires seront jugées en dernier ressort par le juge de paix », mais bien relatives à l' « indemnité temporaire »; qu'en se servant de la forme du pluriel, le législateur a entendu renvoyer au juge de paix la connaissance des contestations relatives aux indemnités temporaires pour quelques causes qu'elles soient dues ; que ce tribunal est donc compétent ;

Au fond,

Attendu qu'en cas d'incapacité permanente partielle ou totale, l'indemnité temporaire étant due depuis le cinquième jour qui suit l'accident jusqu'au jour de la décision portant règlement définitif, il n'y a pas à se préoccuper de savoir si la guérison matérielle est arrivée puisque la victime est atteinte d'une infirmité permanente ; que les conclusions à fins d'expertise prises par les parties, tendant à établir la guérison matérielle ou sa non-existence sont non recevables et mal fondées ;

Qu'il est donc dû à Thomas une indemnité de demi-salaire

depuis le 16 août 1899 jusqu'au jour du règlement de l'indemnité définitive par le Tribunal civil;

Que l'indemnité doit être journalière;

Qu'elle est due aussi bien pour les dimanches et jours fériés que pour les autres jours (circulaire Ministre du Commerce, 24 août 1899) sans rechercher si le chantier de Petit a été fermé ces jours-là ou si on y a travaillé.

Note

I. Le jugement mentionné porte sur un point d'interprétation les plus délicats de la loi nouvelle. La question se pose ainsi : Dans les cas d'incapacité permanente et partielle qui sont de la compétence du Tribunal civil, le patron est-il contraint de servir à l'ouvrier une indemnité temporaire jusqu'à la décision définitive? L'article 16, § 4, dit bien: « Si la cause n'est pas en état, le Tribunal surseoit à statuer et l'indemnité temporaire *continuera* à être servie jusqu'à la décision définitive », — ce qui semble impliquer que le patron doit verser l'indemnité journalière prévue par l'article 3 aussi bien aux victimes d'incapacités permanentes qu'aux victimes d'incapacités temporaires. Selon cette interprétation, il est évident que le juge de paix est compétent pour règler cette indemnité (article 15).

Mais les commentateurs de la loi font observer que cette obligation n'est nulle part stipulée à la charge du patron : en outre, le § 4 de l'article 16 qui semble la présupposer est en contradiction avec le § 5 du même article ainsi conçu : « Le Tribunal pourra condamner le chef d'entreprise à payer une provision; sa décision sur ce point sera exécutoire nonobstant appel. » Il apparaît inutile que le Tribunal puisse condamner le patron à payer une provision si une indemnité temporaire est de droit. (G. Allart et Rondenet, page 55.)

En présence de ces deux dispositions inconciliables, le jugement mentionné décide qu'il y a lieu de tenir compte seulement de la première et que le juge de paix est par suite compétent pour fixer cette indemnité au même titre que pour fixer l'indemnité due pour incapacité temporaire.

II. La seconde partie de la décision est une conséquence logique de la première. Elle n'a point de valeur si l'on admet qu'il n'y a point lieu à indemnité.

—

RESPONSABILITÉ CIVILE : ACCIDENTS DU TRAVAIL

COUR D'APPEL DE NANCY DU 20 OCTOBRE 1899

(Schad contre Hoffmann)

Le fait par un patron de faire travailler un ouvrier en violation de la loi du 9 septembre 1848 qui fixe la durée maximum de travail pour les adultes à 12 heures, engage la responsabilité en cas d'accident survenu après l'expiration de la journée réglementaire.

(*Gazette du Palais*, 7 décembre 1899.)

Note

Il est en effet de jurisprudence que la violation des lois ou l'infraction aux règlements spéciaux engage la responsabilité de l'auteur en cas d'accident.

Anatole de Monzie,
Avocat à la Cour d'appel de Paris

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1817

LE JUGEMENT DE LA HAUTE COUR

ET LA PROPAGANDE SOCIALISTE

L'agitation antisémite et nationaliste semble arrêtée : l'on dirait que la condamnation de Déroulède, de Buffet et de Guérin a porté des fruits, en donnant au moins la tranquillité au pays. Même une tranquillité apparente est déjà un bien relatif. Elle permet aux partis que l'Affaire Dreyfus avait un peu mêlés, de reprendre haleine, et, dans une certaine mesure, de rassembler leurs forces. Le parti socialiste français commence à s'unifier, dans une paix réelle. Les autres se reconstituent. Et M. Cavaignac lui-même fait passer au second plan les principes nationalistes.

Nous pouvons donc travailler énergiquement à la propagande. La situation actuelle paraît infiniment favorable.

Tout d'abord, le terrain est déblayé. La bourgeoisie républicaine, celle qui n'a pas oublié la grande Révolution, aidée du prolétariat socialiste, appuyée par nos manifestations dans la rue, a décapité les partis réactionnaires. Ceux-ci, qui ne sont après tout que le syndicat d'intérêts personnels des capitalistes cléricaux et contre-révolutionnaires, se sont assagis dès qu'ils ont vu que leurs intérêts étaient menacés. La besogne est faite, et nous pouvons consacrer à notre action propre une partie des forces que

nous avions données à la lutte pour la plus médiocre des Républiques, pour l'humanité et pour la justice.

Il y a une chose intéressante à remarquer : la vie de tous les partis politiques français semble ralentie ; même la chasse aux portefeuilles est moins âpre qu'autrefois. Au contraire, le socialisme vit plus que jamais. Depuis le Congrès, l'activité de toutes nos organisations est presque fébrile. Tandis que les partis bourgeois sortent épuisés de la lutte qu'ils ont entreprise les uns contre les autres, tandis qu'ils ont perdu toute direction politique, le parti de la classe ouvrière, le parti de Réformes et de Révolution Sociales, groupe tous les jours de nouveaux militants, marche, chaque jour d'un pas plus assuré, vers son but politique et économique.

Mais nous ne devons pas oublier les leçons que les derniers événements viennent de nous donner. Notre propagande doit se ressentir de tout ce que nous avons vu, de tout ce que nous avons fait. Les nationalistes n'ont pas formé de parti, mais au fond, ils ont groupé toutes les forces non progressistes, réactionnaires, cléricales et violemment bourgeoises du pays. C'est donc eux que nous avons à combattre avant tout autre parti. — Les partis vraiment républicains sont moins dangereux pour nous. On pourra, un jour prochain, obtenir d'eux quelques lois ouvrières. — De toute l'histoire des deux dernières années, il ressort combien il serait erroné de ne pas critiquer, avec Marx, l'expression de Lassalle, contredite d'ailleurs par ce dernier lui-même, suivant laquelle tous les partis bourgeois ne feraient à l'égard du prolétariat qu'une « seule masse réactionnaire ». — Certes notre propagande est avant tout économique, socialiste et révolutionnaire. Certes, la lutte de classe doit être dirigée exclusivement contre le capitalisme, qui n'est pas telle ou telle fraction de la bourgeoisie, mais toute la bourgeoisie

(y compris la petite bourgeoisie, vous entendez bien, citoyens candidats!). Mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'il y a à l'organisation socialiste des conditions simplement mais absolument préjudicielles. Il faut se dire que sur un terrain que l'on ne débarrasserait pas du cléricalisme, du militarisme, du nationalisme, il n'y a pas de place pour une propagande socialiste sérieuse.

Parce que le jugement de la Haute Cour marque la défaite officielle de la réaction, ne nous imaginons pas que celle-ci est morte. La Congrégation est plus puissante que jamais. L'antisémitisme devient la doctrine économique et politique de la petite bourgeoisie française. Le parti socialiste ne doit pas s'endormir sur ses lauriers.

Marcel Mauss

L'Organisation du Parti Socialiste

ET LES SYNDICATS

La Commission des résolutions du Congrès socialiste et le Congrès lui-même, ont compris parmi les éléments constituant le Parti socialiste, les syndicats ouvriers.

Il était impossible qu'il en fût autrement. Le Parti socialiste a été constitué sur les bases mêmes qui ont servi à la convocation du Congrès. L'unité complète ne pouvant pas encore être réalisée, on a respecté dans la formation du *Comité général* la diversité d'origine des délégations au Congrès : on ne pouvait par suite refuser à une catégorie distincte de mandats — les mandats syndicaux — le droit à une représentation directe dans le *Comité général.* Faculté est donc laissée aux syndicats ouvriers d'adhérer directement au Parti socialiste, au même titre que les groupements politiques; et les délégués des syndicats représentés au Congrès ont exprimé leur volonté formelle de maintenir leur adhésion.

Il importe d'examiner quelle est la portée exacte des rapports ainsi établis entre les syndicats et le Parti socialiste.

Personne ne nie à l'heure actuelle les liens qui unissent l'action économique et l'action politique.

Les syndicats ne peuvent en effet se désintéresser des conditions juridiques et politiques dans lesquelles ils

luttent sur le terrain économique, et qui forment pour ainsi dire le cadre dans lequel s'exerce leur activité. Le succès des ouvriers, dans leurs conflits avec les employeurs, dépend en premier lieu du développement de leur organisation, mais il dépend aussi de la législation existante, de l'application qui en est faite, de l'attitude du gouvernement et des forces de répression dont il dispose. La défense des intérêts économiques doit donc aboutir nécessairement à des revendications politiques.

Et d'autre part, lorsque l'ensemble de la classe ouvrière, par des grèves étendues ou répétées, ou par le développement de vastes organisations, se soulève d'une façon permanente contre l'ensemble de la classe des employeurs, le caractère de la lutte, primitivement économique, tend à se modifier. Une telle lutte, qui n'est plus un conflit privé entre quelques patrons et leurs ouvriers, mais une lutte de classe à classe, ne peut laisser indifférentes les autres classes ou semi-classes qui composent le reste de la société. Elle les amène à préciser de façons diverses, leur position vis-à-vis du prolétariat, et à reviser les rapports qui les unissent entre elles et dont l'Etat est l'expression générale.

L'action économique est donc liée à l'action politique à un double point de vue. D'une part, elle ne peut poursuivre les fins qui lui sont propres sans en même temps se heurter à des obstacles légaux, à des conditions politiques qu'il s'agit d'écarter ou de modifier. Et d'autre part, en se généralisant, elle aboutit à une action de classe, qui est déjà en un certain sens une action politique (1).

---

(1) Nous prenons l'expression « action politique » dans son sens le plus large, c'est-à-dire toute action qui a pour but ou comme résultat de modifier la législation ou l'attitude du pouvoir. En ce

Mais s'il est facile de formuler, *en termes généraux*, les rapports qui unissent l'action politique et l'action économique, les difficultés commencent lorsqu'on transporte la question sur le terrain pratique de l'organisation ouvrière. On s'aperçoit immédiatement, que tout en se confondant dans leur expression la plus développée, la lutte politique et la lutte économique nécessitent cependant l'adoption de modes de groupement, de formations de combat appropriées à chacune d'elles.

En premier lieu, l'organisation politique de la classe ouvrière doit naturellement s'adapter à l'organisation politique du pays. Ses groupements élémentaires correspondent aux unités politiques et administratives, à la circonscription, à la commune, au département. Formés en vue de défendre les intérêts communs, les intérêts les plus généraux de tout le prolétariat, ils cherchent à réunir tous les salariés de leur région, sans distinction de métier.

L'organisation économique, au contraire, a nécessairement pour base le groupement des ouvriers du même atelier, de la même profession. Ce classement par catégories professionnelles n'est que la contre-partie de l'indépendance économique *relative* de chaque industriel, de chaque branche d'industrie. Il tend à devenir moins rigide dès que le terrain de la lutte s'agrandit, et qu'à la solidarité ouvrière s'oppose la résistance concertée de l'ensemble des employeurs ; mais l'organisation économique, même lorsqu'elle se généralise à la classe tout entière, garde toujours le caractère d'une

sens, l'action politique ne comprend pas seulement l'action électorale et l'action parlementaire, mais encore toute action (grèves très étendues, manifestations, campagnes de presse, refus de payer l'impôt, etc.) qui peut exercer une pression, directe ou indirecte, sur les pouvoirs publics.

fédération de groupements professionnels. L'union des ouvriers de toutes professions, qui est la base de l'organisation politique, n'est que le couronnement de l'organisation économique.

Cette première différence en entraîne une autre. La nécessité d'adhérer simultanément aux groupements professionnels et aux groupements politiques n'est pas immédiatement comprise par la plupart des ouvriers, de sorte que ces groupements ne se composent pas, en totalité, des mêmes éléments.

Il faut tenir compte également des difficultés particulières de l'organisation syndicale dans certaines branches d'industrie : or, ces industries peuvent être très développées dans des régions où un ensemble de circonstances locales favorisent la propagande politique. Enfin, les éléments non prolétariens, intellectuels ou petits bourgeois, qui sont entraînés dans l'action révolutionnaire de la classe ouvrière, ne peuvent trouver place que dans les groupements politiques, et ils y apportent leurs tendances particulières qui ne sont que faiblement représentées dans les groupements économiques.

Cette différence dans la composition des groupements politiques et économiques tend à diminuer au fur et à mesure que leur propre développement leur permet de réunir une fraction plus considérable de la classe ouvrière. Mais tant qu'elle persiste, et elle ne pourra jamais complètement disparaître, elle rend possible, entre ces deux sortes de groupement, une certaine opposition qui reconnaît encore dans les rivalités personnelles quelques causes accessoires.

C'est cette opposition qu'il importe de faire disparaître. Le Congrès socialiste en a nettement senti la nécessité. La discussion des motions présentées par les délégués des syndicats a été à plusieurs reprises l'occasion de ma-

nifestations de sympathie en faveur du mouvement syndical. C'est dans cet esprit que le Congrès a décidé l'admission des syndicats dans le Parti socialiste. Cette admission, toutefois, ne nous paraît pas avoir résolu, d'une façon complète, la question des rapports à établir entre l'organisation politique et l'organisation économique.

Il y a lieu de remarquer, tout d'abord, que les syndicats qui ont adhéré au Parti socialiste sont encore très peu nombreux.

Parmi les 2,361 syndicats ouvriers, portés à l'*Annuaire des Syndicats professionnels de 1898-1899* (1) avec un effectif total de 419.761 membres, 159 seulement avec un effectif de 51.274 membres étaient représentés au Congrès, soit directement, soit indirectement par les organisations politiques auxquelles ils sont affiliés.

	Paris	Province	Totaux
Syndicats représentés directement au Congrès	23.254	10.830	34.084
Syndicats affiliés à une organisation politique	3.499	13.691	17.190
Totaux . . .	26.753	24.521	51 274

Le tableau suivant montre comment ces 159 syndicats se répartissent entre les grandes branches de l'industrie, et quelle est l'importance de leur effectif par rapport à l'effectif total des syndicats de chacune d'elles.

(1) *L'Annuaire des Syndicats professionnels de France et des Colonies 1898-1899* donne la situation au 1er janvier 1899 des Syndicats légalement constitués. Nous n'avons pu trouver dans cet Annuaire, 16 des Syndicats représentés directement au Congrès, 36 des Syndicats adhérents au P. O. F. (dont 14 à la Guadeloupe), 11 des Syndicats adhérents au P. S. R.; soit que ces 63 Syndicats ne soient pas légalement constitués, soit qu'ils ne l'aient été que dans le cours de l'année 1899.

BRANCHES D'INDUSTRIE	Ensemble du mouvement syndical (1)		Syndicats adhérents au Parti ou aux organisations socialistes (2)		
				Effectif	
—	Nombre de syndicats	Nombre de membres	Nombre de syndicats	Nombre de membres	p. 100 de l'ensemble
	—	—	—	—	—
I. Agriculture, forêts, pêche .	69	8.002	10	2.018	25,2
II. Mines et carrières	63	41.760	8	5.488	13,1
III. Industries alimentaires . .	146	18.552	7	4.202	22,6
IV. Produits chimiques . . .	76	27.967	4	6.120	21,8
V. Papiers et industries polygraphiques .	197	13.944	6	343	2,4
VI. Cuirs et peaux	167	20.262	15	2.436	12,»
VII*a*. Industries textiles.	169	35.432	10	4.711	13,2
VII*b*. Travail des étoffes	129	8.092	10	1.640	20,»
VIII. Ameublement, bois, tabletterie.	199	13.588	15	3.903	29,4
IX. Travail des métaux.	286	38.316	25	4.190	10,9
X*a*. Travail des terres et pierres au feu, taille et polissage des pierres . . .	70	9.150	10	1.650	18,»
X*b*. Construction, bâtiment . .	450	33.795	21	2.037	6,»
XI. Transport commerce	243	160.208	6	6.589	4,1
XII. Professions diverses ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus. . .	60	8.725	12	5.947	» »
Total	2.324	434.331	159	51.274	11,8

(1) Au 1er janvier 1898.
(2) Au 1er janvier 1899.

Si, d'après l'importance de leur représentation dans le Parti socialiste, on réunit les différentes industries en trois grands groupes, on peut résumer les chiffres du tableau précédent de la façon suivante :

48 p. 100 des ouvriers syndiqués (adhérents ou non au Parti socialiste) appartiennent aux industries V, X*b* et XI ;

29 p. 100 aux industries II, VI, VII*a* et IX ;

23 p. 100 aux industries I, IV, VII*b*, VIII et X*a*.

Or, les proportions à l'intérieur du Parti socialiste (adhésions directes ou indirectes) sont bien différentes :

21 p. 100 pour le premier groupe d'industries ; 41 p. 100 pour le deuxième ; 38 p. 100 pour le troisième.

Les syndicats du premier groupe sont représentés dans le Parti socialiste par 4,3 p. 100 de leur effectif total. La proportion est de 13,3 p. 100 pour le deuxième groupe, 24,4 p. 100 pour le troisième.

La représentation des syndicats dans le Parti socialiste est donc actuellement très défectueuse. Les branches d'industries les plus fortement organisées sont moins représentées que celles où les syndiqués sont encore peu nombreux ; et encore, pour ces dernières, un quart seulement de leur effectif syndical adhère au Parti socialiste (1).

---

(1) Au point de vue du nombre de leurs membres, les Syndicats représentés directement ou indirectement au Congrès se répartissent de la façon suivante : de 1 à 10 membres, 3 syndicats groupant 19 ouvriers (Syndicat des peintres en bâtiment de Saint-Quentin, 6 membres ; Syndicat des hommes de peine de Toulouse, 3 membres ; Syndicat des mouleurs d'Armentières, 10 membres) ;

de 11 à 25 membres. . .	21	syndicats groupant	386	ouvriers
de 26 à 50 — . .	28	— —	1.125	—
de 51 à 100 — . .	32	— —	2.390	—
de 101 à 200 — . .	31	— —	4.554	—
de 201 à 500 — . .	23	— —	7.433	—
de 501 à 1000 — . .	12	— —	9.233	—
au-dessus de 1,000 membres	9	— —	26.134	—

On dira que si, jusqu'à présent, les syndicats se sont tenus à l'écart des organisations politiques, cela tient à ce que le Parti socialiste était divisé en fractions rivales : l'adhésion d'un syndicat à l'une ou l'autre de ces fractions ne pouvait que nuire à sa cohésion et parfois même le diviser et le dissoudre. Maintenant, au contraire, que l'unité socialiste est un fait accompli, on pense que l'adhésion des syndicats au Parti socialiste unifié sera pour les ouvriers organisés une nouvelle occasion d'affirmer la fin de leurs rivalités.

On oublie que les syndicats ne groupent pas seulement des ouvriers socialistes, qu'une partie de leur force vient de l'adhésion d'ouvriers qui n'ont qu'une conscience indécise de leurs intérêts lointains de classe, mais qui ont une conscience très nette de la solidarité qui les unit à leurs camarades de lutte sur le terrain économique.

L'adhésion de ces ouvriers au syndicat de leur profession est précieuse, non seulement parce qu'ils contribuent personnellement à en renforcer la puissance, mais encore parce que, grâce à eux, les ouvriers les plus avancés ne perdent point tout à fait contact avec la masse non syndiquée et qu'ainsi se trouve étendue à la corporation tout entière l'influence morale du syndicat. N'est-ce pas d'ailleurs dans les syndicats que les ouvriers non socialistes prennent peu à peu conscience des grands intérêts communs, de la solidarité qui unit les salariés de toutes professions? Il est donc important que des décisions peu réfléchies ne rejettent pas en dehors de toute organisation ouvrière les ouvriers non socialistes (1).

(1) Résolution du Congrès de Londres : « Dans la lutte économique, la conviction politique des ouvriers ne doit pas constituer une raison de séparation, mais il est du devoir des organisations ouvrières, — devoir résultant de la lutte de classe prolétarienne — de faire de leurs membres des socialistes convaincus. »

Il y aurait même lieu de mettre en garde les militants socialistes qui seraient portés à désirer l'adhésion de leur syndicat à une organisation politique, contre les dangers de division qu'une telle décision pourrait entraîner.

Mais on peut être certain que presque tous comprendront ces dangers ; et ils les comprendront d'autant mieux que leur syndicat sera plus puissant. Plus, en effet, une grande organisation syndicale se développe, et se rapproche de son but qui est de grouper en une coalition permanente l'ensemble des ouvriers d'une industrie, et plus elle prend soin d'éviter tout ce qui pourrait l'affaiblir ou diminuer l'importance de son effectif qui fait à la fois sa force et la fierté de ses militants. Aussi est-il à prévoir que la plupart des grandes Fédérations nationales ne suivront pas l'exemple de la *Fédération culinaire* qui était représentée au Congrès. N'adhéreront au Parti socialiste que de petits syndicats, composés d'un petit nombre d'éléments énergiques que leurs convictions politiques rapprochent beaucoup plus que leurs tendances corporatives; et ces syndicats ne peuvent avoir la prétention de représenter auprès du Parti socialiste l'ensemble du mouvement syndical.

La décision du Congrès socialiste touchant l'adhésion des syndicats, ne peut donc donner que des résultats incomplets. C'est d'un autre côté qu'il faut chercher une solution. Pour rapprocher le Parti socialiste du mouvement syndical, *considéré dans son ensemble*, il faut cesser de voir dans les syndicats des groupements épars, isolés les uns des autres, qu'il appartiendrait au Parti socialiste unifié de rapprocher et d'unir au même titre que les groupements politiques. Il faut tenir compte du mouvement qui porte actuellement le monde syndical à

réaliser d'une façon indépendante, son unité d'organisation.

Le fait saillant de l'histoire du mouvement syndical en France dans ces dernières années, est moins l'augmentation du nombre des ouvriers syndiqués, qui est resté à peu près stationnaire depuis 1893 (1), que la création et le développement des Fédérations nationales de métier et des Bourses du Travail. Une vingtaine de Fédérations nationales existent déjà. La plupart se sont groupées à leur tour pour former la *Confédération générale du Travail* dont l'effectif atteint actuellement 107,000 ouvriers (2), soit le quart de l'effectif total des syndicats ouvriers. D'autre part, dans 55 villes, les syndicats de professions différentes se sont groupés autour des Bourses du Travail, parmi lesquelles 43 avec un personnel d'environ 130,000 syndiqués (3), adhèrent à la *Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies.*

Les quelques causes de division qui existaient entre les organes centraux de la Confédération du Travail et de la Fédération des Bourses ont maintenant disparu, ou sont sur le point de disparaître. C'est en commun que ces deux grandes organisations préparent les grands Congrès corporatifs nationaux et internationaux qui se tiendront cette année à Paris : et on peut légitimement espérer que

---

(1)

1890.	139.692	ouvriers syndiqués
1891.	205.152	—
1892.	288.770	—
1893.	402.125	—
1894.	403.440	—
1895.	419.781	—
1896.	428.777	—
1897.	437.793	—
1898.	419.761	—

(2) Au 1er janvier 1899.

(3) *Idem.*

de ces Congrès sortira l'unité d'organisation du mouvement syndical (1).

La concentration des forces ouvrières et socialistes aura donc abouti à la formation de deux grandes organisations d'ensemble, l'une politique, l'autre économique, indépendantes et autonomes. Pour les rapprocher l'une de l'autre, il restera à préciser dans quelles circonstances déterminées l'entente est nécessaire pour une action commune, et aussi par quel mécanisme, par quels liens organiques, cette entente pourra s'établir au moment opportun.

On peut songer, tout d'abord, à renforcer les liens moraux qui existent déjà, en multipliant les échanges de vues et les relations officieuses entre les organes centraux du mouvement syndical et du mouvement politique. Le développement de ces relations pourrait aboutir à la réunion de conférences régulières et à la création d'une sorte de Commission d'*entente* où pourraient être prises des décisions communes. Chacune des deux organisations garderait *son autonomie et son indépendance*, mais il leur serait possible de concerter une *action d'ensemble*

(1) On sait que d'après la nouvelle organisation du *Conseil supérieur du Travail*, 7 délégués seront élus par les conseillers prud'hommes ouvriers, et 15 par les syndicats groupés en 15 catégories professionnelles. Il est évident que cette nouvelle organisation, en intéressant les syndicats de chacune des 15 catégories professionnelles au contrôle de l'activité de leur élu commun au Conseil supérieur, contribuera à établir entre eux des relations permanentes qui faciliteront la création et le développement des Fédérations nationales. Et d'ailleurs, la nécessité d'une action d'ensemble de tous les délégués ouvriers renforcera les tendances vers l'unité d'organisation syndicale. Il va de soi que l'accord qui existe actuellement entre la Confédération du Travail et les conseillers prud'hommes, s'établira également entre les délégués ouvriers au Conseil supérieur du Travail et les deux grandes organisations générales du mouvement syndical, la Confédération du Travail et la Fédération des Bourses maintenant unies.

dans les circonstances déterminées où elle serait jugée nécessaire (1).

On pourrait admettre également que les délégués actuels des syndicats au Comité général seront remplacés par des délégués de l'organe central du mouvement syndical et que, réciproquement, cet organe central comprendra un ou deux délégués du Comité général.

Trois ordres de faits nécessitent plus particulièrement la discussion en commun et l'action d'ensemble.

En premier lieu, il ne faudrait pas que le Parti socialiste et son Groupe parlementaire puissent prendre, dans les questions de législation ouvrière, une attitude qui n'ait pas été décidée d'un commun accord avec les organisations syndicales. Ces questions sont assez complexes, lorsqu'on s'éloigne des formules générales pour se rapprocher de l'application pratique, pour qu'il soit tenu compte de l'opinion des syndicats qui ont une aperception immédiate des imperfections des lois en vigueur et auxquels il appartient de contrôler et d'assurer l'exécution des dispositions nouvelles.

L'entente est également nécessaire toutes les fois qu'éclate une grève de quelque importance. C'est avant tout

---

(1) N'est-ce pas là le vœu de la Confédération générale du travail dont le secrétaire, Copigneaux, écrivait dernièrement : « ... Enfin nous avons demandé effectivement que le Groupe parlementaire socialiste de la Chambre, unifié, se tienne en rapports constants avec la Confédération, car nous considérons que pour se réclamer des travailleurs il faut, sur les questions économiques, être d'accord avec eux ; il ne peut y avoir de Parti Ouvrier sans les ouvriers ; mais il est entendu que la Confédération reste sur un terrain économique, conformément aux décisions des Congrès corporatifs ouvriers, jusqu'à ce que les Congrès futurs en aient décidé autrement.

« Économiquement, nous désirons l'union la plus sincère ; politiquement nous laissons le soin aux camarades de la faire la plus complète possible, en dehors des organisations économiques. »

aux organisations économiques qu'en revient la direction et la responsabilité, mais elles doivent pouvoir compter sur la solidarité pécuniaire des groupes politiques, sur le concours personnel de leurs délégués et sur la pression qu'ils peuvent exercer sur les pouvoirs publics. D'autre part, les organisations syndicales lorsqu'elles sont sur le point de s'engager dans un mouvement de grèves, ne doivent pas se désintéresser des circonstances politiques du moment, qui peuvent en compromettre ou en assurer le succès.

Enfin, dans un troisième ordre d'idées, toutes les organisations ouvrières doivent agir et combattre avec ensemble lorsqu'il s'agit de défendre contre les retours offensifs de la réaction les libertés politiques et syndicales qui sont la condition même du développement du mouvement ouvrier sous toutes ses formes.

L'entente entre les organisations syndicales et les organisations politiques sur le terrain limité de la législation ouvrière, des grèves et de la défense des libertés essentielles lorsqu'elles sont gravement menacées, serait plus féconde en résultats que l'adhésion explicite de quelques syndicats à la déclaration de principes et à la discipline intérieure du Parti socialiste.

C'est pour l'action pratique, pour des résultats certains et immédiatement saisissables, et non pour l'affirmation de formules générales, que des rapports seraient établis entre les organes du mouvement politique et du mouvement syndical. Sous cette forme, l'entente ne peut éveiller la susceptibilité des militants des syndicats que le spectacle des vaines querelles a éloignés des organisations politiques. Elle ne peut pas être non plus pour le mouvement syndical une cause de division ou d'affaiblissement. Il n'est pas un syndiqué, même hostile au socialisme, qui n'appréciera le concours que lui apportera dans la lutte

quotidienne le Parti socialiste sans qu'il soit exigé de lui qu'il abandonne ses convictions politiques, et il s'habituera ainsi peu à peu à voir dans le socialisme lui-même l'expression complète de ses intérêts immédiats et lointains.

G. Fauquet

N. B. — Cet article était terminé, lorsque nous avons appris par la *Petite République*, qu'au cours de la discussion sur le projet de loi modifiant la loi du 2 novembre 1892, vingt-quatre délégués du *Comité général* s'étaient prononcés pour la priorité en faveur d'une motion dont le dernier paragraphe décide, qu' *« il y a lieu pour le Comité général d'entrer, dès maintenant, en rapport avec les organisations économiques du prolétariat, Syndicats, Fédération de syndicats, Bourse du travail, Comité de la grève générale, Confédération générale du travail, pour organiser à cette fin* (préparation de la grève générale), *les forces ouvrières et préparer, méthodiquement, sur le terrain de la limitation légale et effective de la journée de travail, un mouvement d'ensemble, capable de briser toutes les résistances et de déjouer toutes les manœuvres »,* reconnaissant ainsi qu'il ne suffit pas que quatre délégués des syndicats fassent partie du Comité général pour que des rapports efficaces soient établis entre le Parti socialiste et le « travail organisé ».

L'application de la loi réduisant la journée de travail, en faisant surgir la nécessité d'une action d'ensemble de toutes les forces ouvrières et socialistes a rendu plus particulièrement urgente la création de liens organiques entre le Comité général du Parti socialiste et les organes centraux du mouvement syndical. Le Parti socialiste ne sera véritablement un « parti politique *et économique* de classe » que du jour où, d'une façon permanente, il concertera son action avec les organisations économiques du prolétariat.

G. F.

Le Transvaal et l'Angleterre [1]

(Fin)

La bourgeoisie industrielle anglaise, pendant toute la première moitié de ce siècle, avait été à la tête de l'opposition libérale parce que son intérêt était du côté des réformes, parce qu'il s'agissait pour elle, d'obtenir sa part du pouvoir, de déposséder l'aristocratie foncière, de déposséder la junte aristocratique qui avait gouverné l'Angleterre. Il s'agissait aussi d'obtenir ce libre échange que l'Angleterre industrielle croyait devoir être la panacée de tous ses maux, la clef d'or qui ouvrirait les trésors du monde ; et, pour obtenir cela, pour obtenir la majorité à la Chambre des communes, la bourgeoisie industrielle de ce temps était extrêmement libérale. Elle allait plus loin : c'est elle qui avait imposé la réforme électorale de 1832, qui avait posé, à chaque instant, la question de la réforme scolaire, qui s'était occupée de la justice confessionnelle et de la prédominance de l'Église établie.

Mais à un moment elle se sentit débordée par la démocratie ; elle comprit qu'il ne s'agissait pas d'un partage du pouvoir, que la classe ouvrière qui avait fini par obtenir, d'abord en 1867, puis en 1884, la plénitude du suffrage, ne se contenterait pas des petits morceaux de gâteau qu'on daignait lui jeter de la table des maîtres, et c'est à ce moment que l'hostilité qui avait régné jusqu'alors entre l'aristocratie foncière et immobilière et la bourgeoisie industrielle cessa et qu'un traité

---

(1) Voir le numéro du 15 janvier.

a été signé... Jusqu'alors, il fallait voir les coups que se portaient l'aristocratie territoriale anglaise et la bourgeoisie, à un certain moment quand l'aristocratie avait à se venger de la réforme de 1832 ou quand elle avait à se venger de l'adoption de ce libre échange qui avait porté une atteinte si grave à la rente foncière en supprimant les droits sur les céréales. Eh bien ! pour se venger, c'était elle qui avait engagé la lutte pour la protection législative du travail, qui avait posé la question de la nécessité de protéger l'ouvrier contre les excès du capitalisme. Pour eux, il ne s'agissait pas d'une question de justice sociale, on l'invoquait bien, mais il s'agissait uniquement de jouer un bon tour aux industriels qui venaient d'en jouer un autre à l'aristocratie. Et quand les partis sont animés de cet esprit, quand c'est pour des motifs aussi élevés qu'on accomplit les réformes, il vient toujours un moment où on se réconcilie sur le dos d'un tiers, c'est-à-dire sur le dos du pays.

C'est ce qu'ont fait les deux classes, et M. Chamberlain a été sans le savoir peut-être le représentant de cette évolution. Il est entré en rapports avec l'aristocratie tory et lui a apporté l'alliance avec la haute industrie; et j'ose croire, malgré le scandale de cette réconciliation, que l'Angleterre n'aura pas à s'en plaindre à la longue, parce qu'on y doit voir le germe d'un nouveau libéralisme qui sera tout différent de l'ancien, qui ne se préoccupera pas seulement des questions de réforme politique, mais aussi des questions de justice sociale, et M. Chamberlain aura contribué, pour sa part, à cette évolution nécessaire et bienfaisante, en purgeant le libéralisme de l'hypocrisie bourgeoise et en le rendant populaire, démocratique et social.

C'était donc lui qui était colonial secretary, ministre des colonies, quand M. Cecil Rhodes envoya, à Londres, dans l'année 1895, ses émissaires. Lorsqu'on avait vu M. Chamberlain, après le rôle principal qu'il avait joué dans la bataille politique, depuis quelques années, accepter ce portefeuille des colonies, on s'était dit qu'il devait certainement viser quelque chose de spécial. M. Chamberlain n'est plus un homme à se faire oublier, il aime beaucoup la réclame, la connaît, la pra-

tique, et les bons esprits, les bons juges s'attendaient à voir ce que nous avons vu depuis lors : M. Chamberlain tirant la couverture à lui, et finalement mettre son ambition, son honneur et son argent à avoir sa guerre à lui, comme l'impératrice Eugénie avait eu sa guerre à elle.

Toutefois, dans l'année 1895, il n'avait pas encore jeté complètement le masque; mais nous savons tous que, plus tard, M. Chamberlain, dans le désir si vif d'obtenir sa guerre, a failli nous lancer, nous, France, dans un conflit avec l'Angleterre à propos de la délimitation des territoires du Niger, et nous savons qu'il a fallu l'intervention de lord Salisbury, la haute raison de ce premier ministre et l'activité qu'il a déployée à ce moment, chose trop rare dans sa carrière politique, pour que le plan échouât. Tout cela n'empêchait pas qu'on avait encore de certains côtés une certaine confiance dans le passé de M. Chamberlain. On se souvenait qu'il n'y avait pas d'homme qui eût déclamé plus vivement contre la guerre, qu'il avait dépassé même les limites de toutes les déclamations des pacificateurs professionnels des Cobden club, et que lorsqu'on avait signé la convention de 1882, il avait fait une série de déclarations à l'égard du Transvaal, qu'on a pu lui opposer. Il semble en vérité qu'il ait pris à tâche depuis lors de démentir et de déchirer page à page tout ce qu'il avait dit dans ces premières années. Mais enfin, dans cet automne de 1895, quand M. Cecil Rhodes envoya ses émissaires à Londres, on ne le savait pas.

L'un des principaux de ces émissaires, ç'a été une personne qui a joué un grand rôle dans cette crise, et qui joue un rôle considérable actuellement dans la presse anglaise ; cette personne n'est autre qu'une demoiselle, Miss Flora Shaw qui, à ce qu'il paraît, connaît admirablement les questions coloniales, qui a, de sa propre personne, visité non seulement l'Australie, l'Afrique du Sud, mais les points les plus éloignés, comme le Yukon et les mines qui s'y trouvent. Il faut croire que, malgré son réel talent et ses connaissances étendues, il subsiste, en cette personne, quelque chose de la faiblesse de son sexe, car elle a conçu une vive admiration, un enthousiasme, je dirai

presque un amour tel pour M. Cecil Rhodes, qu'elle fait pour lui tout ce qu'il veut. En 1895, elle s'est faite l'instrument du triste complot, de la lamentable conspiration qui n'a que trop réussi. M. Cecil Rhodes représentait qu'il était indispensable, pour la construction de son chemin de fer et l'établissement de son télégraphe, qu'on lui cédât une bande de territoire qui se trouvait sur la frontière même du Transvaal, dans le Betchouanaland ; il y avait là un chef indigène, le roi Khama, qui avait protesté contre les prétentions de M. Cecil Rhodes, de s'emparer de son territoire parce qu'il savait bien par l'exemple de Dobengoula ce que la compagnie à charte faisait des chefs indigènes quand elle avait obtenu d'eux un traité : elle les fait disparaître. M. Chamberlain prit à tâche, pendant un certain temps, de protéger Khama, mais, à un moment donné, soit qu'il eût compris l'intérêt qu'il y avait à donner cette bande de terrain à M. Cecil Rhodes, soit qu'il eût un moment de faiblesse, il signa aveuglément. Le territoire fut transféré à la compagnie à charte et, avec le territoire, les troupes qui s'y trouvaient sous les ordres de l'Angleterre.

M. Cecil Rhodes était désormais en possession de l'élément indispensable pour l'accomplissement de son complot. Que restait-il à faire? C'était qu'une révolution éclatât à Johannesburg, qu'on lançât un appel à l'Angleterre et qu'une petite troupe militaire rassemblée sur la frontière, avec la police qui venait d'être cédée avec la bande de territoire, entrât dans le Transvaal et se portât au secours des habitants de Johannesburg, en réalité pour y renverser le gouvernement de M. Krüger et y instituer le gouvernement que M. Cecil Rhodes voulait.

Les choses ne se passèrent pas tout à fait conformément au programme que M. Cecil Rhodes avait dressé. Il y avait eu dans cette affaire une série de faux et de mensonges à faire pâlir d'envie l'état-major français... *(Rires et applaudissements ironiques.)*

M. Rhodes avait en particulier, dupé de la façon la plus complète le haut-commissaire et gouverneur du Cap, Sir Hercules Robinson, devenu lord Rosmead, administrateur fort distingué, qui avait à l'égard des Boers des sentiments très

bienveillants et avait une intelligence très complète de la question sud-africaine, ayant déjà gouverné ces régions pendant huit ans. M. Rhodes le dupa, et lui mentit à bouche que veux-tu pour le rassurer, et au dernier moment, quand tout était préparé, il fallut qu'un agent secondaire de ce complot, le trop fameux docteur Jameson, renversât, comme l'a dit M. Cecil Rhodes, le pot-au-feu, en se précipitant trop promptement dans le Transvaal. C'est qu'en effet les habitants de Johannesburg étaient bien capables de crier, de faire de petites démonstrations avec des drapeaux, ils étaient bien capables d'envoyer des dépêches et des adresses en Angleterre, mais quand vint le moment de se révolter et de courir des risques personnels, il n'y avait plus personne, et on se contenta d'expédier en Angleterre une dépêche mensongère dans laquelle on déclarait que les femmes et les enfants des habitants de Johannesburg étaient en proie aux Boers qui se livraient sur eux à des actes de persécution affreux. Jameson, avisé avant l'envoi de cette dépêche, rassembla ses hommes, parmi lesquels il y avait des officiers de Sa Majesté Britannique, un colonel, un major, un capitaine, et il leur déclara l'objet de l'entreprise... Ils étaient bien armés, nombreux, ils avaient le plus grand mépris pour les malheureux Boers, ils étaient convaincus qu'ils allaient à la victoire, s'enfoncèrent dans le Transvaal, sûrs de n'avoir qu'une promenade à faire. Tout à coup, un commander mit sur pied quelques hommes. Il se porta au devant des envahisseurs. Il les battit et les fit prisonniers et les ramena à Johannesburg, dans des conditions tout autres que celles qu'ils avaient espérées.

Mais ce n'était pas tout : la situation internationale était devenue grave. Quand, en Europe, ces nouvelles arrivèrent et quand surtout on soupçonna que M. Cecil Rhodes, qui était président de la compagnie à charte la Rhodesia, en même temps que premier ministre du Cap et conseiller privé de la Reine, que cet homme, tout à fait officiel, s'était mêlé à une trahison, il n'y eut qu'un cri dans tout le public européen, et ce ne furent pas seulement les simples citoyens; mais un souverain se laissa entraîner à un acte peut-être irréfléchi, qu'il a

peut-être regretté, ou qu'il a peut-être exploité depuis lors, et ce souverain ce fut l'empereur Guillaume, qui lança son fameux télégramme au président Krüger, dans lequel il le félicitait et l'assurait de son amitié, en même temps que, dans certains cas, de son appui.

Les Anglais étaient fort ennuyés : d'une part ils ne pouvaient se dissimuler que l'effet moral était lamentable, que c'était une haute trahison commise contre un État ami, et d'autre part ils voyaient un déchaînement de toute l'Europe : Ils se décidèrent à mobiliser une escadre et à écrire au président Krüger pour lui faire des excuses et lui promettre qu'on réprimerait les actes commis. Pas une de ces promesses n'a été tenue. M. Chamberlain avait en mains ces négociations. Il s'est appliqué, à partir de ce moment, à exaspérer les Boers, les acculer en quelque sorte à la déclaration de guerre. Il a commencé par écrire des dépêches insolentes au président Krüger en se moquant des termes dans lesquels il avait conçu sa demande d'indemnité. Puis, il réclama qu'on lui livrât Jameson et les officiers de Sa Majesté, en promettant qu'ils comparaîtraient devant des magistrats anglais qui feraient leur devoir. Jameson et ses compagnons comparurent en effet devant ces magistrats, mais ils furent condamnés à des peines dérisoires ; on fit semblant de chasser White et ses complices de l'armée anglaise, mais au bout d'un certain temps ils y furent réintégrés, et ils sont à l'heure actuelle à combattre contre les Boers dans les rangs de cette armée anglaise dont ils avaient été chassés pour avoir commis un acte de haute trahison contre le Transvaal !

M. Chamberlain ne se contenta pas de cela. Il avait contre le Transvaal une de ces haines qu'il faut satisfaire à tout prix et il chargea des préparatifs de la revanche un de ses confidents, un de ses fidèles, sir Alfred Milner, ancien journaliste radical, entré dans la carrière administrative, qui a joué un rôle considérable dans l'Egypte, sous le protectorat, et qui est devenu haut commissaire de l'Afrique australe et gouverneur du Cap ; il a joué le rôle d'agent provocateur dès le commencement, dès le moment où il a mis le pied sur le sol du Cap.

C'est qu'en effet, après l'échec de l'expédition, après l'avortement de l'attentat, restaient pendantes un certain nombre de questions qu'il était indispensable de résoudre ; il était indispensable de traiter ces questions, de supprimer les monopoles auxquels je faisais allusion tout à l'heure, de régler les impôts ; et, d'autre part, lorsque les Uitlanders furent revenus de leur première terreur, quand ils virent que les Boers n'exerçaient pas sur eux de représailles bien terribles, ils reprirent courage et se remirent à pousser des clameurs et à réclamer en particulier l'exercice des droits politiques.

M. Chamberlain prit en mains cette cause-là et la fit sienne ; une pétition fut adressée par certains prétendus citoyens du Transvaal et aussi par les Uitlanders, à la reine Victoria, pétition qui portait sur des points, sur des lois qui faisaient partie de la législation d'un Etat indépendant. Cette pétition avait recueilli des signatures par les moyens qu'on connaît ; beaucoup étaient fausses, beaucoup avaient été arrachées par l'intimidation, et M. Chamberlain fit semblant de prendre tout cela au sérieux ; il répondit par une dépêche dans laquelle il dressait un acte d'accusation contre l'Etat du Transvaal et, conformément aux habitudes nouvelles qu'il a voulu introduire dans ce qu'il appelle la nouvelle diplomatie, il s'est empressé de publier cette dépêche avant même qu'elle fût arrivée entre les mains du président Krüger.

On a beaucoup discuté le mérite de cette nouvelle diplomatie. Si le but de la diplomatie est de provoquer des discussions, d'envenimer toutes les questions, si le but de la diplomatie est de rendre impossible toute solution amiable, oh ! alors la nouvelle diplomatie de M. Chamberlain a de très grands mérites ! Mais si au contraire le but de la diplomatie est de s'efforcer d'arriver à la conciliation, à des solutions amiables, M. Chamberlain avait pris le pire des chemins pour arriver à ce but ; il ne se contenta pas de cette dépêche, il excita sous main l'agitation et, finalement, le président de l'Etat libre d'Orange étant intervenu pour offrir sa médiation, on déclara qu'il y aurait une entrevue entre le président Krüger et Sir Alfred Milner dans la capitale de l'Etat libre d'Orange,

et qu'on discuterait les questions en litige, en cherchant à arriver à une entente.

Cette entrevue eut lieu au mois de mai. Sir Alfred Milner présenta les griefs de l'Angleterre. M. Krüger fit toutes réserves au point de vue du droit de l'Angleterre à l'ingérence, à l'immixtion dans les affaires intérieures du Tansvaal; mais il consentit néanmoins à discuter tous ces points. Sir Alfred Milner déclara que pour lui il consentait à prendre une question qui serait le symbole, le type de toutes les autres, par exemple le régime électoral et il déclara que le Gouvernement Britannique se contenterait, si on accordait la naturalisation, les droits politiques et les droits de suffrage pour les deux Raads, après cinq ans... Le président Krüger déclara qu'il ne pouvait accepter une pareille mesure, que c'était là un régime que l'Angleterre elle-même ne pratiquait pas, ni dans les colonies anglaises, où pourtant il n'y avait pas de danger que les étrangers dépassassent en nombre les Anglais, comme au Transvaal les Uitlanders à l'égard des Boers.

Finalement les négociations furent rompues; le président Krüger se retira à Prétoria et Sir Alfred Milner au Cap; de là, il adressa à M. Chamberlain une dépêche qui était en quelque s rte une déclaration de guerre, dans laquelle il comparait, avec une ridicule exagération, la situation des Uitlanders à celle des Ilotes et se livrait à des menaces en déclarant nécessaire d'arriver à briser la résistance du Transvaal.

A partir de ce moment, la guerre fut inévitable; elle fut décidée, je ne dirai pas dans le Gouvernement Britannique, mais dans l'esprit de M. Chamberlain; il était impossible qu'elle fût évitée une fois qu'il était chargé de mener les pourparlers, et c'est pour cela que les négociations qui ont eu lieu et dont la complication subtile a fatigué la pensée de ceux qui les dirigeaient et de ceux qui les suivaient, n'ont qu'un intérêt secondaire, malgré l'illusion naïve de ceux qui persistaient à s'imaginer que peut-être une solution pacifique prévaudrait.

Je ne m'attarderai donc pas à vous les raconter en détail et

par le menu, puisqu'elles n'ont été en quelque sorte qu'un paravent derrière lequelle se jouait la vraie pièce.

M. Chamberlain, au mois d'août, quand précisément le Parlement était sur le point de suspendre ses séances, fut interrogé par le chef du parti libéral, sir Henry Cauxbell-Bannerman, qui tenait à avoir, avant la prorogation, des assurances sur le point de savoir s'il n'y avait pas lieu d'espérer une solution pacifique. M. Chamberlain déclara qu'il y avait lieu de l'espérer, que les choses allaient très bien et le Parlement s'ajourna là-dessus. Trois jours après, M. Chamberlain recevait un certain nombre de ses amis, — j'espère que c'étaient des gentlemen anglais — dans sa demeure de Highbury; il les haranguait entre le thé et les rôties et leur déclarait que l'heure était passée des accommodements et des transactions et qu'au moment actuel il s'agissait d'exprimer de l'éponge qu'était M. Krüger tout ce qu'elle pouvait contenir. C'était un ultimatum et fort insolent et fort impertinent, comme on n'a pas l'habitude de s'en adresser de puissance à puissance, même lorsqu'il s'agit d'une petite puissance; et à ce moment M. Chamberlain formulait dans une dépêche les conditions suivantes comme formant définitivement la demande *ne varietur* du Gouvernement Britannique : il demandait la naturalisation au bout de cinq ans, et le président Krüger répondait qu'il avait fait voter la naturalisation au bout de sept ans. Il y avait donc une différence de deux ans. M. Krüger ajoutait ceci, M. Chamberlain ayant demandé qu'on soumît la proposition de loi votée par le Raad à l'examen d'une commission d'experts, qu'il ne pouvait se rallier à cette solution, parce qu'elle semblait impliquer que la souveraineté du Transvaal était soumise à un contrôle, mais il offrait de présenter une nouvelle loi dans laquelle on donnerait la naturalisation au bout de cinq ans, avec le droit électoral. Finalement, le président Krüger en était venu au point que sir Alfred Milner avait d'abord demandé; il avait mis les pouces et c'est à ce moment que M. Chamberlain déclara que M. Krüger, en n'accédant pas à sa demande d'une commission d'experts, avait en réalité rompu les négociations; il ne voulut pas faire attention

à l'offre des cinq ans. Toutefois M. Krüger, ayant demandé à l'agent d'Angleterre au Transvaal, à Prétoria, si l'offre qu'il faisait serait considérée comme un rejet absolu de la proposition de M. Chamberlain, ou bien comme une alternative qui permettrait la discussion, cet agent avait répondu : « Sans aucun doute, vous pouvez faire cela, ce sera accepté par nous comme une alternative infiniment supérieure à l'offre de M. Chamberlain. » C'était sous le bénéfice de ces paroles que M. Krüger s'était engagé, confiant en cette déclaration de l'agent d'Angleterre qui avait été faite, on ne sait trop, peut-être de son chef, peut-être avec la connivence de son gouvernement. Et, c'est grâce à de pareils procédés — dont on ne saurait trop flétrir la duplicité — qu'on est arrivé, à la fin de septembre, à la rupture.

A ce moment, l'Angleterre n'avait pas encore rompu irrévocablement, du moins en apparence, et le Transvaal, qui ne désirait pas la guerre, qui espérait toujours qu'on pourrait sortir pacifiquement de cette situation, n'aurait pas mieux demandé que de poursuivre utilement l'entretien. En présence du silence que M. Chamberlain crut devoir garder au moment le plus critique, force fut de se placer en face de la réalité.

Le Transvaal crut de son intérêt de ne plus perdre un temps précieux ; il comprit qu'à attendre il ne pouvait que perdre, que l'Angleterre envoyait sans cesse des troupes en Afrique, que, temporiser encore, c'était permettre à l'Angleterre de se créer une supériorité militaire, et ce fut en vertu de ces considérations fort naturelles que le président Krüger lançait un ultimatum qui disait que si l'Angleterre ne retirait pas ses troupes des frontières, la guerre commencerait.

En Angleterre, on a traité cet ultimatum d'insolence et de fait sans précédent. Je n'en défendrai pas la rédaction parce que je crois qu'il a été conçu dans un esprit de colère qui ne convenait pas tout à fait à un document de ce genre ; mais, pour le fond, c'est une invention gratuite de prétendre que l'initiative ou la responsabilité de la guerre appartienne au Transvaal ; il a pris l'offensive, mais dans un esprit de défensive, et il a pris cette offensive défensive parce qu'il savait

très bien qu'en attendant il se plaçait dans des conditions défavorables et qu'il n'a pas voulu se placer dans ces conditions. La guerre a commencé, conformément à ce qu'attendaient ceux qui étaient initiés aux circonstances... M. Chamberlain, qui est un esprit et un cœur léger, tout comme Émile Ollivier, avait pu se faire des illusions; il avait pu croire que le Transvaal n'avait pas d'armée et que ses milices seraient incapables de résister au premier effort des soldats anglais; il se trompait complètement; ces milices de paysans ont montré ce dont elles étaient capables, et le Transvaal et l'État libre d'Orange ont montré qu'ils étaient munis d'armes perfectionnées et capables de s'en servir.

Les premières rencontres du mois d'octobre dans la Natalie ont été désastreuses pour l'Angleterre. La situation de White à Ladysmith est extrêmement grave, puisqu'il ne peut ni communiquer avec l'extérieur ni se dégager du cercle de fer qui l'étreint. Le généralissime Buller, justement préoccupé de l'état des choses dans la Natalie, s'y est transporté de sa personne, en abandonnant la direction suprême de l'ensemble des opérations. Il a perdu un temps précieux en préparatifs interminables; il a échoué piteusement dans son effort pour franchir la Tugela et il est de plus en plus improbable qu'il puisse arriver à temps pour débloquer Ladysmith. Quant à Kimberley, une forte division composée des troupes d'élite de l'armée britannique, c'est-à-dire une brigade des Gards, une autre brigade navale et une brigade de vieux régiments qui ont fait leurs preuves au feu, cette division s'est avancée sous les ordres de lord Methuen et a commencé par remporter trois succès chèrement achetés et qui ont été suivis d'une défaite sanglante. Le général Methuen a semblé n'avoir aucune espèce d'idée de la tactique moderne; il se contente de jeter ses soldats en avant, de leur demander des actes de bravoure louables, mais de sacrifier sans compter leurs vies dans des attaques de front, mal éclairées, qui ne produisent aucun résultat. Les Boers ont le système de se défendre en s'abritant derrière des fortifications passagères, de fuir au dernier moment, après une résistance meurtrière, et grâce à la sûreté

de leur tir, quand ils voient que la position n'est plus tenable, d'aller se reformer un peu plus loin. Dans ces conditions, les trois victoires remportées par lord Methuen ont été aussi stériles que sa défaite a été funeste, et il se trouve dans une situation tout à fait grave depuis que son insuccès est venu s'ajouter à celui de son collègue batave battu deux jours plus tôt à Stormberg, après avoir perdu un temps considérable à essayer de réprimer la révolte autour de lui. Le général Gatacre a pris contact avec l'ennemi, mais il n'avait pas de carte du pays, il a été trompé par ses guides et il est tombé dans un guet-apens d'où il a dû se retirer après avoir perdu une forte portion de son effectif. Pendant ce temps-là, le général French s'efforce de rétablir l'ordre dans la portion ouest de la colonie du Cap. On a tout lieu de croire que dans le moment présent la révolte a éclaté, non pas seulement au nord mais dans tout l'ouest et qu'une grande quantité de sujets afrikanders de la Reine ont quitté leur ferme pour aller prendre du service sous le drapeau des généraux transvaaliens et orangistes; et que même des bandes en armes circulent dans les régions soumises à l'Angleterre et détruisent les communications des Anglais. Pour vous donner une idée des difficultés rencontrées en ce moment par l'Angleterre, qu'il me suffise de dire que rien que pour veiller sur le chemin de fer qui va du Cap à Port-Elisabeth, on a été obligé de disséminer 10,000 hommes sur cette ligne, afin d'empêcher la destruction de la voie.....

Voilà les conditions de la lutte à l'heure actuelle : elles sont désastreuses pour l'Angleterre, elles le deviennent chaque jour davantage. Je ne crois pas, malgré tout cela, qu'on puisse s'attendre à un succès final des Boers. Je crois que malgré tout leur cause est condamnée d'avance par le seul fait qu'ils sont trop peu nombreux, qu'il y a déjà en ligne toute la population mâle valide, et que tandis que l'Angleterre pourra renouveler presque indéfiniment ses hommes, qu'elle peut mobiliser une septième, une huitième et jusqu'à une dixième division, tandis que, quand le moment sera venu, elle pourra même déplacer une partie de ses troupes de la Présidence de Bombay ou de Madras, employer des régiments

indigènes, les Boers, eux, sont décidément au bout de leur rouleau.

Supposons toutefois, que les généraux Buller et Methuen. l'emportent, que le feld-maréchal Roberts et lord Kitchener fassent merveille, et qu'ils puissent s'avancer dans l'Etat d'Orange et dans le Transvaal, qu'ils puissent occuper Blœmfontein et Prétoria; quand ils se seront emparés de ces capitales, ils auront détruit l'organisme des républiques sud-africaines, mais il faut s'imaginer alors la guerre de guérillas qui surgira et, auprès de laquelle celle que Napoléon et ses lieutenants ont eu à faire en Espagne n'était rien; il leur faudra occuper pouce par pouce tout ce territoire plus grand que nos pays d'Europe. Le moment des difficultés véritables ne viendra qu'après la victoire, quand il s'agira d'en recueillir les fruits et d'en organiser les résultats.

Qu'est-ce qu'on fera à cette date? Je vois que Sir James Gordon Sprisse, ex-premier ministre du Cap, dans un discours prononcé naguère, a présenté la solution suivante : il demande l'annexion pure et simple des républiques sud-africaines à la couronne britannique et qu'elles soient désormais régies dictatorialement par le Colonal office. Je m'étonne qu'il n'ait pas compris le danger de cette solution : le jour où une importante fraction de l'Afrique du Sud, peuplée par des populations afrikanders, sera gouvernée autocratiquement et dictatorialement, je n'hésite pas à le dire, c'en sera fait de la suprématie anglaise, parce que les Afrikanders ne supporteront jamais un pareil régime à leurs côtés. C'est alors que l'on verra arriver à un vrai degré d'acuité le danger de la situation présente; on verra le ministère Schresnez, ce ministère afrikander qui s'efforce de garder la neutralité, forcé de prendre position. Est-ce que ces hommes pourront s'associer à ce qu'on fera contre les Afrikanders du Transvaal? Et s'ils refusent de s'y associer, ne verra-t-on pas éclater ce qui est déjà si près d'éclater, non pas seulement l'insurrection des Afrikanders, mais l'insurrection morale du gouvernement du Cap lui-même? Est-ce que l'Angleterre ne sera pas forcée de revenir en arrière sur la politique à laquelle elle doit la sécurité de son empire, de confisquer cette

autonomie qui a été la garantie de la neutralité et de la paix de l'Afrique du sud?... Le jour où l'Angleterre aura été forcée d'entrer dans cette voie néfaste et de confisquer la liberté et l'autonomie de la colonie du Cap après celles des républiques sud-africaines, vous verrez se transformer, pâlir et disparaître ce sentiment d'impérialisme qui s'est manifesté d'une façon si violente à Ottawa, à Melbourne et jusqu'à Québec. Est-ce qu'on se fait des illusions à Londres sur le Canada et l'Australie? Le jour où on aura confisqué à l'Afrique du sud ses libertés et son autonomie, ce jour-là cessera l'unité morale de l'empire, et l'empire aura été mis en péril par l'impérialisme!

Il y a du reste une autre solution qui est peut-être celle qui prévaudra, qui prévaudrait si les conseils des libéraux étaient entendus : elle consisterait, tout en annexant les républiques sud-africaines, à leur donner un régime autonome, à les transformer en colonies régies, comme le Cap, par des institutions parlementaires et représentatives. L'Angleterre se fait de singulières illusions si elle croit que le jour où elle aura constitué dans l'Afrique du sud une nouvelle colonie afrikander à majorité boer, tout ira pour le mieux; au contraire, elle aura posé la question de la fédération de l'Afrique du sud sous une forme qui exigera dans un temps donné la séparation de l'Afrique du sud. Il s'y passera exactement ce qui s'est passé dans l'Amérique du nord après la conquête du Canada : tant que les colonies de l'Amérique du nord avaient dans la chair l'épine d'un voisinage français, et qu'elles sentaient en face d'elles des ennemis, tant qu'il y avait ce danger à la porte de ces colonies, elles restèrent fidèles; le jour où il y eut unité complète du golfe du Mexique au Saint-Laurent, le jour où seul flotta le drapeau britannique, sur d'immences espaces où les fleurs de lys avaient régné, ce jour-là fut scellé le sort de l'Amérique indépendante et l'insurrection trouva toutes les conditions de succès qui lui permirent de triompher. Eh bien, on verra de même se former dans l'Afrique australe, après l'annexion, une fédération des colonies afrikanders. L'esprit afrikander se développera et je ne donne pas vingt-cinq ans, comme le disait un homme d'Etat de l'Afrique du sud, à l'An-

terre, pour perdre sa possession d'hier et de demain dans l'Afrique du sud.

J'ai hâte avant de terminer, d'aborder un autre côté du sujet que je traite. Vous voyez qu'en somme je n'ai pas ménagé les Anglais, je n'ai pas ménagé la cause anglaise, en particulier l'auteur de tous ces maux, M. Chamberlain, mais, comme je vous le disais, il y a quelque chose d'éminemment pénible à se trouver même en apparence et pour un temps, en semblant d'accord avec les hommes éminents qui s'appellent Judet et Millevoye... *(Rires et huées.)*

Je crois toutefois qu'il est très facile de dissiper ce malentendu. Je me permettrai de dire que s'il y a des gens qui n'ont pas le droit d'afficher leur enthousiasme pour les Boers dans leur lutte pour la liberté, ce sont bien ces messieurs. D'abord, il s'agit d'une lutte pour la justice et cela ne les concerne pas. *(Vifs applaudissements.)* En second lieu, il est vraiment bien curieux de constater les caprices de la mode : voilà une petite population de paysans hollandais, des descendants des compagnons d'armes de Guillaume le Taciturne, des révoqués de l'Edit de Nantes, et nous voyons ces beaux esprits comme M. Jules Lemaître, qui n'a jamais pu pardonner aux descendants des révoqués de l'Edit de Nantes ce qu'il lui plaît d'appeler leur mauvaise humeur, concevoir pour eux un enthousiasme sans bornes. C'est étrange... Nous savons qu'il n'y a pas là de bonne foi, comme nous savons qu'il n'y a pas de bonne foi, de justice et de décence dans les attaques grossières et virulentes contre l'Angleterre... *(Vifs applaudissements.)*

Je tiens à réprouver hautement ces attaques grossières, car nous ne sommes pas de ceux qui, dans ces combats, ont recours à ces misérables calomnies, à ces odieuses injures, à ces ignobles caricatures, par lesquelles ces hommes ont fait une propagande digne d'eux et de leur cause. *(Applaudissements.)*

Ils n'ont pas le droit de mener ainsi le combat contre l'Angleterre ; pourquoi ? Parce que ce qu'ils combattent, ce n'est

pas ce qu'il peut y avoir de mauvais pour l'instant dans la conduite de l'Angleterre, ce n'est pas sa politique d'agression et de conquête ; non, c'est tout ce qu'elle a de bon qu'ils combattent, c'est l'Angleterre libérale, l'Angleterre asile des proscrits, qui aime la justice et qui l'a montré, — pour les autres peut-être, — mais qui l'a montré, et on ne le lui pardonne pas. Et eux, qui ont eu des excuses pour les Voulet et les Chanoine... *(Applaudissements)*, pour tous les crimes auxquels nous assistons avec un dégoût grandissant depuis deux ans, eux qui se sont fait les champions, les souteneurs de tout ce qu'il y a de brutal et d'infâme dans la politique prétorienne chez nous, ils n'ont pas le droit de combattre la politique prétorienne chez autrui !... Mais nous autres, nous ne nous laisserons pas détourner d'une cause juste, par le fait que nous avons avec nous des alliés qui nous déplaisent et ne sont pas nos alliés en réalité, mais nos ennemis jurés... Par conséquent, de même, que nous seuls, dans la lutte que nous avons livrée depuis deux ans, nous avons eu le droit, malgré les outrages et les calomnies qui nous ont été prodigués, malgré la légende idiote des sans-patrie et du syndicat de trahison, de prétendre et d'affirmer, de proclamer que nous sommes les seuls patriotes au vrai sens du mot, qui ne s'inspirent que de l'idée de justice et qui ne séparent pas la France de son idéal et de sa raison d'être, nous avons le droit de dire que nous seuls pouvons combattre l'impérialisme ou le nationalisme sous quelque forme qu'il se présente, au dehors comme au dedans. Car c'est un danger universel de l'heure présente que je vous signale, il y en a des symptômes terribles dans des pays qui jusqu'à présent ne l'avaient pas connu et on peut dire que le nationalisme, sous quelque forme et quelque nom qu'il prenne, sévit à l'heure actuelle dans le monde entier. Aux Etats-Unis, qui en avaient été préservés jusqu'ici, grâce à leur géographie et à leur histoire, on a vu ce peuple glisser sur cette pente et on a pu craindre que la république du Nouveau-Monde ne tombât elle aussi dans le césarisme et l'impérialisme ! *(Applaudissements)*

Mais c'est surtout chez nous que nous avons affaire à l'impérialisme. Nous ne perdons pas notre temps en traitant des

questions comme celle-ci; il n'est pas mauvais de constater l'existence de ces forces pour les bons combats que nous devons renouveler chaque jour contre le nationalisme sous toutes ses formes, contre l'hypocrisie politique sous toutes ses formes.

Les nationalistes ont empoisonné l'esprit public, ils ont répandu le mensonge à flots; à l'heure actuelle, il y a en France des populations entières qui n'ont lu que des mensonges, qui n'ont rien su qu'à travers le *Petit Journal*... *(Applaudissements.)* Eh bien, la campagne est à poursuivre avec plus d'énergie que jamais, quel que soit le terrain sur lequel nous nous plaçions, quelle que soit la vérité que nous développions; que nous nous placions, comme dans cette soirée-ci, en face de l'impérialisme anglais, ou face à face avec le nationalisme français, nous savons que nous rendons ainsi service à la République et que nous faisons notre devoir. Nous le ferons jusqu'au bout, avec le concours de cette jeunesse collectiviste, qui appartient au grand parti socialiste dont Jaurès vous a parlé, aux opinions duquel j'ai fait récemment une adhésion publique, et que, comme Jaurès le disait, je n'ai jamais songé à renier : tout au contraire, je suis prêt à la renouveler, à la confirmer, je dirai à l'exécuter... *(Vives acclamations et applaudissements prolongés.)*

C'est précisément parce que nous pouvons parler au nom des principes de la justice totale, et dans tous les domaines, que nous avons non seulement le droit, mais le devoir de traiter des questions comme celle que j'ai abordée ce soir ici, parce qu'il est nécessaire que le Parti socialiste français se constitue, non seulement une politique intérieure, mais une politique étrangère *(Vifs applaudissements.)*

F. de Pressensé

Le Congrès Syndical du Parti Ouvrier Belge

Pour la première fois, en Belgique, depuis l'existence du Parti ouvrier, un congrès purement syndical a été tenu; non point que les associations professionnelles seules aient pu y être admises, mais simplement parce que l'ordre du jour ne comprenait cette fois que des questions purement économiques; telles, notamment, la situation des femmes ouvrières, la réglementation du travail, qu'il s'agissait d'examiner à fond, tout en recherchant les moyens pratiques d'en poursuivre la réalisation au mieux de notre classe.

183 syndicats, 41 coopératives, 49 secours mutuels et 45 groupes politiques (ligues ouvrières, jeunes gardes et cercles d'étudiants) s'étaient fait représenter par 437 délégués.

Pour la première fois aussi, des groupes non affiliés au Parti ouvrier furent invités. Les principales associations professionelles y répondirent avec enthousiasme. C'est ainsi que les fédérations diamantaire (3,000 membres), gantière (900), verrière (4,500), typographique (2,000) y ont envoyé des délégués qui ont pu discuter et voter au même titre que les affiliés. Les 437 délégués représentaient au bas mot 130,000 travailleurs organisés.

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS

La « Commission syndicale », dont un jour nous expliquerons dans cette Revue le but et le rouage, avait été chargée de préparer le congrès.

Elle désigna d'avance les présidents, Anseele et Léon De Fuisseaux, deux hommes des plus compétents sur les questions ouvrières; elle nomma aussi les autres membres du bureau (un délégué par fédération de métier, un pour les groupes neutres, les rapporteurs et les secrétaires du conseil général et de la commission syndicale).

Elle décida d'y inviter les groupes neutres car on n'y agiterait pas des questions théoriques.

Elle décida aussi d'y laisser participer les groupes autres que les syndicats, parce qu'elle considère que rien de ce qui intéresse la classe ouvrière ne peut laisser indifférent, même un seul organisme, et que la *force* est dans l'*unité*.

Enfin, elle engagea tous les groupes à ouvrir un débat public et contradictoire sur les questions à l'ordre du jour. Elle en donna elle-même l'exemple en invitant les rapporteurs à exposer leurs projets et conclusions devant les secrétaires, afin de permettre à ceux-ci d'apporter au sein de leurs groupes les arguments pour ou contre les conclusions proposées.

Ainsi, on y entendit Delporte et Denis sur les pensions ouvrières, Bertrand et Octors sur la réglementation du travail, etc.

Cette préparation dura trois mois et les questions furent examinées sous toutes leurs faces.

LE CONGRÈS

Il fut ouvert par le rapport de Delporte sur la participation des ouvriers à la caisse de retraite.

Cette question, la principale, prit toute la première journée et donna lieu à des débats approfondis et instructifs.

Voici le résumé des conclusions votées :

LES PENSIONS OUVRIÈRES

Principe. — L'Etat doit une pension aux invalides du travail et aux vieux travailleurs.

Cette pension doit être au moins d'un franc par jour.

Participation. — L'Etat et les ouvriers doivent y participer. (Denis-Bertrand.)

Résolutions. — Une manifestation nationale sera organisée à Bruxelles en avril prochain et un nouveau Congrès sera convoqué dès que le gouvernement aura déposé son projet.

LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

Principe. — La journée de huit heures reste la base des revendications ouvrières quant à la réglementation du travail.

Applications immédiates : Journée de huit heures pour les ouvriers et employés des administrations publiques.

Journée de dix heures pour les ouvriers industriels, et réglementation immédiate pour les travailleurs employés dans les industries insalubres et dangereuses. (Projet Bertrand.)

Participation ouvrière. — Les députés socialistes demanderont au gouvernement une enquête sur le travail industriel à l'atelier et à domicile et la communication gratuite aux groupes des résultats des enquêtes.

Les groupes ouvriront dans leur localité respective une enquête permanente concernant le travail à l'atelier et à domicile et en communiqueront les résultats à la Commission syndicale du Parti ouvrier et aux journaux.

Ils entameront une campagne contre le travail aux pièces (Baeck, ouvrier métallurgiste) par meetings, conférences et brochures.

L'ORGANISATION SYNDICALE

Le Congrès a adopté la proposition suivante faite par la Commission Syndicale :

Considérant que si tous les organismes du Parti ouvrier, bien qu'agissant en des sphères différentes, contribuent à la lutte du prolétariat contre la société capitaliste, il doit être néanmoins entendu que le syndicat professionnel constitue un de ces principaux organismes ;

Considérant qu'il n'a pas à rechercher quel sera son rôle dans la société future, mais qu'il a uniquement à se préoccuper de son rôle dans la société actuelle ;

Considérant que ce rôle est double : Assurer une bonne situation économique relative à ses membres et poursuivre leur éducation intégrale, afin d'en faire des socialistes conscients ;

Considérant que pour assurer cette bonne situation économique, il doit demander à ses membres des sacrifices personnels, afin de pouvoir leur accorder des avantages immédiats, dans le but de multiplier les chances de succès en cas de conflits avec les patrons et pour les aider en cas d'accidents, de maladie, etc. ;

Considérant que les chances de succès dépendent de l'importance, du nombre et de la valeur de ses membres et de l'importance de la caisse syndicale ;

Le Congrès décide :

1° De mener une campagne sérieuse en faveur de l'organisation syndicale en profitant de la période électorale qui va s'ouvrir ;

A cet effet, il sollicite le concours de tous les orateurs et engage tous les ouvriers indistinctement à assister aux meetings ;

2° Il demande que les syndicats et fédérations de métiers s'engagent à organiser, dans le courant de 1900, au moins deux meetings, en fournissant à la Commission syndicale les renseignements nécessaires aux orateurs; à organiser une propagande systématique à la sortie des ateliers et à domicile; à publier un tract exposant la situation et les revendications des travailleurs de leurs catégories respectives; à répondre aux questionnaires ayant pour but d'établir la situation des ouvriers et à répandre chez leurs membres le goût de la lecture des brochures et journaux du parti.

En votant ces conclusions, le Congrès déclare que les ouvriers doivent participer par eux-mêmes à leur propre émancipation.

C'est la proclamation de la nécessité du *self-help*.

Le Congrès engage les groupes :

a) A se constituer sur base de résistance et de mutualité, ou du moins pour ce dernier point, à s'affilier en bloc à une grande mutualité socialiste;

b) A fixer une cotisation telle, qu'elle puisse suffire à constituer de solides caisses de résistance et de mutualité réunies dans le même organisme syndical ou fédératif.

A cet effet, il estime que la cotisation d'un franc par semaine est indispensable pour faire plus ou moins face aux principales dépenses nécessaires.

En attendant, les groupes s'engagent à porter la cotisation à 50 centimes par semaine, dans le courant de 1900, et de permettre à leurs membres de cotiser plus ou moins de 50 centimes, en y attachant des avantages variables, selon le taux de la cotisation.

c) Que les fonds doivent être déposés dans une banque ou dans les coopératives au choix, que le trésorier ne peut jamais garder plus d'argent que ce qui est nécessaire aux affaires courantes du groupe et que les dépôts et les retraits ne peuvent se faire que sous la signature d'au moins deux membres désignés en assemblée générale;

d) Que les syndicats doivent tendre à créer en leur sein un secrétariat permanent et que les fédérations de métiers doivent le faire sans retard;

e) Que les secrétaires permanents doivent être judicieusement choisis, mais payés convenablement afin qu'ils puissent consacrer tout leur temps à l'organisation;

f) Que les petits syndicats appartenant aux catégories d'un même métier, fusionnent;

g) Que l'ensemble des syndicats doit s'imposer des sacrifices pour ouvrir des secrétariats ouvriers, à l'instar des organisations

allemandes, ayant pour but de fournir les renseignements de toute nature et de faire pour eux le travail écrit, s'ils le désirent ;

h) Que les groupes s'entendront entre eux avec les coopératives ou les grandes fédérations, pour la création d'une bibliothèque socialiste et d'une bibliothèque technique, ainsi que pour l'ouverture de cours d'instruction primaire et de cours de science.

Le Congrès estime que tant que les syndicats belges n'auront pas appliqué sérieusement l'ensemble des mesures préconisées plus haut, il sera difficile, sinon impossible, d'obtenir des résultats appréciables, et charge la Commission syndicale d'étudier les moyens pratiques pour les réaliser.

LE PERSONNEL DES COOPÉRATIVES

Le Congrès a voté la proposition suivante présentée par la *Commission syndicale :*

Obligation pour les coopératives :

1° De faire représenter leur personnel, employés et ouvriers, au sein des conseils d'administration;

2° De s'adresser aux syndicats pour le recrutement de leurs employés et ouvriers;

3° De prendre les mesures de nature à assurer la stabilité des employés et une situation conforme au programme de réformes du Parti ouvrier.

Obligation pour le personnel des coopératives, employés et ouvriers, de faire partie de leur syndicat. (Synd. des employés de Liège).

a) Les coopératives, à l'instar de la Maison du Peuple de Bruxelles, tâcheront, dans la mesure du possible, de réduire le travail à une journée normale;

b) A leur payer un salaire supérieur à celui de l'industrie privée;

c) A accorder aux ouvriers, gratuitement, une masse d'habillement et à tout le personnel la participation aux bénéfices;

d) A leur assurer plein salaire en cas de maladie ou d'accident, et la facilité de participer à une caisse de pensions;

e) Par contre, le personnel des coopératives s'engage à fonder des groupes avec une caisse de propagande et une caisse de solidarité en faveur des socialistes malheureux, belges et étrangers; à s'abonner à un journal du parti; à consacrer leurs moments de loisir à la propagande et à l'éducation des autres travailleurs; enfin, à fonder entre eux une Ligue nationale dans un but de propagation des idées socialistes et de développement des coopératives.

Le Congrès considère que la coopération est un moyen, non un but. Elle doit donc aider à l'émancipation de tous les travailleurs.

LES SECRÉTAIRES OUVRIERS

Le Congrès estime qu'il est indispensable de créer des secrétariats ouvriers où le travailleur puisse trouver les renseignements et au besoin l'assistance nécessaire pour qu'il puisse conformer sa conduite au droit en vigueur ou épuiser les avantages que la législation lui accorde (« Secrétariats ouvriers en Allemagne », *Mouvement socialiste*, n° du 15 août.)

Etant entendu l'importance des secrétariats ouvriers, le Congrès demande, en attendant leur création :

1° Aux avocats socialistes d'ouvrir un bureau permanent de consultation pour les ouvriers ;

2° Aux syndicats une cotisation spéciale d'un franc par cent membres et par an, pour couvrir les dépenses de ces bureaux ;

3° A la commission syndicale de constituer un comité pour étudier le fonctionnement des secrétariats et de préparer un rapport pour le prochain Congrès.

REMARQUES

L'ensemble de ces conclusions engage les groupes à s'intéresser à ce qui se passe en dehors de leur propre horizon, afin de rendre consciente de sa solidarité toute la classe ouvrière.

Le Congrès est d'avis que l'organisation syndicale bien comprise est un moyen d'aider efficacement au développement moral et intellectuel des travailleurs, comme elle est un des grands moyens capables de donner à la classe ouvrière la capacité de direction.

C'est à l'œuvre du groupement syndical que dorénavant devront s'attacher les propagandistes afin de constituer une armée puissante et consciente, par le fait même invincible.

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes !

Le secrétaire du congrès

A. Octors

CRITIQUE DRAMATIQUE

Théatre Antoine. — *En Paix*, drame en cinq actes et six tableaux de M. Louis Bruyerre.

La Voisin, jadis, tenait à la disposition des dames de la cour le poison subtil qui envoyait aux Enfers les maris exigeants, les amants infidèles et les parents riches rebelles à la mort ; notre Bourgeoisie, prudente et sage, a remplacé le poison de La Voisin : elle possède, à l'usage des gens encombrants « la maison de santé », — mystère et discrétion. — Là on assassine « au coin des lois », en toute tranquillité. Si les murs, habituellement sourds, laissent percer un cri de souffrance, on l'étouffe bien vite. N'est-il pas fou et fou incurable le malheureux qui hurle après la vie ? Les morticoles l'affirment, la presse en doute un instant, et l'incident est clos. — L'opinion publique, un moment émue, retrouve son équilibre et la loi continue d'écraser les faibles, servie par la canaillerie des uns et la lâcheté des autres..... Il y a des bastilles qu'on ne détruit pas, parce qu'elles rendent service à trop de gens. — M. Bruyerre espère les ébranler.

La nouvelle pièce du théâtre Antoine, *En Paix*, aborde avec une courageuse audace le problème de la séquestration arbitraire, en exposant l'histoire tragique d'un pauvre diable, soustrait d'entre les hommes, par le simple jeu d'une loi, dont certaines canailles connaissent toute l'élasticité. Le drame est sombre, non sans brutalité ; il gagne en émotion par l'art scénique très sûr d'où il procède. Les scènes, d'un relief saisissant, naissent sans effort ni moyens factices, d'une situation bien définie, où s'opposent des caractères logiquement développés et assez familiers pour intéresser.

Varambaut, notoire commerçant, bon avec naïveté et violent par instinct, s'aperçoit, au retour d'un assez long voyage qu'il a été indignement escroqué par son gendre Mériel, à qui incombait, en son absence, le soin de la maison de commerce. — Pris de colère, il menace de poursuivre le voleur devant la justice. La peur du gendarme s'empare de toute la famille Mériel. Elle sera génitrice du crime qui déterminera le drame.

Accablé de soucis, blessé dans ses plus sûres affections, Varambaut doit s'aliter. Il est transporté chez le père de son gendre, chez Mériel, qui se trouve — quel bonheur! — être médecin. — La maladie crée un heureux répit dont il faut savoir profiter. Le conseil de famille se réunit donc autour du notaire qui doit commenter la loi. Avec sa science profonde du vol légal, l'interprète du Code incline à croire que Varambaut, volé et pas content, reste seul coupable. Son habileté ne parvient cependant pas à convaincre les Mériel, qui semblent avoir pleine conscience de la promenade aventureuse faite en marge du livre de la Loi. Il faut trouver mieux. Le notaire parti, on discute, on parlemente, et on arrive à se convaincre que la mauvaise humeur de Varambaut est le signe indéniable de la folie. Chacun se plaît à reconnaître que déjà il avait pressenti l'honorable fin! Il faut appeler un médecin aliéniste. Tenancier de maison de santé et très sûre crapule, le docteur Colas, un ami de la maison, ne fait aucune difficulté pour reconnaître qu'il faut débarrasser la société de l'homme dangereux qu'est Varambaut. Un médicastre campagnard — ébloui par le petit ruban rouge sang, qui éclablousse la redingote de son « éminent confrère » — rédige sous sa dictée une ordonnance circonstanciée. Le tour est joué. On passe outre aux timides protestations de la fille cadette et Varambaut part pour la *villa* du docteur Colas où, lui assure-t-on, il vivra *en paix*. Cette scène, très bien vue, est une fort belle peinture d'un intérieur bourgeois. Il n'est pas besoin de rosserie, la réalité suffit.

Le rêve a été doux; le réveil est horrible. Varambaut s'aperçoit bien vite qu'il a été livré au docteur Colas par sa charmante famille. Il crie, tempête, se révolte, hurle sa douleur,

puis, revenu au calme, prépare sa libération. Pierre Varambaut, son frère, avec qui jadis il s'était brouillé, et sa fille cadette, sont les seuls qui puissent répondre à son appel ; c'est à eux qu'il s'adresse. L'intérêt du drame progresse.

Pierre Varambaut, convaincu d'abord de la folie du malheureux séquestré, ne tarde pas à voir clair dans le jeu du mielleux docteur. Il se rend mieux compte à chaque nouvelle visite de la lucidité d'esprit de son frère, qui sans cesse renouvelle le récit de ses souffrances. Une expertise est réclamée. L'esprit de corps fait son œuvre et la rend inutile. Le médecin qui doit examiner Varambaut emprunte à son aimable confrère, le docteur Colas, les conclusions de son rapport. Un premier espoir s'évanouit ainsi. Le bourreau triomphe, mais perçoit distinctement la menace suspendue sur sa tête. Par intérêt il avait pris le malheureux Varambaut; il le gardera par vanité, coûte que coûte il veut le succès.

Le docteur Colas écarte tous les visiteurs, prenant prétexte des révoltes où sans cesse une chiourme bien stylée accule le malheureux séquestré. Mais Pierre Varambaut ne s'en laisse point imposer, et comme le docteur lui refuse l'autorisation de voir son frère, il entre dans une violente colère. La justice décidera.

M. Bruyerre, un des plus admirables témoins de la défense au procès de Rennes, s'est rendu compte de la stupidité et de la malpropreté des juges galonnés; par comparaison il a exagéré les vertus de la justice civile. Ses magistrats sont de très braves gens, prêts à faire leur devoir jusqu'au bout. Ils exigent du docteur Colas qu'il leur montre son pensionnaire. Après quelques atermoiements celui-ci y consent, mais non sans avoir mis en garde les visiteurs contre le plus redoutable des érotomanes, contre un malheureux à qui sa fille inspire de coupables désirs.

Varambaut a déjà été bien souvent interrogé et il n'a plus guère confiance aux enquêteurs.

Il se méfie, et croyant qu'il est abandonné de tous, même de son frère, il refuse de répondre aux magistrats, qui sincèrement désolés vont prendre congé de lui. — A la porte, pour-

tant, l'un deux se ravise et se souvient d'une question suggérée par le docteur Colas. Il s'agit des relations du pauvre diable avec sa fille cadette. — La réponse, cette fois ne se fait pas attendre. — Fou de rage, Varambaut saute à la gorge de l'imprudent qui a repris la calomnie affreuse dont il connaît l'origine. — Le docteur Colas entre alors, et c'est sur ce commandement lugubre : « A la douche ! » que la toile tombe. Les canailles ont triomphé comme dans la vie ; mais le public angoissé ne se satisfait point de cette conclusion. Il pourra en amener une autre en réclamant la révision de la loi sur le régime des aliénés.

Antoine a donné au personnage de Varambaut sa douloureuse signification. Il a rendu sensible d'acte en acte la déchéance fatale du pauvre être un peu simple qui ne sait pas résister aux influences du milieu et qui de souffrances en révoltes aboutit à l'acte irraisonné et meurtrier qui clôt pour toujours la porte de sa cellule.

Quant à Gemier, il a composé avec art le personnage du docteur Colas. C'est la placide canaille qui va droit où le poussent ses appétits brutaux, violent ou mielleux selon les circonstances.

Le reste de la troupe du théâtre Antoine a joué avec un parfait ensemble.

E. Buré

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I. — FAITS POLITIQUES

Le Comité général. — On sait... qu'il existe un *Comité général* du Parti socialiste où sont représentés les différentes organisations les fédérations régionales ou départementales, les syndicats et les coopératives socialistes adhérant au Parti. On a bien voulu faire connaître jusqu'ici à l'ensemble de ce Parti que l'on y discutait sur le projet de loi portant modification de la loi de 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, autrement dit sur le projet de loi de onze heures avec son amendement des dix heures, adopté jusqu'ici par la Chambre des députés. C'est tout ce que l'on aurait su, si Jaurès ne nous avait fait connaître au moins l'esprit général de la discussion et la division en deux parties égales des partisans et des adversaires de ce projet de loi. Jaurès demande en outre, sans succès jusqu'ici, que le Comité général ne garde pas pour lui le secret de délibérations sur une question qui appartient au prolétariat. Et nous pouvons dire que la publicité des débats est le seul intérêt que pourra avoir cette discussion, puisque le Comité n'a pu aboutir à voter une résolution et que la commission de contrôle s'est également partagée en deux parties égales. Ce qui ressort du vote, c'est que les Fédérations départementales, les coopératives et les syndicats ont voté dans un sens favorable à la loi telle qu'elle est sortie de la Chambre et c'est que dans l'autre plateau de la balance sont uniquement des fractions politiques (P. O. F., P. S. R.), qui auraient d'ailleurs été mises en minorité de deux voix si deux des délégués avaient connu plus tôt le sens de leurs mandats. Il est donc

encore moins possible à ces deux organisations de ne pas faire connaître les arguments qu'ils ont pu donner contre une loi ouvrière, car c'est le rôle du parti socialiste d'armer les syndicats pour la défense des intérêts ouvriers. Le prolétariat ne comprendrait pas que l'on veuille lui imposer une décision d'autant plus délicate que ce sont des intérêts immédiats qui sont en jeu et non plus une question de tactique propre à une fraction socialiste. Les organisations qui ont si longtemps travaillé à l'ombre de leurs Congrès ne peuvent s'habituer à cette idée qu'elles sont aujourd'hui dans un Comité général du Parti socialiste et qu'elles parlent devant ce parti tout entier. Les organes bourgeois se demandent si c'est là un manque de confiance en elles-mêmes ou en la classe ouvrière et celle-ci se rappelle qu'elle a trouvé ces mêmes organisations jacobines contre l'unité du Parti socialiste et contre la publicité des débats du Congrès général.

Il faudrait craindre surtout que les syndicats et les coopératives qui ont eu tant de défiance contre le Parti socialiste et qui sont restées en très grande majorité en dehors de lui ne voient leur défiance justement augmenter et que le Parti socialiste perde ainsi de son influence sur l'ensemble de la classe ouvrière. Ce n'est pas à l'impopularité du Comité général auprès des syndicats et des coopératives qui ont accepté d'adhérer qu'il convient de marcher.

Fédérations départementales. — Il faut dire qu'un mouvement se dessine partout en vue de former des fédérations départementales en dehors des organisations générales. Les questions municipales, syndicales, coopératives ne peuvent être traitées que sur place et en tenant compte des différenciations politiques et économiques de chaque région. Il est évident que si les socialistes se courbent pour travailler sur cette terre ils n'auront plus guère de temps pour admirer les nuages révolutionnaires; aussi s'empresse-t-on dans certaine organisation d'agiter le spectre de l'anarchisme. Celui-ci sert autant que le spectre rouge a servi à la bourgeoisie: aux fédérations autonomes des Ardennes, des Bouches-du-Rhône, de Bretagne, de la Côte-d'Or, du Doubs, de Saône-et-Loire, de Seine-et-Oise,

sont venues s'ajouter celle de l'Ouest (Anjou, Poitou, Vendée), celle du Var et celle de Vaucluse. La fédération du Gard et celle de l'Aisne sont en formation et des groupements de Saint-Denis ont aussi déclaré se séparer du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire pour travailler à la constitution d'une fédération de la Seine.

C'est donc la forme nouvelle d'organisation du parti socialiste en France. C'est à elle que doit travailler la Confédération des socialistes indépendants partout où les groupes régionaux sont assez forts pour vivre d'une vie autonome.

Les votes à la Chambre. — Il y aura alors une unité plus grande dans les votes des élus socialistes qui n'auront plus que la préoccupation des faits permettant le développement dans un sens démocrate et socialiste des organes et des institutions de la nation. Syndicats et coopératives se développant grâce à la capacité que leur donnent déjà les décrets Millerand, ce seront eux et non les vieilles fractions socialistes qui les inspireront. Il n'y a donc pas trop lieu de s'émouvoir aujourd'hui de la diversité des votes des députés — le Congrès l'avait d'ailleurs prévu en leur demandant l'unité de vote *autant que possible* — car il faut tenir compte qu'ils sont souvent encore inspirés par les débats qui ont eu lieu au Congrès général et par ce fait qu'ils permettent à quelques camarades de bien établir ainsi l'existence distincte de leur organisation.

Les réunions. — Cette rivalité existe d'ailleurs de moins en moins chez les adhérents de ces organisations en province. C'est ainsi que dans l'Aube, le Parti Ouvrier Français a fait appel à Jaurès pour soutenir la candidature de Pédron et qu'à Bordeaux un grand meeting est organisé avec le concours des délégués de toutes les organisations socialistes.

PAUL DRAMAS

II. — FAITS ÉCONOMIQUES

Les Inspecteurs du travail et les Syndicats. — Millerand vient d'adresser aux Inspecteurs divisionnaires du travail une circulaire destinée à établir entre les syndicats et le service

de l'inspection du travail, des rapports réguliers. Voici les passages les plus importants de cette circulaire :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire,

..... Le service de l'inspection ne peut être en mesure d'assurer pleinement l'application des lois sur le travail que par la collaboration des travailleurs pour qui elles ont été faites.

On obtiendra cette collaboration en s'adressant aux syndicats professionnels d'ouvriers. Ce que l'inspecteur n'aurait pu que difficilement apprendre à l'atelier du travailleur isolé, il l'apprendra sans peine au siège du syndicat, de la bouche du secrétaire, instruit par les ouvriers de sa corporation des abus qui se seront passés sous ses yeux .....

..... Les organes qui paraissent le mieux à même d'assurer la centralisation des renseignements sont les bourses du travail et les unions locales de syndicats. *Chaque inspecteur devra d'abord entrer en relation, oralement ou par lettre, avec les secrétaires des bourses du travail et des unions locales de sa section;* il leur donnera son adresse et les priera de lui signaler toutes les infractions aux lois protectrices du travail qu'ils pourraient connaître. *Il s'adressera ensuite aux secrétaires de syndicats ne faisant pas partie d'unions locales ou de bourses du travail.*

Au fur et à mesure de la création de nouvelles organisations de travailleurs, organisation dont l'apparition lui sera signalée par le *Bulletin de l'Office du Travail*, il s'efforcera d'entrer en relation avec elles.

L'inspecteur avisera, oralement ou par lettre, *dans le délai de quinze jours*, les secrétaires des bourses du travail, unions locales ou syndicats, du résultat des visites faites d'après leurs indications. *Lorsqu'il ne lui sera pas possible de procéder, dans un délai d'un mois, à la visite d'un établissement signalé, il informera dans ce délai de cette impossibilité momentanée le secrétaire qui lui aura écrit*, l'invitant, d'ailleurs, à lui communiquer, le cas échéant, de nouveaux renseignements propres à élargir le terrain de ses investigations et à orienter plus complètement ses recherches.

Chaque année, dans votre rapport général, vous voudrez bien, monsieur l'inspecteur divisionnaire, faire connaître, pour chaque inspecteur de votre circonscription, non seulement le *nombre total de visites effectuées* par lui, mais le *nombre de visites provoquées par une plainte orale ou écrite* de quelque nature que ce soit, et plus particulièrement encore le *nombre de visites faites à la suite de communications orales ou écrites émanant de groupements ouvriers, enfin, le nombre de ces groupements avec lesquels il se sera trouvé en relation pendant l'année.*

Je vous prierai, cette année, de m'adresser, *pour le 15 avril*, des rapports de tous les inspecteurs de votre circonscription faisant

connaître : 1° *les groupements ouvriers de leur section auxquels ils se sont adressés; 2° ceux qui auront répondu à leur appel et leur auront fait des communications; 3° les résultats obtenus pendant cette période par cette voie...*

D'autre part, les secrétaires des syndicats ouvriers et des bourses du travail ont reçu la circulaire suivante :

Paris, 19 janvier.

Monsieur le secrétaire,

Des secrétaires de syndicats et de bourses du travail se sont à plusieurs reprises adressés aux inspecteurs du travail pour leur signaler diverses infractions aux lois qu'ils sont chargés de faire appliquer : loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels; loi du 12 juin 1893, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs; décret-loi du 9 septembre 1848, relatif aux heures de travail dans les manufactures et dans les usines. Les relations qui se sont nouées en ces trop rares circonstances entre les représentants d'organisations corporatives et les agents de l'Etat ont suffi à montrer tout le fruit que l'on pourrait attendre de cette collaboration si, au lieu de se produire d'une manière intermittente et dans quelques cas isolés, elle était généralisée et organisée.

Vous estimerez, je pense, comme moi, que le service de l'inspection ne peut assurer pleinement l'application des lois de protection ouvrière qu'avec le concours des ouvriers, et que ce concours ne peut lui être assuré tout entier que par l'intermédiaire des groupements corporatifs. Les organisations auxquelles vous appartenez jugeront à propos, je n'en doute pas, de prendre les mesures les plus propres à atteindre ce but. Vous pouvez être assuré que, de leur côté, les inspecteurs du travail feront tous leurs efforts pour qu'entre eux et les organisations corporatives, bourses du travail, syndicats, s'établissent des relations suivies.

C'est avec confiance que je m'adresse à l'esprit d'initiative et à la vigilance des syndicats professionnels en les conviant à accorder leurs concours au service de l'inspection. J'attends les plus heureux résultats de leur activité éclairée et du dévouement de leurs membres à l'intérêt général des travailleurs.

Agréez, monsieur le secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée. — A. Millerand.

G. Fauquet

BELGIQUE

Les Congrès. — 3 Congrès ont eu lieu, le jour de Noël, à la Maison du Peuple de Bruxelles.

1° Le *Congrès des Syndicats*, dont Octors, le secrétaire de

la commission syndicale donne plus haut un compte rendu détaillé;

2° Le *Congrès des médecins socialistes belges*, qui s'est occupé des hôpitaux intercommunaux, et a nommé une commission à l'effet d'étudier ce projet;

3° Le *Congrès agricole*, dont nous résumerons les conclusions. C'est la seconde fois qu'un Congrès agraire est convoqué par le Parti Ouvrier belge.

Alors que l'année passée, les assistants étaient principalement des propagandistes des villes et des ouvriers industriels, le Congrès de la Noël a réuni des délégués « paysans » des quatre coins du pays.

Petits fermiers et ouvriers agricoles ont discuté pendant toute une journée les moyens de se délivrer du joug capitaliste et tous les discours ont eu une portée vraiment pratique.

Voici les résolutions :

1° *Quant à l'organisation de propagande à la campagne.*

a) Rédaction de brochures de propagande agraire et spécialement d'une brochure racontant l'histoire des paysans belges, dans leurs rapports avec les seigneurs, les propriétaires, l'Eglise et l'Etat;

b) Publication de la conférence sur le collectivisme agraire d'Emile Vandervelde;

c) Dans la mesure du possible, entrée des agriculteurs socialistes au sein des comices agricoles;

d) Création de dépôts de journaux, envoi d'orateurs flamands en Wallonnie, durant la moisson;

2° *Les journaux agricoles* du Parti, « Le Laboureur et le Landbouwer » sont l'objet de quelques critiques de la part des campagnards;

3° Les socialistes devront créer dans toutes les localités des *Syndicats agricoles* à base de mutualité et affiliés à la commission syndicale;

4° Quant aux *Associations d'achat et de vente,* il est décidé que les grandes coopératives doivent s'alimenter aux comptoirs d'achat et de vente créés par les agriculteurs socialistes.

D'autres questions sont renvoyées à des commissions spéciales et mises à l'ordre du jour du prochain Congrès.

Les socialistes belges après avoir conquis les régions industrielles, ont vaillamment entamé la propagande chez les paysans. Le travail sera plus rude, les succès seront plus lents, mais les progrès accomplis depuis un an montrent la pénétration de nos idées, chez ces paysans inféodés au cléricalisme depuis des siècles.

Congrès extraordinaire du Parti Ouvrier belge. — Après les différents congrès de la Noël, syndical, agricole et médical, il est magnifique de constater que le congrès politique du 14 janvier a encore réuni à Bruxelles (1) près de 400 délégués. La principale question à l'ordre du jour était « l'attitude à prendre par les socialistes dans la prochaine bataille électorale ».

A côté des moyens de propagande, de la plate-forme électorale, de la question du Sénat et de l'organisation de la manifestation en faveur des pensions ouvrières, c'est la question des coalitions électorales qui a donné lieu aux plus grands débats.

Jusqu'à présent, sous le régime du Vote plural, les fédérations avaient toujours gardé leur autonomie en fait d'alliances malgré l'opposition systématique d'une partie des membres du Parti Ouvrier qui, dans tous les congrès, essayaient d'enlever aux fédérations leur autonomie et de défendre toute coalition avec les autres partis.

A ce congrès du 14 janvier, la question avait certes encore plus d'importance à cause du changement de régime électoral, l'instauration de la Représentation proportionnelle.

Trois courants différents se sont rencontrés parmi les socialistes belges.

1° Les uns veulent continuer la tactique du « cartel », c'est-à-dire de l'union de toutes les forces d'opposition contre le

(1) Non pas à Liège comme on me le fait dire dans ma dernière chronique. Le Congrès *ordinaire* du Parti aura lieu à Liège après les élections de mai.

gouvernement. Principalement les fédérations d'Anvers et de Gand sont de cet avis.

2° D'autres, comme Bertrand, admettent le cartel dans les petits arrondissements, mais s'opposent catégoriquement aux alliances dans les grands arrondissements.

3° D'autres, enfin, se déclarent adversaires de toute alliance avec un autre parti. Le socialisme doit mener seul la lutte, prétendent-ils; il aurait toujours dû le faire, et maintenant surtout, depuis l'instauration de la Représentation proportionnelle. En effet, malgré les coalitions, les partis n'augmentent pas le nombre de leurs sièges, et de plus la propagande pure des idées socialistes ne pourrait que souffrir des alliances.

Voilà les trois idées qui ont été en présence. La discussion en a été très intéressante.

Le conseil général du Parti proposait sur cette question l'ordre du jour suivant :

« Le Parti ouvrier luttera seul avec son programme intégral dans tous les arrondissements du pays.

« Toutefois dans les arrondissements où l'addition de toutes les voix antigouvernementales est indispensable à l'obtention d'un siège, les Fédérations pourront faire figurer leur candidat sur une liste commune aux partis d'opposition. »

Un autre ordre du jour de de Brouckère est conçu comme suit :

« Le Congrès,

« Maintenant les décisions du congrès de Quaregnon, quant à l'autonomie des fédérations,

« Déclare :

« Sans condamner formellement les coalitions qui auraient pour but de renforcer la représentation démocratique et d'amener le triomphe du Suffrage universel,

« Qu'il est de l'intérêt du socialisme d'affirmer le principe de la lutte des classes en ne recourant aux coalitions qu'en cas d'absolue nécessité. »

Ce dernier ordre du jour est voté à une grande majorité.

Le second objet discuté a été *la plate-forme électorale* pour les élections législatives.

Alors qu'auparavant, tout en défendant le programme intégral du Parti, l'on avait l'habitude de mettre principalement en avant certaines réformes immédiatement réalisables et impérieusement réclamées par les travailleurs, le Congrès décide de prendre maintenant le programme tout entier, sans déterminer des points spéciaux.

Pour la question du *Sénat* (1), les conclusions suivantes sont adoptées :

« Le Congrès recommande aux fédérations d'arrondissement de présenter des candidats socialistes pour l'élection sénatoriale de mai prochain.

« Dans les arrondissements où le Parti Ouvrier ne trouvera pas de candidats, il recommandera aux électeurs ceux des candidats qui se déclareront favorables à l'instauration du Suffrage universel, en donnant la préférence à ceux de ces candidats qui appartiennent aux partis d'opposition. »

Après quelques motions relatives à la propagande, on laisse aux soins du Conseil général l'organisation de la manifestation en faveur des pensions ouvrières.

Tel fut ce congrès, qui montre une fois de plus la force, la cohésion et l'esprit de discipline du Parti ouvrier belge.

GASTON VANDERMEEREN

ANGLETERRE

La hausse des salaires et des prix dans l'industrie houillère et métallurgique. — Dans l'industrie houillère, l'usage est d'évaluer le taux général des salaires en pourcentages d'augmentation ou de diminution par rapport au taux payé une année donnée, — le salaire payé cette année constituant le *standard* ou étalon d'après lequel toutes les variations consécutives sont calculées. C'est ainsi que dans les districts de Northumberland, Durham et Galles (Sud), les salaires payés

---

(1) Il est assez difficile de trouver des candidats socialistes pour le Sénat. Pour être éligible, il faut payer un cens très élevé.

en 1879 constituent le *standard*, tandis que dans les districts fédérés d'Angleterre et du Pays de Galles et en Écosse ce sont les salaires de 1888 qui servent de base.

Le tableau suivant qui indique, pour le district de Northumberland, les pourcentages de salaires au-dessus du *standard* et les prix moyens correspondants de la tonne de charbon, donne une idée des fluctuations auxquelles sont sujets les salaires des mineurs anglais, fluctuations qui correspondent à des fluctuations parallèles des prix du charbon.

Années	Pourcentages	Prix moyen de la tonne de charbon prise à la fosse
—	—	—
		s. d.
1886	au standard	4. 7.23
1887	12 1/2 au-dessous	» » »
1888	7 1/2 —	4. 4.82
1889	10 » au-dessus	5. 4.70
1890	31 1/4 —	7. 7.65
1891	30 » —	7. 4.06
1892	20 » —	6. 6.50
1893	20 » —	5.11.35
1894	17 1/2 —	6. 5.99
1895	7 1/2 —	5. 6.68
1896	3 3/4 —	5. 0.74
1897	6 1/4 —	5. 2.91
1898	18 3/4 —	6. 1.36
1899	25 » —	6.10.88

On voit que les salaires qui avaient augmenté jusqu'en l'année 1890 baissèrent peu à peu jusqu'en 1896, pour se relever ensuite. Les mêmes faits ressortent des tables relatives aux autres districts miniers : minima en 1886-1888 et 1896-1897, maxima en 1890-1891 et 1899.

Ces fluctuations qui avaient produit en 1893 une augmentation totale des salaires de 371,500 francs par semaine, augmentation intéressant 292,000 ouvriers, amenèrent pendant les trois années suivantes une diminution de 2,089,000 francs par semaine. Mais cette diminution est dès maintenant compensée, et au delà, par la hausse des salaires de ces dernières années 1897-1899, qui atteint 2,754,000 francs. Pour l'année 1899 seule,

l'augmentation hebdomadaire a été de 1,150,000 francs et a modifié les salaires de 611,005 ouvriers.

La même hausse des salaires et des prix s'est produite dans l'industrie du fer et de l'acier, mais elle a débuté une année plus tôt.

Dans ces quatre dernières années, l'augmentation totale du salaire hebdomadaire des ouvriers du fer et de l'acier a été de 442,175 francs. En 1899, les salaires des ouvriers des hauts-fourneaux ont augmenté de 20 p. 100, et les salaires des ouvriers du fer (ouvré) et de l'acier, de 12.5 p. 100.

En même temps, les prix de la fonte qui avaient baissé de 25 p. 100 environ de 1890 à 1893-1894, ont remonté peu à peu et dépassent aujourd'hui les prix de 1890. Même diminution de 25 p. 100 dans les prix du fer ouvré et de l'acier de 1890 à 1895, et bien que les prix n'aient pas encore atteints ceux de 1890, ils ne leur sont inférieurs que de 2 à 8 p. 100.

R. Brandt

DANEMARK

Les ouvrières dans l'industrie danoise. — En 1887, pour la première fois, on a fait en Danemark la statistique de l'industrie et des métiers, et les résultats viennent d'en être publiés récemment. Nous en extrayons ici les renseignements que donne cette enquête sur la part prise par les femmes au travail industriel et sur leurs tentatives pour se garantir contre l'exploitation à outrance du patronat (1).

Malheureusement la statistique n'a pas donné le nombre exact des ouvrières employées dans l'industrie ; elle n'a réussi qu'à savoir le nombre des femmes travaillant directement pour les établissements, mais seulement un très petit nombre des ouvrières travaillant chez elles ou pour d'autres ouvriers.

Des 176,608 ouvriers (hommes, femmes et enfants), qui

(1) En Danemark, la protection des enfants dans l'industrie ne dépasse pas la dixième année.

furent comptés le 25 mai 1897, 36,760 (20.8 p. 100) étaient du sexe féminin. Elles se répartissaient ainsi :

10 à 14 ans	852
14 à 18 —	3.519
18 à 22 —	7.884
22 et plus :	
Non mariées	10.651
Mariées	8.722
Veuves	2.691
Age non indiqué	2.441 (1)
	36.760 (2)

Les 20.8 p. 100 s'appliquent à tout le pays, mais comme on le comprend aisément, la répartition ne fut pas égale. Dans la capitale où la concentration de l'industrie est la plus grande, le pourcentage s'élevaient à 30.3, dans les autres villes à 18.5, dans les campagnes à 14,5. (V. p. 185.)

La statistique répartit tous les établissements en onze grands groupes :

I. Fabrication d'aliments et autres objets de consommation.
II. Industrie textile.
III. Vêtement et toilette.
IV. Terrassement, construction, fabrication de meubles.
V. Objets en bois.
VI. Cuirs.
VII. Arts céramiques et verrerie.
VIII. Métal et objets en métal, y compris machines et instruments.
IX. Diverses industries techniques et chimiques.
X. Papeterie.
XI. Industrie du genre littéraire et artistique.

On comprend que la répartition des ouvrières dans tous ces groupes n'est pas égale ; il en est certains où les ouvrières se concentrent, mais pourtant nul groupe n'en manque. Dans l'industrie textile et dans le vêtement, travail qui était autrefois, mais sous une autre forme, le domaine des femmes, leur

(1) Probablement, dit la statistique, la plupart de celles-ci, dont 2.160 travaillaient en chambre, avaient plus de 22 ans et étaient mariées.

(2) 747 ouvrières étaient en grève au jour de l'énumération.

nombre dépasse celui des hommes; dans la papeterie, elles forment presque la moitié des ouvriers.

Le tableau suivant montre le nombre total des employés et celui des femmes occupées dans chaque groupe :

	Employés	Femmes Nombre	Femmes p. 100
I.	30.517	7.400	24,3
II.	12.533	7.782	62,1
III.	28.291	14.827	52,4
IV.	42.389	252	0,6
V.	8.119	488	6,0
VI.	1.227	43	3,5
VII.	13.700	1.072	7,8
VIII.	27.302	1.106	4,1
IX.	5.115	14.021	27,8
X.	2.057	1.026	49,9
XI.	5.558	1.343	25,1
	176.608	36.760	20,8

Le premier groupe comprend spécialement les ouvrières des fabriques de tabacs et cigares (2,525) et des beurreries (1,902). Le troisième groupe, contenant les couturières, est naturellement le plus grand.

On a considéré dans la statistique — selon l'âge ordinaire du mariage — les femmes au-dessous de vingt-deux ans comme non mariées. Parmi les femmes de plus de vingt-deux ans, nous avons vu la répartition : non mariées 48 p. 100; mariées 40 p. 100; veuves 12 p. 100. Seulement 2 p. 100 des ouvriers travaillent en chambre, mais ce rapport s'élève à 26 p. 100 pour les ouvriers et à 40 p. 100 pour les ouvrières mariées. Rien n'est plus triste que de voir les maisons des ouvriers changées en ateliers pour la grande industrie, qui, plus elle grandit, plus elle use la force des ouvrières mariées. Celles-ci (8,722) se répartissent ainsi, suivant la grandeur des établissements :

Etablissements		Nombre des ouvrières mariées	Le p. 100 de tous ouvriers
De 1-5	ouvriers	1.853	3,2
De 6-20	—	2.127	5,2
Plus de 20	—	4.742	6,1
		8.722	4,9

La statistique de l'industrie nous apprend seulement la répartition des ouvrières suivant chaque métier : mais nous avons aussi une autre statistique où nous voyons que les femmes comprennent maintenant pour elles comme pour les hommes la nécessité d'une organisation syndicale.

Les premières organisations des ouvriers danois datent à peu près de 1870; elles ont certainement dès le commencement permis l'entrée aux ouvrières, mais celles-ci ne sont pas venues. Ce n'est qu'après 1880 que les ouvrières ont commencé à s'organiser. En 1883-85 les quatre plus grandes organisations ont été fondées, celle des cigarières (à présent 1,500 membres), des tisseuses (2,700), des tailleuses (1,800) et des ouvrières de fabriques de toutes sortes (2,300). De ces organisations les deux premières n'existent plus comme des organisations indépendantes; en 1891 les membres sont entrés dans les organisations des ouvriers, et les ouvrières ont dans ces deux métiers — ce qui est certainement bien rare — obtenu le même tarif que les ouvriers.

Les tailleuses forment encore une organisation indépendante, mais sont affiliées à la grande Fédération Nationale des tailleurs. Il y a une année, les tailleuses, pour augmenter leur salaire, ont fait une grève à laquelle tous les membres prirent part et ont obtenu gain de cause après quinze jours de lutte. La Fédération des ouvrières de fabrique a fait un grand nombre de petites grèves partielles, grâce auxquelles les salaires ont été un peu élevés, mais ils sont encore très bas. Le temps du travail a été peu à peu abaissé; aucun établissement ne marche plus de dix heures effectives, à moins d'un salaire extraordinaire. Naturellement le temps de travail n'est fixé que pour les ouvrières qui travaillent hors de la maison ; celles qui travaillent en chambre sont exposées au plus grand excès de travail.

Outre ces quatre grandes organisations nous avons encore 300 relieuses, 250 cordonnières, 400 couturières de différentes sortes, 150 ouvrières d'or et d'argent, organisées ; puis encore 2,000 femmes de différents métiers, organisées dans les syndicats des ouvriers, soit en tout 11,000 syndiquées parmi nos

32,000 ouvrières industrielles de plus de 18 ans ; elles forment 15 p. 100 de tous les ouvriers organisés (en Angleterre seulement 7 1/2). Le petit nombre des couturières organisées est le point le plus noir; l'exploitation dans ce métier est excessive ; mais il est difficile d'assembler ces ouvrières, dont la plupart travaillent en chambre sans se connaître : quatre différents syndicats de couturières viennent de s'unir en une Fédération pour mieux faire la propagande.

Outre ces ouvrières industrielles nous avons encore des milliers d'ouvrières dans l'agriculture et le commerce et des ouvrières ménagères, mais de celles-ci nous n'avons aucune statistique à laquelle on puisse se fier ; aussi leur organisation est-elle ou tout à son début ou même pas encore commencée.

Personne ne peut nier que les femmes sont de plus en plus forcées de gagner leur vie comme les hommes; sans doute elles auront par là le bien d'être économiquement indépendantes : mais ce n'est pas encore *le bien* qui se montre à nos yeux quand nous voyons nos ouvrières ; elles sont livrées sans défense à la pire des exploitations, non seulement de leur forces physiques, mais aussi de leurs forces morales. Pendant que la grande industrie prend leur force ouvrière, non seulement tous les devoirs anciens leur restent, mais encore ils s'en créent de nouveaux. Le soin de la maison, comme maintenant l'éducation des enfants, dépend à notre époque entièrement d'elles, car le père n'est jamais à la maison ; et comme il est impossible de faire deux choses en même temps, c'est la maison et les enfants et les femmes elles-mêmes qui en portent la peine.

La société doit donc créer des institutions qui délivrent les ouvrières du soin du ménage et se chargent de l'éducation des enfants pendant le temps du travail.

L'organisation professionnelle et l'organisation politique de la classe ouvrière peuvent seules porter remède aux calamités dont le capitalisme surcharge le peuple.

NINA BANG née ELLINGER

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Congrès socialiste (précédé d'une lettre aux anarchistes), par F. Pelloutier. — L'auteur est un intelligent organisateur des forces ouvrières mais un antiparlementaire déterminé. Le congrès de Paris, en établissant l'union socialiste, lui enlève un fort argument contre l'action politique. Les syndicats ne pourront plus craindre, en effet, la désorganisation qui pouvait provenir de la division des sectes socialistes. — Pelloutier le sent très bien, et ce n'est pas sans émotion qu'il rappelle la scène inoubliable qui termina le récent congrès. — Pour lui l'union socialiste, à laquelle il n'avait pas cru d'abord, paraît absolument solide. — La brochure a du mouvement, elle est amusante parfois et méchante le plus souvent. Les socialistes doivent la connaître.

E. Buré

LES REVUES

Cahiers de la Quinzaine, par Ch. Péguy. — L'idée qui a inspiré Péguy dans la publication de ses *Cahiers de la Quinzaine* est une idée excellente : extraire de la quinzaine, pour ceux — et ils sont nombreux — qui n'ont pas le temps de tout lire et de tout suivre, les faits politiques, sociaux, littéraires, etc... essentiels, dont la connaissance est indispensable pour une saine détermination de notre conduite pratique. Mais c'est plus qu'un *memento* judicieusement dressé que nous donne Péguy. Il illustre et éclaire les faits qu'il rapporte par de vivants commentaires, inspirés de la plus pure foi révolutionnaire et d'un esprit de critique indépendante absolu, menés avec un talent littéraire remarquable. — Le premier Cahier se signale par une Lettre-Préface, de beau style et de vive allure ; par une large description du « Triomphe de la République » qui devait primitivement paraître dans le *Mouvement socialiste ;* par la publication des fameux articles de Liebknecht sur l'affaire Dreyfus, et de toute la littérature qu'ils ont suscitée. — Les *Cahiers* se recommandent encore par leur typographie soignée et leur aspect artistique.

La Vie Meilleure, revue sociologique et littéraire de l'Est. — Le premier numéro de cette revue vient de paraître, avec une Déclaration de la Rédaction à tendances révolutionnaires. Elle sera spé-

cialement intéressante au point de vue socialiste en ce sens qu'elle publiera des monographies et des études de nos camarades socialistes de l'Est, dont l'action pratique est, on le sait, si remarquable. Il suffit de citer les noms de Bouhey-Allex, Charlot, Marpaux, Ponard, etc. pour s'en convaincre. — Dans ce premier numéro, Marpaux commence une monographie du plus haut intérêt sur : *La Reconstitution du Vignoble par l'Association.* Nous aurons à y revenir.
Jean Derbier

La Revue socialiste. — Le numéro de janvier contient sous le titre « Les députés socialistes et la protection du travail » un article très étudié de G. Rouanet sur les débats parlementaires relatifs aux modifications à introduire dans la loi du 2 novembre 1892. Dans le même numéro, nous trouvons la préface de l'édition française de la réponse de Kaustky au livre de Bernstein. L'édition française de Kautsky paraît chez Stock sous ce titre : *Le Marxisme et son Critique Bernstein. Anticritique* traduite par Martin Leray.

La Science sociale. — Dans le numéro de janvier, un article de Henri de Tourville sur les traditions odiniques en Scandinavie. Les Odiniques, primitivement établis à l'est du Don, auraient été de grands caravaniers mettant en relation commerciale la Mésopotamie et la Perse avec les peuples des grandes steppes et du bassin de la Baltique. Menacés, aux approches de l'ère chrétienne, par le progrès des armes romaines en Orient, ils auraient transplanté leur puissant établissement des bords du Don au rivage septentrional de la Baltique.
G. Fauquet

Notes critiques. *Sciences sociales.* (Société Nouvelle de Librairie et d'Edition). — Il faut féliciter le groupe d'écrivains et d'hommes de science qui ont pris l'initiative d'une publication dont la nécessité se faisait sentir tous les jours davantage. Les *Notes Critiques* seront des comptes rendus brefs, mais consciencieux et suffisants, et suivant immédiatement leur apparition, des livres publiés en France et à l'étranger, dans le domaine des sciences sociales (doctrine et pratique). C'est un recueil bibliographique, suivant pas à pas l'actualité, et dont ne pourront se passer tous ceux qui s'intéressent à l'étude et au développement des sciences sociales.

Pour la République, Revue politique mensuelle, rédacteur en chef Le Pic. Excellente petite brochure de propagande antinationaliste. — Son auteur, s'aidant de *documents authentiques*, démontre la canaillerie des principaux meneurs de l'antisémitisme et établit, de façon irréfutable, que la *Libre Parole,* dans l'esprit de ses fondateurs, devait être surtout une vaste entreprise de chantage. — Nous savons qu'elle a dépassé les espérances de la première heure.

Nos camarades socialistes peuvent faire une besogne utile en

répandant cette brochure. Il est bon de faire connaître, « que dans tous les pays ce sont toujours les pires coquins qui font profession de sauver l'Etat et de venger la morale ».

Germinal, publie sur le congrès un amusant article de Jean Hebre. L'auteur qui aime les analogies — même un peu hasardées — compare les « guesdistes » aux Jacobins et les indépendants aux Cordeliers. L'analogie ne se poursuivra d'ailleurs pas jusque sous le couperet de la guillotine. — Au récent congrès « néo Jacobins » et « néo Cordeliers » ont dû se tendre la main ; l'an prochain ils s'embrasseront en rechignant. — « Une synthèse se fera et le parti socialiste français s'élèvera sur les ruines des sectes initiales. » Ainsi soit-il.

Les Temps nouveaux commencent la publication d'une série d'articles de Kropotkine sur le communisme anarchiste.

E. Buré

Revue de Paris. La question de l'enseignement secondaire (Ch.-V. Langlois). — La question de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire de « l'éducation bourgeoise » paraît à M. Langlois singulièrement difficile. Il s'agit bien, d'après lui, d'une éducation de classe à laquelle participe un petit nombre d'élus de la classe inférieure.

Que doit être cette éducation ? Elle doit être telle que la bourgeoisie qui en serait issue, serait « sans préjugés, libérée des legs oppressifs du passé; capable de réfléchir, habituée à penser » et obtiendrait dans le monde « une suprématie morale et spirituelle ». C'est le vœu qu'il forme, à l'occasion du nouvel an sans doute, pour la bourgeoisie française. Mais hélas ! pour réaliser l'idéal de M. Langlois, les bourgeoisies sont-elles en possession de la sérénité nécessaire? La lutte des classes la permet-elle, « la lutte terrible engagée aujourd'hui même sur le terrain économique? »

N'est-ce pas l'État bourgeois qui, par l'organe de l'empereur Guillaume, prescrivait aux directeurs de gymnase de fournir aux jeunes gens « ses principes » et de combattre « les erreurs du socialisme? » Depuis les instructions de Napoléon sur la manière d'écrire l'histoire et sur la nécessité de signaler « les erreurs du libéralisme », il n'y a pas eu de changement radical dans les mœurs de l'État.

Dans un article de la *Revue Philosophique* (janvier 1900), sur l'enseignement scientifique de la morale, M. Alexis Bertrand déplore l'ostracisme dont l'économie politique se trouve systématiquement frappée en philosophie. Il trouve de telles lacunes significatives, un tel silence maladroit.

Qu'elle prenne donc une forme personnelle ou qu'elle garde son caractère impersonnel, la dictature d'une classe pèse sur l'éducation nationale.

Pourtant les démocraties scandinaves où la bourgeoisie est moins vaniteuse qu'en France et la pédagogie moins complaisante, ont en partie démocratisé l'enseignement. Elles ont, du moins dans le domaine du primaire, aboli le régime censitaire, empêché la distinction des classes chère aux bourgeois français.

En Norvège la question n'est plus agitée de savoir si les disciplines classiques sont, au point de vue politique, libérales, conservatrices ou neutres. Le grec et le latin ont disparu des programmes. Solution brutale sans doute et quelque peu simpliste, mais à coup sûr hardie. L'enseignement utilitaire moderne règne.

Quoi qu'il en soit, pour les bourgeoisies les temps sont difficiles. « Le problème de l'enseignement secondaire est lié aux questions politiques et religieuses, et c'est une question sociale. » Les préférences confessionnelles masquent à peine les préoccupations politiques et le souci de la préservation sociale — l'idée fixe de maintenir à tout prix l'ordre capitaliste — se reflète naturellement jusque dans les programmes de philosophie. *René Arot*

Die Neue Zeit. — A signaler, dans le numéro du 13 janvier, une intéressante étude de notre collaborateur A. Südekum sur le roman *Fécondité* de Zola et la théorie de la population; un exposé, plein de renseignements précis, sur la *Situation des Etats-Unis en 1899*, de M. Beer; la fin des articles de Kunow sur « la *Philosophie et la Science* »; et la dernière réponse de Kautsky aux deux critiques — David et Herz — de sa *Question Agraire*.

Le numéro du 20 janvier contient : le *Bilan du Socialisme Italien*, par Alexandre Schiavi; la seconde et dernière partie de l'exposé de l'*Etat des Etats-Unis en 1899*, où l'auteur fait l'historique de la crise qui a bouleversé et coupé en deux le parti ouvrier socialiste américain.

Dans le numéro du 27 janvier, signalons enfin la première partie d'une étude de Hubert Lagardelle sur le *Socialisme français et le Congrès de Paris;* un article de Bernstein sur la question des *Habitations ouvrières en Angleterre;* et un compte rendu critique par Legien d'*une nouvelle histoire du Mouvement Syndical en Allemagne*.

L'Avenir social. — La revue du Parti Ouvrier belge commence sa cinquième année d'existence. Elle a adopté une division du travail excellente permettant de grouper et de coordonner les renseignements, faits et enquêtes de toute sorte qui ont trait au mouvement syndical, coopératif et municipal. La responsabilité de chacune de ces parties a été donnée à un secrétaire particulier.

Dans le numéro de janvier, en dehors des documents dont nous venons de parler et qui occupent trente-sept pages sur les cinquante-six de la revue nous pouvons signaler en dehors de la suite de l'article Huysmans sur le programme et la tactique

socialistes, un excellent article de Zéo sur les Congrès agricoles du Parti Ouvrier belge. On y rend compte du travail et des enquêtes qui ont été nécessaires aux militants belges pour arriver à faire un programme agricole qui puisse être pris au sérieux par les populations rurales de la Belgique et qui corresponde à la fois aux différentes catégories agricoles et à la possibilité de réformes législatives. *P. D.*

NOTICES

Socialisme théorique et Social-Démocratie Pratique, par Ed. Bernstein; traduction par A. Cohen. (Stock, Paris, 1900). — Traduction défectueuse du livre fameux de Bernstein, dont il a été si souvent parlé dans cette Revue. Il est regrettable que cette œuvre, destinée à intéresser si vivement le public français, lui soit ainsi offerte dans une langue souvent impossible. — Préface inédite et intéressante de l'auteur, que la *Revue socialiste* a publiée d'abord, et dont nous avons rendu compte ici-même.

Contre la justice, par Georges Clemenceau (Stock, Paris, 1900). — Troisième série d'articles quotidiens réunis en un nouveau et éloquent volume. On y retrouve l'admirable talent littéraire qui a fait de Clemenceau un des premiers publicistes de ce temps.

Pamphlets socialistes, par Paul Lafargue (Giard et Brière, Paris.) —Réédition de quatre écrits, anciennement publiés par l'auteur : l'un deux, *Le Droit à la Paresse* est célèbre par son ironie paradoxale et ses qualités littéraires. Il est probable que c'est, dans l'œuvre de Paul Lafargue, la partie qui résistera le plus au temps.

Compte rendu sténographique officiel du Congrès général des organisations socialistes françaises, tenu à Paris du 3 au 8 décembre 1899. — (Société nouvelle de librairie et d'Edition, Paris.) — Document impartial, puisqu'*officiel*, c'est-à-dire sanctionné par une commission de contrôle désignée spécialement à cet effet; et que, non seulement tous les socialistes, mais encore tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au mouvement socialiste français, doivent avoir entre leurs mains. Il faut remercier beaucoup les éditeurs d'avoir joint à ce compte rendu impersonnel et sincère la liste par départements des groupes adhérents au Congrès : ils ont ainsi établi le plus exact tableau de la France socialiste.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1910

PIERRE LAVROFF

Quelle flamme d'intelligence s'est éteinte !
Quel cœur a cessé de battre !

La rédaction du *Mouvement Socialiste* s'est adressée à moi comme à quelqu'un ayant intimement connu Pierre Lavroff dans les dernières années de sa vie, et m'a prié d'écrire une biographie du maître disparu.

La tombe n'est pas encore close; la vive douleur de cette grande perte n'est pas près de se calmer; les événements de ces derniers jours sont encore présents à mes yeux. La maladie inattendue; la douloureuse inquiétude du grand penseur devant les dernières pages de son œuvre inachevée; la lutte du puissant organisme et de l'esprit clair et plus puissant encore contre la mort; la sérénité consciente, d'une grandeur épique, du mourant qui voyait sa vie finie; ses adieux touchants à son entourage; sa courte agonie. Puis, la grande douleur des amis de Lavroff et de ceux qui l'ont connu, cette douleur par où s'est clairement manifesté combien chaudement, saintement et infiniment nous avons aimé et estimé ce représentant très grand et très noble de l'*intelligentia* russe.

Tout cela est présent à mes yeux, à côté de l'image tranquille du maître, pleine d'une profonde tristesse et de haute pensée.

Comment dans un tel état d'esprit écrire une biographie ou prononcer un discours funèbre?

Mais je me suis rendu avec empressement à la demande

qui m'était faite. Pendant que des centaines et des milliers d'hommes, d'amis, de disciples, de lecteurs et d'admirateurs vont défiler devant la tombe du grand mort, je vais tâcher, dans le silence, d'évoquer l'image claire, pure et grande de mon maître bien-aimé, de mon conseiller, de mon camarade ; je me mettrai en relation avec sa forte pensée, son âme haute et limpide. Je remplirai ma tâche autant que le permettront ma pensée émue et ma main tremblante. Les lecteurs me comprendront et ils excuseront ces lignes douloureuses et hâtives.

Dans le mouvement révolutionnaire de la seconde moitié de ce siècle, Lavroff est, après Marx, la figure la plus marquante et la plus élevée, autant par ses travaux et sa contribution au développement de la théorie socialiste, que par le rayonnement de sa personnalité morale et intellectuelle. Lavroff était avant tout un grand penseur. Auteur des *Lettres historiques* et d'*Un essai de l'histoire de la pensée,* il a créé une méthode sociologique bien définie, qui est adoptée en Russie par les meilleurs représentants de la science et de la littérature, et qui, dans ces derniers temps, a commencé de plus en plus à se répandre en Europe. Il faut avoir lu les œuvres sociologiques et philosophiques de Lavroff pour pouvoir apprécier le caractère rigoureusement scientifique de sa pensée, son instruction immense, incroyable, qui faisait l'étonnement de Karl Marx, qui l'a connu et hautement estimé.

On peut dire hardiment qu'il n'y a plus en Europe un homme d'une érudition aussi étendue, d'une connaissance aussi profonde des sciences mathématiques et sociologiques.

Si Lavroff s'était contenté du rôle de savant il aurait été sûrement reconnu comme grand depuis longtemps par la science officielle et mis au niveau des Humboldt

Bukle et Spencer. Mais Lavroff, qui avait jeté avec mépris au gouvernement impérial son grade de colonel, restait aussi indifférent à tous les titres et à tous les grades de la hiérarchie scientifique. Dès qu'il eut acquis la conviction que l'état politique et social actuel est rempli d'injustice, il donna complètement tout son énorme talent, toute la force de sa pensée, toute son énergie, toute sa vie à l'œuvre d'éclaircissement et de propagande d'un idéal social basé sur la justice, l'égalité et la liberté, — et en particulier à l'œuvre de la délivrance politique de son pays. A peine entré dans la voie de l'action révolutionnaire, il y occupa tout de suite une des premières places; il se mit à la tête du mouvement et il supporta pendant soixante ans toutes les responsabilités d'une telle situation. On peut dire que Lavroff était du nombre de ces héros qui, pendant leur vie, sont les conducteurs et les maîtres de plusieurs générations et qui, après leur mort, donnent leur nom à toute une époque historique.

Grand penseur et initiateur révolutionnaire, il était un homme dans le sens le plus élevé du mot. Un artiste seul pourrait évoquer dans toute sa beauté la grande image de Lavroff, peindre sa personnalité forte, d'une pureté d'apôtre. Lavroff, aristocrate par son origine et son éducation, pouvant prétendre aux plus grands honneurs à la Cour, renonça de bonne volonté à tous ses privilèges et entra bravement dans la voie épineuse tracée par sa noble pensée. Et il suivit cette longue voie directement et hardiment, sans la moindre concession, sans la moindre hésitation, sans se laisser troubler jamais ni par les conseils lâches des indifférents, ni par les calomnies des adversaires, ni par les méchantes railleries des renégats. Il ne fut arrêté ni par les emprisonnements, ni par la déportation, ni par l'exil, ni par les persécutions diri-

gées de loin, ni par la confiscation de tous ses biens. Oui, cet homme inspirait une profonde estime même à ses ennemis, et par son exemple il inspirait les jeunes et les faibles!

Un trait remarquable du caractère de Lavroff était son étonnante modestie, qui touchait à la timidité. Malgré ses grandes connaissances et son savoir, Lavroff, dans ses œuvres philosophiques et sociologiques, n'avançait jamais d'affirmations dogmatiques. « Il paraît », « on a raison de croire », « on peut supposer », sont les expressions ordinaires qui accompagnent ses définitions. La même modestie se manifestait dans son action révolutionnaire. Il savait combien était grande son autorité dans le milieu de la jeunesse russe révolutionnaire et radicale ; cependant il ne se permettait jamais de donner à ses camarades de Russie ni conseils, ni indications. « Le premier mot doit appartenir à ceux qui travaillent en Russie, » disait-il toujours. « Je suis trop loin de la Russie, je la connais trop peu, » répétait-il avec douleur. Et cependant, qui plus que lui suivait avec une attention inquiète, avec un intérêt angoissé toutes les manifestations de la vie russe?

L'un des amis intimes de Lavroff lui demanda un jour pourquoi, avec son esprit purement mathématique, il ne s'était pas occupé d'économie politique. — « Parce que, répondit Lavroff, je me faisais toujours une idée d'écrire non seulement sur les sujets qui m'intéressaient personnellement, mais sur les sujets qui pouvaient être les plus utiles au public. Je voyais que l'économie politique était en bonnes mains avec Tchernichewsky, tandis qu'on a peu ou mal écrit chez nous sur l'histoire et la philosophie. Voilà pourquoi je me suis occupé de ces sciences négligées. »

Cette réponse est très caractéristique parce que Lavroff

y montre son opinion sur son action littéraire. Il considérait cette action exclusivement comme un moyen de réaliser son idéal. Il ne comprenait pas la « propriété littéraire », non seulement au point de vue juridique, mais encore à tous les autres points de vue. « Oui, disait-il, ces pensées sont nées dans ma tête, je les ai élaborées, je les ai proclamées ; mais faut-il pour cela qu'elles portent mon nom ? Il ne s'agit pas que le monde sache que telles idées ont été émises par Lavroff et non par un autre ; mais il s'agit que ces idées, utiles à l'humanité, trouvent la plus grande diffusion possible. » C'est pourquoi il ne s'offensait pas, mais se réjouissait au contraire qu'on attribuât en Russie ses théories sociologiques à ses disciples ; il semait largement ses idées, les jetait à tous ceux qui pouvaient les utiliser. C'est pourquoi aussi il délaissait souvent son œuvre philosophique, à laquelle il travaillait depuis plusieurs années, pour faire un article de journal, répondre à une interview, prononcer un discours, donner un conseil à un jeune camarade révolutionnaire. Dans tout cela, il n'y avait que la forme qui était différente, mais l'idée était la même : « servir l'idéal socialiste ».

Lavroff n'avait ni sensiblerie, ni douceur exagérée, ni expansivité. Chez lui la pensée dominait toujours le sentiment. Mais cette pensée était si haute et si noble qu'elle devançait le sentiment lui-même. La jeunesse aimait Lavroff, elle l'aimait d'une façon touchante, tendre, sainte, infinie. Et cette affection était provoquée par les rapports affectueux que Lavroff avait avec tout le monde et avec les jeunes gens en particulier. Il ne refusait à personne son aide. Ses moyens, très limités, ne lui permettaient pas de prêter aux autres un grand secours pécuniaire. Mais quant au secours moral, il faisait toujours et en tout temps avec le plus grand empressement et la plus grande simplicité, tout ce qu'il pouvait et même davan-

tage. Sa bibliothèque, si riche, était utilisée par tous les Russes qui habitaient le Quartier Latin ; ses relations avec des personnes d'une certaine influence dans le milieu scientifique et littéraire étaient exploitées d'une façon incroyable. On lui demandait des conseils dans les circonstances les plus variées : on lui faisait ses confessions, on se plaignait à lui des hommes et du sort ; la jeunesse venait lui apporter ses doutes, ses incertitudes, ses premiers élans. Et il les écoutait tous, calme et patient, prenant consciencieusement connaissance de leurs affaires, et, s'il pouvait seulement quelque chose, il ne refusait rien. Je puis témoigner qu'il employait à ces occupations une grande partie de son temps.

Par l'exemple de sa vie personnelle et par ces rapports Lavroff a créé autour de lui une atmosphère définie de morale socialiste, atmosphère qui n'avait rien d'artificiel, de criant ou de faux ; atmosphère dans laquelle ne pouvaient pas vivre les arrivistes et les hypocrites.

Un autre trait caractéristique de Lavroff était son amour du travail et son zèle infatigable pour apprendre. Dès sept heures du matin, il était à sa table de travail, où il restait sans interruption quatre et cinq heures. Toute la journée, jusqu'à onze heures du soir, il lisait sans perdre une minute. On peut juger du nombre de ses lectures par ce qu'il recevait : près de quinze périodiques hebdomadaires et mensuels et six journaux : tout cela, il le dépouillait avec son attention habituelle. Sans compter qu'il recevait encore tout ce qui était publié de remarquable dans tous les domaines de la science, écrit en quatre langues (français, allemand, anglais et russe).

Il y a trente ans, Lavroff, dans son œuvre immortelle *Les Lettres historiques*, qui devait être l'évangile de plusieurs générations, avait donné la définition suivante du

pariotisme : « Le vrai patriotisme, c'est de faire que son pays soit le plus puissant facteur du progrès humain. » Et Lavroff resta toute sa vie un « patriote russe », dans ce sens. Internationaliste dans l'acception la plus large et la plus illimitée du mot, ne comprenant aucune distinction de pays ou de races, il aimait passionnément et douloureusement sa lointaine patrie ; il souffrait de ses souffrances et était heureux de ses joies. Ses œuvres philosophiques importantes, il les écrivait toujours en russe bien qu'elles ne puissent pénétrer en Russie.

Lavroff savait aimer : il savait aussi haïr fortement. Sa haine n'allait pas aux personnes, et tout en détestant de toutes les forces de sa grande âme l'absolutisme tsariste, il ne s'en prenait jamais aux têtes couronnées et à leurs valets de tout rang, qu'il méprisait simplement. Mais ce qu'il détestait le plus profondément après les renégats et les traîtres, c'étaient les prêtres, qui constituaient à ses yeux une force nuisible d'autant plus grande qu'elle était consciente. Très poli d'habitude, avec les femmes surtout, Lavroff fermait sa porte avec fureur toutes les fois qu'il voyait venir des religieuses en train de quêter...

Mais j'arrête là pour aujourd'hui mes souvenirs ; il me reste à parler de l'œuvre de Pierre Lavroff.

S. A.

(A finir)

Les Fédérations Départementales

L'œuvre capitale du Congrès a été sans contredit de jeter les bases d'une réorganisation du parti socialiste français, en reconnaissant aux Fédérations départementales le droit de se constituer en dehors des cinq fractions nationales. La victoire de l'esprit fédéraliste ouvrira une ère nouvelle de prospérité pour notre parti. C'est elle seule qui peut mettre un terme à la crise qu'il traverse et guérir le socialisme des maux qui compromettent son avenir : l'inertie de la masse, le sectarisme des « chefs », l'absence de tout esprit démocratique à l'intérieur.

L'esprit centraliste apparaît généralement dans le socialisme avec l'extension des partis encore jeunes, les groupes disséminés sur le territoire, trop faibles dans leur isolement pour avoir une pensée propre et une vie spontanée, n'ont d'autres modes d'action que ceux qui leur sont enseignés par l'organisme central qui les relie, et cet organisme, un conseil national, une commission exécutive, composés d'hommes en vue, d'élus, de militants dévoués, apparaît dans le lointain à la masse ouvrière comme une sainte assemblée dont elle n'a pas à discuter l'infaillibilité. C'est alors qu'à la tête du parti se placent des individualités qui ne sont ni critiquées ni contrôlées. La centralisation a conduit le parti à se donner des chefs ; toute vie se retire de la masse. La pensée et l'activité du parti n'est plus que la pensée et l'activité des chefs.

Peut-être est-ce à ce mode d'organisation que nous

avons dû les premiers pas heureux du socialisme : en dehors de toute considération de morale démocratique, il n'a peut-être pas été sans avantages qu'il y ait eu en quelque sorte une direction unique dans les débuts difficiles. Il fallait des tuteurs au socialisme en bas-âge. Aujourd'hui il est banal de répéter que le parti est majeur. Il doit penser et vouloir par lui-même ; à ses maîtres d'autrefois il ne peut promettre que du respect.

Les partis menés sont inévitablement voués au sectarisme. Le chef y a des intérêts immédiats différents de la masse, une tendance naturelle à maintenir sa domination et à accroître son influence, et aussi, il faut bien le dire, le souci de sa situation matérielle liée à sa condition de chef incontesté l'amènent à combattre tout ce qui, hommes, principes ou théories, vient limiter son autorité. Il impose autour de lui cet exclusivisme ; bientôt le prolétariat épouse des intérêts qui ne sont pas les siens et le parti devient une secte. Ce n'est qu'avec les chefs que disparaîtra le sectarisme. Bien désillusionnés sont aujourd'hui ceux qui attendaient l'unification du parti de la réconciliation des différents états-majors. Le patriotisme de secte profite aux dirigeants socialistes, et dans le parti comme ailleurs, c'est le peuple seul qui peut vouloir la paix, parce que seul il y est réellement intéressé.

En supposant même que le chef ne soit animé que du seul souci de l'intérêt de la masse, il ne peut encore le représenter exactement. Il vit une vie spéciale qui lui forme un esprit spécial. Retranché du milieu où se débattent les intérêts qu'il défend, il ne les perçoit pas d'une façon immédiate, parce qu'il ne les ressent pas lui-même ; et souvent des principes généraux, des vues théoriques ont pour déterminer ses actes autant de poids que la représentation des besoins réels de la masse qu'il prétend conduire.

C'est ce qu'ont déjà compris les plus conscients et les plus éclairés parmi les socialistes. Chaque jour en effet, avec une défiance croissante pour les théories, s'étend cette notion vraiment démocratique que ce sont les intéressés eux-mêmes qui, en dernier ressort, doivent imposer leur volonté. Non pas qu'il faille considérer la masse comme devant tout comprendre, tout savoir et tout ordonner, elle n'en a ni le temps, ni les moyens : ce qu'il lui faut, c'est au lieu et place de chefs, de bons et honnêtes employés, qu'elle contrôlera elle-même et qui feront bien ses affaires, à qui elle gardera sa confiance tant qu'ils lui apporteront, non des mots et de vagues promesses, mais des résultats satisfaisant ses véritables intérêts.

C'est donc l'organisation centraliste qui, livrant les partis aux chefs, s'oppose actuellement à l'unification du socialisme, à son développement, à son perfectionnement. Détruire cette centralisation c'est couper le mal à sa racine, et c'est pour cela que le projet fédéraliste apporté au Congrès par les Jurassiens, si simple, si logique, nous apparaît comme devant réunir l'adhésion de tous les militants qui souhaitent une organisation du parti socialiste conforme aux intérêts du prolétariat.

Nous n'exposons pas ce projet, il le fut d'une façon lumineuse par ses auteurs (1), nous voulons seulement faire ressortir les avantages que l'on doit attendre de l'esprit fédéraliste : la vie et la pensée rendues à la masse, le sectarisme ruiné dans son fondement, un esprit véritablement démocratique animant le parti à tous les niveaux, en haut comme en bas.

---

(1) Une première fois par Ponard, au punch qui précéda le Congrès, une deuxième fois par Marpeaux, dans la cinquième journée. — Voir *Compte rendu officiel*, page 312.

La forme fédéraliste consacre en principe l'autonomie du groupe. Le groupe est libre, il n'est plus administré. Il n'exécute plus des ordres donnés, il doit agir lui-même, avec l'aide des bonnes volontés qui veulent le servir ; — obligée de ne compter que sur elle-même et poussée sans cesse par les nécessités de la lutte pour ses intérêts de classe, la masse aura une volonté lorsqu'elle aura l'occasion de s'en servir. C'est alors qu'il y aura une pensée et « une conscience prolétarienne » ; et ceux qui parlent au nom du *prolétariat organisé* sauront enfin ce qu'ils doivent dire.

En second lieu, les groupes fédérés, déjà rapprochés dans l'espace, auront de fréquentes occasions de se pénétrer et de se connaître. Ils se réuniront dans leurs congrès départementaux, dans des assemblées régionales, pour prendre en commun des décisions et élaborer des programmes électoraux, et lorsque des socialistes livrés à eux-mêmes s'occupent de leurs affaires, lorsqu'ils ne sont le jouet ni des rivalités ni des ambitions individuelles, malgré la variété des conceptions, ils trouvent toujours un terrain d'entente et d'action commune. Un contact fréquent, qui permet aux militants de se connaître, de se comprendre et de s'apprécier est, avec le développement de la conscience de la masse, la meilleure garantie contre l'envahissement d'un parti par l'esprit sectaire.

Pour légitimer les sectes, on répète souvent que la diversité des écoles répond à la diversité des tendances ; cet argument est sans valeur pour la défense du *statu quo*, car seule une organisation fédéraliste, reconnaissant l'autonomie des groupes, permet aux tendances différentes de se manifester sans se nuire, tout en conservant le maximum d'union et de cohésion aux forces du parti. Puisque des conditions variées produisent des conceptions variées et que le prolétariat ne vit pas dans un milieu partout iden-

tique à lui-même, un principe d'organisation ne peut être efficace, fécond que s'il n'impose pas sur tous les points, par la loi des majorités, une uniformité de pensée et d'action. « Plus on va vers le peuple, plus on le découvre divers dans ses idées », disait Marpeaux au Congrès. Il est bon que les socialistes se groupent par affinités : quel inconvénient y a-t-il à ce que, parmi les groupes, les uns soient plutôt révolutionnaires, les autres plutôt politiciens, d'autres enfin plutôt syndicalistes et coopérateurs?

Enfin dans une organisation fédéraliste, les individus chargés des affaires du parti, moins éloignés, plus accessibles, en relation directe avec leurs mandants, sont plus facilement contrôlés. Si leur conduite est réellement socialiste, si leur action est profitable au parti, s'ils apportent des résultats, la masse intéressée l'appréciera plus facilement parce qu'elle pourra les suivre et les juger. Et si, malgré tout, à la place des grands chefs de parti, il se reformait des *grands hommes de province*, ils se heurteraient immédiatement à la conscience affranchie des groupes autonomes.

Mais il ne suffit pas de répéter les avantages du fédéralisme, il faut actuellement en préparer la réalisation.

L'effort de notre propagande doit pousser les groupes à se rendre autonomes pour se constituer définitivement en fédérations départementales.

Sept fédérations sont déjà constituées, d'autres sont sur le point de l'être.

Dans les autres départements, notre action doit varier suivant l'état des partis.

Dans ceux où le socialisme a été en quelque sorte monopolisé par une organisation, nous ne pouvons avoir qu'une action de propagande. Exposons nos conceptions, mettons en relief les fautes commises chaque jour et lais-

sons agir le temps; déjà les centres les plus inféodés aux vieux partis centralisés ont des velléités d'autonomie. Nous les verrons un jour proclamer leur indépendance.

Dans les départements où la grande majorité des groupes dépend d'une organisation fédéraliste, comme le Jura, la partie est gagnée pour nous; le parti lui-même conférera l'autonomie à la fédération déjà constituée.

La question est plus complexe dans les départements où les forces socialistes sont formées de groupes adhérents à différentes écoles. Il semble que deux tactiques différentes peuvent être suivies pour arriver à la constitution d'une fédération départementale :

1° Réunir les groupes indépendants en un noyau auquel viendront adhérer les autres groupes à mesure qu'ils quitteront leurs organisations;

2° Fédérer tous les groupes sans leur imposer immédiatement d'abandonner le parti auquel ils sont affiliés, et attendre de l'activité en commun que l'esprit fédéraliste venant briser les vieux liens, la fédération puisse proclamer son autonomie.

C'est souvent, lorsqu'elle sera possible, à cette deuxième tactique qu'il sera bon d'avoir recours.

Une fédération départementale ainsi constituée pourra réunir un plus grand nombre de groupes qu'elle rapprochera chaque jour davantage, desquels elle chassera peu à peu l'esprit de secte, auxquels elle communiquera, en les éveillant à une vie spontanée, des désirs de liberté. Les militants des différents groupes se connaîtront, un état d'esprit commun pourra naître parmi eux, la Fédération sera prête alors à revendiquer son autonomie.

La première tactique conduirait trop souvent à la situation suivante : une fédération faible composée d'un petit nombre de groupes luttant sans cesse contre d'autres groupes qu'elle aurait repoussés.

Il est enfin des départements où le socialisme, né en quelque sorte sur place, n'a pas été touché par l'esprit de secte; les groupes y sont généralement peu nombreux, mais un large esprit d'autonomie les anime, — comme dans la Seine-Inférieure, par exemple, où la situation économique permet une propagande efficace. L'activité des propagandistes doit y aider les militants à fortifier leurs groupes et à en constituer de nouveaux, et, lorsque ces forces socialistes se seront accrues, une fédération départementale se constituera, nouvelle conquête pour notre parti.

Certes, l'heure est propice à l'action. Mais il est fâcheux de constater que ceux-là même qui, par leur parole et leur activité, pourraient aider le plus au progrès du socialisme s'épuisent en des luttes individuelles contre le vieil esprit des sectes, au lieu de préparer l'organisation nouvelle qui donnera la seule arme qui puisse le vaincre : la pensée enfin exprimée du prolétariat conscient.

Philippe Landrieu

ENQUÊTE
SUR L'ORGANISATION INTÉRIEURE
DES PARTIS SOCIALISTES UNIFIÉS D'EUROPE[1]

(Suite)

TROISIÈME SÉRIE

I

DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE

La question de l'organisation de la démocratie socialiste allemande m'a été posée dans le cours de ces dernières années, par tant de camarades appartenant à tant d'organisations nationales différentes, que je n'ai pas été très surpris quand la rédaction du *Mouvement Socialiste* a voulu connaître, elle aussi, l'opinion d'un camarade allemand à ce sujet. Mais je crains de ne pas plus satisfaire les lecteurs du *Mouvement* que mes correspondants antérieurs.

A la vérité, il ne faut pas s'étonner si la question se pose. La démocratie socialiste allemande est, en effet, un parti, qui, malgré des différences de théorie et de tactique, qui ne s'effacent jamais, possède la plus forte cohésion de tous les partis socialistes ; elle a triomphé de toutes les mesures de répression, de persécutions

---

(1) Voir les nos 22 et 25 du *Mouvement Socialiste*.

de toute sorte des autorités et de la justice, des lois contre les socialistes, de la loi de travaux forcés : elle peut se prévaloir des plus heureux résultats dans les élections : elle gagne constamment des voix, et l'emporte sur les autres partis dans les élections législatives ; tout en ne disposant pas d'un trésor de guerre bien fourni, ce qui certainement n'est pas sans importance pour un parti entouré d'ennemis et traqué sans relâche. Jamais un parti n'aurait pu arriver à ces résultats sans la cohésion la plus parfaite, car l'effort en commun incessant, l'esprit de discipline de tous les membres du parti, l'oubli des animosités personnelles et des différences de doctrine dans l'action commune, était indispensable pour arriver à cette force intime, à cette considération extérieure qu'a su conquérir la démocratie socialiste allemande.

La démocratie socialiste allemande a été forcée par la législation particulière de l'Allemagne et par l'usage qu'on a fait des lois allemandes pour entraver tout mouvement ouvrier, de créer l'organisation, qu'à part quelques modifications sans importance, elle possède depuis le congrès de Halle. Nous connaissons très bien toutes les imperfections de notre organisation ; il n'y a personne, en effet, chez nous, parmi les camarades qui ont l'habitude de la liberté, qui voudrait recommander notre forme d'organisation, qu'on se prépare en ce moment, d'ailleurs, de modifier.

Pour le démontrer à ceux qui ne sont pas au courant de la situation en Allemagne, quelques indications qui, au premier abord, semblent étrangères à la question, sont nécessaires ici. Bien que la Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord, et celle de l'Empire allemand qui en procède, stipulent que le droit d'association doit être réglementé par des lois d'Empire, il n'y avait jusqu'à la fin de l'année 1899 pas de réglementation

du droit d'association pour l'empire; ce sont encore les règlements datant de l'époque de la réaction qui a suivi l'étouffement de la Révolution de 1848-49 qui sont en vigueur, et qui interdisent la réunion, la « coalition » des associations qui s'occupent de politique. Dans ces dernières années, il est vrai, en Saxe, en Bavière et dans un certain nombre de petits États, les lois sur les associations ont été modifiées, parce que l'interdiction de réunir plusieurs associations en vue d'une action commune portait préjudice à la bourgeoisie, mais on a créé, pour remplacer ces lois, d'autres instruments de nature à rendre impossible toute l'organisation ouvrière. On a interdit aux individus non majeurs de faire partie de société s'occupant de questions politiques; on a trouvé les moyens de s'opposer à la fondation d'associations et de groupes poursuivant des buts immoraux, et, par une audacieuse interprétation, on a considéré comme un acte immoral le fait de s'occuper des intérêts politiques et économiques des ouvriers (1).

Cette situation ne permet pas à la démocratie socialiste allemande de donner au parti une organisation telle qu'elle est possible en France, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse et dans les Etats Scandinaves, aux Etats-Unis d'Amérique et presque partout ailleurs : une organisation où les membres du parti se tiennent en un contact permanent, les chefs en rapports étroits avec l'association, ou la fondation d'un immense groupement couvrant tout le pays, dont la présidence se confond avec la direction du parti, et qui possède des sections dans les endroits où résident un certain nombre

(1) Depuis que cet article a été écrit, le Reichstag a abrogé la loi qui interdisait aux associations politiques de se fédérer; à partir du 1er janvier 1900, cet obstacle étant supprimé, une organisation meilleure deviendra possible.

d'adhérents. C'est là la forme d'organisation que nous considérons comme la meilleure, celle que nous avons eue à l'origine, quand contre nous on ne s'était pas encore servi des lois autrement que contre les autres partis. A côté de la direction centrale, nous avions encore une « Commission de contrôle » qui recevait les plaintes portées contre la direction du parti.

Jusque vers 1870, les partis ouvriers allemands non encore unifiés, possédaient des organisations qui répondaient en somme à ces tendances. Mais lorsque la démocratie socialiste eut atteint un développement toujours plus considérable, inquiétant pour la bourgeoisie et pour les gouvernants, la police et les tribunaux donnèrent systématiquement contre les représentants de la classe ouvrière, et c'en fut fait de l'organisation des partis social-démocrates.

« Détruisons l'organisation socialiste et il n'y aura plus de Parti socialiste », disait le procureur d'État Tessendorf (qu'ont rendu célèbre les procès politiques de 1873-1878), le 16 mars 1875, quand il soutenait devant les juges de Berlin l'accusation, portée contre les chefs de l'organisation lassallienne : « l'Association générale des ouvriers allemands », d'infraction aux lois prussiennes sur les associations, et qu'il proposait la dissolution du Parti. La dissolution fut prononcée conformément à sa proposition, bien que le Parti eût subsisté en Prusse pendant sept ans sans être inquiété ; le Parti ouvrier démocrate socialiste, le parti qui, sous la conduite de Liebknecht et sous la direction de Bebel, avait pris tant de part à l'agitation ouvrière, subit le même sort. Les autres Etats, qui avaient les mêmes lois que la Prusse sur les associations, suivaient l'exemple de Tessendorf, si bien qu'en peu de temps, dans les quatre cinquièmes de l'empire allemand, toutes les organisations démocrates socia-

listes furent dissoutes. L'organisation démocrate socialiste était supprimée, et toute réorganisation d'après les principes reconnus bons à l'épreuve était impossible ; mais le Parti démocrate socialiste continua à vivre, il prospéra même d'une façon merveilleuse, et il dut aux poursuites dont il avait été l'objet ce qu'il avait si longtemps recherché en vain, ce qui est son joyau le plus inestimable jusqu'à aujourd'hui : *l'unité* de la classe ouvrière en *un* parti ; les Partis démocrates socialistes s'unifièrent au *Congrès de Gotha* (22-27 mai 1875). Le 30 mai 1876, le « Parti ouvrier allemand », qui avait été constitué au Congrès de Gotha, fut déclaré dissous par le procureur d'État Tessendorf. Mais cela n'empêcha pas l'agitation de reprendre de plus belle et les cotisations des membres du Parti d'affluer dans la caisse d'une manière prodigieuse. Comme on ne pouvait recueillir les cotisations en Prusse, on fonda un petit journal, grand comme la main : *L'Electeur (Der Wæhler)*, et on le vendit 25 centimes le numéro, et ainsi les membres prussiens du Parti purent s'acquitter de leur cotisation. Au Congrès du Parti, qui eut lieu du 19 au 23 août 1876 à Gotha, on lisait dans le rapport élaboré par la direction du Parti : « Si nous mentionnons encore les poursuites dirigées contre nous cette année, ce n'est que pour constater que le droit d'association, en Prusse surtout et en Bavière, n'existe plus pour nous ; l'arbitraire a remplacé la loi, et cet arbitraire trouve chez tous nos ennemis des soutiens et des avocats. Ce n'est pas des lois réactionnaires qui existent actuellement sur les associations en Prusse et en Bavière que nous nous plaignons : les démocrates socialistes se soumettent aux lois en vigueur, même quand elles nous sont encore très hostiles. Nous ne prétendons arriver qu'à la suppression légale de ces instruments de réaction, mais ce contre quoi nous protestons, c'est contre la manière tendancieuse et

réactionnaire dont on use des lois à notre égard, tandis qu'on ne les applique que loyalement aux autres partis politiques. Nous demandons des droits égaux pour tout le monde, mais nous sommes malheureusement forcés de constater que la démocratie socialiste allemande, en Prusse et en Bavière, sur le terrain des lois, sur les associations, est mise hors la loi. »

La réponse à toutes les persécutions, à la dissolution des organisations, ce furent les élections de 1877 qui nous donnèrent 235,792 voix de plus qu'aux élections de 1874, en tout 486,843 voix.

Puis vinrent les « attentats libérateurs » de Hœdel et Nobiling, qui furent mensongèrement mis sur le compte des démocrates socialistes ; puis ce fut la loi contre les socialistes, avec la dissolution de tous les groupes socialistes dans l'empire allemand et de toutes les organisations suspectes de près ou de loin de favoriser les intérêts du Prolétariat organisé. De 1878 à 1890, tout espoir d'organisation fut enlevé au Prolétariat et cependant, malgré cette tyrannie, le parti démocrate socialiste prospéra d'une manière merveilleuse. Aujourd'hui encore nos adversaires ne comprennent pas l'esprit de sacrifice, la cohésion étroite des misérables prolétaires ; aujourd'hui encore la classe ouvrière considère cette époque comme une époque glorieuse ; aujourd'hui encore elle est fière d'avoir tenu bien haut, malgré toutes les persécutions, la bannière de la démocratie socialiste allemande et d'avoir amené à elle de nouvelles troupes.

Toutes les fabriques, tous les endroits où les ouvriers se rencontraient par les nécessités de leur profession ou pour d'autres causes, devinrent des foyers d'agitation socialiste ; on y répandait les brochures interdites, l'organe du parti publié à l'étranger ; on y fit des quêtes pour les camarades en prison, on y travailla pour la grandeur du

Parti, on y prépara les élections, on y recruta des camarades chargés de répandre les brochures, de coller les affiches, de faire en un mot tout ce qui pouvait être utile au Parti. Cette organisation de la démocratie socialiste était indestructible : elle aurait pu fonctionner même si on avait placé un agent de la police secrète derrière chaque ouvrier, car dans ces sortes de luttes la police n'a jamais le dernier mot.

Mais si cette guerre de guérillas avec les représentants de « l'Ordre » pouvait satisfaire toutes les aspirations romantiques, cette organisation n'était cependant qu'un pis-aller. Dès que les lois contre les socialistes eurent été abrogées, le premier souci du Parti fut de se donner une nouvelle organisation au congrès de Halle.

Après de longs débats, qui seraient sans intérêt pour des lecteurs étrangers, l'organisation reçut, à l'unanimité, les statuts qui la régissent encore aujourd'hui presque sans changement. Quelques remarques sont nécessaires tout d'abord : en raison des lois réactionnaires et iniques sur les associations (dont nos camarades de France n'ont pas à se préoccuper), on dut renoncer à toute constitution de groupement et à toute cotisation régulière.

Voici les articles les plus importants des statuts de l'organisation :

Peut entrer dans le Parti toute personne, homme ou femme, qui accepte les principes du Programme du Parti, et sert le Parti dans la mesure de ses forces. Ne peut entrer dans le Parti tout individu qui s'est rendu coupable d'un grave manquement aux principes du Programme ou a commis des actes contraires à l'honneur.

Les camarades du Parti décident dans chaque localité ou dans chaque circonscription électorale de l'admission des membres ; appel de leur sentence peut être porté aux directeurs du Parti ou au Congrès.

Chaque année les camarades du Parti nomment dans chaque circonscription électorale, en réunion publique, un ou plusieurs délégués au Congrès du Parti, chargés de veiller aux intérêts du Parti.

Tous les ans la Direction du Parti convoque un Congrès du Parti.

Le Congrès est la suprême représentation du Parti; sont autorisés à y prendre part :

1) *Les délégués du Parti dans chaque circonscription électorale; aucune circonscription électorale ne doit régulièrement envoyer plus de trois représentants. Si parmi les représentants désignés il ne se trouve pas de femme, on peut nommer dans des réunions particulières des représentants féminins ;*

2) *Les membres de la fraction du Reichstag ;*

3) *Les membres de la Direction du Parti.*

Les membres de la fraction du Reichstag et de la Direction du Parti ont seulement voix consultative dans toutes les questions qui intéressent l'action parlementaire et la conduite des affaires du Parti.

Les attributions du Congrès sont les suivantes :

1) *Le Congrès reçoit le rapport sur les actes parlementaires des élus :*

2) *Il détermine l'endroit où doit siéger la Direction du Parti ;*

3) *Il nomme la Direction du Parti ;*

4) *Il prend des résolutions sur l'organisation du Parti et sur toutes les questions qui intéressent la vie du Parti ;*

5) *Il prend des résolutions sur les propositions qui lui sont soumises.*

Les statuts contiennent des prescriptions particulières sur la convocation de Congrès extraordinaires, mais jusqu'ici leur utilité ne s'est pas fait sentir.

La Direction du Parti se compose de douze personnes :

deux présidents, deux secrétaires, un caissier et sept contrôleurs.

Les membres de la Direction du Parti peuvent recevoir des appointements.

La Direction du Parti s'occupe des affaires du Parti, contrôle l'attitude générale de l'organe du Parti, convoque les Congrès, et établit pour le Congrès un rapport sur ses actes.

Le journal qui paraît dans la capitale de l'empire, à Berlin, le Vorwaerts, *qui a le plus fort tirage des organes du Parti, a été choisi comme organe central et publie en bonne place, au milieu des articles de fond, les communications de la Direction du Parti.*

Voici comment s'exerce d'après ces statuts organiques l'action du parti.

Le *comité directeur* est élu au Congrès par l'ensemble des camarades. Il n'est pas nécessaire pour être élu d'assister au Congrès en qualité de délégué. Le comité se compose de cinq membres : deux présidents, un trésorier, deux secrétaires et de sept contrôleurs qui reçoivent des appointements sur la caisse du parti ; les présidents 600 marks par an, et les autres reçoivent ensemble 3,600 marks. Le comité-directeur a dans ses attributions de recueillir, d'administrer et de placer l'argent destiné à l'action du parti ; il a à s'occuper de l'organisation, de la propagande, de l'édition des ouvrages socialistes, de la surveillance de la Presse et de l'administration des archives du parti, de l'attitude à prendre en vue de l'action politique, surtout quand la fraction du Reichstag n'est pas réunie. Il doit organiser en outre la fête du 1er Mai, il entretient les relations avec les *hommes de confiance* dans toutes les circonscriptions électorales ; tantôt par des conférences, tantôt par des publications dans le *Vorwaerts*, ou bien par des circulaires et des correspon-

dances particulières ; il s'occupe aussi des relations internationales. Outre le droit de contrôle que lui confère le statut organique sur la presse socialiste en général, il exerce un contrôle spécial sur l'organe central du parti, le *Vorwaerts*, il décide d'accord avec la représentation des socialistes de Berlin, de la nomination et de la révocation des rédacteurs, des dépenses du journal et a le droit d'exercer la plus grande influence sur sa direction politique. — Mais il n'a pas eu souvent à user de ce droit, ni davantage de son droit de contrôle sur les autres organes du parti, parce qu'en Allemagne, la presse socialiste et même la rédaction de l'organe central a toujours eu une grande latitude et une grande liberté pour discuter les différends du parti, ce qui, comme l'expérience le montre, a répondu aux besoins des camarades et aux intérêts du parti.—Le comité-directeur reçoit aussi, pour les employer dans l'intérêt du parti, tous les excédents de recettes de l'organe central ; il a souvent été obligé de couvrir les déficits de la presse du parti démocrate-socialiste ; et, dans bien des cas, il a dû prendre cette presse à son propre compte, avec des membres du comité comme imprimeurs. D'autres feuilles socialistes versent également dans la caisse du parti soit la totalité, soit une partie de leurs bénéfices. Les autres journaux socialistes les abandonnent aux organisations locales : il en est de même des principaux libraires-éditeurs socialistes et de la librairie du *Vorwaerts*. Le parti socialiste, en tant que parti, ne peut dans l'état actuel de la législation, réclamer en justice ni propriété, ni possession, ni créances, il faut donc qu'il transmette à des camarades dignes de confiance le soin de faire valoir ses intérêts. Le comité-directeur publie quelques semaines avant la réunion du Congrès son compte rendu, qui est envoyé à tous les délégués au Congrès et qui est publié *in-extenso* dans

le *Vorwaerts* et dans presque tous les autres journaux socialistes ; il est discuté au Congrès.

Le Congrès délibère publiquement, et bientôt après la fin de ses travaux, on rédige un protocole très détaillé, d'après la sténographie.

Les *contrôleurs* qui sont élus au Congrès en même temps que les cinq membres proprement dits du comité, ne sont pas rétribués, ils reçoivent seulement de modiques jetons de présence, les jours qu'ils consacrent au service du parti, et une indemnité de déplacement. Ils constituent le *conseil arbitral* en cas de différend entre les camarades et le comité-directeur ; ils contrôlent la gestion de ce dernier, inspectent la comptabilité et le livre de caisse du trésorier, et toutes les entreprises commerciales du parti, le *Vorwaerts*, la librairie du *Vorwaerts*, etc., etc. Quand il s'agit de grandes dépenses, ou de dépenses que le comité-directeur ne veut pas faire sans qu'elles ne soient décidées par les contrôleurs, ils en statuent en commun. Souvent ils ont eu des différends à vider entre les camarades ; et ils tranchent les différends survenus entre le comité-directeur et la Commission de la presse de Berlin, au sujet de l'admission de certains rédacteurs de l'organe central. Les camarades ont le droit d'en appeler des décisions des contrôleurs au Congrès qui a lieu chaque année. En général ce sont les contrôleurs qui, de concert avec le comité-directeur, fixent l'ordre du jour du Congrès où ils rendent compte de leurs actes ; jusqu'à présent ils ont toujours obtenu l'approbation unanime du Congrès.

Dans presque toutes les circonscriptions électorales, — il y en a 397 dans l'empire allemand — on élit un *homme de confiance ;* dans les plus grandes, on en choisit le plus souvent plusieurs. Souvent il y a à côté de « l'homme de confiance » de la circonscription électorale, des hommes de confiance pour chaque centre d'action du parti ; ces

hommes de confiance sont élus pour un an, après les congrès, dans l'assemblée générale du parti de la circonscription ou des lieux pour lesquels ils sont élus. Il leur incombe de s'occuper de l'organisation dans la circonscription, de faire de la propagande, de faire rentrer les cotisations des membres du parti, et en leur qualité de représentants de la circonscription d'entretenir les relations avec le comité-directeur et avec les organisations provinciales qui existent dans beaucoup d'États de la Confédération. Ils organisent les réunions préliminaires qui doivent fixer l'attitude que prendra le parti sur les questions importantes: ils convoquent les réunions où on élit les délégués aux congrès, et celles où ces délégués rendent compte de leurs mandats après le congrès. S'il s'agit de questions importantes, de graves résolutions à prendre, ils consultent, sans autre formalité, les camarades plus âgés et plus expérimentés. Souvent ils sont assistés par des commissions qui inspectent leur gestion financière, et par des commissions de la presse qui règlent les intérêts des camarades, auprès des organes socialistes de la circonscription électorale où ils fonctionnent, qui surveillent l'attitude des journaux et leur gestion financière. Il y a en outre, dans bien des circonscriptions électorales, des commissions locales qui doivent veiller à ce que le parti ait toujours à sa disposition les locaux nécessaires à ses réunions, et, dans le cas où il n'y en aurait pas, à traiter avec les hôteliers, avec les propriétaires de grandes salles ou avec les brasseries; s'ils n'aboutissent pas, ils doivent examiner si l'on ne pourra pas obtenir par le boycottage ce qui n'a pas été obtenu par les moyens pacifiques. Ce sont eux qui organisent à l'occasion des boycottages de ce genre ou qui poursuivent les négociations en vue d'une solution pacifique.

A côté des *hommes de confiance*, il y a dans presque toutes les circonscriptions électorales des sociétés politiques, le plus souvent appelées sociétés électorales, sociétés pour l'instruction des ouvriers, sociétés de discussions contradictoires, etc., qui ne pouvaient jusqu'au 1er janvier 1900 former que des organisations absolument isolées, sans relations soit avec le comité-directeur, soit avec les organisations provinciales, soit avec d'autres sociétés, la loi interdisant aux sociétés politiques de se fédérer dans plusieurs États confédérés et particulièrement en Prusse. Mais dans les pays où cette interdiction n'existait plus, en Bavière par exemple, il y avait à côté des sociétés particulières de la circonscription électorale et des centres socialistes assez importants des comités dits cantonaux qui centralisaient les fonds et leur donnaient une direction commune. Au-dessus de ces comités se trouve la représentation provinciale du parti. En Prusse surtout, les sociétés électorales sont de pures organisations locales qui existent à côté des *hommes de confiance* et en sont entièrement indépendantes, consacrées surtout à la propagande. Elles ont des réunions régulières, une fois par mois en général ; c'est là que se sont formés au socialisme les camarades qui appartiennent déjà depuis quelque temps au parti ; c'est là aussi qu'on a discuté les points qui divisent le parti.

On fait en outre des réunions publiques où tout le monde est admis, et qui ont pour but d'amener les indifférents au socialisme. Mais les membres du parti ont leurs réunions à eux, organisées par les *hommes de confiance* qui organisent d'ailleurs aussi des réunions publiques, parce que dans la plupart des pays d'Allemagne la législation sur les associations interdit aux femmes de faire partie de sociétés politiques.

Si le plus souvent la vie du parti se concentre dans l'ac-

tion des *hommes de confiance*, dans d'autres circonscriptions c'est surtout sur les associations électorales que compte le parti pour toutes les affaires dont le règlement ne peut être laissé aux hommes de confiance.

Les membres des associations électorales payent généralement 5, 10 ou 15 pfennigs de cotisation mensuelle, dont le produit est surtout consacré à la propagande dans le cercle d'action de l'association. En bien des endroits les membres reçoivent à intervalles réguliers et gratuitement d'importantes brochures socialistes, et souvent aussi le protocole des congrès. Les excédents des recettes sont remis en général à *l'homme de confiance* ou à quelque autre camarade sûr, pour être ensuite employés à la propagande générale du parti.

Pour se créer des ressources, le parti a recours à différents procédés. Le statut organique du parti décide que tout membre doit soutenir le parti dans la mesure de ses moyens. Malheureusement les cotisations ne sont ni fixes ni obligatoires. Souvent on les recueille de la manière suivante. Les *hommes de confiance* font imprimer de petites quittances de deux centimètres carrés de surface environ et les remettent à des camarades sûrs, qui doivent les faire circuler. Ces quittances sont de 5, 10 ou 20 pfennigs suivant la situation de fortune des camarades de la circonscription électorale; ces quittances, qu'on nomme aussi bons, sont vendues dans les cafés-restaurants, dans les réunions, souvent même dans les fabriques, et elles sont déchirées immédiatement par leurs acquéreurs, afin de ne pouvoir être utilisées une seconde fois : de temps en temps, *l'homme de confiance* fait le compte de ces quittances et le soumet aux contrôleurs. Après avoir soldé les dépenses de la circonscription pour affiches, annonces des réunions, bulletins électoraux, brochures et autres frais de propagande, il envoie ce qui lui reste au trésorier

général du parti à Berlin. D'autres recettes proviennent de la vente des brochures socialistes, des protocoles des congrès et autres publications, des célébrations de fêtes et surtout des quêtes, etc. Outre ces recettes, le parti général reçoit des dons particuliers envoyés au trésorier du parti, des bénéfices des journaux et des librairies du parti, des parts dans des entreprises commerciales et industrielles du parti, etc. Chaque mois, le trésorier fait un état de ses recettes qui est publié dans le *Vorwaerts*, et reproduit par la plupart des journaux socialistes, et chaque année, au congrès général, on fait l'état général des recettes et des dépenses. Les comptes sont vérifiés à plusieurs reprises, dans l'année, par les contrôleurs du parti, et au congrès chaque délégué a le droit de demander des explications sur les recettes et les dépenses. Une grande partie des dépenses sont employées à venir en aide aux camarades victimes de vexations, aux condamnés et à leurs familles, à soutenir des procès, à payer les frais des élections, les indemnités des délégués, et les subventions aux journaux du parti.

La presse du parti se compose de 73 journaux politiques quotidiens pour la plupart ; il y a en outre la *Neue Zeit*, les deux journaux satiriques : *der Wahre Jacob* et le *Sud-Deutsche Postillon*, le journal amusant : *die Neue Welt*. Tous ces journaux, à quelques exceptions près, appartiennent au parti, soit au parti central, qui possède le *Vorwaerts*, soit aux camarades des circonscriptions où se vendent ces journaux. En leur qualité de propriétaires, les socialistes ont la plus grande influence sur la direction politique et sur la gestion financière de ces journaux, qui, le plus souvent, sont imprimés dans les imprimeries du parti. L'influence des camarades s'exerce sur le choix des administrateurs et des rédacteurs; en outre une *commission de la presse*, renouvelable

chaque année par élection, communique les réclamations des camarades aux administrateurs et aux rédacteurs, les discute avec eux et s'occupe de leur donner satisfaction.

La fraction socialiste du Reichstag comprend 58 membres élus par le suffrage universel ; chaque circonscription est absolument maîtresse du choix de ses candidats, mais souvent on dresse dans les congrès provinciaux la liste des candidats pour toute la province, et dans ce cas, les décisions des circonscriptions particulières sont naturellement prises en considération. Le comité directeur n'a pas à intervenir dans le choix des candidats. Cependant comme les camarades ont la plus grande confiance en lui, on le consulte souvent sur la valeur des candidats, et là où le parti n'a pas de candidats sérieux, on lui demande d'en désigner. Mais ce n'est que dans des cas très rares que le comité directeur du parti a fait parvenir aux *hommes de confiance* des conseils au sujet de candidats qui ne lui paraissent pas convenir.

Lors de la réunion du Parlement, la fraction démocrate socialiste du Reichstag se constitue sous la présidence de son doyen, qui est, depuis plusieurs années déjà, Liebknecht ; elle élit un bureau, qui était presque toujours composé dans ces dernières années de Bebel, Meister et Singer. Elle envoie un délégué au *Seniorem Convent* (Corps des Doyens) formé des représentants de tous les partis et qui délibère sous la présidence du Président du Reichstag. La fraction tient ordinairement une assemblée plénière par semaine pendant la durée de la session parlementaire. Dans des circonstances graves, elle peut avoir plusieurs réunions par semaine. Dans ces réunions, on désigne les députés qui représenteront le parti dans les commissions, on décide l'attitude à prendre dans la discussion des projets de loi, les amendements à proposer, les interpellations, les propositions à faire au nom du

parti. On décide dans quel sens la fraction votera ; et il est admis que tous ses membres se conformeront aux résolutions prises. Cependant quand il s'agit de questions non politiques, celle de la vaccination obligatoire par exemple, chaque député reprend sa liberté de vote. La fraction du Reichstag fournit, comme le comité-directeur, un compte rendu au Congrès. Ce travail est confié à un membre désigné par la fraction, il est non seulement envoyé d'avance à tous les délégués, mais publié avant la réunion du Congrès dans la presse socialiste et particulièrement dans le *Vorwaerts*. Mais c'est encore au Congrès que la fraction du Reichstag doit des comptes : il la charge de proposer des lois, il lui dicte sa ligne de conduite à l'égard de celles qui émanent d'autres partis et des propositions gouvermentales. Les députés au Reichstag allemand ne reçoivent point d'allocation de l'État ; en revanche la caisse du parti leur donne de modestes jetons de présence.

A côté de ces organisations politiques, presque tous les ouvriers instruits et même les autres possèdent des organisations corporatives, qui forment presque sans exception des fédérations qui couvrent tout l'empire allemand. Il existe, en outre, un nombre infini de sociétés chorales, de sociétés de gymnastique, de sociétés familiales, vélocipédiques, de sociétés pour le développement de l'instruction, des sociétés de théâtre populaire et d'autres groupements ouvriers encore, sans lien évidemment avec le Parti démocrate socialiste, mais dont les membres sont presque tous membres du Parti (1).

Ce n'est évidemment pas exclusivement à notre orga-

---

(1) Le mouvement syndical, ne pouvant être étudié en même temps que le mouvement politique, nous l'examinerons dans un prochain article.

nisation, dont nous voyons sans illusion tous les défauts, que nous devons l'étroite cohésion du Parti démocrate socialiste, sa tactique si habile dans les élections, ses défenses si remarquables contre les attaques de ses ennemis. Nous les devons, sans aucun doute, aux persécutions incessantes de nos adversaires, qui nous ont contraints à l'union ; ensuite à un long apprentissage d'une agitation sans relâche ; en outre à une presse largement répandue, qui s'améliore de jour en jour et qui a contribué d'une manière extraordinaire à la diffusion de la doctrine socialiste, et enfin à l'habitude des ouvriers allemands de payer régulièrement leurs cotisations.

Adolf Braun

(Traduit par Camille Polack)

Le Socialisme Municipal en Belgique

En 1895, pour la première fois, les masses ouvrières de la Belgique furent appelées à intervenir dans les élections communales. Malgré les clauses antidémocratiques de la nouvelle loi électorale, nos amis enlevèrent la majorité des sièges de conseiller communal dans 65 communes environ.

Investis du pouvoir communal, qu'ont-ils fait? Quelle a été l'allure de cette première période de quatre années? C'est ce que je me propose d'examiner.

Avant de voir quel usage ils ont fait de leur pouvoir, il est indispensable que nous disions quelques mots de la nature et de l'étendue de ce pouvoir.

Souvent nous entendons parler avec admiration de l'autonomie communale dont jouissent les Belges. Depuis 1895 nous avons eu l'occasion de nous apercevoir que cette autonomie n'est pas aussi grande qu'on veut bien le proclamer. Certes nous ne sommes pas exposés à voir notre gouvernement imiter le gouvernement italien et dissoudre des conseils communaux. Ce droit ne lui appartient pas et il ne songerait pas à le prendre. Mais si le gouvernement belge ne peut atteindre le conseil communal, il peut atteindre ses décisions et empêcher la plupart des innovations. Nous avons, en Belgique; comme autorités supérieures au conseil communal, d'abord la *Députation permanente* c'est-à-dire le Bureau du conseil provincial, élu par un corps électoral à peu près analogue à celui de la commune, ensuite le Roi. C'est le Roi qui nomme le Bourgmestre. Les décisions les plus importantes que puisse prendre un conseil communal doivent être approuvées par l'autorité supérieure. Ainsi il en est trois qui sont à la base

de la réalisation de la plupart des réformes : *les impôts, les emprunts, les achats d'immeubles*. La commune a-t-elle besoin de ressources nouvelles pour n'importe quelle réforme, l'autorité supérieure l'empêche d'établir des impôts autres que ceux qui existent et qui grèvent surtout la classe ouvrière; de cette façon nos amis ne peuvent pas réaliser leurs projets. D'autre part pour accomplir de grands travaux (routes, canalisations pour l'eau potable, habitations ouvrières, etc...) il faut acquérir des immeubles. L'autorité est là pour l'interdire ou créer d'innombrables difficultés.

Aussi longtemps que les conseils communaux ont conservé la *saine* tradition des partis bourgeois et se sont abstenus de troubler la quiétude des *beati possidentes*, l'autonomie communale fut une des choses les plus sacrées, mais à peine les socialistes furent-ils au pouvoir, que la surveillance des autorités fut faite avec une sévérité draconienne; les députations permanentes (il y en a neuf, une par province) dont le rôle principal est de veiller à la régularité des affaires, mettent tout en œuvre pour dérégler celles qui concernent les communes socialistes. Inutile naturellement de réclamer, puisqu'il faut pour cela s'adresser au gouvernement réactionnaire et que celui-ci n'est pas disposé à appuyer une demande faite par des socialistes. Nous ne possédons pas de juridiction administrative.

Nous avons cru nécessaire d'esquisser ainsi brièvement les conditions qui limitent l'activité de nos conseils communaux. Cela permet d'apprécier à leur juste valeur les résultats pratiques obtenus, de comprendre que malgré de nombreux efforts, les résultats pratiques peuvent quelquefois ne pas être considérables et qu'il ne faut donc pas juger de l'*intensité* du sentiment socialiste d'après les *résultats* obtenus. Cela nous montre en outre l'importance de la lutte politique pour les autres corps représentatifs : pour le Parlement, et spécialement pour le *Conseil provincial*, dont la *Députation permanente* a une si grande influence sur la politique communale. L'importance de cette dernière considération n'a pas été jusqu'ici suffisamment comprise par les masses ouvrières et souvent les mêmes

éléments, qui comprennent leur intérêt de classe quand il s'agit des élections législatives et communales, ne le saisissent pas pour les élections dont nous venons de parler, et continuent à suivre leurs anciennes préférences, guidés surtout par la personnalité des candidats. La chose d'ailleurs se comprend : l'autorité provinciale, la Députation permanente n'a guère de rapports *directs* avec le public, la masse des électeurs ne comprend pas la valeur politique administrative de ce pouvoir. Néanmoins un progrès notable s'est déjà produit et notre propagande aura bientôt fait l'éducation du peuple à cet égard.

Nous voici au 1er janvier 1896. Dans 65 communes environ, nos amis ayant la majorité doivent pour la première fois prendre en main la direction des affaires. Certes notre Parti ne manque pas d'hommes dévoués et les intelligences ne font pas défaut, mais dévouement et intelligence ne suppléent pas à la connaissance du droit et de la pratique administratifs. Or je n'imagine pas qu'il puisse y avoir un pays où l'on se soit jusqu'ici aussi peu préoccupé, tant pour les enfants de la moyenne bourgeoisie que pour ceux de la classe ouvrière, des notions indispensables que tout citoyen devrait posséder concernant la structure politique administrative du pays et les attributions respectives des autorités. C'est d'ailleurs, pour les classes supérieures, une façon ingénieuse et facile de monopoliser la direction des affaires.

Il fallut donc à la plupart de nos mandataires une prudence très grande au début de leur mandat et une somme de travail considérable pour ceux qui voulaient se mettre au courant pendant les quelques heures de loisir qu'ils pouvaient utiliser dans un pays où le travail quotidien de 12-13 heures est encore très fréquent. Ces difficultés étaient d'autant plus grandes que le personnel administratif des anciennes majorités: secrétaire communal, receveur communal, commissaire de police, employés, leur était généralement hostile et ne cherchait qu'à les induire en erreur. Dans une commune (Courcelles), au lendemain du 1er janvier 1896, tout le personnel se déclara subitement malade et il fallut toute l'énergie du pre-

mier échevin, faisant fonction de bourgmestre, pour avoir raison de cette grève d'un nouveau genre.

Néanmoins, depuis 1896, nos adversaires n'ont pu mettre à la charge de nos amis aucune irrégularité. Par contre nous avons trouvé dans la plupart des administrations une situation dénotant chez ceux qui nous ont précédés une inconscience et une incurie qui n'avaient d'égale que l'incurie de la Députation permanente chargée de les surveiller. C'est un élément important dont nous avons à tenir compte dans l'examen du travail accompli depuis 1896. La première activité de nos amis fut dépensée à se rendre compte d'une situation souvent inextricable et embrouillée à dessein; puis, il fallut procéder à la mise en ordre de toutes les affaires: la situation financière était presque partout lamentable; les travaux publics les plus importants étaient promis depuis de nombreuses années et jamais exécutés (distribution d'eau, construction d'écoles, de routes, éclairage, etc.); l'enseignement était insuffisamment organisé partout peut-on dire; la bienfaisance, si nécessaire encore dans un pays où n'existe pas la moindre assurance officielle, était insuffisante et réglée d'une façon révoltante; le traitement de tout le personnel de la commune était resté à des taux indignement bas, etc. Autant de questions que nos amis durent donc étudier, autant de réformes surtout qui vinrent réclamer des ressources dès que la situation financière fut régularisée. Pour obtenir des ressources, il faut frapper des impôts. Augmenter les impôts sur les bases *existantes*, c'est-à-dire *les impôts additionnels aux impôts de l'Etat*, eût été aussi et plus antidémocratique que ces impôts eux-mêmes. D'ailleurs le programme du Parti était là pour déterminer la politique financière à suivre: impôt progressif sur le revenu. Mais il ne fallut pas de nombreuses tentatives pour que la Belgique socialiste acquît la conviction que les autorités n'autoriseraient pas semblable réforme. L'impôt *progressif sur le revenu général* ne fut admis nulle part. L'impôt proportionnel sur le revenu présumé fut autorisé ici, défendu autre part, avec le plus grand arbitraire. Les difficultés furent donc énormes pour nos amis. Il furent obligés d'avoir recours à des

taxes diverses. Dans maintes communes il proposèrent des taxes industrielles pour atteindre de la sorte les revenus des grandes sociétés capitalistes, exonérant les artisans et petits ateliers. Mais souvent l'autorité supérieure fit réduire les charges en ce qu'elles avaient de *progressif*, et obligea de répartir sur les petits ce que l'on défendait de demander aux gros. L'autonomie communale semblait n'avoir jamais existé.

Dès que les ressources le permirent nos amis se consacrèrent donc à consolider le terrain sur lequel va se construire l'édifice socialiste. En effet, dans ce que nous avons signalé plus haut, il n'y a rien, pourrait-on dire, qui soit spécialement socialiste, mais il n'est cependant pas sans importance que les mots *administration socialiste* soient devenus le synonyme d'*administration honnête, régulière, s'offrant au contrôle de tous*, même si au début ces termes ne s'appliquent pas à une *orientation nouvelle*. Il n'est pas sans importance que, grâce à l'arrivée de nos amis, l'esprit public se soit réveillé; que les masses populaires, tenues jusqu'ici éloignées des affaires communales et se désintéressant de ces questions qu'elles n'étaient pas admises à discuter, aient été appelées depuis 1896 à connaître de toutes les questions communales, à les discuter, à en comprendre la portée et la valeur relative. Les heureux effets de ce réveil ne pourront que croître à mesure que les générations nouvelles seront appelées à se prononcer sur la direction des affaires publiques.

Cependant l'accentuation socialiste se fit bientôt sentir. A côté de la démocratisation aussi grande que possible des impôts une des premières réformes fut l'introduction du minimum de salaire, du maximum des heures de travail (10 heures généralement), de l'allégation de l'assurance pour les ouvriers employés aux travaux entrepris pour le compte de toutes les communes socialistes. Cette question nous fournit un exemple de l'influence du pouvoir provincial : le conseil provincial de Liège décida le 1er décembre 1894 d'adopter ces réformes pour

(1) Nous n'avons pas jusqu'ici un *Work departement* comme en possède le *London County Council*.

les travaux de la province et de n'accorder des subsisdes aux communes que pour les travaux exécutés conformément aux mêmes conditions. Dans ces dernières années l'exemple des communes socialistes fut suivi par nombre d'autres communes où nous n'avons pas la majorité.

Quant à la question des exploitations communales *en régie*, nous avons à signaler, comme réalisations : l'éclairage au gaz ou à l'électricité, la distribution d'eau potable, la voirie, les cantines, les vêtements et les colonies scolaires : comme projets présentés : les habitations ouvrières, les tramways, l'assurance communale et intercommunale contre l'incendie, l'impôt progressif sur le revenu.

Quant à l'éclairage par le gaz et l'électricité, un exemple remarquable est donné depuis longtemps par la libérale ville de Bruxelles. Dans la plupart de nos communes, cependant, l'éclairage est encore confié à des compagnies. En effet, les contrats consentis par les anciennes administrations sont de longue durée. Il est probable que la solution du problème sera l'éclairage *électrique* en régie, prévu et permis dans la plupart des contrats.

La création de distributions d'eau a attiré l'attention de grand nombre de nos communes, et il en est plusieurs qui sont déjà sur le point de mettre ce service en exploitation. Au point de vue hygiénique la chose était indispensable, et au point de vue industriel, elle rendra d'énormes services.

Cette question des distributions d'eau a donné lieu dans l'agglomération bruxelloise à d'intéressantes solutions. D'abord quatre des principales communes, jusqu'ici tributaires de la ville, qui leur vendait son eau, ont constitué une société coopérative, l'*Intercommunale des eaux*, qui leur donne l'eau à cinq centimes le mètre cube et leur permet et les *oblige* de consommer dès aujourd'hui cent cinquante litres par jour et par habitant (consommation privée et publique réunies). La constitution de cette Intercommunale a été d'un salutaire exemple pour montrer l'utilité de la constitution de *syndicats intercommunaux* pour l'exploitation de certains services. Actuellement pour chaque cas particulier, il faut une

autorisation législative ; nos amis ont déposé à la Chambre un projet de loi accordant une autorisation générale et de principe.

A Schaerbeek, une des quatre communes de l'Intercommunale des eaux, le compagnon Bertrand, échevin, a proposé de rendre obligatoire le placement de l'eau et gratuite sa consommation. Les frais de service seraient couverts par une taxe générale sur le revenu cadastral. Cette solution ne fut admise que partiellement. La taxe cadastrale proposée fut réduite de moitié et l'abonnement fut maintenu, mais ramené à 8 francs au lieu de 27 francs qu'il était auparavant.

Puisque nous parlons de Schaerbeeck, disons un mot d'une question de tactique pour laquelle nous ne serons pas, je pense, d'accord avec tous les autres groupements nationaux du socialisme international : la question de savoir si nous devons ou pouvons accepter un *échevinat* dans un conseil communal où nous n'avons pas la majorité. En général, nous sommes pour la situation affirmative, à condition qu'il y ait parmi les conseillers un compagnon ayant les capacités et les loisirs pour accepter de semblables fonctions. Car cette arme est à double tranchant. Les anciens partis n'avaient pas besoin d'hommes capables pour remplir ces fonctions exécutives ; ils se bornaient à suivre la sainte routine et à signer ce que les bureaux leur présentaient. Les nôtres au contraire *doivent* innover, ils *doivent* heurter les traditions, entrer en conflit ou tout au moins en discussion avec des autorités rompues à la procédure administrative ; ils doivent réagir contre leurs propres bureaux ; si donc ils n'ont pas le temps et les capacités nécessaires, ils commettront inévitablement et *on leur fera d'ailleurs commettre* des fautes dont le Parti tout entier portera la responsabilité. Par contre un échevinat aux mains d'un compagnon capable et actif, c'est une arme puissante pour nous. Nous sommes au courant de tous les projets ; à propos de chacun d'eux nous pouvons montrer la supériorité de la solution socialiste ; c'est une œuvre continue d'éducation pour tout le personnel, celui des bureaux, celui des écoles, celui des travaux, et ce facteur est très important ; elle éduque

le public dont l'attention est tenue en éveil et elle éduque nos amis qui se familiarisent avec la direction des affaires publiques. L'expérience de ces quatre années est bien faite pour nous faire persister dans notre manière de voir.

La construction d'habitations ouvrières par les communes rencontre dans notre pays les plus vives résistances de la part des anciens partis. Ceux-ci comptent bon nombre des leurs parmi les membres des sociétés privées philanthropiques s'occupant de la construction d'habitations à bon marché dont l'occupant *doit* devenir *propriétaire*. L'opposition des deux tendances est trop connue et saisissante pour que j'entre à ce sujet dans des explications. La question n'a été posée jusqu'ici que dans les grands centres (Bruxelles — Gand — Liège — Schaerbeek), où la densité de la population en a imposé l'examen et où la démolition de certains quartiers insalubres a rendu la question tout actuelle. Mais comme dans nos grands centres nos amis ne sont que minorité, nos solutions ont été repoussées, sauf à Schaerbeek où, sur la proposition de notre ami Bertrand, échevin, après échec de la proposition socialiste pure, une proposition transactionnelle fut adoptée le 22 juillet 1898, créant une Société anonyme pour la construction, vente et location d'habitations ouvrières, dont le capital de 25,000 francs serait souscrit 200,000 francs par la commune, 25,000 francs par la Commission des Hospices, 20,000 par le Bureau de Bienfaisance, 1,250 francs par la coopération du réfectoire scolaire et la même somme par un conseiller communal socialiste, un catholique et un libéral. Par sa composition même, la Société est ainsi une société d'utilité publique.

Les *tramways* n'existent que dans les grands centres et ceux-ci, nous l'avons vu, sont aux mains des anciens partis, qui rejettent les projets de nos amis et conservent ces services aux mains des sociétés par actions.

Les *cantines scolaires* sont généralement dues à l'initiative privée subsidiée par les communes; la transformation en service public n'est encore réalisée que dans de rares communes, mais elle se trouve un peu partout à l'ordre du jour; de même

pour les vêtements et les colonies scolaires. C'est encore le côté *bienfaisance* qui domine. Généralement la prochaine inauguration du service public de la cantine scolaire suivra la création d'écoles ménagères, dont la cantine utilisera aussi la production.

L'*impôt progressif* sur le revenu, nous l'avons dit, a été présenté et discuté dans la plupart des communes où il y a des socialistes, mais il a été interdit par les autorités quand il n'a pas été rejeté par la majorité réactionnaire du conseil. Cette réforme a donné lieu à Bruxelles à un rapport très documenté et très complet du compagnon député Grimard.

La proposition d'une assurance communale contre l'incendie a été faite à Schaerbeek. Un projet d'assurance intercommunale a été présenté à Anderlecht, par un conseiller socialiste-chrétien, et a recueilli déjà l'adhésion d'une bonne cinquantaine de communes, comptant ensemble une population de 406,000 habitants. Comme toujours les grands centres se sont abstenus.

Nous avons ainsi exploré le domaine des réalisations et propositions du socialisme municipal en Belgique depuis 1895.

J'ai dit en commençant qu'une bonne partie de l'activité de nos amis fut consacrée à ramener partout l'ordre disparu. Ils se préoccupèrent surtout de la question si importante et primordiale de l'enseignement. Dans notre beau pays, l'enseignement n'est pas encore obligatoire, situation qui n'est pas faite pour faciliter notre tâche. Nous avions encore au recensement de 1890 une proportion de 28 p. 100 d'illettrés sur l'ensemble de la population, 25 p. 100, en défalquant les enfants de huit ans. En outre, le gouvernement désorganise ce qu'il y a d'enseignement officiel, afin d'obliger les enfants à aller dans les écoles du clergé que l'Etat subsidie. Partout où nos amis arrivèrent au pouvoir, il fallut réorganiser, augmenter le nombre de classes, assainir les locaux, changer les livres classiques remplis de choses religieuses et militaristes; ensuite il fallut créer les cours d'adultes, les écoles ménagères, les écoles professionnelles et industrielles, toutes réformes dont les fruits sont certains mais non immédiats.

Quelque temps après l'installation de nos amis, en 1896, le Parti ouvrier se rendit compte de la nécessité de constituer une Fédération des conseillers communaux socialistes. Le premier Congrès convoqué par le Conseil général se tint à Bruxelles à Noël 1896. Il décida la création d'un secrétariat permanent rétribué, dont le titulaire, un juriste, est chargé de donner à tous les mandataires socialistes les renseignements juridiques, administratifs nécessaires pour l'exercice de leur mandat. Le nombre de consultations données jusqu'ici se chiffre par milliers. Ce secrétariat doit, en outre, devenir un bureau centralisant tous les renseignements intéressant le socialisme municipal, renseignements qu'il devrait pouvoir envoyer d'office à tous les mandataires, afin que chacun d'eux eût ainsi au sujet de la réalisation du programme toutes les indications nécessaires. Cela demandera un certain temps et des ressources. Cependant ces projets ont reçu un commencement de réalisation : depuis décembre 1898, le secrétariat publie mensuellement un *Bulletin communal* de seize pages dans la Revue du parti l'*Avenir social*. Ce bulletin s'est occupé surtout jusqu'ici de la pratique du socialisme communal : gestion de plusieurs communes socialistes depuis 1895, solution pratique donnée dans telle commune à telle question ; faits communaux concernant la Belgique et l'étranger ; consultations juridiques d'un intérêt général ; renseignements bibliographiques. Tous les mandataires socialistes reçoivent le Bulletin en question, auquel ils sont abonnés d'office.

La Fédération se réunit au moins une fois par an en un Congrès national. Le dernier Congrès des conseillers, tenu à Bruxelles le 15 septembre, a désigné des commissions spéciales chargées d'étudier d'une façon approfondie la question des impôts comme celles des hôpitaux en général et de la création d'hôpitaux intercommunaux et celle de l'épargne scolaire.

Il nous reste à signaler que nos conseillers ont fait un usage fréquent du droit admis chez nous pour les conseils d'adresser au pouvoir législatif des vœux en faveur de telle ou telle réforme même sans rapports directs avec les affaires communales : vœux en faveur du suffrage universel, et de la repré-

sentation proportionnelle, protestation contre les projets du gouvernement, vœu en faveur d'une législation créant les assurances ouvrières, règlementant le contrat de travail; contre le régime militaire, etc., etc. Il est aisé de comprendre que si ces vœux n'ont pas d'effet immédiat sur les décisions du gouvernement, ils ont grand effet sur l'opinion publique.

Nous avons ainsi tenté de décrire l'activité du Parti ouvrier belge au point de vue communal depuis 1895. Cette année le 15 octobre avaient lieu des élections destinées à renouveler la petite moitié des conseillers. L'existence de la représentation proportionnelle permet à chaque parti d'obtenir seul un ou plusieurs mandataires à condition toutefois qu'il atteigne un chiffre *minimum* de voix, au-dessous duquel il n'obtient rien. En outre, si l'une des listes arrive à obtenir la majorité, elle passe tout entière, la proportionnelle n'est qu'accessoire. L'attitude à prendre dans la question d'alliance avec d'autres partis démocratiques est donc question d'*opportunité locale*, pour laquelle le Parti laisse l'autonomie la plus complète aux groupes à condition toutefois qu'ils ne fassent alliance qu'avec des hommes qui adhèrent au suffrage universel pur et simple, pierre de touche, en Belgique, de la sincérité des sentiments démocratiques.

Après une période aussi ingrate que ces quatre premières années, le résultat des élections est un succès énorme. Nous étions depuis 1895 représentés dans 200 communes environ, aujourd'hui nous le sommes dans environ 300. Nous avions la majorité dans 65 communes, nous l'avons dans 120 environ; y compris la majorité de cartel il y avait environ 900 mandataires socialistes, il y en aura 1,200 environ (1).

Le succès eût été plus grand au point de vue des résultats numériques, si, dans plusieurs communes, nos amis, avec une sagesse politique qu'il faut admirer, n'avaient jugé qu'ils n'avaient pas encore les hommes qui pourraient diriger la politique d'une majorité et ont préféré, pour quelque temps

(1) Ces chiffres ne sont encore qu'approximatifs. La statistique n'est pas terminée.

encore rester en minorité, se préparant ainsi pour les responsabilités du pouvoir. Cependant nous avons eu des revers assez inattendus dans des régions nettement socialistes, le centre et le pays de Charleroi. Non pas que ces régions dans leur ensemble dénotent un recul : ainsi, dans le pays de Charleroi, sur 73 communes, 63 ont vu les socialistes lutter : 48 avec leurs propres forces, 15 avec les progressistes. Le parti socialiste a perdu 45 sièges et 1,051 voix, mais par contre il a gagné 53 sièges et 7,018 voix. Ces revers ne dénotent aucunement un affaiblissement du sentiment socialiste, il ne faut pas y voir une désertion de nos troupes renonçant à poursuivre l'idéal socialiste. Il y a eu un peu trop de confiance de la part de nos amis, quelquefois une organisation insuffisante, mais il y a eu surtout coalition non déguisée de la grande industrie libérale et catholique réussissant à effrayer et entraîner dans un mouvement irréfléchi la petite bourgeoisie commerçante. Celle-ci se repent déjà amèrement d'avoir combattu la classe qui la fait vivre. En effet, la masse ouvrière, exaspérée d'avoir essuyé une défaite qu'elle aurait pu éviter par une organisation plus solide, trahie par le petit commerce sur lequel elle avait eu tort de trop compter, a senti s'aiguiser le sentiment de classe et de toutes parts nous apprenons que les groupes se reforment, que de nouvelles coopératives de consommation se créent et que les anciennes créent de nouveaux services dont elles avaient retardé l'installation pour ne pas faire de tort au petit commerce. L'épreuve certes est un peu dure pour nos amis, mais elle sera salutaire.

Ainsi s'ouvre devant nous une nouvelle période de quatre années pendant laquelle l'expérience déjà acquise aidera puissamment nos amis dans la réalisation des réformes projetées et nul doute qu'à la fin de cette période le bilan du socialisme municipal en Belgique ne solde par un actif dont nous serons fiers !

EMILE VINCK

Bruxelles, janvier 1900.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I. — FAITS POLITIQUES

Les élections sénatoriales. — Une consultation électorale des plus intéressantes vient d'être faite à l'occasion du renouvellement triennal du Sénat. Elle a donné lieu à un très grand effort de la part des nationalistes et, il faut le dire, à un très petit de la part des démocrates et des socialistes. Le département de la Seine est à peu près le seul où la lutte a affecté un caractère général de concentration radicale et socialiste contre la concentration opportuno-nationaliste. La situation générale des partis n'a pas changé et tout le monde a poussé un soupir de soulagement. Il faut dire cependant que les radicaux, comme les nationalistes, ont triomphé, les premiers, de rares succès remportés sur les modérés, les seconds, de l'élection de certains d'entre eux, grâce aux complaisances réactionnaires ou à des intérêts particuliers d'arrondissement. Cela suffirait déjà à prouver que dans ce tiers de la France consulté l'opinion du corps électoral du « grand Conseil des communes » est à peine au niveau du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand ; et l'échec d'hommes tels que Ranc et même Thévenet accentuerait cette idée si l'on n'était pas obligé de faire la part de ces échecs à ce fait que les grandes villes telles que Lyon et Paris n'ont pas une représentation de délégués sénatoriaux proportionnelle à leur population et qu'il en résulte encore une certaine hostilité entre les délégués ruraux et ceux des grandes villes. Voilà une réforme à laquelle pourraient s'appliquer les élus des organisations socialistes qui soulignent ces échecs tout en reprochant aux délégués socialistes de ne s'être préoccupés que de les prévenir. Il est

évident que si le corps électoral du Sénat est encore capable de nous exposer au danger nationaliste, il n'est guère à même d'écouter les déclarations révolutionnaires que regrettent certains groupes du Parti ouvrier français. Il est à croire que la réforme électorale dont nous parlons aurait des effets plus révolutionnaires en permettant de donner au Sénat une représentation plus réelle et plus démocrate et un public électoral par conséquent plus capable de concevoir et de discuter les idées socialistes.

L'élection de l'Aube. — D'ailleurs, les groupements du Parti ouvrier français de l'Aube se sont souvenus de cette nécessité de tenir compte de l'état d'esprit des électeurs et si, dans la déclaration, on parle de la lutte de classes et de la concentration capitaliste lorsque l'on s'adresse aux ouvriers, on a hâte de faire un long appel aux petits commerçants et aux petits propriétaires fonciers en vue de la réalisation de réformes démocratiques et sociales. Je ne sais pas comment les camarades du Parti ouvrier français ont pu expliquer comment ils conciliaient cet appel avec la déclaration de Guesde au Congrès général du Parti socialiste lorsqu'il déclarait qu'il n'y avait rien à attendre de l'État bourgeois et qu'il n'y avait qu' « à s'emparer du pouvoir à coups de fusil », mais il est possible que cette catégorie d'électeurs qui grossira le nombre des voix du socialiste Pédron, — répondant à l'esprit du manifeste qui leur est adressé, — se souviendra surtout de la capacité administrative du ministre socialiste Millerand et des réformes que l'on a ainsi le droit d'attendre des hommes de ce parti. Quant à la méthode de propagande employée par le Parti ouvrier français, il faut nous contenter aujourd'hui de signaler son caractère dualiste sur lequel nous reviendrons.

Les fédérations départementales. — Nous devons signaler un article très important du camarade Ponard, paru dans l'*Eclaireur* d'Oyonnax, le 4 février dernier. Cet article exprime les idées de la Fédération du Jura et de l'Ain où les camarades sont arrivés à la conscience socialiste en la dégageant des institutions ouvrières (associations ouvrières de

production, coopératives, syndicats) qu'ils ont créées dans cette région. On ne peut donc nier leur conscience de classe ouvrière et l'on conçoit dès lors combien leur avis est important. Après s'être élevé contre les discussions qui ont eu lieu dans le sein du comité général et qui menacent d'annuler l'action de cet organisme parce qu'elles ne sont inspirées d'un certain côté que par des jalousies et des rivalités personnelles, et aussi contre la propagande des organisations qui ne tendent qu'au renforcement de celles-ci sans tenir compte de l'intérêt du parti socialiste, Ponard déclare que les délégués ouvriers de province « veulent des actes et des faits au lieu et place de discours et de belles théories »; et à ce point de vue ils acceptent avec bonheur tout ce que Millerand peut réaliser. Au sujet de la loi de 1892, Ponard déclare qu' « en fait les femmes et les enfants travaillent comme les adultes, autant qu'il plaît aux employeurs de les faire travailler et le jour où la surveillance sera effective, fût-ce pour onze heures, on saura que la loi existe, et cela vaut mieux que rien ».

Tel est l'avis d'un des ouvriers qui ont le plus fait pour l'émancipation de sa classe et il demande pour que l'organisme central du parti socialiste devienne enfin « le reflet exact de la pensée socialiste française » qu'il ne soit pas « l'écho des cinq grandes écoles avec l'esprit de rancune ou de rivalité qui les anime » mais le lien entre les confédérations de département ou de région autonomes.

A voir ce que l'Ain et le Jura, comme les Ardennes ou la Côte-d'Or ont fait sans le secours des organisations, on peut avoir une idée de ce que pourront ces fédérations départementales reliées par une simple commission de renseignements.

Paul Dramas

II. — FAITS ÉCONOMIQUES

Election des délégués ouvriers au Creusot. — On se rappelle que la sentence arbitrale qui a mis fin à la dernière grève du Creusot prévoyait la nomination de délégués ouvriers, élus dans chaque atelier par leurs camarades, et chargés de porter

à la direction les observations et les revendications de l'atelier. Voici le passage de la sentence qui s'y rapporte :

« SUR LA TROISIÈME QUESTION : *Nomination de délégués par ateliers et par corporations.*

« Considérant que, au cours de la grève actuelle, le comité a demandé, par sa lettre du 26 septembre, qu'afin d'éviter les causes du conflit, les ouvriers puissent tous les mois, hors le cas d'urgence, faire valoir leurs réclamations, soit auprès du gérant, soit auprès de ses représentants ;

« Considérant que, d'après les explications verbales fournies, cette mesure comporte la nomination de délégués par ateliers, à raison de un délégué par corporation ; que la Compagnie ne fait pas obstacle à cette proposition ; que même son directeur général en avait, au cours de la grève, soumis une analogue au représentant du gouvernement ; que le désaccord existe seulement sur le mode de nomination ;

« Considérant que chaque atelier occupe des syndiqués et des non-syndiqués ; qu'admettre que chaque catégorie nommât des délégués différents, ce serait organiser le conflit et créer entre les uns et les autres une distinction qui ne saurait être admise ;

« Décide :

« *Les délégués seront nommés par ateliers à raison d'un délégué par corporation. Sauf cas d'urgence, ils conféreront tous les deux mois avec les représentants et au besoin avec la direction de la société.* »

Un règlement a été arrêté le 14 décembre dernier par la Direction des Etablissements du Creusot pour régler la nomination des délégués ouvriers.

Ce règlement prévoit la nomination dans chaque atelier pour chaque corporation de un délégué et un délégué suppléant, élus au scrutin secret par leur camarades de corporation. Tous les ouvriers embauchés de la corporation sont électeurs à condition : 1° d'être français ; 2° de jouir de leurs droits politiques ; 3° d'être inscrits sur la dernière feuille de paye du personnel ouvrier. Sont éligibles à la condition de savoir lire et écrire, les électeurs que nous venons de désigner

agés de 25 ans accomplis et travaillant au Creusot et dans la même corporation depuis deux ans au moins.

Les élections ont eu lieu le 20 décembre. Il y avait 233 délégués à élire. 216 seulement ont été élus. Les mineurs de Montchanin et Longpendu qui avaient douze délégués à élire, n'ont pas voulu prendre part au vote, et les mineurs de Mazenay s'étant abstenus en assez grand nombre, n'ont pu élire que deux délégués au lieu des sept auxquels ils ont droit.

Le tableau suivant donne le résultat des élections :

	Électeurs	Votants	Délégués élus	Voix obtenues par les élus
1. Houillères du Creusot	304	272	9	187
2. Mines de Montchanin et Longpendu	469	»	»	»
3. Mines de Mazenay	173	27	2	27
4. Hauts-Fourneaux	413	382	16	297
5. Aciéries	1.250	1.155	42	817
6. Forge	2.038	1.878	52	1.336
7. Ateliers de construction	1.408	1.306	36	807
8. Electricité	322	299	9	178
9. Artillerie	544	529	21	333
10. Service auxiliaire	826	801	24	523
11. Laboratoire, Régie, App^ts généraux, Dépôt des chauffes	60	58	5	49
Totaux	7.817	6.707	216	4.574

85.7 p. 100 des électeurs inscrits ont pris part au vote. Le nombre des suffrages obtenus par les délégués élus représente 67.2 p. 100 du nombre des votants. Les délégués ouvriers ont donc toute l'autorité nécessaire pour représenter auprès de la Direction l'ensemble du personnel.

Le placement gratuit municipal et syndical à Paris. — Les bureaux municipaux de placement de Paris ont effectué en 1898, 16,729 placements d'hommes et 41,947 placements de femmes. Par rapport à l'année précédente le nombre des placements à demeure a augmenté, celui des placements en

extras a diminué. Pour l'ensemble, il y a une augmentation de 2,883 placements. Au point de vue du sexe et de la profession, ces placements se répartissent de la façon suivante :

HOMMES

	Placements
Valets de chambre, cochers et valets de pied, domestiques, concierges, grooms	792
Garçons de magasins, garçons de courses	3.933
Garçons de café	575
Employés aux écritures, courtiers et placiers	1.789
Hommes de peine	1.328
Apprentis	5.354
Divers	2.958
Total	16.729

FEMMES

	Placements
Bonnes, cuisinières, femmes de ménage, nourrices	23.545
Couturières, lingères, fleuristes, modistes, mécaniciennes	8.333
Demoiselles de magasin, demoiselles pour les courses, caissières	1.640
Divers	8.429
Total	41.947

On remarquera que les bureaux municipaux ne placent que très peu d'ouvriers de l'industrie.

Les ouvriers de l'industrie qui essayent d'échapper à l'exploitation des bureaux de placement privés, s'adressent de préférence aux syndicats pour lesquels le service de placement constitue un puissant moyen de recrutement.

Au 31 octobre 1898, sur 231 syndicats admis à la Bourse du travail de Paris, 117 s'occupaient du placement gratuit de leurs membres. 96 d'entre eux avaient reçu une part de la subvention votée par le Conseil municipal.

Sur ces 117 syndicats 90 ont fourni à la Commission consultative des renseignements plus ou moins complets.

Il résulte de ces renseignements que le nombre des place-

ments à demeure effectués atteint le chiffre de 16,144 et qu'il y a eu en outre 16,682 placements comme extras.

G. Fauquet

BELGIQUE

L'élection de Waremme. — Cette élection mérite d'être signalée tout spécialement parce qu'elle montre, d'une part, les progrès incessants du socialisme, même dans les arrondissements agricoles, et, d'autre part, la concentration de plus en plus forte de tous les éléments conservateurs contre le Parti Ouvrier.

Voici les chiffres :

	Socialistes	Libéraux	Catholiques
	—	—	—
En 1894.	1.582	9.399	10.319
En 1897.	6.684	6.120	9.583
En 1900.	7.306	5.867	9.586

L'on peut donc constater que seuls les socialistes ont gagné du terrain, le nombre des électeurs s'étant accru de période en période.

Voyons maintenant les effets de la lutte des classes. Tout d'abord, faisons remarquer que les libéraux voulaient à toute force se débarrasser du gouvernement clérical. Malheureusement pour eux, les faits démontrent le contraire et nous ne nous en plaignons pas.

Dans le ballottage qui suivit l'élection du 28 janvier à Waremme, il aurait pu y avoir une majorité antigouvernementale de 3,587 voix, puisque libéraux et socialistes avaient obtenu 13,173 voix et les catholiques 9,586 seulement. Les résultats sont concluants :

Les socialistes obtiennent 10,900 voix.

Les catholiques 11,600 voix.

Beaucoup de libéraux ont donc préféré voter pour le clérical.

D'autres se sont abstenus.

Certains ont donné leurs voix aux socialistes.

Ceci est très significatif pour les élections de mai prochain.

Nombre des travailleurs en Belgique (statistique officielle du gouvernement) :

	Hommes	Femmes	Total
	—	—	—
Ouvriers industriels. . . .	660.000	215.000	875.000
— agricoles.	150.000	50.000	200.000
Autres catégories :			
Journaliers, magasiniers, ouvriers employés dans le commerce, etc.	220.000	130.000	350.000
	1.030.000	395.000	1.425.000

Propagande antimilitariste. — Nous sommes en pleine période de tirage au sort. 13,300 jeunes gens vont être désignés par la loterie pour entrer à la caserne. Les riches n'y entreront pas, puisqu'ils peuvent se faire remplacer pour 1,600 fr.

Les jeunes gardes organisent annuellement dans tout le pays un vaste mouvement de protestation, et cette année-ci, ils sont aidés puissamment par un nouvel organisme : la ligue socialiste des anciens militaires. Cette association, composée exclusivement d'ex-soldats, a pris en quelques mois une extension considérable. Des groupements se sont créés un peu partout et la ligue de Bruxelles, seule, compte plus de 1,000 membres.

C'est un appoint précieux dans la lutte contre le militarisme, déjà si bien menée par les jeunes gardes. Aussi n'est-il pas étonnant de constater les progrès faits dans les rangs de l'armée.

Nos journaux, notre programme, nos brochures sont discutés quotidiennement dans les chambrées et les soldats qui fondent des groupements secrets sont en relations constantes avec les jeunes gardes et les anciens militaires.

Aucune circulaire, même confidentielle, ne peut être lancée, aucun fait quelque peu grave ne peut se passer à la caserne, sans que le lendemain la relation se trouve dans le *Peuple*.

L'armée est si bien contaminée par le socialisme, que le gouvernement n'a pas eu confiance en elle lors des émeutes dans la dernière lutte pour le Suffrage Universel. Il s'est servi

de la gendarmerie parce qu'il était persuadé que l'armée aurait fait cause commune avec le peuple.

Congrès féministe. — Le premier congrès féministe avait eu lieu à Charleroi le 23 juillet 1899, et l'on avait pu dire que cette première réunion était un succès. Les discussions furent très intéressantes et l'on adopta différentes mesures de nature à favoriser l'organisation des femmes. L'égalité des salaires pour l'homme et la femme s'ils font le même travail, fut admise à l'unanimité. L'on exprima enfin le vœu que les femmes fussent admises à voter pour le Conseil de l'industrie et du travail, et que le gouvernement nommât des inspectrices de travail.

Le deuxième congrès s'est tenu le dimanche 28 janvier 1900 à la Maison du Peuple de Bruxelles.

Plus de deux cents délégués, et pour la plupart des femmes. Les rapports constatent la faiblesse de l'organisation féministe. Plusieurs vœux sont formulés :

Que les députés socialistes défendent l'égalité de salaires pour hommes et femmes en faveur des employées de l'Etat et des villes et des institutrices.

Que la Chambre des Représentants accorde aux femmes le droit de vote pour le Conseil de l'industrie et du travail.

Que les femmes fassent partie des bureaux de bienfaisance.

Que la loi sur la recherche de la paternité soit votée dans la présente session.

Que les organisations de femmes actuellement existantes s'affilient au Parti Ouvrier.

L'on remet au prochain congrès, qui aura lieu avant la tenue des assises générales du Parti Ouvrier, différentes questions, notamment la constitution définitive d'une ligue nationale féministe.

Gaston Vandermeeren

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Salaires et Misères de Femmes, par le Comte d'Haussonville (Paris, Calmann Lévy, 1899). — C'est une singulière habitude de notre littérature contemporaine de mettre sur les ouvrages des titres correspondant fort peu au contenu. Ainsi nous avons un roman s'intitulant la *Sonate à Kreutzer*, un drame social et familial s'appelant le *Canard sauvage*, et un simple compte rendu des œuvres de bienfaisance pour femmes à Paris, assez intéressant il est vrai, se présente au lecteur sous le titre pompeux de *Salaires et misères de femmes*.

En effet, M. le comte d'Haussonville se borne à nous dire que le maximum des salaires féminins à Paris est de quatre francs par jour, et que le minimum descend au-dessous de 2 fr. 75; et après nous avoir montré deux budgets d'ouvrières plus ou moins exacts, et donné quelques chiffres curieux sur les *non-classées* (comme il appelle les nombreuses candidates aux postes et télégraphes, aussi bien qu'aux grands établissements, comme ceux du *Printemps* et du *Bon Marché)*, il ne parle que des œuvres de bienfaisance à Paris. La misère parmi les ouvrières est grande, nous dit-il, la morte saison chez les ouvrières de l'aiguille est longue. Mais il n'y a que deux remèdes: faire des économies pendant la saison, d'abord, et ensuite la bienfaisance — la bienfaisance et encore la bienfaisance! Quant au chômage de la morte saison, l'auteur affirme, il est vrai, que les grands magasins pourraient le rendre moins cruel, en mettant un peu de bonne volonté dans la répartition du travail. Mais, quant à l'augmentation des salaires il n'y pense point. L'ouvrière doit faire des économies, même avec un salaire de 2 fr. 50 par jour et au-dessous, ou s'adresser à la bienfaisance — cléricale, bien entendu. Certes, le comte d'Haussonville a aussi entendu parler des syndicats, même il en reconnaît l'utilité; mais les syndicats des ouvrières, des femmes..., ça lui semble impossible, et il a l'idée géniale de proposer une autre sorte de syndicats : un *syndicat des congrégations* s'occupant des ouvrages de l'aiguille, ayant uniquement le but d'augmenter les prix de leurs produits vendus aux grands magasins. On pourrait se dire peut-être que ce serait avant tout une nouvelle augmentation des forces du cléricalisme, mais M. le comte d'Haussonville

ne semble même pas tirer cette conclusion si naturelle. Pour lui la question est tranchée : l'économie et la bienfaisance, voilà les deux remèdes pour améliorer le sort de ces pauvres petites ouvrières de vingt ans (les vieilles ouvrières ne semblent pas même exister) sur lequel il s'apitoie si généreusement.

Nous ne sommes pas les seuls à critiquer le livre de M. le comte d'Haussonville. *La Fronde* en a déjà démontré le cléricalisme borné et étroit. Elle nous dit, entre autres choses, que *La Ligue pour le Droit des Femmes* repousse la recherche de la paternité au nom de la dignité de la femme. C'est le devoir de l'Etat, nous dit *La Fronde*, de procurer à la mère pauvre les moyens d'élever ses enfants; ce serait outrageant et honteux pour elle de s'adresser à celui qui l'a abandonnée et de le forcer par la voie des tribunaux à lui donner les secours qu'il lui refuse. Comme abstraction pure, l'idée n'est pas mauvaise; nous sommes d'accord avec *La Fronde*, sur ce point, que l'Etat a le plus grand intérêt à élever des enfants sains et à leur donner une bonne éducation. Mais, dans la société actuelle, nous en sommes bien loin, et il serait probablement plus facile d'obtenir l'abrogation de la loi interdisant la recherche de la paternité qu'une subvention d'Etat pour toutes les mères indigentes.

Or quoi qu'en disent *La Fronde* et M. le comte d'Haussonville, l'abrogation des lois limitant la liberté de la femme comme épouse et mère, et la formation de syndicats de femmes seraient certainement les moyens les plus sûrs d'améliorer le sort de notre classe ouvrière féminine, dans la société actuelle.

Anna Chapiré

L'Unique et sa Propriété, de Max Stirner, traduction et préface de Henri Lasvignes (Éditions de la *Revue Blanche*, 1900). — Les socialistes français qui ne connaissent Stirner que par la critique qu'en publia autrefois l'*Ère Nouvelle* et que par ce qu'en a dit Plekhanoff dans sa brochure sur *l'Anarchisme et le Socialisme*, pourront suivre, dans la traduction française de l'œuvre du « père de l'anarchisme », la pensée paradoxale et déconcertante de l'individualiste le plus forcené qui ait jamais existé.

Stirner a été naguère quelque peu regardé en France comme un Messie, une sorte de demi-dieu, par une multitude de jeunes bourgeois anarchisants. On se rendra compte, à la lecture de son livre, de la faiblesse de ses incohérences maladives et nerveuses, et on comprendra bien comment le théoricien suprême de l'égoïsme a pu être admiré avec extase par la jeunesse dorée de l'intellectualisme bourgeois.

La traduction de l'*Unique et sa Propriété* est excellente, et il en faut remercier M. Lasvignes.

J. Chamberlain, par Achille Viallate (Paris, Alcan 1899). — Notre collaborateur de Pressensé a tracé, dans cette Revue, un portrait

vif et pénétrant de M. Chamberlain. Le livre de M. Achille Viallate est loin de nous montrer le Chamberlain que nous a dévoilé M. de Pressensé. Des circonstances atténuantes sont trouvées par l'auteur de cette intéressante monographie, aux palinodies du Ministre des Colonies anglais. Toutefois, son livre est plein de renseignements précieux et curieux : il étudie d'abord la « Carrière municipale », puis la « Carrière nationale » de M. Chamberlain. Il le suit dans son passage des libéraux aux conservateurs et il le retrouve dans « sa Carrière impériale ». Il n'ose pourtant pas conclure à la question qu'il se pose : « Homme d'État ou Politicien ? ». — Livre d'actualité, qu'on lit, malgré tout, avec profit.

J. D.

LES REVUES

Musée Social (Circulaire de janvier). — M. Léon de Seilhac donne un compte rendu rapide et impartial du Congrès de Paris. Il reproduit les principaux passages essentiels des principaux discours, mais ne donne peut-être pas du Congrès une image suffisante. Ses conclusions sont seules à retenir. Il considère qu'au lieu d'aboutir à l'union, c'est à un émiettement plus grand du parti socialiste qu'on est parvenu. Il manifeste un goût marqué pour le centralisme, et se défie du mouvement fédéraliste commençant qui est le plus beau résultat du Congrès. Cela prouve tout simplement que M. de Seilhac ignore les ardentes aspirations des masses ouvrières et socialistes à se conduire elles-mêmes, en toute conscience et responsabilité. Evidemment ces tendances ne sont pas pour plaire à un adversaire du socialisme : il valait mieux pour la bourgeoisie trouver en face d'elle, au lieu d'un immense mouvement d'ensemble, fait de spontanéité et d'unité, une série de petites chapelles s'excommuniant réciproquement, et épousant les querelles mesquines de chefs autoritaires. Il faut que la bourgeoisie française en fasse son deuil : ce temps de division sectaire et de dispersion stérile des forces appartiendra bientôt au passé. Le prolétariat socialiste de France est devenu majeur, et il entend désormais agir comme tel. *R. V.*

Revue Sociale Catholique (paraissant à Louvain). — Cette revue publie une étude précieuse à consulter de M. Carton de Wiart, sur les *Réformes Protectrices de la Petite Propriété*. On sait avec quelle acuité le problème de la petite bourgeoisie se pose en Belgique, où les classes moyennes voient leur situation tous les jours plus compromise par l'évolution économique. Le Congrès International de la Petite Bourgeoisie, tenu récemment à Anvers, et dont notre camarade Vandermeeren a rendu compte ici même, en a donné une série de preuves éclatantes. Aussi les partisans de la petite bourgeoisie, de la politique de ce que les Allemands

appellent le *Mittelstand*, font-ils tous leurs efforts pour mettre les classes moyennes à l'abri du mouvement économique. M. Carton de Wiart s'occupe spécialement de la petite propriété, et pour sa sauvegarde, il propose trois réformes, qu'il croit décisives : la suppression du partage forcé, l'insaisissabilité, l'exonération du fisc. Il montre ce que l'application de ces réformes a donné dans les pays où elles ont été faites, et étudie surtout le *homestead* américain. Tout cela est bien rebattu, et ne semble pas devoir sauver la petite propriété. Toutefois l'étude de M. Carton de Wiart sera consultée avec profit par les socialistes : devant eux aussi se pose le problème de la petite bourgeoisie, et ils ne l'éluderont pas par quelques formules générales sur les nécessités de l'évolution sociale. *G. R.*

Critica Sociale. — Le numéro du 1[er] février contient une correspondance de France qui nous paraît capable d'induire en erreur les socialistes italiens sur ce qui se passe dans notre mouvement. La rédaction de la *Critica Sociale* en a d'ailleurs jugé de même, et l'a justement relevé dans une note ajoutée à l'article de son collaborateur.

A signaler, dans le même numéro, une étude de Arturo Labriola sur l'action des Municipalités Socialistes en France. L'auteur étudie spécialement l'œuvre des municipalités de Roubaix et de Lille, — d'après une brochure de Siauve-Evausy et les articles publiés par Ghesquière dans le *Mouvement Socialiste*. Evidemment les renseignements sont bien difficiles à recueillir sur ce qu'ont réalisé les socialistes prenant possession du pouvoir communal. Toutefois, l'auteur aurait justement accru l'intérêt de son enquête, s'il était enquis de ce qu'ont fait, au point de vue des réformes municipales, les socialistes maîtres de la mairie de Dijon, de Marseille, etc... Nous n'insistons pas : le *Mouvement Socialiste* étudiera prochainement, avant les élections municipales prochaines, l'œuvre des municipalités socialistes en France.

Rabotchéié Delo *(La cause ouvrière)*. (N[os] 4-5). — Cette très intéressante et très instructive petite revue, qui en est déjà à son troisième fascicule double, est l'organe de l'*Union des démocrates-socialistes russes*. Elle paraît irrégulièrement, dans la mesure où le lui permettent les renseignements venus de Russie. Elle s'adresse spécialement aux ouvriers, qu'elle renseigne non seulement sur le mouvement russe, mais encore sur les mouvements étrangers. C'est avant tout un recueil de faits et de documents. Mais les faits et les renseignements y sont toujours envisagés du point de vue de la lutte de classe.

Le fascicule que nous avons sous les yeux contient de remarquables articles, en ce sens surtout qu'ils sont écrits en une langue très simple et très populaire. Nous signalons — pour la partie de ce numéro consacrée à la Russie — l'article sur Tchernichewsky, à

propos du dixième anniversaire de sa mort; un article sur « l'inspection du travail en Russie »; un article sur la famine en 1898-1899; et de nombreuses correspondances de tous les coins de la Russie signalent les horreurs de l'arbitraire et du despotisme de la bureaucratie. Pour la partie consacrée à l'étranger, citons: le Congrès des socialistes autrichiens; le Congrès des Trades-Unions anglaises; la réforme électorale en Belgique; le Congrès des socialistes allemands à Hanovre; la victoire des ouvriers danois; la grève du Creusot; la verrerie d'Albi; etc. — Suit un bulletin bibliographique, relatant les nouvelles éditions parues dans la littérature illégale; et la Revue se termine enfin par la « Chronique de la Lutte Révolutionnaire », c'est-à-dire la liste douloureuse des camarades arrêtés dans toutes les villes de la Russie.

Une telle revue est d'une importance énorme, pour le mouvement ouvrier et socialiste de la Russie, où les travailleurs s'ignorent forcément les uns les autres, où la lutte se mène d'une façon isolée, où toute communication est impossible entre les combattants. La tâche que s'est assignée *Rabotchéié Delo* est bien remplie par les rédacteurs de la Revue. Félicitons-les et souhaitons à leur organe un grand développement et un succès croissant.

Nikto

NOTICES

Qu'est-ce qu'une Constitution? de Ferdinand Lassalle, traduit de l'allemand par Edouard Vaillant, député de la Seine (Paris, librairie G. Jacques, 1900. Brochure de 36 pages). — Célèbre discours prononcé par le puissant évocateur du mouvement ouvrier et socialiste en Allemagne; excellente brochure de propagande. Le public français ignore l'œuvre de Lassalle, dont à peu près rien encore n'a été traduit. Il faut remercier l'éditeur G. Jacques de la publication de cette conférence remarquable de clarté et de logique. Tous les socialistes doivent la connaître.

Protokoll der Verhandlungen des dritten Kongresses der Gewerkschaften Deutschlands. — *Compte rendu sténographique du troisième Congrès des Syndicats allemands, tenu à Francfort du 8 au 13 mai 1899* (Hambourg, Librairie de la Commission générale des Syndicats allemands). — Nos lecteurs ont suivi dans le *Mouvement Socialiste* les travaux du troisième Congrès des Syndicats allemands. Ceux d'entre eux qui voudraient avoir de ce Congrès important une connaissance plus complète trouveront dans le *Compte rendu officiel* le complément de renseignements que nous n'avions pu leur fournir.

DROIT OUVRIER

DOCTRINE

LA LOI DU 9 AVRIL 1898 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

I

La loi, élaborée à travers six projets successifs, cinq législatures et de multiples avatars entre enfin dans la période d'application et nous attendons impatiemment les premières décisions de justice pour pressentir ce que nous devons espérer ou craindre de la jurisprudence. Les textes soumis à l'interprétation laissent dans leur imprécision et leur contrariété un rôle considérable, prépondérant même, à l'œuvre de la doctrine.

Il est donc nécessaire de surveiller à leur éclosion pour les défendre ou les combattre les gloses nouvelles de la loi du 9 avril 1898.

Le problème qui d'abord se posera ou même s'est déjà posé aux tribunaux est celui de savoir si l'ouvrier victime d'un accident du travail doit prouver que cet accident lui est arrivé « par le fait du travail ou à l'occasion du travail ». La question peut sembler oiseuse puisque la loi institue une procédure obligatoire de déclarations et de procès-verbaux pour tous les accidents survenus dans les conditions stipulées à l'art. 1er. Le chef d'entreprise qui déclare dans le délai fixé par l'art. 11 au maire de la commune l'accident survenu sur ses chantiers ou dans son atelier crée par ce fait et nécessairement une présomption à son encontre : s'il fait la déclara-

tion, c'est qu'il s'est bien produit un accident prévu par la loi de 1898.

A cela on répondra que le chef d'entreprise n'a pas à apprécier la nature de l'accident avant d'en faire déclaration. (*Journal officiel*, Sénat, Débats parlementaires, 12 mai 1890, p. 417 et s.). Alors même que l'accident serait le fait non du travail, mais de la volonté expresse de la victime, la formalité de la déclaration n'en serait pas moins strictement obligatoire, et le chef d'entreprise ou son préposé qui aurait cru pouvoir s'en exonérer encourrait les pénalités édictées par l'art. 14.

Il ne faut donc point conclure hâtivement que la déclaration faite par le patron en conformité de l'art. 11 établit une présomption contre laquelle il devra prouver. La question est autre.

La loi dit en son art. 1er : « les accidents survenus par le fait du travail ou à l'occasion du travail. » C'est au demandeur, c'est-à-dire à l'ouvrier victime ou à ses ayants-cause en cas de décès, de prouver que l'accident dont ils se prévalent est survenu par le fait du travail ou à l'occasion du travail. La preuve leur incombe de par le droit commun. Voilà quelle sera la thèse des patrons.

Et en vérité, elle serait indiscutable si la loi de 1898 n'était pas en quelque sorte une loi d'exception, mettant hors le droit commun toute une catégorie de demandeurs limitativement désignés. Le droit commun en matière de responsabilité civile c'était l'art. 1382 du Code civil : au demandeur il appartenait de faire la preuve de la faute commise par celui qui lui avait causé un préjudice.

La législature a voulu soustraire l'ouvrier industriel à la nécessité d'administrer cette preuve trop malaisée pour lui. Est-ce pour lui laisser la charge d'une autre preuve ? L'ouvrier victime d'accident, qui n'est plus obligé d'établir la faute personnelle de son patron, sera-t-il tenu d'établir en quelque sorte « la faute de son travail » ou tout au moins une corrélation entre son travail et l'accident survenu ?

Nous ne le pensons point. Car cela est contraire sinon au

texte du moins à l'esprit de la loi de 1898, aux intentions législatives de ses auteurs. Que l'on se reporte notamment à la deuxième délibération du projet de loi devant la Chambre des députés. M. Thellier de Poncheville avait proposé un amendement qui tendait à catégoriser les accidents du travail de façon à graduer tout à la fois les indemnités et la preuve. Dans la séance du 26 juin 1888, le rapporteur, M. Ricard, combattit cet amendement en disant : « M. Tellier de Poncheville... réduit le risque professionnel aux accidents survenus — c'est son expression — au cours du travail industriel. Et alors quand l'ouvrier blessé demandera une indemnité à son patron, celui-ci lui dira : « Prouvez-moi que vous avez été blessé par un accident survenu dans un travail industriel... Je prétends, moi, que ce n'est pas la cause de votre blessure. » L'ouvrier sera contraint de faire une preuve que nous ne lui imposons pas... » La Chambre adopta les conclusions de son rapporteur en repoussant l'amendement de M. Thellier de Poncheville. (Séance du 26 juin 1888, D. 98, 4. 52). Le problème a donc été posé devant le Parlement et résolu. Aucune preuve n'incombe à l'ouvrier. Cela est conforme d'ailleurs avec la théorie du risque professionnel que consacre la loi nouvelle. « Avec la théorie du risque professionnel, dit un commentateur, ce sera toujours au patron à démontrer que l'accident ne s'est pas produit à l'occasion du travail. » (Allart et Rondenay, p. 15). — Cette conclusion est la nôtre : c'est celle que bientôt la jurisprudence consacrera.

ANATOLE DE MONZIE

II

Les dimanches et jours fériés doivent-ils être assimilés aux jours ouvrables en matière d'indemnité pour incapacité temporaire de travail ? (Article 3 § 4 de la loi du 9 avril 1898.)

Bien que cette question divise souvent ouvriers et patrons, nous ne connaissons encore aucun jugement ou arrêt qui l'ait résolue. Il n'en paraîtra sans doute que plus nécessaire

d'indiquer aux intéressés les arguments justifiant la réponse affirmative qui nous semble s'imposer.

Le texte est le suivant : « Pour l'incapacité temporaire (l'ouvrier ou l'employé a droit) à une indemnité journalière égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident, si l'incapacité de travail a duré plus de quatre jours et à partir du cinquième jour. »

Ce paragraphe de l'article 3 résout deux questions distinctes : 1° Comment et pendant quelle période de temps l'indemnité est-elle due ? 2° Sur quelle base cette indemnité est-elle calculée ?

1re question. — A cette première question le législateur répond : l'indemnité est « journalière » et due pendant une période allant du cinquième jour inclusivement après l'accident, jusqu'au jour où l'incapacité de travail prend fin.

L'épithète « journalière » n'a pas deux sens ; et l'on aurait mauvaise grâce à vouloir ergoter sur ce mot : il est synonyme de « quotidien » ; l'histoire de la rédaction de notre texte, où se trouvaient d'abord, ainsi qu'on le verra plus loin, les expressions « salaire quotidien » et « indemnité journalière », prouve qu'on a employé ce dernier adjectif simplement pour éviter la répétition du premier. L'un comme l'autre désignent ce qui se fait chaque jour ; une indemnité journalière est donc une indemnité due pour chaque jour, pour les dimanches et jours fériés comme pour les jours ouvrables.

On ne saurait d'ailleurs prétendre que le législateur ait employé cette épithète un peu au hasard et sans prendre garde à son acception véritable : en effet, dans les dispositions de la loi où il est parlé de notre indemnité, mais sans qu'il soit nécessaire de rappeler comment elle est due (articles 15 et 16), nous la voyons qualifiée de « temporaire ». Quand, au contraire, il importe d'insister spécialement sur cette circonstance qu'elle est due pour chaque jour (article 3 § 4 et article 5, 2°), nous la trouvons accompagnée de l'épithète « journalière ». Ce changement d'expression est significatif.

Enfin si le législateur avait voulu restreindre la portée du terme qu'il employait et indiquer qu'il l'appliquait aux seuls

jours ouvrables, il n'eût pas manqué de formuler expressément cette importante réserve, puisqu'elle détournait ce mot de son sens propre. Or, il ne l'a pas fait ; et il serait purement arbitraire de le faire à sa place.

2e *question*. — Notre texte répond à cette question, que l'indemnité sera « égale à la moitié du salaire touché au moment de l'accident ». Dira-t-on ici encore qu'il faut avoir égard aux dimanches, aux jours fériés, aux jours de chômage ; et qu'on ne doit pas calculer le taux de l'indemnité comme si l'ouvrier gagnait, les jours où il ne travaille pas, le salaire qu'il gagne les jours où il travaille ? Alors même que la disposition catégorique du texte, qui exclut ces distinctions, ne paraîtrait pas décisive, les travaux préparatoires ne laisseraient place à aucun doute : on a d'abord proposé en effet une rédaction consacrant l'interprétation que nous venons d'écarter ; c'est celle que soumettait au Sénat, le 28 octobre 1995, M. Poirrier, rapporteur, elle était ainsi conçue : « Le salaire quotidien qui sert de base à la détermination de l'indemnité journalière s'obtient en prenant le trentième du gain total que la victime de l'accident a réalisé dans l'entreprise, soit en argent soit en nature, pendant les trente derniers jours qui ont précédé l'accident. » — M. Félix Martin ayant proposé un amendement qui intercalait les mots « de travail » après « les trente derniers jours », M. le rapporteur Poirrier combattit cet amendement, parce qu'alors « l'indemnité accordée, disait-il très justement, serait calculée comme si l'ouvrier gagnait un salaire même les jours de fêtes et les dimanches ». Or, le Sénat, sans s'arrêter à cette objection, adopta l'amendement Félix Martin ; la rédaction en fut seulement condensée dans le texte actuel, qui a, par suite, la portée qu'indiquait si clairement M. Poirrier.

Le législateur a donc, pour la fixation du chiffre de l'indemnité, manifesté sa volonté de ne faire aucune distinction entre les jours fériés et les jours ouvrables ; cette intention devra être présenté à l'esprit du juge, notamment lorsqu'il sera appelé à calculer le salaire quotidien d'un ouvrier travaillant à la tâche.

S'il était besoin d'un argument de plus en faveur de la solution donnée tout à l'heure à la première question, cette intention du législateur, si clairement exprimée à propos de la deuxième, pourrait être légitimement invoquée.

Observons en terminant que l'indemnité journalière, due pour chaque jour, n'est pas, par cela seul, payable chaque jour. La prétention inverse, émise par certains patrons ou par des compagnies d'assurance, de ne payer l'indemnité journalière qu'après la reprise du travail, est tout ensemble arbitraire et absurde : elle priverait en effet l'ouvrier des moyens d'existence que le législateur a voulu lui assurer, précisément pendant la période où il se trouve incapable de suffire à ses besoins. Le bon sens indique, à défaut de texte, que l'indemnité sera exigible aux échéances où l'aurait été le salaire, puisqu'elle est destinée à le remplacer partiellement.

Eugène Petit.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 1903

Bernstein et l'Évolution de la Méthode Socialiste [1]

Citoyens,

Je n'ai jamais traité devant vous un sujet plus difficile et plus important que celui que je vais aborder ce soir : je crains d'avoir un assez long chemin à parcourir. Pour abréger le plus possible, je supposerai connues de vous toutes les grandes théories de Marx, la théorie de la valeur, la conception matérialiste et dialectique de l'histoire. Mais j'ai peur que, même ainsi, je ne puisse déduire toutes mes raisons ; et je veux tout de suite formuler mes conclusions. Dans la controverse qui s'est élevée au sujet des principes et de la méthode du socialisme entre Bernstein et Kautsky, je suis, dans l'ensemble, avec Kautsky.

Ce n'est pas que je veuille contester l'immense service rendu par Bernstein à notre parti : il nous a tous obligés à vérifier de nouveau nos conceptions fondamentales et tout au moins à les ajuster plus exactement à la réalité. Il a agi sur Kautsky lui-même. Non que Kautsky ait été amené par Bernstein à formuler une seule idée qui lui fût étrangère ; mais il a dit certaines choses plus fortement qu'il ne les eût dites sans cela, et notamment il fait à Bernstein à propos de l'action syndicale et coopérative... *(A ce moment, un auditeur se plaint brusquement de n'être pas convenablement placé, et cet incident produit un assez long désordre.)*

(1) Conférence faite le 10 février 1900, sous les auspices du Groupe des Étudiants collectivistes de Paris, à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence du citoyen Jean Allemane.

... Il serait vraiment extraordinaire que pour empêcher ou pour troubler une réunion purement scientifique on abusât de l'affluence qui se produit ce soir. Si c'est un adversaire, il comprendra très bien que nous ne tolérerons pas longtemps de semblables procédés; et si c'est un ami de mauvaise humeur, il est vraiment bien surprenant qu'il se fâche parce qu'un grand nombre d'hommes pensent comme lui. *(Vive approbation; applaudissements, le calme se rétablit peu à peu.)*... Je disais donc que Kautsky fait à Bernstein et à sa thèse cette concession tout à fait importante qu'aujourd'hui l'action syndicale et coopérative semble la caractéristique de la période capitaliste où nous sommes depuis quelques années et pour quelques années encore. Kautsky déclare que lorsqu'il y a, comme aujourd'hui en Europe, une certaine atonie politique, et en même temps une très grande activité industrielle et capitaliste, il est naturel que les travailleurs, que les salariés n'espérant pas du mouvement un peu lent de l'action politique, la transformation totale de la société, mais pouvant attendre du surcroît d'activité industrielle quelques avantages immédiats, consacrent une notable partie de leurs efforts à la recherche de ces avantages immédiats; et Kautsky déclare que si le livre de Bernstein a eu un tel retentissement, s'il a produit une sensation si vive dans le monde socialiste et dans la classe ouvrière, c'est parce qu'il est l'expression d'une période déterminée de l'activité politique et économique de l'Europe; et de la part d'un marxiste comme Kautsky, c'est-à-dire d'un réaliste, il n'est pas possible d'attribuer plus d'importance au livre de Bernstein qu'il ne l'a fait, en signalant dans ce livre l'expression théorique de tout un développement de la réalité politique et économique.

J'ai donc le droit de dire que, dans une assez large mesure, Bernstein a dès maintenant agi sur l'esprit de

Kautsky; il y a dans Kautsky, dès maintenant, un peu de Bernstein, et, lorsque j'approuve pleinement Kautsky, par là-même j'approuve partiellement Bernstein. Mais, d'une façon générale, et sans déterminer le problème par des noms propres, ce que je veux dire, ce à quoi je conclus c'est que, sans doute, nous avons à faire à mon sens une politique socialiste neuve, à certains égards, plus agissante, nous avons à modifier notre attitude en face de certains problèmes; mais nous pouvons le faire sans rompre avec les traditions générales de la démocratie socialiste internationale. J'estime et j'essaierai de démontrer que le marxisme lui-même contient les moyens de compléter et de renouveler le marxisme là où il le faut, et qu'il n'est nullement utile, au point de vue théorique comme au point de vue pratique, de briser les cadres théoriques de la démocratie socialiste internationale, parce que ces cadres peuvent dès maintenant, par leur propre jeu, s'élargir et s'assouplir.

Et tout d'abord, toutes les objections de principe qui depuis quelques années, non seulement dans l'œuvre de Bernstein, mais dans un grand nombre de publications diverses, sont dirigées contre le fond même de la théorie de Marx me paraissent ne point porter. J'ai déjà exposé ici, il y a quelques années, la théorie fondamentale de la valeur et du sur-travail selon Marx. Vous savez que les objets créés par la production capitaliste, deviennent, dans le mécanisme social, valeur d'échange, et que la valeur respective des produits est mesurée par la quantité de travail humain qui est socialement nécessaire pour la production de ces marchandises. Ce sont les quantités de travail humain normalement incorporées dans les produits, qui déterminent le rapport d'échange de ces produits, et si le capitaliste réalise un profit, c'est parce qu'il ne donne aux salariés, sous forme de salaire, qu'une

partie de la valeur du travail incorporée par eux à ce produit. Le capitaliste retient une partie du travail incorporé par le salarié, par le travailleur, à la marchandise, et c'est ce sur-travail qui est le principe même du profit capitaliste.

Pour moi, j'ai eu beau étudier, analyser les objections faites à la théorie de Marx, elle m'a paru résister merveilleusement. Il est impossible que le capitaliste ne prenne pas son profit quelque part, il n'est pas fait de rien; il ne peut évidemment procéder que de ce que le travailleur introduit de travail non payé dans la marchandise.

Depuis, on a essayé de substituer, dans la pensée même et dans le sens de Bernstein, d'autres théories à la théorie de la valeur de Marx; par exemple un Italien, Grazziadei, a prétendu que ce que le capitaliste retenait comme profit ce n'est point une certaine quantité de travail incorporé par l'ouvrier au produit, mais c'est une quantité même de ce produit: l'ouvrier, dit Grazziadei, produit une somme de marchandises qui égale 100, le capitaliste en retient pour lui 25; mais ce qu'il retient, c'est une certaine quantité de produits, ce n'est pas une certaine quantité de travail ouvrier incorporé au produit.

Je trouve que c'est véritablement un enfantillage théorique, car le produit, en tant que produit, en tant que valeur d'usage, en tant qu'objet consommable et assimilable, le produit n'a, pour le capitaliste, aucune valeur. Nous ne sommes pas dans la période de l'économie domestique, ou de l'économie esclavagiste, où le maître consomme pour son usage les produits du travail familial ou les produits du travail servile. Les produits n'ont de valeur pour le capitaliste que lorsqu'il peut les jeter sur le marché et les échanger contre d'autres produits; ils n'ont pas de valeur pour lui comme valeur d'usage, ils n'ont de valeur pour lui que comme valeur d'échange. Et comme

sur le marché, le capitaliste ne peut échanger les produits que selon le rapport de la quantité de travail ouvrier qui y est incorporée, avec la quantité de travail incorporée, dans les autres produits, lorsque nous analysons la thèse de Grazziadei et que nous la creusons, nous sommes obligés ou d'y trouver le néant ou d'y retrouver la doctrine même de Marx.

Mais pourquoi Grazziadei et d'autres économistes socialistes de cette école ont-ils opéré cette substitution ? Pour répondre à la préoccupation générale de Bernstein qui est de montrer que l'ouvrier peut largement améliorer sa condition, sans porter atteinte au fonctionnement du système capitaliste. Si le capitaliste constitue son profit avec du travail non payé qu'il prélève sur l'ouvrier, par exemple deux ou trois heures de travail non-payé, sur les 10 ou 11 heures de travail fourni par l'ouvrier, il semble que l'ouvrier ne pourra réduire la durée de la journée de travail, s'il parvient à maintenir son salaire, qu'aux dépens du profit du capitaliste, et c'est pour tourner cette difficulté, c'est pour démontrer que l'ouvrier dans le système capitaliste peut améliorer sa condition sans toucher au capitalisme lui-même, que Grazziadei dit : mais non, ce que le patron retient, ce n'est pas du travail, ce sont des produits, et comme avec les progrès de l'industrie, la quantité de produits fabriqués dans une durée de temps déterminée, va croissant toujours, le patron peut réduire la durée des heures sur lesquelles porte son exploitation de l'ouvrier et garder cependant un bénéfice croissant, puisque, dans ce temps réduit, il aura recueilli à raison du progrès industriel technique une plus grande quantité de produits.

Vous voyez donc que la combinaison tout à fait factice et vaine par laquelle Grazziadei substitue le prélèvement du produit comme tel, au prélèvement d'une quantité de

travail ouvrier, cette combinaison a pour but de justifier à propos de la théorie de la valeur. la thèse de Bernstein qui est que le développement de la force ouvrière peut se concilier, dans le régime capitaliste, avec l'intérêt même du capital. Mais il n'est pas nécessaire pour cet objet même de modifier la thèse de Marx, même si le profit capitaliste résulte, comme il est certain, d'une partie du travail ouvrier, non payé, même alors l'ouvrier, en limitant la durée de la journée de travail diminuera la quantité de travail que prélève sur lui indûment le capitaliste, sans que le fonctionnement du système capitaliste soit par là même menacé.

En effet, le capital aura bien d'autres combinaisons pour corriger dans une certaine mesure les pertes que lui fera subir ainsi le développement du prolétariat; d'abord, il pourra intensifier davantage le travail dans la journée de travail réduite, et l'intensification du travail qui sera ainsi utile au patron, n'est pas toujours et nécessairement nuisible à la classe ouvrière, car il y a des pertes de temps dans le fonctionnement industriel d'aujourd'hui, qui sont une charge pour l'ouvrier en même temps que pour le patron. En outre, il peut faire entrer un plus grand nombre d'hommes sous la loi de la production capitaliste accrue. De plus, les industriels les plus avisés pour retrouver une partie du bénéfice que la limitation de la journée de travail leur fait perdre, amélioreront leur outillage, l'appareil technique de la production; ils l'amélioreront avant que les concurrents l'aient amélioré, et comme la quantité de travail nécessaire dans leur usine à eux, pour créer une somme de produits déterminée, est inférieure à la moyenne du travail social qui est nécessaire dans l'ensemble des usines, ou dans la majorité des usines pour produire la même quantité de produits, l'industriel avisé, aiguillonné par la limitation même de la

journée de travail, réalise par l'écart entre la quantité de travail nécessaire pour lui et la quantité de travail nécessaire ailleurs, un sur-profit, un bénéfice complémentaire qui couvre la perte résultant pour lui de la limitation de la journée de travail par les ouvriers organisés. Enfin, de même que les capitalistes n'ont pas cessé de placer leurs fonds à intérêts, parce que le taux de l'intérêt a baissé, de même le capital ne cesserait pas de produire et d'exploiter la force ouvrière, parce qu'il ne pourrait pas retenir une aussi grande partie du travail ouvrier qu'auparavant.

Ainsi, dans la thèse même de Marx, toute la théorie de la valeur, telle qu'il l'a formulée, n'est nullement inconciliable avec l'action ouvrière intense pour obtenir la limitation de la journée de travail. Et ce n'est pas par l'effet d'une contradiction ou d'une inadvertance que Marx, tout en formulant la théorie de la valeur et du sur-travail, a insisté aussi fortement pour que le prolétariat organisé obtînt partout la limitation de la journée de travail et poussât au plus haut son salaire. Non, la pensée de Bernstein, qui veut que dans le milieu capitaliste lui-même, dès maintenant, l'ouvrier agisse pour améliorer sa condition, cette pensée n'est nullement inconciliable avec la théorie marxiste de la valeur, et c'est tout à fait en pure perte qu'on essaie d'ébranler la théorie marxiste de la valeur, scientifiquement établie, pour permettre à la classe ouvrière un jeu et une puissance d'action immédiate que la théorie marxiste de la valeur lui permet absolument. *(Applaudissements.)*

De même Bernstein a essayé inutilement de voiler ou même d'ébranler la conception du matérialisme économique de Marx ; vous savez ce qu'est cette grande conception, qu'on a pu appeler une véritable découverte sociale : selon Marx, ce sont les formes de la production,

c'est le système des rapports économiques des hommes entre eux qui est le fond même de l'histoire : tout le reste, les institutions politiques, les codes, les philosophies, les religions, ne sert en dernière analyse qu'à traduire en concepts ou en formules juridiques ou en thèses religieuses, le système des forces économiques : selon que la propriété, dans une société humaine, a telle ou telle forme, selon que les hommes sont plongés dans tel ou tel système de conditions économiques ; selon que la vie profonde de tous les jours agit sur eux dans tel sens ou dans tel autre, leur conception même du monde, de la justice, du gouvernement, des lois, du droit, se trouve modifiée ; et le mouvement général de l'histoire humaine est déterminé par les changements de forme que subit lentement ou brusquement le système économique.

A cette grande conception on a reproché d'être sèche et exclusive ; de ne faire aucune part à l'action des éléments idéaux, aux conceptions ou juridiques, ou philosophiques ou politiques. Je crois qu'on s'est trompé, et Engels lui-même, dans un article relativement récent paru très peu de temps avant sa mort, a interprété très largement la pensée de Marx. Il a dit qu'au moment où Marx et lui avaient formulé leur conception du matérialisme économique, ils étaient obligés de réagir contre la théorie abstraite de l'histoire, mais qu'ils n'avaient jamais eu la pensée de nier au fond l'action d'autres éléments, politiques ou idéologiques ; Marx n'a jamais eu l'intention de dire que la forme économique agissait seule et immédiatement, sans se répercuter dans d'autres systèmes d'idées, sur la marche des sociétés humaines. Je sais des marxistes en France qui se sont un peu scandalisés de l'apparente retouche qu'Engels a apportée à l'interprétation traditionnelle du marxisme ; ils ont dit : mais c'est la ruine de la théorie marxiste ! A mon sens, il n'en est

rien, et il faut, si nous voulons fonder notre méthode d'action sur des bases vraiment scientifiques, il faut que nous déterminions autant que possible les rapports réciproques du système économique et des idées ou politiques ou religieuses ou autres.

Voici ce qui me paraît être la vérité. Oui, c'est le système économique qui est le fond; oui, par exemple, au dix-neuvième siècle, ce sont les luttes de classe, les intérêts de classe du prolétariat et de la bourgeoisie en conflit, qui dominent et commandent tous les mouvements de l'histoire et tout le mouvement des idées; mais le prolétariat et la bourgeoisie, qui luttent depuis un siècle ou depuis trois quarts de siècle ne se sont pas développés dans une sorte de milieu abstrait et d'espace neutre; avant l'apparition de ces deux classes antagonistes, il y avait une histoire, il y avait une humanité; cette humanité avait constitué des systèmes d'idées, de croyance et d'action qui se prolongent, qui continuent, et ces systèmes d'idées, de croyance et d'action, ils ont à mon sens une certaine force propre, une certaine logique interne qui les oblige à se développer dans tel ou tel sens; cette action est limitée par les conditions économiques; elle est finalement subordonnée aux conditions économiques, mais elle a cependant sa logique propre, son ressort interne.

Par exemple, au dix-neuvième siècle il y a des forces qui s'appellent la science, l'Église, la démocratie, et chacune de ces forces a sa logique interne, sa loi propre de développement qui la conduirait vers un terme qu'on peut désigner d'avance, si son développement n'était pas contrarié ou refoulé ou poussé plus loin par les forces économiques dominantes. Ainsi la science a sa loi qui, dans une certaine mesure, est indépendante des phénomènes économiques; la science, quels que soient les acci-

dents de la lutte entre la bourgeoisie et le prolétariat, est définitivement aujourd'hui fondée sur l'observation et sur la déduction expérimentales, et la science a été amenée par exemple à étendre l'idée de l'évolution aux phénomènes biologiques sans se préoccuper du retentissement que cette idée de l'évolution ainsi introduite au domaine biologique, et étendue ensuite au domaine sociologique pourrait avoir sur les rapports économiques des hommes entre eux.

Ah! Je sais bien que même entre les théories les plus générales en apparence de la science et le mouvement économique il y a des liens; je sais par exemple que la thèse de Lamarck, que l'évolution organique définie par lui, et qui fait surgir les espèces des besoins internes qu'ont les êtres de se créer des organes nouveaux pour des besoins nouveaux, je sais que cette grande thèse de Lamarck : la nature créant des organes nouveaux pour des fonctions nouvelles, a pu lui être suggérée par le spectacle du dix-huitième siècle finissant, où tant de besoins humains nouveaux se créaient révolutionnairement des organes nouveaux; je sais aussi que la thèse de Darwin sur la lutte pour la vie, et la sélection des espèces, a pu lui être suggérée analogiquement par le spectacle des luttes économiques, des rivalités pour l'existence déchaînées dans la nouvelle société capitaliste; mais quelles qu'aient pu être l'origine et la cause qui ont suggéré aux savants ces conceptions, une fois énoncées elles suivent leur développement logique et produisent leurs effets sans consulter les convenances du mouvement économique.

De même, la démocratie, comme telle, a sa loi; elle tend évidemment, autant qu'elle n'est point contrariée par les forces économiques adverses, à introduire la plus grande somme possible d'égalité entre les hommes, dans la me-

sure où cette égalité laisse subsister le privilège fondamental de la propriété. Ainsi, une société humaine est un ensemble complexe, dans lequel des forces comme la science, comme la démocratie agissent dans un sens déterminé, mais sans que leur action puisse dépasser certaines limites qui leur sont assignées par les conditions économiques fondamentales; ainsi, la tendance démocratique, si loin qu'on la pousse, ne pourra arriver, sans une révolution et sans le surgissement politique d'une classe nouvelle, la classe prolétarienne, à réaliser l'égalité fondamentale dans le système même de la propriété. Donc, une société se compose de ces systèmes d'idées, de forces, de notions, ayant leur logique interne, mais subordonnées à la logique fondamentale et décisive de l'évolution économique; il est difficile de les séparer et on ne peut le faire que par un artifice de pensée, il est difficile de séparer l'action de telle institution comme la démocratie, de telle puissance comme la science, de l'action des forces économiques. Mais une hypothèse très simple peut démontrer que ce sont les forces économiques dont l'action est dominante.

Arrêtez un moment la science; supprimez toute découverte spéculative, arrêtez le mouvement des idées religieuses, le mouvement de la philosophie ; si, dans cette immobilisation générale de toutes les autres forces le système de la production continue à évoluer, si le mécanisme technique de l'industrie se modifie, si la concentration capitaliste s'aggrave et atteint une certaine limite, et si la classe ouvrière, prenant conscience de cette concentration capitaliste écrasante et des moyens qu'elle lui fournit de révolutionner la propriété, entre en action, l'ordre communiste se réalisera par le seul effet du système économique. Et supposez l'inverse : vous aurez beau pousser la science jusqu'au bout; vous aurez beau pousser

la démocratie jusqu'au bout; vous aurez beau développer les tendances populaires et évangéliques que peut contenir tel système religieux, si le système de la production demeure immuable, si la condition technique de l'industrie ne se modifie pas, il sera impossible de susciter dans une société humaine, quelle que soit son activité scientifique, intellectuelle ou religieuse, une forme sociale nouvelle. Donc, c'est bien le système économique qui est dominant.

Ah! je sais bien qu'on ne peut pas, autrement que par une abstraction, une vision de l'esprit, séparer l'ensemble des idées et des institutions diverses, et l'appareil économique. Il y a action et réaction incessante de l'un sur l'autre; ni la science, ni la religion, ni la démocratie, ne sont dans une société donnée, ce qu'elles seraient dans une société différente, et réciproquement la condition des prolétaires à l'usine capitaliste même n'est pas identique à ce qu'elle serait dans une société où il n'y aurait ni science, ni démocratie, ni vibration prolongée de la Révolution bourgeoise. Mais enfin, c'est la poussée générale de l'évolution économique, qui produit les mouvements principaux; les mouvements économiques passent à travers la diversité des formes juridiques, religieuses, scientifiques comme un grand vent qui ébranle une forêt aux essences multiples et variées. C'est bien le même souffle qui passe partout et qui, de son large rythme, émeut les arbres, quelle que soit leur variété d'essence; mais chacun d'eux répond avec une tonalité particulière, avec une vibration et un rythme particuliers de mouvement; et la forêt tout entière, tout en étant ébranlée et comme conduite par ce grand souffle, réagit à son tour sur lui; elle le disperse et en modifie quelque peu la direction.

C'est ainsi que le grand courant du système économique, le grand mouvement de la production, de la pro-

priété et de l'échange ébranle de proche en proche tout le système social, qui agit et réagit à son tour sur le système économique! *(Vifs applaudissements.)*

Il serait donc absolument enfantin de chercher à expliquer directement, exclusivement, abstraitement, tel phénomène historique, tel phénomène humain, un ressort exclusif, par une catégorie isolée de tendances et de forces; la société n'est pas comme une montre où un seul ressort central détermine de proche en proche le mouvement de l'aiguille, les divers ressorts se commandent, et si nous n'étudions que l'action de l'un d'eux, si central et dominant soit-il, nous ne saurons jamais quelle heure il est. Eh bien, la tactique, la méthode d'action qui nous est conseillée par cette philosophie de l'histoire, c'est d'abord d'agir directement sur tout le système des forces qui se développent dans une société, et c'est ensuite d'appliquer notre maximum d'action à la transformation, à la direction de la force essentielle, qui est la force économique.

Il y a des socialistes qui disent : inutile de combattre directement l'Eglise, le meilleur moyen de combattre le cléricalisme, c'est de combattre le capitalisme qui en est la racine. Il en est qui disent : inutile de propager directement la science : la vraie science surgira dans le monde en même temps que l'ordre communiste. Il y a des socialistes qui disent : il est inutile de développer directement la démocratie, d'essayer directement d'introduire le référendum à la législation populaire, parce qu'il n'y aura de vraie démocratie que lorsque les hommes gouverneront les choses elles-mêmes...

Eh bien, je dis que c'est une méthode incomplète ; je dis que, précisément parce que la démocratie, l'Eglise, la science, ont leur logique propre, leur ressort interne, leur force particulière de développement, nous devons direc-

tement agir sur ces forces, soit pour les développer si elles travaillent dans le sens du mouvement économique désiré par nous, soit pour les refouler si elles travaillent en sens inverse.

Mais pendant que nous nous mêlons à la lutte ainsi, à propos de tout le système d'idées, pendant que nous essayons de refouler la superstition religieuse, pendant que nous essayons d'encourager directement cette grande science, qui, en instituant peu à peu l'unité de tous les phénomènes, prépare l'esprit de l'homme à l'unité de tous les hommes, pendant que nous travaillons directement à la sauvegarde et à la défense de l'institution républicaine qui a, comme telle, sa force propre de développement, sa logique, nous ne devons pas oublier que l'œuvre fondamentale c'est d'appeler le prolétariat, comme classe, à prendre conscience du mouvement économique qui, en se développant, lui permettra de passer du désordre capitaliste à l'ordre collectiviste ou communiste. Ainsi nous aurons, sans sortir de la conception économique de l'histoire de Marx, une méthode d'action complexe, complète, vaste comme la réalité, hiérarchisée comme la réalité; nous ne faisons pas un éclectisme vain, nous n'accordons pas la même importance à l'action qui s'applique à tel système d'idées secondaire ou dérivé et au système fondamental des forces économiques et sociales; nous graduons notre action selon l'importance et l'efficacité de chacun de ces systèmes, mais nous appliquons l'action socialiste, l'action prolétarienne à tous les points de la sphère sociale, de façon à faire tout vibrer sous la puissance de la pensée prolétarienne. *(Applaudissements.)*

De même, il est aisé de démontrer que la théorie de la dialectique que Marx a empruntée à Hegel, et qu'il a appliquée à l'évolution humaine, subsiste en

son entier et ne contrarie en rien l'action pratique que Bernstein nous recommande.

Vous savez ce que c'est : je rappelle que la conception dialectique de Marx consiste à dire que la société elle-même est une succession, une évolution perpétuelle de formes sociales différentes, s'engendrant les unes des autres par la nécessité continue où est la société humaine de concilier en elle des systèmes contradictoires. Et c'est bien, en effet, la contrariété des forces, c'est bien le conflit des forces qui est, dans toute société, le principe du mouvement. Si, dans une société, toutes les forces étaient homogènes, et si elles étaient toutes dans la même direction, si elles concouraient toutes au même but, il n'y aurait jamais de grande transformation ou de révolution sociale.

Il y a révolution dans une société seulement lorsque cette société porte en elle une contradiction qu'elle ne peut résoudre sans passer à une autre forme de société, et aujourd'hui ce qui condamne précisément la société capitaliste, c'est qu'elle porte en elle une antinomie qu'elle ne pourra résoudre qu'en disparaissant ; il y a contradiction, dans le système capitaliste, entre le mode de production et le mode de propriété ; de plus en plus le mode de production est collectif et social, c'est la grande production dans les grandes usines, les grands ateliers, avec les grandes sociétés anonymes. De plus en plus, il apparaît que la production n'est ni l'œuvre d'un homme, ni l'œuvre d'un petit groupe d'hommes, mais qu'elle a un caractère social. Or, tandis que la production a de plus en plus un caractère social, la propriété garde un caractère individuel, et peu à peu les ouvriers s'aperçoivent que, puisqu'ils produisent en commun, ils pourraient bien posséder en commun, et le communisme leur apparaît comme le moyen de résoudre la contradiction

interne que porte le capitalisme, et, que le capitalisme, lui, ne peut résoudre sans périr. Donc, Marx a raison de dire qu'il y a une dialectique de l'histoire, une dialectique de l'humanité.

Ah! je sais bien les objections que fait Bernstein et les craintes qu'il exprime; il dit : « Oui, mais avec ce jeu de formules vous simplifiez outre mesure les phénomènes; lorsque vous avez dit que le grand capital a exproprié d'abord le petit producteur et qu'ensuite les expropriateurs seront expropriés à leur tour, comme vous résumez en une rapide formule dialectique le mouvement des sociétés humaines, vous donnez au prolétariat l'illusion que la marche effective des choses sera aussi rapide, aussi aisée que la marche des formules dialectiques dans le cerveau. »

Je ne conteste pas ce péril, mais il ne tient pas à l'essence même de la dialectique, c'est le péril essentiel de la pensée humaine qui ne peut comprendre l'univers qu'en le résumant et qui ne peut le résumer sans en précipiter le rythme et sans tromper les hommes sur la vitesse naturelle des phénomènes ou sociaux ou naturels. Mais c'est à nous de corriger par l'observation constante de la réalité ce péril que peut faire naître la méthode dialectique; et Marx a donné l'exemple en étudiant dans le détail les innombrables transformations subtiles, lentes, par lesquelles a passé le système industriel ou la législation du travail. Mais la dialectique n'implique pas que la conciliation définitive se fera en un seul concept, un seul moment; il peut y avoir bien des concepts intermédiaires, bien des formes de société intermédiaires qui s'échelonnent jusqu'à l'entière solution de la contradiction fondamentale dont une société doit périr; nous pouvons donc garder la méthode dialectique, la puissance de l'interprétation dialectique de l'histoire, sans renoncer à

l'action positive, graduée, immédiate, efficace, qui est aujourd'hui, et de plus en plus, la loi du socialisme militant.

Mais nous aurions bien tort et Bernstein a bien tort de demander au prolétariat de renoncer à la force que lui donne cette interprétation dialectique de l'histoire; il faut que les travailleurs, si accablés par les réalités d'aujourd'hui, et qui peuvent désespérer d'avoir dans leurs mains la force nécessaire pour les transformer, il faut que les travailleurs se sentent aidés par la logique même de l'histoire, par la dialectique même de l'histoire; il faut qu'ils se sentent portés pour ainsi dire par le raisonnement interne qui se développe dans la réalité, et qu'ils ne s'apparaissent à eux-mêmes que comme la force complémentaire qui vient dégager la dialectique humaine. *(Vifs applaudissements.)*

JEAN JAURÈS

(A suivre)

PIERRE LAVROFF[1]

(Fin)

Pierre Lavroff naquit le 2/14 Juin 1823, dans le village de Melekhovo, dans le gouvernement de Pskor. Son père, Lavr Stepanovitch, appartenait à une famille noble; il avait servi dans l'armée et, après avoir pris sa retraite avec le grade de colonel, s'était installé pour passer ses dernières années dans sa riche propriété de Melekhovo. Lavr Stepanowitch avait un caractère autoritaire; il était sévère et despotique à l'égard de sa famille, religieux et dévoué au tsar. Cependant, en homme très instruit pour son temps, il se distinguait par une certaine indépendance et une certaine originalité dans ses actes et ses opinions. Dans sa riche bibliothèque, à côté de livres religieux, on pouvait trouver les ouvrages libre-penseurs de Voltaire et la grande Encyclopédie de Diderot et de d'Alembert. La mère de Pierre Lavroff, Suédoise d'origine, était une femme d'une grande bonté, énergique, intelligente et instruite. Elle eut une très grande influence sur le développement de son fils, qu'elle adorait et qu'elle suivit plus tard, âgée déjà de quatre-vingts ans, dans son exil.

Pierre Lavroff commença à se développer intellectuellement de très bonne heure, et de très bonne heure aussi il manifesta des facultés remarquables et un vif amour du

---

(1) Voir notre dernier numéro.

travail. A cinq ans il lisait déjà couramment le russe et le français; deux ou trois ans plus tard il connaissait l'anglais. A dix ans, il avait lu la plus grande partie de la bibliothèque de son père. En 1887, il entra à l'École d'artillerie dont il sortit, au bout de cinq ans, avec le grade d'officier. En 1844, à l'âge de vingt-un ans, il fut nommé professeur des mathématiques dans la même école Bientôt après, il obtint également la chaire de mathématiques supérieures à l'académie d'artillerie. Il occupa ces deux chaires jusqu'à son arrestation en 1866.

L'École d'artillerie, où Lavroff reçut son éducation, était un internat, caractérisé par une sévérité féroce et un esprit de soldatesque grossier. Ce régime ne put cependant pas influencer le jeune Lavroff, qui sut grouper autour de lui les plus distingués et les plus sérieux, parmi ses camarades, en compagnie desquels il lisait et développait son esprit.

Les questions philosophiques et sociales commencèrent de bonne heure à occuper l'esprit scrutateur de Lavroff et à émouvoir son âme impressionnable. A quinze ans, il exposait déjà — en vers — la « philosophie du fatalisme », selon laquelle tout dans l'univers se fait d'après des lois éternelles que Dieu lui-même, qui les avait créées, est incapable de modifier. Bientôt Lavroff fit un pas de plus dans son raisonnement logique, trouvant que dans ces conditions il n'y avait aucun besoin de Dieu lui-même. Pendant son séjour à l'École, Lavroff connut, par Thiers, l'histoire de la grande Révolution et par Ott — le socialisme catholique. D'ailleurs, il fit de bonne heure la connaissance des grands socialistes du commencement de notre siècle. Un jour, venant chez ses parents, pour les vacances, son père lui donna à parcourir un « traité d'agronomie » où il y avait, disait-il « d'étranges digressions ». C'était le « Traité d'association agricole

domestique » de Fourier. Lavroff lut attentivement ce « traité d'agronomie », dont les « étranges digressions » lui suggérèrent beaucoup de réflexions...

Les premiers essais littéraires de Lavroff étaient en vers. Dans sa première jeunesse, il en avait écrit un assez grand nombre, parmi lesquels beaucoup dénotent un véritable talent, une grande force et une grande profondeur de pensée. Presque tous portent sur des sujets politiques et sociaux, et on peut suivre en les lisant le développement graduel du jeune Lavroff, qui de l'idée d'un « dieu soumis aux lois immuables » et de l'idéal d'un « tsar juste, gardien de la loi », passait graduellement à l'athéisme et au républicanisme. En 1855, Lavroff adresse déjà aux potentats européens les paroles suivantes :

O vous, rois de la terre, pasteurs du peuple,
Votre pouvoir va passer comme une étoile filante,
Et vous serez maudits d'une génération à l'autre.
Hâtez-vous de vous élever, pour que votre chute soit plus terrible !

Une fois absorbé par les travaux plus sérieux de philosophie et de sociologie, Lavroff abandonna complètement la poésie. En 1876, cependant, dans la pleine ardeur de son activité révolutionnaire, Lavroff écrivit des vers intitulés : *En avant !* qui devinrent très populaires en Russie et reçurent le nom de *Marseillaise Russe*. Elle se chante sur le même air que la *Marseillaise* et a pour refrain les paroles suivantes :

Lève-toi, soulève-toi, peuple travailleur !
Lève-toi contre tes ennemis, frère qui souffre la faim !
Que le cri de la vengeance populaire résonne :
En avant ! En avant ! En avant !

Comme écrivain, P. Lavroff débuta par des écrits sur les mathématiques. Toutefois, ce genre d'activité ne pou-

vant pas le satisfaire, il passa bientôt aux travaux de savant et de publiciste. Ses premiers articles furent consacrés aux problèmes de la *Classification des sciences* et de *l'Éducation intellectuelle de la jeunesse*, et il y paraissait déjà l'esprit profond et original de l'auteur et sa solide instruction. Il attira l'attention du public par une série de remarquables articles sur la philosophie de Hegel, qui jusqu'à nos jours ont conservé leur valeur. Parmi ses nombreux articles écrits à la même époque, il faut signaler surtout : *La Théorie mécanique de l'Univers* (1859), et un *Essai sur la théorie de la personnalité* (1859), qui donnèrent lieu à une longue et passionnée polémique, où prit part toute la presse russe d'alors : *l'État contemporain de la psychologie* (1860) ; trois conférences sur *l'État contemporain de la philosophie* (1860); *Essai d'une histoire des sciences physico-mathématiques* (1865) : *Herbert Spencer et ses essais* (1867), et plusieurs autres. Depuis 1861, Lavroff collabora au grand *Dictionnaire encyclopédique* russe, dont bientôt il devient le rédacteur en chef. La plupart des articles scientifiques et philosophiques publiés dans cette *Encyclopédie*, qui ne fut jamais terminée, sont dus à la plume de Lavroff.

Resté toute sa vie révolutionnaire intransigeant, Lavroff s'attira au début de sa carrière littéraire des reproches de modérantisme. Pour comprendre ce phénomène très intéressant et très caractéristique, il faut se rappeler quelle fut l'époque où Lavroff débuta dans les lettres. C'était la période du *sturm und drang* qui commence à la mort de Nicolas Ier et qui se termine à l'insurrection polonaise de 1863.

Pleine d'enthousiasme, la société russe d'un élan se jeta en avant, emportée par une croyance passionnée en ses propres forces, par une foi un peu naïve et fanatique en des divinités nouvelles. La manière strictement scien-

tifique de penser propre à Lavroff, son criticisme sans pitié et sa profonde clairvoyance ne lui permirent pas de s'abandonner sans réserve à des espérances exagérées, qui aboutirent bientôt à un triste désenchantement.

Cette indépendance d'esprit et cette clairvoyance coûtèrent cher à Lavroff. On l'accusa de modérantisme, de peu de libéralisme. Et tandis que ces accusations pleuvaient sur Lavroff, lancées contre lui par les libéraux, les hommes appartenant à un autre camp, à celui des conservateurs et des obscurantistes, le proclamaient athée et républicain. On appelait sur lui les foudres célestes et les colères de la police du tsar. Et ces dénonciations directes ou indirectes avaient d'autant plus de poids que dès cette époque le gouvernement tint Lavroff en une forte suspicion, pressentant en lui un ennemi puissant et irréconciliable.

Il faut reconnaître que, dans le cas qui nous occupe, la presse conservatrice et le gouvernement ont été plus perspicaces que les libéraux et les radicaux. Car à ce moment-là Lavroff était déjà fort éloigné du modérantisme. En 1862, il adhérait à la société secrète *De la liberté et de la Terre*, se liait avec Tchernichewsky et autres membres de la même société et s'adonnait de plus en plus à l'action révolutionnaire.

L'attentat de Karakosoff, auquel Lavroff ne prit part en aucune façon, affola le gouvernement, qui fit des arrestations sans nombre et commença aussitôt ses persécutions en masse. Lavroff fut arrêté un des premiers, après une perquisition, le 4/16 avril 1866. Malgré l'absence de preuves et d'accusations directes, Lavroff fut jugé par une commission militaire, qui le déclara coupable d'avoir écrit quatre pièces de vers irrespectueuses à l'égard de Nicolas Ier et d'Alexandre II : de plus, Lavroff était accusé d'avoir manifesté de la sympathie et d'avoir été en rela-

tions avec des gens qui avaient à l'égard du gouvernement, « des tendances coupables à propager des idées nuisibles, par la presse, etc. » Le résultat du verdict fut qu'on exigea de lui sa démission, et qu'on l'exila au fin fond du gouvernement de Wologda, une des provinces les plus sombres et les plus éloignées de la Russie, dans la ville de Totma. De là, il fut envoyé dans une petite ville encore plus misérable, à Kadnikoff. Arraché à sa ville natale, enlevé à sa famille, à son entourage habituel, n'ayant aucune société, ne disposant que de peu de livres, Lavroff cependant continua à travailler avec autant d'ardeur et d'entrain qu'auparavant. Pendant cette période de trois ans (1867-1870), il a écrit une quantité d'articles sur différentes questions. Les principaux travaux de cette époque sont : *La civilisation et les peuplades sauvages ; Les théories contemporaines de la morale et son histoire.* Mais une valeur toute particulière doit être attribuée aux *Lettres historiques*, datant aussi de cette époque-là et qui eurent une influence énorme sur la société russe. Lavroff nous donne dans ces lettres, qui sont au nombre de seize, une théorie déterminée du progrès. Le progrès consiste, selon lui, dans le « développement physique, intellectuel et moral de l'individu, et la réalisation de la vérité et de la justice dans les formes sociales » (p. 30). Lavroff nous expose, dans ce livre, l'idéal de l'homme et du citoyen, nous indique le rôle de l'individu dans l'histoire, le devoir de tout être intelligent envers son pays et envers le peuple pauvre et ignorant. Lavroff se révéla par cette œuvre comme un savant et comme un propagateur des idées nouvelles dans la société russe.

Ce livre a été publié en Russie sous le pseudonyme de Mintoff. (D'ailleurs tous les travaux écrits pendant l'exil ont été publiés par Lavroff sous ce pseudonyme). Le succès de la publication fut énorme. Quand la première édi-

tion fut épuisée, le gouvernement ne permettant pas d'en faire une nouvelle, on se prit à copier et à autographier les *Lettres historiques ;* on les apprenait presque par cœur. Et malgré que trente années nous séparent de leur apparition, la jeunesse russe continue à les lire avec enthousiasme. Voici comment un des contemporains décrit l'impression produite par ce livre : « Il fallait vivre dans ces années (vers 1870), à l'époque de ce mouvement qui portait tout le monde vers le peuple, pour apercevoir autour de soi et sentir sur soi-même l'influence étonnante exercée par les *Lettres historiques !* Beaucoup d'entre nous, jeunes adolescents alors, ne se séparaient guère de ce petit livre, lu et relu maintes fois, usé sur toutes les tranches. Nous le mettions sous notre oreiller, et pendant la lecture, la nuit, plus d'une larme cuisante tomba sur le livre, larme d'enthousiasme, nous envahissant d'une soif immense de vivre et de mourir pour ces idées grandes et nobles... »

Malgré le succès de ses *Lettres*, Lavroff ne put se résigner à son inactivité pratique forcée. On ne pouvait guère prévoir la fin de l'exil. Lavroff décida de s'enfuir; ses amis, qui résidaient en Russie, lui conseillèrent vivement de s'évader; Herzen, de l'étranger, l'encourageait aussi et l'appelait. La fuite fut organisée et accomplie brillamment par les soins de son ami Germain Lopatine. Le courage, la bravoure, l'énergie, la présence d'esprit de cet homme sont devenus légendaires. Ami de Marx et traducteur du premier volume du *Capital*, Lopatine se distinguait par son instruction, ses talents et aurait certainement pu jouer un grand rôle si..., s'il n'avait été brisé par le tsarisme. Arrêté en 1884, il y a seize ans déjà, il vit prisonnier solitaire dans l'épouvantable forteresse de Schlisselsbourg.

Le 1/13 mars 1870, Lavroff, après toutes sortes d'aven-

tures tragiques et comiques, arriva à Paris. Devant lui, s'ouvrait un horizon nouveau, un monde vaste et libre. Ici, les forces naturelles et les tendances intellectuelles pouvaient se développer librement, et Lavroff se mit tout de suite énergiquement à l'œuvre : il commença à préparer le terrain à son activité de savant et de révolutionnaire. D'un côté, il fut élu membre de la « Société Anthropologique » et par conséquent il entra dans le monde scientifique : l'illustre Broca l'invita à faire partie de la rédaction de la *Revue d'Anthropologie ;* d'un autre côté, il se lia intimement avec Varlin, qui l'introduisit dans l'Internationale (section des Ternes); en même temps, Lavroff se mit à étudier le mouvement ouvrier.

Lavroff était arrivé à Paris dans un moment des plus tragiques et des plus critiques de la vie française, et il partagea avec le peuple de Paris, aux jours terribles, les dangers, les privations, les labeurs et les misères.

Un mois après sa venue à Paris, il vit arriver sa vieille mère demi-aveugle et âgée de quatre-vingts ans. Après avoir partagé la déportation avec son fils, elle avait fait tout son possible pour dissimuler sa fuite, et supporté toutes les menaces et toutes les tortures morales que lui avaient fait subir les gendarmes du tsar ; elle avait enfin trouvé la possibilité et la force de passer la frontière russe. Elle voulait à tout prix embrasser son fils avant de mourir. Ce bonheur lui fut concédé, hélas ! pour bien peu de temps, car elle mourut huit jours après son arrivée à Paris.

Quand la révolution du 18 mars éclata, Lavroff naturellement fit partie des communards et proposa au Comité révolutionnaire ses services pour l'organisation des écoles et, en général, pour la constitution de l'enseignement. Au commencement de mai, Lavroff, voyant la position critique des communards, se décida à chercher du secours au de-

hors. Ayant reçu un passeport du gouvernement provisoire, il passa à travers les rangs de l'armée de Versailles et se dirigea vers la Belgique et vers Londres, afin de demander du renfort pour les communards au Conseil général de l'Internationale. D'après les réponses de Marx et celles du Conseil fédéral belge, Lavroff conclut que l'Internationale était incapable d'aider en quoi que ce soit au mouvement communaliste.

Si le voyage de Lavroff n'eut point de résultats pratiques pour la Commune, il en retira lui-même un grand bénéfice. Il put voir de près le mouvement socialiste européen et faire connaissance intime avec Marx, avec lequel, de même qu'avec ses enfants, il garda les relations les plus amicales. Il en résulta que Lavroff, de radical politique qu'il était, devint socialiste révolutionnaire convaincu.

En 1873, Lavroff s'établit à Zürich, où il rédigea l'organe socialiste *En avant*, lequel en arborant « l'étendard de la révolution sociale pour la Russie et pour le monde entier » déclarait que tous les efforts des socialistes doivent tendre à remplacer l'édifice social actuel par un ordre nouveau, basé sur les principes du socialisme ouvrier, fondé lui-même sur le principe du collectivisme (1).

Lavroff, dans ce journal, attirait l'attention publique sur la différence qui existe entre le socialisme européen, résultant des intérêts économiques et s'appuyant exclusivement sur la classe ouvrière, — et le socialisme russe, qui peut se développer, disait-il, sur le terrain des sentiments et s'appuyer, en l'absence de prolétaires, sur la classe des paysans.

Comme moyen le plus efficace de mettre ses idées en pratique, Lavroff proposa une propagande socialiste

---

(1) Comme on sait, ce mot, à cette époque, avait un sens différent de son sens actuel.

active parmi les paysans, les ouvriers, la jeunesse universitaire et l'armée, ainsi que la création d'organisations secrètes.

La révolution sociale devait être, selon lui, le résultat naturel et irrésistible de cette activité. Ce journal eut un retentissement profond en Russie.

Bientôt se fonda là-bas un parti qui prit le nom de *Lavriste*. Pendant quatre années, Lavroff garda la direction et la rédaction du journal, s'y consacrant tout entier. La plupart des articles qui y parurent furent son œuvre ; il eut de vives polémiques avec Bakounine et ses partisans, et avec les jacobins russes. En 1876, Lavroff se rendant compte que le parti lavriste était devenu trop modéré, brisa ouvertement et énergiquement toutes relations avec lui, et il abandonna le journal *En avant*. En 1877, il revint à Paris et s'installa au 328 de la rue Saint-Jacques, où il est mort. Jusqu'en 1887 il resta, moralement sinon pratiquement, à la tête du mouvement révolutionnaire, en Russie. Sur chaque fait de la vie socialiste russe, il agit par son autorité, ses écrits, ses paroles. Il faisait des conférences socialistes aux étudiants russes de Paris, publiait des articles et des brochures. En 1882, il prit une part active à l'organisation de la Société de la Croix-Rouge de la *Narodnaïa Vola*, et pour cette raison il fut expulsé de France par le « radical » de Freycinet. Il s'en alla à Londres, mais il revint vite à Paris, bien que son décret d'expulsion n'ait jamais été réellement rapporté.

En 1883, commence une phase nouvelle de l'activité révolutionnaire de Lavroff. Le parti de la *Narodnaïa Vola*, qui étonnait le monde entier par ses actes glorieux, décida, à cette époque, de publier un journal. La rédaction en chef fut offerte à Lavroff, qui l'accepta, bien qu'il

n'acceptât pas tous les points du programme de ce parti. Cette nouvelle période, d'une activité fébrile, absorba toute l'énergie du vieux lutteur. Bien qu'il n'ait paru que cinq volumes du *Messager de la Volonté du Peuple*, chacun d'eux, contenant un ou deux articles de Lavroff, constitue une contribution précieuse à la littérature russe. — En 1892, Lavroff, avec les membres de la *Narodnaïa Vola* réfugiés à l'étranger, entreprit une nouvelle publication : *Matériaux pour servir à l'histoire du mouvement socialiste révolutionnaire en Russie*. Et, pour ce nouveau journal comme pour le précédent, Lavroff, âgé déjà de soixante-dix ans, dépensa beaucoup de forces et d'action. Dans chacun des six fascicules parus, on trouve un article de lui sur la théorie ou sur l'histoire du socialisme.

Mais tout cela, ce n'est qu'une partie minime de ce que Lavroff a écrit sur le socialisme, et on peut dire, sans aucune exagération, que jusqu'à ses derniers jours, il ne laissa jamais tomber de ses mains sa plume de lutteur socialiste. Il a écrit des brochures, il a donné « des Lettres » et des articles à tous les journaux révolutionnaires russes, il a collaboré aux divers journaux socialistes français. Il n'y a pas longtemps encore, quelques semaines seulement avant sa mort, Lavroff, avec l'ardeur juvénile et la lucidité d'esprit qui lui étaient propres, examinait, avec quelques camarades qui en ont pris l'initiative, le programme et les moyens d'action d'une *Ligue de socialisme agraire*. Ayant approuvé cette nouvelle forme de propagande du socialisme dans les campagnes, sympathique à ce nouveau mouvement socialiste, Lavroff avait promis son concours littéraire... La mort ne lui a pas laissé tenir sa promesse.

Lavroff n'a cessé de jouir d'une grande autorité dans les cercles socialistes russes. Si au commencement de la

période qui va de 1870 à 1880 il a été le chef d'un parti, si pendant la période qui va de 1880 à 1890 il n'a été que le collaborateur et le camarade de la *Narodnaïa Vola*, Lavroff depuis 1890 avait cessé d'être l'homme d'un parti, aux yeux de la plus grande partie des socialistes révolutionnaires russes.

Il est devenu le père du socialisme russe, son symbole sacré, sa gloire et son orgueil.

Tout ce qui a été dit sur l'activité révolutionnaire de Lavroff, pendant ces dernières trente années, est loin d'épuiser tout ce qu'il a fait pour le socialisme, pour la science, pour son pays.

Nous avons seulement montré Lavroff tel qu'il fut sur le terrain pratique et d'action. Mais Lavroff, en outre, pendant cette longue période, n'a cessé de s'occuper de travaux scientifiques et philosophiques, qui seront certainement appréciés un jour à leur juste valeur. Pendant ces trente ans, Lavroff a écrit des centaines d'articles de très grande importance, ayant trait surtout aux questions philosophiques et sociologiques. Ces articles ont été imprimés en Russie sous de divers pseudonymes, — ce qui d'ailleurs n'empêchait nullement ses lecteurs de reconnaître leur écrivain préféré. Son travail le plus capital c'est l'*Histoire de la pensée humaine*, à laquelle il a travaillé pendant de longues années sans arriver toutefois à la terminer. Cet ouvrage avait été d'abord commencé en Russie, et c'est à l'étranger seulement, vers 1880, que Lavroff a pu reprendre son œuvre interrompue. D'après son plan, il aurait eu cinq volumes, dont les deux premiers devaient constituer l'Introduction. Le but de cet ouvrage c'était de montrer « que si on soumet les faits objectifs de l'histoire à une classification rationnelle et si on les interprète rigoureusement, on arrive à cette con-

clusion : que la triple évolution — de la pensée théorique, de la pensée pratique et de leur synthèse rationnelle, durant ces derniers trois siècles, — conduit fatalement à l'affirmation de l'idéal socialiste ». Lavroff n'est arrivé qu'à terminer les deux premiers volumes de son travail gigantesque (1). Ayant renoncé à son premier plan, il a traité le même sujet dans toute une série d'articles, dont un seul est paru jusqu'ici : *Les Survivances des périodes préhistoriques*. Les autres ne sont pas encore sortis de ses cartons.

Lavroff, comme savant, a passé sa vie à examiner toutes les sciences dans leur rapport avec le socialisme, et partout il a trouvé que l'humanité va — et ne peut pas ne pas aller — vers la solidarité internationale, vers le triomphe de la pensée critique, de la vérité et de la justice.

Lavroff est mort d'une mort d'apôtre, en pleine conscience de lui-même, comme il avait vécu. Il a attendu tranquillement sa fin, il a exprimé ses derniers vœux, fait ses derniers adieux à ses amis et à sa fille adorée, — qui a été son ange protecteur pendant les dernières années de son existence.

Il s'est éteint le 6 février, à 11 heures 50 minutes, presque sans agonie.

S. A.

P. S. — Un *Comité en mémoire de Lavroff* s'est constitué dans le but d'ériger, par souscription internationale, un monument au grand révolutionnaire russe, d'éditer ses œuvres, et de publier sa biographie écrite par un de ses amis intimes.

Erratum. — Dans notre premier article, page 195, ligne 14, au lieu de : SOIXANTE années, lire : TRENTE années.

---

(1) Les deux premiers volumes, contenant 2,000 pages de petit texte, ont été imprimés à Genève, en 1888-1892.

La Nouvelle Loi sur la Durée du Travail [1]

Les discussions qu'a soulevées, à l'intérieur du parti socialiste, la nouvelle loi sur la durée du travail, ont témoigné de l'ignorance profonde du prolétariat militant à l'égard de la législation ouvrière, et de son désintéressement inconcevable à la faire appliquer.

C'est au bénéfice de cette absence générale d'informations et de cette indifférence coupable, que certains de nos camarades de lutte ont pu, surtout au sujet de la limitation du temps de travail des enfants, induire en erreur — involontairement ou volontairement — la partie qui leur est accessible de la classe ouvrière. Rien ne justifie les accusations de « trahison » et de « crime » qu'ils ont portées contre les socialistes qui ont vu dans la nouvelle

---

(1) Votée à la Chambre, et soumise en ce moment au vote du Sénat.

En voici le texte :

Article premier. — L'article 3 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 3. — Les jeunes ouvriers et ouvrières jusqu'à l'âge de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de onze heures par jour, coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit.

Au bout de deux ans, à partir de la promulgation de la présente loi, la durée du travail sera réduite à dix heures et demie, et au bout d'une nouvelle période de deux années, à dix heures seulement.

Dans chaque établissement, sauf dans les usines à feu continu, les repos auront lieu aux mêmes heures pour toutes les personnes

réglementation de la durée du travail un progrès réel sur l'ancienne, — pour le plus clair profit du prolétariat.

Il suffit d'un examen — même rapide et superficiel — de l'ancienne et de la nouvelle législation sur la journée de travail, pour s'en convaincre.

I

Un vice inhérent à l'ancienne réglementation du temps de travail en a rendu l'application impossible : c'est le fractionnement de la classe ouvrière — au point de vue de la durée de travail — en *quatre* catégories distinctes. En effet, sous l'empire de la Loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1), et du décret-loi

---

protégées par la présente loi. Toute organisation du travail par relais ou équipes est interdite.

Art. 2. — Il est ajouté à l'article premier du décret-loi du 9-14 septembre 1848 la disposition suivante :

Toutefois, dans les établissements de ce genre qui emploient des hommes adultes et des personnes visées par la loi du 2 novembre 1892, la journée ne pourra excéder onze heures de travail effectif.

Au bout de deux ans, à partir de la promulgation de la présente loi, la journée sera réduite à dix heures et demie, et, au bout d'une nouvelle période de deux ans, à dix heures seulement.

(1) *Loi du 2 novembre 1892.* — Section première. — Article 3. Les enfants de l'un et de l'autre sexe âgés de moins de seize ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour. — Les jeunes ouvriers ou ouvrières de seize à dix-huit ans ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de soixante heures par semaine, sans que le travail journalier puisse excéder onze heures. — Les filles au-dessus de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employées à un travail effectif de plus de onze heures par jour. — Les heures de travail ci-dessus indiquées seront coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit.

du 9 septembre 1848 relatif aux heures de travail dans les manufactures et usines (1), les travailleurs sont divisés en quatre fractions : 1° Les enfants de treize à seize ans, qui font *dix* heures ; 2° les adolescents des deux sexes, de seize à dix-huit ans, qui font *onze* heures par jour, sauf un jour par semaine où ils ne peuvent faire que *cinq* heures, — pour un total de soixante heures par semaine (2) ; 3° les femmes qui font *onze* heures ; 4° les adultes, qui font *douze* heures. Cela fait quatre journées de travail différentes, qui se mêlent et s'entre-croisent.

Il en résulte un premier inconvénient: c'est la difficulté extrême, où se trouvent dans beaucoup de cas, les inspecteurs du travail d'exercer un contrôle efficace, au travers du va-et-vient incessant de travailleurs qu'une règlementation aussi complexe provoque aux portes des usines ; les fraudes des industriels se dissimulent aisément derrière ce mouvement incessant d'hommes, qui sortent et rentrent à des heures toujours différentes. Et ce sont naturellement les personnes les plus protégées par la loi, ce sont surtout les enfants, dont le travail auxiliaire de celui des adultes nécessite leur présence constante auprès

(1) *Décret du 9 septembre 1848.* — Article premier : La journée de l'ouvrier dans les manufactures ne pourra pas excéder douze heures de travail effectif.

(2) Voici ce que dit, au sujet des soixante heures, un inspecteur du travail. M. Boyer, inspecteur divisionnaire de la deuxième circonscription : « Quant au contrôle des soixante heures par semaine, *il échappe d'une façon absolue à l'inspecteur*, car les exigences industrielles permettent bien rarement au patron d'indiquer à l'avance les jours où l'enfant fera la journée de onze heures. » *Rapports des inspecteurs divisionnaires sur l'application pendant l'année 1893 des lois réglementant le travail*, p. 60. C'est dire, d'une façon suffisamment explicite, que les adolescents de seize à dix-huit ans font la journée normale de *onze* heures.

de ces derniers, qui ont le plus à souffrir de cet enchevêtrement de journées de travail (1).

Un plus grave inconvénient vient de l'opposition d'intérêts que détermine entre ces différentes catégories de travailleurs leur propre fractionnement. La classe ouvrière se trouve divisée contre elle-même. Avec un pareil système, les adultes se font souvent les complices des industriels pour violer la loi au préjudice des enfants : l'exploitation systématique de l'enfance se fait la plupart du temps d'un commun accord par les ouvriers et par les patrons. L'exemple des « remonteurs » tullistes de Calais — cité par Salembier, au Comité Général du Parti Socialiste Français — peut servir de type. L'ouvrier tulliste a besoin, pour le « remontage » de son métier, d'avoir constamment à côté de lui un enfant qui remplace les bobines, au fur et à mesure de leur épuisement. Si l'enfant s'éloigne, l'ouvrier doit attendre, et perd, de ce chef, un certain nombre d'heures de travail. Il a donc intérêt à ce que les enfants restent à l'usine le plus longtemps possible. Et c'est ainsi que les adultes non seulement ne dénoncent pas aux inspecteurs du travail une telle violation de la loi, qui oblige les enfants à faire, au lieu de dix heures, des douze, quinze, seize et dix-sept heures par jour — mais encore ils y coopèrent (2).

(1) « Les ouvriers réclament contre cette loi qui, le plus souvent, a... obligé les enfants et les jeunes filles à sortir de l'usine avant leurs parents, leur donnant une liberté dont ils abusent le plus fréquemment, et qui les pousse à devenir de mauvais sujets. » *Rapport de H. Chambard, Inspect. div. de la 4e Circonscrip.* — V. *Rapports pour 1893, p. 93.*

(2) Cet antagonisme économique, au sein même de la classe ouvrière, entre l'adulte et l'enfant — ou plutôt cette exploitation de l'enfant par l'adulte — est un fait plus fréquent qu'on ne croit, et dont l'histoire de la législation ouvrière, en Angleterre, nous donne de douloureux exemples. — C'est ainsi que les mineurs du Durham et du Northumberland, qui travaillent moins de huit heures, tan-

Enfin le système des *relais*, ou *équipes volantes ou roulantes*, autorisé par la Loi de 1892 (1), vient accroître encore l'inapplicabilité de la règlementation ancienne. Ce système, qui mêle les bras comme des cartes, selon le mot de Marx (2), rend toute inspection impossible, en même temps qu'il prolonge abusivement le temps de travail ou tout au moins le temps de présence à l'atelier.

---

dis que les enfants employés dans la mine travaillent dix heures, se sont toujours opposés à l'introduction de la journée normale de huit heures — qui, en abaissant le temps de travail des enfants, augmenterait le leur. (Voir : De Rouziers, *Le Trade-Unionisme en Angleterre*, pages 224-225). — C'est ainsi encore que les ouvriers de textiles du Lancashire s'opposent violemment à ce qu'on relève l'âge d'admission des enfants dans les fabriques, de onze à douze et treize ans (Voir : *Mouvement socialiste*, première année, tome I, p. 430, Chronique sociale de J. Rivière.)

(1) §§ 2 et 3 de l'article 4 de la Loi de 1892 : « Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit ; toutefois, le travail sera autorisé de quatre heures du matin à dix heures du soir quand il sera réparti entre deux postes d'ouvriers ne travaillant pas plus de neuf heures chacun. — Le travail de chaque équipe sera coupé par un repos d'une heure au moins. »

(2) Voir Karl Marx, *Le Capital*, chapitre X, traduction française, p. 121, vol. 1 : Comme la loi de 1833, dit Marx dans son historique de la législation anglaise, permettait aux seigneurs du capital de disposer des quinze heures comprises entre 5 heures et demie du matin et 8 heures et quart du soir, de faire commencer, interrompre ou finir le travail de douze ou de huit heures par tout enfant et tout adolescent à n'importe quel moment, et même d'assigner aux divers personnes des heures diverses pour les repas, ces messieurs inventèrent bientôt un « nouveau système de relais », d'après lequel les chevaux de peine au lieu d'être remplacés à des stations fixes étaient attelés toujours de nouveau à des stations nouvelles... Comment les inspecteurs auraient-ils pu faire exécuter les articles de la loi concernant le temps de travail et les repas avec cette tenue de livres si complexe pour chaque enfant et chaque adolescent ? Dans un grand nombre de fabriques la même brutalité et le même scandale reprirent leur règne. Dans une entrevue avec le ministre de l'intérieur (1844), les inspecteurs de fabrique démontrèrent l'impossibilité de tout contrôle avec le système de relais nouvellement mis en pratique. »

« On a établi, dit M. Louis Ricard (1), dans certaines usines, des équipes *roulantes* ou *volantes*, des relais, qui passent successivement sur tous les métiers et y travaillent pendant que les ouvriers réguliers sont mis au repos. De cette façon, en donnant aux hommes adultes une heure de repos le matin et une l'après-midi, aux femmes deux repos d'une heure et demie, et aux enfants deux repos de deux heures, on parvient à faire tourner les métiers pendant quatorze heures, sans que chaque ouvrier, homme, femme et enfant, supporte un travail *effectif* dépassant la durée légale. — Cette organisation, qui paraît, avec les dispositions de la loi de 1892, rigoureusement légale, ne tient aucun compte des conditions hygiéniques et sociales des ouvriers. Désormais, ils doivent prendre leurs repas à toutes les heures du jour, et ne peuvent presque jamais se trouver réunis avec leurs femmes et leurs enfants, ces derniers travaillant rarement au même métier et souvent dans des usines différentes. — Au surplus, il est certain que, par la mise en œuvre de ces équipes volantes, les violations de la loi sont fréquentes. Il faut ajouter que le service de l'inspection, quel que soit son zèle, sera dans l'impossibilité absolue de les constater et d'exercer un contrôle sérieux. »

Pour ces motifs divers, contenus pour ainsi dire dans la loi elle-même, la réglementation de la durée du travail, surtout en ce qui concerne les enfants, est demeurée inefficace.

Mais, à côté de ces empêchements inhérents à la Loi, il y en a d'autres, — d'ordre extérieur, — qui sont venus s'y ajouter.

---

(1) V. Louis Ricard. — Proposition de Loi déposée le 23 nonovembre 1893. — Voir aussi le Rapport de H. Dron (28 décembre 1895): *Bulletin de l'Inspection du Travail*, 1896, numero 2, page 118.

D'abord, les patrons se sont insurgés avec une violence inouïe contre la loi de 1892; ils y ont opposé une résistance méthodique et savante, et leur mauvaise volonté en a accru les difficultés d'application. C'est ce dont se plaignent, à chaque ligne de leurs rapports, les inspecteurs du travail, et c'est ce qu'avec une insistance continue ils dénoncent aux divers ministres du commerce et de l'industrie.

Ensuite, il est indéniable que la complicité gouvernementale est venue renforcer l'opposition patronale : l'entente est flagrante. Les différents ministères qui se sont succédé ont mis tous une complaisance non dissimulée à permettre au patronat de violer impunément la loi.

De plus, les inspecteurs du travail se sont trouvés paralysés par la série des propositions de loi modifiant la législation de 1892, qui furent déposées au Parlement, dès le lendemain même de sa promulgation. Leurs efforts se sont brisés contre l'attente où étaient les industriels d'une transformation prochaine, pouvant venir d'un moment à l'autre, de la réglementation de la durée du travail.

Enfin, — raison exceptionnellement grave, — le prolétariat, en face de la violation constante du droit ouvrier, n'a pas bougé. Ses représentants directs, les socialistes, n'ont rien fait pour appeler là-dessus l'attention de la classe ouvrière et susciter dans son sein une immense agitation générale, sur un terrain de lutte si merveilleusement propice.

Donc, pour toutes ces raisons, la Loi de 1892, en ce qui a trait à la protection de l'enfance essentiellement, — est restée inappliquée. Dans quelle mesure? — Un *modus vivendi* s'est établi peu à peu : la journée de travail tend, en fait, à s'unifier dans la plupart des industries à *onze* heures. *Les enfants — sauf de rares exceptions —*

font en réalité, non pas DIX *heures, mais* ONZE *heures de travail par jour.*

C'est là un fait incontestable. Nous savons bien qu'il se trouve des socialistes pour le nier. Mais il y a contre leur affirmation trois séries de preuves décisives.

D'abord, il y a, depuis 1893, tous les rapports des inspecteurs du travail. Tous constatent l'inapplicabilité de la loi, tous s'accordent à réclamer l'unification de la journée de travail et tous fixent comme base de cette unification la journée de *onze* heures.

Il n'y a qu'à ouvrir les rapports annuels sur l'application de la loi du 2 novembre 1892, présentés au Président de la République par la commission supérieure du travail — il serait trop long de citer les rapports détaillés des inspecteurs divisionnaires, que résume d'ailleurs très fidèlement le Rapport annuel, — pour s'en rendre compte.

Pour 1893, le Rapport annuel déclare que :

Les inspecteurs sont unanimes à constater que la stricte application des prescriptions légales se heurte à de graves difficultés (p. 8). Le système des relais est vivement critiqué : 1° Il rend le contrôle de l'inspection presque impossible, et facilite, par conséquent, la violation de la loi. Comment, en effet, un inspecteur pourrait-il exercer une surveillance sérieuse? Il ne connaît pas personnellement tous les enfants et toutes les femmes employées dans une usine, et il ne sait pas à quelle heure, à quel moment, chacun d'eux doit être au travail ou se reposer. — 2° Cette organisation rend la situation des enfants et des femmes plus pénible que sous le régime de la Loi de 1874 (p. 9).

Pour 1894, nous lisons :

L'application stricte de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, qui fixe à des durées différentes la journée de travail des

diverses catégories d'ouvriers s'est heurtée à des difficultés réelles (p. XXI). ...Mais il était une limite jusqu'à laquelle la réforme pouvait être considérée comme définitivement acquise et hors de discussion : c'est la durée de onze heures... Cette réduction, le ministre décida de l'appliquer sans retard, et des instructions formelles et précises furent adressées dans ce sens aux inspecteurs (p. XVII). ... Nous avons déjà signalé tous les inconvénients des relais, qui rendent le contrôle à peu près impossible (p. XVIII).

Pour 1895 :

Le Gouvernement... dut, après l'adoption par la Commission sénatoriale d'une proposition de loi fixant d'une manière uniforme à onze heures la durée du travail quotidien pour les femmes et les enfants, prescrire au service de l'inspection, le 3 mars suivant, de tenir rigoureusement la main à ce que cette limite ne fût pas tout au moins dépassée... On peut dire que l'adoption de la journée de onze heures, pour les enfants et les femmes, serait universelle, si des industriels ne trouvaient dans la loi même, grâce aux relais et aux équipes tournantes ou de remplacement, des facilités pour se dérober à ses prescriptions (p. XV).

Pour 1896 :

Par suite des organisations complexes imaginées par les industriels, les inspections qui échappent à l'Inspection sont encore nombreuses et il en sera ainsi tant que la loi n'aura pas imposé une *durée uniforme de travail* pour les différentes catégories de travailleurs... On peut affirmer qu'en temps normal la durée du travail ne dépasse pas *onze* heures dans les usines à personnel mixte où les enfants et les femmes sont les auxiliaires des ouvriers adultes (p. XVIII)... Dans presque tous les cas, la *connivence de l'ouvrier avec le patron* contribue à augmenter les difficultés du contrôle (p. XXI).

Pour 1897 :

On peut affirmer d'une manière générale que la durée de *onze* heures tend à se généraliser... L'unification de la durée

du travail à *onze* heures pour toutes les catégories d'ouvriers pourrait seule faire disparaître les abus qui se produisent encore (p. xx). Il résulte, d'ailleurs, des rapports des inspecteurs que, dans les établissements qui n'ont pas réduit la durée de la journée de travail, ils tiennent la main, dans la mesure du possible, à ce que les personnes protégées ne travaillent pas plus de *onze heures*, et les ouvriers adultes plus de douze heures (p. xxi).

Ce n'est pas tout. Il y a une série de documents : les paroles ou les circulaires ministérielles, toutes considérant la journée de *onze heures* comme étant la journée normale des femmes *et des enfants*. Les Rapports de l'Inspection du travail mentionnent — comme nous venons de le voir, — plusieurs circulaires ministérielles rédigées dans ce sens. D'autre part, il y a le fameux discours de M. Lebon, en 1895, à Lille, rapporté en ces termes par la Chambre de Commerce de Tourcoing :

M. le Ministre répond qu'il n'y a pas à espérer de refaire une nouvelle loi maintenant, mais que des instructions sont données aux inspecteurs du travail pour qu'ils usent d'une grande tolérance là où il n'y a pas d'abus et pour qu'ils ferment les yeux dans les industries où le travail ne dépasse pas *onze heures* par jour.

Enfin, — pour borner là nos citations, — il faut noter une circulaire du 3 mars 1894, du Ministre du Commerce, M. Marty, qui vaut d'être reproduite tout entière :

L'application de l'article 3 de la loi du 2 novembre 1892, qui fixe une durée différente pour la journée de travail de chaque catégorie de personnes protégées, a rencontré d'assez sérieuses difficultés. Le Parlement a été saisi de plusieurs propositions de loi tendant à unifier la durée de la journée soit à dix heures, soit à onze heures. L'annonce de ces propositions, les études auxquelles elles donnent lieu, ont pu faire supposer à

certains industriels que l'effet de la loi était provisoirement suspendu, au moins en ce qui concerne la durée du travail.

S'il ne s'agissait de continuer à faire travailler onze heures par jour les enfants comme les femmes, cette attitude des industriels s'expliquerait dans une certaine mesure, puisque rien ne permet encore de préjuger si le Parlement adoptera définitivement cette durée ou celle de dix heures. On ne saurait donc blâmer le service de l'inspection de montrer, provisoirement, quelque tolérance sur ce point.

Mais, d'après des renseignements qui m'ont été fournis, certains chefs d'industrie continueraient à faire travailler les enfants et les femmes non seulement onze heures par jour, mais même douze heures et parfois plus. Une telle situation ne saurait être tolérée, car aucun prétexte ne pourrait être invoqué pour la justifier. Les diverses propositions dont le Parlement est saisi, même la moins restrictive ne demande pas plus de onze heures de travail par jour, et c'est à ce chiffre que s'est arrêtée la Commission sénatoriale.

Si donc il existe dans votre circonscription des établissements dans lesquels, soit les enfants, soit les femmes travaillent plus de onze heures par jour, je vous prie d'inviter immédiatement les chefs d'industrie à réduire leur journée au moins à cette durée. S'ils ne le faisaient pas dans un délai suffisant, vous devriez recourir, pour les y contraindre, aux moyens de répression que la loi a mis à votre disposition.

Il existe peut-être enfin une troisième série de preuves, la plus précieuse pour nous, puisqu'elle est d'origine socialiste. C'est un discours retentissant de Jules Guesde — tiré depuis en brochure(1) — prononcé le 15 juin 1896, à la Chambre des Députés, et dans lequel l'ancien député de Roubaix dénonce avec sa logique mordante *la non appli-*

---

(1) *Des Lois protectrices du Travail; ce qu'elles sont; ce qu'elles devraient être;* Discours de Jules Guesde (15, 22, 24 juin 1896). Bibliothèque du P. O. F.

cation de la loi de 1892. — Voici les fortes paroles de Jules Guesde :

... Je n'ignorais pas que la loi en cause et qu'on vous demande de modifier avait la prétention de réaliser un certain nombre de réformes : il s'agissait d'élever à treize ans l'âge d'admission des enfants au travail industriel ; il s'agissait de supprimer le travail de nuit ; il s'agissait d'instaurer d'une manière définitive le repos hebdomadaire ; il s'agissait enfin de réduire, à dix heures pour les uns et à onze pour les autres, le travail des enfants et des femmes. Mais ce que je savais, et ce que vous savez tous, c'est que ces réformes, qu'on vous donnait comme réalisées, étaient encore à réaliser...

JAURÈS. — Très bien !

JULES GUESDE. — ... et que, nulle part, aucune des prescriptions édictées par vous, les législateurs, n'a été introduite dans la pratique. On continue aujourd'hui, après la loi, comme avant, à travailler *douze, treize, quatorze, quinze* et jusqu'à *vingt-quatre heures* par jour. (*Exclamations sur divers bancs*).

A l'extrême gauche. C'est vrai !

JULES GUESDE. — Et, en disant que la limitation du travail n'a été respectée, ni pour les hommes, ni pour les femmes, *ni pour les enfants*, j'énonce un fait dont vous tous ici, représentants des cités industrielles, vous avez la preuve...

... Voici un premier procès-verbal que j'ai reçu des travailleurs de Roubaix, concernant un établissement que je nommerai — ou que je ne nommerai pas, — selon que le décidera la Chambre.

Dans cet établissement, des *enfants* de treize à seize ans, au nombre de trois cents environ, travaillent, en moyenne, de *treize à quinze* heures par jour, avec un arrêt de une heure pour dîner. Le samedi, ils passent la nuit jusqu'au dimanche matin à six heures. Un certain nombre, sur la demande du patron, passent deux et trois nuits par semaine ; ils peuvent refuser, mais aussi ils savent qu'au premier ralentissement du travail, ils seront les premiers congédiés, de sorte que, retenu

par la peur du pain quotidien à perdre, nul n'ose dire non, de crainte d'être parmi ceux qui seront exécutés à la première crise...

... Voici un autre établissement — je suis toujours à Roubaix, et je suis obligé de prendre mes exemples dans cette ville type à tous les points de vue : type au point de vue de l'exploitation ouvrière et type au point de vue de la revendication ouvrière. *(Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.)* Dans cette fabrique, *les enfants de treize à quinze ans* travaillent *douze et quatorze heures* dans une atmosphère insupportable. Il s'agit d'un peignage mécanique. Vous savez à quelle température sont soumis ceux et celles qui sont obligés, pour vivre, de passer par ce véritable four, où on ne travaille pas, où l'on cuit.

En voici d'autres encore : « c'est dix-sept heures, c'est dix-huit heures qu'on travaille... »

... J'ai établi par le cri des ateliers, que la limitation des heures de travail n'était respectée nulle part. Mais avais-je besoin de ce témoignage des victimes ? J'aurais pu aussi bien coudre les bouches ouvrières et m'en tenir à ce qui échappe, à ce qui émane malgré eux, des rapports de vos inspecteurs...

Jules Guesde cite :

« Nous avons constaté, au cours de visites, que la durée du travail avait été maintenue à douze heures dans deux manufactures de jute (6e section)... » — *Il s'agit de femmes et d'enfants, vous entendez bien ?* — ... « Nous avons hésité à constater par voie de procès-verbal les infractions à la loi. » *(Rumeurs à l'extrême gauche.)*

... Dans les distilleries de betteraves, les fabriques de sucre, *les enfants et les femmes sont répartis* en deux équipes se relayant ordinairement à six heures du matin et à six heures du soir et alternant chaque dimanche ; mais cette alternance se fait pour les femmes *et les enfants* par une besogne de *quatorze à dix-huit heures...*

Et après avoir passé en revue les rapports des inspecteurs du travail, constatant la non application de la loi, Jules Guesde concluait :

Donc, selon la très juste expression du rapporteur de la proposition de loi en discussion, *la loi du 2 novembre 1892 est bien réellement restée lettre morte...*

Nous ne croyons pas que réquisitoire plus fort ait été jamais prononcé contre la loi de 1892 par les partisans de la nouvelle réglementation de la durée du travail.

La situation est donc très nette, sous l'empire de la loi de 1892. Les dispositions légales sont inapplicables et inappliquées : tout au plus y a-t-il quelques rares exceptions à cette inobservation générale. Et, en particulier, il est hors de conteste que la journée *normale* des enfants, sous ce régime, est, non pas de *dix* heures — comme quelques socialistes l'affirment chaque jour sans le démontrer —, mais de ONZE heures, au *minimum*. L'inscription dans la loi de la journée de dix heures pour les enfants n'est ainsi qu'une *illusion juridique*, — et la réalité seule nous importe.

C'est là le point central de toute la discussion.

HUBERT LAGARDELLE

(La fin au prochain numéro)

CRITIQUE DRAMATIQUE

Le Ressort, étude de révolution, en quatre actes

Le journal constitue de nos jours l'une des plus florissantes industries et ne sert plus qu'incidemment à répandre des idées. La *Libre Parole* opère dans le chantage, le *Petit Journal* est dévoué à tous les Panamas, le *Gil Blas* vit des charmes vénériens de Liane ou de Manon et, plus modeste enfin, la *Patrie* vend des tuyaux de course.

Pour être journaliste, on conçoit après cela qu'il ne faille point s'embarrasser de littérature : il suffit d'avoir l'échine souple, un bon estomac et une certaine impudeur. Néanmoins, quelques écrivains ne peuvent s'accommoder du nouveau régime de la Presse capitaliste. Ils combattent avec joie pour les idées qu'ils croient justes, sans se soucier d'obtenir récompenses ou sinécures. M. Urbain Gohier est de ceux-là. Au cours des récentes polémiques, il fut parmi les plus redoutables adversaires de la canaille militaire et il reste un des plus clairvoyants témoins de la décomposition de notre société bourgeoise. Pourtant il ne voit guère au delà d'une révolution politique qui porterait au pouvoir des hommes intègres et capables de rendre moins odieuse la tyrannie capitaliste. M. Gohier n'est pas socialiste, et la pièce qu'il nous a donnée cette dernière semaine en témoigne.

Gerhard Hauptmann, en portant à la scène son chef-d'œuvre *Les Tisserands*, n'avait fait qu'illustrer puissamment un des tragiques moments de la lutte des classes. Plus présomptueux, M. Gohier a voulu déterminer un des modes de la révolution qu'il juge imminente. Mais il n'a pu se débarrasser des souvenirs historiques de l'iconographie révolutionnaire : barricades et coups de fusil. Oubliant que l'histoire ne se recommence que pour se caricaturer, il n'a su, en s'inspirant des héroïques journées de Juin et de Mai, qu'évoquer une pauvre émeute boulangiste aggravée de quelques explosions.

Lorsque Paris enfiévré l'acclamait, Georges Boulanger conduisait par les boulevards Marguerite de Bonnemain, et ensemble ils jouissaient du délire d'un peuple. L'aventure boulangiste cachait un roman d'amour. Philippe Redan, le chef du mouvement révolutionnaire qu'étudie Gohier, a sa Marguerite de Bonnemain, moins sympathique, en Suzanne Péricaud, femme d'un financier véreux en fuite. C'est près d'elle qu'il trouve ses meilleures inspirations, qu'il conçoit ses idées les plus fortes, et c'est à elle qu'il apporte la moisson des volontés humaines enchaînées pour son triomphe. Son amour est devenu le foyer de son énergie, le « ressort » de sa volonté.

Le premier acte nous a mis au fait de l'intrigue amoureuse qui détermine le drame ; le second acte nous fait assister à une réunion secrète où les délégués des comités doivent prendre les dernières mesures pour assurer le succès de l'action révolutionnaire, maintenant résolue. C'est prétexte à longues tirades déclamatoires. Les insurgés dressent le bilan des crimes commis par la société bourgeoise et ils assurent le chef de leur entier dévouement : « Citoyen Philippe, ce que tu feras quand nous serons les maîtres, ça te regarde. Nous t'avons donné notre confiance, nous te suivrons jusqu'à la mort. Nous sommes beaucoup qui ne comprenons pas tout ce que tu dis et qui ne comprenons pas ce que tu veux. Mais nous savons que tu veux le bonheur du peuple. »

Avant d'engager la lutte, il faut se débarrasser des traîtres. Deux mouchards se sont glissés parmi les révoltés. L'un d'eux est découvert et séance tenante les délégués décident sa mort. Son compagnon est chargé d'exécuter la sentence. Il hésite d'abord, mais craignant de se compromettre il plonge le poignard dans la poitrine de son collègue malheureux. « Mort aux traîtres ! » crient les conjurés, qui connaissent le répertoire de l'Ambigu-Comique.

Pendant que Philippe Redan se préparait à donner révolutionnairement un législateur à son pays, sa maîtresse Suzanne Péricaud — incontestablement moins chaste que la Suzanne de l'Ancien Testament — s'apprêtait à ouvrir sa couche à un jeune et noble officier, espoir de notre armée

et gloire de sa famille. — La police qui sait tout, avertit charitablement son adversaire. Philippe accourt chez sa maîtresse, oubliant la révolution, et se rend compte du malheur qui fond sur sa tête. Il provoque son adversaire et le revolver va décider — entre les deux amants. Une héroïne de M. Georges Ohnet se placerait entre les deux combattants; Suzanne reste impassible. Mais, revenu d'un lointain voyage, M. Péricaud, qu'une obligeante servante avait caché, surgit. Il tue le lieutenant, mais épargne Philippe, qui n'a guère possédé en somme que « l'imagination » de son épouse et qui paraît vraiment d'un trop pauvre sentimentalisme. « Nous ne sommes pas, dit-il, des maris de comédie. »

Suzanne maintenant appartient à son époux par contrat de mariage et par droit de conquête, elle ne peut donc résister à l'invite aimable qu'il lui fait de reprendre la vie commune. « Nous avons de l'argent, Suzon. C'est pour t'en gagner que je suis parti. J'en ai, je te l'apporte. Dix millions. Tu seras belle, tu seras la plus belle. » Étrange mari! étrange femme!

C'est sur la place de la République que se déroule le dernier acte. Les insurgés oubliant les fusils Lebel et les avenues propices au déploiement des troupes ont dressé là leurs barricades. — Ils succombent, trahis par leur chef, qui ne se battait pas pour vaincre, mais pour trouver la mort. « Toujours trahis, dit un vieux combattant, qui a vu plus d'une révolution, tantôt pour de l'argent et tantôt pour une garce. » Boulanger, délaissant ses partisans, n'avait pu survivre à Marguerite; sacrifiant les hommes qui se sont donnés à lui, Philippe Redan ne peut résister à la perte de Suzanne. L'analogie est saisissante.

L'amour qui perdit Troie a perdu la Révolution. Elle ne s'en porte pas plus mal pour cela. Chaque jour elle s'affermira mieux au sein même de la société bourgeoise, jusqu'au dernier coup d'épaule, qui brisera les derniers vestiges du régime capitaliste, et qui sera donné par des hommes plus conscients que les pauvres révoltés que nous a peints M. Gohier.

Parmi les artistes, M. Gemier et M. Etiévant se sont fait justement applaudir.

E. Buré

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Un discours de Millerand. — Millerand a prononcé le 4 février dernier un discours au banquet de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, présidé par M. Waldeck-Rousseau. Les associations représentées étaient au nombre de 128 avec plus de 3,000 membres et environ 6,000 auxiliaires. Je noterai seulement les déclarations de M. Waldeck-Rousseau qui se réjouit « de l'autorité acquise par les syndicats sur leurs membres d'abord, puis sur les tiers quant à la détermination des conditions du travail » et qui pense « qu'à mesure que notre civilisation se développe, le travail demandera sa rémunération de moins en moins au salaire proprement dit, de plus en plus à une perception directe des bénéfices de ses produits ». C'est le même esprit que l'on trouve dans le discours de Roubaix que nous avions signalé et qui permet au gouvernement de donner une puissance de plus en plus grande aux associations et syndicats ouvriers. Ce n'est pas ici le lieu de discuter si l'association coopérative de production est bien la forme nouvelle et générale qui prépare la disparition du salariat.

Nous allons seulement noter une déclaration de Millerand qui a attiré l'attention du *Temps* et aussi un peu celle de nos camarades. Millerand a déclaré en effet :

On a dit dans une formule fameuse : L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes *(Applaudissements)*, formule qu'il faut entendre non pas dans ce sens étroit et ridicule qui conduirait — par je ne sais quels procédés ? — à diviser la nation en je ne sais quelles catégories, mais dans ce sens

large, élevé et fécond que c'est l'homme qui se fait à lui-même sa destinée *(Vifs applaudissements)*; que le temps des miracles est passé et que c'est la charge et l'honneur des travailleurs, par leurs efforts incessants, par leur éducation constante, de s'élever, de s'émanciper, de conquérir le bonheur qui est devant eux et qu'ils prendront eux-mêmes de leurs mains! *(Nouveaux applaudissements.)*

La forme imprécise de ce discours a comblé de joie les adversaires de Millerand qui lui avaient reproché de méconnaître le principe de la lutte de classes par son entrée au ministère. Ils ont voulu voir dans ces paroles la reconnaissance du seul effort individuel en opposition à l'effort collectif. Et le *Temps* qui consent, lui aussi, à oublier les actes ministériels de Millerand, veut voir dans ces paroles la négation de l'existence de classes distinctes dans la société actuelle. Si, cependant, on lit ces paroles et si on les rapproche de celles prononcées à Lille, on s'aperçoit que la vérité n'est ni d'un côté ni de l'autre. Millerand conçoit une unité nationale, mais il reconnaît l'existence de la classe ouvrière à laquelle, d'ailleurs, s'adressent et ses réformes et son discours. Il ne conçoit évidemment pas la possibilité pour cette classe ouvrière de trouver son salut dans une expropriation immédiate et violente des autres classes. Il ne croit pas que la nation soit « divisée » en classes d'une façon aussi absolue, aussi irréductible qu'on le représente au cours de la propagande socialiste; il croit — selon l'exemple qui lui était fourni par les membres présents des associations ouvrières de production — que, même dans la société capitaliste actuelle, la forme du salariat peut être dépassée par des organisations *collectives* d'ouvriers. Et à ce point de vue, il est possible que l'association de production soit loin d'avoir dit son dernier mot avec le développement de l'État et des municipalités dans un sens démocratique. Millerand a pensé évidemment aussi que l'on ne peut encore entrevoir d'autre solution pour la classe ouvrière que celle de l'inciter à une organisation syndicale toujours plus forte et de la mettre ainsi à même de débattre ses intérêts qui sont solidaires de la prospérité de l'industrie nationale. C'est ainsi que « les travailleurs peuvent faire à eux-mêmes leur destinée ». Je ne

connais pas la fin que Millerand assigne à cette évolution. Mais c'est évidemment là le sens actuel de l'évolution.

Le budget de la guerre. — Toute l'activité parlementaire du groupe socialiste s'est portée sur les réformes militaires à l'occasion de la discussion du budget de la guerre. Nous sommes très heureux de noter que les discours des députés socialistes et en particulier celui de Sembat, qui appartient au parti socialiste révolutionnaire, ont eu pour base non pas le concept de la suppression des armées permanentes mais la série de réformes que M. Pelletan avait indiquées dans son rapport et qui permettraient une certaine réorganisation de l'armée actuelle de façon à mettre plus « en harmonie le principe démocratique et les besoins de la défense nationale ». C'était là le seul champ possible et utile de l'activité parlementaire du groupe socialiste. Il est regrettable que cet effort n'ait pas porté tous ses fruits et que la demande de la nomination d'une commission d'enquête pour examiner les abus signalés ait été repoussée par le gouvernement et par la Chambre. Cette commission, si elle avait fait un travail sincère, aurait évidemment abouti à la nécessité de la transformation de notre système militaire, mais M. Waldeck-Rousseau, comme la Chambre, pense qu'il n'est encore nécessaire et possible que d'atteindre les fautes individuelles, de frapper « les officiers qui ont trahi les traditions d'honneur de leur corps ». Il est évident que l'immense majorité de la nation ne comprend pas la nécessité de cette réforme et que c'est devant elle qu'elle doit être d'abord plaidée par nos amis au double point de vue de l'intérêt de la démocratie et de la défense nationale. Il est indispensable de ne pas laisser à côté de la masse ouvrière en mouvement cette institution militaire qui sera pour elle et pour les institutions démocratiques un danger constant.

Paul Dramas

II FAITS ÉCONOMIQUES

Capital et travail à la Martinique. — Marx rappelle, dans le chapitre sur la journée de travail du premier volume du

Capital, que « pendant la première moitié du dix-huitième siècle, jusqu'à l'époque de la grande industrie, le capital n'était pas parvenu en Angleterre, en payant la valeur hebdomadaire de la force de travail, à s'emparer du travail de l'ouvrier pour la semaine entière, à l'exception cependant de celui du travailleur agricole. De ce qu'ils pouvaient vivre toute une semaine avec le salaire de quatre jours, les ouvriers ne concluaient pas le moins du monde qu'ils devaient travailler les deux autres jours pour le capitaliste. Une partie des économistes anglais dénonça cette obstination avec une violence extrême. » L'un deux s'exprimait de la façon suivante : « L'homme, en général est porté par nature à rester oisif et à prendre ses aises ; nous en faisons la fatale expérience dans la conduite de notre plèbe manufacturière, qui ne travaille pas en moyenne plus de quatre jours par semaine, sauf le cas d'un enchérissement des moyens de subsistance. Notre plèbe manufacturière s'est mis dans la tête l'idée fixe qu'en qualité d'Anglais tous les individus qui la composent ont par droit de naissance, le privilège d'être plus libres et plus indépendants que les ouvriers de n'importe quel autre pays de l'Europe. Cette idée peut avoir son utilité pour les soldats, mais moins les ouvriers des manufactures en sont imbus, mieux cela vaut pour eux-mêmes et pour l'État... La cure ne sera pas complète tant que nos pauvres de l'industrie ne se résigneront pas à travailler six jours pour la même somme qu'ils gagnent maintenant en quatre » (1).

Des plaintes du même genre sur la regrettable fainéantise des travailleurs nous viennent en ce moment des colons de la Martinique. Voici comment l'un d'eux s'exprime dans un interwiew du *Figaro :*

« Le travailleur martiniquais est un être nonchalant, sans prévoyance et sans besoin. Il vend son travail à la tâche. Ce travail à la journée étant considéré par lui comme dégradant : il lui rappelle le temps de l'esclavage, où la journée de l'esclave appartenait au maître... Or cette tâche — qui est un travail

---

(1) *Capital*, premier volume. Édition française, p. 118.

à exécuter en un nombre d'heures déterminé — il la vend à un prix librement débattu, et se repose lorsqu'elle est achevée. Si elle l'a occupé quatre ou cinq heures et lui a rapporté vingt sous, il estime que sa journée est suffisamment remplie et qu'il a gagné assez d'argent. Donnez-lui de plus hauts salaires : il n'acceptera que des tâches plus courtes et chômera trois jours par semaine au lieu de deux » (1).

Il n'y a rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que nos planteurs de la Martinique en arrivent aux mêmes conclusions que Merivale, le disciple du célèbre Wakefield qui a fait la théorie de la colonisation *systématique*. « Dans les pays de civilisation, le travailleur est, quoique libre, dépendant du capitaliste en vertu d'une loi naturelle (!) ; dans les colonies cette dépendance *doit* être créée par des moyens artificiels. » Les douloureux événements de la Martinique nous apprennent ce qu'ils entendent par ces « moyens artificiels ».

G. Fauquet

BELGIQUE

Le congrès des coopératives. — Le mouvement coopératif a pris, en ces dernières années, une formidable extension dans notre pays.

Il y a 1,350 sociétés coopératives, dont 150 affiliées au Parti ouvrier. Le 6 novembre 1898, sur l'initiative de quelques sociétés, 67 coopératives socialistes décidèrent de grouper en un seul organisme toutes les coopératives socialistes du pays, de tenter un essai de fédération. C'est à la suite de cet essai que fut convoqué, à Bruxelles, le 18 février dernier, le congrès des coopératives afin de constituer définitivement la fédération des sociétés coopératives.

L'ordre du jour était ainsi libellé :

1° Appel des groupes ;

2° Rapport du secrétaire sur le marché des affaires ;

3° Rapport du trésorier ;

---

(1) Impressions d'un colon. *Figaro*, 18 février 1900.

4° Discussion des statuts;

5° Participation de la Fédération à l'Exposition universelle de 1900;

6° Décision à prendre pour l'achat en commun;

7° Devoirs des sociétés de consommation vis-à-vis des sociétés de production;

8° Analyse des denrées alimentaires;

9° Communications.

L'on peut affirmer que le congrès des coopératives fut un des plus beaux que le Parti ouvrier belge ait tenus. Toutes les coopératives socialistes, à part une ou deux exceptions, étaient représentées au congrès par 150 délégués.

Nous allons résumer le rapport de Zéo sur les travaux accomplis pendant l'année dernière.

Lorsque les 67 sociétés organisatrices eurent décidé l'essai de fédération, l'on créa un secrétariat qui eut pour mission de :

Mettre en communication les coopératives avec les fournisseurs afin qu'elles achètent à meilleur marché;

Propager les coopératives;

Perfectionner les organisations existantes;

Donner des renseignements juridiques;

Etablir des relations entre coopératives de consommation et de production.

Un comité se mit à l'œuvre immédiatement. Une chambre fut louée, un employé permanent fut nommé, et pour avoir des ressources, l'on décida de percevoir une cotisation de deux centimes par membre.

Les résultats sont brillants :

123 sociétés sont affiliées à la Fédération;

23 ont demandé leur affiliation.

La Fédération, telle qu'elle a fonctionné, était divisée en deux chambres : une chambre consultative et une chambre commerciale.

Voyons les travaux accomplis à ces deux points de vue :

Comme organe consultatif :

48 sociétés se sont adressées à la Fédération pour :

a) Demande de statuts-modèle;

b) Demande de renseignements pour constitutions de sociétés;

c) Demande de renseignements concernant la légalité de certains articles du règlement;

d) Demande de renseignements pour la comptabilité;

e) Demande d'envoi de comptables;

f) Demande de débouchés commerciaux;

g) Demande de renseignements sur maisons commerciales;

h) Demande d'emprunts;

i) Demande de renseignements sur la coopération émanant d'autres pays (Allemagne, Russie, Etats-Unis, France, Angleterre, Hollande, Italie);

j) Intervention dans les conflits entre sociétés et leurs gérants.

Comme organe commercial :

La Fédération a vendu les produits suivants :

Allumettes, salaisons, margarine, savon, sel, cirage, toile, mine de plomb, biscuits, chocolat, confiture, vinaigre, amidon, fruits, sardines, sucres, maïs, chicorée.

Au 31 janvier, la Fédération comptait 43 sociétés coopératives qui lui avaient acheté pour 34,148 fr. 98.

Certes, ce n'a pas été sans peine qu'on est arrivé à ce résultat. Pour montrer l'activité déployée, disons que la Fédération a reçu pendant un laps de temps très court la visite de 600 voyageurs de commerce et qu'elle a envoyé plus de 1,800 lettres.

La Fédération n'a pas oublié qu'elle devait être *un organe de propagande :*

Une brochure de Zéo sur la Fédération des coopératives a été tirée à 4,000 exemplaires;

Cinq conférences ont été données en province;

L'*Avenir social* publie tous les mois un bulletin coopératif;

Une brochure conférence type a été éditée;

Formation d'une bibliothèque spéciale;

Annuaire sur la coopération à faire à la fin de l'année.

Disons encore, avant de terminer le résumé de ce remarquable rapport, que deux comptables, les camarades Demarée

et Hasen, vont tous les dimanches dans les coopératives de province, initier les administrateurs à un système de comptabilité spécial afin d'avoir pour toutes les coopératives du pays une comptabilité uniforme.

Ce rapport et celui du trésorier, constatant une encaisse de 599 francs, sont adoptés.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La Fédération exposera dans le compartiment d'économie sociale :

1) Le recueil des bilans de toutes nos sociétés avec l'histoire du développement de chacune d'elles.

2) Une brochure résumant l'histoire de la coopération socialiste belge.

3) La bibliothèque coopérative belge.

4) Des diagrammes montrant les progrès de la coopération.

5) Les photographies des principales Maisons du Peuple.

ANALYSE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Le Congrès émet le vœu que les coopératives fassent analyser leurs produits au laboratoire de l'Institut industriel.

DISCUSSION DES STATUTS

Les statuts proposés par le Comité sont votés après quelques légères modifications.

ACHAT EN COMMUN

L'on décide de continuer le système existant pour certaines marchandises et de tâcher d'acheter en commun les cafés, les savons, le maïs et la levure.

DEVOIRS DES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION VIS-A-VIS DES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION

Les vœux suivants sont adoptés :

a) Les coopératives de production prient les coopératives de consommation de suivre pour leurs achats une procédure facile et expéditive, de ne pas réunir, par exemple, leur comité

d'achat à des heures qui rendent la besogne difficile pour les représentants des coopératives de production, de donner toujours le pas aux voyageurs de coopératives socialistes, et à prix et à qualité égaux, d'acheter toujours à ces derniers.

b) Le Congrès décide qu'il est de l'obligation des coopératives de ne faire effectuer leurs travaux qu'à des maisons (imprimeries ou autres) qui paient chez elles le minimum de salaire et de préférence dans des coopératives de production.

c) Le Congrès des coopératives émet le vœu de voir les coopératives de consommation envoyer aux coopératives de production des échantillons des produits qu'elles désirent, avec indication du prix d'achat.

Ce Congrès, qui créa pour notre parti la fédération de toutes les coopératives, marque une date importante de l'histoire socialiste. La nouvelle fédération sera un élément des plus puissants pour le développement de la coopération et du socialisme en Belgique.

G. Vandermeeren

RUSSIE

Le Mouvement Ouvrier en Russie : les Grèves. — Le mouvement ouvrier plus ou moins conscient et organisé s'est surtout développé en Russie après 1896, au lendemain des grandes grèves de Pétersbourg, qui mirent sur pied 35,000 ouvriers, appartenant à dix-sept fabriques de cotonnades (1). Presque sur tous les points, les réclamations des grévistes reçurent satisfaction ; ils demandaient la limitation de la journée de travail à onze heures et demie : le gouvernement russe la leur accorda par la Loi du 2 juin 1897.

Ce premier succès fit comprendre aux ouvriers que l'amélioration de leur sort peut seulement venir d'eux-mêmes, de l'action concertée de leurs propres forces ; et depuis ces événements historiques, la grève est devenue en Russie un fait

(1) Voir l'excellent livre de Maxime Kovalewsky : *Le Régime Economique de la Russie*, ch. VI : « La question ouvrière » (Paris, 1898, Giard et Brière).

normal, presque permanent. — D'autre part, le gouvernement russe a senti la puissance redoutable des ouvriers industriels organisés, et contre eux il a savamment et systématiquement organisé toute une série de persécutions, qui rappellent parfois assez bien, par leur cruauté, les accès de fureur sauvage du Sultan.

Une chronique sur la Russie est singulièrement difficile à écrire: les renseignements font défaut, les mouvements des masses ouvrières sont tenus cachés, la presse est muselée. Ce n'est la plupart du temps que par de rares correspondances privées qu'à travers la lourdeur de ce silence, nous viennent quelques détails sur ces luttes tragiques. Et encore est-ce presque toujours la même répétition monotone et triste de scènes sanglantes et d'atrocités policières ou patronales: la grève éclate, la police arrive, les troupes surviennent; et les fusils partent, et les prisons se garnissent, et la Sibérie absorbe de nouvelles victimes. Trop souvent les organisations ouvrières, encore à la phase élémentaire de leur existence, périssent ainsi à la suite de grèves, amputées qu'elles sont de leurs meilleurs éléments — jusqu'à ce que surgissent de nouvelles énergies ouvrières. Seules sont plus résistantes les organisations polonaises et juives, qui sont les plus fortes, parce que les plus vieilles, et parce qu'elles trouvent aussi dans les persécutions nationale et religieuse un élément puissant de vie.

Nos chroniques sur la Russie se ressentiront donc de la rareté et de la pauvreté des documents que nous avons à notre disposition, et ne pourront pas présenter un caractère bien scientifique.

Nous donnons aujourd'hui, d'après des correspondances, quelques renseignements plutôt anecdotiques sur les dernières grèves en Russie.

Marioupol (Gouvernement d'Ekaterinoslaw). — Le 14 juillet 1899, les ouvriers de deux grandes usines (« La Providence » et « Nicopol-Mariopolsky ») cessèrent brusquement le travail: ils demandaient une augmentation de salaire, et une amélioration de leur boisson, l'eau qu'on leur donnait à boire étant

impossible à avaler. Ils déléguèrent trois des leurs vers l'administration, pour exposer leurs plaintes: l'administration, en toute réponse, se borna à remettre entre les mains de la police les trois délégués. Une révolte s'en suivit : les ouvriers attaquèrent les usines et éteignirent les fourneaux. L'administration appela les troupes, pendant que la police arrêtait 80 grévistes et les conduisait en prison. Les autres grévistes se mirent aussitôt à la poursuite du convoi des prisonniers, et délivrèrent leurs camarades. La troupe, survenue, les chargea alors violemment, tira dans leur dos pendant qu'ils fuyaient, en tua un, et en blessa plusieurs. — Pendant ce temps, près du local où avaient été emprisonnés les trois délégués, se passait la scène suivante : un officier ayant violemment insulté un des grévistes, parmi la foule, fut souffleté par lui ; pour venger l'honneur de l'uniforme, l'officier le tua net. Dès que les grévistes eurent connaissance de ce fait, ils attaquèrent la troupe à coups de pierres. Les soldats tirèrent : une dizaine de morts et de blessés restèrent à terre. — La grève prit fin, sans que les ouvriers en aient tiré d'autre profit.

Ékaterinoslaw. — Le 25 juin 1899, une grève éclata à Ékaterinoslaw. Les ouvriers demandaient une augmentation de salaire, et la cessation du travail, les jours de fête, à deux heures de l'après-midi. Le 30, la grève était terminée, par suite de l'intervention de la troupe et de la police. Cinquante ouvriers avaient été arrêtés et emprisonnés.

Grodno. — Le 15 septembre 1899, 800 ouvrières appartenant à une manufacture de tabacs de Grodno se mirent en grève, réclamant une augmentation de salaire. Elles gagnaient en effet de 50 copeks à un rouble (de 1 fr. 30 à 2 fr. 50) *par semaine* : sans compter que les amendes prélevaient souvent la plus grande part de ce véritable salaire de famine. La police vint à l'aide du patron de la manufacture, et, pendant une nuit, 100 ouvrières furent arrêtées et conduites en prison. La grève n'en continua pas moins. Les prisonnières déclarèrent d'ailleurs préférer leur prison à leur liberté. « En prison, disaient-elles, nous avons le même pain et la même eau qu'en liberté ; mais nous avons en moins la chance d'attraper la

phtisie, à laquelle on n'échappe pas à la manufacture. » — La résistance des femmes grévistes fut si opiniâtre, qu'elles parvinrent pourtant à vaincre et à obtenir une partie de leurs droits.

Varsovie et Dombrowo. — Plus de 30,000 ouvriers, appartenant à diverses industries, se mirent en grève, du 19 au 30 juin 1899. Le moment était bien choisi, surtout pour les ouvriers mineurs, les patrons ayant à livrer de grandes commandes dont le terme approchait. Comme toujours, la police et l'armée intervinrent aussitôt. La répression de la grève fut, du premier moment, extrêmement violente : on perquisitionna, on emprisonna, on fouetta. Cela n'amenant aucun résultat, on coupa les vivres : on ferma d'autorité les monts de piété et les magasins d'approvisionnements divers. La troupe envahit les usines et les mines. Rien n'y fit : les ouvriers résistaient toujours. Alors la chasse à l'homme commença. On traînait les grévistes dans les bureaux de police : une fois là, on se livrait sur eux à des violences inouïes, on les assommait à coups de crosses de fusils et on fouettait les femmes. Cela durait jusqu'à ce qu'ils eussent promis de reprendre le travail. Ceux qui refusaient étaient emprisonnés ou expulsés : ces derniers furent au nombre de 5,000. Par ce moyen, la grève fut terminée.

Tel est le triste spectacle que présente la plupart du temps le mouvement ouvrier en Russie. Pourtant l'organisation grandit, et on ne saurait dire la force et le courage que déploient les ouvriers dans de pareilles conditions de lutte. Leur conscience se développe à mesure que s'intensifie la lutte des classes. Si bien que le mouvement économique du prolétariat, qui est chaque jour plus contrarié, tend naturellement à devenir ainsi, par la force même des choses, un mouvement politique. Au reste, le gouvernement russe est encore « le meilleur propagandiste » : ce qu'il commence à faire par le régime de la terreur, c'est-à-dire l'éveil des consciences ouvrières, les socialistes se chargent de le terminer.

Nikto.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Volkswirthschaftliche Studien aus Russland, par GERHART VON SCHULZE-GAVERNITZ (Leipzig, Duncker u. Humblot, 1899, in-8, VIII-618 pages). — Ce sont six études très remarquables sur la Russie contemporaine. 1° *Histoire de l'industrie* en Russie; comment la Russie est en voie de devenir une nation industrielle. 2° Etude particulière de l'*industrie du coton*, autour de laquelle s'est constituée une vie économique et sociale nouvelle; formation d'un capitalisme concentré et d'un prolétariat industriel, selon les lois du développement économique. 3° Etude des *slavophiles*, *panslavistes* et *nationalistes* russes, et de leurs vains efforts pour combattre les progrès inévitables par lesquels la Russie, industrialisée, s'assimile à la civilisation occidentale. 4° *Politique commerciale*. 5° *Economie agraire*. 6° *Politique financière*. — La lecture de ce beau et intelligent livre est indispensable à qui veut connaître la Russie ouvrière contemporaine et les conditions dans lesquelles s'y doit développer le prolétariat. *Hubert Bourgin*

Le Sabre et la Loi. Le Code Rouge, par G. LHERMITTE, avec une préface de Francis de Pressensé. (Paris, P.-V. Stock, 1900; 256 p.). — Ce livre est une des meilleures publications que puisse utiliser la propagande antimilitariste. C'est une étude de la législation et des juridictions militaires, en même temps qu'un recueil, parfois lugubre, de faits et de documents. Toutes les hontes de l'armée, toutes les horreurs du régime de caserne s'y étalent, impartialement rapportées, brièvement et tragiquement énumérées. G. Lhermitte, un des plus courageux rédacteurs de l'*Aurore*, où il mène contre le militarisme une ardente et inlassable campagne, a montré la monstrueuse anomalie que constitue une caste réactionnaire et brutale qui s'appelle l'armée, campée hors la loi au milieu même du pays. Il signale le péril menaçant que font courir aux libertés républicaines les prétoriens de tout rang et de toute livrée. Ce livre constitue un des plus éloquents et des plus douloureux réquisitoires contre le régime militariste. Il serait à souhaiter que les quelques socialistes qui prétendent que le militarisme ne devant tomber qu'à la chute du capitalisme, il est inutile de l'attaquer et le combattre plus spécialement, puissent lire les pages sanglantes où s'étale tout au long le martyrologe de ceux que Lhermitte appelle les « suppliciés ». Que nos camarades lisent ce livre, et qu'ils en profitent ! *R. V.*

Histoire socialiste 1789-1900, sous la direction de Jean Jaurès. — L'*Histoire socialiste*, annoncée il y a un an, dans *la Petite République*, commence à paraître en livraisons, à raison de deux par semaine. Les premières livraisons nous donnent une « Introduction » de Jaurès, et son premier chapitre sur « les causes de la Révolution ».

Il est bon, il est nécessaire que l'histoire prenne dans l'éducation socialiste, chaque jour plus large et plus profonde, la place qui lui est due. L'histoire est à la base de la sociologie ; de même elle doit être à la base de la dialectique socialiste, qu'elle vivifiera, qu'elle nourrira de réel ; elle est pour tout socialiste qui pense l'indispensable outil de travail.

Mais dans le champ immense de l'Histoire universelle, quel est le sillon d'où lèvera pour le peuple socialiste la plus belle moisson ? le prolétariat entre à peine dans le grand jour de l'histoire : avide d'arriver à la pleine conscience de ses destinées, il lui faut d'abord connaître l'obscur passé qui les commande. Et ce sera là le but fixé à l'*Histoire socialiste ;* Jaurès le dit dans une vigoureuse préface, où, selon l'expression de Péguy, « la force de la pensée porte la force de la forme ». « Comment, à travers quelles crises, par quels efforts des hommes et quelle évolution des choses le prolétariat a-t-il grandi jusqu'au rôle décisif qu'il va jouer demain ? C'est ce que nous tous, militants socialistes, nous nous proposons de raconter. »

Ainsi Jaurès et ses collaborateurs veulent dresser comme une Histoire monumentale du prolétariat au dix-huitième siècle. — Au risque de faire sourire quelques historiens de l'école, dédaigneux et sceptiques, je dis que, même au point de vue historique, l'apparition de l'*Histoire socialiste* ainsi conçue, de cette première histoire du prolétariat , est un événement. Cette large place que tient dans la vie le peuple des travailleurs, qui ne voit qu'il ne la tient pas encore dans l'Histoire? Mais celle-ci, trop gonflée par la vanité des histoires diplomatique, militaire et même politique, ne reflète pas l'intérêt grave de la vie réelle. On en est encore en histoire à faire tourner le soleil autour de la terre : l'esprit socialiste changera cela, comme beaucoup d'autres choses. Et voilà déjà qu'il commence.

Mais que les socialistes devenus historiens y prennent garde : nous ne sommes plus ici dans le domaine de l'action, nous sommes dans le domaine de la science. Sous peine de faire œuvre malsaine et inféconde, il faut ici dépouiller tout esprit de parti, toute autre passion que celle de l'exacte et simple vérité ; rien ne doit moins ressembler à un article de journal qu'un chapitre d'histoire; que les journalistes qui s'improvisent aujourd'hui historiens, ne l'oublient pas. Je sais que l'*Histoire socialiste* ne sera pas, ne peut pas être conçue ni exécutée suivant la méthode scientifique — et

c'est dommage. Au moins faut-il qu'elle soit sincèrement exacte et vraie, et nous espérons qu'elle sera telle, par l'effort soutenu de tous ses auteurs.

L' « Introduction » de l'*Histoire socialiste* est de Jaurès : après avoir retracé à grands traits « la marche et le jeu des classes sociales depuis 1879 » jusqu'à nos jours, il montre quel est le but de l'*Histoire socialiste* et quelle sera sa méthode. Jaurès revient à ce sujet sur une de ses thèses favorites, la conciliation du matérialisme et de l'idéalisme historiques, et ce sont de très belles pages, dans lesquelles, une fois de plus, il se débat contre l'intransigeance de certains théoriciens se réclamant du marxisme et défend « cette haute dignité de l'esprit libre, affranchi de l'humanité elle-même par l'éternel univers ».

La première partie de l'*Histoire socialiste* — Constituante et Législative — écrite aussi par Jaurès, est en cours de publication. A signaler dès maintenant, dans le premier chapitre, une longue réfutation des théories de Taine. *Is. Marx*

LES REVUES

Cahiers de la quinzaine. — Dans le second et le troisième Cahier, Péguy publie les documents qui ont précédé la convocation du Congrès et aidé à sa préparation, ainsi que tout ce qui a trait à la discussion qu'a soulevée dans le parti socialiste la nouvelle loi sur la durée du travail. C'est le troisième Cahier qui a l'intérêt le plus vif : on y trouve une admirable étude de Péguy sur Jaurès, la plus remarquable qui ait jamais été publiée sur le « grand orateur ». Tous ceux qu'a émus la parole troublante de Jaurès, tous ceux qu'a touchés sa foi puissante et sa sincérité, doivent lire ces pages de merveilleuse venue littéraire et de vision pénétrante.

Socialistische Monatshefte. — Numéro de janvier : Bernstein publie en allemand la préface qu'il a écrite pour la traduction française de son livre ; L. Gumplowicz, en réponse aux articles de Franz Oppenheimer sur le débat Bernstein-Kautsky, montre comment Bernstein, quelle que soit la tactique qu'il préconise, reste décidément socialiste, collectiviste. Oppenheimer au contraire est un *libéral social:* il propose un compromis entre le socialisme agraire et le capitalisme industriel. Il importe de marquer ces différences et de ne pas laisser confondre avec les idées de Bernstein adoptées par une fraction du parti, des idées non socialistes ; Max Nettlau a retrouvé dans un journal hebdomadaire publié à Londres en 1859, *das Volk* (le *Peuple*), deux articles sur Marx, qu'il croit pouvoir attribuer en toute certitude à Engels. Ces deux articles rendent compte de la première livraison de la *Critique de l'économie politique*. Le premier indique rapidement quelle est la po-

sition de Marx par rapport aux économistes allemands, et expose la théorie matérialiste de l'histoire; l'autre, particulièrement intéressant, montre comment Marx se rattache à Hegel et expose la méthode dialectique. — Autres articles: C. Maetschler, « Le Congrès des socialistes français »; K. Eisner, « Etude sur la dernière œuvre d'Ibsen », « Si les morts s'éveillaient »; Ida Haeni-Lux, « H. Heine comme écrivain politique ».

Neue Zeit. — Numéro du 29 janvier: L'article le plus intéressant pour nous expose *la situation des ouvriers dans l'industrie métallurgique* (W. Dünell) : il contient des renseignements statistiques sur les salaires, le mode d'alimentation, la mortalité et les maladies des ouvriers métallurgistes. — Autres articles: Ross, « Etude sur le *Manuel de Psychologie pédagogique* de James Sully »; H. Cunow, « Angleterre et Russie en Asie ». *P. F.*

Critica Sociale (février). — Un article d'Ivanoe Bonomi nous donne des aperçus très intéressants sur la politique internationale et le prolétariat à l'occasion de la guerre du Transvaal. Il nous montre comment avec cette guerre la coalition des nations contre l'Angleterre est passée du domaine économique au domaine politique et a amené ainsi l'empire britannique à former une masse homogène, a forcé les colonies anglaises à se solidariser dans cette guerre avec la métropole. C'est donc une lutte entre *impérialismes :* anglais, allemand, russe, américain. La plus grande Allemagne, la plus grande Angleterre, la plus grande Amérique, etc., c'est là le fond de la politique internationale, et chacun tend à s'emparer du domaine maritime plus favorable au développement industriel. Cependant Bonomi ne croit pas au danger d'une guerre entre ces nations parce que les rapports d'amitié ou d'hostilité sont trop variables. Et il note, en effet, les diverses alliances, toutes momentanées de ces dernières années. C'est donc en raison du caractère individualiste de la politique internationale que les dangers de guerre sont aujourd'hui écartés.

Quant au prolétariat anglais, en raison de l'isolement anglais et du développement industriel et commercial des autres nations, la question est de savoir si le marché mondial étant fermé, les colonies ne donneront pas lieu à une exploitation intensive, ou au contraire si l'Angleterre ne se trouvera pas en face de crises pléthoriques.

Luigi Negro, sur le même sujet, pense que les ouvriers anglais devront, dès aujourd'hui, s'organiser pour résister à la baisse de leurs salaires, en même temps que les travailleurs des autres pays devront agir en vue de participer à l'augmentation de la richesse née du développement nouveau de la production. *A. B.*

De Nieuwe Tyd, Amsterdam. — Dans les numéros, 5, 6, 7 et 8, des traductions d'articles de Vandervelee et de Kautsky; une inté-

ressante étude sur la polémique Bernstein-Kautsky; des études approfondies sur les réformes de l'enseignement, sur le Transvaal, le lock-out danois, la loi sur les accidents de travail, le Congrès de Paris, et différentes statistiques très instructives sur le nombre de travailleurs, de fabriques, de propriétaires et de locataires, de coopératives, de machines, etc., etc...

Gaston Vandermeeren

NOTICES

Salaire, Prix et Profits, par Karl MARX, traduit de l'anglais par Charles Longuet (Giard et Brière, Paris, 1899). — Résumé de la théorie marxiste fait par Marx lui-même. Remarquable travail de vulgarisation, érit en anglais, et lu par Marx devant le Conseil Général de l'Association Internationale des Travailleurs, le 20 juin 1865. C'est un abrégé du *Capital*, « avant la lettre ». Cette brochure a paru depuis quelque temps déjà. Elle est indispensable à tous les militants et propagandistes socialistes.

De la production industrielle. Association du capital, du travail et du talent, par Paul BOILLEY. (Paris, Alcan, éditeur, 1899). — M. Boilley s'est emparé de la formule célèbre de Charles Fourier, *Capital, Travail, Talent* et cherche d'après cette formule le *modus vivendi* assurant à ces trois agents de la production la possession complète de la part à laquelle chacun d'eux a droit. Le livre est dédié à J.-B. Godin, le fondateur du Familistère de Guise, un autre fouriériste.

L'officier et la crise française, par X., capitaine de l'armée française (Paris, P.-V. Stock, 1900, 347 pages). — Livre antimilitariste à lire avec d'autant plus d'intérêt que l'auteur, un officier à qui l'affaire Dreyfus a ouvert les yeux, est du métier et peut en dire long sur l'armée, la caserne, les officiers, la soldatesque, etc... On y trouve de précieuses observations et de curieux renseignements. Excellente publication et utile contribution à la lutte contre le militarisme.

Justice sociale et justice internationale, par Gabriel CHAVET (Paris, Girard et Brière, 1900). — L'auteur développe cette idée que la justice sociale et la justice internationale sont les deux problèmes qui s'imposent à notre civilisation, qui doit les résoudre ou périr.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 2018

A LA MARTINIQUE

Pour comprendre dans leurs causes les événements de la Martinique certaines données sont nécessaires quant aux conditions économiques et politiques de la vie des Antilles. Ainsi la situation du grand capital sucrier, facteur dominant actuel de la vie économique des Antilles par rapport au travail. Ainsi l'importance de la lutte politique par rapport à la question économique.

Le grand capital à la Martinique se trouve depuis peu en face d'une masse de travailleurs vraiment homogènes, ayant la possibilité de se solidariser. Libérée il y a un demi-siècle de la servitude proprement dite, elle est débarrassée aujourd'hui — *effectivement* — de la concurrence des immigrants. Le régime moderne commence seulement pour le travail aux Antilles — régime de l'émancipation totale, entendue dans ce sens particulier que le travail dégagé de certaines gênes se trouve *vis-à-vis du capital dans les conditions ordinaires, normales.*

Le régime transitoire entre l'esclavage et l'émancipation totale est dominé par un facteur considérable : *l'immigration,* organisée en 1852 par les pouvoirs publics dans l'intérêt du patronat. De sorte que le travail des affranchis de 1848 rencontre immédiatement la concurrence organisée du travail des *engagés indiens,* chinois, etc. Le dernier convoi de rapatriement est parti pour l'Inde quelques jours avant les grèves. On dirait un signe des temps. Le travail a donc passé du régime de la réglementation au régime de l'autonomie. Le capital n'est plus favorisé par les pouvoirs publics *quant à son contrat avec le travail.* Aussi n'ayant plus affaire à la passivité du travail servile ou asservi, il se heurte maintenant partout

à des forces organisables, à la résistance, au droit des citoyens, et il *ne veut pas se résoudre à la situation nouvelle*.

D'autre part, le grand capital sucrier de la Martinique redoute une sorte de guerre de tarifs de la part de la moyenne bourgeoisie dont les intérêts sont différents des siens, aussi bien au point de vue industriel et agricole qu'au point de vue politique. Il y a, en effet, à la Martinique un mouvement marqué en faveur du retour aux cultures dites secondaires (café, cacao, tabac, etc.), mouvement qui se traduit au conseil général par des primes accordées à ces cultures ou qui peut se traduire par des taxes frappant le sucre à la sortie.

Car — et ceci est la face *politique* de la question — les pouvoirs des conseils généraux des Antilles sont beaucoup plus étendus en général que ceux de la Métropole. Ils ont le droit de voter toutes les *taxes*, toutes les contributions nécessaires pour l'acquittement des dépenses de ces colonies, et de *créer même des impôts* — sauf la sanction du chef de l'État. D'où la *nécessité pour le capital* de prendre part à la lutte politique, d'être représenté à l'Assemblée locale et au Parlement. Or, le grand capital *veut énergiquement maintenir, au moyen des fonctions électives*, ses privilèges déjà réduits par le progrès des mœurs et par le droit commun auquel la force des choses l'a ramené.

Dans ces conditions et de toute façon il fallait s'attendre à une assez vive agitation sociale à la Martinique. Dans leur position nouvelle vis-à-vis l'un de l'autre le capital et le travail en cherchant un équilibre relatif, un *modus vivendi* nécessaire, devaient se rencontrer et subir des chocs plus ou moins violents. Et cette agitation devait se produire soit que la Guadeloupe ouvrière donnât l'impulsion aux travailleurs de la Martinique, soit que le mouvement fût précipité par ceux-là même qui voulaient l'empêcher. C'est le deuxième cas qui s'est produit. Le grand capital sucrier — en politique la réaction — qui dispose pour ses exploitations des trois quarts de la classe ouvrière, c'est-à-dire d'une bonne partie des électeurs, a voulu, pour prévenir le mouvement possible du prolétariat, faire marcher le prolétariat lui-même.

De la Martinique la réaction regardant la Guadeloupe socialiste a pris peur. La peur de l'idée socialiste a mis la réaction debout et l'a galvanisée. L'idée socialiste n'agit pas par attraction sur la classe ouvrière — pas encore — elle agit d'une façon répulsive sur la classe patronale depuis quelque temps déjà. L'idée socialiste, non pas apparemment, mais en réalité exerce son action sur la marche des événements à la Martinique.

La réaction réapparaît sur la scène politique *après les premiers et retentissants et décisifs succès des socialistes à la Guadeloupe,* c'est-à-dire en 1894. Elle s'essaye à une élection municipale partielle, triomphe, pavoisant ses grands cercles.

A quelque temps de là, elle renouvelle son essai de conquête politique à une élection partielle cantonale et qui est un succès pour elle.

Mais d'où venait-elle donc?

Elle sortait d'une assez longue inaction politique. *Chassée des fonctions électives* dès les premières luttes électorales sous la troisième République par « les nouvelles couches sociales » elle mena dans sa presse un âpre combat contre les républicains, et ses calomnies contre la race de couleur trouvaient alors dans une partie de la presse métropolitaine *l'écho qu'elles y trouvent de nouveau aujourd'hui.*

L'union des républicains lui porta deux coups terribles : dans l'ordre politique les laïcisations en bloc des écoles congréganistes de la colonie, dans l'ordre économique *la suppression de l'immigration.*

La réaction, cessant d'être l'oligarchie politique coloniale, contrainte de n'être plus que l'usine et la propriété foncière, se cantonna sur le terrain économique. *La division des républicains* l'y consolida. Souriant à leur désunion, elle se laissa même courtiser. En cet état, les intérêts des travailleurs furent négligés, donc au bénéfice des employeurs. Elle laissa la moyenne bourgeoisie à la culture des intérêts propres de celle-ci. Elle ne redouta pas trop du conseil général le morcellement des habitations domaniales au profit des travailleurs, car elle se fiait aux appétits de la nouvelle génération poli-

tique. Et comme les républicains la laissaient sans contrôle maîtresse de la Banque traitée par elle en pays conquis, elle laissait à ses travailleurs — aux électeurs des républicains — leur pleine liberté électorale.

Et cela jusqu'au jour où la classe ouvrière de la Guadeloupe leva la tête, et sitôt entrée au conseil général, parla de *frapper les sucres d'un droit de sortie plus élevé*, par conséquent de frapper d'un impôt la richesse coloniale. Car aux Antilles françaises, la grande propriété foncière, plantée en cannes à sucre, *ne paie pas l'impôt foncier direct*.

Jusqu'au jour où, prenant peur, la réaction *redouta semblable mouvement de la classe ouvrière à la Martinique*, lequel menacerait directement une toute petite partie de ses privilèges économiques. Jusqu'au jour où elle rencontra, pour encourager son audace et ses desseins, l'opportunité des circonstances, par exemple l'avènement au pouvoir du ministère Méline.

La réaction usinière et foncière — sucrière en un mot — revenant sur le terrain politique, n'y prit pas la même attitude que devant. D'aristocrate qu'elle avait été elle se fit démagogue. Elle alla directement aux salariés, s'efforçant de transformer sa clientèle économique en clientèle politique. Elle y réussit, grâce à l'ardente complicité d'une fraction républicaine où elle trouva des hommes disposant d'une grande popularité. Bref, aux élections législatives, elle l'emporta sur toute la ligne. La représentation de la Martinique passa de la gauche démocratique à la droite nationaliste, à l'opposition antirépublicaine. Détail curieux : les représentants de la réaction au Parlement demandèrent sérieusement au ministère des colonies quelles mesures il comptait prendre contre l'introduction et le développement du socialisme aux Antilles. Mais les succès politiques de la réaction, ses *précautions politiques* n'ont été possibles que *grâce à des promesses d'ordre économique* faites à la classe ouvrière.

L'augmentation des salaires avait été à l'ordre du jour de la campagne usinière. La réaction fit croire aux travailleurs que leur pénible labeur serait mieux rémunéré, que ceux des

champs gagneraient plus d'un franc, et ceux de l'usine plus de deux francs.

Or, aujourd'hui même, *en dépit de l'indéniable prospérité industrielle de la colonie*, les salaires n'ont point été augmentés ; pour la classe ouvrière l'état de choses n'a point changé. Indignement trompée, elle s'est levée sur quelques points de l'île, *et usant d'un droit, a pacifiquement réclamé.* On sait la réponse terrible du patronat.

Donc la réaction démagogique a été le grand agitateur de la classe ouvrière. Pour une œuvre de domestication, il est vrai, elle a éveillé cette force. Prise à son propre piège, à la première alerte de grève, perdant tout sang-froid et toute mesure, elle a frappé jusqu'au crime ,jusqu'au sang et comme on frappe enfin quand on a peur.

Jaurès disait à propos des grèves de Carmaux que les réactionnaires de Carmaux pour tromper la presse parisienne dénaturaient les faits à plaisir et représentaient les grévistes carmausins sous les plus sombres couleurs. Qu'on juge de ce qu'à 1800 lieues de la Métropole la réaction peut entreprendre de scélératesses et comploter de mensonges contre les travailleurs.

Quoi qu'il en soit, le parti socialiste est saisi de la question. Le parti socialiste à qui rien n'est étranger de ce qui intéresse le prolétariat, a le devoir de veiller à ce que le prolétariat ne reçoive nulle part aucun dommage. Il est impossible que la protestation du prolétariat, si douloureusement blessé là-bas, ne retentisse pas dans sa conscience. Il a, dès maintenant, dans la mesure de sa force grandissante, la responsabilité de la France. En attendant qu'il la fasse plus fraternelle et plus juste, *il en constitue aujourd'hui la plus grande force libérale.* Il lui appartient donc, dans les circonstances présentes, de prouver par son action qu'on peut attendre encore de la France un peu plus de respect pour le droit français même, un peu plus d'égards pour la vie humaine.

René Arot

ENQUÊTE
SUR L'ORGANISATION INTÉRIEURE
DES PARTIS SOCIALISTES UNIFIÉS D'EUROPE (1)
(Suite)

TROISIÈME SÉRIE

II

LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE AUTRICHIENNE (2)

I. — LA FORMATION DE L'UNITÉ SOCIALISTE EN AUTRICHE

Dans l'histoire de la démocratie socialiste autrichienne, le 30 décembre 1888 est une date culminante. C'est, en effet, du Congrès de *Hainfeld* que date la renaissance de notre parti, — après vingt longues années de lutte acharnée contre cet absolutisme tout spécial, dont nous avons joui jusqu'aujourd'hui, en Autriche.

L'histoire du mouvement ouvrier autrichien peut se partager *grosso modo* en trois périodes, dont chacune embrasse environ dix années. Dès sa naissance, vers 1870, il se range sous l'étendard de Lassalle, dont il adopta les idées et la tactique. Ce n'est que lentement cependant qu'il se dégage de l'influence, alors dominante, des idées démocratiques libérales de la petite bourgeoisie, au lendemain de luttes continuelles contre les ennemis

---

(1) Voir les nos 22, 25 et 28 du *Mouvement socialiste*.
(2) Nous ne publions aujourd'hui que la première partie de cette étude.

du dehors, et après de violentes discussions intestines. Dès lors, il s'affirme de plus en plus que le mouvement démocrate-socialiste n'est autre chose, au fond, que la lutte de classes : le parti se développe rapidement et se consolide en s'appropriant les idées de Marx, d'Engels et du Manifeste Communiste. Sa tactique ressemble fort à celle de son « frère », le parti allemand, et sa principale tâche est la conquête des moyens d'action politiques, dont la démocratie socialiste allemande, elle, dispose déjà depuis longtemps, — et tout d'abord, du suffrage universel. L'organisation se fait surtout dans les sociétés d'enseignement à l'usage des ouvriers, bien qu'il y ait toutefois de très sérieux essais d'organisation syndicale. Les journaux se multiplient de semaine en semaine, en dépit de vexations continuelles. Cette croissance de notre mouvement est due au rapide développement de l'industrie ; le début en remonte à 1867 ; 1873, l'année du krach, en est l'apogée, mais non la fin. Les ouvriers d'ailleurs ne ressentirent que dans la suite les effets économiques de ces crises qui préparent lentement le terrain aux révolutions politiques.

Mais ce moment de l'évolution économique ne suffit nullement pour expliquer la seconde période du mouvement ouvrier qui se produisit vers 1880, époque de la scission, et de l'infiltration des idées anarchistes. Il est certain que le chômage excessif et l'extrême misère n'ont pas été étrangers à l'avènement d'une tactique, où le désespoir et l'optimisme, éléments contradictoires en apparence, s'alliaient singulièrement. S'il est un pays où il est compréhensible que l'ouvrier s'abandonne au désespoir, c'est bien l'Autriche. Tout progrès est bien difficile, dans ce pays arriéré, où l'on parle tant de langues différentes et où se rencontrent côte à côte les états de civilisation les plus divers. Mais le sentiment de ces difficultés

se changea en désespoir, par suite de la politique ouvrière de nos gouvernements bureaucratiques. Appeler insensée cette politique, ce serait lui faire un honneur immérité, la traiter de sottise méchante, ce serait rester au-dessous de la vérité. Les gouvernements et la bourgeoisie ont à tour de rôle employé avec les ouvriers la flatterie hypocrite et le mépris pusillanime : ils leur marchaient dessus et s'en servaient ensuite dans leur propre intérêt. Pendant toute la durée du gouvernement pseudo-libéral, depuis que les ouvriers en décembre 1869 ont conquis dans la tourmente un semblant de droit de coalition, jusqu'en 1890, la législation n'a pas fait le plus petit pas pour satisfaire les revendications ouvrières, tant sur le terrain politique que sur le terrain économique.

L'administration, à la vérité, déployait alors la plus grande activité ; elle détruisait systématiquement toute confiance dans l'efficacité des lois, elle enlevait à l'ouvrier la sécurité que donne le droit, elle le fortifiait chaque jour dans l'idée que toutes les garanties légales existantes étaient lettre morte pour lui, elle lui inoculait cette conviction qu'en Autriche, le Parlement et le pouvoir législatif ne peuvent faire que des lois qui, dans la pratique, ne seraient pas plus efficaces pour le prolétariat que ne l'étaient les lois déjà anciennes sur le droit de réunion, sur la liberté de la presse, sur le droit de coalition. Et pourtant, jamais un mouvement ouvrier n'avait témoigné une confiance plus enfantine, plus naïve dans la bienfaisante toute-puissance des lois, que le mouvement autrichien de 1870 à 75. Et c'est cette confiance naïve que la bureaucratie et la police réussirent à enlever aux ouvriers, à force de mauvais traitements, et ils finirent par convaincre ces malheureux, privés de tout droit politique, que dans notre pays les droits politiques mêmes ne serviraient à rien. Ainsi se forma un terrain

propice à la théorie « radicale » de l'inutilité de tout droit politique, surtout du droit de suffrage.

Ce ne sont pas seulement les menées des agents provocateurs qui furent en Autriche la source officielle de l'anarchisme et du terrorisme; ces derniers doivent leur existence non seulement aux policiers Frankl et Steyskal, ou aux lois d'exception de Vienne et de Prague, mais surtout à tous les hommes d'Etat autrichiens, depuis Giskra jusqu'à Taaffe.

A tout cela vint se joindre, en 1878, la loi d'exception promulguée contre les socialistes, en Allemagne. Les ouvriers autrichiens virent que le suffrage universel ne mettait nullement à l'abri des violences les plus brutales; à ce moment, ils ne pouvaient encore se rendre compte — comme la suite le leur apprit — qu'il aide aussi à triompher de la violence! Le développement qu'avait pris la démocratie socialiste en Allemagne, et surtout le droit de suffrage permirent aux ouvriers allemands d'éviter le danger qu'il y aurait eu à s'écarter du vrai chemin. L'anarchisme, qui se manifesta aussi en Allemagne, disparut bientôt, et la scission de Most, qui se détacha du socialisme, n'eut aucune importance là-bas; mais il trouva un terrain favorable en Autriche. Dans un pays où une organisation faite au grand jour et garantie par la loi était poursuivie comme association secrète, où l'on punissait la propagation des ouvrages censurés par le ministère public, la pensée devait venir d'avoir recours aux organisations secrètes. Et dès lors, le nombre des victimes s'accrut démesurément, les condamnations devinrent de plus en plus brutales, et chacune d'elles fit éclore de nouveaux martyrs.

Qu'on ajoute à cela ce que nous avons appelé plus haut l'*élément optimiste :* le parti s'exagéra beaucoup ses propres forces, ainsi que les dispositions révolutionnaires

des masses. La situation était devenue intolérable : elle ne pouvait pas ne pas prendre fin! De ce point de vue, on rejeta non seulement la lutte politique, mais aussi toute loi de protection ouvrière : pour cela, disait-on, il était « trop tard »! On ne s'embarrassa pas beaucoup de l'ancien programme du parti : « il est devenu une entrave gênante », écrit Peukert, en juillet 1882. « C'est pour affirmer et confirmer notre principe commun que nous sommes devenus infidèles au programme. » Et quelques semaines plus tard, il se vanta d'être l'auteur d'une résolution prise dans une assemblée (le 31 juillet, chez Zobel) ainsi conçue : « Toute tentative de réforme dans l'organisation sociale actuelle accroît la servitude physique et morale des travailleurs. » On ne peut attendre l'affranchissement que d'une catastrophe, qu'on croyait imminente ou qu'on représentait comme telle! Nous n'avons pas à expliquer ici comment Peukert d'anarchiste démagogue devint anarchiste policier. En tout cas, les cercles dominants furent si satisfaits de voir le mouvement ouvrier suivre cette voie, qui permettait de le livrer aux persécutions, que le procureur impérial Lamezan traita publiquement, au tribunal, les démocrates socialistes dits « modérés », « de socialistes en robes de chambre » « de socialistes à l'eau de rose ». Ces faits mêmes ne dessillèrent les yeux à personne. La nécessité de s'organiser secrètement, d'adopter la tactique de la conjuration, et l'absence du droit de suffrage étaient trois motifs dont chacun aurait suffi pour rendre impossible une juste évaluation des forces du parti, une juste appréciation de l'état des masses : chaque jour devait mettre le feu aux poudres ; les étincelles ne manquaient pas, mais elles tombaient sur de la paille humide. Ce fut alors qu'éclata la scission. Les démocrates socialistes ne cédèrent pas sans une résistance opiniâtre au parti nouveau dit « radi-

cal » qui grandissait lentement. Mais bientôt « les modérés » furent une minorité qui lutta désespérément contre la nouvelle doctrine de l'inutilité de la lutte politique, mais s'égara en même temps dans une autre doctrine extrême. Dans la fureur du combat, les « radicaux » en masse furent rendus responsables de toutes les violences aussi inutiles que cruelles qui, de l'attentat de Merstallinger à celui de Eisert, ne sauraient être attribuées au parti. La haine et la suspicion empêchaient de combler l'abîme qui séparait les fractions du parti ; l'espionnage, la trahison qu'on voyait partout empoisonnait toutes les relations. Le droit de suffrage fut le *schiboleth* de la scission ; on se disputait sur son importance, lorsque personne ne songeait à l'accorder aux ouvriers. Les « radicaux », partant de l'idée que le droit de vote était inutile, allèrent même jusqu'à le déclarer dangereux ; les « modérés », non dans le programme du parti, mais dans l'ardeur du combat, n'étaient pas éloignés de considérer comme une panacée le droit de suffrage et la lutte parlementaire ; en tous cas, ils en exagéraient démesurément l'importance. L'attention des ouvriers fut de plus en plus détournée de la lutte contre leurs adversaires de classe, et leurs forces s'épuisèrent dans une guerre fratricide. Ainsi se gaspillèrent, au delà de tout ce qu'on peut imaginer, les forces, les dévouements et les sacrifices. Souvent des douzaines de camarades passaient des années dans les cachots pour quelque brochure insignifiante, qui n'avait pas plus d'exemplaires qu'elle ne comptait de victimes. Mais l'honorable justice frappait aveuglément sur les « radicaux » et sur les « modérés »....

Lorsque, le 30 janvier 1884, les lois d'exception furent promulguées à Vienne, le régime de la Terreur s'aggrava encore en Bohême. On voulait tout écraser d'un coup, tel était le plan du gouvernement éclairé ! L'explosion allait se produire : Peukert le croyait si fermement, qu'il passa

nuitamment la frontière. Les organisations furent détruites, la presse étranglée, les associations dissoutes, les chefs du parti exilés. Les cachots se remplirent. Et les associations qui survécurent, prononcèrent elles-mêmes leur dissolution, sur l'ordre qu'elles recevaient de Londres des amis de Peukert. Le journal des « radicaux », la *Zukunft*, fut supprimé : la *Wahrheit*, l'organe des « modérés », cessa de paraître. C'était alors une honte pour un journal du parti ouvrier de Vienne de pouvoir encore paraître !

Mais au lieu d'une explosion ce fut un silence de mort, interrompu çà et là par un faible signe de vie : la publication d'une brochure, ou quelque tentative malheureuse, entreprise avec des moyens puérils, et dont le seul résultat était un procès retentissant et des condamnations draconiennes : on sauvait ainsi l'État tous les jours, les Frankl et consorts, ces messieurs des tribunaux d'exception, faisaient leurs choux gras. Pendant cette Terreur d'ailleurs, la fureur qui sévissait entre les fractions ennemies ne s'apaisa pas, et la haine fratricide ne s'éteignit pas même aux portes des cachots.

Mais le mouvement ouvrier en Autriche tint bon : il résista aux tentatives de meurtre et aux tentatives de suicide. Il lui fallut des années pour se ressaisir : lorsque les deux partis furent terrassés, lorsque les principaux personnages eurent disparu de la scène, il se produisit un certain calme dans les esprits et la réflexion devint possible. Au printemps de 1886, le comte Taaffe eut l'idée générale de proposer une loi contre les anarchistes. Un certain nombre de députés, sous la direction de Pernerstorfer et de Kronawetter réussirent à faire autoriser une réunion publique, ce qui était alors un événement tout à fait insolite, et au bureau de cette réunion, qui eut lieu le 5 mai dans le « Salon de l'Amour », « radicaux » et « modérés » s'assirent pour la première fois depuis des années

côte à côte. On protesta contre le projet du gouvernement, mais le sentiment qui domina chez tous les assistants fut celui de la survivance du parti ouvrier. Cette première tentative ne resta pas isolée : dès Noël de la même année, la *Gleicheit* fut fondée; elle fit appel à tous les ouvriers indistinctement; son programme comprenait : la reconnaissance de la solidarité entre les ouvriers de tous les pays; la diffusion et l'étude approfondie de la notion de classe, l'organisation affirmée des ouvriers en parti politique, la lutte pour la liberté politique et pour les lois protectrices du travail. Comme tactique on recommandait la propagande au grand jour, et ce fut le pas décisif; à droite et à gauche, chez les « modérés » et chez les « radicaux », on comprit facilement que la trop grande méfiance était le véritable obstacle, et, grâce à la nouvelle tentative, les masses ouvrières auprès desquelles on avait accès manifestèrent de bien meilleures dispositions que les *chefs* survivants des anciennes organisations! Le terrain était trouvé pour les discussions communes, et à la suite de rudes combats on finit enfin par comprendre la nécessité de l'union.

Ce qui s'était passé à Vienne eut de l'écho en province, les fils rompus se renouèrent lentement, une nouvelle vie se manifesta. De toute la presse du parti ouvrier, un seul journal avait survécu à la tourmente : le *Wolksfreund* de Brünn; il fut alors complété par la feuille hebdomadaire : la *Arbeiterstimme* ; on fonda le *Novnost* à Brünn et *Hlas Lidu* à Prosnitz, qui formèrent de nouveaux centres de l'organisation tchèque. Ce ne fut qu'un an après qu'on put songer à créer un journal ouvrier en Bohême. La presse était alors plus qu'un moyen de propagande; les rédactions étaient en même temps les foyers de l'organisation; c'étaient les seules réunions qui ne pouvaient pas être dissoutes, c'est leur existence qui, malgré toutes

les persécutions, a permis une certaine continuité dans l'action ; c'étaient encore les rédactions qui naturellement propageaient au dehors toutes les initiatives, toutes les organisations.

C'était un beau temps, en dépit de toutes les difficultés, de toutes les persécutions, et ceux qui l'ont vu se rappelleront avec plaisir les longues nuits que nous passions, à Vienne comme en province, pour discuter gravement les bases d'une nouvelle action commune. On n'osait pas parler de « programme » ; ce mot rappelait le temps des dissensions et éveillait comme l'idée d'une entrave à la liberté d'action individuelle. Mais la nécessité de « principes » communs pour une action commune finit par être comprise, même par les compagnons qui renonçaient le plus difficilement à certaines dénominations tendancieuses. On tomba d'accord sur cette idée fondamentale : que la lutte politique et la réforme sociale étaient des moyens également nécessaires pour élever le prolétariat à la hauteur de sa tâche historique, telle qu'on la résuma plus tard à Hainfeld. « Organiser politiquement le prolétariat, éveiller en lui la conscience de sa mission et de ses devoirs, le préparer physiquement et intellectuellement à la lutte qu'il devra soutenir, tel est à proprement parler le programme du Parti ouvrier démocrate socialiste en Autriche. »

Ainsi fut établie en vue de l'action, la valeur *relative* des droits politiques et de la protection des ouvriers ; c'était là un résumé des opinions « radicales » et « modérées », la synthèse socialiste de l'utopie démocratique et de l'utopie anarchique. Ce que dans d'autres pays on appelle le programme minimum, les revendications envers l'État actuel, le droit de suffrage compris, pouvaient facilement entrer dans le cadre établi plus haut, et il ne resta d'autre trace de nos anciennes luttes qu'une particularité de notre programme : à chaque point qu'il

énonçait, on invitait les socialistes à ne point s'en exagérer l'importance, et on rappelait que ce n'était qu'un moyen pour arriver au but. Cette discussion et les préliminaires d'une union formelle durèrent plus de deux ans. Les hommes de Vienne et des principales villes des provinces allemandes et tchèques connaissaient ces travaux préliminaires et les approuvaient. Il nous vint aussi des difficultés du dehors : on essaya à Vienne et à Reichenberg de nous intenter un procès pour association secrète, mais les poursuites furent abandonnées. L'union était enfin un fait accompli ; on avait le droit d'en parler.

Nous tresserons un jour une belle couronne au § 2 de la loi autrichienne sur le droit d'association. Il a été notre refuge, il nous a fourni le cadre dans lequel toute notre organisation s'est élaborée. Nous ne pouvions pas travailler au grand jour, nous ne voulions pas agir secrètement, et, ô ironie du sort, la seule chose de toute la législation libérale qui put nous protéger, fut précisément ce qui ne s'y trouve pas : cette lacune trois fois bénie de la loi sur le droit d'association, qui interdit de l'appliquer à « des invités » ! Les rédactions invitèrent des particuliers, naturellement non élus, sans aucun mandat. Nous cherchâmes une circonscription administrée par un homme assez coulant et nous trouvâmes dans le comte Auesperg, actuellement chef de division au ministère du commerce, un homme qui était assez bon légiste pour comprendre que nous ne voulions que des choses légales, et que par conséquent il fallait nous laisser librement agir. C'est pourquoi nous avons choisi pour siège de notre congrès Hainfeld, dans la circonscription de Lilienfeld. Le 30 décembre 1888, 110 camarades s'y réunirent ; 70 d'entre eux avaient le droit de suffrage. Nous le répétons, ils n'avaient aucun mandat, et pourtant ils tenaient en leurs mains l'avenir des ouvriers autrichiens ; des milliers de prolétaires,

dont le nombre devait bientôt décupler, avaient les yeux fixés sur eux. L'union ne fut pas conquise à Hainfeld, le congrès ne fit que la sceller. La courte lutte avec le seul récalcitrant qui restât ne fut pas même une fausse note dans le concert. Elle excita chez tous les esprits rassis, chez tous les hommes de bon sens la résolution de faire le nécessaire, quoi qu'en puisse dire la routine.

Le jour de l'An de 1889 nous trouva constitués en un parti uni. Impossible de décrire les sentiments qui nous animaient ; tous les tristes souvenirs des dernières années étaient effacés, nous portions une bannière sans tache, nous étions pleins de courage, pleins d'espoir en notre prochaine victoire.

Nous autres, socialistes autrichiens, nous pouvons dire, sans aucune forfanterie, que nous avons réalisé ce que nous avions juré à Hainfeld. « Chacun peut se vanter de son ardeur au travail », car nous avons travaillé avec ardeur.

Nous avons débuté en membres disloqués de deux partis ennemis, et nous sommes devenus depuis le grand parti du prolétariat autrichien : nous avons conquis une énorme puissance politique, nous avons formé les cadres d'une vaste organisation ouvrière. Nous avons triomphé des résistances du gouvernement et de la police et nous avons forcé nos adversaires à reconnaître, malgré eux, la puissante vitalité de la démocratie socialiste. Nous avons largement développé ce qui à Hainfeld n'existait encore qu'en germe ; par les nombreuses ramifications de notre organisation, nous avons triomphé de la grave question de nationalités. Oui, le plus difficile est fait ; nous avons vaincu, en partie du moins, en nous et chez d'autres, l'apathie autrichienne ! Et cela, c'est à notre *unité* que nous le devons.

Dr Victor Adler

(Traduit par Camille Polack)

LA

Réforme de la Loi sur les Syndicats

LE PROJET DE LOI WALDECK-ROUSSEAU-MILLERAND (1)

La loi du 21 mars 1884, en reconnaissant comme légal le droit d'association professionnelle, fut une victoire de la classe ouvrière et le résultat des luttes héroïques commencées dès la Révolution. La loi sanctionna le fait accompli, elle ne concéda rien.

Quoi qu'en disent les adversaires du socialisme, qui pensaient s'en faire une arme contre lui (2), quelque argument qu'ils puissent tirer de l'attitude de certains socialistes dupés par les prétentions des partis bourgeois et trop absorbés par l'action politique pour comprendre l'évolution économique (3), tout le monde a dû reconnaître que le prolétariat avait grandi par cette loi, et le socialisme avec lui. Les syndicats, malgré des exceptions notables, forment les meilleurs combattants du socialisme et lui amènent de nombreux adhérents. Une étape considérable a été accomplie dans la voie de la constitution du prolétariat en parti de classe (4).

Certes, la loi de 1884 est encore une loi de défiance et regarde la classe ouvrière comme suspecte : mais bien qu'en

---

(1) *Journal Officiel*, Documents parlementaires. Chambre, annexe 1185, session extraordinaire 1899, page 125.

(2) Voir Bourdeau, « la Démocratie industrielle », *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1899.

(3) Voir Congrès de Marseille et les divers Congrès ouvriers postérieurs.

(4) Pour les luttes des associations professionnelles et de la bourgeoisie et les rapports des syndicats et des partis socialistes, voir Mahaim : *Etude sur l'association professionnelle*, Liège, 1892.

apparence elle semble tenir l'équilibre entre les patrons et les ouvriers, en concédant à tous ce même droit d'association, en fait, c'est une loi pour les ouvriers, car pour eux seuls le droit avait été contesté, seuls ils avaient été persécutés. Le régime antérieur, celui de la toute puissance du dogme de la liberté du travail, était en réalité le régime de l'exploitation patronale. Exploitation d'autant plus facile qu'on avait supprimé pour les ouvriers la protection du droit commun et créé un délit spécial d'entraves à la liberté du travail (art. 414 du Code pénal); délit monstrueux dirigé et appliqué contre une seule classe, dont la faiblesse provenant de son émiettement était augmentée par la division semée ainsi dans son sein.

Pour se défendre, les ouvriers en faisant appel au principe d'association voulaient faire prévaloir leur principe protecteur en face d'un principe oppresseur. Ce qui faisait la force des uns, faisait réciproquement la faiblesse des autres; le droit d'association importait peu aux patrons, ils le possédaient en fait, donc n'avaient pas besoin de la loi nouvelle; seuls les ouvriers y avaient un intérêt de classe.

L'économie de la loi de 1884 succinctement rappelée est la suivante :

Les patrons, ouvriers, séparément ou réunis, de professions identiques ou connexes, ont le droit de se grouper en associations dans le but précis de défendre leurs intérêts économiques et professionnels.

Les syndicats ainsi créés sont obligés de déclarer leur existence, de déposer les noms de leurs administrateurs, donc soumis à une sorte de tutelle, et de l'administration et du ministère public, qui doit veiller à leur constitution légale et à leur fonctionnement régulier.

Ils ont une certaine personnalité civile, c'est-à-dire le droit d'agir en justice, de posséder, etc., dans les limites de leur objet; ils ne peuvent donc ni être propriétaires d'immeubles autres que ceux nécessaires à leur fonctionnement (lieux de réunion, salles de cours, etc.), ni faire le commerce. Les syndicats peuvent constituer des unions sans personnalité morale.

On fait à la loi de nombreuses critiques et à l'expérience

on a reconnu qu'elle était insuffisante. Des nombreux projets de réforme déposés (1), discutés, votés parfois par une assemblée, aucun n'aboutit et les critiques subsistent entières.

La loi, dit-on, met toute une classe en suspicion et soumet les organisations aux tracasseries de l'administration qui les surveille, aux rancunes du patronat qui peut par la déclaration obligatoire des noms des administrateurs à la mairie facilement se venger sur eux, ou empêcher même la constitution de syndicats (2). Cause de faiblesse augmentée par l'impossibilité pour les syndicats de mettre à leur tête d'anciens ouvriers (3). Les droits du ministère public et des tribunaux en matière de dissolution pour illégalité sont trop étendus. De nombreux syndicats ne se sont pas soumis à la loi de 1884, se trouvant plus tranquilles que ceux qui s'y soumettent.

La loi ne donne pas une capacité de posséder, d'agir suffisante pour les syndicats (4).

On lui reproche encore de laisser en dehors du droit qu'elle établit les membres des professions libérales qui ont aussi des intérêts économiques et professionnels à défendre; de même les ouvriers de l'État qui ne sauraient être considérés comme fonctionnaires, l'État patron ne devant pas avoir plus le droit que les autres d'exploiter ses ouvriers et de méconnaître leurs revendications. Beaucoup de services publics d'ailleurs, le balayage, par exemple (ceci à propos de la question posée pour les cantonniers de la ville de Paris) n'étant pas, à tout prendre, plus essentiels que l'alimentation ou l'éclairage, où les ouvriers ont le droit d'association.

Enfin, et c'est le reproche le plus grave, la loi manque de

---

(1) Voir *J. Off.* Déb. parlem. Ch. Mars 1884, p. 742. Critiques de Clemenceau, et Congrès de Rennes, Octobre 1884 (Biblioth. du Musée social, n° 6315).

(2) Voir : Moindrot. *Réformes de la législation des syndicats professionnels*, Lyon 1898.

(3) Propositions Goblet, 21 décembre 1891. Basly-Lamendin, 12 novembre 1895. Jaurès, 21 novembre 1895.

(4) Proposition Dussaussoy, Chambre, 8 février 1895.

sanction, ou tout au moins de sanction efficace, car depuis la loi de 1890 modifiant l'art. 1780, la situation s'est un peu modifiée. Mais, en somme, il est loisible aux patrons de méconnaître le droit des ouvriers, de les renvoyer parce qu'ils sont syndiqués, d'empêcher, par menaces ou autrement, la constitution de syndicats, ou de ruiner ceux existant. Ce ne sont pas là des hypothèses vaines : de nombreuses enquêtes parlementaires ont constaté ces abus ; ils ont causé des grèves retentissantes comme celle du Nord (1885), de Carmaux, des omnibus de Paris et aussi, en somme, celle du Creusot. Or, comme on l'a dit très justement (1), « il n'est pas possible de donner à une catégorie de citoyens certaines libertés, et de permettre en même temps à une autre catégorie de citoyens, aux plus forts, de violer cette liberté reconnue et légalement protégée ».

Nous laissons de côté un certain nombre de réformes accessoires et de critiques moins générales.

Le projet Waldeck-Rousseau-Millerand pouvait faire disparaître beaucoup de ces reproches ; voyons dans quelle mesure il répond aux désirs des classes ouvrières.

On sait dans quelles circonstances il prit naissance : les ouvriers du Creusot restés jusqu'à cette année en dehors du mouvement syndical par suite d'une oppression patronale intense, avaient pendant la grève constitué un syndicat, qui prétendait discuter avec le patron Schneider, les conditions du travail. Or, ledit patron méconnut et viola formellement le droit d'association des ouvriers, tout en restant, d'après la loi, dans les limites de son droit. Tout d'abord, il refusa d'entrer en rapports avec le syndicat, ce qui est une violation de l'esprit d'une loi faite pour donner aux ouvriers des représentants et des moyens de discuter leurs intérêts professionnels ; puis, il émit la prétention de choisir parmi les administrateurs (2), ceux avec lesquels il consentait à discuter ; — ingérence dans l'administration intérieure du syndicat, et vio-

(1) Clemenceau, Chambre, séance du 14 mai 1891.
(2) Refus d'admettre le citoyen Adam.

lation du droit des ouvriers de choisir librement leurs mandataires et non d'après les désirs du patron ; enfin, violation encore plus formelle, il a renvoyé des ouvriers certainement en raison de leur qualité de syndiqués, quoi qu'il en dise.

Le projet du ministère devait donc et améliorer la situation générale et éviter le retour de faits semblables qui sont la négation de la loi de 1884. Nous croyons que s'il constitue un progrès réel et que nous ne voulons pas méconnaître, il n'en est pas moins insuffisant, car il ne touche qu'à deux points : augmentation de la personnalité civile des syndicats et établissement d'une sanction du droit d'association.

Certes, il ne pouvait tout donner ; seule une loi sur la conciliation et l'arbitrage obligatoire empêchera par exemple les patrons de refuser la discussion avec les ouvriers (1). Mais on pouvait accorder davantage.

Ne pouvait-on, par exemple, trancher cette question si importante du droit d'association pour les professions libérales ? En fait de nombreux syndicats existent *illégalement*, soumis à l'arbitraire de l'administration et aux fantaisies de la jurisprudence qui tantôt les admet, tantôt les condamne (2). Le droit existe pour les médecins ; l'avocat Millerand n'aurait-il pas dû reprendre son projet de suppression de l'ordre des avocats? Pourquoi soustraire la profession à la conception moderne de la liberté du travail avec son correctif le droit d'association ?

Pour les réformes du ministère, voyons la sanction.

Pour nous, elle est illusoire, inefficace et contraire aux principes juridiques. Elle est contenue dans les articles 10 et 11 du projet et défendue dans l'exposé des motifs : tout pa-

---

(1) La question de l'arbitrage obligatoire n'est pas de celle qu'on tranche en une phrase ; nous ne donnons qu'une opinion qui reste à discuter.

(2) Lechopié, *La liberté d'association et les professions libérales*. — Voir pour la légalité : Glotin, *Etude sur les syndicats* (p. 163 et s.), Paris, Larose 1892, et *Gazette des Tribunaux*, 30 décembre 1898, Paris, 1er décembre 1898. — Contre la légalité : Pic : *loc. citat.* I, p. 102, Cour de Paris, 4 juillet 1890, Sirey 91. 2. 7.

tron qui aura *refusé d'embaucher ou renvoyé* des ouvriers en raison de leur qualité de syndiqués, pourra être poursuivi par l'ouvrier renvoyé ou le syndicat, et condamné à des dommages-intérêts. S'il use de menaces ou de violences pour faire sortir les ouvriers d'un syndicat, il sera puni de peines correctionnelles. Donc, dans le premier cas, c'est un *quasi-délit civil*, justiciable des tribunaux civils à la requête de la partie lésée, dans le deuxième, c'est un *délit pénal* qui peut être poursuivi par le ministère public et puni d'amende ou de prison.

Réciproquement, et pour que les ouvriers ne puissent rendre le droit d'association obligatoire, ils sont exposés à la première sanction s'ils tentent de *mettre en interdit* un patron pour obtenir le renvoi de non-syndiqués, dans un but autre que celui d'assurer l'exécution des conditions du travail, et à la deuxième s'ils usent de violences, etc., dans ce but.

Ce dernier paragraphe marque un recul sur les régimes antérieurs. Car on empêchera ainsi l'exercice du droit de mise à l'index rétabli avec la loi de 1884 par la suppression de l'article 416 du Code pénal. On sait en effet ce que signifie cette prétendue réciprocité et comment les tribunaux qui en caressent les patrons, en écrasent les ouvriers. La jurisprudence avait d'ailleurs déjà établi, dans ce cas, un délit civil discutable (1), on eût pu en rester là ; l'aggravation de l'art. 11 du projet est abusive, le droit commun doit suffire pour réprimer toutes les violences, sans créer des délits spéciaux (2).

---

(1) Pour le quasi-délit civil. Cf. Pic, *loc. citat.*, p. 95. Cassation 22 juin 1892. S. 93. 1. 41. note Jay. — Contre : Glotin, *loc. cit.* p. 129. L'Union des syndicats du département de la Seine dans une invitation à une réunion des syndicats *(Petite République*, 5 février 1900), dit : « L'Union estime qu'il y aurait lieu de demander en même temps pour les syndicats professionnels l'abrogation de l'article 1382 du Code civil, article qui, généralement, est employé par les patrons et par les renégats des syndicats ouvriers mis à l'index par ceux-ci pour les faire condamner; le procès des mégissiers d'Annonay est encore présent à toutes les mémoires. »

(2) Le projet reprend un amendement réactionnaire présenté à la Chambre 13 mai 1890 — et signé de Ramel !

Le projet méconnaît les droits et la liberté vraie des travailleurs sous le prétexte de les faire respecter ; on supprime un droit conséquence directe et du principe de la liberté du travail et du droit d'association. On protège donc en réalité les patrons en diminuant les forces de résistance des ouvriers.

Au lieu de cet amendement, la vraie conséquence des principes de liberté et d'égalité de tous devant la loi était la suppression de l'odieux délit d'entraves à la liberté du travail maintenu dans la loi de 1884 avec l'art. 414 du Code pénal. C'était d'ailleurs donner satisfaction aux réclamations réitérées de la classe ouvrière (1). En rendant la loi efficace par une sanction contre les patrons on a trouvé que c'était une trop grande concession, aussi offre-t-on une grave diminution des droits ouvriers en échange. C'est le système des compensations. Ici il aboutit à une iniquité.

En effet, la prétendue sanction du droit des ouvriers ne signifie rien; le projet ne donne aux ouvriers aucun nouveau moyen de défense, sauf en ce qui concerne le refus d'embauchage. Les ouvriers pouvaient obtenir des dommages-intérêts des patrons qui les renvoyaient comme syndiqués, en vertu de l'art. 1780 du Code civil (modifié loi de 1890), et en vertu de l'art. 1382 (2). Il est vrai que la jurisprudence a fait bon marché de l'art. 1780 nouveau (3). Mais le principe était très net : le droit de renvoi du patron ne pouvait aller jusqu'à l'abus et les *motifs illégitimes* de renvoi devaient donner lieu à des dommages-intérêts. L'art. 1382 donne le même droit si l'ouvrier prouve la faute du patron. Le projet ne dit rien de plus, et ses dispositions ne seront pas plus appliquées que les précédentes et pour les mêmes raisons : il est impossible à l'ouvrier, et même au syndicat, de prendre la responsabilité de procès coûteux ; l'assistance judiciaire est le plus souvent refusée ; puis les délais d'instance, d'appel et de recours sont

(1) Proposition Dumas, 20 octobre 1891. *J. Off.* Chamb. 1891. 2504 n° 1608.

(2) Pic, *loc. cit.* p. 438.

(3) Voir *Revue Socialiste*, février 1899, article Maurice Charnay : « Une réforme ouvrière », et Cassat. 19 juin 1897. D. 98. I. 541.

trop longs ; enfin la preuve est difficile à faire des motifs du renvoi (1).

De plus, la sanction civile serait-elle appliquée, que beaucoup de patrons ne reculeront pas devant le paiement d'une somme d'argent, minime le plus souvent, pour renvoyer les syndiqués qui les gênent et tuer les associations ouvrières. C'est purement et simplement leur donner, en payant, la faculté de violer le droit d'autrui. Avant de s'exposer à une sanction pénale et à la prison, ils réfléchiraient davantage.

Le projet Bovier-Lapierre voté par la Chambre (20 mai 1890 4 avril 1892) et repoussé par le Sénat (2), instituant un délit pénal comportait la seule sanction efficace et la seule véritablement conforme aux principes juridiques. Il édictait contre les patrons une peine d'emprisonnement de un à trois mois et une amende de 200 à 2,000 francs. Le 21 novembre 1895 la Chambre adoptait encore cette proposition en modifiant les peines, quinze jours à un mois de prison et 16 à 200 francs d'amende. — Dans sa proposition de loi sur la conciliation et l'arbitrage du 21 mai 1895 (*J. Off.* Déb. parlem. p. 2430), Jaurès demandait une amende de 100 à 1,000 francs contre les patrons violant la liberté syndicale. — Le Sénat s'est toujours montré intraitable et à nouveau en repoussant un contre-projet Goblet et un projet de la commission parlementaire reproduisant un projet Leygues (séance 7 juillet 1893) il a refusé de donner à la loi une sanction pénale.

Cependant la multiplicité et la fréquence de ces propositions montrent que cette sanction répond à un véritable besoin.

On a fait au délit pénal des objections de deux sortes ; on l'a critiqué en fait et en droit.

On l'a regardé comme une atteinte à la liberté des patrons qui doivent être maîtres chez eux, de renvoyer ou embaucher

---

(1) Voir note Planiol sous Cassat. D. 1898. I. 329 qui conclut : « Avec la jurisprudence actuelle, le droit à indemnité rencontrera dans la pratique un obstacle insurmontable. »

(2) Voir *Journal Officiel*, débats de la Chambre, numéros des 13 mai (p. 768) et 14 mai 1890 (p. 791) ; Sénat, séances des 18 et 23 juin 1891 et surtout discours Goblet.

qui leur plaît : c'est le principe même d'une sanction qu'on discute. La sanction serait impraticable, car on peut facilement renvoyer pour des motifs apparents autres que la qualité de syndiqué; de cette difficulté de démontrer le vrai motif, des procès vexatoires de la part des ouvriers doivent résulter.

En droit, ajoute-t-on, il est impossible d'instituer un délit pour punir une simple intention; un délit doit comprendre deux parties : *un fait* coupable et *une intention*. C'est donc livrer le patron à l'arbitraire des juges que de donner à ceux-ci une simple intention à rechercher, sans fait coupable pour limiter la recherche ; c'est une véritable inquisition.

On répond aisément à ces critiques :

Il faut que la liberté des uns soit limitée par celle des autres et que les droits concédés par les lois soient respectés : si l'usage du droit est légitime, l'abus du droit ne saurait l'être (*summum jus, summa injuria*). Si on donne un droit aux ouvriers il faut le faire respecter. — Certes, il peut être difficile de définir le délit et ses motifs, et tout se borne à une recherche d'intention; mais n'est-ce pas le rôle du juge de rechercher les intentions; d'ailleurs les difficultés de définition théorique du délit ne se retrouvent pas dans la pratique où les motifs sont aisément découverts. — (Voir l'exposé des motifs du projet.) — Au surplus, il y a ici les deux éléments du délit, le fait délictueux, le renvoi, car le renvoi n'est pas un fait licite en soi depuis la modification de l'art. 1780, et le juge peut en scruter l'intention.

On dit qu'on ne peut punir une intention? Et ne voit-on pas de nombreuses condamnations d'ouvriers basées sur une simple intention : l'art. 414 (Cod. pén.), pour le délit d'entraves à la liberté du travail, punit en somme quoi? une intention. Il y a dans ce délit des faits délictueux par eux-mêmes (violences, menaces, etc.), mais ils sont punis par le droit commun : ce qui en fait un délit spécial, c'est l'*intention de porter atteinte à la liberté du travail;* or, devant les tribunaux, les ouvriers nient toujours l'avoir eue; les en condamne-t-on moins? Et cet argument est tout à fait de situation, car, puisqu'il existe un délit pour les ouvriers qui atten-

tent au principe protecteur des patrons, il doit y en avoir un pour les patrons qui attentent au principe protecteur des ouvriers.

Enfin, le délit pénal est la seule sanction qui soit conforme aux principes fondamentaux de notre droit. La loi de 1884 est une loi d'ordre public, reconnaissant une liberté publique, le droit d'association pour une catégorie spéciale de citoyens : comment admettre que l'État laisse aux particuliers le soin de veiller à la répression de la violation d'une liberté publique? Laisse-t-il les citoyens réprimer les atteintes à la liberté de conscience, à la liberté politique? N'y a-t-il pas des délits d'atteinte à la liberté d'exercice d'un culte, du droit de vote, etc., etc...? Pourquoi et comment peut-on admettre qu'un droit public puisse être l'objet d'une sorte de contrat privé entre deux citoyens, contrat dont la violation se solderait par une somme d'argent à payer de l'un à l'autre? Les dommages-intérêts sont en effet la sanction normale de l'inexécution des obligations privées.

La deuxième réforme consiste à étendre la capacité des syndicats et des unions de syndicats; elle leur permet d'être propriétaires sans restriction, de faire des actes de commerce, etc.

Les unions de syndicats qui n'ont aucune personnalité civile auront désormais le droit d'ester en justice et d'acquérir certains immeubles. De plus, les syndicats peuvent recevoir des dons et legs, mais on discute s'il leur est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable. Le projet tranche affirmativement cette question.

Cette réforme qui permet aux syndicats de se transformer en sociétés commerciales, qui leur donne le droit de propriété, cette extension de capacité qui semblerait nécessairement devoir être un bien, est-elle vraiment utile aux intérêts de la classe ouvrière?

Tout d'abord, le droit d'être propriétaire n'emporte pas la possibilité matérielle de le devenir; nous avons tous ce droit dans la société actuelle et cependant la majorité ne possède pas. Les syndicats auront beaucoup de difficultés pour acqué-

rir une propriété et pour se transformer en associations productives. Et même s'ils arrivent à posséder les moyens de production, ils auront encore à lutter pour les conserver et leur faire rendre leur maximum d'utilité en raison de la forme de la production capitaliste (1). Cela d'autant plus qu'ils offrent moins de surface pour le crédit, moins de responsabilité et de sécurité pour garantir l'exécution de leurs engagements (2).

La loi de 1884 n'empêchait pas d'ailleurs les syndicats de former à côté et en dehors d'eux des associations de production, des ateliers syndicaux. Mais ils étaient nettement séparés pour la direction et pour l'administration. Près du quart des associations productives ouvrières sont issues de l'action syndicale. Elles avaient pour but, soit de fournir du travail aux syndiqués compromis dans une grève, soit de donner de l'ouvrage aux camarades en chômage, soit de lutter pour le relèvement des salaires. Et cependant cette action coopérative corrélative à l'action syndicale est mal vue des syndiqués, et l'expérience semble, en apparence, leur donner raison. C'est ainsi que la « Confédération générale du travail » a déclaré « ne pouvoir accepter la capacité commerciale pour les syndicats, attendu que cela serait la source de nombreux conflits et apporterait la discorde au sein des organisations économiques : les coopératives sont là pour cette sorte de développement. »

Le Congrès typographique international de Paris (1889) repoussa par 7 voix contre 3 et 2 abstentions une proposition des délégués italiens demandant « de compléter le projet de résistance par la grève, en propageant le principe de la coopération par l'introduction dans les statuts de la Fédération

(1) Voir Bernstein : *Socialisme théorique et socialdémocratie pratique*, comment les associations productives ne sont pas une forme supérieure à la forme de production capitaliste, p. 163 et suiv.

(2) Voir : *Economiste Français*, n° du 11 novembre 1899. Hubert-Valleroux : « La responsabilité des syndicats professionnels. »

typographique internationale d'un paragraphe reconnaissant l'utilité de la coopération. »

Cette attitude est motivée par deux ordres de motifs : l'égoïsme des membres des associations productives, les conflits d'autorité entre le personnel directeur du syndicat et celui de la coopérative.

Ainsi, en 1895, il n'y avait que 37 associations sur 172 dont les membres fassent obligatoirement partie du syndicat. Il est arrivé fréquemment que l'atelier créé par ou avec le concours du syndicat s'en est détaché ; il avait d'abord pour but de fournir du travail à tous les ouvriers du syndicat, ou des fonds à la caisse de résistance du syndicat, puis la solidarité ouvrière a fait place à l'égoïsme des producteurs : c'est ce qui est arrivé, par exemple, pour les ouvriers de Saint-Etienne (1), les charpentiers de la Villette, les ouvriers tailleurs en glace de Paris pour lesquels le syndicat dit « qu'ils s'émancipent au lieu de coopérer à l'émancipation collective ».

Les conflits fréquents provoqués par cette tendance sont aggravés par les conflits d'autorité, puis par ceux relatifs à la répartition des bénéfices entre le syndicat et l'association. Le plus célèbre conflit éclata entre le syndicat des mineurs de la Loire et la Mine aux mineurs de Monthieux ; le premier regardait la mine comme un *atelier corporatif*, les mineurs se considéraient comme seuls propriétaires. Les « tapissiers de Paris » se sont séparés du syndicat à la suite d'un conflit entre le directeur de l'association et le syndicat ; on remboursa les actions souscrites par celui-ci.

Aussi l'Enquête de l'office du travail dit-elle (p. 115) : « Toute association coopérative lorsqu'elle émane d'un groupe syndical tend à se dégager du syndicat qui l'a fondée, c'est là un fait d'expérience. » Et plus loin (p. 579) : « Des chefs du mouvement syndical n'ont pu voir sans regret les éléments actifs de quelques professions restés peu nombreux à la Chambre syndicale... Aussi beaucoup craignent-ils de voir le mouve-

---

(1) Voir Enquête de l'Office du travail sur les Associations ouvrières de production. Imprimerie nat. 1897.

ment coopératif appauvrir les syndicats dont ils estiment l'action plus importante. » Elle ajoute que pour que l'harmonie reste possible, il faut que des statuts explicites établissent une démarcation très nette entre le syndicat et l'association de production.

Cependant, malgré tous ces avis autorisés, il nous paraît que l'extension de la capacité des syndicats est un bien pour eux. On peut appuyer cette opinion sur l'expérience; c'est ainsi que « la Conciliation », association des ouvriers sabotiers de Limoges, sortie d'un syndicat mourant, a reconstitué une Chambre syndicale puissante. L'exemple de la Verrerie ouvrière d'Albi peut commencer à être invoqué également.

Il n'y a donc pas incompatibilité radicale entre les mouvements syndical et coopératif. Ce n'est pas une séparation plus nette qui est nécessaire, mais une fusion plus intime. Les conflits entre syndicats et associatiens viennent précisément de cette nécessité légale de séparer le syndicat de l'association (voir les procès de la Mine aux mineurs de Monthieux). Celle-ci est portée à se considérer comme ayant des intérêts immédiats opposés, alors qu'en réalité elle ne peut avoir que le même but, elle ne peut servir qu'à renforcer l'instrument de résistance qu'est le syndicat. Avec la loi nouvelle qui identifie le syndicat et l'association, la situation est très nette; l'association n'est qu'un des moyens d'action du syndicat pour arriver à son but; les bénéfices sont pour le syndicat qui donnera une quote-part aux membres de l'association. Les causes de conflits sont bien diminuées.

Donc, le premier résultat de la réforme est de renforcer l'organe de résistance en permettant plus facilement de créer des ateliers syndicaux, où seront employés les syndiqués les plus menacés par les patrons ou renvoyés; à ce noyau viendront s'adjoindre les ouvriers sans travail de la profession et ainsi le syndicat protégera les ouvriers non seulement contre la tyrannie patronale mais contre le chômage. Le danger de l'égoïsme coopératif n'est plus à redouter si on se borne à ce rôle : les associations coopératives syndicales qui ont réussi, étaient surtout sur ce modèle.

Mais le droit de faire des actes de commerce peut permettre davantage sans sortir du rôle essentiel des syndicats qui est la lutte pour l'élévation des salaires: c'est en rendant le syndicat maître de la main-d'œuvre par la substitution du contrat collectif au contrat individuel. Les patrons ont intérêt à faire un seul contrat de travail avec le syndicat au lieu de traiter avec chaque ouvrier (1). Il s'assure ainsi contre le risque de grève si le contrat est fidèlement exécuté de part et d'autre: les ouvriers débattent ainsi les conditions du travail, et sont plus forts que s'ils le font isolément : ils y ont aussi intérêt. Or le projet actuel favorise ce mode de contrat.

L'exposé des motifs du projet Waldeck-Rousseau paraît assimiler aux entreprises comportant des actes de commerce les entreprises de main-d'œuvre sans fourniture de matériaux. La commandite des typographes est un exemple de ce genre d'entreprises qui tendent à substituer le contrat collectif au contrat individuel.

Jusqu'ici les conventions passées entre syndicats ouvriers et patrons n'avaient aucune force juridique, ou, tout au moins la jurisprudence sur ce point est incertaine. C'est ainsi que dans le conflit entre la Chambre syndicale des ouvriers tisseurs de Chauffailles (Saône-et-Loire) et quelques chefs d'usine qui avaient conclu avec le syndicat une convention qui fixait les salaires et la durée du travail, et qui n'avaient pas respecté cette convention à l'égard de quelques ouvrières, la Chambre syndicale vit sa demande en dommages-intérêts repoussée par la Cour d'appel de Dijon. Son pourvoi en cassation fut rejeté le 1er janvier 1893 pour les motifs suivants : « Le syndicat, en tant que syndicat, n'avait pas souffert de préjudice à raison des faits reprochés au patron; seules, les ouvrières syndiquées vis-à-vis desquelles les engagements pris n'avaient pas été remplis, avaient le droit de se plaindre et de réclamer des dommages-intérêts. »

Il pourrait ne pas en être de même s'il était possible aux

---

(1) Voir de Molinari : « La guerre civile du capital et du travail » *Journal des Economistes*, septembre 1899.

syndicats de se constituer en sociétés pour la fourniture de la main-d'œuvre. Les parties contractantes, civilement responsables l'une envers l'autre, ne seraient plus les ouvriers d'une part et d'autre part les patrons, mais les syndicats ouvriers et les patrons. La pratique du contrat collectif pourrait plus facilement se développer sous cette forme, la caisse du syndicat et celle du patron formant la garantie de l'exécution réciproque du contrat. C'est encore un avantage appréciable de la réforme nouvelle. Il ne faut donc pas la repousser dédaigneusement. Les préventions des syndiqués peuvent paraître justifiées par l'égoïsme des anciennes trades-unions, puis par l'attitude des syndicats les plus riches se renfermant dans leurs intérêts purement corporatifs, enfin par la scission entre coopératives et syndicats créateurs.

Mais sans rien exagérer et sans pousser les syndicats à créer de vastes associations productives, ce qui sortirait de leur rôle, on peut dire que s'ils créent des ateliers syndicaux modestes, pour avoir des fonds pour la lutte, et pour conserver des hommes utiles, et pour remédier aux chômages; s'ils créent des sociétés commerciales pour la fourniture de la main-d'œuvre, en profitant ainsi de la loi nouvelle, ils deviendront de beaucoup plus forts. L'égoïsme syndical ou coopératif, c'est aux syndiqués eux-mêmes à l'entraver en luttant non contre la coopération mais contre l'égoïsme lui-même. Il est le résultat de la faute commise par les socialistes qui ont préconisé l'action politique presque exclusivement et ont méconnu l'importance de l'action économique parallèle. C'est en luttant pour la propagande des idées socialistes dans les syndicats, en montrant que les intérêts de la classe ouvrière sont tous solidaires, que l'on fera sortir les ouvriers de l'égoïsme corporatif, mais non en repoussant des réformes *dont il faut savoir se servir.*

Il ne faut pas se laisser duper par l'attitude de la bourgeoisie : on a réclamé la réforme pour assagir les syndicats (1).

---

(1) Article Artaud dans le *Moniteur des Syndicats ouvriers*, décembre 1899, et projet Dussaussoy. Cf. plus haut.

On pense les détourner ainsi de l'idéal révolutionnaire; on a dit que « c'était la route barrée à la Révolution » (1). Nous n'en croyons rien et c'est parce que nous sommes persuadés du contraire ou que nous ne nous entendons pas avec nos adversaires sur le sens à donner aux mots « révolution sociale » que nous prônons la réforme.

Nous pensons comme Bernstein (2) que « la conquête de la démocratie et la formation d'organes politiques et économiques de cette démocratie sont les conditions primordiales et indispensables à la réalisation du socialisme ». Bernstein démontre fort justement que ces organes sont les moyens les plus efficaces de la propagande dans les masses, des idées socialistes; qu'ils sont les modes nécessaires d'éducation et de formation *des esprits socialistes*, car le capitalisme n'a formé *que des corps* pour la révolution sociale; que par eux, la classe ouvrière prend conscience des évolutions obligatoires et qu'ainsi se préparent, avec des hommes conscients de leur responsabilité économique, les organismes qui permettront le passage de la propriété privée à la propriété sociale.

Le syndicat propriétaire, c'est peut-être la route barrée à l'émeute stérile ou à la révolution prématurée, ce n'en est pas moins, dans ce sens, le chemin de la révolution sociale.

Elle ne peut se produire en quelque sorte dans le vide, il faut que des organismes et des hommes soient prêts pour recueillir son héritage. Or, l'union de l'action syndicale et coopérative nous semble propre à former ces hommes conscients de leur responsabilité économique, et ces organismes puissants qui amènent et préparent l'avènement du socialisme. C'est pourquoi il nous paraît que le projet Waldeck-Rousseau-Millerand, surtout amendé quant à la sanction, est conforme aux intérêts de la classe ouvrière et utile pour le socialisme, comme toutes les réformes qui permettent et développent l'éducation politique et économique du prolétariat.

MARIUS MOUTET

---

(1) Les grévistes de Gueugnon (Saône-et-Loire) et les passementiers de Saint-Étienne rentrent dans cette voie.

(2) Bernstein, *loc. cit.*, p. 234.

BERNSTEIN

ET

L'Évolution de la Méthode Socialiste

(Suite et fin)

Bernstein n'est pas juste non plus lorsqu'il reproche à Marx une prétendue contradiction de méthode ; il lui reproche de déclarer d'une part que toutes les grandes transformations sociales, toutes les grandes révolutions sociales doivent être préparées par l'évolution lente des conditions économiques, et d'autre part, de ne pas exclure ce que Bernstein appelle le « recours blanquiste à la force ».

Mais il n'y a aucune contradiction entre les deux méthodes. Il est certain que toute grande révolution sociale procède à la fois d'une lente préparation ou évolution économique et d'une intervention décisive de la classe opprimée, lorsque cette évolution économique est assez avancée pour permettre une intervention efficacement révolutionnaire. Il n'y a là aucune contradiction, et Bernstein a beau nous dire qu'on peut se tromper toujours si l'on intervient par la force sur le degré de préparation évolutive et économique, cela est vrai aussi des réformes proprement dites ; nous pouvons nous tromper aussi sur l'heure où une simple réforme est mûre et possible, et dépenser en vain dans ce sens notre agitation ; il est vrai

qu'il est difficile aux hommes de savoir à quel moment une société nouvelle est possible, il n'y a pas de signe certain de maturation humaine comme il y a des signes certains de maturation pour les récoltes ou pour les fruits, et il est d'autant plus difficile de savoir si une société nouvelle est mûre que très souvent la maturité de la moisson humaine se mesure à l'ardeur intérieure du moissonneur ; il n'y a donc pas en effet de signe certain que l'heure d'une intervention révolutionnaire décisive est venue. Mais ce n'est pas une raison pour contester que, dans l'histoire, c'est toujours au point de rencontre de l'évolution économique suffisamment développée et d'une intervention décisive de la classe opprimée que se produit le grand mouvement historique.

Donc, aucune des théories de Marx n'est entamée ou ébranlée par la critique que lui appliquent Bernstein et ses amis, et non seulement, — car c'est l'objet de ma démonstration — non seulement les théories de Marx subsistent, mais il est démontré que pour la théorie de la valeur, pour la conception du matérialisme économique, pour la conception dialectique, pour la double action évolutive et révolutionnaire, aucune des théories, aucun des principes, aucune des grandes méthodes de Marx n'exclut l'action, l'intervention directe, immédiate, quotidienne, continue, réformatrice du prolétariat organisé.

Ah ! je comprendrais qu'on essayât d'ébranler la théorie marxiste si elle immobilisait le prolétariat dans l'attente hallucinée de la société future, si le prolétariat pouvait conclure de la théorie marxiste que la seule marche de la dialectique l'affranchira, mais non, ce qui fait la profondeur et la vie de la théorie marxiste c'est que le développement en est toujours calculé de façon à mettre au service du prolétariat la force de la nécessité, et à obliger tous les jours le prolétariat à compléter par toutes les

ressources de son action et à réaliser cette force immanente de la nécessité. *(Vive approbation.)*

Mais est-ce que toutes ces discussions ou toutes ces interprétations ne seraient point vaines, et n'avons-nous point à craindre, d'après quelques constatations et objections de Bernstein, que des éléments de fait ne nous permettent point d'espérer le triomphe du socialisme? Bernstein a prétendu que ni la concentration industrielle, ni la concentration de l'échange n'avaient l'intensité et la rapidité indiquée par Marx, et s'il était vrai, au degré où le dit Bernstein, que la concentration industrielle et capitaliste est d'une lenteur à faire désespérer qu'elle aboutisse jamais, s'il était vrai que le jeu naturel de la société capitaliste pût aboutir sans rompre l'équilibre même du capitalisme à une répartition infiniment plus équitable des bénéfices du capital, il est possible en effet que l'avenir du socialisme fût compromis. Sur ce point Marx n'a pas commis une erreur essentielle de direction, il n'a commis qu'une erreur dans la mesure de la vitesse.

J'ai entendu dire à Londres, il y a quelques mois, par Liebknecht : « nous ne nous sommes trompés qu'en un point; nous avons évalué trop bas les chances de durée du système capitaliste... » Et si Marx a évalué trop bas les chances de durée du système capitaliste, c'est parce qu'il a cru à une concentration capitaliste et commerciale plus rapide que celle qui se produit. En fait la concentration se produit et la direction du mouvement est certaine; le nombre des travailleurs, des prolétaires employés dans les vastes usines à caractère capitaliste va toujours croissant quoique avec lenteur par rapport au nombre de prolétaires employés dans les petits ateliers et dans les petites boutiques; et encore faut-il observer que c'est surtout dans les industries dominantes et centrales, dans celles qui commandent toutes les autres, dans la métal-

lurgie, dans les mines, dans les grands tissages, dans les transports que se produit cette concentration et que la dispersion, le morcellement de l'industrie ne subsiste que dans des branches secondaires dépendantes ou dérivées.

Par exemple les chemins de fer développent autour d'eux une quantité considérable de toutes petites entreprises de transport local; par exemple encore la grande activité capitaliste et industrielle d'une énorme cité comme Paris et Londres, en obligeant sans cesse les travailleurs, les salariés à aller travailler sur des chantiers ou à des usines très éloignés de leur domicile, créent une multitude de petits débits, de tout petits restaurants, de toutes petites auberges, en sorte que l'effet même de la concentration capitaliste dans les grandes industries a pour résultat de créer autour de ces grandes industries centralisées et dominantes une quantité de petites formes de la production disséminée.

Mais vous entendez bien qu'au point de vue social il n'y a aucune comparaison, aucune proportion entre la dissémination de ces industries secondaires et dépendantes et la concentration des grandes industries dominantes. Le jour où dans toutes les usines capitalistes, les prolétaires auront pris conscience de la loi de la production, ce jour-là la société sera bien près de se transformer, car dès maintenant l'idée des prolétaires groupés dans les grandes industries capitalistes se propage par voie de contact jusque dans les petites industries disséminées où survivent encore les formes anciennes de la production.

Nous l'avons vu récemment à Paris pour la grève des maréchaux-ferrants; il n'y a pas d'industrie moins capitaliste que celle-là, ce sont en général de tout petits ateliers de dix ou quinze ouvriers qui viennent des forges des villages, où le patron ne travaillait qu'avec un ou deux

ouvriers; c'est l'antique forme de la production, et pourtant telle est aujourd'hui la puissance de l'idée de groupement communiquée aux prolétaires par la grande industrie, que ces ouvriers maréchaux-ferrants des petits ateliers ont trouvé à Paris le moyen de se syndiquer et de faire une grève commune; en sorte que l'idée d'organisation prolétarienne se propage des industries où la concentration capitaliste est déjà accomplie, aux industries où la dissémination du capital et du travail existe encore.

Mais ce qui est vrai, ce en quoi Bernstein a raison, c'est que nous ne pouvons pas espérer que la concentration capitaliste absorbe tous les éléments de l'activité sociale; il y a toujours d'innombrables formes de travail disséminées autour de la grande production concentrée, c'est la poussière d'eau autour du torrent, et nous ne verrions jamais la mobilisation générale de la classe ouvrière si l'action, si l'organisation ouvrières n'allaient pas ici plus vite et plus loin que le mouvement de la concentration capitaliste. Et voilà où Bernstein reprend l'avantage, lorsqu'il prêche aux travailleurs l'organisation syndicale, l'action personnelle qui ne se subordonne pas d'une manière stricte à la marche des choses. Oui, il faut que les ouvriers se syndiquent dans les industries où la concentration capitaliste leur suggère naturellement l'idée de groupement; mais il faut aussi qu'ils sachent se syndiquer, se grouper là où l'industrie capitaliste est disséminée; il faut donc que l'action syndicale aille plus loin et plus vite que l'action capitaliste, et c'est en ce sens que le syndicat ouvrier est un instrument révolutionnaire!... *(Applaudissements prolongés.)*

Et maintenant que j'ai parcouru rapidement toute la doctrine de Marx et toute l'interprétation de Bernstein, quelques questions finales se posent devant nous.

Et tout d'abord, le socialisme apparaît-il comme une force révolutionnaire? Eh bien il me semble que la question ne peut même pas se poser; le socialisme est nécessairement révolutionnaire; il l'est parce qu'il veut substituer un système de propriété à un autre système de propriété; il l'est parce qu'il ne peut réaliser cette transformation qu'au moyen de la classe opprimée, et que, lorsque dans une société fondée sur la propriété individuelle et capitaliste, une idée, une doctrine, un parti sont obligés de faire appel à ceux qui n'ont par définition, aucune propriété, ils font appel à la force essentielle de négation, de révolution, que cette société porte en elle; et on peut dire que c'est par définition que le socialisme est révolutionnaire. Il l'est si bien que, le jour où des événements imprévus, une commotion historique analogue à celle de 1871 porterait les prolétaires socialistes au pouvoir, ils seraient obligés d'accomplir ou d'essayer tout au moins une révolution sociale par la transformation du système de propriété. Ils auraient beau se dire que peut-être l'ensemble de la classe paysanne n'est pas préparée, que peut-être même dans la classe ouvrière il y a encore trop de forces inertes ou inconscientes, ils seraient condamnés par la logique même du socialisme, à user dans le sens révolutionnaire, c'est-à-dire dans le sens d'une transformation complète de la propriété, du pouvoir que l'histoire aurait remis entre leurs mains.

Voilà pourquoi je trouve tout à fait vaine la question que nous nous posons les uns aux autres. Pensez-vous que la révolution sociale puisse être assignée à une échéance rapprochée ou à une échéance lointaine?... Je n'en sais rien, nous n'en savons rien, tout ce que nous savons, c'est que le jour où le prolétariat socialiste organisé serait porté au pouvoir, il serait obligé d'accomplir une action profondément révolutionnaire par la transfor-

mation complète du système même de la propriété, et je ne comprends pas alors (j'ai causé de ces choses tous ces jours-ci avec des socialistes éminents, avec plusieurs de nos maîtres), je ne comprends pas que nous puissions être divisés sur cette question.

Il y en a qui me disent : « mais en prêchant au prolétariat l'action immédiate. l'action syndicale, l'action coopérative l'effort de chaque jour, les réformes qui doivent, degré par degré, élever le prolétariat jusqu'à cet état de force où il pourra en effet accomplir la révolution, en prêchant tout cela, vous paraissez laisser beaucoup de temps à la société capitaliste, vous lui accordez des délais exagérés. Et prenez garde, pendant que vous conseillez au prolétariat cette organisation, cette méthode réformatrice dût-elle aboutir à une action révolutionnaire, vous avez l'air de considérer l'ordre collectiviste ou communiste, comme le paradis lointain dont on rêve, mais en attendant vous conseillez au prolétariat de s'établir sur la terre capitaliste. »

Je ne comprends pas que cette question de date puisse nous séparer. Nous n'avons pas à risquer les uns ou les autres de prophétie. Bernstein ajourne à une période indéterminée bien flottante et bien brumeuse la transformation de la société; Kautsky déclare qu'il ne croit pas être très imprudent en disant que si la démocratie socialiste allemande progresse dans les trente ans qui vont suivre comme elle a progressé dans les trente ans qui viennent de s'écouler, la révolution sociale a de fortes chances de s'accomplir.

Mais j'estime que tous ces calculs de date sont oiseux, sont vains; et si on nous dit que nous ajournons l'idéal socialiste, que nous en faisons ainsi une sorte de paradis, mais je dis que le paradis serait bien près des croyants s'ils y croyaient... *(Vive approbation et applaudissements.)* Je dis que, pour eux, s'ils y croyaient vraiment

le paradis serait le prolongement immédiat de leur brève existence, ou plutôt qu'il serait présent à leur existence même, s'ils avaient le sentiment que chacun de leurs actes, chacune de leurs pensées, chacune de leurs paroles y correspond, y retentit, et modifie, là-bas ou là-haut, les événements futurs. Eh bien, je demande, moi, aux socialistes, non pas de préciser la date, impossible à déterminer où le socialisme pourra triompher, je leur dis de vivre toujours en état de grâce socialiste... *(Vifs applaudissements)*, c'est-à-dire en travaillant toujours, à chaque minute, à chaque heure à l'avènement du socialisme et en lui rapportant tout l'effort, toute l'action, toute la force de leur pensée et de leur vie. Mais nous le pouvons dès aujourd'hui, parce que, dès aujourd'hui, nous avons ce que je peux appeler une certitude victorieuse, nous avons cette certitude que, quelle que soit la date de l'événement, il sera le seul événement qu'attend à cette heure l'humanité; nous savons que les choses suivent un tel cours, que l'évolution économique et la marche du prolétariat ont une telle direction qu'il ne se produira dans le monde aucune révolution ou politique ou religieuse ou sociale, qui ne soit *la nôtre! (Applaudissements prolongés.)*

Il n'y aura pas, vous m'entendez bien, une grande transformation de l'humanité qui nous sépare de l'humanité socialiste. Ah! je me figure ce qu'aurait été l'état de conscience d'un prolétaire français si, en 1780, sentant approcher la grande tourmente, il avait pu, dans un éclair de sublime divination, entrevoir non seulement la révolution bourgeoise prochaine, mais la future révolution prolétarienne; il aurait été transporté d'enthousiasme et de joie en entrevoyant à l'horizon du vingtième siècle la libération de ses frères de travail et de misère. Mais en même temps quelle angoisse et quel trouble d'esprit de

songer que le prolétariat, avant d'arriver à sa révolution à lui, devrait traverser le gouffre de la révolution bourgeoise. Eh bien, nous n'avons pas cette épreuve, nous savons que la prochaine révolution sera la nôtre, que tous nos actes vont droit vers elle, que toutes nos paroles se répandent vers elle comme des ondes sonores qui s'élargissent sur une grande plaine sans rencontrer d'obstacle; nous savons que lorsque nous marchons dans la rue et que nous rencontrons nos frères souffrants ou joyeux, lorsque leur souffrance disparaîtra, ce sera par nous! lorsque leur joie sera ennoblie, ce sera par nous! *(Applaudissements.)*

Et alors, pourquoi dit-on que le mouvement syndical, que le mouvement coopératif, que les réformes préparatoires peuvent retarder le mouvement? Ils le retarderaient s'ils étaient isolés de la pensée maîtresse du socialisme, mais si le syndicat, en même temps qu'il est syndicat est socialiste, s'il se considère comme un moyen d'organisation, de préparation et d'éducation en vue du socialisme, si la coopérative est socialiste, si, dans ce domaine de la vente et de l'échange des petits bazars mercantiles et des boutiques incohérentes et dispersées, elle veut se dresser comme le type du grand entrepôt populaire, si les réformes que nous demandons, la limitation de la journée de travail, l'inspection ouvrière sont comprises par le prolétariat comme des moyens nouveaux d'accroître sa force en vue de la société définitive, alors d'innombrables fils rattachant tous nos actes d'aujourd'hui à la révolution prochaine, elle doit pour ainsi dire sentir se répercuter dans son cœur tous les mouvements du prolétariat, qui lutte et qui souffre. Donc, quelle que soit la date de la révolution, — elle est demain, elle est aujourd'hui puisqu'aucune autre révolution ne nous en sépare et que chacun de nos efforts la rapproche.

Au sujet de ce travail de préparation, d'organisation syndicale et coopérative, Kautsky dit : cette organisation correspond à une période, à une phase actuelle du capitalisme. Je vous l'ai expliqué en commençant. Il prétend que c'est pendant les périodes de dépression politique mais d'activité capitaliste que les syndicats et les coopératives peuvent et doivent fonctionner utilement pour procurer aux travailleurs des avantages immédiats. Et nous disons, nous : oui, c'est cela, mais c'est autre chose encore, et nous pensons que les syndicats et les coopératives doivent être dès maintenant rapprochés des centres socialistes et coordonnés au mouvement socialiste, et nous prétendons de plus que le syndicat lui-même, suffisamment étendu, englobant presque la totalité des militants de la classe ouvrière, peut devenir un instrument révolutionnaire et qu'il a un caractère révolutionnaire. Ce n'est pas impunément qu'on organise dans une société capitaliste, quand ce serait simplement sous forme de syndicat, toutes les forces prolétariennes.

Je n'ai jamais fait ici la théorie de la grève générale, mais je n'ai jamais combattu non plus la grève générale. Au congrès du Parti ouvrier de Nantes auquel j'ai assisté en 1895, j'ai défendu contre les marxistes du Parti ouvrier le principe de la grève générale à la condition qu'elle fût considérée comme un instrument précis, en vue d'un objet précis, à condition qu'elle fût appliquée par exemple à imposer aux pouvoirs publics la réalisation des réformes comme la journée de huit heures, qui pouvait intéresser la totalité des travailleurs. Par conséquent Kautsky a tort de ne considérer les syndicats et les coopératives que comme des instruments secondaires pour obtenir un résultat immédiat et passager ; c'est cela, mais c'est aussi la première forme de l'organisation générale et révolutionnaire de la classe ouvrière. *(Applaudissements.)*

Et maintenant, il me reste pour finir à toucher une dernière question, celle qui a paru diviser le plus les socialistes français en ces derniers temps : dans quelle mesure, dans quelles conditions, sous quelle forme le parti socialiste et le prolétariat peuvent-ils coopérer ou se rencontrer avec les autres partis? La tendance de Bernstein n'est pas seulement de concilier une coopération accidentelle ou même fréquente de la classe prolétarienne avec les autres classes du parti socialiste, ou les autres partis, il va jusqu'à fondre peu à peu par une dégradation insensible et d'autant plus dangereuse la classe prolétarienne dans les autres classes, le parti socialiste dans les autres partis. Son moyen de fusion c'est de constater qu'on ne peut pas dresser une classe bourgeoise homogène en face d'une classe prolétarienne homogène; il dit qu'il y aura des variétés, des catégories dans la classe bourgeoise. Et c'est vrai, il est incontestable que la catégorie foncière est différente de la catégorie proprement capitaliste. Il ajoute que, dans la classe ouvrière il y a ce que les anglais appellent les travailleurs non-qualifiés, ceux qui exercent un métier pour lequel aucune préparation technique n'est nécessaire; puis les travailleurs qualifiés, de salaires plus élevés, qui se rapprochent par la condition générale de leur vie de la petite bourgeoisie ou même de la région inférieure de la bourgeoisie moyenne. Et Bernstein, à force de décomposer en petites fractions la classe bourgeoise, la classe prolétarienne, en arrive subtilement à mêler tous ces fragments, comme on mélange les morceaux désagrégés de deux matières d'abord résistantes.

Eh bien! il se trompe, car quelles que soient les diversités internes de chacune de ces classes, la ligne générale de démarcation subsiste entre l'ensemble du prolétariat qui ne détient pas les moyens de production et l'ensemble de

la classe capitaliste qui les détient. Il ne suffit pas pour confondre deux classes de marquer entre elles une multitude de nuances intermédiaires: dans la nature les contraires sont toujours rapprochés par des nuances intermédiaires. On va du blanc au noir, du violet au rouge, du jour à la nuit et de la nuit au jour par des transitions insensibles qui permettaient à Héraclite de dire que le jour est dans la nuit et la nuit dans le jour. Mais la possibilité de passer par des nuances subtiles d'un contraire à l'autre n'exclut nullement l'opposition des contraires; c'est même la caractéristique des contraires de pouvoir être rapprochés par des nuances intermédiaires; les contraires délimitent les deux extrémités d'un champ où l'on peut marquer toutes sortes de mesures intercalaires. Par conséquent on aura beau multiplier les degrés qui peuvent rapprocher la classe bourgeoise de la classe prolétarienne, il n'en reste pas moins deux classes spécifiquement distinctes, spécifiquement antagonistes, parce que l'une a son axe dans la propriété et l'autre a son axe dans l'absence de propriété. Et si les travailleurs sont assez subtils, comme l'espère Bernstein, pour former des groupements, des forces où seraient rapprochés les éléments les moins hétérogènes des deux classes opposées, ils peuvent aussi avoir la conception assez large et assez nette pour grouper les sociétés en deux classes foncièrement antagonistes, malgré la diversité interne de ces deux classes, la division et l'opposition des classes dans la société actuelle.

Est-ce à dire que la classe prolétarienne ainsi définie, ainsi distinguée de l'autre classe, ainsi opposée au reste du monde, à la fois par son principe qui est communiste et par son organisation propre, est-ce à dire que cette classe ne doit pas intervenir dans le mouvement des autres classes et se mêler à leur vie?

Kautsky accepte qu'il y ait entre le prolétariat et certains éléments des autres classes, des coopérations, des collaborations momentanées, mais il avertit la classe prolétarienne de se réfugier le plus possible dans ce que j'appellerai l'intégrité de son isolement.

C'est ici que je ne suis d'accord ni avec Kautsky ni avec Bernstein; j'estime contre Bernstein que la classe prolétarienne et la classe bourgeoise sont et demeurent, quoi qu'on fasse, radicalement distinctes, radicalement antagonistes, mais j'estime contre Kautsky qu'il ne faut pas avoir peur de la multiplicité des rencontres et des contacts entre la classe prolétarienne, maîtresse de sa conscience et de son action, et les autres classes. Et voici pourquoi, c'est qu'il est impossible à une classe d'agir sans agrandir la surface de contact entre elle et le reste de la société humaine. S'abstraire c'est forcément ne pas agir et agir c'est nécessairement se mêler au mouvement universel. Je défie qu'on puisse citer une forme d'action, une possibilité d'action où le prolétariat ne soit pas exposé, glorieusement exposé à rencontrer la collaboration et la coopération d'éléments d'une autre classe.

Est-ce que nous pouvions agir dans l'affaire Dreyfus sans nous exposer à la coopération d'autres éléments et fallait-il, sous prétexte que le prolétariat n'était pas seul à lutter pour l'humanité et le droit, fallait-il s'abstenir? Fallait-il ne pas agir? De même il nous sera impossible de défendre la République menacée par le césarisme, sans rencontrer, la cherchant ou non, la coopération et la collaboration d'autres éléments des autres classes. Je dis plus, il est impossible aux syndicats de s'organiser, de s'étendre, de se systématiser sans intervenir bientôt directement dans le fonctionnement même de la société capitaliste. Les syndicats imposeront peut-être un jour, je l'espère bien, le choix d'inspecteurs ouvriers désignés par

les syndicats pour contrôler dans les usines les conditions du travail; mais comment contrôler les conditions mêmes d'hygiène et de sécurité, sans imposer au patronat l'adoption de tel appareil technique, l'adoption de telle machine, le creusement dans les mines de telle galerie, l'aménagement de telle partie du sous-sol ou de telle partie des ateliers?... Et le jour où les syndicats ouvriers, même par l'inspection, même par le contrôle, interviennent ainsi dans un simple intérêt de sécurité ou d'hygiène dans la constitution du machinisme, le jour où ils conseillent, où ils imposent au patronat telle machine, tel appareil technique, ils concourent, ils collaborent, qu'ils le veuillent ou non, avec le patronat à la direction de la machine capitaliste. Et certes, je ne suis pas fâché pour le prolétariat de cette collaboration, qui est un commencement de prise de possession.

Eh quoi, nous aurons multiplié les coopératives, et nous allons leur proposer comme en Belgique un grand objet: nous allons leur proposer de créer avec leurs ressources communes de vastes Maisons du Peuple qui seront les salles de réunions, les salles de fêtes, les palais du prolétariat organisé, et quand le prolétariat voudra construire sur une des hauteurs de Paris une Maison du Peuple pareille à celle qui, du haut de Bruxelles domine toute l'étendüe de la société capitaliste belge, ce jour-là il faudra faire appel et aux architectes et aux peintres et aux sculpteurs et aux musiciens, à ceux du moins qui seront capables de comprendre l'idéal nouveau, et lorsque le prolétariat, par le développement même de ses coopératives, sera mis en contact avec les éléments artistiques ou la puissance artistique de la société d'aujourd'hui, lui reprocherez-vous de se perdre, de se dissoudre dans je ne sais quel dilettantisme? Non, non, il aura appelé sur sa tête la flamme de l'art, le rayonnement de l'art et de la

pensée ; il aura préparé cette société communiste où tous les hommes seront appelés à la jouissance de la pensée et de la science!... *(Applaudissements.)*

Donc, ou le prolétariat n'agira pas, ou il sera constamment mêlé à l'action d'autres classes ; l'essentiel c'est qu'à travers cette mêlée, ce tumulte des éléments il agisse toujours avec sa conscience de classe, avec sa force distincte et organisée, et si, parti distinct, il étend sa surface de contact avec d'autres classes, moi je ne m'en plains pas. Nous voulons la révolution, mais nous ne voulons pas la haine éternelle... *(Acclamations prolongées, applaudissements.)* — Et si, pour une grande cause, quelle qu'elle soit, ou syndicale ou coopérative, ou d'art, ou de justice, même bourgeoise, il nous arrive d'obliger des bourgeois à marcher avec nous, quelle force pour nous de leur dire : ah, quelle joie il y a pour les hommes qui se haïssaient et se détestaient, de se retrouver dans ces rencontres momentanées, dans ces coopérations d'un jour... Et quelle joie par conséquent, ce sera, sublime, universelle, éternelle, le jour où ce sera la rencontre définitive de tous les hommes!... *(Applaudissements.)*

Elle n'est possible que par la propriété commune qui est le signe de la réconciliation. Pour moi, il ne me déplaît pas que, dans son mouvement, dans son développement, le parti socialiste et le prolétariat organisé coupent, rencontrent toutes les grandes causes. Je veux, nous voulons que le parti socialiste soit le lieu géométrique de toutes les grandes choses, de toutes les grandes idées, et par là nous ne désertons pas le combat pour la révolution sociale, nous nous armons au contraire de force, de dignité, de fierté pour hâter cette heure révolutionnaire.

Et maintenant, camarades, laissez-moi vous le dire, tout cela n'est possible qu'à une condition, c'est que,

pour se conduire à travers cette mêlée des événements et des hommes, le parti socialiste soit sûr de lui-même, et pour être sûr de lui-même il faut qu'il soit organisé et unifié, pour porter à travers les événements la lumière de sa conscience communiste. Voilà pourquoi je considère que l'acte de classe, l'acte révolutionnaire le plus efficace à l'heure présente, c'est l'unification de notre Parti, et voilà pourquoi à vous, jeunes gens socialistes, qui rêvez d'un grand parti unifié, auquel vous irez sans adopter les querelles ou les divisions ou les distinctions d'école, c'est à vous de nous aider tous à réaliser cette unité, en nous soufflant votre cordialité généreuse, afin que nous puissions opposer la fraternité socialiste aux dissentiments de la société bourgeoise!... *(Vifs applaudissements, acclamations prolongées et cris de :* Vive Jaurès!...)

Jean Jaurès

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Les Élections socialistes. — Il faut applaudir d'abord à la résolution des groupements du Parti ouvrier français de l'Aube, qui ont retiré la candidature Pédron au deuxième tour de scrutin. Les nationalistes ayant annoncé le succès de notre camarade pour le ballottage, c'était affirmer que les 1,600 voix de leur candidat se reporteraient sur Pédron pour faire échouer le radical-socialiste. La situation était trop nette pour ne pas voir que le parti socialiste serait compromis devant le pays républicain. La moralité politique qui existe et qui s'impose malgré tout pour les partis qui entendent se développer n'a pas permis une pareille coalition, même accidentelle. La *Patrie*, de Millevoye, en a gémi, au nom de la lutte de classes! dans des articles où l'on sentait trop une déception et où l'on avait trop d'espoir que l'attitude de nos camarades pourrait se modifier. Cela prouve au moins combien l'abstention dans les dernières luttes contre l'antisémitisme et le cléricalisme par une partie de nos camarades, par les avantages immédiats qu'elle procure à la réaction, peut lui donner d'espérance.

Université municipale et universités populaires. — Depuis quelques années, le Conseil municipal de Paris avait fondé des *Cours de l'Hôtel de Ville*. Ceux-ci vont être réorganisés sous le nom d'*Université municipale* et la commission du Conseil municipal a chargé Paul Brousse de rédiger un

rapport. Le but des conseillers est de réunir un certain nombre de professeurs qui consentiraient à venir chaque semaine faire une conférence sur un sujet scientifique mis à la portée de toutes les intelligences ; et les programmes seraient conçus de manière « à former un tout complet, une doctrine scientifique à la portée du public ouvrier et qui remplacerait pour lui la doctrine religieuse à laquelle il ne peut plus croire ». On veut ainsi coordonner et harmoniser les différentes parties de cet enseignement, et s'efforcer de le faire échapper au reproche que l'on a adressé de divers côtés à l'enseignement donné dans quelques *Universités populaires*.

Celles-ci se sont développées à Paris, dans tous les arrondissements, comme en province, dans tous les grands centres ouvriers. Celle du Faubourg Saint-Antoine, à Paris, compte à elle seule plus de six mille adhérents. On peut dire que ce mouvement dénote une conscience supérieure à la fois des ouvriers et des professeurs qui appartiennent à la fraction démocratique de la bourgeoisie. Il prouve, en effet, que la classe ouvrière a une conscience de plus en plus grande du rôle qu'elle est appelée à jouer et qu'elle comprend que les idées ou les actes qu'elle exprime sont de plus en plus l'objet de l'attention des autres classes ; elle sent ainsi sa conscience morale se développer et en même temps elle comprend son devoir de connaître à fond et le domaine économique dans toute sa complexité et aussi le domaine général des idées et des connaissances humaines. De même qu'elle est appelée par les réformes de Millerand à connaître et à surveiller le mode de production et à en prendre ainsi une possession de plus en plus grande, de même elle doit prendre une connaissance de plus en plus profonde des données scientifiques et du mode de pensée actuels.

En même temps qu'elle échappe aux dogmes religieux en prenant connaissance des diverses formes naturelles et sociales, la classe ouvrière échappera ainsi à certain dogme socialiste qui pourrait marquer lui aussi un arrêt de la pensée ouvrière en ne lui donnant rendez-vous que dans la société socialiste. C'est en prenant contact avec le domaine écono-

mique comme avec celui des connaissances actuelles que la classe ouvrière aura une notion *réelle* de notre monde et pourra donner une juste direction à ses efforts. C'est avec joie que l'on peut constater que la majorité des auditeurs sont recrutés dans la classe ouvrière, mais il faut applaudir à ceux de plus en plus nombreux de la petite bourgeoisie qui viennent dans ces Universités, car c'est sur elle que s'appuie surtout la réaction nationaliste et cléricale.

La fraction démocratique de la bourgeoisie s'est mise de son côté en mouvement, les derniers événements lui ayant prouvé que la classe ouvrière seule pouvait sauver les institutions démocratiques et la liberté de pensée qui sont les conditions de l'émancipation humaine.

Il n'y a donc pas eu de calcul d'un côté ni de l'autre. Penser autrement serait, ce semble, tomber dans l'erreur de nos camarades qui dénonçaient aussi le syndicalisme ou la coopération comme une manœuvre bourgeoise.

Reste la question de méthode. L'enseignement doit être simple et précis et en même temps il ne doit pour atteindre tout son but ne négliger aucune des parties du savoir humain ni des formes de la pensée. En fondant des universités dites socialistes il est peut-être à craindre que l'on écarte certains enseignements techniques ou que l'on donne l'illusion de faire croire à une littérature, à une géographie, à une physique, même à une esthétique socialistes. Il faut se tenir entre la science abstraite et la polémique. Mais les ouvriers doivent s'efforcer comme dans l'Université populaire du 13e arrondissement, la *Solidarité,* de composer la majeure partie du conseil d'administration. C'est ainsi que sur 14 membres, ce conseil compte 10 ouvriers ou employés, parmi lesquels notre ami Coupat, 3 professeurs et un industriel. Chacune des parties de l'enseignement a à sa tête un directeur d'études qui lui imprimera ainsi un caractère unique. Les noms de MM. Seignobos (histoire), Faguet (littérature), Buisson (philosophie), Duclaux (sciences physiques et naturelles), Vidal de la Blache (géographie), Gide et Tarde (économie politique, droit public et sociologie), Dr Poirrier (hygiène et cuisine)

prouvent un choix au moins excellent. Les consultations juridiques de Tarbouriech et les consultations médicales du Dr Noë complètent cet ensemble de services. De plus, cette *Université populaire* se réserve d'aménager à mesure que ses ressources le lui permettront : un restaurant hygiénique à bon marché ; une installation de bains-douches ; des logements ouvriers confortables et sains. Un bureau d'informations pratiques et économiques s'attachera, en outre, à recueillir et à concentrer tous les renseignements utiles aux habitants isolés aussi bien qu'aux syndicats, aux coopératives et aux groupes divers du 13e arrondissement.

C'est là, on peut le dire, en même temps que le complément nécessaire de la propagande antialcoolique, une véritable forteresse dressée contre l'envahissement clérical et un arsenal de savoir et de pensée pour la classe ouvrière. Tel est, du moins, notre avis.

Paul Dramas

On me communique le dernier numéro du *Socialiste* où Lafargue répond à un article de Jaurès qui a trait à l'interprétation de quelques camarades sur le rôle des Universités populaires. Lafargue croit qu'il s'agit d'une conférence qu'il aurait faite devant un « groupe d'étudiants » (1). Personne n'y avait songé, et personne n'aurait été intéressé de ce que l'on ait soutenu devant quelques étudiants une thèse sur la faillite de la science. On aurait d'ailleurs compris, en lisant entre autres les pages que consacre le publiciste italien Croce à l'étude de Lafargue sur Campanella. On aurait encore compris davantage en pensant combien cela pouvait flatter des gens à qui la science ne peut guère suffire à déterminer les idées ou plutôt les actes politiques.

Mais puisque Lafargue a cru pouvoir s'adresser à des militants, à qui il a déjà fait connaître que la philosophie subjectiviste de Kant avait été nécessaire à la bourgeoisie pour faire croire à la classe ouvrière naissante que ses souffrances matérielles n'étaient

(1) Entre parenthèses la conférence en question fut faite non pas, comme le dit Lafargue, au Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris dont on connait l'action et la propagande pendant ces sept dernières années au Quartier Latin mais devant un petit groupe « d'étudiants collectivistes adhérents au Parti Ouvrier Français ».

qu'une illusion des sens, nous allons faire connaître ce qu'il dit à ces militants sur la science actuelle :

« Tant que la propriété individuelle subsistera, les intellectuels, qu'ils appartiennent au *clergé*, à la philosophie, à la littérature, à la *science* ou à la politique, continueront à fabriquer des systèmes de morale, de philosophie et de politique pour cacher aux opprimés la cause véritable de leurs misères. »

Et plus loin : « Les philanthropes du cinq pour cent ayant échoué, les philanthropes de la justice, de l'art et de la *science* se présentent avec leur orviétan et leur onguent chloroformé. »

Il est donc entendu qu'il est inutile pour les ouvriers de connaître les rapports de l'homme avec la nature et le monde économique à la possession duquel ils sont appelés. Cependant, en parlant de « propriété individuelle », Lafargue énonce déjà un rapport entre l'homme et la matière, il sort de cette matière elle-même, et ce n'est qu'une évolution de rapport qui nous conduit de la propriété individuelle à la propriété collective. Et si l'on ne donne pas une connaissance aussi exacte que possible du domaine matériel, je ne vois pas comment on pourra établir ces rapports. On pourra faire ruer les ouvriers sur le monde actuel comme les barbares du Moyen-Age s'étaient rués sur la civilisation antique. Mais c'est celle-ci qui se les est appropriés. On ne peut prétendre conquérir une civilisation que l'on ignore et à laquelle on est inférieur. Et présenter ainsi le socialisme qui est l'aboutissant de la science, c'est commettre un non-sens. P. D.

II — FAITS ÉCONOMIQUES

La production des combustibles minéraux. — La production des combustibles minéraux (houille, anthracite et lignite), après être demeurée stationnaire pendant quatre années de 1890 à 1893 a repris son essor en 1894 stimulée par les progrès de la consommation et s'est notablement accrue en 1896, 1897, 1898 et 1899. Pendant l'année 1898, la production a augmenté de 1,558,000 tonnes soit de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les chiffres définitifs pour 1899 feront ressortir, lorsqu'ils seront connus, une augmentation semblable si l'on en juge par les chiffres approximatifs de la production dans les bassins du Nord et du Pas-de-Calais qui fournissent près des deux tiers de l'extraction totale. La production de ces deux bassins a atteint en 1899, 20,533,673 tonnes contre 19.954,160 en 1898.

D'autre part les importations en 1899 ont augmenté de 1,396,984 tonnes, tandis que les exportations ont diminué de 91,526 tonnes.

Le développement de l'extraction a entraîné une augmentation du nombre des ouvriers. Ce nombre a été en 1898 de 148,600 en augmentation de 5,200 sur l'année précédente.

Le salaire annuel a été en moyenne en 1898 pour les ouvriers du fond et du jour réunis de 1,228 francs en hausse de 34 francs. Il s'était accru de 17 francs en 1896 et de 16 francs en 1897. Les frais de main-d'œuvre en argent se sont accrus en 1898 de 8 centimes par tonne de charbon. Mais l'augmentation du prix de la tonne a été plus considérable. Le prix moyen de la tonne sur place a subi une majoration de 37 centimes et sur les lieux de consommation de 73 centimes.

Ce renchérissement, après six ou sept années de baisse ininterrompue, est l'un des faits caractéristiques de l'année 1898. Il a eu pour principale cause le développement de l'industrie métallurgique surtout dans la région de l'Est, et il s'est encore accentué en 1899.

La France ne fournit pas la vingtième partie de la production houillère du monde. Celle-ci dépasse 660 millions de tonnes, d'après les statistiques les plus récentes qui concernent soit l'année 1898, suivant l'année 1898, suivant les pays.

Voici quelle a été la production des principaux États en 1898 Angleterre, 205,287,000 tonnes ; États-Unis, 199,525,000 ; Allemagne, 130,928,000 ; France, 32,356,000 ; Belgique, 22,088,000.

Les valeurs mobilières en France. — L'ensemble du capital des valeurs mobilières circulant en France et aux mains des capitalistes français s'élève à environ 83 milliards. Le revenu de ce capital est de 3 milliards 134,220,000 francs sur lesquels l'État prélève sous différentes formes (impôt sur le revenu, du timbre, et de transmissions) 162,967,000 francs (exercice 1898).

G. Fauquet

BELGIQUE

Nombre des ouvriers mineurs en Belgique au 15 décembre 1898

Bassin houiller	Ouvriers Fond	Ouvriers Surface
Borinage	23.362	6.991
Centre	14.599	4.930
Charleroi	31.373	12.332
Namur	2.374	944
Liège	24.438	7.705
Pour tout le pays	96.146	32.902
	129.048	

RÉPARTITION DES OUVRIERS DU FOND D'APRÈS L'AGE

Sur 100 ouvriers	6,33	âgés de 12 à 16 ans
—	11,88	— 16 à 20 —
—	15,48	— 20 à 25 —
—	15,44	— 25 à 30 —
—	14,15	— 30 à 35 —
—	11,99	— 35 à 40 —
—	9,40	— 40 à 45 —
—	6,64	— 45 à 50 —
—	4,48	— 50 à 55 —
—	2,84	— 55 à 60 —
—	1,37	au-dessus de 60 ans

RÉPARTITION DE TOUS LES OUVRIERS QUANT A LEUR SALAIRE

	Fr.		Fr.
De 12 à 16 ans	1,87	De 40 à 45 ans	4,47
16 à 20 —	3,15	45 à 50 —	4,21
20 à 25 —	4,03	50 à 55 —	3,97
25 à 30 —	4,43	55 à 60 —	3,53
30 à 35 —	4,56	Au dessus de 60 ans	3,10
35 à 40 —	4,54		

La moyenne du salaire des houilleurs en Belgique est de quatre francs et un centime par jour.

L'enseignement en Belgique. — Voici une statistique puisée dans le *Journal des Instituteurs* et qui nous montre l'état de notre pays au point de vue de l'instruction :

Sur 817,457 élèves fréquentant les écoles primaires pendant l'année scolaire 1895-1896, 136,500 quittèrent l'école, et de ces

136,500, il y en avait 103,059, soit 75.5 p. 100 qui ne reçurent pas une instruction primaire complète. *Un enfant sur quatre* reçoit en Belgique un enseignement inférieur complet.

Parmi les jeunes gens qui en 1896 devaient participer au tirage au sort pour la conscription, 7,229, oit 11.41 p. 100, ne savaient ni lire ni écrire; 1,184, soit 2.6 p. 100, savaient lire; 8,413, soit 13.47 p. 100 étaient illettrés; 54,052, soit 85.52 p. 100 savaient lire et écrire. Sur 100 élèves, il y avait donc *treize* illettrés.

GASTON VANDERMEEREN

ALLEMAGNE

L'augmentation de la flotte. — Toutes les questions politiques et plus encore les questions sociales passent maintenant à l'arrière-plan pour faire place à la question de l'augmentation de la flotte.

Avec une grande mise en scène, on crée une agitation en faveur des plans des gros industriels et des gros commerçants, afin de créer dans l'opinion publique des sentiments favorables à l'adoption d'un crédit de plusieurs milliards. Il est impossible d'évaluer avec certitude les chances de succès du gouvernement dans cette question; ce qui est certain c'est que les partis bourgeois du *Reichstag* allemand sont prêts à accorder, sinon la totalité, du moins la partie la plus notable du projet. Seule la démocratie socialiste reste ferme et unie vis-à-vis de cette politique avide de conflits, et mégalomane. Tandis que dans tous les partis se font entendre des voix prêtes à voter sous certaines conditions en faveur du projet sur la marine, la démocratie socialiste, d'accord avec ses principes, conformément à son attitude passée et fidèle à l'idée de l'internationalisme et de la paix entre les peuples, le repousse sans réserve.

Les chauvins qui espéraient que certains députés comme Auer, Heine, Schippel pourraient se placer à un point de vue différent de celui de Bebel, Liebknecht, Singer ont été déçus dans leurs prévisions. Toutes les tentatives de gagner les ouvriers en faveur des plans maritimes du gouvernement, en

faveur d'une politique d'aventures dont les conséquences ne sauraient être prévues, ont été vaines.

Les canaux en Prusse. — Mais tout en étant forcé de s'opposer de la façon la plus énergique au gouvernement dans cette question, le parti des travailleurs serait plutôt enclin d'approuver les plans de celui-ci dans la deuxième question qui occupe actuellement la politique allemande, dans la question de la construction d'un grand réseau de canaux en Prusse ; mais cette question ne peut être tranchée par le *Reichstag*, son sort dépend du *Landtag* prussien, et là, grâce au « pire de tous les systèmes électoraux » — c'est ainsi que Bismark avait appelé la loi électorale prussienne —, la démocratie socialiste, qui est le parti le plus fort du pays, ne possède pas un seul siège.

Tandis qu'au *Reichstag* les conservateurs traitent d'ennemi de la patrie quiconque n'approuve pas avec enthousiasme tous les plans maritimes du gouvernement, au *Landtag* les *junckers* forment une opposition irréductible aux plans du gouvernement tendant à réaliser son programme de construction de canaux. Devant ces deux projets disparaît tout l'intérêt politique qui devrait s'attacher aux autres questions.

La législation ouvrière. — Au *Reichstag* sont notamment parvenus des projets fort détaillés sur l'assurance contre les accidents du travail. Leur sort est lié à celui du projet maritime, car le rejet de celui-ci aurait pour conséquence immédiate la dissolution du *Reichstag*, de sorte que la réforme de l'assurance contre les accidents aurait aussi peu de chances d'aboutir que le projet de loi relatif aux marins. Les deux projets présentent dans les détails certaines améliorations non sans importance, mais elles sont bien loin de tenir suffisamment compte des vœux formulés par les ouvriers.

A l'occasion de la discussion du budget, les députés démocrates socialistes ont formulé au *Reichstag* un grand nombre de plaintes sur l'application défectueuse de la législation ouvrière, sans que l'effet produit par leurs discours ait pu être affaibli par les représentants du gouvernement. Même au *Land-*

tag prussien, le peu d'intérêt du gouvernement à l'égard des mineurs a été vivement blâmé.

Enfin à la Chambre des députés bavarois, les députés socialistes n'ont pas manqué de soumettre à une vive critique l'inspection du travail, la protection défectueuse des ouvriers du bâtiment, etc.

Dissolution et Elections. — Nous avons dit plus haut qu'il fallait compter avec une dissolution du *Reichstag* au cas, où, contrairement à nos prévisions, le projet maritime ne serait pas adopté. Mais les élections n'auraient alors probablement pas lieu avant le mois de mai ou de juin.

Dans notre parti, tout est préparé en vue des élections, notre organisation est toujours à l'avance prête à parer à des éventualités de ce genre, l'argent nécessaire est là et l'enthousiasme de la lutte et la joie de travailler pour la cause animent tous nos camarades.

Le Code civil nouveau. L'Invalidité. — Le 1er janvier 1900 sont entrées en vigueur deux lois importantes, le code civil et la nouvelle loi relative à l'assurance contre l'invalidité. Quelque importantes que soient ces deux lois, quelle que soit leur nécessité, — le code civil substitue un droit unique à une centaine de législations, la nouvelle loi sur l'invalidité a été faite afin de remédier aux inconvénients par trop manifestes de l'ancienne législation sur l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, — la nature des sentiments que la bourgeoisie nourrit à l'égard des ouvriers se manifeste aussi ici.

Partout où ces lois contiennent des dispositions favorables aux ouvriers, mais dont l'action peut être annulée par des arrangements spéciaux et autres moyens analogues, on ne manqua pas de le faire.

Les Conseillers prud'hommes. — A Leipzig s'est réunie le 21 et 22 janvier une conférence de conseillers prud'hommes ouvriers. De nombreuses plaintes ont été formulées contre les sentences défavorables aux ouvriers prononcées par les tribunaux.

Karl Meyer

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Enquête sur l'antisémitisme, par HENRI DAGAN (Paris, P.-V. Stock, 1899; 98 pages). — M. Dagan a publié cette intéressante enquête, il y a déjà quelques mois, il n'est pourtant pas trop tard pour en parler : elle demeure un document de première importance sur cette question obscure et jamais encore bien élucidée en France. C'est une série de lettres ou d'interviews de MM. Edmond Picard, E. Levasseur, Ch. Letourneau, A. Loria, Emile Zola, Georges Renard, Sir John Lubbock, l'abbé Lemire, Yves Guyot, Albert Réville, Elisée Reclus, de Molinari, Césare Lombroso, baron Garofalo, E. Duclaux, Charles Gide, E. Durkheim, Henry Maret, Travares de Medeiros, Chmerkine, Manouvrier. — On le voit par cet assemblage bizarre de noms, M. Dagan s'est adressé aux sources les plus diverses pour arriver à la pleine vérité. Mais il y en a, parmi ces sources, de bien obscures et ténébreuses. La réponse de M. Picard, antisémite de marque et sénateur belge, nous semble plutôt appartenir au genre littéraire qu'on qualifie normalement de charabia double. Il est vrai de dire que quelques-unes, parmi les autres sources, sont plus lumineuses. M. Achille Loria a répondu avec finesse, M. Durkheim avec force et M. Henry Maret avec esprit. — Mais la partie la plus intéressante de l'enquête, ce sont à coup sûr les conclusions mêmes de M. Dagan et son dernier chapitre sur la *signification sociale de la presse antisémitique*. A son sens, les éléments constitutifs de l'Antisémitisme français se réduisent à trois : 1° La petite bourgeoisie, industrielle, commerciale, rentière, qu'elle soit laïque ou cléricale, peu importe : c'est la *Croix*, le *Peuple Français*, l'*Intransigeant* qui l'expriment. — 2° La moyenne et la haute bourgeoisie, capitalistes qui ne font pas partie de la *tribu*, mais qui convoitent ses bénéfices et voudraient bien la remplacer : c'est la *Libre Parole* qui est son moniteur officiel. — 3° L'aristocratie de naissance, foncière, territoriale par sa situation héréditaire, en conflit avec l'aristocratie d'argent (financiers, banquiers, prêteurs, juifs pour une bonne part). — L'auteur conclut : « L'antisémitisme est le suprême effort tenté par la coalition des débris des partis politiques. »

R. V.

The Labour Annual for 1900 edited and published by Joseph Edwards (Wallasey, Cheshire 1900, in-12 de 176 pages). — Le cama-

rade Edwards continue au prix des plus grandes difficultés matérielles la publication de ses si intéressants almanachs. Celui qu'il publie cette année est en tous points aussi utile à consulter que les cinq qui l'ont précédé.

Le nombre de renseignements de toutes sortes que contiennent ces petits volumes est incroyable. Tour à tour on y trouve la revue des événements de l'année précédente; les biographies, adresses de centaines de militants socialistes, syndicaux, coopérateurs; des renseignements sur les diverses organisations socialistes, le parti ouvrier indépendant, la fédération démocrate-socialiste, la société fabienne, sur le mouvement féministe, sur la libre pensée, sur les églises du travail; la liste des principaux periodiques socialistes, revues et journaux dans le monde entier.

Cette année une partie de l'*Annual* est consacrée au mouvement socialiste américain sur lequel il nous fournit beaucoup de données, d'adresses de militants, de journaux. A signaler aussi un certain nombre de réponses intéressantes à une enquête sur les prochaines élections générales à la Chambre des Communes. Tom Mann, Keir Hardie, Will Thorne, Pete Curran, attendent beaucoup d'une politique basée sur l'alliance des socialistes et des trades-unionistes. Au contraire, notre ami Belfort-Bax n'attend pas grand chose des candidatures « ouvrières indépendantes. » Il pense que c'est au mouvement socialiste organisé que doivent se rattacher tous les véritables socialistes anglais.

Ajoutons enfin que le *Labour Annual* est presque luxueusement édité et contient des portraits des conseillers municipaux socialistes de West Ham; d'Edouard Bernstein, Laurence Gronlund, Tom Mac Carthy, Henry Quelch, etc. *Jean Longuet*

Le Pouvoir et le Droit, Philosophie du Droit objectif, par Ladislas Zaleski, professeur à l'Université de Kasan; traduit par Mme A. Balabanoff; préface de M. Léon Hennebicq (Paris, Schleicher, 1899, 98 pages). — M. Zaleski part de cette idée que la philosophie contemporaine du Droit repose sur les vieilles doctrines utilitaires de Hobbes, Bentham et en général des Anglo-Saxons. Il y joint l'idée de l'évolution, de l'hérédité, de la sélection naturelle; et, dans une dernière partie, il examine la formation de la coutume, de la loi, et s'occupe enfin de la redoutable question des rapports de la morale et du droit. *R. V.*

De la Protection des yeux dans l'Industrie, par Jules Destrée et Auguste Bemmaux. (Bruxelles, Ve Larcier, éditeur). Excellente contribution à l'étude des accidents du travail. Les auteurs nous montrent tout d'abord la fréquence des accidents des yeux. Sur un total de 1,711 accidents en 1897, 80 ont affecté les yeux. En 1898, sur 1,430 accidents déclarés il y en eut 70.

Après nous avoir donné les lois et règlements de Belgique et

des autres pays, les auteurs nous signalent les appareils protecteurs, les conditions de responsabilité et les espèces soumises aux tribunaux, et dans un dernier chapitre l'évaluation du dommage avec nombre de décisions prises sur la matière, par les tribunaux belges.

Livre bien utile au monde judiciaire et au monde industriel.

G. V.

Tout le crime, par Joseph Reinach. (Paris, P.-V. Stock, 1900, 636 pages). — Un des livres les plus documentés qui aient paru sur l'affaire Dreyfus. Les parties qui le composent ont été déjà publiées dans le *Siècle* et dans la *Grande Revue*. L'auteur y étudie spécialement le rôle d'Esterhazy et d'Henry. Œuvre historique et psychologique du plus grand intérêt.

Dialogues à Byzance, par Julien Benda (Paris, Editions de la *Revue Blanche*, 1900, 371 pages). — Considérations générales, pleines de finesse et d'esprit, sur l'affaire Dreyfus. On y voit très bien les raisons qui ont entraîné beaucoup d'intellectuels de la bourgeoisie dans le mouvement révisionniste. Le mot « dreyfusisme » a été pour eux une simple notation claire et commode, destinée à exprimer leur dévouement à un certain nombre d'idées générales. — Le sens social de l'Affaire est, dans ce livre, nettement dégagé, ainsi que l'influence qu'elle a eue sur une portion notable de l'esprit public français.

Savants, penseurs et artistes, par Théodore Wechniakoff. (Paris, Alcan, éditeur, 1899). — Ce livre du savant auteur de la *Typologie anthropologique des arts et des sciences* a été publié par les soins de M. Raphaël Petrucci, qui le fait précéder d'une préface très opportune pour le lecteur français. L'auteur étudie successivement certains phénomènes biologiques, en insistant sur la fixité et la variabilité d'un type mental donné, sur la durée de la conservation de ce type dans son intégrité, sur les cas de dédoublement successif de ce type, etc. Il a appliqué ensuite son étude à un certain nombre de savants et de penseurs originaux tels que Darwin, Pasteur, d'Alembert, Auguste Comte, Lotze, Laplace, etc. *G. P.*

First Annual abstract of foreign labour statistics (London, Her Majesty's Stationery Office; 1899, in-8° VIII-149 pages). — C'est la première publication de *statistique comparée* concernant les questions ouvrières. Elle est encore, cette année, restreinte à la statistique des *salaires*, de la *durée du travail*, des *grèves*, de la *coopération;* mais les publications ultérieures de cette série s'étendront à la statistique des *trade-unions*, de l'*arbitrage* et de la *conciliation*, des *accidents du travail*, de l'*assurance ouvrière*. Nous recommandons à tous les socialistes ce nouvel instrument de travail. *H. B.*

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (février). — M. L. Foubert, dans un article intitulé *Essai de Critique Socialiste de la liberté*, établit que la critique de la notion de liberté telle que l'a fondée l'école libérale est le « fondement nécessaire de toute doctrine socialiste consciente. » — Sous ce titre : *Un pessimiste français*, M. Deherme étudie l'œuvre peu connue de M. Edmond Thiaudière. — Notre camarade Edgard Milhaud donne des renseignements curieux sur la *Lutte contre le Socialisme aux élections allemandes de 1898*. C'est une étude précieuse à consulter, en ce sens surtout qu'elle donne des indications très nettes sur les partis politiques en Allemagne et leur fonctionnement. — Nous parlerons, dans notre prochain numéro, de l'intéressant article de notre collaborateur Ch. Rappoport sur le *Matérialisme de Marx et l'Idéalisme de Kant*.

A. B.

Socialistische Monatshefte (Numéro de février). — Nüles Robert af Ursini donne des renseignements sur *le Socialisme en Finlande*. Le mouvement finlandais est plus exactement un mouvement ouvrier qu'un mouvement socialiste. Il a aussi le caractère d'un mouvement national, le parti autonomiste finnois étant le représentant de toutes les idées libérales, par opposition au parti suédois conservateur. Trois congrès ont déjà été tenus, en 1883, 1896 et 1899. Au dernier congrès le parti ouvrier s'est constitué en parti indépendant et a adopté un programme. Après un préambule fort court qui affirme l'analogie des revendications du parti et de celles du parti ouvrier international, ce programme pose comme buts essentiels à atteindre : le suffrage universel, *la complète égalité politique et juridique de sexes*, la liberté d'association, de réunion et de presse, l'enseignement obligatoire et gratuit, la journée de huit heures, les réformes fiscales, l'établissement d'une législation ouvrière et d'un système d'assurances. — Friedrich Ott, « Propriété féodale et propriété bourgeoise », étude intéressante dans laquelle l'auteur veut prouver, par l'exemple de la lente disparition de la propriété féodale en France avant la Révolution, que les réformes sont nécessaires pour que les révolutions soient possibles; non pas seulement, comme le dit Rosa Luxemburg, en ce sens qu'elles donnent à une classe nouvelle une force suffisante pour accomplir l'acte révolutionnaire; mais en ce sens qu'une révolution ne peut renverser qu'une institution déjà minée et ébranlée. — Autres articles : G. Sorel, « Sur la concentration capitaliste »; E. Gystrow, « La Sociologie du génie » ; J. Zadek, « La Société médicale de Berlin et les femmes médecins »; L. Mann, « Etude sur le roman de Zola : *Fécondité* ».

P. F.

Critica sociale (Numéro de février). — A signaler deux très importants articles sur la tactique du parti socialiste italien. L'un de *Un Travet* approuve les camarades *T-K* sur les points suivants: l'existence d'une seule masse réactionnaire est un mythe; la lutte de classes ne se présente pas sous un jour aussi simple qu'on l'a cru, car les conditions de l'Italie ne permettent tout au plus que l'œuvre d'une bourgeoisie démocratique, et que loin de songer à un État socialiste il faut songer à améliorer l'État actuel; il est donc nécessaire de faire alliance avec les libéraux et les radicaux jusqu'à ce que la constitution d'un État démocratique permette au parti socialiste de reprendre sa liberté d'action.

C'est là, on le voit, un accord sur des points essentiels, et toute la discussion entre ces principaux théoriciens et militants de l'Italie ne porte que sur les conditions de l'alliance avec les fractions démocrates bourgeoises, sur les garanties que l'on peut obtenir des hommes ou des fractions de la bourgeoisie libérale ou radicale.

Mais, on le voit, les hommes comme Turati et ses amis sont loin des formules de la première heure et de l'intransigeance politique qui l'accompagne et que nous trouvons encore chez certains de nos camarades de France, en théorie du moins.

A. B.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Le Congrès général du Parti socialiste français. — M. Hamon, anarchiste communiste, représentait au récent congrès du parti socialiste français le syndicat des petits planteurs de la Guadeloupe adhérent au P. O. F. Il nous donne ses impressions dans le numéro de janvier de *l'Humanité Nouvelle*. Son récit évoque assez bien les séances agitées du Congrès, mais il laisse percer un parti-pris contre les socialistes-indépendants, et cela lui enlève sa valeur documentaire. — Après une partie purement descriptive, M. Hamon examine les questions soumises au Congrès. — Tout d'abord, il s'agit de décider si le parti socialiste peut autoriser un de ses membres à entrer dans un ministère bourgeois. — En principe, il y a antinomie absolue entre la qualité de socialiste et la fonction de membre du gouvernement bourgeois. Cela n'est pas contestable. Mais la pratique de la vie oblige à des transactions avec les principes. Il convient donc de voir si en acceptant une part du pouvoir bourgeois un socialiste peut servir l'idéal dont il se recommande. En le cas particulier de Millerand, il est difficile de savoir si le socialisme a plutôt gagné que perdu : les pertes sont certaines, le gain aussi. — M. Hamon semble croire que la participation au ministère doit être envisagée comme une méthode nouvelle d'action socialiste. Là est l'erreur. — M. Hamon envisage

ensuite la question de l'union socialiste. Il ne la croit pas durable. Pour lui, la droite tiendra de plus en plus à former un parti radical socialiste petit bourgeois, — réformiste comme but ; — tandis que la gauche formera un parti socialiste *verbalement révolutionnaire (?)*, réformiste comme moyen pour atteindre à l'idéal socialiste. — La division de M. Hamon est arbitraire. Sans doute le socialisme a été entraîné, — par les adhérents petits bourgeois — à une action réformiste incohérente et conservatrice. M. Hamon ne doit pas ignorer que beaucoup de socialistes dits de droite s'en sont émus. Lagardelle a réfuté le programme agraire rédigé par les socialistes « verbalement révolutionnaires », et Fauquet invitait il y a quelque temps Chauvière et Krauss à réfréner l'ardeur qu'ils mettaient à défendre la petite boutique. L'unité seule pourra empêcher ce démocratisme exagéré en appelant tous les militants à discuter sans cesse l'action du parti. — M. Hamon profite de l'incident Joindy pour nous dire qu'il a sur l'affaire Dreyfus les mêmes idées que Liebknecht. — Nous savons d'autre part la sympathie que professe le directeur de *l'Humanité Nouvelle* pour les doctrines chères au doux et héroïque philosophe Jules Guérin.... *Emile Buré.*

Dans le numéro de février de l'*Humanité Nouvelle*, M. Cornelissen revient, après M. Hamon, sur le *Congrès général du Parti socialiste français*. — Nous ne savons quelle qualité a M. Christian Cornelissen, anarchiste hollandais, pour juger les socialistes français, — comme il jugea autrefois les socialistes hollandais et allemands. Quoi qu'il en soit, à son tour, il porte sur le récent Congrès général des organisations socialistes des appréciations plaisantes et singulières. Il paraît que l'*union* s'est faite aux dépens des principes révolutionnaires et au préjudice du socialisme ! Il est évident que l'auteur aurait, lui aussi, comme tant d'autres, vu avec joie une scission irrémédiable se produire parmi les socialistes venus au Congrès. On peut constater en ce moment, chez certains anarchistes en rupture d'anarchisme, un étrange état d'esprit : autant ils ont combattu autrefois plusieurs fractions du socialisme français, — à phrases révolutionnaristes et à pratique opportuniste, — autant ils leur font aujourd'hui les yeux doux, se sentant attirés vers elles par une vague fraternité. Ils ont oublié certaines fusillades dont on les a jadis menacés dans quelques cercles collectivistes, ils ont la mémoire courte. Paix à leur souvenir !

R. V.

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 2114

L'Œuvre des Municipalités Socialistes

A la veille des élections municipales, il nous a paru utile de publier une enquête sur l'œuvre de quelques-unes des principales municipalités socialistes de France. Cette enquête, d'ailleurs, n'est que la continuation de celle que le *Mouvement socialiste* a entreprise dès ses débuts : nos lecteurs n'ont pas oublié l'intéressante monographie que Ghesquière nous donna l'an dernier sur l'*Œuvre de la Municipalité de Lille*. — Nous publierons trois études sur l'action des municipalités de : I. *Dijon*, par A. Marpaux, adjoint au maire de Dijon ; II. *Roubaix*, par Félix Chabrouillaud, secrétaire général de la mairie de Roubaix ; III. *Paris*, par Maurice Charnay, chroniqueur municipal de la *Petite République*.

Nous ferons suivre cette enquête d'une étude d'ensemble sur l'*Action municipale socialiste en France* (programmes municipaux, publications sur les questions municipales, fédérations de municipalités socialistes, etc.).

Nous faisons paraître aujourd'hui l'étude de Marpaux sur l'*Œuvre de la Municipalité de Dijon*.

N. D. L. R.

I

LA MUNICIPALITÉ DE DIJON

Dans certains milieux socialistes, et non des moins démonstratifs à l'occasion, il subsiste une croyance erronée, et qui peut paralyser dans une certaine mesure l'action de notre parti : c'est que l'on ne peut rien attendre de la commune, telle qu'elle est constituée et régentée, au point de vue des réalisations socialistes.

La commune, dit-on, est une mineure placée sous la tutelle de l'Etat et sous la direction étroite du préfet. Tout ce qu'elle pourra décider restera lettre morte, et le gouvernement bourgeois refusera toujours de ratifier une tentative socialiste, quelque intéressante qu'elle soit.

Il faut reconnaître que les exemples de cette opposition systématique ne manquent pas : les pharmacies municipales ont été refusées aux communes qui voulaient les créer; les délibérations votant des subventions aux grévistes ont été annulées; l'autorité supérieure a refusé de laisser insérer les conditions du travail dans les cahiers des charges des adjudications communales, jusqu'à l'apparition des décrets Millerand, etc., etc.

D'où l'on conclut que la besogne des municipalités socialistes est bien minime, et qu'il ne faut compter que sur le législateur, qui seul peut appliquer des réformes ou voter l'autonomie communale.

Tout cela est vrai en principe. Mais, dans l'application, il en va autrement.

En concentrant entre ses mains tous les services publics, l'Etat embrasse trop pour bien étreindre. Chaque année voit surgir un nouveau service correspondant à de nouveaux besoins, et l'Etat se trouve d'autant plus débordé que l'autorité qu'il représente va en s'affaiblissant de plus en plus, à mesure que l'instruction s'étend et que l'éducation politique du peuple devient une réalité.

Malgré lui, l'État est obligé de laisser à la commune une partie des charges incombant à la collectivité; ne pouvant faire face aux exigences nouvelles de la démocratie, il se tire d'affaire en chargeant les communes de pourvoir à ces besoins par lassitude plus que par libéralisme, et avec des réticences et des précautions infinies. Cela est bénin en apparence; mais c'est une porte ouverte — entrebâillée si l'on préfère — par où peuvent passer un certain nombre d'améliorations à tendances socialistes.

Quelque faibles que soient les concessions faites, on aurait grand tort de n'en pas tirer tout le parti possible, car les petites réformes préparent les grandes; de plus, elles habituent le peuple à la conception nette de ses droits. Hier, il tendait la main; aujourd'hui, il marchande seulement; demain, il exigera.

C'est dans le but d'instruire les électeurs municipaux et les

élus socialistes des fissures de la législation actuelle et du parti que l'on en peut tirer, que nous allons faire ici l'historique et la nomenclature des réformes et des améliorations faites par une municipalité socialiste pendant *quatre ans,* en dépit des obstacles accumulés par des adversaires sans scrupules et sans générosité, et par l'opinion publique elle-même, un instant égarée par les bourgeois intéressés à ce que rien ne change dans l'organisation actuelle.

Cette municipalité est celle de Dijon.

HISTORIQUE

Lors des élections municipales de 1896, le programme du parti socialiste était très net : il énumérait en quelques phrases les tendances idéales du socialisme et les moyens qu'il comptait employer pour y acheminer la société. Puis venait la nomenclature des réformes à accomplir dans le domaine communal.

En résumé, le programme comportait d'une façon générale :

Mise à la charge de la collectivité des enfants, des vieillards, des malades et des chômeurs ;

Exonération d'impôts pour la classe laborieuse et mise à la charge des détenteurs de la richesse publique des charges de la civilisation ;

Relèvement des salaires et diminution des heures de travail ;

Services publics municipaux d'alimentation, d'éclairage, etc.

Dans le ressort de la commune, on se disposait à réaliser, dans la mesure du possible, le programme ci-dessus au moyen des mesures réformatrices suivantes :

Cantines scolaires gratuites pour les enfants de prolétaires ;

Invalides du travail ;

Subventions aux caisses de chômage ouvrières ;

Exonération de la cote mobilière pour les petits loyers ; suppression de l'octroi ; taxes sur la propriété bâtie à défaut du revenu ;

Subventions aux syndicats ouvriers et à la Bourse du Travail ; garanties de salaire dans les adjudications ; relèvement des salaires des ouvriers communaux ;

Boulangerie, pharmacie municipales, etc.

Tel était le programme. Nous allons voir dans quelle mesure il a pu être réalisé.

Grâce à la division de leurs adversaires, égrenés sur trois listes au premier tour de scrutin, puis sur deux au second tour, les socialistes furent tous élus avec une majorité relativement brillante. Aussitôt ils se mirent à l'œuvre.

Sans nous attacher strictement à l'ordre chronologique des réformes tentées ou accomplies, nous allons sérier le programme en quatre parties : *Assistance; Œuvres sociales; Services publics; Questions fiscales.*

I. — ASSISTANCE SOCIALE

CANTINES SCOLAIRES

Le 5 juin 1896, c'est-à-dire quinze jours après l'installation officielle du conseil nouvellement élu, le citoyen Marpaux au nom de six conseillers pris au hasard, puisque tous les élus étaient d'accord, proposait au conseil la création de cantines scolaires gratuites pour les enfants des travailleurs.

Le texte de la proposition disait nettement le but de la création projetée : « Depuis de longues années déjà, les amis de la démocratie, ainsi que tous les sincères philanthropes, déplorent la fatalité qui s'appesantit sur les familles nombreuses de la classe laborieuse.

« La constitution de notre état social est tellement défectueuse que la nombreuse progéniture, bien loin d'être un signe de prospérité, est au contraire l'indice presque certain d'une misère dont l'intensité va en raison directe du nombre d'enfants.

« La morale préconise la repopulation ; la réalité des choses, au contraire, achemine la société vers un rapide dépeuplement ; cette anomalie ne pouvait manquer d'attirer l'attention des socialistes de toute école. Aussi tous sont-ils d'accord pour proclamer que la nourriture et l'entretien des enfants doivent être mis à la charge de la société... »

On le voit, il ne s'agit pas seulement de faire œuvre phi-

lanthropique, mais bien de réaliser une conception socialiste.

Le conseil municipal, adhérant à cette proposition, la renvoya pour étude à la commission de l'instruction et au comité de la caisse des écoles.

Des pourparlers multiples furent engagés avec l'autorité académique et le personnel enseignant; les locaux furent examinés, une enquête fut faite auprès des villes où fonctionnaient des cantines scolaires, et un règlement fut élaboré. Le 12 septembre il était publié, et le 1er novembre les quatre premières cantines commençaient à fonctionner,

Le règlement adopté répondait pleinement aux prémisses du rapport, qui ponctuait à nouveau la portée socialiste de l'œuvre.

Il confie à la caisse des écoles l'administration et le fonctionnement des cantines scolaires, en lui adjoignant les conseillers municipaux membres de la commission de l'instruction. La surveillance est exercée par des citoyens de bonne volonté et des dames patronnesses, choisis par le comité de la caisse. Il y a quatre ou cinq délégués par groupe scolaire et un délégué général rétribué, qui recueille et condense les observations des délégués. Ceux-ci alternent le service par semaine.

Les menus comportent : soupe, légumes, viande, pain à discrétion, ils varient de telle sorte que le même menu ne revient que tous les quinze jours. Le fromage de gruyère remplace quelquefois la viande, et les confitures ou la salade sont substituées parfois aux légumes. Toutes les viandes de boucherie, tous les légumes secs et frais, toutes les pâtes et semoules entrent dans l'alimentation. Malgré cette variété, le prix moyen du repas oscille entre 13 et 15 centimes au maximum par enfant des écoles primaires, et entre 10 et 11 centimes pour les écoles maternelles.

Sont admis gratuitement aux cantines scolaires : 1° les enfants dont les parents ont des ressources inférieures à 4 fr. par jour en temps normal, n'eussent-ils qu'un enfant; 2° ceux dont les parents gagnent moins de 4 fr. 50 ayant deux enfants au moins à leur charge; 3° ceux dont les parents gagnent

moins de 5 francs et ont trois enfants au moins à leur charge. Ces admissions sont de droit absolu dès que la sincérité des déclarations faites par les parents a été constatée.

En dehors de ces catégories, le comité de la caisse des écoles accorde encore la gratuité aux chômeurs à titre temporaire et aux familles très nombreuses dont les ressources n'excèdent pas o fr. 80 par tête.

Les autres enfants sont admis à la cantine moyennant o fr. 20 par repas aux écoles primaires et o fr. 15 aux écoles maternelles, service compris.

Toutes les écoles de Dijon sont pourvues de cantines, quelques-unes font cantine commune. Il y a 22 écoles desservies par 19 cantines. La population scolaire est de 5.000 enfants en moyenne; sur ce nombre, 2,000 mangent aux cantines, dont 1,800 gratuitement. La dépense s'élève à 55,000 francs par an environ.

L'installation et l'ameublement ont coûté 45,000 francs.

Un projet. — Les socialistes se disposent, en cas de réélection, à donner aux enfants le petit repas de quatre heures et à créer des classes de garde le jeudi et tous les jours de quatre à sept heures.

Mais l'œuvre, telle quelle, a donné déjà de bons résultats à tous points de vue: santé, éducation, solidarité. Aussi est-elle très populaire à Dijon.

VÊTEMENTS

Outre la gratuité des cantines scolaires, les enfants pauvres reçoivent encore des chaussures, linge de corps, tabliers, bonnets et bérets par le soin de la caisse des écoles, à l'entrée de l'hiver.

La dépense varie de 3.600 à 4.500 francs par an, selon la rigueur des saisons.

Avant l'arrivée des socialistes au conseil municipal, le crédit existait déjà, et nos amis n'ont eu qu'à le grossir. C'était à l'emploi de ce crédit que se bornait toute l'activité de la caisse des écoles ; aussi le nouveau comité ne ressemble-t-il en rien à l'ancien, mais les socialistes dijonnais ont jugé bon

de rajeunir une institution existante approuvée et encouragée par l'Etat, tant pour aplanir les difficultés pouvant venir de ce côté que pour encourager l'initiative des citoyens.

FOURNITURES SCOLAIRES

En 1886, sur l'initiative des citoyens Morin et Balliard, conseillers municipaux socialistes, le conseil radical votait la gratuité des fournitures scolaires.

Le conseil opportuniste qui suivit n'osa pas supprimer cette largesse, mais la réduisit considérablement. A leur tour, les socialistes rétablirent l'ancien crédit et maintenant c'est une habitude prise : les fournitures scolaires sont toutes fournies par la commune qui passe avec les libraires des marchés fort avantageux chaque année.

Le crédit inscrit au budget de ce chef est de 15,000 francs

PRIX D'EXCURSION

En dehors des prix ordinaires distribués à la fin de l'année scolaire, tous les ans, au mois d'août, le personnel enseignant organise une caravane composée de vingt petits garçons et vingt petites filles choisis parmi les plus méritants de chaque école, et on les emmène en excursion autant que possible en combinant l'itinéraire de façon à leur faire voir des beautés artistiques et des sites pittoresques, ce qui est facilité par le voisinage des monts du Jura. La dépense pour les prix aux écoles communales est de 5,500 francs dont 800 pour les prix d'excursion.

CRÈCHES-GARDERIE

Une crèche-garderie existe au boulevard Voltaire pouvant contenir trente bébés. L'agrandissement de cette crèche a été votée par le conseil actuel.

La création d'une autre crèche est décidée au faubourg d'Ouches, l'immeuble est déjà acquis; enfin une troisième crèche est projetée dans le faubourg de Nouméa-Montchapet.

Le prix de pension est de dix centimes par jour, pour le lait et les sirops.

En projet. — Les socialistes se disposent à établir la gratuité des crèches dès que les deux établissements projetés seront ouverts. La rétribution n'est conservée qu'en raison du nombre trop restreint de lits. Là encore, il n'y a qu'à démocratiser une œuvre existante.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE

En vertu de la loi du 15 juillet 1893 et de la circulaire ministérielle du 18 mai 1894, l'assistance médicale gratuite existe en principe dans toute l'étendue de la France.

Mais il en est de cette loi comme des lois scolaires, comme de la loi sur l'assistance aux vieillards, comme de toutes les lois sociales, elles ne sont appliquées que là où les communes sont au pouvoir de conseillers démocrates. Dans la plupart des grandes villes, on admet à la gratuité des secours médicaux tous les indigents; dans les communes socialistes seules la mesure est étendue à la grande masse des travailleurs.

C'est le cas de la ville de Dijon. Le règlement adopté par le conseil municipal socialiste spécifie ainsi les cas de gratuité :

« Art. 3. — Ont droit à l'assistance médicale gratuite non seulement les personnes notoirement dénuées de ressources ou celles qui sont inscrites sur les listes du bureau de bienfaisance, mais encore toutes celles qui, ayant dans la commune leur domicile de secours, sont dans une situation de famille et de fortune telle qu'il est à présumer que si la maladie survenait, elles seraient dans l'impossibilité de faire face aux dépenses et aux frais qu'elle occasionnerait. Toute personne se trouvant dans les cas ci-dessus relatés a donc le *droit*, sanctionné par la loi du 15 juillet 1893, d'exiger son inscription d'office sur les listes d'assistance médicale à domicile. »

Cette inscription donne droit à la visite ou consultation, aux remèdes prescrits et aux soins des sages-femmes.

Le nombre des inscrits varie de 1,500 à 2,000 à Dijon, ce qui représente de 6 à 7,000 assistés. Dans la commune de Villers-la-Faye, dont le citoyen Bouhey-Alex est maire, le nombre des inscrits est de 65 p. 100 des habitants.

Donc, de par la loi, il est possible à des socialistes de réaliser, lorsque les ressources communales le permettent, la gratuité des secours de maladie pour tous les prolétaires. La dépense de ce service coûte, à Dijon, 29,000 francs par an.

Dans cet ordre d'idées, le conseil municipal de Dijon a encore réalisé d'autres réformes.

— Le service médical de nuit et des dimanches a été organisé à la suite d'une entente avec le corps médical.

— Une polyclinique et un dispensaire gratuits ont été installés dans un immeuble aménagé en conséquence. Des docteurs spécialistes en assurent le service aux jours et heures déterminées par le tableau affiché à l'entrée de la polyclinique.

— Le conseil municipal a fait ouvrir une nouvelle salle à l'hôpital et subventionne 25 lits en raison de l'accroissement du nombre des malades nécessiteux qui se présentent à cet établissement. Le crédit a été porté de 8,000 à 10,000 francs en 1890, plus 4,000 francs pour 20 lits destinés aux enfants. Une subvention spéciale pour l'hiver augmente la dépense de 2,500 à 3,000 francs.

TARIF PHARMACEUTIQUE

Le conseil municipal de Dijon ayant inscrit dans son programme la création d'une pharmacie municipale, il se préoccupa, dès son arrivée, des moyens de réaliser cette réforme.

Le pouvoir central s'était refusé formellement à reconnaître aux communes le droit d'ouvrir des pharmacies. Il était donc inutile d'essayer de passer outre.

Les conseillers de Dijon, plus pratiques que déclamateurs, résolurent de tourner la difficulté.

Des pourparlers furent engagés avec l'administration des hospices, en vue de doter les établissements hospitaliers de pharmacies ouvertes au public, ou tout au moins aux citoyens inscrits sur les listes d'assistance médicale gratuite. Si la commission des hospices était entrée dans les vues du conseil, on aurait pu créer ainsi deux pharmacies, ce qui était

insuffisant, mais on aurait pu, par la suite, en créer une à l'asile des vieillards. Mais là seulement se bornait l'action de la commission des hospices.

Cette commission est composée du maire président, de deux conseillers municipaux et de quatre membres nommés par le préfet. Ces quatre membres s'opposèrent au projet, qui fut dès lors abandonné. Les mêmes membres refusèrent non moins énergiquement de laïciser les hospices, malgré le vote du conseil municipal, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que leurs pouvoirs furent constamment renouvelés par le préfet à la fin de chaque année. N'est-il pas étonnant, ce fonctionnaire républicain qui ne trouve que des cléricaux pour administrer les hospices d'une ville anticléricale ?

Le conseil municipal songeait à provoquer la formation d'une pharmacie coopérative, laquelle aurait le monopole de la délivrance des médicaments gratuits du service d'assistance, lorsque les pharmaciens, d'abord en petit nombre, puis à la presque unanimité, se décidèrent à accepter un tarif réduit pour les travailleurs.

Ce tarif prenait pour base les prix portés au formulaire de l'Association des pharmaciens de la Seine. La réduction est de 50 p. 100 pour les assistés, et de 33 p. 100 *pour les travailleurs non assistés appartenant à un syndicat ouvrier*.

Ce résultat est très appréciable, on en conviendra, et n'est dû qu'à l'opiniâtreté des conseillers socialistes.

Depuis, le tarif a été revisé, mais les proportions restent les mêmes.

SECOURS DE LOYERS ET DIVERS

— La ville de Dijon distribue 1,650 francs de secours de loyers. Ce chiffre est peu élevé, mais le principe est posé, et ce crédit peut être augmenté quand les ressources budgétaires le permettent.

— Les secours aux réservistes et territoriaux chargés de famille s'élèvent à 2,800 francs. Ceux alloués à des infirmes et des enfants secourus temporairement à 1,200 francs.

— Les envois d'indigents aux eaux thermales, achats

d'appareils orthopédiques, entretien d'épileptiques, jeunes aveugles, sourds-muets, aliénés, enfants assistés, maternité, etc., se font de compte à demi avec le département, mais sont susceptibles d'augmentation. La dépense totale pour tous ces services est de 50,575 francs.

SECOURS AUX PASSAGERS

Les ouvriers passagers sans travail reçoivent des bons d'aliments et de logements à la mairie et à la Bourse du travail. Il leur est aussi alloué exceptionnellement des billets de chemins de fer gratuits. Mais ces secours ne sont encore qu'à l'état rudimentaire ; ils ne s'élèvent qu'à 2,000 francs ; toutefois leur extension se fera sous peu, dès que les Chambres auront voté le projet de conversion d'un emprunt dont le bénéfice doit servir en partie à couvrir les dépenses d'installation d'un

ASILE DE NUIT

Le bâtiment dans lequel cet asile doit être installé est contigu à l'asile des vieillards. La cuisine de ce dernier asile sera sans doute chargée de l'alimentation des passagers.

Le devis approuvé compte trois dortoirs (hommes, 60 lits; femmes, 10 lits; dortoir de réserve, 10 lits), deux salles de bains, un réfectoire, une étuve.

Le dortoir de réserve est destiné aux locataires expulsés et momentanément sans abri.

La durée du séjour sera de trois jours au maximum pour les passagers, de huit jours et plus pour les expulsés.

La dépense prévue est de 7,000 francs par an.

GARDE-MEUBLES

L'asile de nuit devra comprendre une annexe qui a également été votée par le conseil municipal.

Dans cette annexe, on donnera asile aux meubles des locataires expulsés, ainsi qu'à leurs hardes et vêtements, qui seraient désinfectés et enfermés dans un placard fermant à

clé. « On n'aurait plus ainsi, disait le citoyen Marpaux, rapporteur, ce spectacle navrant de familles couchant à la belle étoile avec leur mobilier exposé à toutes les intempéries, ainsi que cela vient de se produire. »

C'est là une innovation bonne à enregistrer, croyons-nous. Asile de nuit et garde-meuble ne seront chose accomplie que lorsque le Parlement aura voté la conversion dont nous parlons plus haut.

SECOURS AUX VIEILLARDS A DOMICILE

Indépendamment de son projet de création d'un asile pour les invalides du travail, le conseil municipal pratique l'assistance aux vieillards à domicile.

Une loi de finances de décembre 1894, si nos souvenirs sont exacts, prescrit l'assistance aux vieillards. L'État participe à la dépense pour un tiers ou un quart, dans la proportion de un assisté pour 2,000 habitants; les départements participent également, mais dans tous les cas jusqu'à concurrence d'une somme de 90 francs de secours par an. Les vieillards doivent être âgés d'au moins soixante-dix ans.

Si nous ne précisons pas davantage, c'est parce que la subvention allouée est tellement insuffisante, que le conseil municipal n'a pas cru devoir se lier vis-à-vis de l'administration en lui réclamant quoi que ce soit, jusqu'à présent, pour ses vieillards. Dès lors les détails nous importent peu.

Le conseil municipal socialiste a porté de 4,000 à 8,000 fr. les secours aux vieillards à domicile.

INVALIDES DU TRAVAIL

Si l'augmentation du crédit affecté aux secours à domicile a été acceptée sans difficulté, il n'en a pas été de même, tant s'en faut, de la création de l'asile des Invalides du Travail.

C'est que cette création comportait encore la reconnaissance d'un principe socialiste : le droit au repos des vieux travailleurs, parcelle du droit à l'existence.

Le secours à domicile est précaire et révocable, on peut réduire les secours des isolés, sans avoir à redouter de clameur vengeresse. Mais il en va autrement quand il s'agit de licencier un asile en tout ou en partie. Les vides se remarquent et se commentent, et l'on ne peut songer à réduire l'alimentation des pensionnaires.

Voilà l'explication des résistances rencontrées, et voilà aussi la raison de l'obstination des socialistes à réaliser cette œuvre.

Certes, nous préférerions voir les vieillards achever leur existence dans des logements à eux, propres et aérés; mais la vérité nous oblige à constater qu'il n'en peut être ainsi. Le vieillard pauvre habite des taudis ; il a besoin de soins très fréquents, et souvent son entourage le gruge plus qu'il ne le soulage. Cela est triste à dire, mais c'est ainsi.

Aussi les conseillers municipaux de Dijon s'acharnèrent-ils après leur projet, tant et si bien qu'ils réussirent.

Tout d'abord, ils voulurent fonder un asile purement municipal, indépendant de l'administration des hospices. La loi s'y opposait, paraît-il, et on leur refusa l'autorisation demandée.

Ils voulurent alors constituer une société civile des Invalides du Travail, mais l'indifférence de la bourgeoisie ne leur permit pas de mûrir cette idée ; d'autre part, la commission des hospices, un peu effrayée de la suspicion jetée sur elle par le refus du conseil de lui confier l'asile projeté, consentit à accepter les conditions que lui imposerait la municipalité.

Cette concession, qui ressemble à celle faite par les pharmaciens, ouvrait la porte à un arrangement amiable. Sans s'obstiner davantage, les socialistes entrèrent en pourparlers avec la fameuse commission des hospices.

Il fut convenu alors que, provisoirement et en attendant que les ressources de la ville permettent l'abaissement de la limite d'âge à soixante ans, celle-ci resterait fixée à soixante-dix ans, sauf 10 p. 100 de soixante-cinq à soixante-dix, et le nombre de lits serait limité à 50. Les femmes resteront encore quelque temps à l'hôpital général, qui les a à sa charge. Elles sont

une cinquantaine, en outre ledit hôpital garde encore une vingtaine d'hommes ; les incurables et les infirmes.

La ville verse annuellement 400 francs par vieillard à l'administration des hospices ; moyennant ce tarif, elle se charge de tout : entretien, nourriture, lavage, tabac et menus fais. Les vieillards sortent aussitôt leur repas de 11 heures achevé. Ils couchent vingt-cinq par chambrée, mais il y a une salle d'isolement en cas d'indisposition, et une salle de lecture et de réception. Ils ont un placard chacun, et un vaste jardin d'agrément et potager est mis librement à leur disposition. Ils rentrent à 9 heures, mais s'ils couchent dehors cela n'a pas autrement d'importance. Ils ont des jeux et des journaux, boivent du vin à leur repas ; il leur est alloué un paquet de tabac par mois.

Tel est le régime adopté.

Ces demi-libertés n'ont pas été accordés sans peine, car elles ne sont pas dans les habitudes administratives, et il a fallu l'énergique volonté du conseil pour que l'on arrive à faire comprendre à l'administration que les vieillards sont des pensionnés et non des prisonniers.

Un obstacle inattendu faillit tout remettre en question l'année dernière. Le conseil demandait formellement un personnel laïque pour l'établissement : deux cuisinières et un surveillant devaient suffire, et suffisent en effet. Donc aucune religieuse parmi les vieillards.

Cela semble naturel, n'est-il pas vrai ? Cependant le ministère de l'intérieur refusa d'accéder à cette condition. On juge de l'émoi du conseil municipal. Plutôt pas d'asile que de voir une succursale des Petites Sœurs créée et subventionnée par des socialistes, telle fut la réplique du conseil exaspéré.

Un meeting eut lieu au Cirque, à la suite duquel le ministre Waldeck-Rousseau lui-même donna raison sans retard aux édiles dijonnais. Tout était bien qui finissait bien, et l'asile fut ouvert le 1er janvier 1900.

Telle est l'odyssée de notre asile des vieillards.

Maintenant la municipalité prépare l'aménagement d'un quartier de femmes et d'un quartier de pensionnaires payants.

Un des bâtiments sera divisé en petites chambres pour ces derniers d'abord, puis pour tous les vieillards ensuite. La seule raison qui retarde cette amélioration, c'est l'importance des dépenses faites pour l'aménagement de toutes les nouvelles œuvres de la municipalité socialiste, qui se montent à une somme énorme. Les budgets futurs seront certainement moins chargés par les dépenses de création et d'aménagement, et pourront supporter celles résultant du complément de l'œuvre entreprise.

Projet. — Les socialistes comptent employer une grande partie de l'économie devant résulter de la suppression de l'octroi, par suite de la disparition des frais de perception (130,000 fr. par an), pour augmenter le nombre des citoyens admissibles à l'asile des vieillards. La limite d'âge serait abaissée à soixante ans et on admettrait les invalides au-dessous de cet âge, soit gratuitement, soit en leur faisant abandonner leur pécule à l'asile. Il y a déjà eu des offres en ce sens.

On voit par là que, même avec le fatras des lois et règlements hostiles aux communes, on peut, avec de l'énergie, appliquer quelques points de la doctrine socialiste. Mais nous sommes loin d'en avoir épuisé la gamme.

A. MARPAUX
Adjoint au maire de Dijon.

(A suivre)

La Banque Nationale de Belgique

La discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque nationale vient de finir à la Chambre belge. Elle aura été fort longue puisqu'elle a duré pendant plus de vingt-cinq séances ! Elle s'est terminée aussi par un incident retentissant : accusation portée contre certains parlementaires conservateurs trop dévoués à la Banque, — et pour cause —, et pugilat entre deux députés, le citoyen Demblon et M. Carton de Wiart !

Il nous a paru intéressant de consacrer quelques pages à cette institution capitaliste et de montrer aux lecteurs du *Mouvement socialiste* quelle a été, dans cette discussion, l'attitude de nos amis, les députés socialistes.

I

Notre Banque nationale a été fondée en 1850, par une loi du 5 mai, dont l'auteur principal était M. Frère-Orban, ministre des finances et chef du parti libéral.

A cette époque, deux sociétés financières, la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale*, fondée par le roi Guillaume des Pays-Bas et la *Banque de Belgique*, émettaient des billets de banque.

La loi de 1850 avait pour but d'accorder le privilège d'émettre des billets de banque à la Banque nationale à fonder. L'article 3 de cette loi fixe la durée de l'institution à vingt-cinq ans ; son capital est de 25 millions de francs.

L'article 25 stipule « qu'aucune autre banque de circulation ne peut être constituée par action, si ce n'est sous la forme de société anonyme et *en vertu d'une loi* ».

A part le privilège d'émettre des billets, la Banque nationale eut encore celui d'être nommée caissière de l'État, c'est-à-dire de recevoir chaque jour dans ses caisses, d'en avoir la libre disposition, toutes les recettes de l'État provenant des receveurs des contributions, des percepteurs des postes, la recette des chemins de fer, etc. Enfin, par une simple lettre du ministre des finances, tous les receveurs de l'État reçurent l'ordre d'accepter dans les caisses du trésor, au même titre que les espèces monnayées, les billets de la Banque nationale.

Tous ces avantages ont fait de la Banque nationale une puissance financière de premier ordre.

Ses actions, émises à 1,000 francs, étaient cotées à la Bourse, quelques années plus tard, à près de trois fois leur valeur primitive.

En 1870, le dividende par action et la part de réserve s'élevaient ensemble à plus de 15 p. 100 du capital versé !

Aussi, en 1872, lors du premier renouvellement du privilège, et dans le seul but de cacher, pour l'avenir, le bénéfice excessif que le capital oisif de la Banque allait encaisser dans la suite, on décida de doubler le capital et de le porter de 25 à 50 millions de francs.

Depuis lors, cependant, et comme c'était à prévoir du reste, le chiffre d'affaires de la Banque, c'est-à-dire le montant des comptes, n'a fait que croître et embellir.

En 1870, la Banque escompte pour 1,336,800,000 francs d'effets de commerce.

En 1898, le chiffre des escomptes s'élève à 3 milliards de francs ! En 1899 pour 3,242 millions.

Le total des dividendes et de la réserve qui, en 1870, s'élevait à 4 millions, en chiffres ronds, atteignait en 1898,

plus de 6 millions et demi, malgré des amortissements considérables de plus d'un million !

Dans ces dernières années donc, le dividende s'est élevé en moyenne à près de 14 p. 100; il eut atteint 28 p. 100, si, en 1872, on n'avait pas doublé inutilement le capital social.

La Banque nationale est administrée par un Conseil de sept membres : le Gouverneur de la Banque nommé par le gouvernement et six directeurs. Il y a, en outre, un comité de censeurs, qui fait l'office de commissaires et, enfin, un délégué du gouvernement, chargé de surveiller l'administration, mais ce poste, au fait, constitue une sinécure, car son titulaire ne surveille rien du tout !

La Banque a son siège à Bruxelles, possède une succursale à Anvers et des comptoirs d'escompte dans les principaux chefs-lieux d'arrondissement du pays.

Cette Banque, d'après son principal auteur, M. Frère-Orban, a été constituée pour venir en aide au commerce et à l'industrie, en facilitant les échanges et en faisant l'escompte des effets de commerce à un taux modéré.

C'est ce qui a été dit alors, mais depuis, dans la réalité, elle n'a favorisé que des intérêts privés, elle n'est pas la Banque du commerce et de l'industrie, elle est simplement la *Banque des banquiers!*

En effet, les statuts de la Banque nationale prescrivent que la Banque n'escomptera que les effets de commerce, à ordre, ayant une cause réelle, échéant au plus tard dans les cent jours et garantis par trois signatures solvables.

Or, toute transaction commerciale donne lieu à une double opération : un achat et une vente ; il y a en présence deux personnes : un vendeur et un acheteur. Il ne peut donc y avoir que deux signatures sérieuses sur un effet de commerce et la Banque devrait escompter les effets à deux signatures.

Mais cela ne ferait pas l'affaire de messieurs les banquiers qui, par le fait même, seraient devenus inutiles et verraient tarir la source de profits que leur rapporte aujourd'hui l'escompte des effets de commerce.

Le résultat le plus clair de la disposition exigeant trois signatures, c'est que la Banque n'escompte pas directement aux commerçants et aux industriels. Ceux-ci, par l'escompte de leur papier, sont obligés de s'adresser à des banques particulières ou à des banquiers qui donnent, eux, la troisième signature exigée.

Dans ces conditions, la Banque dite nationale est surtout utile aux banquiers. Ceux-ci seuls profitent du taux de l'escompte de la Banque. Quant à l'industriel, ou commerçant, pour escompter son papier, il doit donner des garanties à son escompteur et s'engager par écrit à payer un taux d'escompte de un pour cent plus élevé que la Banque nationale, mais avec un minimum qui varie de 6 à 8 p. 100!

C'est ce qui a fait dire, il y a longtemps déjà, que la Banque nationale soutient le commerce comme la corde soutient le pendu!

II

Au commencement de l'année dernière, le ministre des finances déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi prorogeant le privilège de la Banque nationale pour une nouvelle période de trente années.

Rien n'était changé à l'organisation actuelle de la Banque. Le monopole était continué aux actionnaires. Seule, la part des bénéfices revenant à l'État était quelque peu augmentée.

Le citoyen Hector Denis, député socialiste de Liège, opposa au projet du gouvernement renouvelant purement et simplement le privilège de la Banque, une proposition

de loi tendant à l'institution d'une enquête sur les effets de la loi de 1872 prorogeant la durée de la Banque nationale, et sur les conditions de l'organisation et du développement progressif du crédit et de la circulation en Belgique.

A l'appui de sa proposition de loi, notre savant ami déposa un exposé des motifs très intéressant et surtout très documenté. Il y démontre que la Banque nationale jouit d'un monopole de fait. Il proteste ensuite contre la durée trentenaire de la prorogation et s'appuie, pour le faire, sur ce qui se pratique à l'étranger. Plus loin, l'auteur de la proposition d'enquête démontre l'utilité et le bien-fondé de sa proposition, s'occupe du mouvement et du taux de l'escompte, des bénéfices de la Banque, du capital et des risques que court celui-ci, enfin, il fait connaître ses préférences en ce qui concerne l'organisation du crédit, qu'il propose de confier à une Banque d'État qui sauvegarderait beaucoup mieux l'intérêt public qu'une banque comme la Banque dite nationale, qui n'a en vue que l'intérêt de ses actionnaires.

Cette proposition d'enquête fut renvoyée à la section centrale de la Chambre, chargée d'examiner le projet de prorogation du privilège de la Banque et, — naturellement! — cette commission rejeta la proposition d'enquête et conclut en demandant à la Chambre l'adoption du projet de loi dans les termes mêmes où le gouvernement l'avait déposé.

La discussion commença à la Chambre à la séance du 6 décembre.

Les citoyens Hector Denis, Grimard, Vandervelde et l'auteur de ces lignes y prirent une large part.

Un grand nombre de séances furent consacrées à la discussion du principe de la Banque d'État opposée à la Banque de monopole privé. Mais ce fut peine perdue, la

Banque d'État, sentant le roussi socialiste, effrayait au suprême degré les députés de la droite.

La discussion continua et permit aux députés socialistes de critiquer l'organisation actuelle de la Banque et d'affirmer certaines revendications favorables au commerce et à l'industrie, au travail national en un mot.

C'est ainsi que le citoyen Grimard, député de Thuin, développa un projet d'organisation de crédit agricole, de crédit ouvrier et coopératif.

Mais, encore une fois, ce fut peine perdue, la majorité cléricale ne voulut rien entendre.

C'est alors que, se plaçant sur le terrain sur lequel le gouvernement lui-même s'était placé, que l'opposition socialiste déposa une série d'amendements et commença une nouvelle bataille, dans le but de réduire la part des bénéfices des actionnaires, pour augmenter d'autant celle de l'État.

III

Nous avons dit que le capital social de la Banque nationale de Belgique, fixé primitivement, en 1850, à 25 millions de francs, fut porté au double, en 1872, lors de la première prorogation du privilège.

Quel est le rôle que joue le capital de la Banque nationale, quels risques court-il?

Ces questions sont intéressantes et doivent être résolues tout d'abord, pour, en nous plaçant au point de vue capitaliste même, répondre à cette autre question : quelle est la part légitime des bénéfices qui revient aux actionnaires?

Eh bien, le rôle du capital de la Banque nationale est nul.

Ce n'est pas avec son capital que ladite Banque travaille, mais avec son crédit, c'est-à-dire, avec le droit

qu'elle tire de la loi d'émettre seule les billets de banque qui sont reçus dans les caisses de l'État au même titre que les monnaies d'or et d'argent.

Le capital de la Banque, les 50 millions versés par ses actionnaires, n'est, en dernière analyse, qu'un capital de garantie ; il est une assurance contre les pertes probables. Ce capital a été, dès le premier jour, converti en rentes sur l'État, rapportant intérêt, et il dort, sous cette forme, dans les coffres-forts de la Banque.

Or, depuis un demi-siècle que la Banque existe, ce capital n'a pas dû être réveillé un seul instant et n'a donc couru aucun risque !

Dans ces conditions, et en nous plaçant, nous le répétons, au point de vue capitaliste même, le capital de la Banque n'a droit qu'à un intérêt minime pour le rôle de garantie qu'éventuellement il aurait à jouer, bien que depuis un demi-siècle il n'en a pas été ainsi.

Le capital de la Banque est un capital oisif, tout ce qu'il y a de plus oisif. Son oisiveté est poussée si loin, que dans les assemblées générales les plus importantes, c'est à peine si deux douzaines d'actionnaires, sur un millier d'inscrits, daignent se déranger pour y assister !

La Banque ne travaille donc pas avec son capital mais avec son crédit.

C'est ainsi qu'à la fin de l'année dernière, la Banque nationale possédait, en valeurs réelles, portant intérêt et profits pour ses actionnaires : 469,679,481 francs d'effets de commerce escomptés à 5 et 5 1/2 p. 100 ; 49,913,427 francs de fonds publics portant intérêt ; 44,777,700 francs d'avances sur fonds publics à 3 1/2 p. 100. Au total 564 millions 370,608 francs.

La Banque fait donc valoir 564 millions de francs.

Comme son capital est de 50 millions, il en résulte que la différence, de 514 millions, représente exactement le

capital billets de banque fourni aux actionnaires par la Nation.

Les éléments de profits que l'État fournit à la Banque sont donc dix fois plus importants que ceux fournis par les actionnaires.

Or, comment se répartissent les bénéfices de la Banque?

D'après la loi primitive de 1850, *le sixième* des bénéfices excédant 6 p. 100 du capital revenait à l'État.

Le trésor touchait aussi le produit de l'escompte lorsque le taux de celui-ci dépassait 6 p. 100; il recevait aussi quelques indemnités pour couvrir les frais de trésorerie, le service des caisses de l'État, enfin le produit du timbre dont sont frappés les billets de Banque, etc., etc.

En 1872 — nouvelle loi — la part de l'État s'éleva au *quart* des bénéfices excédant 6 p. 100, mais comme on avait doublé inutilement le capital, la part du trésor n'a guère été augmentée que de quelques milliers de francs. Le produit de l'escompte dépassant 5 p. 100 revenait aussi à l'État — de 1872 à 1899 cette clause n'a été appliquée que six fois. —Enfin, nouvelle innovation, l'encaisse du trésor devait être placée et produire intérêt au profit de l'État, ce qui n'était pas le cas de 1850 à 1872.

Dans le projet déposé l'année dernière et que les Chambres viennent de voter, la part de l'État dans les bénéfices s'élèvera au quart des bénéfices excédant 4 p. 100 au lieu du 6 p. 100 antérieur.

L'État percevra également le produit de l'escompte lorsque le taux de celui-ci dépassera désormais 3 1/2 p. 100.

En somme, la loi nouvelle, comparativement à celle en vigueur depuis 1872, n'accorde que de très minimes avantages au trésor, et, par conséquent, continue à favoriser les intérêts des actionnaires oisifs de notre premier établissement de crédit. La part de l'État sera plus élevée, chaque année, de 280,000 francs en moyenne.

Voici, au surplus, mis en regard, comment se fera la répartition des bénéfices sous le nouveau régime en comparaison de la répartition en vigueur :

Sur cent francs de bénéfices :

	Proportion p. 100	
	Ancien régime	Nouveau régime
Actionnaires . . . . fr.	72,24 p. 100	70,71 p. 100
Réserve	9,05 —	7,32 —
Trésor.	15,06 —	18,33 —
Administration et Censeurs.	3,32 —	3,31 —
Œuvres de bienfaisance . .	0,33 —	0,33 —
	100 » p. 100	100 » p. 100

Proportion pour cent francs de bénéfices :

	Ancien régime	Nouveau régime
Gouverneur	46.832,69	46.518,40 *(a)*
Vice-Gouverneur.	37.832,69	37.518,40
Directeur	34.832,69	34.518,40
Censeurs	7.208,17	7.129,63 *(b)*

(a) Plus logement, feu, lumière, etc.
(b) Soit 594 fr. 15 par séance.

Au total, en 1898 la part des actionnaires a été de 6,384,290 francs, alors que l'Etat n'a touché que 1 million 136,430 francs.

Nos amendements avaient pour but de mieux répartir les bénéfices, en réduisant la part que le projet faisait beaucoup trop belle aux actionnaires.

Nous avons donc proposé d'accorder un dividende de 5 p. 100 aux actions sur le capital versé; de remettre 1,250,000 francs à l'Etat; le reste, ou plus de 4 millions de francs, serait versé, chaque année, à une caisse de pensions pour les vieux travailleurs à fonder par l'Etat.

Faut-il dire que cette proposition a été rejetée?

Il en a été de même d'ailleurs de nos autres amendements notamment de celui qui faisait participer le personnel employé et ouvrier de la Banque nationale dans les bénéfices de l'institution.

Et cependant, nos propositions étaient justes, légitimes!

Et cependant, dans d'autres pays, la part de l'Etat, dans les bénéfices de la part d'émission, est beaucoup plus forte que celle que lui attribue le projet du gouvernement!

C'est ainsi qu'en Allemagne, par exemple, la part de l'Etat dans les bénéfices de la Reichsbank s'élevait, en 1898, à 9,900,000 marks alors que les actionnaires ne se sont distribué que 9,500,000 marks.

A la banque des Pays-Bas, depuis 1888, lorsque le dividende dépasse 5 p. 100 le surplus va pour moitié aux actionnaires, l'autre moitié à l'Etat; et quand ce dividende dépasse 7 p. 100, le surplus est ainsi distribué : un tiers aux actionnaires, deux tiers à l'Etat.

En Suisse, d'après le projet de loi qui a été voté récemment, les actionnaires ne recevront que 4 p. 100 du capital, le reste sera distribué aux cantons.

Mais il n'y avait rien à faire. Tous nos amendements furent impitoyablement sacrifiés, même les plus modérés, les plus anodins et ce, non seulement par les conservateurs cléricaux, mais encore par les soi-disant démocrates chrétiens!

IV

Comment expliquer le résultat négatif des efforts faits par l'opposition pour améliorer le projet de loi en question dans l'intérêt public, général?

Il y a, à cela, diverses causes dont nous allons citer les principales.

Dans le public commerçant et industriel qui a besoin de l'escompte il y a peu de gens qui connaissent exactement le mécanisme d'une banque d'émission.

Si le public savait que la Banque travaille non pas avec le capital de ses actionnaires mais avec le crédit que lui accorde le public lui-même, et que malgré cela le capital oisif et privilégié de la Banque rapporte près de 14 p. 100 d'intérêt par an, les choses ne se seraient pas passées ainsi.

Mais le public ignore ces faits : de là, son silence, sa complicité inconsciente !

Et la presse, direz-vous ?

La presse, à part une ou deux exceptions, n'a rien dit qui pût éclairer le commerce et l'industrie. Au contraire, la presse bourgeoise s'est faite la complice de la Banque nationale en parlant des grands services que ladite banque rend au pays et en négligeant de faire connaître à ses lecteurs la vérité en laissant ignorer les critiques sérieuses que le projet soulevait.

La Banque, d'ailleurs, a fait ce qu'il fallait pour obtenir les bonnes grâces de la presse et pour l'engager à se taire.

Il y a deux ans, c'est à peine si une trentaine de journaux recevaient les annonces de la Banque. Depuis que le projet a été déposé, la Banque a chargé de sa publicité plus de cent trente journaux...

Sitôt la loi votée, il est certain que la Banque va réduire fortement ses frais de publicité : cela ne fait aucun doute pour personne !

Restent les députés.

Ici, il faut dire que la Banque nationale, depuis sa fondation, a été le refuge d'un grand nombre d'hommes politiques.

Parmi les anciens gouverneurs de la Banque, petit

poste qui rapporte au bas mot, bon an, mal an, une cinquantaine de mille francs, sans compter d'autres avantages, figurent de nombreux anciens ministres ou députés qui, à la Chambre, ont défendu les intérêts de ses actionnaires.

Parmi les directeurs (35,000 francs par an, en moyenne) il y a aussi plusieurs anciens ministres et parmi les censeurs (600 francs par séance !), des députés et sénateurs.

Autres constatations : le rapporteur de la loi de 1850, M. Tesch, a été membre d'un Comptoir d'escompte de la Banque à Arlon et est mort gouverneur de la *Société Générale*, une bonne sœur, en capitalisme, de la Banque nationale. Le rapporteur de la loi de prorogation de 1872, M. Pirmez, est mort directeur ou vice-gouverneur de la Banque.

Et parmi les ministres actuels, il en est un qui était membre d'un Comptoir d'escompte de la Banque — son frère le remplace provisoirement —; un autre ministre a nommé commissaire du gouvernement auprès de la Banque, à raison de 12,000 francs par an, son beau-frère!

De nombreux députés sont administrateurs de banques qui sont en rapports directs avec la banque nationale ; d'autres, très nombreux aussi, sont administrateurs de sociétés financières, industrielles et commerciales et ont intérêt à être bien avec cette puissance de premier ordre qu'on appelle la Banque...

Voilà les raisons principales qui, à notre avis, expliquent comment il se fait que pareil projet ait été voté par la Chambre, et comment il se fait que les amendements tendant à faire une meilleure part à l'État sur les bénéfices de la Banque, ont été rejetés.

La Banque des banquiers, appelée ironiquement « Banque nationale », a donc vu renouveler son privilège pour une période de trente années. C'est le troisième bail que

signe notre Parlement bourgeois avec l'aristocratie financière et, sans vouloir jouer au prophète, nous sommes persuadés que ce sera bien le dernier.

Avant l'année 1929, fin du nouveau bail qui vient d'être renouvelé, la démocratie socialiste aura grandi et aura pris au Parlement la place qui lui revient légitimement.

En fait, malgré la loi de privilège, la Banque nationale ne peut rien sans le gouvernement.

Jusqu'ici, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, le gouvernement du pays et le gouvernement de la Banque ont fait bon ménage ; les ministres se sont montrés très favorables à la Banque, dans l'espoir que la Banque les récompenserait plus tard, ce qui n'a pas manqué, du reste.

Mais ces manigances vont prendre fin, à cause surtout des batailles livrées par la députation socialiste.

Et si, d'ici quelques années, un gouvernement démocratique ou socialiste arrivait au pouvoir, ce qui n'est pas impossible, un des premiers devoirs à sa charge sera de mettre la Banque à la raison et de prendre en main l'intérêt public, l'intérêt du travail national, en organisant le crédit au prix de revient et en mettant fin au privilège exorbitant dont jouissent les actionnaires fainéants de la Banque dite nationale !

Louis Bertrand

LA RÉFORME MILITAIRE

M. Gaston Moch, ancien capitaine d'artillerie, vient de publier un livre et une brochure (1) que tous les socialistes devraient étudier et répandre autour d'eux : l'auteur y démontre que la transformation de l'armée permanente en milice défensive est possible et désirable à tous égards. Le livre convient à tous ceux qui veulent connaître l'organisation de l'armée suisse, merveilleux modèle de milice, et se rendre un compte exact des garanties qu'une milice donnerait pour la défense du territoire : car M. Moch ne s'est pas contenté de dire qu'il fallait tout changer ni même de proposer le simple transfert en France des institutions suisses. Il a essayé de tracer avec précision le projet d'une organisation de la milice française; il s'est préoccupé de trouver des mesures transitoires pour assurer la défense pendant la durée de la réforme.

C'est là le grand mérite de son livre : désormais les hommes compétents peuvent discuter, au point de vue technique, des propositions précises; désormais les socialistes peuvent ne plus se contenter d'émettre des vœux inefficaces, mais travailler par la propagande à réaliser une réforme immédiate. En dépit de sa précision, le livre est d'ailleurs d'une lecture facile et attachante. — La brochure est destinée à la propagande : elle indique nettement la nécessité et les mérites de la réforme, et son économie générale; c'est-à-dire qu'elle met

---

(1) *L'armée d'une démocratie*, 1 vol. gr. in-18 de 517 pages, 3 fr. 50. Paris, édition de la *Revue Blanche* 1900. — *La Réforme militaire. Vive la Milice*, 1 brochure de 60 pages, 30 centimes (prix de propagande : 12 fr. 50 les 50 exemplaires franco, 20 fr. les 100 exemplaires franco). Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 17, rue Cujas, 1900.

des idées claires sous les mots de *milice nationale*, de *nation armée*, et détruit les idées fausses que les partisans du système actuel s'efforcent de répandre.

Les raisons pour lesquelles les socialistes doivent faire de la réforme militaire un de leurs objectifs principaux, sont nombreuses et décisives : on peut en ajouter quelques-unes à celles qu'il donne.

Tout d'abord les socialistes sont internationalistes et condamnent absolument les principes mêmes de la guerre. Or, la suppression des armées permanentes ne doit pas être considérée comme une simple conséquence qui s'imposerait nécessairement dès que serait admis par la société le principe internationaliste. Au contraire, cette suppression apparaît comme le moyen le plus efficace pour anéantir le patriotisme belliqueux : tant que les armées actuelles existeront, le danger constant d'une guerre universelle, la possibilité pour les gouvernements et pour les peuples d'entreprendre des guerres de conquête, l'influence des militaires professionnels, empêcheront les sentiments internationalistes de se propager. Dans une Europe sans armées, les sentiments inhumains qui constituent le patriotisme des nationalistes perdraient bien vite leur force : ils la garderont tant que l'existence de ces armées leur fournira une occasion constante de s'exercer. Mais la suppression pure et simple des armées ne serait évidemment possible que si, dans toute l'Europe, elle était simultanée : qu'un pareil résultat soit inaccessible aujourd'hui, l'exemple de la conférence de La Haye le prouve clairement. Le problème qui se pose aux internationalistes est donc le suivant : Comment supprimer immédiatement, sans mettre un seul instant la nation pacifique à la merci d'un étranger hostile et belliqueux, les armées permanentes, foyers où couvent sans cesse les sentiments de haine et d'ambition militaire ? L'institution des milices nationales fournit précisément la solution de ce problème.

L'existence d'une armée permanente, aux mains d'un pouvoir exécutif qui peut en disposer contre la volonté générale pour intimider, pour provoquer, est une condition tout à fait

défavorable à la manifestation pacifique des idées nouvelles, à l'exercice régulier du droit de réunion et du droit de grève. Il est contraire aux principes d'une démocratie que la troupe apparaisse partout où la vie publique est un peu intense comme si l'usage de la liberté était toujours sur le point de devenir criminel. Mais les idées démocratiques ont encore trop peu d'autorité en France, pour qu'un gouvernement ne soit plus tenté d'employer, à *maintenir l'ordre* ou à *prévenir le désordre,* les formidables forces de police que lui offre l'armée. Ceux qui ont la haine des idées démocratiques déclarent même sans hésiter qu'une des fonctions de l'armée est de contenir et, le cas échéant, d'exterminer les ennemis de l'intérieur. Les socialistes ont donc pour devoir de supprimer l'armée, instrument d'oppression, qui empêche le libre jeu des institutions démocratiques, et pourrait servir une fois de plus à les détruire. Le seul rôle de l'armée nationale est de défendre le territoire contre l'envahisseur : il faut l'organiser pour qu'elle soit prête à jouer ce rôle, et ce rôle seul.

L'armée permanente n'est pas seulement une arme de lutte contre la démocratie, elle est aussi une école où les hommes apprennent le contraire de ce que doivent apprendre les citoyens d'un peuple libre. Les événements de ces dernières années ont révélé, trop manifestement pour qu'il soit nécessaire d'insister, l'antagonisme de l'esprit démocratique et de l'*esprit militaire* qui anime les militaires professionnels.

Tant que durera l'armée permanente, il existera en France un corps officiel, doué d'une autorité et d'un prestige considérables, et résolument hostile à toutes les idées démocratiques. On pourrait, il est vrai, croire que c'est là un mal nécessaire; et même si l'on n'admet pas, avec les militaristes, que l'armée soit une école de vertu civique, même si l'on comprend que les vertus dites militaires sont bien souvent le contraire des vertus démocratiques, on pourrait s'imaginer que le culte de ces vertus militaires est une condition indispensable de la défense nationale. M. Moch dissipe fort bien cette illusion. Parmi les vertus dites militaires, les unes ne sont à aucun degré des

vertus : on sait ce qui peut se cacher sous les noms d'esprit de corps, d'esprit militaire, d'obéissance passive, de respect des supérieurs; ces prétendues vertus sont la plaie d'une armée. D'autres sont purement et simplement des vertus civiques, qu'il est possible et nécessaire d'inculquer aux enfants de l'école, et que la vie de garnison n'est guère propre à développer : telles le sentiment du devoir civique, le dévouement, l'esprit de discipline, si l'on entend par là « ce sentiment raisonné qui fait que l'on comprend la nécessité de coordonner les efforts, d'exécuter consciencieusement sa tâche suivant les indications de ceux qui ont qualité pour la diriger ». L'éducation civique est nécessaire, les socialistes ont plus que tous autres le droit de l'affirmer : mais ce n'est pas au régiment qu'elle se donne. L'éducation militaire proprement dite doit seulement préparer de bons citoyens à la défense de leur pays : l'organisation d'une milice assure cette éducation militaire en même temps qu'elle anéantit les traditions mauvaises qui se maintiennent nécessairement dans l'armée.

Enfin la substitution d'une milice à une armée permanente diminuerait considérablement les charges budgétaires, et d'autre part rendrait disponibles, pour le travail productif, plusieurs centaines de mille hommes. Et les chances de guerre deviendraient bien minimes, toute guerre offensive étant impossible, et la défense du territoire étant trop fortement assurée pour qu'une invasion fût à craindre. Le développement économique serait donc favorisé par cette réforme plus peut-être que par toute autre ; et de grandes réformes sociales deviendraient possibles immédiatement, grâce aux économies réalisées par l'État. Ce sont là des considérations dont l'importance frappe tous les socialistes.

La substitution d'une milice à l'armée permanente serait donc, à plusieurs points de vue, une réforme socialiste et une réforme décisive. C'est la seule solution socialiste du problème militaire : car la suppression totale des armées est immédiatement impossible, et M. Moch prouve par des arguments solides que la réduction du temps de service à un ou deux ans est une mesure inefficace et dangereuse. « On bien, dit-il,

l'institution du service d'un an équivaut à la destruction de l'armée permanente, non comprise par l'organisation d'une milice capable de sauvegarder notre indépendance, ou bien elle entraîne fatalement la reconstitution de l'armée de métier, espoir et vœu suprême des fauteurs de coups d'État ». M. Moch montre aussi qu'il n'est pas exact que la réduction du temps de service soit une réforme transitoire, préparant l'institution de la milice. Une milice n'est pas une armée permanente dans laquelle le temps de service est très court : c'est une armée intermittente, comprise de tous les citoyens valides, exercée exclusivement aux manœuvres de guerre, et dont chaque réunion est une mobilisation véritable. M. Moch a voulu, dans son livre, tracer les grandes lignes de l'organisation d'une milice française. Mais il a voulu aussi prévenir les objections qu'on pourrait lui opposer et examiner toutes les faces de la question. Pour cela, il a signalé d'abord les défauts de la loi de recrutement actuellement en vigueur et les vices de la méthode d'instruction militaire, le gaspillage de temps et de forces qui semble rendre nécessaire le service de longue durée; il a indiqué les réformes proposées par des officiers compétents, les méthodes d'instruction rapide que des officiers en activité préconisent et appliquent; il a montré quelle confiance devait inspirer l'histoire militaire des milices et des armées improvisées; enfin il a examiné quelles obligations spéciales imposaient à la France sa situation maritime et son empire colonial, et quels pourraient être les rapports d'une milice continentale avec la flotte et l'armée permanente des colonies. Les pages qui concernent la marine de guerre sont parmi les plus intéressantes de l'ouvrage.

La plus grande partie du volume est consacrée : 1° à une étude minutieuse de l'armée suisse; 2° à un projet de réorganisation de l'armée française. L'armée suisse est une milice remarquablement organisée, dont les écrivains militaires et les officiers français et allemands reconnaissent la haute valeur; elle a déjà vingt-cinq ans d'existence, et au cours de ces vingt-cinq années elle a été sans cesse améliorée, à mesure que l'expérience rendait sensible quelque défaut. L'armée

suisse doit donc servir de modèle : un projet d'organisation d'une milice française n'est pas une œuvre arbitraire de l'imagination, mais une adaptation méthodique des institutions suisses aux conditions particulières de la société française. On verra comment M. Moch a tiré de son étude critique de l'armée suisse les éléments nécessaires pour formuler les principes généraux d'une réforme militaire, et calculer l'effectif et le budget approximatif d'une milice française.

Il estime que la France disposerait d'une force défensive totale de 5,400,000 hommes, dont 3,500,000 combattants et 1,850,000 auxiliaires : la milice proprement dite est comptée dans ce chiffre pour 2,660,000 hommes, les gendarmes et douaniers pour 70,000 hommes, les troupes de la marine et des colonies pour 140,000 hommes. Quant au budget de la milice proprement dite, M. Moch l'évalue à 360 millions de francs : on sait que le budget actuel de la guerre dépasse 700 millions.

Le projet de réorganisation de l'armée française est disposé par articles : il est tout à fait impossible d'en donner une analyse. Aussi bien a-t-on voulu ici encourager les socialistes à en faire une étude attentive. M. Moch traite aussi de la réorganisation de la justice militaire, en fort bons termes, et les réformes qu'il demande sont immédiatement réalisables même dans les cadres de l'armée permanente qui existe actuellement.

Paul Fauconnet

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES ÉTUDIANTS ET ANCIENS ÉTUDIANTS SOCIALISTES

Commission d'Organisation : 23, rue de Pontoise, Paris

Aux Étudiants Socialistes,

Paris, le 28 mars 1900.

Camarades,

En 1891 fut tenu à Bruxelles le premier congrès international des Étudiants et anciens Étudiants socialistes, un deuxième congrès eut lieu en septembre 1893 à Genève. Depuis cette époque le socialisme, qui n'a cessé de voir grandir ses forces dans le monde entier, a pris dans le milieu universitaire une extension considérable ; il n'est guère aujourd'hui d'universités dans les Deux-Mondes qui ne comptent un certain nombre d'étudiants, unis au grand mouvement d'émancipation de la classe ouvrière, se réclamant des conceptions essentielles du socialisme moderne.

La crise que subit partout le libéralisme, la doctrine à laquelle étaient si profondément attachés la plupart des intellectuels, des universitaires, le développement d'un *nationalisme* barbare en France, l'extension prise par l'*impérialisme* en Angleterre et aux Etats-Unis, les dangers que le *militarisme* fait courir partout aux libertés essentielles du monde moderne, ont plus fait que tous nos efforts pour rapprocher

de nous les esprits les plus cultivés de la bourgeoisie. Tandis que le désarroi intellectuel et moral de la classe dominante se caractérise ainsi de plus en plus, symptôme avant-coureur de sa déchéance économique, la doctrine socialiste, sortie de la lutte incessante du prolétariat pour son émancipation, résultat des travaux de nos grands théoriciens et de la pratique journalière de la classe ouvrière organisée, apporte seule une base scientifique et une direction de vie aux nouvelles générations.

Dans un grand nombre d'universités d'Europe et d'Amérique sont ainsi nés des groupements plus ou moins nombreux d'étudiants socialistes.

Le groupe des Étudiants Collectivistes de Paris a pensé que ces groupements avaient un rôle bien défini dans la lutte que les travailleurs poursuivent, qu'il pouvait donc y avoir intérêt pour eux à combiner leurs efforts et à connaître les uns les autres les conceptions qu'ils avaient de leur rôle dans le mouvement ouvrier. Sur son initiative, une Commission d'organisation a été constituée comprenant les représentants de tous les étudiants socialistes de l'Université de Paris.

Les Étudiants socialistes confondant leurs aspirations avec celles du prolétariat international, nous faisons appel à tous ceux qui acceptent les principes généraux de doctrine et les résolutions pratiques votées dans les Congrès ouvriers internationaux, c'est-à-dire *l'entente et l'action internationale des travailleurs, l'organisation du prolétariat en parti économique et politique de classe, la socialisation des moyens de production et d'échange.*

En septembre prochain a lieu le grand Congrès socialiste international; c'est vers la même époque que nous proposons de tenir le *Congrès international des Étudiants et anciens Étudiants socialistes.* Nous y invitons les groupes d'étudiants socialistes de tous les pays, et là où il n'y a pas de groupements constitués, les étudiants socialistes isolés.

Si, pour des causes indépendantes de votre volonté, il ne vous était pas possible de vous faire représenter *directement* ou *indirectement*, nous vous prions de nous faire parvenir, en

tous cas, des *rapports* sur les diverses questions à l'ordre du jour du congrès.

Comptant que vous répondrez à notre appel, nous vous envoyons, camarades, notre salut fraternel.

La Commission d'organisation :

JOSEPH BOUCHER, licencié ès-lettres
Secrétaire-Trésorier

RENÉ AROT, licencié ès lettres; ALFRED BONNET, licencié en droit, ex-directeur du *Devenir social;* MARIA FOURNIER, étudiante en médecine; S. IVANOWSKY, élève de l'École des Sciences politiques; HUBERT LAGARDELLE, licencié en droit, directeur du *Mouvement Socialiste;* LOUISE LÉVY, étudiante ès lettres; JEAN LONGUET, licencié en droit; OLIVIER, étudiant en médecine; D. POPOVITCH, étudiant ès sciences; PARAF, ancien élève de l'École centrale; CHARLES PÉGUY, ancien élève de l'École normale supérieure, directeur des *Cahiers de la Quinzaine;* CAMILLE POLACK, étudiant ès lettres, HENRI DE LA PORTE, élève de l'École des Chartes; JOSEPH SARRAUTE, docteur en droit; FRANÇOIS SIMIAND, agrégé de philosophie; G. SOMBART, étudiant en médecine; HENRI THIROUX, docteur en médecine.

ORDRE DU JOUR

I. — *Propagande socialiste dans les milieux universitaires : a)* Propagande faite jusqu'ici; *b)* Voies et moyens pour la développer.

II. — *Rôle des étudiants socialistes dans le mouvement ouvrier : a)* Éducation socialiste *(propagande théorique :* brochures, périodiques, statistiques, conférences; *propagande antimilitariste :* organisation de la jeunesse); *b)* Éducation générale (Universités populaires, extension universitaire, Toynbee Hall, Ruskin University, clubs de lecture); *c)* Propagande en faveur de l'hygiène sociale (lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose).

III. — *Situation du prolétariat intellectuel : a)* Statistiques, données générales; *b)* Organisation professionnelle.

IV. — *Voies et moyens pour établir des rapports suivis entre les groupes de tous les pays :* (Bulletin international).

N.-B. — Le Congrès étant souverain pour la fixation de son ordre du jour, d'autres questions pourront y être inscrites.

Cet ordre du jour est donc essentiellement provisoire.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le commerce extérieur en 1899. — Le commerce extérieur de la France (importation et exportation non compris or, argent et billon) a été en 1899 de 8,106 millions, contre 7,983 en 1898. Le chiffre de 8 milliards n'avait pas été atteint depuis les années 1890 et 1891.

L'importation des matières nécessaires à l'industrie a augmenté de 7 p. 100 par rapport à 1898 et de 10 p. 100 par rapport à la moyenne décennale. D'autre part, l'exportation des objets fabriqués a augmenté de 14 p. 100 par rapport à 1898 et de 9 p. 100 par rapport à la moyenne décennale. Seule l'exportation de l'année 1890 lui était légèrement supérieure (1,950 millions de francs au lieu de 1,946 millions en 1899). Quant à l'importation des objets fabriqués elle a dépassé celle de 1898 de 12 p. 100 et de près de 13 p. 100 la moyenne de ces dix dernières années. Tout ceci concorde bien avec l'augmentation des commandes venues de l'étranger; certaines industries, l'industrie métallurgique notamment, n'ont pu par suite de l'augmentation rapide des ordres, accepter de livrer à délai déterminé les commandes qui leur étaient remises.

L'exportation des objets d'alimentation a augmenté de 27 p. 100 par rapport à 1898. Elle est également supérieure à l'exportation des années de 1894, 1895, 1896 et 1897 mais encore inférieure de 4 p. 100 à la moyenne des dix dernières années. Au contraire, l'importation des objets d'alimentation a diminué de 32 p. 100 par rapport à 1898 et de 17 p. 100 par rapport à la moyenne décennale.

Enfin l'exportation des matières nécessaires à l'industrie a aussi marqué un progrès : augmentation de 16 p. 100 par rapport à 1898, de 23 p. 100 par rapport à la moyenne décennale. De l'étude des résultats ci-dessus, il ressort que l'année 1899 a été meilleure non seulement que l'année 1898 mais encore que l'ensemble des années précédentes. On attribue cette amélioration en partie aux récoltes abondantes de 1898 et 1899 qui ont facilité l'exportation des objets d'alimentation et diminué leur importation, laissant ainsi en France de grandes disponibilités.

L'accroissement de la consommation qui en est résulté a amené la disparition des stocks de produits fabriqués qui pesaient sur le marché général et entraîné une reprise après l'épuisement de ces stocks. Cette reprise du travail a d'ailleurs coïncidé avec l'augmentation des commandes à l'Exposition de 1900, commandes qui se sont réparties dans toutes les industries. Toutefois il faut tenir compte que l'amélioration qui est signalée en France s'est également produite dans l'ensemble des grands pays industriels. La France a participé en 1899 au mouvement général de reprise des affaires dans le monde entier.

En ce qui concerne la nature des industries qui ont le plus bénéficié de l'amélioration générale de la situation, la métallurgie et les métiers qui en dépendent ont particulièrement accentué les progrès déjà constatés l'année précédente. D'autre part, l'industrie du livre, les industries textiles, la tabletterie-bimbeloterie, l'article de Paris, la faïencerie, la porcelainerie, l'horlogerie ont modifié leur situation de l'an dernier, et leur exploitation a augmenté.

C'est principalement pendant le deuxième semestre que s'est produite l'amélioration de la situation.

Résultats comparés des opérations de placement. — Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur le placement municipal et syndical dans le *Mouvement Socialiste*, nous donnons le tableau des opérations de placement effectuées en 1891 et en 1897 par les divers offices de placement privés syndicaux ou municipaux. Nous avons établi

ce tableau à l'aide des renseignements publiés dans le *Bulletin de l'Office du travail* de février dernier.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

	Placements effectués en 1891		Placements effectués en 1897	
Bureaux autorisés	566.050	86 p. 100	492.603	54 p. 100
Syndicats ouvriers	27.228	5,5 p. 100	106.857	11,5 p. 100
Société de secours mutuels	26.816	4 p. 120	144.031	15,5 p. 100
Bureaux municip.	9.872	1,5 p. 100	130.440	14 p. 100
Œuvres de bienfaisance	21.756	3 p. 100	47.471	5 p. 100
Totaux	661.722	100 p. 100	921.372(1)	100 p. 100

AUTRES DÉPARTEMENTS

	Placements effectués en 1891		Placements effectués en 1897	
Bureaux autorisés	252.400	78,5 p. 100	455.141	70,3 p. 100
Syndicats ouvriers	57 324	18 p. 100	137.194(2)	21,2 p. 100
Société de secours mutuels	6.978	2 p. 100	8.803	1,4 p. 100
Bureaux municip.	980	0,3 p. 100	10.519	1,6 p. 100
Bureaux de bienfaisance	4.471	1,2 p. 100	35.396	5,5 p. 100
Totaux	325.153	100 p. 100	647.053	100 p. 100

Les tableaux ci-dessus permettent de constater la diminution de l'importance relative du nombre des placements effectués par les placeurs par rapport au nombre total des pla-

(1) Plus 14,000 placements effectués par treize logeurs qui opèrent gratuitement le placement de leurs pensionnaires.

(2) Dont 83,522 placements effectués directement par la Bourse du Travail.

cements effectués. Tandis que le nombre total des placements effectués a augmenté dans le département de la Seine de près de 30 p. 100, le nombre des placements effectués par les placeurs a diminué de 13 p. 100. Dans les autres départements le recul de l'industrie des placeurs est moins sensible. Toutefois le nombre des placements effectués par eux n'a augmenté que de 78 p. 100, tandis que le total des placements a augmenté de 100 p. 100. En 1891, le nombre des placements effectués par les placeurs formait dans la Seine et en province 86 et 78,5 p. 100 du nombre total des placements. En 1897 ils n'ont effectué que 54 et 70,3 p. 100 des placements.

Par contre, l'importance des placements effectués par les syndicats ouvriers et les bourses du travail a considérablement augmenté. Leur nombre a à peu près triplé de 1891 à 1897, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements.

Le recul de l'industrie des placeurs et le progrès du placement syndical apparaîtront comme plus importants si l'on tient compte des conditions dans lesquelles les renseignements ont été recueillis en 1891 et en 1897. En 1897, les 1,459 bureaux existant ont envoyé le relevé de leurs opérations, tandis qu'en 1891, sur 1,374 bureaux existants, 994 seulement avaient répondu aux enquêteurs. Il en résulte qu'en ce qui concerne les placeurs, les chiffres de 1891 doivent être trop faibles. D'autre part, en 1897, il n'a été envoyé de questionnaires qu'aux syndicats qui étaient mentionnés dans l'annuaire des syndicats comme ayant organisé d'une façon permanente le placement de leurs membres. Il a été ainsi envoyé 170 questionnaires dont 88 pour le département de la Seine, alors qu'en 1891, 323 syndicats dont 98 pour la Seine avaient envoyé des renseignements.

Notons également l'augmentation du nombre des placements effectués par les bureaux municipaux. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le département de la Seine où 14 p. 100 des placements ont été effectués en 1897 par les bureaux municipaux.

G. Fauquet

ALLEMAGNE

La loi contre les grands magasins. — Malgré le grand développement de l'industrie et du commerce allemands, les petits artisans et les petits commerçants représentent encore une force politique notable. Leurs intérêts sociaux trouvent l'appui des partis réactionnaires au *Reichstag* et dans les *Landtags*, ainsi que celui du gouvernement.

Après avoir en 1897 donné une loi sur les organisations des artisans, on veut maintenant venir en aide au petit commerçant, en soumettant les grands magasins à un impôt spécial et excessivement lourd. L'on veut, suivant en cela l'exemple de la Bavière et de la Saxe, mettre aussi en Prusse un impôt sur le chiffre des affaires des grands magasins. Tous les grands magasins, qui vendent plus d'une spécialité de marchandises, seront soumis à un impôt, si le chiffre de leurs affaires est supérieur à 500,000 marks. Cet impôt s'élèvera de 1 1/2 à 2 p. 100 du chiffre des affaires, mais ne pourra dépasser un cinquième du bénéfice. Ce projet de loi sera adopté selon toute probabilité, car les partis réactionnaires, qui perdent de plus en plus du terrain dans les villes, font tout ce qu'ils peuvent pour gagner les sympathies des couches moyennes condamnées à disparaître. Mais il est hors de doute que la loi en question, qui n'est en somme qu'une imitation de la législation française en cette matière, tout en rapportant des sommes importantes au fisc, ne saura en rien empêcher la concurrence que les grands magasins font aux petits dans le commerce de détail. La démocratie socialiste est naturellement hostile à ce genre d'impôts, injustes quant à leur principe et absurdes quant au but qu'ils se proposent d'atteindre. Elle l'a prouvé par l'opposition qu'elle a faite à des projets de loi analogues aux *Landtags* bavarois et saxon; elle n'a malheureusement pas l'occasion de combattre à la Chambre prussienne cette politique financière réactionnaire, étant, grâce à un système électoral ploutocratique, exclue de ce *Landtag*.

La loi électorale municipale en Prusse. — Dans les assemblées communales aussi il est impossible aux ouvriers d'obtenir la majorité. Ici, il est vrai, la loi électorale n'exclut pas complètement leurs représentants, mais elle donne aux classes possédantes la garantie de disposer toujours de la majorité dans les conseils municipaux. La réforme de la loi réglant les élections municipales occupe depuis des années déjà le *Landtag* prussien, mais il n'y a pas lieu d'espérer qu'elle puisse être tranformée dans un sens démocratique. Les partis bourgeois en Prusse ne redoutent rien plus que l'augmentation de l'influence de la démocratie-socialiste, et même les fractions avancées de la bourgeoisie sont intérieurement fort contentes que les socialistes soient exclus du *Landtag* prussien et qu'ils soient toujours condamnés à être en minorité dans les assemblées municipales. Un projet de loi relatif à la réforme de la loi électorale municipale vient de nouveau d'être déposé sur le bureau du Landtag; mais il n'amènera aucun changement au profit de la représentation des intérêts ouvriers, s'il est adopté.

La discussion qui se rattache à ce projet de loi est une querelle de ménage entre les différentes fractions de la bourgeoisie, entre les nationaux-libéraux, le parti des gros capitalistes d'une part, et le centre catholique de l'autre. L'objet de la lutte, c'est la conquête par le Centre des municipalités de la province rhénane et de la Westphalie. L'unique intérêt que cela puisse avoir pour le parti socialiste consiste en ce que ses adversaires se combattent avec tant de violence.

La pénurie de charbon en Allemagne. — Depuis des semaines l'industrie allemande souffre du manque de charbon. Une certaine pénurie se faisait sentir depuis des années déjà, depuis l'époque où a commencé cette prospérité inouïe du développement industriel en Allemagne. C'était d'une part la faute des grands syndicats de propriétaires de charbonnages qui, afin de maintenir les prix à un certain niveau, limitaient la production du charbon; d'autre part, c'était la conséquence de la politique suivie dans les tarifs de chemins de fer et tendant à faciliter l'exportation de la houille en France et en

Suisse, et de rendre plus difficile l'importation de ce combustible d'Angleterre et de Belgique. A cela vient de s'ajouter la grève des mineurs en Bohême, ce pays ayant régulièrement exporté des quantités notables de charbon en Bavière et en Saxe. La grève s'est ensuite étendue à la Silésie et à la Saxe; de petites grèves ont en outre eu lieu dans la province rhénane, de sorte que la pénurie de charbon a atteint à la suite de tout cela des proportions extraordinaires.

Elle a eu pour conséquence la nécessité de l'importation de la houille anglaise dans les centres mêmes des bassins houillers rhénans, qu'on a fait même venir du charbon américain à Hambourg, et qu'actuellement on est forcé de se servir comme combustible de charbon de qualité très inférieure. Les chemins de fer de l'État en Saxe ont été forcés de diminuer d'une façon notable l'étendue de l'exploitation, certaines usines ont réduit la durée du travail d'autres ont complètement fermé, et l'on a pu voir ce phénomène curieux que dans certaines exploitations industrielles on brûlait du bois pour faire marcher les machines. Nous avons donc une crise en pleine prospérité industrielle, et il est impossible de prévoir le moment où les fournitures de charbon pourront de nouveau se faire d'une façon régulière, car les propriétaires de charbonnages en Autriche ainsi qu'en Allemagne s'obstinent dans leur refus de donner satisfaction aux revendications formulées par les ouvriers. Ils préfèrent exposer l'industrie aux crises les plus profondes plutôt que de reconnaître aux ouvriers la qualité de facteur d'égale importance. D'autre part, l'attitude prise par les autorités à l'égard de la grève n'est pas du tout de nature à rendre les ouvriers plus calmes; les piquets de grève ont été interdits; on a dissous les réunions, on menace de proclamer l'état de siège, ce qui naturellement a pour conséquence d'accroître encore davantage l'obstination des ouvriers.

La journée de huit heures en Bavière. — Tandis que la grève des mineurs prenait des dimensions aussi colossales, le *Landtag* bavarois adoptait une nouvelle loi de protection ouvrière pour les mines. Les amendements radicaux proposés

par les députés socialistes ont été malheureusement repoussés pour la plupart, ou bien ajournés pour le moment. Néanmoins la journée de huit heures a été adoptée pour les ouvriers travaillant sous terre, et l'adjonction aux inspecteurs des mines d'aides ouvriers a été prise en considération. Mais il est difficile de faire actuellement des prévisions au sujet de l'adoption définitive de cette loi, car le gouvernement s'y oppose et la Chambre haute (Reichsratskammer = Sénat) pourra éventuellement annuler les discussions de la Chambre des députés.

La crise dans l'industrie du bâtiment. — On commence à constater de divers côtés les indices de la crise qui s'approche sourdement. L'industrie des bicyclettes est déjà en pleine crise ; elle paraît proche dans l'industrie du bâtiment. La pénurie de numéraire provoquée par les taux élevés de l'escompte a eu ce résultat qu'il est pour ainsi dire presque impossible d'avoir les capitaux nécessaires pour les constructions entreprises en vue de la spéculation, de sorte qu'il est permis de supposer que cette année l'activité dans le bâtiment sera beaucoup plus faible que l'année précédente. Il paraît que les entrepreneurs voudraient profiter de cette occasion pour porter un rude coup aux ouvriers. Aussi s'attend-on à de grands *lock-out* pour la saison qui va commencer bientôt dans le bâtiment; on allait même jusqu'à prétendre qu'afin de détruire les organisations des maçons, charpentiers, etc., MM. les entrepreneurs avaient l'intention de mettre à pied tous les ouvriers du bâtiment en Allemagne. Il est vrai que parmi les entrepreneurs en constructions aussi, l'opinion s'est fait jour que la voie des pourparlers était plus profitable que celle de la lutte, de sorte que l'accord entre eux semble maintenant être moins grand et qu'une tendance à éviter les grèves s'y fait sentir. La prochaine saison de construction sera probablement décisive pour la tactique de cette organisation patronale importante.

La grève des menuisiers. — Le mouvement gréviste a commencé de bonne heure cette année. Depuis le 20 février,

7.000 ébénistes de Berlin sont en grève. A Mayence aussi, les menuisiers ont été forcés de cesser le travail. L'organisation des menuisiers catholiques de cette ville s'est déclarée solidaire de notre organisation syndicale et est décidée à mener la lutte côte à côte avec elle.

Les syndicats catholiques. — C'est un des phénomènes les plus intéressants dans le mouvement ouvrier de ces deux dernières années que celui du centre catholique en Bavière, s'efforçant de créer par opposition à nos organisations syndicales, des organisations corporatives à base confessionnelle. Ce genre d'entreprises ne peut qu'avoir des conséquences fâcheuses pour la classe ouvrière, car en face du patronat qui s'organise fortement sans distinction de croyance religieuse et d'opinion politique, la classe ouvrière doit se poser une et solidaire. Combien est nuisible une telle coexistence de différentes organisations de la même profession, cela ressort de la situation actuelle dans le plus important des bassins houillers rhénano-westphaliens. Il existe une organisation syndicale du type moderne et une organisation catholique. Etant donnée la pénurie actuelle de charbon, ces deux organisations pourraient obtenir des concessions extrêmement importantes en faveur des ouvriers s'ils voulaient entreprendre une action commune. On était, il est vrai, entré en pourparlers en vue d'une telle action concertée, mais lorsque nos mineurs (non catholiques) ont fait mine de prendre la chose au sérieux, ils ont été abandonnés par leurs camarades catholiques, de sorte qu'une action combinée, qu'une obtention vis-à-vis du patronat d'un avantage important quelconque est devenue impossible. Quelque triste que cette chose puisse être au point de vue d'élever le niveau de la vie de cette catégorie d'ouvriers, cet incident pourrait quand même peut-être avoir pour conséquences qu'une partie des membres de l'organisation catholique des mineurs se séparent du reste et s'unissent à l'organisation des ouvriers conscients.

KARL MEYER

ITALIE

Une grève en Sardaigne. — Dans une petite île voisine de la Sardaigne, l'île de San-Pietro, dure depuis plus de deux mois, une grève, admirable de résistance et de solidarité.

Sur cette île ont émigré en 1738, 625 vaillants ouvriers de Gênes. Ces ouvriers habitaient autrefois Tabarca, mais, pressurés de toutes les façons par le bey de Tunis, ils avaient dû abandonner leur lieu d'origine.

Arrivés à San-Pietro, ils divisèrent le sol en 118 lots : autant de lots, autant de familles. Puis ils se mirent courageusement à travailler la terre et pour augmenter leur modeste budget, ils se livrèrent à l'industrie du sol, ils se firent pêcheurs, mais leur principale occupation fut le transport à bord des bateaux du minerai qui se trouve en grande abondance sur les côtes de Sardaigne. A cet effet, ils construisirent des bateaux pour la valeur de près d'un million, bateaux dont une partie fut utilisée pour la pêche.

Au point de vue physique, les habitants actuels de San-Pietro sont des hommes vigoureux, sains, remplis de gaîté. Mais ce qui les caractérise surtout, c'est leur amour de l'épargne, leur sobriété et le sentiment qu'ils ont de leur dignité d'hommes et de travailleurs, sentiment un peu rare hélas, chez nous, aujourd'hui.

Ici, un jeune homme ne se marie pas avant de posséder ce qu'il faut pour pourvoir son « petit home » du mobilier nécessaire et, une fois le ménage constitué, la femme devient la véritable reine du logis qu'elle entretient avec une coquetterie et une propreté qui n'ont d'égales que celles d'une bonne flamande.

Pour revenir au sujet qui nous occupe, pour la première fois en Sardaigne, les travailleurs de l'île de San-Pietro employés au transport du minerai ont formé, il y a à peine deux ans, une « ligue de résistance » qui est un véritable modèle du genre. L'honneur de la formation de cette ligue revient surtout à un socialiste, le docteur Cavallera qui, toujours sur la

brèche, a triomphé, grâce à son éloquence persuasive et à son zèle infatigable.

Les adhérents à la ligue sont au nombre de 850, c'est-à-dire que 97 p. 100 des travailleurs y sont entrés. N'en font pas partie 200 Napolitains et quelques méridionaux d'Italie dans les cerveaux desquels l'inconscience est encore maîtresse.

Avant la constitution de la ligue, les ouvriers étaient absolument à la merci des agents de la Compagnie qui exploite les mines. Ces messieurs ne se gênaient pas pour faire les propositions les plus abracadabrantes, voire même les plus immorales. C'est ainsi qu'un travailleur dont l'épouse avait par sa beauté et ses charmes réveillé les instincts pervers d'un agent se voyait fréquemment poser cette effrayante question : « Donne-moi ta femme ou je te ferai mourir de faim ! » Et trop souvent, hélas ! le travailleur, craignant le chômage et ses suites, cédait ou fermait les yeux.

Mais aujourd'hui, il n'en est plus de même ; les ouvriers ne dépendent plus des agents de la Compagnie et ils travaillent à tour de rôle suivant leur ordre d'inscription sur les registres de la ligue.

Après les émeutes de mai 1898, la ligue des « battelieri » de Carloforte a été dissoute, mais elle était reconstituée un mois plus tard et il se fondait même une autre ligue, composée des journaliers qui déchargent le minerai. Pour cette dernière ligue le succès a été encore plus considérable : la proportion des adhérents est de 100 p. 100, tous les ouvriers, au nombre de 367, en faisant partie.

Immédiatement après la formation de la ligue, la société minière Malfitano, tenta de la frapper à mort en imposant à ses membres un plus long transport du matériel sans augmentation de salaire. Les ouvriers firent la grève. Alors la Société fit venir des hommes de Cagliari, mais ces mercenaires faisaient à peine en sept jours ce que les « gaillards » de Carloforte mettaient deux jours à accomplir. Désappointée, la Société renvoya au bout de trois mois ses nouveaux ouvriers, mais elle avait perdu dans sa tentative une somme de 25,000 francs.

Puis elle songea à entamer des négociations avec les représentants des grévistes, auxquels elle ne demandait rien moins que la dissolution de la ligue : les délégués ouvriers partirent sans même daigner répondre à de telles propositions. Cinq mois après la Compagnie cédait, renonçant enfin à ses prétentions.

Aujourd'hui la lutte est de nouveau engagée, les ouvriers sont de nouveau en grève. La petite île socialiste est trop dangereuse pour les capitalistes; aussi vont-ils tout tenter pour l'anéantir, aidés cette fois par le gouvernement lui-même.

Les « battelieri », c'est-à-dire les ouvriers qui transportent le minerai sur les bateaux sont en grève parce que les sociétés voudraient absolument dissoudre leur ligue. La grève dure depuis plus de deux mois calme et majestueuse en dépit des provocations patronales : les capitalistes ont tout fait pour amener des troubles, ils ont appelé la troupe, ils ont rédigé et fait placarder des manifestes remplis de menaces : les grévistes sont restés inébranlables.

Il paraît que, grâce à l'intervention du député Andrea Costa les patrons auraient reconnu l'indépendance et l'autonomie de la ligue et que la grève serait sur la voie d'une solution, mais aujourd'hui elle dure encore. Tous les travailleurs socialistes d'Italie ont apporté leur concours aux vaillants grévistes de Carloforte. Un admirable exemple de solidarité a été surtout fourni par les récolteuses de riz de Molinella près Bologne. Ces ouvrières qui ont soutenu une grève héroïque il y a près de deux ans et qui gagnent de 60 à 90 centimes par jour, ont cependant, malgré leur salaire dérisoire, envoyé leur solde aux frères de Carloforte, comme elles l'envoyèrent jadis aux mécaniciens de Londres.

Cette lutte est d'autant plus intéressante qu'elle est la première qui ait éclaté en Sardaigne et qu'elle peut être féconde pour le socialisme qui pourrait prendre une extension considérable dans cette île abandonnée par tous les gouvernements et qui est la proie des brigands et des agents du fisc. Comme premier jalon un groupe socialiste important a été déjà constitué par les mineurs de Buggeru en Sardaigne.

Certes, il serait exagéré d'affirmer que tous les « battelieri » et tous les journaliers de Carloforte sont des socialistes conscients, mais tous cependant ont conscience de l'utilité de l'union et de l'association et ils ont du socialisme la religion simple et la foi.

Chez eux, le Premier Mai est la plus grande fête de l'année et dans la nuit qui précède cette grande journée, tous les petits enfants mettent dans la cheminée leurs souliers qu'ils trouvent le lendemain matin remplis de friandises. Quant aux femmes, elles vont orner de fleurs la salle des réunions sur les murs de laquelle se trouve à la place d'honneur le portrait de Karl Marx.

Alexandro Schiavi

RUSSIE

L'inspection du travail. — En général, on n'exécute jamais les lois, en Russie : la « raison d'État » les modifie incessamment, dans leur application. En particulier, les lois ouvrières sont, plus que les autres, soumises à cette « nécessité ». L'évolution de l'inspection du travail est significative, de ce point de vue. Comme tout contrôle sur l'observation de la législation ouvrière gênait le patronat, et son meilleur appui le gouvernement, on avait déjà transformé, peu à peu, la fonction d'inspecteur du travail en une fonction de pure police. Les inspecteurs étaient obligés de dénoncer, non seulement au Ministre du Commerce et de l'Industrie, mais encore à la police locale, « tout ce qui est de nature soit à faciliter une propagande criminelle parmi les ouvriers, soit à provoquer des grèves dans les usines et fabriques ». Mais comme cela ne suffisait pas, n'empêchait en rien la propagande « criminelle » ni les grèves, comme d'autre part, on ne pouvait pas *suffisamment* forcer tous les inspecteurs à se transformer en espions, — on a fait plus, par une loi du 7 juin 1899, portant modification de l'inspection du travail.

La nouvelle loi a créé un nouveau corps bureaucratique, placé sous la direction du ministre des finances, et dont la

fonction consiste à « rédiger des instructions, ordres et règlements, destinés à maintenir le bon ordre dans les usines, fabriques et mines; relatifs au contrat de louage; fixant les rapports entre ouvriers et patrons; concernant la durée de travail; et veillant à la protection de la vie, de la santé et de la moralité des travailleurs ». — Ce nouveau corps bureaucratique est ainsi composé : à la tête est l'*Administration Principale des mines et des usines,* sous la présidence du ministre des finances, et composée de six fonctionnaires du ministère des finances, deux du ministère de l'agriculture, sept industriels, le chef de la police et un de ses sous-ordres. Le ministre des finances peut y appeler un de ses attachés, un membre du ministère de la guerre, un membre du ministère de la justice, des inspecteurs d'arrondissement chargés de surveiller les inspecteurs locaux. — Dans chaque gouvernement et dans chaque ville industrielle se trouvent des *Administrations locales des mines et des usines,* sous la présidence du gouverneur, et composées du vice-gouverneur, du procureur du tribunal de l'arrondissement et de son suppléant, du chef de la gendarmerie, d'un inspecteur d'arrondissement, d'un ingénieur des mines, de quatre industriels élus par leurs pairs, et spécialement d'un propriétaire minier élu par ses pairs. — Cette seconde institution a pour but d'édicter des règlements obligatoires pour les usines et les fabriques locales.

Il est facile de se rendre compte que cette union des industriels et des policiers ne promet rien de bon aux ouvriers russes. Les attributions de ces nouvelles institutions sont de tous ordres à la fois : législatives, exécutives, judiciaires. C'est la pire confusion des pouvoirs. — Disons pour finir que la Russie est divisée, par la loi du 7 juin 1899, en six arrondissements industriels, soumis à la surveillance de six inspecteurs généraux du travail. Ces six arrondissements se partagent 251 inspecteurs ordinaires du travail, dont le rôle consistera désormais à n'être que de simples agents des *Administrations locales des mines et des usines.*

Nikto.

REVUE CRITIQUE

LES CONGRÈS OUVRIERS EN FRANCE (1)

Le livre de M. de Seilhac est une véritable mine de documents toujours intéressants, souvent rares et dont quelques-uns étaient même devenus introuvables. Il est le résultat de longues études et d'enquêtes patientes et laborieuses faites par l'auteur pendant ces six ou sept dernières années dans les milieux socialistes et syndicaux. M. de Seilhac appartient au *Musée social;* il y est même spécialement chargé des études et des enquêtes sur l'organisation ouvrière. C'est dire qu'il est plus ou moins de ces disciples de Le Play dont la constante préoccupation est la lutte contre le socialisme.

On ne saurait trop regretter que ce soit à ses ennemis les plus acharnés peut-être que le mouvement socialiste français de ces trente dernières années doive son histoire. Leurs travaux (que ce soit ceux de M. de Seilhac ou ceux de M. Bourdeau) s'en ressentent. La recherche incessante des luttes, des divisions dans le parti socialiste, le souci de surtout mettre en lumière les haines qui ont pu animer, trop souvent hélas! nos militants les uns contre les autres, font, à un point de vue purement scientifique, beaucoup de tort à leur œuvre.

Il y a en outre, chez M. de Seilhac spécialement, des erreurs théoriques qui indiquent parfois une réelle inintelligence de la doctrine socialiste. C'est ainsi par exemple qu'il écrit (page 138) : « La première question porte sur la lutte de classe

---

(1) *Les congrès ouvriers en France*, par Léon de Seilhac (Bibliothèque du *Musée social*). Un vol. in-8 broché de XII-364 pages. Paris. A. Colin, éditeur, 1899.

car on paraissait alors admettre que M. Brousse appartenait à la classe ouvrière... » Il semble connaître très mal le mouvement socialiste international. Il nous parle (page 220) d' « *un état-major du parti vulgairement appelé socialdémocrate* (sic!) qui se rencontre dans les congrès et essaie d'en prendre la direction. »

Ces réserves faites, constatons que le livre de M. de Seilhac trace d'une façon très intéressante l'histoire du mouvement ouvrier depuis les premiers congrès de 1876 jusqu'au congrès de Toulouse en 1897.

On peut diviser le mouvement ouvrier contemporain en quatre périodes. La première s'étendrait du congrès de Paris en 1876 au congrès de Marseille en 1879. Elle se caractérise chez les militants ouvriers par de vagues aspirations démocratiques et radicales, par un anticléricalisme très accentué. Avec le congrès de Marseille dont on a justement exalté l'action, les buts du socialisme international, les conclusions communistes sont pour la première fois nettement affirmées en France par un congrès national du prolétariat (1).

La deuxième période est celle de la première organisation du parti ouvrier de Marseille à Saint-Etienne. Nous ne nous étendrons pas sur les luttes entre « possibilistes » et « guesdistes » qui se terminèrent par la scission que l'on sait. C'est la période des luttes de sectes par excellence, l'esprit le plus ombrageux domine; de part et d'autre on s'accuse de « vouloir livrer le socialisme à la bourgeoisie ».

En réalité on peut se demander si le plus souvent les questions de programme ne servent pas de simples prétextes aux

---

(1) A propos du congrès de Marseille signalons une erreur assez importante de M. de Seilhac. L'adresse des réfugiés de la Commune dont il signale à juste titre l'importance ne fut nullement l'émanation du groupe blanquiste (exactement la « Commune révolutionnaire ») mais fut rédigée à Londres par Charles Longuet et adoptée sans modification par une réunion de réfugiés « les exclus de l'amnistie partielle », parmi lesquels ne se trouvaient aucun des adhérents de la « Commune Révolutionnaire ».

luttes personnelles. La responsabilité des divisions incombe à peu près également aux deux partis. Chez les uns on trouve un autoritarisme tout à fait désagréable, des imprudences et des exagérations de langage funestes, chez les autres des sentiments d'envie très caractérisés contre les premiers et la résolution bien nette de se débarrasser d'eux à tout prix. Il semble d'ailleurs que les possibilistes représentent les tendances plus spécialement ouvrières et parisiennes.

Toute cette phase du mouvement socialiste français est essentiellement la phase *révolutionnariste*. L'on croit surtout à la prise de possession violente du pouvoir politique et l'organisation économique de la classe ouvrière est tout à fait négligée. La méfiance contre la coopération est très grande. Un esprit aussi modéré que M. Finance, qui est comme on le sait un positiviste-comtiste, l'appelle au congrès de Marseille en 1879 « le plus grand commun diviseur de la classe ouvrière » (p. 36).

La troisième période s'étendrait des congrès de Saint-Etienne et de Roanne en 1883 aux divisions de la fraction possibiliste en 1891 à Châtellerault. Les « possibilistes » se cantonnent à Paris où ils obtiennent un certain nombre de sièges au Conseil municipal, les « guesdistes » en profitent pour s'organiser assez fortement en province. Au congrès international de Paris, en juillet 1889, les éternelles divisions du socialisme français semblent devoir se répercuter sur le mouvement socialiste international et se manifestent par la tenue de deux congrès. En réalité celui de la rue Rochechouart, organisé par les guesdistes, les indépendants et les blanquistes, est le seul qui compte, au point de vue du mouvement international. C'est une aimable plaisanterie de M. de Seilhac que de placer en second lieu celui des deux congrès qui reçut en réalité l'adhésion de la presque unanimité du socialisme international et décida la manifestation du 1er mai.

Nous croyons qu'il serait rationnel de prolonger cette troisième période (naturellement toute division de ce genre est essentiellement schématique et arbitraire) jusqu'aux

élections de septembre 1893 avec lesquelles le parti socialiste apparaît en force à la Chambre des députés, avec l'« union socialiste » parlementaire comme conséquence.

Il y avait beaucoup de choses intéressantes à dire sur la quatrième phase du mouvement socialiste en France qui va de 1893 à 1899. Si les périodes précédentes furent celles du *révolutionnarisme violent*, de la conception blanquiste émeutière, celle-ci se caractérise chez les organisations politiques par la confiance la plus absolue dans une révolution purement parlementaire. C'est la période de ce que l'on pourrait appeler le *révolutionnarisme parlementaire*. On attend tout, comme auparavant, d'un brusque changement du pouvoir; seulement, au lieu de voir la panacée universelle dans l'émeute, on a une superstitieuse confiance dans le bulletin de vote et dans les résultats mirifiques des batailles électorales.

Mais c'est presque exclusivement sur l'organisation syndicale que M. Seilhac s'étend après la division de la Fédération des Travailleurs Socialistes de France à Châtelleraut. Il en étudie l'évolution d'une façon très complète, du premier congrès de Lyon en 1886 au congrès de Toulouse en 1897.

La défaite à Lyon de ceux dont les tendances correspondaient assez bien à celles des vieux trades-unionistes anglais, généralement connus sous le nom de « barberettistes », est suivie de la constitution de la *Fédération Nationale des Syndicats*, très fortement influencée par les « guesdistes ». Elle tient plusieurs congrès dont l'influence semble d'ailleurs avoir été minime, à Monluçon en 1887, à Bordeaux en 1888, à Calais en 1890, à Lyon en 1891, à Marseille en 1892. Mais elle entre bientôt en violent antagonisme avec les nouveaux éléments de la *Fédération des Bourses du Travail* et finalement celle-ci l'emporte en 1894 à Nantes, après de longs et violents débats sur la grève générale.

La *Confédération du Travail* qui fut alors formée se proposait de réunir en une seule organisation toutes les forces syndicales françaises. Il semble qu'elle n'ait, malheureusement, qu'imparfaitement réussi jusqu'ici et ses cadres ne semblent

guère exister que sur le papier. Notre camarade Fauquet montrait tout récemment dans le *Mouvement Socialiste* que selon ses propres évaluations elle comprenait à peine un cinquième des ouvriers syndiqués de France. Au contraire la *Fédération des Bourses du Travail* présente l'aspect d'un organisme puissant et dont les forces ne cessent de grandir.

En passant M. de Seilhac, qui avait omis de signaler le congrès international de Zurich, nous donne un compte rendu du congrès international de Londres, reproduction de celui de M. Bailhache, paru dans les circulaires du *Musée Social* de septembre 1896. On y rencontre une quantité d'attaques haineuses contre les militants du socialisme international, des inexactitudes et des erreurs matérielles dont quelques-unes ne sont certainement pas involontaires.

Pour terminer, signalons une tendance caractéristique de l'esprit de M. de Seilhac comme d'ailleurs de tous les écrivains du *Musée Social*. Elle consiste à opposer avec une perfide habileté l'organisation économique et l'organisation politique de la classe ouvrière. L'opposition que l'on veut ainsi créer repose d'ailleurs en grande partie sur une équivoque. C'est aux querelles absurdes des organisations socialistes françaises, aux luttes causées par la division du parti en sectes antagonistes et rivales, que les militants des syndicats s'en prenaient lorsqu'ils déclaraient vouloir se tenir en dehors de tout parti politique. M. de Seilhac s'en rend compte lorsqu'il manifeste dans une récente circulaire du *Musée Social* toute son aversion pour l'unité socialiste qui rapprochera étroitement l'organisation syndicale et l'organisation politique du prolétariat.

Jean Longuet

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La lutte des classes en France (1848-1850). *Le XVIII brumaire de Louis Bonaparte*, par Marx. — Regrettons tout d'abord l'omission de la préface d'Engels dont Léon Rémy, l'excellent traducteur de Marx, nous a, dans son introduction, donné des citations très suggestives. Marx veut montrer dans la première partie de l'ouvrage que la lutte des classes en France permit au prolétariat de devenir parti révolutionnaire de parti insurrectionnel qu'il était, de prendre conscience de lui-même et d'arriver à maturité. Bien que le mouvement ouvrier soit enveloppé, déterminé par le mouvement général, le conflit des classes posa bien en face de lui son adversaire le parti contre-révolutionnaire. Dans le *XVIII brumaire* Marx veut montrer que la lutte des classes a créé des circonstances et des situations telles qu'elles ont permis à Bonaparte, personnage médiocre et grotesque, de jouer un rôle historique.

Ces thèses sont soutenues avec éclat. On trouve dans ce fragment d'histoire l'application — et un peu aussi la justification de la méthode marxiste. La situation économique et politique de la société française au milieu du siècle est profondément étudiée et analysée. Toutes les classes ou fractions de classe sont évoquées avec leurs intérêts propres, la représentation collective des classes avec ses revendications spéciales, les types les plus marquants de cette représentation avec leurs physionomies particulières. Voici d'abord la haute bourgeoisie exploitante et spéculante, qui tient la tête du parti de l'ordre, écrase le prolétariat pendant les journées de juin avec l'aide de la petite bourgeoisie endettée, jalouse des dépenses faites pour les ateliers nationaux, aux applaudissements de la paysannerie hypothéquée non moins jalouse. Puis voici se détachant du bloc du parti de l'ordre la petite bourgeoisie, lésée par le grand capital et qui forme avec une partie des députés paysans et la représentation prolétarienne, au sein de la Législative, une Montagne un peu chaotique. Voici enfin les insurrections parlementaires et les puériles manifestations processionnelles de la Montagne petite-bourgeoise qui trahit tout à la fois son impuissance et sa timidité.

Nous ne pouvons que renvoyer aux considérations de philo-

sophie sociale contenues dans l'exposition de Marx. Par exemple les considérations sur les rapports économiques des fractions de la classe bourgeoise et sur leurs groupements politiques, groupements qui diffèrent quelque peu, suivant qu'on est en Angleterre ou en France, suivant que prédomine ici l'agriculture et là l'industrie. Par exemple les considérations — et ce n'est pas le morceau le moins curieux et intéressant — sur la solution du problème social en France qu'il prétend ne devoir jamais être résolu dans les limites nationales.

La lecture de l'œuvre est des plus attachantes. Un style vivant, rapide, sarcastique, à l'emporte-pièce, auquel Léon Rémy a précieusement conservé sa pleine saveur. *René Arot*

La protection légale des femmes enceintes et des femmes accouchées dans la classe ouvrière, par Henri Thiroux, docteur en médecine, Paris 1900, G. Jacques, libraire éditeur. — La thèse que notre ami Thiroux vient de faire agréer par la Faculté de médecine de Paris, sollicite et retient notre curiosité parce qu'elle constitue un travail d'érudition médicale conçu dans une pensée socialiste. A ce titre ce nous est une contribution utile à l'étude des réformes immédiates par lesquelles doit s'élaborer en France la législation ouvrière.

Dans une première partie fortement documentée l'auteur établit la nécessité du repos *avant* et *après* l'accouchement. Ce repos avant l'accouchement est imposé par l'intérêt de l'enfant plus encore que par le souci de la santé maternelle : il y a d'après les récentes statistiques un écart de 30 p. 100 entre la mortalité des enfants de 0 à 5 ans dans les familles riches et dans les familles pauvres; la différence dans la mortinatalité n'est pas moins sensible. — Or cette mortinatalité et cette mortalité infantile de la classe ouvrière sont attribuables, en grande partie, au travail accompli par la mère dans les derniers mois de la gestation. — Les enfants des femmes qui se sont reposées ont un poids sensiblement plus élevé que celui des enfants des femmes ayant travaillé jusqu'à terme. Il est donc nécessaire d'imposer un repos avant l'accouchement : le professeur Pinard estime que la durée de ce repos doit être de deux mois au moins avant les couches.

La femme ouvrière, la plupart du temps, reprend sa tâche au lendemain de ses couches : il y a là un péril, que les médecins eux-mêmes souvent méconnaissent. Le délabrement physiologique que crée l'accouchement met la femme dans un état d'imminence morbide : l'ouvrière fanée à la première maternité, perd avec sa robutesse sa fécondité. Les spécialistes assignent un délai minimum de dix-huit à vingt-cinq jours pour le rétablissement des organes. Il y a intérêt aussi à ce que l'enfant ne soit pas exposé au grand air avant huit jours l'été, avant quinze jours l'hiver. Le repos est également nécessaire

pour permettre l'allaitement maternel; et l'allaitement maternel est le meilleur moyen d'abaisser la mortalité infantile.

Ainsi la gynécologie et cette autre science que le professeur Pinard appelle la « puériculture » dictent au législateur des devoirs précis pour la protection de la femme ouvrière et de son nouveau-né.

Mais jusqu'ici le législateur français n'a pas compris ou voulu comprendre ces devoirs. Tandis que tous les pays d'Europe ont plus ou moins organisé la défense de la femme ouvrière, la France abandonne aux entreprises de charité privée le soin de lutter contre les exigences de la grande industrie. Le projet déposé en 1887 à la Chambre des députés par M. de Mun fut violemment attaqué au nom de la liberté du travail, repoussé une première fois par le Parlement et bientôt abandonné par son auteur qui se convertissait au capitalisme. En 1892 M. Dron, député du Nord, le reprend et le complète en proposant que les femmes accouchées reçoivent pendant la période de repos une indemnité fixée et répartie par les conseils municipaux, supportée par l'Etat et les communes. Ce projet adopté en première délibération par la Chambre, n'a jamais été consacré par une deuxième délibération : depuis 1892 des tentatives isolées ont été faites, non moins infructueusement, pour poser le grave problème de législation ouvrière. Le Sénat est en ce moment saisi d'une proposition de M. Paul Strauss, qui établit une semaine de repos avant l'accouchement et quatre semaines après; quoique très incomplète, elle constituerait cependant un progrès puisque la France est la seule nation qui ne se soit pas conformée aux décisions de la conférence de Berlin qui ordonnaient quatre semaines de repos après les couches. Il appartient à nos amis du groupe parlementaire de reprendre cette œuvre inachevée et de la réaliser par la force de la propagande socialiste : ils trouveront dans le travail du docteur Thiroux de précieux éléments d'information et de discussion. *Anatole de Monzie*

NOTICES

Le Marxisme et son critique Bernstein, par KARL KAUTSKY, traduction de Martin Leray. 1 vol. in-18, 362 pages. P.-V. Stock, 1900. — Après la traduction du livre de Bernstein, la librairie Stock donne très heureusement la traduction du livre de Kautsky. Nos lecteurs sont trop au courant de la polémique Bernstein-Kautsky, sur laquelle le *Mouvement Socialiste* les a pleinement renseignés, pour ne pas lire avec intérêt l'ouvrage de Kautsky. Ici même, Albert Lévy leur a donné un aperçu succinct, mais complet, du livre de Bernstein. Nous donnerons prochainement une analyse complète du livre de Kautsky. *R. V.*

Vers la Lumière (Impressions vécues), par Séverine (Paris, P.-V. Stock, 1900; 464 pages). — Pages vécues et émues, racontant, de ses débuts à sa fin le long drame judiciaire et social qu'a été l'affaire Dreyfus. C'est assurément un des meilleurs livres sur l'Affaire, qu'on pourra feuilleter dans quelques années et qui permettra de revivre dans toute son intensité cette période troublée. L'éclat et l'émotion du style lui donnent un charme littéraire pénétrant. *H. L.*

Recueil des lois ouvrières (Union des Syndicats du département de la Seine, Bourse du Travail, 264 pages in-8 1899). — Nous ne saurions trop recommander à tous les militants ouvriers la lecture de ce livre, indispensable pour la lutte quotidienne et la pratique des syndicats ouvriers. Ce travail, dont les militants sont redevables à nos amis Briat et Baumé, a été conçu d'une façon remarquablement méthodique. L'on y trouve réunis les diverses lois ouvrières et décrets ministériels sur les conseils de prud'hommes, le marchandage, le contrat d'apprentissage, la saisie-arrêt sur les salaires, les délégués mineurs, le travail des enfants, filles mineures et femmes dans l'industrie, l'hygiène industrielle, les décrets sur l'organisation de la Bourse de Travail de Paris, etc.

J. L.

La Paix Internationale, étude critique, par Eugène d'Eichtal (Paris, Bureaux de la *Revue Politique et Parlementaire*; tirage à part, 24 pages). — L'auteur, sur qui la Conférence de La Haye a produit une grande impression, croit que la paix internationale est un idéal qu'il est possible d'atteindre. Il insiste sur la nécessité de créer un organisme capable d'en assurer la réalisation.

R. V.

Une œuvre sociale : La verrerie ouvrière d'Albi. *Rapport de la délégation de la Bourse des coopératives à l'inauguration du troisième four de la verrerie ouvrière d'Albi.* (Paris, Allemane, 72 pages, 30 centimes). — Vivant historique, plein de renseignements, de la fondation et du développement de la verrerie ouvrière; pages émues relatant l'effort inouï et la merveilleuse solidarité du prolétariat français; brochure que doit lire et répandre tout bon socialiste. *R. V.*

La Jornada de Trabajo, par José Ingegnieros (Buenos-Aires, Liberia Obrera, 1899). — Conférence faite par le célèbre propagandiste socialiste argentin Ingegnieros à la « Jeunesse Socialiste » de Buenos-Aires, sur la journée de travail. L'orateur examine successivement : 1° La sociologie et les problèmes sociaux contemporains; 2° la journée de travail devant l'Economie politique; 3° la Philosophie de la Journée du travail; 4° ses résultats intellectuels et moraux ; 5° réussite sociale d'une bonne législation du

travail; 6° l'action politique et économique de la classe ouvrière; 7° triomphe progressif de cette réforme sociale; 8° la logique des nouveaux idéaux. *H. L.*

Le Commerce des grains et les Marchés à terme en rapport avec les problèmes sociaux, par F. Hammesfahr (O. Forst, Anvers 1899). — Protestation contre les marchés à terme, dans le commerce des grains. L'auteur considère que les opérations dites « légitimes » du Marché à terme, si elles ne sont enrayées, amèneront infailliblement l'agriculture et le commerce des grains à la ruine. Leur suppression, loin d'être un danger pour la vie économique, intéresse le bien-être public. *H. L.*

De Phalanstérien à Socialiste (École sociétaire phalanstérienne), par Alphonse Alhaiza (Paris, Imprimerie Nouvelle, 1900). — Brochure de propagande, où l'auteur, un des derniers fidèles de Fourier, expose la conception phalanstérienne.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue socialiste (février 1900) *Idées et faits socialistes.* — Rappoport répond à la question que s'est posée M. Woltman : Le matérialisme de Marx s'accorde-t-il avec l'idéalisme de Kant? M. Woltmann dit oui — mais notre camarade n'est pas de cet avis. L'alliance que veut faire M. Woltmann, dit-il, est une mésalliance. Kant n'a rien à voir dans le marxisme, car toute la philosophie *kantienne* est dirigée contre le principe de l'identité de l'Idée et de la Réalité. Au contraire, au fond de tous les raisonnements et de toutes les statistiques de Marx, se trouve en quelque façon affirmée l'identité de l'Idée et de la Réalité; or cette pensée est toute *hégélienne.*

C'est en vain que M. Woltmann découvre dans le marxisme une sorte de téléologie. Cette téléologie n'a rien d'idéal, rien d'humain, partant n'est pas kantienne. C'est, dans le marxisme, la réalité économique qui détermine l'évolution, l'homme ne vient qu'en seconde ligne. C'est en vain que M. Woltmann prétend que si Marx lui même déclare adhérer à la méthode de Hegel et non de Kant, c'est parce que Marx ne savait pas tout ce que contenait Marx.

Mais qu'importe, pense Rappoport, si Kant et Marx ne s'accordent pas? Et d'abord faut-il que les socialistes prennent Marx tout entier? Non, il y a trop de Hegel dans Marx. Il faut éliminer dans ce dernier la philosophie surannée, l'erreur hégélienne — il restera toujours assez de vérité dans le marxisme.

Ensuite *revenons à Kant* — non par des ruses de dialectique, mais franchement. L'idéalisme critique et la morale kantienne ne

sont point choses caduques. Il faut un idéal social. La réalité objective dont il ne saurait être un prolongement ne le donne pas. Au contraire la réalité subjective; l'homme, seul facteur agissant et conscient de l'histoire, doit le donner. La conception objective de l'idéal humain abaisse notre dignité... La dernière partie de l'étude de Rappoport est un hymne en l'honneur de Kant, de celui qui a dit : « Les idées sans la réalité sont vides. La réalité sans les idées est aveugle. » *René Arot*

Die Neue Zeit (N° du 3 février). — Kautsky : *Militarisme et Socialisme en Angleterre.* Kautsky cherche dans quel esprit les socialistes doivent juger les événements de la guerre sud-africaine. La sympathie des socialistes va naturellement aux Boers; mais il y a des socialistes allemands pour dire que la victoire définitive des Boers, qui traitent les noirs en esclaves et sont surtout agriculteurs, retarderait le développement du capitalisme et de la civilisation. Kautsky montre que c'est là un danger illusoire et que le capitalisme se développerait aussi rapidement dans une Afrique indépendante que dans une Afrique anglaise. Il montre aussi comment les colonies florissantes tendent à se séparer de plus en plus de la Métropole : les colonies africaines de l'Allemagne sont aujourd'hui sans valeur et il est vraisemblable qu'elles cesseront d'être allemandes dès qu'elles seront prospères. Enfin, Kautsky prévoit comme le résultat le plus important de la guerre l'obligation imposée à l'Angleterre de transformer son système militaire : tous les partis bourgeois, même libéraux, seront contraints d'accepter les charges militaires nouvelles ou de se reconnaître impuissants à défendre un système colonial et commercial qu'ils veulent cependant conserver. Seuls les socialistes peuvent logiquement et efficacement lutter contre le militarisme; le peuple anglais s'en apercevra certainement et Kautsky espère que la guerre aura pour conséquence un développement considérable du socialisme en Angleterre. — E. Wurm, *L'inspection du travail dans l'Empire d'Allemagne* (1er article). — Ce numéro contient aussi la suite de l'article de Lagardelle, *Le Socialisme français et le Congrès de Paris.*

N° du 10 février. — E. Wurm. *L'inspection du travail dans l'Empire d'Allemagne* (2e article) : signale les principaux défauts du système de l'inspection et les réformes régulièrement réclamées par les députés socialistes du Reichstag. L'organisation n'est pas uniforme dans toute l'Allemagne, le service de l'inspection dépendant des gouvernements particuliers; les inspecteurs sont trop peu nombreux pour que leur surveillance soit efficace; cette surveillance ne s'étend pas aux petits ateliers que les industriels multiplient à dessein, etc... Il est particulièrement intéressant pour nous de remarquer le grief suivant : Wurm constate qu'il est officiellement interdit aux inspecteurs d'entrer en rapport avec des

commissions de plaintes, créées par les ouvriers pour centraliser leurs réclamations ; on sait que le ministère du commerce français a récemment établi des rapports réguliers entre les inspecteurs et les ouvriers organisés. — A. Braun, *Sur la question du tarif des typographes* (1er article). — J. Rolph, *Giordano Bruno*.

Paul Fauconnet

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Le néo-coopératisme (l'*Effort*). — Bancel expose à nouveau sa théorie du *néo-coopératisme*. Il l'oppose au coopératisme conservateur. Ce dernier « voyait dans le coopératisme non pas un système de rénovation économique et morale, relevant de l'économie sociale, mais un système purement économique relevant de l'économie domestique. Le néo-coopératisme « veut exclusivement créer des coopératives de consommation et il vise par ce moyen à s'emparer : 1° de l'industrie commerciale par les magasins coopératifs ; 2° de l'industrie manufacturière par les ateliers coopératifs ; 3° de l'industrie agricole par les fermes agricoles coopératives ». « L'action des simples coopérateurs a des fins purement *individualistes* et *particularistes ;* celle des néo-coopérateurs a des prix nettement *communautaires* ou communistes ». — Bancel étudie ensuite les résultats du néo-coopératisme :

« Le néo-coopératisme fait augmenter les salaires en soutenant les grèves ;

« De plus, il économise la force des ouvriers en développant le machinisme dans ses institutions ;

« Ce système fait baisser les prix des denrées — d'abord par le jeu de la simple concurrence ; puis par l'élimination plus ou moins radicale des intermédiaires ;

« Le néo-coopératisme combat la falsification des denrées alimentaires — car grâce à lui le consommateur devient son propre vendeur.....

« Le néo-coopératisme s'empare petit à petit de la distribution de détail, puis de celle de demi-gros, enfin de celle de gros ;

« Il diminue les heures de travail — et les coopératives traitent mieux leurs employés que n'importe quelle maison de commerce privée ;

« Le néo-coopératisme supprime la concurrence, car les coopératives n'ont pas intérêt à se combattre ;

« Enfin le néo-coopératisme tend au perfectionnement des hommes par l'instruction et par l'éducation privée et sociale. »

Nous craignons que Bancel ne se laisse un peu trop illusionner sur les bienfaits *déjà réalisés* par le néo-coopératisme. Les Wholesales anglais notamment passent pour ne point traiter aussi

bien qu'il le veut dire leurs employés. Ceci, pour ne faire qu'une objection aux documents — peut être pas toujours suffisamment contrôlés, qu'il nous apporte.

Néanmoins, sans croire à la panacée du néo-coopératisme, nous pouvons dégager l'idée essentielle de la théorie de Bancel : il faut que dans la société capitaliste, nous nous efforcions de créer les cadres de la société future. Comme Jaurès le disait dans le *Mouvement Socialiste*, il y a quelques mois, c'est autour des syndicats et des coopératives que s'opérera la cristallisation communiste.

E. Buré

Polémique antisocialiste (*Journal des Économistes*, numéro de février). — Il y a des articles qu'un rédacteur en chef qui tient au bon renom de la revue qu'il dirige ne devrait pas donner à l'impression. Tel l'article de M. E. Martineau sur « Les Contradictions du socialisme » où nous trouvons la phrase suivante : « Nos néo-socialistes se sont engoués du système d'un sophiste allemand qui nie le libre arbitre et enseigne que les hommes ne sont qu'un troupeau sans volonté et sans initiative entraîné fatalement dans le processus des phénomènes économiques, et qui a imaginé une théorie de la valeur fondée sur la durée du travail et *tarifiée arbitrairement par l'État!* sans songer que le travailleur est une force libre et que c'est son droit comme son premier devoir d'évaluer et de discuter lui-même le prix de son travail, la valeur de ses services. » Dans un autre passage, M. Martineau rappelle l'arbitrage qui a mis fin à la grève des mineurs de Saint-Étienne. Les ouvriers ayant accepté l'arrangement qui leur était offert, M. Martineau se demande : « Que devient en présence de ces faits le principe de la plus-value capitaliste produite par le sur-travail des ouvriers ? Si M. Jaurès estimait que la hausse des salaires consentie par l'arbitre de la Compagnie n'était pas suffisante et que l'exploitation capitaliste subsistait toujours, comment a-t-il pu accepter l'offre et la faire accepter aux ouvriers mineurs? D'autre part, comment les ouvriers, les premiers intéressés à ne pas subir l'exploitation capitaliste, ont-ils pu se ranger à l'avis de leur arbitre et reprendre le travail, s'ils se voyaient et se sentaient victimes d'une exploitation inique? Ainsi apparaissent les contradictions des *leaders* du socialisme, leurs discours et leurs écrits de la veille contredisant ceux du lendemain, et réciproquement. »

G. Fauquet

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 2179

La Nouvelle Loi sur la Durée du Travail [1]

(Suite et fin)

II

La Chambre vient d'adopter les modifications légères que le Sénat a fait subir au premier texte voté par elle. En quoi consistent donc les améliorations apportées par la nouvelle loi?

1° Le temps de travail est unifié. — La classe ouvrière ne sera plus coupée en quatre fractions distinctes, soumises à quatre séries de dispositions différentes : il n'y aura plus qu'*une* seule loi réglementant la durée du travail de *toutes* les catégories de travailleurs. L'article 3 modifié de la loi du 2 novembre 1892 et l'article 1er modifié du décret-loi du 9-14 septembre 1848 sont décisifs, à cet effet. Le premier dit : *Les jeunes ouvriers et ouvrières jusqu'à l'âge de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de onze heures par jour, coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure et pendant lesquels le travail sera interdit.* Le second porte : *Toutefois, dans les établissements de ce genre qui emploient des hommes adultes et des personnes visées par la loi du 2 novembre 1892, la journée ne pourra excéder onze heures de travail effectif.* Et des mesures efficaces sont prises par la loi pour que cette unification ne soit

---

(1) Voir le n° 29 du *Mouvement Socialiste.*

pas purement théorique, mais devienne une réalité : Les Équipes volantes sont interdites. Les hommes, les femmes, les adolescents, les enfants, sans distinction d'âge ni de profession, entreront dans les ateliers et dans les usines à la même heure; à la même heure ils en sortiront et se reposeront; à la même heure ils y retourneront. La classe ouvrière est une : une est aussi la réglementation de la durée de son travail.

On voit tous les avantages de cette unification. Le prolétariat cessera d'être fractionné contre lui-même, ne s'opposera plus à lui-même. La loi n'entretiendra plus, à l'intérieur de la classe ouvrière, une division artificielle, pour le plus grand bénéfice du patronat. Les adultes ne se feront plus les complices des capitalistes dans l'exploitation méthodique des enfants; une partie de la classe ouvrière ne s'embusquera plus derrière la légalité existante contre une autre partie de la classe ouvrière. Les intérêts des travailleurs unifiés ne seront plus un obstacle insurmontable à tout mouvement d'ensemble du prolétariat pour l'application des lois protectrices du travail : l'unité de classe fera l'unité d'action.

Ne serait-ce que ce premier profit, la nouvelle loi sur la durée du travail aurait, au point de vue proprement prolétarien, une importance majeure. Et il est singulier, à la vérité, que ce soient, parmi nos camarades, ceux-là surtout qui se donnent comme les « purs représentants du principe de la lutte de classe », qui se refusent, avec une obstination étrange, à reconnaître un progrès aussi essentiel. Leur attitude est incompréhensible, — ici comme ailleurs. Car enfin, qu'est-ce *pour eux* que la lutte de classe, qu'ils invoquent toujours avec mystère, comme une entité métaphysique ou comme une bonne déesse de la mythologie socialiste, sans la définir jamais, sans en déterminer jamais le contenu réel ?

La lutte de classe semble supposer trois termes : 1° l'*organisation unitaire et progressive*, pour une action commune en vue d'un but commun, de tous les éléments — relativement homogènes et solidaires — qui constituent le prolétariat, c'est-à-dire la classe qui se trouve en opposition irréductible avec l'ordre capitaliste existant ; 2° l'*autonomie* de cette organisation de la classe ouvrière, — celle-ci se concevant de plus en plus comme une *personne* distincte et complexe ; 3° la *conscience*, chez les travailleurs, d'abord de cette homogénéité et de cette solidarité d'intérêts qui lient entre eux tous les membres de la classe prolétarienne, et ensuite de cette autonomie et de cette personnalité du prolétariat envisagé comme classe.

C'est là le sens que paraît revêtir — envisagé du moins d'un certain côté — la lutte de classe. — Ainsi conçue, elle s'organise peu à peu, sous l'effort ininterrompu du prolétariat socialiste. Ce n'est que lentement que les oppositions d'intérêts et les antagonismes de toute sorte disparaissent au sein de la classe ouvrière, pour faire place au sentiment de la solidarité qui doit unir entre elles toutes les fractions du prolétariat. La lutte est d'abord partout : lutte entre les travailleurs qualifiés et les non-qualifiés ; lutte entre les hommes et les femmes ; lutte entre les adultes et les enfants ; lutte entre les organisations syndicales égoïstes et exclusives ; lutte entre les ouvriers nationaux et les ouvriers étrangers. C'est le rôle du mouvement socialiste de faire passer au second plan ces divisions plus apparentes que réelles, et de faire surgir avant toute chose la conscience des intérêts communs, de l'exploitation commune, et de la nécessité d'une organisation unique pour une action concertée. Progressivement, la classe ouvrière, imprégnée de l'esprit socialiste et sous la pression des circonstances économiques, va ainsi de l'état de division vers l'état d'union : la lutte de

classe suppose à sa base le passage continu du prolétariat de la diversité à l'unité.

Envisagée de ce point de vue, la loi nouvelle sur la durée du travail revêt une portée décisive. C'est, en effet, la législation capitaliste elle-même qui se charge de réunir, sur le terrain des intérêts communs, les catégories diverses du prolétariat, et de faire cesser — au lieu de les exaspérer à son profit — les antagonismes intérieurs à la classe ouvrière. Pourquoi donc les « purs théoriciens de la lutte de classe » ont-ils jeté tant d'anathèmes sur cette réglementation nouvelle du temps du travail ? Pourquoi se sont-ils laissés aller à je ne sais quelle démagogie philanthropique et à quel faux sentimentalisme? — Ils ont parlé de la chair saignante de l'enfance ouvrière livrée à l'anthropophagie patronale! — Pourquoi ont-ils nié la profonde révolution dans l'histoire de notre législation ouvrière que constitue cette loi, qui fait tomber toutes les barrières d'âge, de sexe, de profession qui divisaient auparavant les travailleurs, et qui envisage pour la première fois la classe ouvrière, dans son ensemble, en tant que classe ?...

A côté de cet avantage d'ordre théorique et général, il y a un avantage d'ordre pratique non moins important. L'inapplicabilité de la législation sur la durée du travail cesse du coup, par l'unification du temps de travail et la suppression des équipes volantes. Il y aura plus de cohésion et plus de fixité dans le personnel des ateliers et des usines : le contrôle et l'inspection seront faciles — les heures de suspension générale du travail étant connues, et un tel régime supprimant désormais toute fraude. Les bras des enfants ne seront plus mêlés les uns aux autres et brouillés ensemble : leur temps de travail ne saurait être désormais supérieur à celui des adultes.

II. — La base PROVISOIRE est l'unification de la durée actuelle : onze heures. — C'est cette disposition qui a soulevé les plus vives critiques. Elle ne fait cependant que consacrer — comme nous l'avons vu plus haut — l'état de choses existant, le *modus vivendi* établi entre la classe ouvrière d'une part, et le patronat et le gouvernement de l'autre.

Comment a-t-on été réduit à prendre cette base d'unification ? Lorsque le ministre du commerce annonça, par une circulaire sensationnelle, son désir de faire appliquer la loi de 1892, il se heurta d'abord aux menaces des patrons, décidés à effectuer de graves réductions de salaires et un renvoi en masse des enfants. C'était une manifestation destinée à impressionner un ministre très sympathique malgré tout — et nous le déclarons d'autant mieux que nous sommes aussi loin de la conception socialiste de Millerand que de celle de Guesde ou de Vaillant — et très dévoué à la classe ouvrière. Etait-il possible d'acculer les travailleurs à une réduction subite de salaires, que leur absence d'organisation et que la diversité de leurs intérêts ne leur permettaient pas d'empêcher? D'autant plus que les documents officiels et les rapports des inspecteurs du travail vinrent bientôt appeler l'attention du gouvernement sur l'inapplicabilité de la loi de 1892 et ses vices irréductibles. C'est alors que, suivant les désirs de la classe ouvrière elle-même et les indications de l'inspection du travail, l'unification fut décidée, et la base *provisoire* de ONZE heures — type moyen actuel — choisie.

Cette disposition a un triple effet : 1° elle relève la journée des enfants de *dix* à *onze* heures ; 2° elle maintient celle des femmes et des adolescents à *onze* heures ; 3° elle abaisse celle des adultes de DOUZE à *onze* heures.

1° *Elle relève la journée de travail des enfants de* DIX *à* ONZE *heures*. — Nous avons établi suffisamment qu'*en*

fait les enfants font *onze* heures au minimum, quand leur journée de travail n'est pas de douze, treize, quinze et seize heures : il est inutile d'y insister à nouveau. Le relèvement de la journée des enfants n'est donc que NOMINAL : en réalité, il ne se produit rien de pareil. S'il y a quelque chose de nouveau, c'est non un relèvement, mais un *abaissement*, — pour tous les enfants faisant au delà de onze heures.

Et pourtant, c'est sur ce relèvement NOMINAL qu'ont porté les protestations véhémentes des adversaires de la nouvelle loi! C'est sur cette base inexistante que s'est échafaudée toute leur critique! Ce sont là les arguments qu'on a donnés pour prouver que la loi nouvelle est une *loi de recul* et constitue un *crime* contre la classe ouvrière!

Sans doute, on a cité trois ou quatre fabriques du Nord où la durée du temps de travail ne dépasse pas dix heures. Ce fait — fût-il plus fréquent — n'infirme en rien notre raisonnement. La loi nouvelle ne *force* pas les industriels à faire travailler onze heures les enfants qui ne travaillent que dix. Elle fixe simplement un *maximum*. Et il est bien évident que là où les dix heures sont maintenant la règle, aucun changement ne sera nécessairement apporté. De deux choses l'une, en effet : ou bien les dix heures ont été librement consenties par les industriels, dans leur intérêt même, et alors en quoi les raisons qui leur ont fait établir cette durée de travail, ou même une durée inférieure, viendraient-elles à changer sous l'empire de la loi nouvelle? ou bien les dix heures ont été arrachées au patronat par la force même de l'organisation ouvrière, — et alors en quoi le prolétariat par le seul fait de la loi serait-il subitement incapable de conserver ce qu'il a obtenu par sa propre puissance? Dans les deux hypothèses, le relèvement de dix heures à onze heures ne peut vraisemblablement pas s'opérer.

2° *Elle maintient la journée des femmes et des adolescents à onze heures.* — De ce chef, il n'est guère possible de parler de recul; tout au plus pourrait-on critiquer le maintien du *statu quo*. Mais ici encore la loi constitue un progrès : ce n'est que PROVISOIREMENT qu'elle a conservé l'état de choses actuel, comme nous le verrons plus loin.

3° *Elle abaisse la journée des adultes de* DOUZE *heures à* ONZE *heures.* — Nul ne contestera que ce soit là une innovation d'une portée capitale pour la classe ouvrière; si bien qu'on a pu dire justement que la nouvelle loi peut être considérée comme la conquête la plus importante du prolétariat français depuis le décret-loi de 1848.

C'est un pas décisif fait vers une diminution progressive de la journée de travail. D'abord, ce n'est pas seulement aux ateliers mixtes que cette mesure doit rester appliquée : par la force même des choses, il sera facile au prolétariat d'obtenir qu'elle soit aussi étendue aux ateliers où les hommes travaillent seuls. Ensuite, l'abaissement progressif de la journée de travail pour tous, hommes, femmes, adolescents et enfants devient inévitable. La réduction de la journée de travail des femmes et des enfants ne peut manquer de s'imposer dans un délai plus ou moins éloigné, et avec elle, désormais, elle ne peut pas ne pas amener la réduction de la journée des adultes. L'unification a lié les unes aux autres les diverses journées de travail : l'une d'elles ne pourra descendre sans entraîner les autres.

III. — LA BASE DÉFINITIVE DE L'UNIFICATION EST LA JOURNÉE DE DIX HEURES. — La durée légale de la journée de travail pour tout le personnel employé n'est fixée à onze heures que jusqu'en 1902; de 1902 à 1904, elle sera réduite à dix heures et demie; et, à partir de 1904, elle ne sera plus que de DIX heures. — « *Au bout de deux ans,*

à partir de la présente loi, la durée de travail sera réduite à dix heures et demie, et au bout d'une nouvelle période de deux années, à dix heures seulement. » — En somme, c'est la JOURNÉE DE DIX HEURES pour TOUS LES TRAVAILLEURS, dans un délai de deux et de quatre années. Qui nierait la portée d'une réforme à ce point féconde?

Les adversaires de la loi l'ont pourtant niée. Ils ont opposé la certitude du présent à l'incertitude de l'avenir ; ils ont mis en avant l'impossibilité de compter sur d'aussi vagues « promesses », auxquelles la bourgeoisie ne peut que faire faillite : « on ne tire pas — a-t-on dit — des lettres de change sur des promesses patronales et gouvernementales ». Et le citoyen Walter, à la Chambre, a indiqué pourquoi ses amis et lui ne croyaient pas à la mise en vigueur de la réduction inscrite dans la loi. « Si nous avons choisi ces délais (la fixation de la réduction à dix heures au 1er juin 1900), disait-il, c'est que nous pensons que dans un an ce ministère pourra encore exister, quoi que fassent les adversaires de la classe ouvrière; tandis qu'au contraire si vous acceptez le délai de quatre ou six ans, ce ministère et bien d'autres encore auront disparu, et alors la réforme que vous aurez faite restera lettre morte, comme la loi de 1892. »

Ainsi donc, c'est parce que le ministère Millerand-Waldeck-Rousseau n'existera pas dans deux et quatre ans que l'inscription de la journée de dix heures et demie et de dix heures dans la loi est illusoire! On compte, et on compte uniquement pour l'application des lois ouvrières sur la bonne volonté du pouvoir central : on subordonne tout à l'éventualité des combinaisons ministérielles. Quant à organiser le prolétariat, dans le pays, pour lui permettre d'exercer sur les pouvoirs publics une pression suffisante afin qu'il impose ses désirs, on n'y songe même pas! L'action politicienne et électorale a tel-

lement absorbé nos camarades dits « révolutionnaires » qu'ils en arrivent à placer le centre de gravité de l'action du prolétariat non pas en bas, dans la classe ouvrière elle-même, mais en haut, dans un parlement ou un gouvernement.

En réalité, la réduction à dix heures deviendra un fait tangible si le prolétariat le veut. A lui de s'organiser, de se grouper, de se concerter et d'agir. C'est son indifférence et son manque d'organisation qui a facilité la violation de la loi de 1892. La leçon doit porter. Jamais terrain d'action plus favorable ne s'est présenté pour un immense mouvement d'ensemble de la classe ouvrière : tous les travailleurs ont le même intérêt à la réduction à dix heures, et tous peuvent se dresser, dans la conscience de leurs droits, à l'heure dite, si promesse n'est pas tenue. *La grève générale* doit être alors entre leurs mains l'arme décisive. Trop souvent ce moyen si efficace d'action a été conçu d'une façon utopique, sans point d'appui ni base précise. Si par grève générale on entend l'intervention unanime du prolétariat en vue d'une revendication déterminée, la classe ouvrière trouve désormais dans l'application de la loi nouvelle un champ d'activité merveilleusement propice. Les vrais révolutionnaires, les révolutionnaires de l'action et non de la phrase, ne le nieront pas.

III

Il n'est pourtant pas à dire que la loi nouvelle soit en tous points parfaite et sans mauvais côtés. Elle n'est qu'une loi bourgeoise, comme toutes les lois en régime capitaliste : née d'un compromis politico-industriel, si par quelque endroit elle apporte de notables améliorations au régime antérieur, elle est pleine malgré tout d'infirmités et d'imperfections.

Il est certain que le relèvement MÊME NOMINAL de la journée de l'enfant a quelque chose de douloureux : s'il eût été possible, si la classe ouvrière eût été assez forte pour pouvoir l'exiger, il aurait naturellement mieux valu l'unification immédiate de la journée de travail à dix heures! Mais le prolétariat est bien obligé de se contenter de ce qu'en l'état actuel de son organisation et sa puissance il est capable d'obtenir.

Les délais de deux et quatre ans — aussi — auraient pu être réduits sans inconvénients. Sans doute, on les a voulus si éloignés, non seulement pour donner aux industriels le temps de se préparer à la réduction de la durée du travail, mais encore et surtout pour permettre au prolétariat de s'organiser fortement en vue d'empêcher, à l'échéance fixée, toute diminution de salaires. Néanmoins, ce résultat aurait certainement été obtenu dans un laps de temps plus court, et il était inutile d'obliger la classe ouvrière à une si longue attente.

Dans certaines professions, en outre, telles que la couture — pour ne prendre que cet exemple — la nouvelle loi pourra déterminer pour l'enfance un relèvement du temps de travail. C'est, en effet, le défaut commun à nos lois ouvrières d'être des lois générales, s'appliquant à des catégories disparates, et non des lois spéciales, faites pour des catégories homogènes. Et la législation ouvrière ainsi conçue vise surtout les professions proprement industrielles plutôt que des métiers à côté. Malgré tout, il y a là un vice indéniable de la nouvelle loi : mais il tient, non pas à la loi elle-même, mais à la façon dont est élaborée, en France, la législation ouvrière.

Ce sont là les critiques justifiées qu'on peut adresser à la loi. Mais les inconvénients sont-ils supérieurs ou inférieurs aux avantages? *Toute la question est là.* Il ne

s'agit pas de savoir si la loi est en tous points irréprochable et si elle favorise selon nos désirs la classe ouvrière. Il faut simplement se demander si elle apporte plus d'améliorations que d'imperfections, et si elle est préférable à l'ancienne.

La réponse ne saurait être douteuse. On a vu plus haut l'inapplicabilité et l'inapplication de la loi de 1892; on a vu les innovations considérables que la nouvelle loi apporte. On jugera. On comprendra ce que valent les accusations portées contre une aussi profonde transformation de la législation du travail. On ne pourra pas se défendre d'un mouvement de stupéfaction et d'inquiétude en se souvenant des attaques lancées par quelques-uns des « chefs » de fractions socialistes : *Loi de recul; loi abominable; manœuvre criminelle; complot patronal et gouvernemental; crime de lèse-humanité;* etc., etc., que n'a-t-on pas dit de déclamatoire contre la nouvelle loi ?

Le bilan ainsi dressé des avantages et des inconvénients, le prolétariat doit juger par lui-même. De tous côtés, sur tous les points où ils peuvent atteindre, les adversaires de la réglementation nouvelle de la durée du travail font un exposé erroné et trompeur des modifications qu'elle apporte. Que la classe ouvrière se rende compte des lois qui l'intéressent, et qu'elle prenne une fois pour toutes la parole pour son propre compte.

IV

Il y a une leçon à dégager des discussions et des polémiques qui ont été soulevées autour de la nouvelle loi sur la durée du travail.

C'est d'abord que le prolétariat est dans un état d'ignorance pénible à constater. Nullement informé des questions qui le touchent, il peut être facilement victime des

plus invraisemblables erreurs. On a appris évidemment aux militants de la première heure à se servir de quelques formules sacramentelles, toujours les mêmes dans leur immuable abstraction, contenant tout, depuis les lois immanentes de l'évolution sociale jusqu'à une conception du monde. Mais on a proclamé superflu tout intérêt porté par la classe ouvrière, soit aux problèmes pratiques et immédiats, soit à ceux de la culture et de la civilisation. Un prolétariat instruit des faits et des idées générales, l'esprit critique en perpétuel éveil, la pensée en incessant effort, préoccupé du mouvement des choses, inquiet des angoisses humaines, a paru inférieur à un prolétariat prisonnier de dogmes et de chefs! Il importe — et l'espèce actuelle le prouve — à la classe ouvrière de faire au plus tôt son instruction générale et pratique elle-même, afin d'agir par elle-même.

C'est ensuite que la législation ouvrière par elle seule ne peut être agissante. *Elle ne vaut que dans la mesure où il y a une classe ouvrière organisée capable de la faire appliquer.* Une des causes de la non-application de la loi de 1892 a été l'indifférence et l'état de dispersion du prolétariat. Une des conditions de réalisation de la loi nouvelle, comme de toutes les dispositions légales protectrices du travail, sera l'intervention personnelle et constante de la classe ouvrière. Le problème de l'organisation unitaire et de l'action commune du prolétariat prime tout.

C'est enfin que la tactique socialiste subit des transformations décisives. On a beau dire, la pensée et l'action du socialisme sont soumises, elles aussi, à la loi de l'évolution : elles changent avec les époques, se modifient avec les circonstances, se conforment à la marche des faits. La politique — affirmée par nos camarades qui se déclarent « les seuls révolutionnaires » — du *tout ou rien*

est bien démodée : dans sa lutte pour sa libération, le prolétariat n'a le droit de refuser aucun élément nouveau de force, si faible soit-il, et d'où qu'il lui vienne. Les attitudes intransigeantes appartiennent à une phase aujourd'hui dépassée du mouvement socialiste : la période actuelle a d'autres exigences. C'est bien en vain qu'à propos de la loi que nous discutons, nos camarades dits « révolutionnaires » ont essayé d'établir une confusion que nous ne laisserons pas s'accréditer. Ils ne persuaderont à personne qu'à cette heure notre mouvement se coupe en deux grandes fractions : d'une part, les prêtres et les croyants de la pure théorie « révolutionnaire », de l'autre le vague troupeau des infidèles, qu'ils appellent des « ministériels ». Non, ils ne feront pas croire au prolétariat que *qui n'est pas avec eux est contre le socialisme*. Entre le révolutionnarisme des uns et l'opportunisme des autres, il y a place pour une conception plus réaliste de la doctrine et de la pratique : c'est de cette conception que se réclament la plupart des partisans de la loi nouvelle.

La morale est claire que comporte la controverse provoquée par la récente réglementation du temps de travail : *l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes exige comme condition nécessaire et préalable l'émancipation du prolétariat des phrases, des formules et des personnes.*

HUBERT LAGARDELLE

L'Œuvre des Municipalités Socialistes

LA MUNICIPALITÉ DE DIJON (1)

(Fin)

II. — ŒUVRES SOCIALES

BOURSE DU TRAVAIL

Avant l'arrivée au conseil du parti socialiste, la Bourse du Travail existait déjà; elle était alimentée par une maigre subvention du conseil municipal et du conseil général. Pendant la période casimirienne, ces subventions furent supprimées, puis rétablies en partie. Les syndicats durent se cotiser pour faire les frais de la Bourse du Travail, et l'institution végéta de la sorte pendant deux années.

Depuis tout est bien changé. Le conseil actuel a pris au compte de la ville le loyer de l'immeuble, déjà trop petit, occupé par la Bourse du Travail. L'aménagement et l'ameublement en ont été payés également par la commune.

Actuellement la Bourse du Travail comprend une grande salle de fêtes, une salle de réunion plénière, des ateliers pour les cours professionnels (bois et métaux), une bibliothèque et des bureaux spéciaux pour les syndicats adhérents.

---

(1) Voir le numéro précédent.

La dotation de la Bourse du Travail est de 4,000 francs, indépendamment du loyer, qui est de 1,325 francs.

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT

Un bureau de placement gratuit fonctionne à la Bourse du Travail pour les travailleurs des deux sexes.

Par une délibération formelle, le conseil a en outre invité l'administration à ne plus accorder d'autorisation d'ouverture de bureaux de placement à l'avenir, afin d'en amener la suppression par voie d'extinction.

COURS PROFESSIONNELS

La Bourse du Travail, on l'a vu plus haut, a installé des cours professionnels dans son immeuble. Le matériel est fourni par la municipalité.

Outre ces cours, Dijon possède une école professionnelle et ménagère de jeunes filles, dont l'agrandissement a été voté l'année dernière. La dépense résultant de cette décision est comprise dans l'affectation du produit de l'emprunt de conversion, soumis en ce moment au Parlement.

Projet. — Le conseil municipal a mis à l'étude la transformation de l'école primaire supérieure en école pratique d'industrie et de commerce, qui comprendra certainement des cours professionnels du soir pour tous genres d'industrie.

CAISSES DE CHOMAGE

Dans son programme, le conseil municipal de Dijon avait inséré un article particulièrement hardi, et que peu de socialistes avaient osé inscrire parmi leurs revendications : l'organisation des secours de chômage.

Cet article, pris à la lettre, n'est pas autre chose que la mise en pratique du *pain gratuit* et de quelque chose en plus, innovation que Barrucand a été à peu près le seul à préconiser.

Dès leur arrivée à l'Hôtel de Ville, les socialistes se rendirent compte des difficultés d'application.

Tout d'abord, l'hostilité du pouvoir central était certaine. Pas plus pour les secours de chômage que pour les autres œuvres, l'administration préfectorale n'entendait se dépouiller de son droit de tutelle, et les subventions aux chômeurs étaient destinées, dans leur ensemble, à se confondre avec les subventions allouées jusque-là au bureau de bienfaisance. Or ce bureau était clérical, et le conseil municipal venait d'entrer en conflit avec lui et devait même lui retirer toute subvention lors de la discussion du budget de 1897.

Outre cet état d'esprit réactionnaire du bureau de bienfaisance, il est de notoriété publique que les secours alloués par lui vont à des indignes, et que les indigents sont à la merci d'une enquête *de police* ou d'un caprice des religieuses chargées des distributions de secours. Enfin la dépense n'intéressant personne, eût monté à des chiffres hors de proportion avec les ressources du budget.

Là encore, le conseil municipal ne pouvait agir directement. Il chercha alors du côté des syndicats ouvriers.

Contrairement au bureau de bienfaisance, les syndicats offrent une garantie réelle aux pouvoirs publics. Les secours alloués par eux sont sévèrement contrôlés, chacun étant intéressé à ce que les dépenses soient le moins élevées possible. De plus, pour avoir droit aux secours, les syndiqués doivent justifier qu'ils n'ont réellement pas trouvé de travail dans le cours d'une semaine.

Là était la solution, et ce fut le syndicat typographique — le seul possédant alors une caisse de chômage — qui la fournit.

Le conseil municipal, s'inspirant du règlement de cette société, adopta, le 7 octobre 1896, une réglementation des subventions aux chômeurs, par laquelle il s'engageait à allouer aux syndicats ouvriers des subventions pouvant aller jusqu'au triple de la somme cotisée par les intéressés. La limite du secours fut fixée à deux francs par jour et le conseil ajouta encore une clause permettant de subventionner davan-

tage et à titre exceptionnel les corporations à chômage prolongé; pour avoir droit à ce supplément, il faut que les intéressés s'imposent au moins cinquante centimes de cotisation par mois au minimum.

Tous les travailleurs ayant la faculté de se syndiquer et tout syndicat pouvant organiser une caisse de chômage, la mesure adoptée aurait pu être grosse de conséquences pour la caisse municipale.

Le pouvoir central, toujours *tutélaire*, n'approuva pas cette réglementation, et se réserva simplement d'approuver en détail les subventions allouées aux syndicats par le conseil municipal.

Les syndicats présentèrent donc leurs demandes isolément, mais le conseil leur appliqua néanmoins, pour la fixation de la part incombant à la commune, la réglementation de 1896. Cependant il était évident que le droit des syndicats restait précaire et subordonné complètement à la bonne volonté du conseil municipal.

En 1898, la minorité réactionnaire du conseil proposa une modification du règlement tacitement appliqué. N'osant demander la suppression totale des subventions allouées aux caisses de chômage, messieurs de la droite proposèrent de limiter la participation de la ville à une somme égale à celle des syndiqués eux-mêmes.

Cette réduction ne se justifiait aucunement par l'élévation de la dépense. L'éducation sociale du peuple, il faut bien l'avouer, n'est malheureusement guère avancée; en cotisant cinquante centimes, les ouvriers pouvaient toucher deux francs, et cependant il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitèrent des largesses municipales. La dépense, en effet, n'excède pas six mille francs par année, alors qu'elle eût dû monter à soixante mille francs! Ce résultat stupéfiait Jaurès et Allemane lui-même, mais c'est cependant la vérité absolue et nous devons le dire, quelque amertume que nous en ressentions personnellement.

Le conseil pouvait se montrer hardi jusqu'à la témérité, il ne lui en coûtait guère. Mais désireux cependant de perpétuer

son œuvre en en faisant adopter le principe par ses adversaires, il accepta l'amendement proposé, et un nouveau règlement fut adopté, ne différant du premier que par la participation dans la dépense incombant à la commune, qui n'est plus que de la moitié, au lieu des trois quarts alloués depuis 1896. Ce règlement aura-t-il le don d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question? Nous nous en remettons sur ce point au ministre de l'industrie, qui saura intéresser à ce projet son collègue de l'intérieur, du moins nous l'espérons.

En revanche, les syndicats peuvent comprendre dans les secours de chômage les journées perdues pour cause de maladie. Dans ces conditions, la part de la ville restera la même, sinon supérieure, et le sacrifice personnel des syndiqués ne sera pas supérieur à celui qu'ils s'imposaient antérieurement, soit un franc au minimum par mois et par membre.

Avec l'expérience, nul doute que les ouvriers ne saisissent la portée considérable de cette institution, qui n'est autre chose que l'application du principe du *droit à l'existence* pour tous. Déjà les métallurgistes ont pu s'en rendre compte lors de leur dernière grève. Le conseil municipal, sous couleur de subvention supplémentaire à leur caisse de chômage, leur alloua deux mille francs de secours, ce qu'il n'aurait pu voter utilement sans ce subterfuge, car chacun connaît le veto préfectoral opposé aux secours de grève. Tous les conseils municipaux socialistes, Dijon comme Paris, s'y sont heurtés à l'occasion.

Travailleurs, comprendrez-vous enfin?

SUBVENTIONS SYNDICALES

Outre les secours de chômage, le conseil municipal a subventionné les syndicats ouvriers pour l'envoi de délégués aux congrès corporatifs, pour la création de coopératives de production (syndicat des manouvriers-terrassiers), pour les bibliothèques syndicales et enfin pour les caisses de maladie.

Cela ne sort pas de l'ordinaire et n'apprendra rien à nos coreligionnaires des autres villes ; nous ne donnerons donc aucun détail.

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Grâce à l'initiative et au dévouement de quelques professeurs du lycée et des facultés, une Université populaire a été fondée récemment à Dijon.

La municipalité lui a concédé une salle de conférence, une salle de bibliothèque et une salle de lecture. L'aménagement en sera fait aux frais de la ville.

GARANTIES DE SALAIRE

Depuis son arrivée à l'hôtel de ville, le conseil municipal élimine des adjudications les entrepreneurs n'appliquant pas sur leurs chantiers les prix de série adoptés par la ville.

Dès 1896, une imprimerie à l'index fut non seulement écartée des adjudications municipales, mais le conseil retira les subventions allouées jusqu'alors à différentes sociétés qui confiaient leurs impressions à cette imprimerie.

Enfin, les décrets Millerand étant survenus, le syndicat des tailleurs de pierres a saisi, par voie de pétition, le conseil municipal de la question, et les cahiers des charges seront certainement revisés dans le sens demandé par les ouvriers, avant le départ du conseil actuel. L'acquiescement du conseil ne saurait être douteux.

Mentionnons, pour être complets, le relèvement des salaires des cantonniers, balayeuses et agents de police.

TAXE OFFICIELLE DU PAIN

Depuis 1896, le pain est taxé par la mairie de Dijon. Après une résistance assez vive de la part des boulangers, lesquels étaient soutenus par la préfecture, un barême fut adopté, qui prenait pour base le cours des farines.

En fait, le prix du pain a baissé à Dijon de cinq centimes par pain de quatre livres.

C'est tout ce que l'on pouvait tenter sur le terrain municipal, le pouvoir central s'opposant à la création de boulangeries municipales. Il appartient aux ouvriers organisés en coopératives de provoquer un abaissement plus considérable.

FOURNEAU ALIMENTAIRE

La commune de Dijon prend à charge le loyer de l'association alimentaire, qui a pour but de délivrer des aliments à prix réduits aux ouvriers indigents ou non de la localité ou de passage.

150 pensionnaires y prennent leurs repas. Le loyer annuel est de 2,000 francs.

III. — SERVICES PUBLICS

GAZ ET EAUX. — TRANSPORTS

Le programme du conseil municipal de Dijon comme tous les conseils socialistes, comportait l'organisation d'un certain nombre de services publics, amorce de la socialisation de tous les moyens de production et de la consommation.

La commune devait exploiter elle-même l'éclairage, la traction électrique, le service des eaux, boulangerie, pharmacie, boucherie municipales, logements à bon marché, bains et lavoirs, etc.

Mais toutes ces choses demeurèrent dans le domaine théorique, malgré la bonne volonté manifeste du conseil municipal.

L'éclairage avait été concédé à nouveau à une compagnie capitaliste pour une durée de 40 années, ce qui ajourne à 1942 la date où la commune pourra reprendre l'éclairage public à son compte.

Les tramways électriques ont été également concédés récemment pour une durée plus longue encore.

Le service des eaux a toujours été municipal, et nos amis n'ont rien à innover en ce sens. Disons toutefois qu'ils ont pu appliquer le système de la régie aux travaux de captation de la source de Morcueil, dont le débit doit doubler l'alimentation en eau potable de la ville de Dijon. Les ouvriers, organisés en coopérative pour la circonstance, ont travaillé directement pour le compte de la commune, sans adjudication.

SERVICES PUBLICS D'ALIMENTATION

Quant aux services publics d'alimentation, on ne put en organiser aucun, le gouvernement ne reconnaissant pas aux communes le droit de rien faire en ce sens, sauf dans des circonstances exceptionnelles, telles que : siège, révolution, sinistre général; dans ce cas la commune ne crée pas de services publics permanents, mais agit plutôt en vertu de son devoir d'assistance publique.

C'est dans cet esprit que sont créées les œuvres de *soupe populaire*, etc., qui n'ont rien de commun avec l'application de la doctrine socialiste.

Pourtant, il y a peut-être une solution indirecte à la question. On pourrait tenter, sous le prétexte d'organiser l'assistance par le travail aux passagers de l'asile de nuit et aux chômeurs, de créer une boulangerie mécanique, une meunerie, une boucherie, dont les produits seraient affectés à l'alimentation des hospices, des indigents, des cantines scolaires, etc. Une proposition a été faite au conseil municipal de Dijon, elle vient d'être prise en considération.

Dans le cas où le pouvoir central s'opposerait à cette création, on pourra encore essayer d'un autre moyen : on pourrait utiliser la société d'alimentation existante, ou à défaut en créer une nouvelle et la subventionner en conséquence, à charge par elle d'alimenter les établissements que nous venons de désigner.

On le voit, la solution, pour être complexe, n'est cependant pas introuvable.

Il y a évidemment un vice dans notre législation, qui tient

toujours les communes en tutelle et ne leur laisse que l'initiative indispensable au fonctionnement tout sec d'une subdivision administrative. A nos députés de la réformer.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le conseil municipal de Dijon, sur la proposition du citoyen Charlot, a affecté et fait aménager les terrains de l'ancien carrousel en vue de la construction d'habitations à bon marché.

Par suite des difficultés qui ont assailli nos amis à l'occasion des taxes de remplacement de l'octroi, le projet a dû être ajourné. Il sera repris par les socialistes si le suffrage universel le leur permet.

RÉGIE DU THÉATRE

Le gouvernement, si tracassier quand il s'agit pour une commune d'exploiter elle-même une industrie de rapport, se montre cependant très coulant quand cette commune a consacré ses ressources à un service onéreux.

Si elle ne peut fabriquer du pain ou débiter de la viande, par contre elle peut tirer des feux d'artifice, municipaliser le corps des pompiers, les sociétés de musique, les bibliothèques, les musées, les théâtres.

Elle ne peut s'assurer elle-même, mais elle doit prendre à sa charge les frais d'entretien du matériel d'incendie, de sorte que, le cas échéant, elle fournit aux compagnies des occasions de chicane en empêchant la combustion complète du bâtiment communal assuré.

Mais cet illogisme importe peu. La commune est une mineure, c'est entendu; elle a donc tort de raisonner, le tuteur ne doit d'explication qu'à son conseil de famille.

C'est grâce à cette bienveillance que le conseil municipal de Dijon a pu mettre le théâtre en régie.

Ce service public coûte à la commune de 60 à 70,000 francs par an, qu'il soit concédé à un directeur ou régi directement. Mais il convient de remarquer que depuis l'exploitation en

régie, le niveau artistique a été singulièrement relevé : au lieu des procédés plus ou moins délicats des anciens directeurs, on s'applique ici à donner au public de la bonne musique et de la comédie de bon aloi, interprétées par une troupe composée en dehors de toute question de personne ou d'argent.

Enfin le nombre des petites places a été augmenté sensiblement, et des réductions de tarif sont accordées aux familles ou groupes d'amateurs.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé la création de deux laboratoires : l'un d'analyses des denrées alimentaires, qui fonctionne au marché et à l'abattoir, l'autre d'analyses chimiques et bactériologiques, fonctionnant à la faculté des sciences.

Ces laboratoires rendent quelques services, mais non autant qu'on aurait pu le croire. Il manque à ces institutions la possibilité de réprimer la fraude, la consécration pénale, pour ainsi dire.

LOGEMENTS INSALUBRES

En apparence, les commissions de logements insalubres semblent armées d'une façon formidable par la législation. Elles ont le droit de faire démolir l'immeuble qu'elles reconnaissent insalubre. Cette décision, d'apparence terrible, est en fait impraticable.

Indépendamment des formalités inhérentes à notre administration paperassière, il existe un obstacle sérieux à l'application d'une telle mesure : l'immeuble frappé doit être exproprié au préalable, et l'estimation de sa valeur en est faite par un jury d'expropriation *composé de propriétaires.*

Or, de même que les loups, les propriétaires ne se mangent pas entre eux ; de telle sorte que l'expropriation dans ces conditions serait plutôt un bienfait pour le propriétaire d'un immeuble insalubre.

Aussi, les commissions n'usent-elles jamais de tout leur pouvoir, et se contentent-elles de prescrire des réparations

qui sont généralement exécutées, et qui donnent le droit, en tous cas, de résiliation aux locataires plaignants.

Dans le but de rendre les garanties des locataires moins illusoires, le conseil municipal a réorganisé la commission des logements insalubres, en lui adjoignant six membres désignés par les syndicats ouvriers du bâtiment et des délégués du conseil des prud'hommes.

BAINS POPULAIRES

A Dijon, les lavoirs sont pour ainsi dire gratuits, mais il n'existe pas de bains populaires. En 1897, le conseil municipal, sur la proposition du citoyen Jacquot, décidait la création de bains-douches à l'usage du public, gratuits pour les indigents et les élèves des écoles communales, et à prix réduits pour les travailleurs des deux sexes. Une piscine et un lavoir devaient y être annexés.

Un projet fut élaboré, des pourparlers furent engagés avec un industriel, M. Philippe, créateur des bains d'Armentières, et un plan fut adopté. La subvention annuelle à voter par le conseil municipal était de 17,000 francs; en retour, M. Philippe devait délivrer 80,000 tickets de bains gratuits.

Le préfet ne voulut pas approuver cette délibération, et le maire, pour des raisons toutes personnelles, se refusa à passer un traité quel qu'il soit avec le concessionnaire. L'affaire reste donc en l'état, mais les socialistes la reprendront un jour sur de nouvelles bases, s'ils restent à la mairie.

BULLETIN MUNICIPAL

Dans le but de faire connaître *in extenso* leurs actes et leurs délibérations, les conseillers municipaux de Dijon ont créé un bulletin municipal officiel hebdomadaire sur le modèle de celui de Paris.

Il coûte cinq centimes, quel que soit le nombre de pages. Il nécessite un crédit annuel de 4,000 francs au budget des dépenses.

Voilà tout ce que les socialistes ont fait ou tenté dans cet

ordre d'idées en quatre années. Mais on peut faire davantage par la suite, en dépit de la législation hostile qui régit les communes.

IV. — QUESTIONS FISCALES

DÉGRÈVEMENT DES PETITS LOYERS

Depuis un certain nombre d'années, et plus spécialement à la suite de l'entrée des radicaux à l'hôtel de ville, les contribuables peu fortunés bénéficiaient d'une modération d'impôts.

Sur l'initiative des quelques socialistes élus à cette époque, la cote mobilière fut établie de la façon suivante :

1° Les loyers inférieurs à 200 francs, occupés par la classe laborieuse, furent, en général, exonérés complètement de la taxe mobilière;

2° Ceux de la classe moyenne (loyers de 200 à 400 francs), eurent leur cote mobilière atténuée de 10 francs (exactement 9 fr. 75);

3° Les loyers supérieurs à 400 francs continuèrent à être imposés à la totalité de la taxe mobilière.

Cette répartition s'inspirait de l'exemple donné par les conseils municipaux de Paris et d'un certain nombre de grandes villes.

La loi ne permet pas de modération d'impôts, mais étant donnés le nombre des cotes irrécouvrables et le prix élevé des loyers des grandes villes, le gouvernement toléra cette innovation, préférant la voir passer dans les coutumes que de modifier en ce sens la législation.

Mais la coutume non écrite reste toujours attaquable, quelle que soit sa valeur au point de vue pratique ou philanthropique. Celle-là finit par éveiller l'attention de quelques propriétaires réactionnaires autant que chicaniers de la ville de Dijon.

En 1897, deux zélés réacteurs, agissant pour le compte du parti conservateur, MM. Méray et Philippot, attaquèrent le mode de répartition de l'impôt, prétendant que la loi ne per-

mettait pas la diminution de 10 francs dont bénéficiait la classe moyenne. En février 1898, le conseil d'État leur donna raison, et le conseil municipal dut surimposer de 10 francs les loyers de 200 francs à 400 francs jusque-là atténués de cette somme.

Nos amis, cependant, n'entendaient pas laisser le coup sans riposte. La loi ne leur donnait que le droit d'exonérer *en totalité* la classe ouvrière, mais non en partie : ils résolurent de profiter largement de cette latitude.

En vain les journaux bourgeois protestèrent-ils *au nom des ouvriers* (!) disant pompeusement que les travailleurs considéraient comme *une atteinte à leur dignité* toute atténuation ou exonération de taxe. Nos amis ne sont pas de ceux qui se laissent prendre aux grands mots, et le civisme de leurs adversaires est par trop chétif pour être pris au sérieux.

Le nombre des loyers exonérés de la cote mobilière était, en 1896, de 5,425 ; en 1899, il fut porté à 8,617, soit 3,192 citoyens qui furent exonérés complètement à la suite de la décision du conseil d'État, et qui autrefois ne bénéficiaient que d'une modération de 10 francs.

Malheureusement, il reste 3,000 citoyens environ qui ont vu leurs cotes augmenter de 9, 10 ou 11 francs, selon l'importance de leurs loyers ; il appartiendra aux futurs élus, s'ils sont encore de l'opinion socialiste, de compléter la mesure en montant à 300 francs le chiffre des loyers imposables.

En somme, les impositions sont ainsi réparties à Dijon à l'heure actuelle :

Ménages ne payant aucune taxe.	4.847
Ménages ne payant que la taxe personnelle (3 fr. 05). .	3.970
Nombre de loyers exonérés de 9 fr. 75 jusqu'en 1899 et frappés par la décision du conseil d'État.	3.000
Nombre de loyers payant taxe entière (logements bourgeois).	6.960

L'importance des loyers bourgeois dijonnais (7,000 environ) permettra aisément au conseil municipal la réalisation de l'exonération nouvelle que nos amis se proposent d'accomplir.

De la sorte, d'un excès d'égoïsme de la part des bourgeois pourra sortir un soulagement plus considérable pour la classe laborieuse, si celle-ci sait faire son devoir.

SUPPRESSION DE L'OCTROI

Depuis de longues années déjà, les divers partis républicains qui se sont succédé au pouvoir ont promis la suppression des impôts de consommation en général, et en particulier celle de l'octroi.

Tout le monde s'accorde à trouver l'octroi inique et cependant peu nombreux sont ceux qui osent en poursuivre la suppression.

C'est qu'en effet il ne suffit pas de supprimer des taxes impopulaires, il faut les remplacer par d'autres.

Et c'est là la difficulté.

On ne peut songer à modifier notre système d'impôts sans aborder la question de l'impôt sur le revenu; on ne peut esquiver ce problème dès que l'on touche aux questions fiscales et c'est pourquoi les conseillers municipaux préfèrent généralement rester dans le *statu quo*.

Un impôt existant, si critiqué qu'il soit, est un impôt admis; son maintien ne fait guère crier, tandis qu'une taxe nouvelle, si juste qu'elle soit, soulève contre elle les clameurs des intéressés. Quant aux citoyens appelés à bénéficier de la réforme ils laissent faire en silence quand ils ne se laissent pas circonvenir par les manœuvres des gens intéressés au maintien du système en vigueur.

Nos amis risquaient donc, en soulevant cette question, leur popularité et l'avenir du parti socialiste. S'ils n'avaient été aussi froidement résolus, ils se seraient contentés d'émettre un vœu tout platonique en faveur d'une réforme générale de l'impôt et se seraient ingéniés à soigner les petites questions propres à flatter toutes les corporations et tous les intérêts.

Mais une telle manière de voir n'entrait pas dans les vues de la très grande majorité du conseil. Le parti socialiste désirait la suppression de l'octroi, ses élus ne devaient pas reculer.

L'octroi frappait la population en raison du nombre de bouches à nourrir, et non en raison du revenu. En revanche, les propriétaires et commerçants, chargés de famille ou non, ne payaient point à la commune une contribution proportionnelle à leur fortune. L'octroi rapportait 1,300,000 francs environ, chaque habitant payait par conséquent une vingtaine de francs (Dijon compte 66,000 habitants), soit 100 francs pour une famille de cinq personnes, riche ou pauvre.

Cela est d'une importance autrement grande que la feuille d'imposition même élevée à 30 francs! Il fallait donc faire disparaître l'octroi.

A la date du 17 octobre 1896, les citoyens Charlot, Roland, Marpaux et Montplot proposaient au conseil municipal de supprimer l'octroi à partir du 1er janvier 1898 et de le remplacer par une taxe unique de 125 centimes additionnels au principal des quatre contributions.

Cette taxe, basée sur des précédents existant dans des petites villes (Montbard, Montereau, Elbeuf), augmentait la cote mobilière, les patentes et la propriété bâtie dans des proportions variables, correspondant généralement à la fortune de l'imposé, mais elle ne touchait pas du tout les 8,000 citoyens exonérés de la taxe mobilière, et très peu les 3,000 citoyens imposés, mais non commerçants. Les petits commerçants chargés de famille retrouvaient largement leur compte dans le dégrèvement des denrées soumis aux droits d'octroi.

En outre des avantages résultant d'une meilleure répartition des charges, la commune devait bénéficier des locaux occupés par le personnel de l'octroi et des 130,000 francs de frais de perception que coûtait l'octroi. Ces 130,000 francs devaient être employés en subventions aux invalides du travail, aux chômeurs et à la caisse des écoles pour le repas du soir des cantines scolaires.

Le conseil adopta en principe cette réforme radicale, mais en même temps il décida de consulter les électeurs par la voie du referendum.

Nous parlons plus loin de cette tentative de mise en pra-

tique du principe de la souveraineté populaire, et nous disons pourquoi elle n'a pas donné les résultats que l'on en attendait.

Quoi qu'il en soit, le referendum n'ayant amené qu'un petit nombre de votants (2,100 *oui* contre 600 *non*) sur 15,000 inscrits, le conseil municipal dut prendre la responsabilité complète de la réforme préconisée.

Les propriétaires, rentiers, gros négociants fort nombreux à Dijon firent une opposition acharnée au projet socialiste; ils formèrent une coalition de tous les partis et grâce à l'indifférence des ouvriers qui ne comprenaient rien aux chiffres qui parsemaient les polémiques, une minorité composite vint compléter désagréablement le conseil municipal lors d'une élection complémentaire.

Le gouvernement de M. Méline, prenant texte de l'opposition soulevée, rejeta le projet comme excédant les facultés contributives des habitants de Dijon. Et cependant le projet ne faisait pas monter les centimes additionnels au niveau des impositions supportées par nombre de villes dotées par surcroît d'un octroi. La vérité c'est que la bourgeoisie, atteinte au porte-monnaie, faisait appel au gouvernement qui n'avait rien à lui refuser.

Mais on avait compté sans l'énergie persévérante du conseil municipal. Il fallut, pour cette question comme pour les autres, ruser avec la loi : on s'y employa sans désemparer.

On songea d'abord à ne pas renouveler les taxes d'octroi purement et simplement, en laissant au préfet le soin d'assurer le fonctionnement des services municipaux au moyen de centimes additionnels, seul moyen qu'il ait en sa possession légalement.

Le 14 juin 1897, le préfet répondit que dans ce cas il n'approuverait aucune dépense non obligatoire, qu'il réduirait par conséquent les dépenses de 500,000 francs environ, ce qui ne l'obligerait à prélever que 60 à 70 centimes additionnels au lieu des 125 que demandait la municipalité.

Or les dépenses non obligatoires sont précisément les plus intéressantes : musées, facultés, écoles spéciales, conservatoire de musique, théâtre, bourse du travail, cantines sco-

laires, secours médicaux, secours aux vieillards, etc., etc. Le résultat de la mesure révolutionnaire eût été désastreux pour les citoyens qu'elle avait l'intention de soulager.

Si le budget avait été vide de subventions sociales et artistiques, comme c'est le cas de beaucoup de villes, il eût été plaisant d'obliger le préfet à imposer les bourgeois à défaut des taxes non renouvelées, mais à Dijon il fallait au moins conserver ce que l'on avait conquis.

Le conseil municipal ne donna pas suite à son projet et fit bien. Il prorogea les taxes d'octroi pour une année seulement, après s'être vu refuser la suppression partielle des droits sur les vins, viandes et comestibles, droits qui devaient être remplacés par 72 centimes additionnels et une taxe de 40 francs par hectolitre d'alcool.

Il serait fort long d'énumérer ici toutes les tentatives qui furent faites. Dès que le ministre semblait favorable à une taxe, le conseil municipal s'empressait de la faire figurer dans ses projets. Entre temps, le ministère changeait, l'opinion du ministre variait également et les projets venaient s'échouer devant le rempart de cartons du ministère des finances. Les centimes additionnels, les fourrages, les cercles, les alcools, les licences, la propriété bâtie, les successions, les chevaux et les chiens, etc., tout cela fut mis à contribution, combiné et trituré, sans que la question avançât sensiblement.

Enfin, le conseil; ne pouvant aboutir pour le 1er janvier 1899, résolut de réaliser la réforme en détail. Profitant de la latitude que la loi du 29 décembre 1897 laisse aux communes désireuses de supprimer les droits sur les boissons hygiéniques, nos amis supprimèrent les droits d'entrée sur les vins et les combustibles, en frappant de droits équivalents la propriété bâtie (3,20 p. 100) les constructions neuves, les chevaux, voitures et chiens.

Cette suppression eut lieu, mais les taxes de remplacement furent modifiées; les cafetiers et débitants de boissons durent payer une licence de 36 francs et un relèvement du droit sur l'alcool.

Le surplus de la réforme était divisé en deux étapes, mais

par suite des retards apportés dans la présentation des projets aux Chambres, la troisième étape rejoignit la première au sein de la commission de l'octroi de la Chambre des députés, et se confondit avec elle.

Le ministre Peytral ayant jadis manifesté son horreur pour les taxes sur les successions et la propriété bâtie, le conseil municipal, pour en finir, avait cru bien faire en transformant les droits sur les viandes en droits d'abat, à percevoir à l'abattoir et au marché.

Mais un soufle démocratique avait passé sur le Parlement, lorsque le projet vint devant la commission de la Chambre, à la stupéfaction de nos amis, le ministre leur retourna leur projet en les invitant à supprimer les droits sur les viandes et en les autorisant à frapper de taxes équivalentes les quatre contributions et la propriété bâtie.

Les conseillers socialistes s'empressèrent de déférer au désir du gouvernement, et, rassurés, renouvelèrent les taxes mois par mois, en attendant le vote du Parlement.

Enfin, le 20 mars dernier, la Chambre des députés votait le projet de loi tel qu'il était présenté, après une assez captivante discussion à laquelle ont pris part MM. Cochin, Perreaux, de Ramel, d'une part; et MM. Vaux, Morel et Dubois, d'autre part.

Dès la promulgation de cette loi, les octrois auront vécu à Dijon. Ils seront remplacés par les taxes suivantes :

44 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.	427.500 »
Licence municipale (droit fixe 100 francs, droit proportionnel 5 p. 100 sur la valeur locative). . . .	112.000 »
6,20 p. 100 sur le revenu de la propriété bâtie. . . .	501.800 »
Taxe sur les chevaux, mules, mulets et voitures (égale à celle du Trésor).	19.700 »
Taxes sur les chiens (double de la taxe actuelle). .	16.000 »
Taxe sur les cercles (égale à celle du Trésor). . . .	2.000 »
Relèvement des droits de stationnement.	30 000 »
	1.109.000 »
Le produit des octrois était de.	1.180.000 »
D'où un déficit de.	71.000 »

largement compensé par une économie de 70,000 francs de

frais de perception et une diminution de 3.000 francs, sur les frais de casernement. De plus, la commune peut disposer des dix-sept bureaux d'octroi comprenant tous un étage sur rez-de-chaussée.

Conformément à une délibération formelle, prise à une grande majorité, cette économie sera affectée à l'extension de l'asile des vieillards.

Voilà donc la voie ouverte. Que les municipalités socialistes n'hésitent pas à s'y engager, dussent-elles en éprouver quelques désagréments momentanés au point de vue électoral.

REFERENDUM POPULAIRE

Le referendum populaire, inscrit dans le programme du parti socialiste, est la mise en pratique de la souveraineté nationale. On le pratique en Suisse, mais il n'est pas admis sur le territoire de la République française.

Pourtant, il a été toléré dans quelques communes. L'occasion de la suppression des octrois sembla propice aux conseillers socialistes pour tenter l'application du referendum.

Le préfet refusa de laisser faire cette expérience, et interdit l'envoi de cartes électorales.

Résolus à passer outre, nos amis firent adresser à tous les électeurs des cartes d'identité valables pour le vote en referendum, et firent appel aux syndicats pour constituer un comité de referendum

Les syndicats ouvriers seuls répondirent à l'appel de la municipalité. Ils convoquèrent les électeurs dans des locaux privés, et tinrent les urnes ni plus ni moins que lors d'une élection régulière.

Mais les patrons faisaient une campagne abstentionniste acharnée. Supposant les ouvriers mieux instruits de leurs intérêts, ils n'osèrent affronter le scrutin et se bornèrent à préconiser et *imposer* l'abstention, en se basant sur l'illégalité du referendum.

Il n'y eut que 2,700 citoyens (2,100 *oui*, 600 *non*) qui osèrent voter sur 15,000 inscrits.

Cette expérience négative ne fut pas recommencée. Néanmoins elle pourra servir dans les localités où l'ésprit public sera plus intéressé aux choses publiques qu'on ne le fut à Dijon en mai 1894.

CONCLUSION

A côté de toutes ces réformes, les socialistes du conseil municipal ont émis une foule de votes moins importants, mais non moins socialistes. Ils ont émis un vœu en faveur du sectionnement électoral, afin d'assurer la représentation des minorités ; ils ont demandé et obtenu la grâce de l'anarchiste Monod, ils ont enfin apporté dans l'administration de la cité un esprit démocratique, généreux et libéral, absolument inconnu avant eux.

Telle est leur œuvre : Elle a été accomplie malgré tous les obstacles : défection du maire, obstruction de deux renégats d'abord et d'une minorité réactionnaire ensuite, opposition de la presse et des syndicats patronaux, retards et fins de non recevoir du pouvoir central, hostilité ouverte ou déguisée du préfet, difficultés de la lutte pour l'existence pour les militants, attaques personnelles et diffamation ; rien n'a pu arrêter nos amis et leur tranquille énergie a triomphé de tout parce qu'ils travaillaient pour la cause sacrée du prolétariat.

Quelle que soit la décision de leurs électeurs, elle restera et servira d'exemple aux municipalités socialistes à l'avenir.

Que les socialistes voient enfin de quelle importance est, pour la pénétration de leur doctrine, la conquête des municipalités, et qu'ils jugent par là de la virilité et de la fécondité du principe communaliste en regard de la stérilité et de l'inertie du principe centraliste et parlementaire.

En quatre ans, des édiles, en grande majorité ouvriers manuels, ont plus fait que le Parlement en trente années de politique exclusive.

A. Marpaux,
Correcteur typographe,
Adjoint au maire de Dijon.

II

LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

LES PRINCIPES DU SOCIALISME COMMUNAL. — L'INTERVENTION COLLECTIVE DANS LES CONTRATS DE TRAVAIL. — LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS.

Quelques jours avant le renouvellement des municipalités, il n'est pas sans intérêt de chercher à préciser le programme des réformes socialistes, dans la mesure où elles peuvent être réalisées par les communes avec la législation restrictive qu'elles subissent, et de faire pour la ville de Paris en particulier, vaste champ d'expérience ouvert à toutes les initiatives, l'examen de conscience de ceux qui ont eu pendant ces dernières années la direction des affaires municipales.

J'emploie à dessein le mot « direction ». Car, bien que la capitale soit soumise à un régime exceptionnel et que la haine invétérée des parlementaires nommés par la province ne permette pas d'entrevoir dès longtemps pour Paris le retour au droit commun, le conseil municipal, en fait sinon en droit, a des pouvoirs aussi étendus, sauf pour la police, que les conseils des autres grandes villes. Le préfet de la Seine peut se dispenser d'approuver les délibérations du conseil municipal de Paris, tandis que les préfets des autres départements peuvent s'opposer à l'application des délibérations prises par les conseils placés sous leur autorité. Simple différence de forme; car, dans la pratique, de part et d'autre, tout ce qui n'est pas contraire à la loi générale, tout ce qui constitue un progrès sensible, visible, nettement compris et désiré par la population, ne rencontre aucun obstacle sérieux, soit dans les préfectures, soit dans les ministères. C'est bien le suffrage universel qui gouverne par l'intermédiaire de ses élus; par malheur, il n'est pas toujours éclairé, conscient; il a le tort d'abandonner le gouvernail, au lieu de le tenir constam-

ment lui-même par un contrôle incessant de tous les actes administratifs, de tous les votes.

Si les électeurs étaient plus attentifs à ce qui se passe autour d'eux, s'ils prenaient la peine de signifier leur volonté au jour le jour à ceux qui ont besoin de suffrages en temps d'élection, au lieu de faire entendre de vagues plaintes sur les services publics qui fonctionnent mal, tout irait certainement mieux. S'ils s'abstiennent, ce n'est pas faute d'autonomie communale; et, en somme, on peut dire ici que les peuples n'ont que le gouvernement qu'ils méritent.

Cette vérité apparaîtra pleinement par l'analyse des faits et gestes du conseil municipal de Paris, qui comprend une forte majorité démocratique, dans laquelle trente socialistes font la loi. Malgré toutes les entraves provenant, soit de la législation, soit de fonctionnaires rétrogrades portés à l'interpréter d'une façon étroite ou hostile, les socialistes n'ont jamais cessé d'être les maîtres du conseil, et les antisocialistes n'ont pas même tenté de leur résister en s'appuyant sur l'administration.

L'œuvre de transformation totale se poursuit avec un remarquable esprit de suite, dans toutes les parties du domaine communal, assistance, enseignement, finances, organisation du travail, etc., et toujours sous l'inspiration générale des principes socialistes, auxquels amis et adversaires donnent ainsi la plus éclatante consécration.

Mais d'abord, est-il possible dans notre état social de trouver un concours de circonstances plus favorables que celui qui résulte de l'agglomération communale, pour le développement du socialisme et pour l'éducation socialiste de la masse? Qu'est-ce que le socialisme? — Une tendance à la socialisation. Qu'est-ce que la commune? — La pratique de la socialisation.

C'est dans un but de sécurité que les hommes ont rapproché leurs demeures, pour se protéger contre ces voleurs de grands chemins qu'on appelait autrefois ducs, comtes ou barons. Cela fait, les habitants d'une même commune ont vite compris qu'ils avaient d'autres intérêts identiques à défendre, les

mêmes besoins à satisfaire, les mêmes précautions à prendre contre les dangers environnants. Ils ont créé la justice, la police, la voirie; plus tard, l'assistance, l'enseignement, enfin tous ces services publics, qui servent à l'entretien ou à l'embellissement de la cité, et au bien-être individuel de chaque citoyen, tout cet organisme de la communauté dont la moindre parcelle constitue la mise en action du socialisme.

Pour socialiser la commune, il n'y a donc qu'à suivre docilement le courant naturel d'où elle procède. En France, elle donne l'instruction gratuite à tous les enfants : n'est-ce pas un devoir plus impérieux de distribuer gratuitement l'eau, qui est nécessaire à la consommation et à l'hygiène ? Quand on aura l'eau, pourquoi n'aurait-on pas la lumière à domicile ? Et, après la lumière, le pain, les vêtements et le reste ?

Car la gratuité n'est qu'une apparence : quelqu'un paye ces dépenses, et c'est tout le monde, représenté par la commune. Il a paru tout d'abord plus simple de confier à des agents communaux l'entretien des rues où tout le monde passe ; à des instituteurs communaux l'éducation des enfants ; n'est-il pas plus indispensable de manger que de circuler, d'avoir de l'eau pour boire et se laver que d'apprendre à lire et à écrire ? Tous les actes primordiaux de la vie rentrent au même titre dans l'ordre de la gratuité, dans la catégorie de ceux dont l'accomplissement doit être assuré par la commune.

De même que les membres de la cité se doivent une protection réciproque, — puisque c'est le but et la raison d'être de la formation de la commune, — de même ils ont vis-à-vis les uns des autres des devoirs mutuels et des droits correspondants, pour tout ce qui peut rendre la vie facile, agréable, tant au point de vue moral et intellectuel qu'au point de vue matériel. Les services publics se développent spontanément dans ce sens ; leur évolution ne sera terminée que lorsqu'ils étendront leurs bienfaits à toute la population.

Actuellement, ils procurent des avantages à la minorité, bien qu'ils fonctionnent grâce aux sacrifices imposés à la généralité. Aussi les critiques formulées contre la gratuité n'ont aucune valeur. Elles pourraient être prises en considération,

si les riches faisaient seuls ou presque seuls les frais de l'œuvre collective; mais c'est le contraire qui se produit : le budget est alimenté pour les trois quarts au moins par les deniers des travailleurs; ils ne reçoivent de la commune qu'une faible partie de ce qu'ils lui abandonnent.

Une des fins du socialisme communal, en attendant la transformation radicale qui supprimera les classes sociales, est précisément de rendre la gratuité effective, en mettant les services publics à la charge de ceux qui possèdent, en les obligeant à contribuer, non plus en raison de leur nombre, mais de leurs facultés. Comme dans l'État, l'impôt progressif est dans la commune une mesure inévitable de justice; il peut devenir un moyen puissant de reprise des richesses publiques sur la classe qui s'en est emparé.

Étendre indéfiniment le domaine des services publics, en imposant les riches et en exonérant les pauvres, tel est en quelques mots le programme du socialisme communal; il sera complet, si l'on y ajoute la réglementation du travail.

Cette formule renferme toutes les réformes accomplies ou commencées en France et à l'étranger. Le *Mouvement Socialiste* a publié déjà plusieurs études du genre de celle-ci; on y retrouve, qu'il s'agisse de la Belgique, de Lille ou de Berlin, les mêmes préoccupations, les mêmes tendances, le même point de départ et le même but.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

Les décrets du 10 août 1899 font honneur au citoyen Millerand, qui les a préparés, fait signer par le chef du pouvoir exécutif, qui a montré ainsi un réel courage, presque en entrant en fonctions, en face d'une formidable coalition de rancunes réactionnaires et d'appétits capitalistes. Mais l'idée de cette réforme appartient tout entière au conseil municipal de Paris; le Ministre de l'Industrie s'est souvenu qu'avant d'être au Parlement il avait passé par l'Hôtel-de-Ville. Les décrets ne sont que l'application partielle d'une proposition du citoyen Vaillant, autre ancien conseiller municipal.

Les élus de la population parisienne ont eu la volonté constante, sans un jour de faiblesse, de donner aux ouvriers de la Ville des conditions humaines de travail et de salaire. La résistance de l'administration et du gouvernement ne les a jamais rebutés ; et ils avaient sur bien des points obtenu gain de cause avant l'acte décisif de Millerand.

Le 2 mai 1888, le conseil municipal, relativement modéré, de l'époque avait posé le principe · minimum de salaire, maximum de travail. Après plusieurs délibérations annulées par le Minitre de l'Intérieur ou le Conseil d'État, il avait réussi à faire admettre celles des 22 juillet 1892 et 13 juillet 1895, qui fixaient la journée à dix heures, le salaire à 150 francs par mois, pour vingt-six jours de travail, avec deux jours de repos payés, le salaire intégral pendant les périodes d'instruction militaire, un congé annuel de dix jours avec solde, les jours de maladie payés également, enfin une indemnité en cas d'accident. C'est la charte ouvrière du conseil.

Mais ces avantages ne s'appliquaient qu'aux employés et ouvriers payés directement par la ville de Paris, ceux qu'on appelle les travailleurs municipaux ; chaque fois qu'on avait voulu en faire bénéficier les ouvriers des concessionnaires, on s'était heurté à la barrière infranchissable du Conseil d'État.

Les 21 mai 1897 et 7 novembre 1898, le conseil municipal renouvelait ses votes fondamentaux de 1888 et 1894. Immédiatement après les décrets du 10 août 1899, il prenait en considération, le 23 octobre, une proposition du citoyen Landrin tendant à rendre obligatoires dans tous les cahiers des charges de travaux ou de marchés de fournitures les clauses concernant la réglementation du travail et la protection des travailleurs, bien qu'elles soient facultatives pour les municipalités.

Entre temps, le conseil se préoccupait spécialement de certaines catégories de travailleurs. Les socialistes, le 22 juin 1896, sur la proposition du citoyen Paul Brousse, firent décider qu'aucune entente ne pourrait avoir lieu pour la création de lignes nouvelles avec la Compagnie générale des

Omnibus, si elle n'améliorait pas la situation de son personnel. Délibération destinée à rester platonique, les difficultés toujours nouvelles de la circulation dans Paris n'ayant pas permis d'ajourner l'extension des moyens de locomotion, ni d'imposer à la Compagnie des charges non reconnues par son traité. Les agents de ce service public savent du moins qu'ils ne peuvent rien attendre de l'exploitation privée et qu'ils ont tout à gagner à l'exploitation par la Ville des omnibus et tramways.

Le 12 mars 1897, le citoyen Landrin proposait de faire bénéficier les travailleurs occupés par des particuliers dans les entreprises et services publics des mêmes conditions de salaire, durée de travail, repos, retraite, etc., que les travailleurs municipaux, et le conseil modifiait ainsi ses délibérations antérieures : dix heures de travail par jour, avec interruption de douze heures d'un jour à l'autre; un jour de repos par semaine; le salaire intégral en cas d'accident jusqu'à guérison complète, sans préjudice de l'indemnité légale en cas d'incapacité de travail; assurance payée par l'entreprise, sans retenue sur le salaire, et le concessionnaire toujours responsable du paiement de l'indemnité (cette dernière clause était une application anticipée de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents); mesures de sécurité et d'hygiène prises sous le contrôle de l'administration.

A la même époque, des garanties importantes étaient introduites dans les cahiers des charges des concessions d'éclairage à l'électricité et acceptées forcément par les concessionnaires, soit : neuf heures de travail, 0 fr. 80 l'heure de jour, 1 fr. 20 à partir de 6 heures du soir, 1 fr. 60 de minuit à 6 heures du matin, assurance gratuite contre les accidents, enfin suppression du travail à forfait.

Ici, l'administration dut s'incliner devant la volonté du conseil, car il ne s'agissait pas de travaux mis en adjudications ni de marchés soumis à l'approbation ministérielle, mais de concessions tirant leur existence du vote même du conseil municipal et qu'il dépendait de lui de laisser dans le néant. Les concessionnaires, comme l'administration, firent

contre mauvaise fortune bon cœur, et, pour pouvoir exploiter les Parisiens, — ce qu'ils désiraient par dessus tout, — consentirent à rogner une très petite part de leurs bénéfices au profit des ouvriers.

On voit que la distinction originairement établie entre les salariés directs de la ville de Paris et les autres catégories de travailleurs rétribués indirectement par le budget communal s'effaçait peu à peu, et tous les efforts du conseil devaient tendre à la faire disparaître complètement.

C'est ainsi que, le 6 novembre 1898, sur la proposition du citoyen Landrin, il demandait au préfet de police, n'ayant pas un droit propre de réglementation, de limiter la durée du travail des voitures à traction mécanique, ce, dans l'intérêt de la sécurité publique, car le surmenage à Paris, où la circulation est exceptionnelle, est une cause fatale d'accidents.

Le 30 décembre 1898, il décidait de faire l'essai de la journée de huit heures pour un certain nombre d'égoutiers; expérience concluante, car, six mois après, la limitation était généralisée.

Le 8 octobre 1898, les terrassiers étant en grève à cause d'une réduction de salaire, il prenait énergiquement leur défense, en mettant les entrepreneurs en demeure d'exécuter les marchés passés avec la Ville, c'est-à-dire de rouvrir les chantiers et de payer les ouvriers convenablement, sous peine de déchéance. Là, les plus acharnés adversaires de l'intervention collective dans les contrats particuliers durent capituler devant la nécessité et suivre les socialistes, proclamant ainsi l'insuffisance de leurs théories surannées et la supériorité des nôtres.

Rappelons encore la création d'inspecteurs ouvriers, chargés de donner leur avis sur les questions de personnel et même de travail. Cette proposition votée trois fois, les 30 décembre 1887, 21 décembre 1896 et 20 octobre 1897, malgré l'opposition du préfet de la Seine, est restée lettre morte; l'administration autoritaire ne peut comprendre que les travailleurs cessent d'être des serviteurs, serfs, pour devenir des collaborateurs

émancipés. Le vote du conseil est du moins précieux comme indication.

Il faut indiquer enfin la limitation à 10 p. 100 du nombre des étrangers occupés dans les entreprises de travaux publics, pour prévenir l'avilissement du salaire, le projet de révision des prix de série de 1882, le partage des adjudications en lots susceptibles d'être soumissionnés par les travailleurs associés, le vœu tendant à placer une classe extrêmement nombreuse de travailleurs de tout âge, les cuisiniers, sous la protection des inspecteurs du travail.

Epargner aux travailleurs le surmenage, leur donner un salaire équitable, les faire jouir de repos périodiques, les soustraire à l'exploitation sans frein de l'entrepreneur ou du patron, ce n'était là qu'une partie de la tâche. Arrivés à l'âge où ils ne peuvent plus travailler, les ouvriers ont droit, en organisation socialiste, à des subsides qui ne soient pas une aumône dédaigneuse de l'Assistance publique, mais une reconnaissance et le paiement des services rendus pendant leur vie de labeur. Le conseil municipal de Paris, à l'instigation des socialistes, a tenu là aussi à donner l'exemple.

Les salariés de la Ville recevaient depuis 1890 un secours de 500 francs à 65 ans d'âge, c'était presque l'aumône. Le 9 juin 1899, le conseil a réglementé le service des retraites ; et, dès ce moment, ils furent assurés d'avoir, à 50 ans, une rente annuelle de 700 francs, qui peut aller jusqu'à 1,200 francs en cas de blessure ; leurs veuves et leurs enfants héritent de la plus grande partie de ces droits.

A côté de la protection matérielle les garanties morales ; si la liberté politique n'existe pas en fait pour ceux qui sont encore en état de servitude économique, qu'elle soit au moins respectée par les administrateurs de la ville de Paris dans la personne de leurs subordonnés ! Tel est le sens d'un blâme adressé le 12 mars 1897 au préfet de la Seine par la grosse majorité des conseillers, à la demande des citoyens Landrin, Brousse et Lefèvre. Le préfet s'était permis de refuser à un ouvrier la permission de se rendre au congrès corporatif de Tours, parce qu'on devait y traiter des questions socialistes.

Cette raison préfectorale donnait au débat son véritable caractère; le conseil, par 41 voix contre 17, déclara qu'il n'appartenait pas au préfet d'empêcher un ouvrier municipal de remplir ses devoirs socialistes, même au prix d'un chômage de quelques jours.

Et le 27 octobre 1897, l'attitude du conseil se précise encore davantage. On était en pleine réaction gouvernementale, sous le ministère Méline, qui s'était dispensé d'approuver les subventions accordées aux chambres syndicales pour l'envoi de délégués aux Congrès ouvriers de Zurich et de Toulouse. Voici l'ordre du jour voté par le Conseil, sur la proposition de deux conseillers antisocialistes :

« Considérant que les Congrès corporatifs sont aussi nécessaires que l'institution de la Bourse du travail pour l'étude et la défense des intérêts professionnels et économiques des ouvriers;

« Que ces Congrès constituent le complément naturel de la Bourse du travail... »

Quant à l'objet même des Bourses du travail, il était rappelé dans la même séance, tel que M. Mesureur, ancien conseiller municipal de Paris, devenu ministre, l'avait défini : « Les Bourses du travail ont eu pour but, dans la pensée de leurs créateurs, de faciliter aux syndicats ouvriers l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels... » Le conseil, en s'appropriant cette définition, constatait à la suite du parti socialiste la lutte de classe et la nécessité pour les travailleurs de s'organiser contre le patronat.

Tel est le résultat de l'action socialiste à l'Hôtel de Ville de Paris, dans le champ très vaste et presque illimité de la protection ouvrière. Les 10,000 travailleurs municipaux en ont d'abord profité; ensuite, ceux en nombre au moins égal qui appartiennent à toutes les entreprises dernièrement concédées par la Ville, électricité, tramways de pénétration, chemin de fer métropolitain. Par suite de l'application des décrets du 10 août 1899, qui sont, il faut le répéter, l'œuvre du conseil municipal socialiste, une nouvelle catégorie presque aussi

nombreuse bénéficiera d'améliorations notables dans les conditions du travail, pour tous les travaux mis en adjudication. Enfin, par répercussion, par la contagion de l'exemple, l'industrie libre arrivera très rapidement à imiter les services de la Ville; c'est une concurrence en sens inverse qui s'exercera: au lieu de causer la dépréciation des salaires, elle les relèvera sans cesse, le travail étant plus recherché là où ils sont plus avantageux, les patrons étant mis dans l'obligation de subir les conditions générales garanties par les services publics, de même qu'ils ont subi les prix de série pour les corporations du bâtiment.

C'est un progrès social incontestable, qui aura, une fois le principe admis, des conséquences difficiles à prévoir, mais susceptibles de s'étendre indéfiniment. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est qu'il a été acquis grâce à la persévérance inlassable, à la ténacité du parti socialiste du conseil municipal, qui a fini par triompher de tous les obstacles, imposant à l'État lui-même l'intervention collective dans les contrats particuliers, comme une mesure juste et inévitable.

Ainsi, par la force des choses, le socialisme s'infiltre dans les pouvoirs publics du haut en bas de l'échelle sociale, amenant les lois à s'adapter aux transformations économiques, lorsque celles-ci sont comprises et voulues par la population. Le conseil municipal de Paris, en se faisant bon gré mal gré socialiste, n'a été que l'exécuteur de la volonté du peuple.

MAURICE CHARNAY

(A suivre)

DE L'ALCOOLISATION (1)

Il y a quelques mois déjà, et l'on viendrait un peu tard pour en parler, si le sujet n'était pas toujours d'actualité, — il y a quelques mois, l'excellent travail que notre collaborateur Verhaeghe présentait comme thèse de médecine à Lille, était « refusé par la censure décanale et rectorale » (2).

Ce travail cependant offrait un vif intérêt ; c'était une « étude de pathologie sociale » sur une des plus graves maladies sociales qui existent, sur l'*Alcoolisation*. On répète partout que cette maladie finira par tuer la France si aucun remède efficace n'est trouvé. Pourtant, — et l'an dernier il n'était pas encore question de la nouvelle vaccination anti-alcoolique, — ces messieurs de la Faculté refusèrent de discuter les idées de Verhaeghe et sa thérapeutique. En effet, le remède de Verhaeghe est la diffusion de l'idéal socialiste, seul capable d'enrayer l'alcoolisation croissante des masses.

Certes, des gens qui ignorent tout du socialisme peuvent mettre en doute l'efficacité de ce remède ; mais les professeurs de Lille ont fait preuve de quelque intolérance, en refusant de discuter une thèse que le seul esprit scientifique avait dictée et qui, sans parti pris politique, n'était arrivée à des considérations sociales qu'en vertu de la poussée des faits et de l'enchaînement des idées.

---

(1) *De l'Alcoolisation : effets, causes, remèdes ; étude de pathologie sociale* par le docteur Désiré Verhaeghe ; Paris, Société d'éditions scientifiques, 1900 ; un vol. in-8° de 279 pages.

(2) Mention faite sur le titre.

Il existe des maladies sociales. La natalité diminue, la criminalité augmente, l'aliénation mentale se développe. La taille moyenne s'abaisse, la vigueur individuelle diminue. Voilà un ensemble de faits dont il convient de chercher la cause (ch. I).

L'alcool est accusé d'être l'auteur de ces maladies sociales. En gros, sa consommation a augmenté parallèlement à leur accroissement. Citons le tableau 9 de l'*Alcoolisation :*

CONSOMMATION DE L'ALCOOL EN FRANCE

Années	Quantité moyenne par habitant (alcool à 100°)
—	—
	Litres
1830	1,10
1850	1,46
1860	2,27
1870	2,32
1880	3,64
1890	4,35
1898	4,54

Ainsi la consommation de l'alcool a plus que quadruplé en soixante-huit ans. C'est un fait social considérable, qui ne peut manquer d'avoir les plus graves conséquences, étant donnés les effets pathologiques de l'alcool.

Mais n'a-t-on pas prétendu qu'il faut distinguer deux sortes d'alcool : celui qui est « naturel », produit par la distillation du vin, du marc, etc., et l'alcool « artificiel » extrait des mélasses, de la pomme de terre, par des procédés industriels ? Et l'on mettait à part l'alcool naturel, surtout celui que fabrique « chez lui » le paysan ; cet alcool « naturel » ne pouvait être nuisible. De l'alcool industriel et de ses *impuretés* venait tout le mal. Donc, en supprimant la consommation du « mauvais » alcool, et en favorisant celle de l'alcool « naturel », on supprimait les fâcheux effets de l'alcoolisme.

Malheureusement, l'alcool artificiel contient moins que l'autre des *impuretés :* acides, aldéhydes, furfurol, éthers. Bien mieux, de tous les alcools « naturels », celui qui contient le

plus d'impuretés toxiques, c'est celui que fabrique le bon bouilleur de cru; c'est le calvados de Granville, c'est le marc d'Auvergne, c'est tout ce que distille l'alambic malpropre du paysan. L'analyse le démontre péremptoiremnt.

Il n'y a donc pas lieu de distinguer l'alcool « naturel » de l'alcool « artificiel » d'après la quantité de poisons dissoute. Cette distinction ne laisserait pas l'avantage à « l'excellent marc », à « cette vieille fine », à « ce kirsch d'origine »!

D'ailleurs, nous n'avons pas à choisir entre les deux rivaux; nous devons les renvoyer dos à dos. Peu importe la quantité de poison dissoute dans un litre d'alcool : *l'alcool pur lui-même est un poison;* à quoi bon chercher combien un litre de ce poison renferme de grammes d'autres poisons ? Il n'y a qu'une chose à faire, une seule : s'abstenir totalement de tout alcool, quel qu'il soit. D'autant plus qu'il est démontré que l'alcool, malgré de trompeuses apparences, ne réchauffe pas, ne nourrit pas, ne fortifie pas (ch. II).

Le chapitre III passe en revue « les mesures préconisées pour restreindre la consommation de l'alcool ». On a essayé de réprimer l'ivrognerie, signe extérieur et non nécessaire de l'alcoolisation : la plupart des alcooliques sont rarement en état d'ivresse et s'intoxiquent lentement sans s'en apercevoir. La répression judiciaire, — en France depuis 1873, en Angleterre depuis 1874, et en Belgique depuis 1877, — fut absolument vaine, ainsi qu'en témoignent les tableaux statistiques dressés par Verhaeghe. Les remèdes fiscaux n'ont pas été plus efficaces, pas même le monople cher à M. Alglave; ces mesures n'ont produit qu'un impôt de plus, sans diminuer la consommation. Seule la prohibition absolue de l'alcool a enrayé la maladie dans quelques villes; mais elle n'est possible que dans les cités où la majorité des habitants est « anti-alcooliste »; d'où cette conclusion, que nous retrouverons à la fin du travail : on ne tuera l'alcoolisation que par une propagande active, capable de convertir les individus.

Pour démontrer la nécessité d'en finir avec l'intoxication alcoolique, le citoyen Verhaeghe en recherche les effets individuels et sociaux, avec une précision et une impartialité

toutes scientifiques (ch. IV). Voici les conclusions auxquelles il arrive :

En ce qui concerne les effets individuels de l'alcoolisation :

1° Développement de la criminalité instinctive;

2° Augmentation du nombre des accidents;

3° Augmentation de la morbidité et de la mortalité, diminution de la longévité;

4° Action douteuse sur la natalité : accroissement *apparent;*

5° « Action sur la race par le si grand nombre de dégénérés, d'idiots, d'épileptiques, d'imbéciles, de névropathes, que l'on rencontre dans la descendance des buveurs. »

En ce qui concerne les effets sociaux de l'alcoolisation :

1° « L'alcoolisation n'est pas la directrice des phénomènes démographiques; cette directrice réside dans l'état économique de la société » (1);

2° L'alcool a une influence très nette, sur le développement de la petite criminalité (vol, homicide par imprudence, coups et blessures, menaces, outrage public à la pudeur, etc.);

3° L'alcoolisation ne semble pas être la principale déterminante de la criminalité, dont il faut chercher la cause générale dans l'état social actuel;

4° L'alcool n'agit que comme élément occasionnel dans la diffusion de l'aliénation mentale;

5° L'alcool n'est pas une cause de suicide; le suicide est en rapport direct avec l'état de désintégration des sociétés bourgeoises et disparaîtra avec la solidarité socialiste;

7° La décroissance de la taille ne peut être attribuée à l'alcool principalement, mais doit l'être sans doute, aux conditions du régime industriel (travail excessif et prématuré de l'enfant).

(1) En particulier, la natalité ne varie pas en sens inverse de l'alcoolisation. Par un exemple frappant notre camarade Verhaeghe montre que le chiffre de la natalité est lié au régime économique : à Fort-Mardyck, village maritime voisin de Dunkerque, la natalité est de 43 pour 1,000 habitants, la moyenne française étant de 23,5 pour 1,000; *or Fort-Mardyck vit sous un régime collectiviste de la propriété.* Cf. L. et G. Lanery. *La commune de Fort-Mardyck,* 1890.

On voit que si l'alcool n'est pas le véritable auteur de tous les méfaits qui lui sont couramment reprochés, les conséquences de l'alcoolisation sont encore assez graves et assez nombreuses, pour que le devoir s'impose de lutter immédiatement.

Pour combattre avec efficacité le fléau, il faut en déterminer les causes (ch. V). Elles sont *prédisposantes* ou *provocatrices*.

Parmi les causes prédisposantes, l'hérédité joue un rôle considérable ; d'après Brothers, sur 100 ivrognes : 30 ont des parents ivrognes, 60 des parents frappés d'une tare nerveuse, 10 des parents rhumatisants et phtisiques, et 20 des parents aliénés, épileptiques, criminels, etc. La fréquence de l'ivrognerie héréditaire serait de 50 p. 100 d'après Dodge et Kerr, de 60 p. 100 d'après Maison, de 70 p. 100 d'après Day, de 80 p. 100 d'après Parrisch et Magnan... « Tous ces enfants de dégénérés avaient hérité de leurs parents une tare du système nerveux, un défaut d'énergie vitale. » (P. 188.)

A l'hérédité il faut joindre l'insuffisance de la nourriture, l'insalubrité des habitations, le surmenage des travailleurs : la misère.

Parmi les causes provocatrices, il faut compter un climat froid ou humide, l'oisiveté (1), certains modes de paiement du salaire en nature (c'est-à-dire en alcool), l'augmentation de la production de l'alcool et celle du nombre des débits, les nécessités professionnelles (cavistes intoxiqués par les vapeurs d'alcool, dégustateurs, apprêteurs du feutre et de la soie, commis-voyageurs, cabaretiers), l'isolement qui jette l'homme au cabaret, l'instinct d'imitation (l'enfant apprenti boit de l'alcool *comme un grand*), l'exemple de la classe bourgeoise, les absurdes préjugés en faveur de l'alcool (par exemple, le peintre boit de l'alcool pour combattre la colique de plomb, et aggrave son état), le traumatisme physique (à la suite de sa

---

(1) « Sur un total de 1,668 oisifs, il y avait 1,415 ivrognes, soit 84,8 p. 100 ; sur un total de 1,282 travailleurs, il y avait 709 ivrognes soit 55,3 p. 100 ; soit une proportion de 29,5 p. 100 en moins chez les travailleurs que chez les oisifs. » (Page 212, d'après Marembat).

chute, le Coupeau de l'*Assommoir* devient alcoolique), le traumatisme moral (on *noie* son chagrin).

Enfin, comme *cause aggravante,* Verhaeghe indique l'absence d'un idéal servant de frein : ni la bourgeoisie ni les travailleurs ne connaissent plus « la vieille chanson qui berça la souffrance humaine ».

Telles sont les causes du mal. Quel est le remède?

Puisque l'alcoolisation est un fait sociopathologique produit par les conditions économiques actuelles, puisqu'il est « la conséquence directe de l'ordre capitaliste » (p. 229), il est nécessaire de modifier l'état social pour faire disparaître sa conséquence nécessaire. Seule, la Révolution sociale tuera l'alcoolisation.

Mais en attendant la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste, il est possible et il est nécessaire de lutter contre l'alcool pour en atténuer les effets.

Le seul remède est l'*abstinence totale,* la suppression radicale et définitive de l'alcool par l'énergique volonté de chaque individu. Mais comment convertir le buveur? Comment l'habituer à l'abstinence? Il faut l'interner dans un asile spécial, où il cessera d'être dangereux pour la société tout en se guérissant. Au besoin, l'internement sera prononcé d'office.

Nécessairement, ce moyen n'aura que des effets très limités. Il est indispensable d'organiser l'*Enseignement anti-alcoolique.* Il est indispensable aussi de faire passer dans la loi les réformes réclamées par le Congrès d'hygiène ouvrière de Lyon (1896) (âge minimum des apprentis, journées de 8 heures pour les adultes, construction d'habitations salubres à bon marché, etc.) et les résolutions qui ont constitué le Programme municipal du Parti Ouvrier (Congrès de Marseille et Congrès de Lyon).

Enfin, il est indispensable que le Parti socialiste tout entier organise une incessante et une vigoureuse propagande contre l'alcool. Socialistes belges, hollandais, anglais, suisses et américains nous donnent un exemple que nous suivrons. Le Parti Socialiste français aura, lui aussi, sa Ligue socialiste anti-alcoolique : à l'empoisonnement alcoolique, il opposera

l'obligation socialiste de travailler à l'affranchissement du prolétariat. L'*idéal socialiste* vaincra l'alcoolisme, avant le jour où l'établissement de la société collectiviste délivrera les travailleurs du danger terrible de l'alcoolisation, en supprimant à jamais les causes économiques et sociales du fléau. Seul, l'idéal socialiste peut arrêter et supprimer la consommation de l'alcool, en affirmant aux prolétaires la nécessité absolue de sauvegarder leur vigueur physique et intellectuelle : « Comment des travailleurs incapables de se maîtriser eux-mêmes seraient-ils dignes, demande Vandervelde, de gouverner le monde ? Comment en seraient-ils capables ? La Révolution sociale ne sera pas l'œuvre d'un peuple dégénéré, mais l'immense effort des travailleurs réfléchis et conscients. » L'alcoolisme et l'affranchissement ne sont pas compatibles : entre les deux, le prolétariat choisira l'affranchissement.

Telles sont les conclusions de Verhaeghe. Elles seront approuvées par quiconque estime avec Marx que « l'affranchissement des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

MAURICE LAUZEL

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le prolétariat commercial de Paris. — Les employés de commerce, qui jusqu'à présent étaient restés en dehors du mouvement syndical, s'organisent. Un grand nombre d'employés du « Louvre », du « Bon Marché », de la « Samaritaine » adhèrent maintenant à la « Fédération des employés ». Les employés ont formulé, dans un Congrès qui s'est tenu le 8 avril à la Bourse du Travail, leurs principales revendications.

Le *Mouvement Socialiste* publiera prochainement à ce sujet une monographie spéciale. Nous donnons ci-dessous quelques renseignements statistiques sur l'importance du prolétariat commercial à Paris.

Les personnes groupées sous la rubrique « Commerce divers » dans le *Recensement professionnel de 1896* sont au nombre de 309,799 et forment 21 p. 100 de la population active de Paris (1).

Si, de ce chiffre, nous retranchons les 19,787 personnes dont la situation est inconnue et les 37,606 « petits patrons travaillant seuls et ouvriers à façon ou sans place fixe et unique », dont la position sociale est incertaine, il reste 252,406 personnes dont la situation peut être exactement déterminée.

Ces 252,406 personnes se classent de la façon suivante :

	Hommes	Femmes	Totaux
Chefs d'établissement	42.497	26.423	69.370
Employés et ouvriers occupés . . .	133.663	37.426	171.089
— — sans emploi .	8.716	3.231	11 947
Totaux . . .	185.326	67.080	252.406

(1) 1,473,092 personnes exerçant une profession sur une population totale de 2,536,834 personnes.

Les 69.370 chefs d'établissements dirigent 49.937 établissements (1).

Le tableau suivant donne la répartition des établissements suivant le nombre de leurs employés :

Nombre d'employés	Nombre d'établissements	
De 2.001 à 5.000.	2	(mag. de nouveautés).
De 1.001 à 2.000.	2	(idem)
De 501 à 1.000.	4	(1 mag. de vente par abonnements, 1 mag. de nouveautés, 1 mag. de vêtements confectionnés, 1 bazar).
De 201 à 500.	19	
De 101 à 200.	52	
De 51 à 100.	122	
De 21 à 50.	566	
De 11 à 20.	1.122	
De 5 à 10.	3.805	
De 1 à 4.	28.646	
De 0	5.054	
De nombre inconnu. . .	10.543	
Total.	49.937	

Le prolétariat commercial de Paris forme une partie importante, le sixième environ, du prolétariat parisien. Dans le

---

(1) Etablissements composés de plus d'une personne : les « petits patrons travaillant seuls » et que l'on peut considérer comme constituant des établissements d'une seule personne ont été comptés à part.

Par « chefs d'établissement » il faut entendre non seulement les « patrons », mais encore les directeurs ou gérants. Plusieurs établissements peuvent appartenir à la même raison sociale ; c'est ainsi que les « magasins de détail » appartenant à la même maison ont été considérés comme autant d'établissements distincts.

Le nombre de chefs d'établissements est plus élevé que le nombre d'établissements parce qu'un certain nombre d'établissements sont dirigés par plusieurs personnes associées ; il en est ainsi, en particulier, des 5.054 établissements de zéro employés qui sont dirigés par le mari aidé de sa femme. Il en est de même vraisemblablement pour un certain nombre d'établissements dont le nombre d'employés est resté inconnu.

tableau suivant, nous avons ajouté aux employés des « commerces divers » les employés des « agences, spectacles, banques et assurances » :

	Ensemble du prolétariat parisien.	Prolétariat commercial
	—	—
Employés et ouvriers occupés. . .	977.550	197.601
— sans emploi.	61.345	12.308
Petits patrons travaillant seuls ou ouvriers à façon ou sans place fixe unique.	185.438	43.096

Remarquons en terminant que les petits commerçants sont trois ou quatre fois moins nombreux à Paris que les prolétaires du commerce. Cette simple considération devrait tenir lieu de principes aux quelques socialistes qui ont donné leur appui, voire même leur signature, aux projets que le nationaliste Georges Berry dirige contre les grands magasins et que ceux-ci s'efforceraient de faire supporter à leurs employés.

La production houillère et sidérurgique en 1899. — Dans notre dernière chronique, nous constations que la production des combustibles minéraux avait augmenté en 1898 de 5 p. 100 par rapport à 1897. Les chiffres pour 1899 font ressortir une augmentation semblable de 577,684 tonnes, soit près de 2 p. 100 par rapport à 1898.

Le tableau suivant indique quelle a été en 1899 l'augmentation par rapport à 1898 de la production des mines de charbon et des usines sidérurgiques :

	Augmentation par rapport à 1898	
	en tonnes	en p. 100
	—	—
Combustibles minéraux	577.684	1,9
Fontes	42.313	1,6
Fers	76.345	10 »
Aciers ouvrés	79.626	6,6
Lingots Bessemer et Siemens-Martin	95.465	6,4

G. Fauquet

ANGLETERRE

Conférence générale des organisations ouvrières. — Nous avons enfin un parti ouvrier unifié en Angleterre. Les premiers essais d'organisation datent de septembre 1899, du Congrès des Trades-Unions, tenu à Plymouth, qui vota la résolution suivante sur la représentation ouvrière du Parlement britannique :

> Le Congrès, tenant compte de ses décisions antérieures, et pour assurer une meilleure représentation des intérêts des travailleurs à la Chambre des Communes, charge son comité parlementaire d'inviter les coopératives, groupes socialistes, Trades-Unions et autres organisations ouvrières, d'accord sur un programme commun, à se réunir en un Congrès spécial des représentants de leurs organisations, pour étudier les voies et moyens propres à amener l'élection d'un plus grand nombre de représentants du travail au prochain Parlement.

En exécution de cette résolution, le comité parlementaire des Trades-Unions décida la tenue d'une Conférence à laquelle furent invités les délégués des Trades-Unions, des coopératives, du Parti ouvrier indépendant, de la Fédération démocrate-socialiste et de la Société fabienne. Les invitations furent acceptées par ces diverses organisations, sauf toutefois par l'Union nationale des coopératives qui, n'ayant pas reçu mandat de son précédent congrès, déclara ne pouvoir adhérer.

La Conférence fut tenue à Londres les 27 et 28 février 1900. 130 délégués, représentant 560,177 travailleurs organisés, y assistaient. Le citoyen Steadman, membre de la Chambre des Communes, secrétaire général du Syndicat des ouvriers constructeurs de navires, fut élu président et le citoyen Sam-Woods, également membre de la Chambre des Communes, secrétaire du Comité parlementaire des Trades-Unions, secrétaire de la Conférence. La presse capitaliste espérait que les dissensions intestines rendraient impossible tout travail harmonieux des diverses organisations. Bien au

contraire, la Conférence fut remarquable par l'unanimité que rencontrèrent les résolutions proposées et par la rapidité du travail. Les importantes décisions suivantes furent prises :

Cette Conférence se déclare en faveur d'une forte représentation à la Chambre des Communes des intérêts de la classe ouvrière par des hommes acceptant le programme et la tactique du mouvement ouvrier et dont les candidatures auront été ratifiées par une quelconque des organisations représentées à la Conférence.

La Conférence décide la formation d'un groupe ouvrier autonome au sein du Parlement, avec ses questeurs et une politique nettement définie. — Cette politique secondera les efforts de tout parti qui proposera des mesures législatives favorables aux intérêts directs de la classe ouvrière ou qui combattra les propositions en opposition avec les intérêts de cette classe. D'autre part, les membres du groupe parlementaire ouvrier ne combattront aucune candidature en accord avec la première résolution de la Conférence.

Le comité nommé par cette Conférence préparera une liste de candidats qui aura seule le caractère de liste officielle du parti ouvrier unifié. Ce comité se mettra en rapport avec les Trades-Unions et autres organisations locales ou nationales qui porteront des candidats ouvriers et réunira une conférence des représentants des organisations ouvrières chaque année en février.

Le comité administrera les fonds qu'il pourra recevoir de chaque organisation. Les organisations sont tenues de payer dix shillings par an par mille membres ou fraction de mille membres — et répondront des dépenses occasionnées par les candidatures qu'elles poseront. Le comité fera un rapport aux congrès annuels des Trades-Unions et des diverses organisations qu'il représente. Il devra se tenir en contact permanent avec ces orgasations.

Le comité a plein pouvoir pour lancer les invitations à la prochaine Conférence — sur la base suivante : un délégué au comité par 2,500 membres adhérents à la Conférence annuelle et cotisation de 5 livres sterling par 2,500 membres.

J.-R. Macdonald (Parti Ouvrier Indépendant) a été élu secrétaire du comité, dont voici les membres : Greenall (Fédération des Mineurs), Richard Bell (Chemins de Fer), Pete Curran (Syndicat National des Gaziers), Wilkie (Ouvriers constructeurs de navires), Allen Gre (Fédération des Textiles), Rogers (Textiles), Hodge (Fédération des Métallurgistes), Keir Hardie et James Parker (Parti Ouvrier Indépendant),

James Macdonald et Henry Quelch (Fédération démocrate-socialiste) et E.-R. Pease (Société Fabienne).

Cette Conférence affirme un développement décisif du mouvement ouvrier en Angleterre. L'opinion générale est que les résolutions adoptées forment une base solide d'entente et d'action entre trades-unionistes et socialistes et qu'il est probable que le prochain Parlement contiendra un groupe ouvrier complètement indépendant des grands partis bourgeois.

Mary A. Macpherson, B.-A.

ESPAGNE

La nouvelle loi sur les accidents du travail. — L'organe officiel, la *Gazette de Madrid*, a publié le 31 janvier dernier le texte de la nouvelle loi sur la responsabilité des employeurs en matière d'accidents du travail.

D'une manière générale, le montant des indemnités est fixé comme suit :

1° *Incapacité de travail temporaire.* — Frais médicaux et pharmaceutiques et paiement à l'ouvrier blessé d'une indemnité égale à la moitié de son salaire journalier, depuis le jour de l'accident jusqu'au moment où il peut reprendre son travail Toute incapacité qui se prolonge plus d'une année est considérée comme *permanente*.

2° *Incapacité permanente.*

a) Si l'incapacité est *totale :* Indemnité égale au salaire de deux années si l'accident a rendu l'ouvrier incapable de tout travail, ou au salaire de un an et demi s'il lui est possible d'entreprendre un nouveau métier.

b) Si l'incapacité est *partielle :* indemnité égale à une année de salaire, à moins que l'ouvrier ne trouve un emploi également rémunérateur dans un autre genre de travail.

3° *En cas de mort.* — Frais funéraires (maximum 100 francs); indemnité pour la famille du décédé, qui peut consister en une somme une fois payée ou en une annuité. Dans le premier cas, elle peut varier de deux années de salaires (veuve avec

enfants) à sept mois de salaires (parents ou grands-parents). Sous forme d'annuités, l'indemnité varie de 4 à 10 p. 100 du salaire du décédé. Pour les accidents survenus dans des établissements non pourvus d'appareils de sûreté, l'indemnité est augmentée de moitié.

L'employeur peut se décharger de tout ou partie de sa responsabilité pour les indemnités fixées par la présente loi en assurant ses ouvriers à une caisse d'assurance approuvée par le gouvernement; mais la prime d'assurance doit être supportée par l'employeur et les indemnités prévues par le contrat d'assurance ne doivent pas être inférieures à celles qui sont stipulées par la loi. Toute convention contraire est nulle.

La loi prévoit la formation d'un *Conseil technique* (composé de trois ingénieurs et d'un architecte), qui est chargé de rechercher les appareils de sûreté, d'en dresser la liste qui doit être présentée au gouvernement dans un délai de quatre mois, et de former un musée pour conserver les modèles et démontrer l'efficacité des appareils.

Les personnes employées dans l'agriculture et les forêts ne tombent pas sous le coup de la loi, sauf lorsqu'elles sont exposées dans leur travail à être blessées par les machines mues par un moteur.

Le délai d'application de la loi est de six mois.

P. Dinero

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Pour la Démocratie française, par C. Bouglé (Edouard Cornely, éditeur). — M. Bouglé réunit dans ce livre les conférences qu'il a faites — au cours de l'affaire Dreyfus — pour réfuter les sophismes nationalistes. — *La Tradition nationale, Philosophie de l'antisémitisme, Intellectuels et manuels, Civilisation et démocratie, La Poésie des temps modernes*, tels sont les titres des principaux chapitres de « Pour la Démocratie française ».

M. C. Bouglé n'est pas socialiste, mais « éveillé » par l'affaire Dreyfus, il manifeste son inquiétude devant les problèmes qu'il a entrevus. « Il n'est pas sûr pour nous, dès à présent, dit-il, que la philosophie de l'histoire matérialiste soit exacte et que les formes de la pensée soient déterminées par les formes de production. Il n'est pas sûr pour nous que, dans tous les ordres d'entreprises, les capitaux se concentrent dans quelques mains, qu'il sera bientôt aisé et légitime de déposséder. Il n'est pas sûr pour nous que cette expropriation totale soit le meilleur moyen de faire bonne justice à tous. Pour opter rationnellement entre les solutions de la question sociale, il faut un nombre considérable de renseignements historiques et statistiques, de comparaisons méthodiques. Ce que nous pouvons affirmer dès à présent c'est que, ces recherches nécessaires, nous les poursuivrons avec patience et avec passion, avec conscience et avec amour — aiguillonnés par le désir d'être soulagés enfin de la dure inégalité. » — Ce livre est présenté par M. Gabriel Séailles. *E. Buré*

Attraverso la Svizzera *(Note politiche e sociali)* par Ettore Ciccotti. (Milan, Sandron, éditeur, 1900, in-8°, 191 p.) — L'auteur, notre collaborateur Ettore Ciccotti, conçut l'idée et le plan de ce livre pendant un court exil en Suisse, après les événements du mois de mai 1898. Toutefois, il n'eût peut-être jamais écrit son *à travers la Suisse*, sans l'amicale insistance de M. Colajanni, qui voulait avoir un ouvrage populaire et en même temps complet sur les institutions si peu connues et pourtant si intéressantes de la plus ancienne république fédérale. En France, pays unitaire par excellence, la question fédérative n'est pas et n'a jamais été à l'ordre du jour. A part quelques publicistes, on pourrait dire que personne ne s'élève d'une façon bien ferme même contre cette tendance centraliste qui impose à la nation tout entière la suprématie d'une ville. Les choses changent du tout au tout en Italie. Il y a bien eu ici l'unification du royaume et aussi une ten-

dance à soumettre les régions les plus disparates au pouvoir suprême siégeant à Rome. Mais l'expérience de ces trente dernières années a été désastreuse. Par conséquent les partis populaires sont revenus vite de ce rêve unitaire qui avait inspiré d'un bout à l'autre l'œuvre immense de Mazzini, et, pour des motifs différents, ils s'accordèrent tous sur un programme fédéraliste, ainsi que l'avaient prôné deux penseurs illustres; Cattaneo et Ferrari. On n'unit pas ceux que tout sépare. Les liens créés artificiellement entre personnes qui ne s'entendent pas pèsent comme un joug. C'est pour cela qu'à cette heure on peut affirmer sans craindre d'erreur que tous les républicains et tous les socialistes de l'Italie du nord et même du centre — sauf quelques groupes de vieux mazziniens qui ne renonceront jamais à l'idéal de leur jeunesse — luttent pour remplacer l'état monarchique et unitaire par la république fédérale. — Le livre de Ciccotti, en faisant connaître les mœurs et les lois de la Suisse, ses libertés séculaires, ses institutions démocratiques, aidera puissamment à ce travail de préparation et d'éducation politique. Ainsi s'explique l'impatience avec laquelle il était attendu par M. Colajanni, qui est un républicain convaincu et un fédéraliste décidé.

L'auteur commence par nous donner un aperçu d'ensemble. Il a assisté à Zurich à un cortège historique où figuraient les représentants de tous les cantons, de l'Oberland bernois à Genève, des Grisons à Lausanne. Il a remarqué les dissemblances, constaté les diversités de langue, de race et de religions, et cependant pas un pays, en Europe ne se sent uni comme la Suisse. D'où vient ce bonheur? Qu'est-ce qui unit ainsi les citoyens de la république, lorsque tout paraît destiné à les séparer? Pour répondre à cette question, l'auteur recherche dans les chapitres qui suivent les origines de la Suisse contemporaine; il montre la valeur de l'autonomie cantonale, base inébranlable de la constitution et il en vante les bienfaits. Cette coexistence du pouvoir cantonal avec le pouvoir fédéral, la juxtaposition du principe d'autorité et du principe de liberté, voilà en grande partie le secret d'un progrès continu sans chocs violents, de même que sans brusques retours en arrière. Telle est la conclusion des premiers chapitres du livre de Ciccotti. Suivent après quelques tableaux fort soignés de la vie économique, politique et sociale couronnés par le chapitre VII et dernier qui traite de l'avenir de la Suisse. Le livre est d'un petit format, mais bourré de faits précis et de considérations remarquables, le tout exposé avec art, avec un style imagé, dans une langue que très peu d'écrivains possèdent. *G. Pinardi*

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit (n° du 17 février. — A. Braun. *Sur la question du tarif des typographes* (2e article) : les ouvriers typographes

allemands ayant conclu avec les patrons, en 1896, une convention relative aux salaires, on a diversement jugé leur conduite dans le parti socialiste; les uns estiment que c'est là un important succès socialiste, les autres que la conclusion de ce *traité de paix* est une violation des principes socialistes (David, le défenseur de Bernstein à Hanovre, approuve le tarif, Schœnlank le condamne). Braun estime que les deux partis exagèrent l'importance de cet événement. Les typographes ont eu raison de faire ce qui, dans la situation actuelle de leur industrie, leur assurait les meilleures conditions d'existence; mais leur succès est d'ordre syndical et non proprement socialiste, et il ne saurait être question pour eux de renoncer à la lutte contre le capitalisme. Braun justifie cette opinion par des observations générales sur le rapport du mouvement syndical et du mouvement socialiste politique. — J. Hertz, *Les grèves en France pendant les années 1893-1897* (d'après les documents de l'office du travail). — Thérèse Schlesinger Eckstein. *Etude sur le poète viennois J.-J. David.* *Paul Fauconnet*

The Social-Democrat (février.) — Reginald Stalham publie une étude très complète et très intéressante sur la question sud-africaine. S'appuyant sur la remarquable *Histoire du Sud de l'Afrique*, du docteur Theal, l'auteur montre que la civilisation a une dette de reconnaissance énorme envers les populations hollandaises qui sont la « véritable population européenne » de l'Afrique du Sud. Les Anglais ne font que séjourner que quelques années dans le pays qui n'est pas pour eux le *home*, comme l'est par exemple l'Australie ou le Canada pour les colons anglais du Canada et d'Australie. Il stigmatise avec force l'odieuse insinuation dont M. Chamberlain s'est fait l'écho à la Chambre des Communes et selon laquelle la liberté que défendait les Boers était la liberté d' « écraser et d'exploiter les nègres ». Il montre d'ailleurs que la plus grande partie des populations noires du pays se composent de nègres excessivement barbares et féroces, notamment les Zoulous que les Boers ont vaincus dans des combats héroïques. Il prouve enfin que la politique libérale suivie par le gouvernement anglais avait profondément attaché à l'Angleterre les colons hollandais du Sud de l'Afrique. Au contraire tous ces liens ont été rompus par la politique brutale de Sir Alfred Milner, de M. Chamberlain et de Cecil Rhodes. En terminant, Reginald Stalham rappelle les paroles qu'il prononça en septembre dernier dans un meeting tenu dans l'ouest de l'Angleterre : « Vous pouvez, si vous le voulez, envoyer cinquante ou cent mille soldats dans l'Afrique du Sud, dépenser cinquante ou cent millions de livres sterling pour abattre des hommes qui luttent pour la défense de leur liberté. Quand vous aurez fait tout cela, alors seulement commenceront pour vous les grandes difficultés ! » *Jean Longuet*

DROIT OUVRIER

BELGIQUE (1)

1. — COUR DE CASSATION DE BELGIQUE, 23 OCTOBRE 1899 (Bourdouxhe contre le Directeur des Contributions à Liège)

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES. — *Patentes. Sociétés de fait. Groupes. Droit dû. Représentant. Cotisation personnelle.*

« Les sociétés coopératives de fait sont assujetties à la patente comme les sociétés coopératives légalement constituées. (Loi belge du 6 juillet 1891, art. 4) (2).

« En cas de refus de déclaration de patente de la part du groupe coopératif, celui chez qui ce groupe a son siège et un local où les marchandises achetées en gros sont emmagasinées et distribuées périodiquement peut, à titre de dépositaire des marchandises, être réputé le représentant du groupe et, par suite, être cotisé personnellement. »

(*Pasicrisie belge*, 1900 I., 14.)

---

(1) Nous inaugurons aujourd'hui, à l'usage des camarades belges, cette nouvelle rubrique. Elle alternera avec celle consacrée au *Droit ouvrier français*.

(2) Loi belge du 6 juillet 1891 modifiant quelques dispositions de la loi sur le droit de patentes. Art. 4. Soit qu'elles traitent avec leurs membres, soit qu'elles étendent leurs opérations à des personnes non affiliées, les sociétés coopératives sont assujetties du chef des métiers, professions, commerces ou industries qu'elles exercent, aux mêmes droits de patente que ceux assignés aux particuliers pour l'exercice de métiers, professions, commerces ou industries similaires.....

2. — COUR D'APPEL DE LIÈGE, 10 MAI 1899
(Moors contre Société des Aciéries d'Angleur)

ACCIDENT DU TRAVAIL. — *Travail dangereux. Mesures de précaution. Emploi de lunettes. Recommandation. Faute du patron. Ouvrier adulte et expérimenté. Responsabilité partagée.*

« Lorsque le patron emploie des ouvriers à un travail présentant du danger pour les yeux, il est tenu de prendre, dans leur intérêt, les mesures propres à les préserver de ce danger.

« Sa responsabilité est engagée s'il n'a donné aucun ordre, n'a fait aucune recommandation pour les obliger à se servir de lunettes préservatrices, et s'est borné à mettre à la disposition de ceux qui le réclamaient quelques paires de lunettes déposées dans le bureau d'un contremaître, sans même donner à l'existence de ce dépôt toute la publicité désirable.

« Toutefois, il y a lieu d'établir un partage de responsabilité entre le patron et l'ouvrier victime de l'accident, lorsque cet ouvrier, adulte et expérimenté, choisi comme tel pour accomplir un ouvrage dont il connaissait le danger, ne s'est pas procuré les lunettes préservatrices dont il pouvait utilement se servir et dont il connaissait assurément l'usage. »

(*Pasicrisie belge*, 1900, II, 15.)

Note. — Voyez Cassation française, 7 janvier 1878. (D. P., 1878, I, 297); Cassation française, 7 mars 1893 (Pas. franç., 1893, I, 292 : D. P., 1893, I, 208).

—

3. — COUR D'APPEL DE BRUXELLES, 3 OCTOBRE 1899
(Ministère public contre Rein)

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS. — *Industries d'art. Arrêté royal du 26 décembre 1892. Heures de travail excédant la durée légale. Travail hors de l'atelier.*

« Il n'y a pas lieu de distinguer, au point de vue de la durée

du travail, entre celui qui est effectué dans l'atelier et celui qui est accompli hors de l'atelier. »

(*Pasicrisie belge*, 1900, I, 32.)

Note. — L'arrêté royal du 26 décembre 1892, pris en exécution de la loi du 13 décembre 1899, décrète que, dans les industries d'art, sauf en ce qui concerne l'impression des journaux, la durée du travail effectif des enfants et des adolescents âgés de moins de seize ans, ainsi que des filles et des femmes âgées de plus de seize ans et de moins de vingt et un ans, ne peut dépasser dix heures par jour. En ce qui concerne les fonderies de caractères d'imprimerie, le travail des enfants de moins de seize ans est limité à huit heures par jour. Les heures de travail doivent être divisées au moins par trois repos dont la durée totale ne peut être inférieure à une heure et demie.

Les industries d'art sont définies au groupe XVI de la classification des industries par l'organisation du conseil de l'industrie et du travail.

—

4. — COUR DE CASSATION DE BELGIQUE, 22 DÉCEMBRE 1899
(Société coopérative d'assurances « La Meuse » contre Klein et consorts)

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE. — *Minimum du fonds social. Obligation de le souscrire dès la fondation. Manquement à cette règle. Nullité de la Société.*

« Dans l'article 87, n° 4 de la loi du 18 mai 1873 (1) sur les Sociétés commerciales qui prescrit dans l'acte constitutif de

(1) Article 87. L'acte constitutif de la Société doit déterminer, à peine de nullité, les points suivants : 1° la dénomination de la Société, son siège; 2° l'objet de la Société; 3° la désignation précise des associés; 4° la manière dont le fonds social est ou sera ultérieurement formé et son *minimum*.

toute Société coopérative deux mentions distinctes : 1° celle de la manière dont le fonds social est ou sera *ultérieurement* formé ; 2° celle du minimum du fonds social, l'alternative de la formation actuelle ou *ultérieure* se rapporte uniquement à la première de ces mentions et non à la seconde ; le minimum étant, par son sens grammatical, la quantité la plus faible qui puisse exister, doit se rencontrer tout au moins comme engagement à toutes les périodes de l'existence sociale, et par conséquent, dès son origine.

« En considérant comme essentielles, dans l'intérêt des tiers, les mentions qu'il exige, le législateur a suffisamment exprimé sa volonté que ces mentions fussent exactes ; des mentions illusoires ne répondent pas au prescrit de la loi et entraînent, dès lors, la peine de la nullité de la société. »

(*Journal des Tribunaux*, 1900, vol. 21.)

MAX HALLET,
Avocat près la Cour de Bruxelles.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 2368

L'ART ET LE SOCIALISME [1]

Citoyennes et Citoyens,

Laissez-moi tout d'abord remercier en votre nom et au mien Anatole France ; c'est une grande joie pour nous tous, c'est une grande espérance de le voir apporter aux nobles idées pour lesquelles vous luttez son merveilleux esprit.

Ils étaient bien frivoles ceux qui n'avaient pas voulu voir l'efficacité positive de son œuvre, oubliant que la légèreté de la lumière est principe de fécondité. *(Long mouvement d'approbation; cris prolongés de : Vive Anatole France!)*

Des jeunes gens, littérateurs, artistes, m'ont demandé de vous dire ce soir ce que, pour nous, dans notre conception socialiste, représentait l'idée de l'art; j'ai répondu joyeusement à leur appel, et je commence un dialogue avec eux, car j'espère bien que sinon aujourd'hui, un peu plus tard du moins, ils me répondront; ils sont tentés d'aller vers la vie militante, d'y chercher un principe nouveau, une force nouvelle de beauté. Ils ont vu, dans un drame récent qui a bouleversé la conscience humaine, que le conflit des forces sociales, le conflit de l'iniquité et du droit, du mensonge et de la vérité suscitait dans les âmes des émotions si pleines, si fortes, si véhémentes, que toutes autres à côté paraissaient médiocres et futiles,

(1) Conférence organisée le vendredi 13 avril, à la Porte-Saint-Martin, par le « Théâtre Civique » et la *Petite République*, sous la présidence d'Anatole France.

— et c'est à la vie renouvelée qu'ils veulent demander un renouvellement de l'art et de la beauté elle-même. Ce premier mouvement des consciences éveillait de telles et si nobles émotions, qu'ils ont pressenti que, d'un renouvellement complet, d'une transformation complète de la société, dans le sens de la justice, des formes nouvelles d'art pouvaient surgir.

Ils ne se sont pas demandé, ils ne me demandent pas de dire sous quelle forme, dans quelle mesure, par quels moyens, les artistes seront rémunérés de leurs efforts dans l'ordre socialiste que nous voulons fonder : ils n'ont point cette préoccupation ; d'abord parce qu'ils sont à l'âge heureux où le fardeau des besoins matériels et des habitudes sociales ne pèse pas encore sur la vie, et puis parce qu'ils ont vu qu'à travers les formes successives des sociétés, l'art trouvait toujours moyen de se faire sa place. Ils savent que, lorsqu'une société attache à l'idée de beauté le prix qu'elle y doit mettre, c'est à dire le prix souverain, elle trouve toujours moyen d'assurer de larges éléments de travail et de vie aux ouvriers de la beauté devenus les frères et les amis des autres.

Donc, ils pressentent dans l'avenir une forme de société plus harmonieuse et plus belle, et ils peuvent dire comme Beethoven : « Nous sentons de plus grandes choses planer devant nous ».

Ils ne s'effraient point à l'idée que les œuvres d'art, cessant d'être la propriété individuelle de quelques amateurs privilégiés, deviendront la propriété collective, commune, de tous les hommes admis à les contempler et à les admirer ; ils ne s'en effraient point car c'est vers la propriété collective, vers la propriété commune, que va naturellement l'œuvre de beauté. Un chef-d'œuvre est diminué à n'être possédé que par quelques-uns ! Comme un miroir qui ne réfléchirait éternellement qu'un même

visage, et qui contracterait lui-même les rides de ce visage obstiné et importun, le chef-d'œuvre est rapetissé à n'être admiré que par quelques-uns; le chef-d'œuvre humain veut que l'humanité tout entière vienne mirer en lui son âme changeante! *(Applaudissements.)* Pour moi, je ne sais pas d'émotion plus belle, plus large, plus auguste et sacrée que celle qui saisit l'âme à certaines heures dans les grands musées où sont réunies pour tous les œuvres des maîtres. Rappelez-vous la tombée du jour et ces minutes indécises précédant le congé que nous signifie le gardien brutal; rappelez-vous l'émotion qui s'empare de l'esprit devant tous ces chefs-d'œuvre assemblés et offerts à l'admiration de tous les hommes; on dirait un Olympe où il n'y a que des Dieux emplissant l'espace sacré de leurs rêves. Oui, c'est là la grande beauté, celle qui est faite pour tous; et je ne crains pas que ceux qui rêvent de gloire aient peur du communisme, car la gloire est le communisme suprême! Elle est le communisme suprême puisqu'elle suppose que l'artiste, le créateur, sortant des limites étroites et misérables de son individualité, a su donner à son œuvre une valeur impersonnelle et éternelle; elle est le communisme puisque par elle l'humanité tout entière s'approprie les plus hautes richesses de l'esprit humain, et qu'à chaque génération les esprits qui passent tirent un sens nouveau, une force nouvelle et une nouvelle joie de l'œuvre éternelle, immuable et toujours renouvelée! *(Vifs applaudissements.)*

Donc, les artistes ne peuvent avoir peur de nous, et c'est devant des esprits libres, ouverts aux clartés de demain que je pose ce problème.

Nous sommes visiblement dans la période qui sépare la fin de la démocratie bourgeoise de l'avènement de la démocratie sociale; nous sommes dans la période finissante de la démocratie bourgeoise, dans la période com-

mençante de la démocratie sociale ; nous pouvons donc jeter un regard d'ensemble sur l'œuvre d'art que nous lègue le développement de la démocratie bourgeoise depuis plus d'un siècle.

Je ne prétends pas, notez-le bien, que la fécondité créatrice de ce que j'appelle la démocratie bourgeoise, de celle qui est sortie de la philosophie du dix-huitième siècle et de la Révolution de 89, je ne prétends pas que cette fécondité créatrice soit totalement épuisée : de nouveaux chefs-d'œuvre peuvent surgir avant que l'ère socialiste soit précisément ouverte. Vous savez bien qu'à la fin des journées d'été, alors que les nuages du couchant s'illuminent et tout à coup s'éteignent, on croit que cette illumination suprême du soleil est terminée ; et soudain une autre cime de nuages s'allume, s'enflamme ailleurs ; l'horizon a été tellement gorgé de lumière, dans ces longues journées d'été, qu'il ne parvient pas, pour ainsi dire, à l'exhaler, et que le soleil, même disparu, prolonge et envoie de loin des adieux splendides à l'horizon qu'il vient à peine de quitter. Il se peut que la révolution bourgeoise continue à illuminer encore les œuvres des hommes, même à l'heure où l'aurore d'une révolution nouvelle se lève ! *(Applaudissements prolongés.)*

Je ne prétends pas non plus résumer dans la brève sécheresse d'une formule l'œuvre de création et de beauté accomplie depuis cent vingt ans, sous l'inspiration de la pensée révolutionnaire bourgeoise : je reprends mon image de tout à l'heure, et je dis que, de même que dans une journée d'été chaque minute a sa nuance, sa coloration propre, de même, dans cette longue et éclatante période de création et d'art, chaque minute a eu sa nuance ; et je ne prétends pas confondre toutes ces diversités et les éteindre dans une formule abstraite. Pourtant, nous pouvons dès aujourd'hui résumer et caractériser à

grands traits l'œuvre d'art de la période humaine qui s'est ouverte, il y a environ cent cinquante ans, par les œuvres des penseurs qui précédèrent et préparèrent immédiatement la Révolution.

Eh bien! comment caractériser cette grande période au point de vue de l'art? Elle est grande, par un prodigieux élan, par une activité infiniment diverse et ample : à l'heure même où la démocratie faisait tomber les vieilles barrières des castes et disait aux hommes, enchaînés jusque-là par l'arbitraire royal et par l'immobilité féodale ou par la réglementation corporative : allez! osez! essayez vos chances dans le vaste univers illimité; à cette heure même où la démocratie semblait ouvrir aux hommes, à tous les hommes, le monde social, la science leur offrait toute l'étendue de la durée et toute l'étendue de l'espace; l'histoire leur racontait les civilisations passées; la science leur déchiffrait avec Buffon, avec Laplace, les origines de la planète; l'archéologie, dont le nom a paru pour la première fois quatre ans avant la Révolution, — remarquez cette prodigieuse rencontre : le grand drame des temps nouveaux précédé par le mot qui signifiait la science des temps anciens, si bien que les hommes enivrés voyaient à la fois s'ouvrir devant eux l'avenir social illimité et les profondeurs du passé exploré pour la première fois... Il y avait donc à ce moment pour les hommes, pour tous les hommes comme une ivresse de pensée, de rêve, d'activité; aussi jamais formes d'art ne furent plus diverses, plus variées, plus étrangement multiples que celles qui sont sorties de la révolution bourgeoise; on peut dire que, depuis un siècle et demi, l'art a eu le génie et la maîtrise de l'espace et qu'il est allé partout, chez tous les peuples et dans tous les siècles et dans toutes les étrangetés des civilisations et de la nature, cherchant des sensations, des couleurs, des symboles; si bien que tout

l'art, depuis un siècle et demi, nous crie : Aimez la vie, ayez la curiosité universelle de toutes les formes de la vie ! *(Applaudissements.)*

Voilà le premier trait, et certes, je n'en méconnais point la grandeur : de cette période de l'art coïncidant avec la démocratie bourgeoise. Et en même temps il y a eu chez tous les individus auxquels le monde s'ouvrait ainsi une sorte d'inquiétude, d'aspiration passionnée, mais douloureuse en même temps. Oui, on ouvrait le monde aux hommes, mais l'individu avait-il la force de le parcourir et de le posséder ? Et chacun comparait la débilité de ses ressources, l'exiguïté de son âme, la brièveté de sa vie avec cet infini du temps, de l'espace et de l'action qui semblait s'ouvrir devant lui.

C'est le rêve ardent ét douloureux de Faust s'enivrant de la contemplation de la nature, et disant : Quel spectacle ! mais, hélas ! ce n'est qu'un spectacle ! Comment te saisirai-je, ô nature infinie ! C'est la souffrance de Werther, d'Obermann, de Stendhal, de Flaubert, c'est la nostalgie de Loti, c'est l'aspiration ardente, inquiète, douloureuse de tous ceux qui sentent l'infini de la beauté de la vie à pétrir et constatent la débilité de leurs bras.

En même temps, il y a un autre trait de cette grande période d'art : c'est l'interprétation individualiste de la nature par l'homme. Depuis cent vingt ans l'homme, quand il comparaît devant la nature, n'y comparaît plus qu'à titre d'individu ; il n'est plus rattaché par une foi positive ou par une organisation sociale impérieuse à un ensemble humain ; chaque individu vit par soi et pour soi, et lorsqu'il s'adresse à la nature, lorsqu'il l'interroge, il ne peut pas se faire accompagner pour ainsi dire de l'humanité elle-même, car elle est aujourd'hui trop discordante, trop mêlée, trop contradictoire, trop livrée à tous les conflits des passions et des intérêts,

et des idées, pour qu'un seul individu puisse se dresser en face d'elle, en lui disant : je suis l'humanité! Et voilà pourquoi, depuis cent vingt ans, tous les hommes, tous les créateurs, tous les artistes, tous les poètes ont renoncé à confronter avec la nature qu'ils contemplent toute l'humanité dont ils font partie; ils ne l'interrogent que comme individus, soit pour l'interpréter, — comme Chateaubriand qui demandait aux orages de la terre et de la mer de se lever pour bercer sa passion, — la traduire par ses souffles, par ses rayons, par ses tristesses, par ses tempêtes, en les rapportant aux événements de leur propre vie; ou bien ils sont réduits à s'effacer, à s'absorber en elle, à s'oublier en elle, à faire apparaître, comme quelques-uns de nos merveilleux paysagistes, ces paysages où il semble que la nature est toute seule; rappelez-vous ces beaux vers si pénétrants de Sully-Prudhomme, oubliant un moment, dans l'intimité et la solitude de la nature, qu'il y a des hommes...

Et je dirai, pensant aux hommes : que font-ils ?...
Et le ressouvenir des amours et des haines
Me bercera, pareil au bruit des mers lointaines!...

Voilà les trois traits décisifs de la création et de la vie de l'art depuis un siècle et demi; élan merveilleux et fiévreux des hommes vers toutes les sensations, vers toutes les formes de la beauté et de la vie; interprétation idéaliste de la nature.

Mais il est d'autres traits, et voici les ombres : la création d'art, la vie d'art dans la démocratie bourgeoise; telle que la révolution bourgeoise l'a faite, en même temps qu'elle est puissante, en même temps qu'elle est frémissante, en même temps qu'elle dresse l'individu tout seul en face de la nature éternelle, cette vie d'art est à la fois chaotique et superficielle.

Elle est chaotique: il n'y a plus dans l'ensemble de l'œuvre d'art, de la création artistique des hommes depuis un siècle et demi, harmonie et unité. Pourquoi? Parce qu'il n'y a plus d'idées communes, de conceptions communes qui rapprochent, réunissent, confondent tous les hommes et qui permettent par conséquent à l'œuvre d'art, expression de la vie, de coordonner et d'harmoniser toutes les forces: l'univers n'est plus discipliné, il n'est plus organisé par les anciennes hypothèses religieuses qui se sont évanouies devant les clartés de la science. La science n'est encore qu'une ébauche et, tout en dissipant les fantômes du passé, elle ne peut apporter aux hommes de conclusion certaine. Que resterait-il donc, dans ce désarroi des vieilles croyances religieuses finissantes, dans cet incomplet de la science naissante, que resterait-il aux hommes pour unifier, pour organiser l'idée de l'univers? Il ne leur resterait que l'humanité elle-même: mais, à l'heure présente, il n'y a pas une humanité, une unité humaine: les hommes sont trop divisés par l'antagonisme des classes; le privilège de la propriété a créé entre eux trop de rivalités, a ouvert entre eux trop d'abîmes pour qu'il y ait une unité humaine; il y a des humanités qui se déchirent, et l'univers ne peut que répondre par un écho de discorde à la discorde qui vient de l'homme. *(Applaudissements.)*

Vous voyez bien comment la conception que nous nous faisons du monde varie suivant les intérêts des classes. Il y a des parties de la bourgeoisie qui essaient de retenir, pour la préservation de leurs privilèges sociaux, des croyances auxquelles leur esprit n'adhère plus: si bien que nous projetons sur le monde une lumière trouble, une lumière mêlée, une lumière fausse.

Ah! nous avons vu, en des exemples illustres, l'impuissance de l'art et des artistes, traducteurs de la vie, à pro-

duire dans leur conception de l'univers et de l'homme, une unité que l'humanité elle-même n'y mettait pas. Il y en a deux exemples illustres.

C'est, à la naissance de notre siècle, Gœthe ; c'est, au déclin de notre siècle, Victor Hugo. Ils furent l'un et l'autre des artistes prodigieux, mais voyez cependant l'incapacité de Gœthe dans cette œuvre, admirable pourtant, de *Faust*, à proposer aux hommes une idée claire de la vie. Oh! Faust accumule à merveille les forces et les énergies ; il les demande d'abord à sa jeunesse renouvelée, il les demande à la magie, et non seulement à la magie chrétienne, non seulement à la magie du Moyen-Age, mais jusque sous la lumineuse terre de la Grèce antique il sait découvrir les sombres lacs de magie des régions thessaliennes, et il appelle aussi à son aide, pour vivre, pour sentir en lui la plénitude de la vie, toutes les forces occultes du profond univers...

A merveille, quand il s'agit seulement d'emmagasiner et d'accumuler des forces ! Mais dans la seconde partie de *Faust*, lorsqu'il faut dire quel emploi on fera de ces forces, la pensée de Gœthe hésite, se trouble, et défaille ; là où on a signalé les obscurités du *second Faust*, il y a en réalité l'incapacité, l'impuissance du plus grand peut-être des artistes bourgeois à signifier à l'univers et à l'homme un but précis. Voilà pourquoi Faust, dans la deuxième et dernière partie de son œuvre, se propose les buts les plus contradictoires et les plus incertains ; il s'en tire, sans définir ce qu'est l'action, par je ne sais quel retour mystique aux extases du Moyen-Age, je ne sais aussi quelle adoration à demi religieuse, à demi sensuelle, de l'éternel féminin, preuve d'une conception vague et défaillante, et preuve que le plus grand génie, le grand prophète qui prévoyait et devinait d'avance le développement nouveau de l'esprit humain, était incapable de

lui assigner un terme clair, un objet précis, un but défini : parce qu'au fond de la révolution bourgeoise, et avant que le socialisme et le communisme aient vraiment unifié et organisé les hommes, il n'y a que discordance au fond de la société, et que les artistes ne peuvent trouver au fond de la vie que ce qu'elle contient pour le dégager. *(Vifs applaudissements.)*

Et voyez la dernière partie de l'œuvre de Hugo ; il semblait, après cette longue expérience de la vie faite par le Maître, que lorsqu'il se recueillerait pour donner aux hommes un suprême enseignement, il leur apporterait une conception ample et ferme. C'est de Hugo que Renan a dit qu'il était le *cymbalum seculi*, la cymbale du siècle ; celui qui donne un corps à tous nos rêves, une forme à chacune de nos pensées ; et voici que quand il essaie de résumer la philosophie du siècle, il s'indigne comme un enfant dont l'Église aurait façonné le cerveau ; il s'indigne contre quoi ? Contre la théorie darwiniste, qui faisait sortir l'homme, par voie d'évolution, de l'animalité ; il s'indigne que l'homme soit ainsi ravalé, ainsi rabaissé ; et lui, le panthéiste, lui dont tout le génie de poète a consisté précisément à découvrir, dormant dans le caillou, le feu sacré de l'esprit, lui qui disait : « pas de bête qui n'ait un reflet d'infini », par la plus prodigieuse incohérence, quand il s'agit de définir, de préciser, il s'indigne précisément que la science constate que l'humanité a surgi, par voie d'évolution, de l'animalité inférieure.

Incohérence, défaillance, impuissance ! Impuissance des plus grands, notez-le bien, des plus hauts génies, impuissance constitutionnelle qui tient à ce que l'humanité d'aujourd'hui étant divisée contre elle-même, incohérente, discordante, portant la guerre économique et la guerre intellectuelle dans ses entrailles mêmes, est

incapable de produire, même par le plus grand génie, des œuvres d'art pleinement homogènes et pleinement harmonieuses! *(Vifs applaudissements.)*

Et en même temps, je dis que la vie de l'art telle que l'a faite la période révolutionnaire bourgeoise est superficielle; elle n'atteint pas toutes les profondeurs du peuple. Ah! j'ai applaudi avec vous au merveilleux appel qu'Anatole France adressait tout à l'heure aux artisans et aux artistes. Oui, il n'y a pas la beauté des « beaux-arts » et la beauté des « arts industriels »; il n'y a qu'une même beauté qui se traduit dans la même matière par la diversité des procédés; mais l'artisan, l'orfèvre, le ciseleur, le batteur d'or, le mouleur, le typographe, ne représentent pas la totalité du travail ouvrier, du travail prolétarien dans la société capitaliste, et la question est de savoir aujourd'hui, pour ceux qui veulent établir la vie de l'art, pour ceux qui veulent que tous les hommes y participent, que toute l'humanité passe dans cette lumière; la question est de savoir si la société bourgeoise a su faire pénétrer l'art et la vie de l'art jusqu'au plus profond de la vie sociale, de la conscience prolétarienne.

Eh bien, je dis : non! Et c'est là ce qui condamne la civilisation provisoire d'aujourd'hui. Je sais bien que, même dans le travail industriel en apparence le plus mécanique, il y a des éléments de beauté, non seulement dans les chefs-d'œuvre de l'artisan, mais dans le travail en apparence machinal de l'ouvrier des usines. Je lisais ces jours-ci dans un livre récent de Rosny une page très belle : il signale la merveilleuse ingéniosité de toutes les inventions mécaniques qui produisent à l'heure actuelle la masse énorme de marchandises qui circulent sur nos marchés, et il disait : mais cette ingéniosité, ce génie de la science mécanique, il est passé pour ainsi dire dans le

cerveau, dans les mains, dans les muscles des ouvriers qui mettent en action ces forces mécaniques perfectionnées... Eh oui, l'ouvrier est obligé d'apprendre à mettre en mouvement, sur les navires, dans les locomotives, dans les tissages, des mécanismes de plus en plus complexes, de plus en plus perfectionnés, qui représentent une somme écrasante de pensée humaine et de génie humain; si bien que la classe ouvrière est la classe dans laquelle le génie de l'humanité, le génie des inventeurs est, en quelque sorte, incorporé: par elle le génie prend pour ainsi dire une consistance organique, il devient chair, nerf et muscle, il s'incorpore le génie de tous les grands penseurs, de tous les inventeurs, si bien que Rosny a raison de dire qu'aujourd'hui c'est la classe prolétarienne qui est la vraie classe intellectuelle! *(Applaudissements chaleureux et prolongés.)*

Mais s'il y a là de merveilleux éléments d'intelligence et de merveilleux éléments de beauté, cela ne suffit pas aujourd'hui pour dire que la classe prolétarienne est entrée, est montée dans la sphère de l'art. Non, l'art n'a pas pénétré jusqu'au plus profond du travail, parce que la démocratie n'y a pas pénétré non plus; la démocratie s'est arrêtée à la surface dans l'ordre politique; tous les hommes sont théoriquement souverains et théoriquement égaux, à l'atelier la toute-puissance du capital domine le travail asservi; sans puissance de direction et sans garantie la démocratie n'a donc pas pénétré à l'atelier, c'est-à-dire dans le travail, et comme c'est le travail qui est la vie elle-même, la démocratie est restée à la surface; elle n'a pas pénétré dans les profondeurs, et l'art non plus n'a pas pénétré dans les profondeurs!

Que faut-il, en effet, pour qu'une classe soit vraiment une classe artistique? Il faut deux choses, il faut qu'elle ait à sa disposition un moyen d'expression dont elle puisse

aisément se servir pour traduire, pour intensifier ses émotions et ses sensations.

Vous aurez beau, devant un spectacle de la nature ou devant un mouvement de l'humanité, éprouver une émotion profonde, une sensation rare, si vous ne pouvez la traduire à vous-même, avant de la traduire aux autres, par un moyen d'expression approprié, cette sensation, cette lueur naissante de beauté, s'éteint en vous, comme une flamme qui ne rencontre pas une atmosphère où elle puisse brûler. Eh bien, la classe prolétarienne de France, aujourd'hui classe ouvrière et classe paysanne, ne dispose pas suffisamment d'un moyen d'expression pour traduire en beauté d'art, ses sensations, ses pensées et ses rêves. C'est une honte pour la société d'aujourd'hui qu'il y ait tant d'hommes, tant de travailleurs, tant de prolétaires écrasés par le labeur de chaque jour, ayant reçu une éducation et une instruction incomplètes, qui ne possèdent pas dans sa beauté, dans sa puissance, dans la richesse, la subtilité de ses nuances, cette langue française créée par le génie des penseurs, des écrivains, des artistes. Ah ! les aristocrates du dehors connaissent toutes les délicatesses de la langue française, et la civilisation d'aujourd'hui a refusé aux paysans et ouvriers le moyen de pénétrer ces trésors accumulés par le génie des générations. *(Longs applaudissements.)*

JEAN JAURÈS

(A suivre)

Le Nouveau Régime électoral belge

Les élections qui auront lieu le 27 mai prochain en Belgique pour le renouvellemént total des Chambres, se feront sous le régime de la représentation proportionnelle.

Le régime majoritaire, appliqué à des arrondissements élisant dix, douze et jusqu'à dix-huit députés, était devenu surtout intolérable depuis l'entrée sur la scène politique du Parti ouvrier, c'est-à-dire depuis 1894.

Deux exemples pour mettre en évidence l'absurdité et l'injustice de ce système.

Dans l'arrondissement de Bruxelles, malgré l'énorme partie rurale qui est flamande et profondément cléricale, les socialistes et les libéraux ont recueilli ensemble, aux élections de 1898, 115,000 suffrages, alors que les cléricaux, unis aux démocrates-chrétiens et aux « indépendants », n'en obtenaient que 90,000 environ. Comme les libéraux et les socialistes luttaient séparément, aucun parti n'obtint la majorité absolue au premier tour. Le ballottage eut lieu entre socialistes et cléricaux. Plus de la moitié des suffrages libéraux se reportèrent sur la liste cléricale qui enleva les dix-huit sièges. Le régime majoritaire a donc eu pour résultat de faire représenter la capitale du pays par dix-huit cléricaux, alors que le parti clérical y est en minorité de 25,000 suffrages.

Second exemple : d'après les dernières élections, le nombre total des voix obtenues par les candidats cléricaux dans tout le pays, est un peu supérieur au nombre de voix recueillies par les partis d'opposition. Or, la Chambre belge se compose actuellement de 112 cléricaux, alors que l'opposition ne comprend que 40 membres dont 29 socialistes et 11 radicaux et libéraux. La Chambre actuelle, avec sa monstrueuse majorité cléricale, est donc loin d'être la représentation exacte des forces électorales de chaque parti.

Le gouvernement était convaincu qu'à l'échéance électorale de cette année, il perdrait Bruxelles et peut-être Anvers. Il suffisait, dans ce cas, d'un déplacement de quelques voix dans les petits arrondissements pour que la majorité cléricale fût renversée. Pour se maintenir au pouvoir, le ministère Van den Peereboom trouva l'expédient de la représentation proportionnelle ; seulement il présenta au pays un projet qui n'appliquait le régime nouveau que dans les grands arrondissements qu'il craignait de perdre et qui maintenait le système majoritaire pour les petits arrondissements. Il sauvait ainsi du naufrage électoral tout ce qu'il était possible de sauver et il conservait le pouvoir pendant un nombre indéfini d'années, car la majorité cléricale, tout en étant quelque peu réduite, se serait trouvée singulièrement consolidée.

Il fallait les émeutes de la rue, la menace d'une révolution pour avoir raison de ce scandaleux projet et de l'audacieux ministre qui avait osé le présenter au pays.

Le ministère de Smet de Naeyer, qui succéda à celui de M. Van den Peereboom, présenta un nouveau projet de loi étendant la représentation proportionnelle à tous les arrondissements. Ce projet — que l'on ne pouvait plus considérer comme un coup de parti — fut encore quelque peu modifié au cours des débats parlementaires et devint la loi du 29 décembre 1899 qui sera appliquée, pour la première fois, aux élections législatives prochaines.

Nous allons donc expérimenter, le 27 mai, un régime électoral nouveau, totalement différent des régimes en vigueur dans les autres pays. A ce point de vue, nous croyons utile de le faire connaître aux lecteurs de cette revue, car tout ce qui touche à la législation électorale d'un pays doit être considéré par les socialistes comme étant d'une importance capitale.

Nous n'entrerons pas dans les détails de la loi. Nous nous bornerons à en faire connaître les dispositions vraiment nouvelles, le mécanisme de la représentation proportionnelle.

La loi prévoit non seulement des candidats effectifs, mais aussi des candidats suppléants. Ces derniers sont appelés à succéder aux députés qui démissionneraient ou viendraient à mourir au cours de leur mandat. Il n'y aurait donc plus d'élections partielles.

Un candidat ne peut figurer sur plus d'une liste ni se présenter dans plus d'un collège électoral, chose qui était admise sous le régime majoritaire. Toutefois, on peut se trouver comme candidat effectif et comme candidat suppléant sur la même liste.

La présentation des candidats doit être faite par cent électeurs au moins dans tous les arrondissements.

Les candidats sont portés dans une même colonne d'après l'ordre de présentation fixé par les parrains représentant les associations politiques. Cette disposition est toute nouvelle et d'une grande importance, ainsi qu'on pourra s'en convaincre lorsque nous ferons connaître comment sont désignés les élus de chaque liste.

Les listes sont classées dans le bulletin de vote conformément à un ordre fixé par le sort. La dernière colonne est réservée aux candidats présentés isolément et à leurs suppléants.

En Belgique, le bulletin de vote porte une case en tête de liste et une autre à côté du nom de chaque candidat. Ces cases sont noircies et portent au milieu un point blanc. Pour voter, on noircit le point blanc à l'aide d'un crayon.

D'après la nouvelle loi, les bulletins portent en tête les candidats titulaires. Plus bas viennent les suppléants.

L'électeur peut voter de quatre façons différentes :

1° S'il accepte la liste présentée et l'ordre fixé à chaque candidat effectif et suppléant, il noircit le point blanc de la case d'au-dessus ;

2° S'il admet l'ordre de présentation des candidats suppléants, mais désire voir arriver premier effectif le candidat qui est placé deuxième ou troisième, il se borne à noircir le point blanc de la case qui se trouve à côté du nom de son candidat préféré. Son vote compte pour toute la liste. Il signifie

seulement qu'il voudrait voir modifier l'ordre dans lequel les candidats sont placés ;

3° S'il admet l'ordre de présentation des titulaires, mais s'il veut modifier l'ordre de présentation des suppléants, il doit se borner à noircir le point blanc dans la case qui se trouve à côté du nom de son candidat préféré. Son vote compte pour toute la liste ;

4° S'il vote à côté du nom d'un suppléant et d'un titulaire, le bulletin compte également pour toute la liste, mais il modifie l'ordre de présentation en faveur des deux candidats auxquels il a accordé un vote de préférence.

Dans les quatre cas, l'électeur vote donc pour toute la liste. Le panachage est défendu. Celui qui vote pour des candidats de listes différentes fait un bulletin nul.

Maintenant comment partage-t-on les sièges entre les partis? L'opération est plus simple que certains adversaires de la représentation proportionnelle l'ont prétendu.

Il s'agit d'abord de fixer le chiffre électoral de chacune des listes en présence. Pour cela, on additionne les votes de liste, les votes accordés aux candidats titulaires et aux candidats suppléants. Le total constitue le chiffre électoral de la liste. Celui-ci résulte donc de l'ensemble des votes valables. Il n'y a aucun bulletin valable qui n'aboutisse nécessairement à un vote au profit d'un parti.

Quand les chiffres électoraux de chaque liste sont établis, il faut procéder à la recherche du quotient électoral.

Comme on va le voir, l'opération est également fort simple.

Prenons l'exemple d'une circonscription électorale qui a cinq députés à élire. Quatre listes sont en présence. La liste n° 1 obtient 24,000 suffrages; la liste n° 2, 11,000; la liste n° 3, 9,000 et la liste n° 4, 3,000.

Pour connaître le nombre de sièges qui doivent être attribués à chaque liste, on divise le chiffre électoral de chacune d'elles par 1, 2, 3, 4, etc. et on range les quotients dans l'ordre de leur importance jusqu'à concurrence d'un nombre égal de quotients à celui des membres à élire.

Appliquons cette règle à l'élection que nous avons prise pour exemple.

	Liste 1	Liste 2	Liste 3	Liste 4
	—	—	—	—
Division par 1. . .	24.000	11.000	9.000	3.000
— 2. . .	12 000	5.500	4.500	
— 3. . .	8.000			

Rangeons ces quotients par ordre d'importance.

1° De la liste		n° 1.	24.000
2°	—	n° 1.	12.000
3°	—	n° 2.	11.000
4°	—	n° 3.	9.000
5°	—	n° 1.	8.000

Comme il n'y a que cinq députés à élire, il est inutile d'aller plus loin. Le dernier quotient 8,000 est le quotient électoral.

La liste n° 1 obtient donc le premier, le deuxième et le cinquième siège, soit un total de trois sièges.

La liste n° 2 et la liste n° 3 obtiennent chacune un siège. La liste n° 4 n'ayant pas obtenu le quotient électoral, est exclue de la répartition.

Voilà comment on opère la répartition des sièges entre les partis en présence.

Examinons maintenant comment on désigne pour chaque liste les candidats qui sont élus.

Si les partis n'ont présenté qu'un nombre de candidats équivalent au nombre de sièges qui leur revient, il n'y a là aucune difficulté. Un groupe ne présente que quatre candidats et il est reconnu avoir droit à quatre mandats : ses quatre candidats sont élus.

Mais un groupe présente, par exemple, six candidats titulaires et il ne conquiert que trois sièges. Il est donc nécessaire de faire un choix.

Comment opère-t-on ce triage ou ce choix ? Suivant quelles règles attribue-t-on les sièges à tels candidats plutôt qu'à tels autres ?

L'article 265 de la loi dit que les sièges sont conférés aux candidats titulaires qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. En cas de parité, l'ordre de présentation prévaut

Mais préalablement à la désignation des élus, le bureau principal procède à l'attribution individuelle aux candidats titulaires des votes de liste favorables à l'ordre de présentation.

Cette attribution se fait d'après un ordre dévolutif. Les votes de liste sont ajoutés aux suffrages nominatifs obtenus par le premier candidat de la liste à concurrence de ce qui est nécessaire pour parfaire le quotient électoral. L'excédent, s'il y en a, est attribué, dans une mesure semblable, au deuxième candidat et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les votes de liste aient été attribués.

Reprenons notre exemple de tantôt. Il y a dans un arrondissement cinq députés à élire. Quatre listes sont en présence. La liste 1 obtient 24,000 suffrages; la liste 2, 11,000; la liste 3, 9,000 et la liste 4, 3,000.

La liste 1 a droit, ainsi que nous l'avons vu, à trois élus et elle comprend cinq candidats : A, B, C, D et E.

Il faudra donc en éliminer deux.

Supposons que les 24,000 suffrages obtenus par cette liste, se divisent en 19,000 suffrages dans la case supérieure et que les candidats C, D et E aient obtenu respectueusement 300, 800 et 3,900 votes nominatifs.

Au candidat A, on attribue, sur les 19,000 suffrages de liste, autant de votes nominatifs qu'il lui faut pour être élu, c'est-à-dire, dans le cas présent, 8,000.

Il reste à répartir entre les autres candidats 19,000 — 8,000 = 11,000 votes nominatifs. On donne au candidat B autant de suffrages qu'il lui faut pour être élu, soit encore 8,000.

Il reste 11,000 — 8,000 = 3,000 votes nominatifs.

On les attribue au candidat suivant C et l'on y ajoute les 300 votes de préférence que ce candidat a obtenus. Cela fait un total de 3,300 votes nominatifs.

Les cinq candidats sont donc censés avoir obtenu le nombre de votes nominatifs que voici :

A	8.000
B	8.000
C	3.300
D	800
E	3.900

Sont donc élus les candidats A, B et E. Les candidats C et D sont éliminés.

On opère de la même manière pour la désignation des suppléants.

Il résulte de ce qui précède qu'il sera d'autant plus difficile de modifier l'ordre de présentation des candidats fixé par les partis politiques, que les votes en tête de liste seront plus nombreux, et réciproquement.

Supposons que dans l'exemple ci-dessus il n'y ait pas eu de votes en tête de liste et que les candidats aient obtenu respectivement : A, 2,500; B, 4,000; C, 5,000; D, 6,500, et E, 7,000 votes nominatifs, l'ordre de présentation était totalement modifié. Les trois derniers candidats, C, D et E, étaient élus, les deux premiers, A et B, étaient éliminés.

Mais il est certain qu'étant donnée la discipline respective des partis en Belgique, cette dernière hypothèse ne se réalisera que très rarement, pour ne pas dire jamais, et que presque toujours l'ordre de présentation des candidats sera également l'ordre des élus. Dans le Parti ouvrier, le mot d'ordre sera partout : Votez en tête de liste!

L'ordre dans lequel les candidats se trouvent sur la liste est donc une disposition essentielle de la loi puisqu'il sera presque toujours l'ordre des élus. Aussi faut-il voir combien les candidats et leurs amis intriguent dans certains clans pour venir en ordre utile sur les bulletins de vote!

Tel est, en résumé, le mécanisme de la nouvelle loi électorale. Il suffit de l'examiner d'un peu près pour se convaincre qu'il est moins compliqué qu'on s'est plu à le dire. D'autre part, il faut convenir qu'il est extrêmement ingénieux. S'il était appliqué au suffrage universel et si on avait remplacé les petites circonscriptions électorales par les circonscriptions provinciales, ainsi que l'avait demandé le Parti ouvrier, le système de représentation proportionnelle adopté par la loi serait celui qui, en matière électorale, se rapproche le plus de la justice. Mais avant de le juger définitivement, nous attendrons les résultats de l'expérience qui va être tentée prochainement.

AUG. DEWINNE

L'Œuvre des Municipalités Socialistes[1]

LA MUNICIPALITÉ DE PARIS

(Fin)

L'ASSISTANCE DES VIELLARDS. — L'OCTROI. — L'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS. — LE DÉGRÈVEMENT DU GAZ. — PLUS D'EMPRUNTS.

Dans un premier article j'ai voulu montrer les réformes accomplies par le conseil municipal de Paris en faveur des travailleurs, sous l'impulsion irrésistible du parti socialiste. Il faudrait plusieurs chapitres pour énumérer les autres réformes utiles, procédant du même esprit, qui viennent de jour en jour compléter l'organisation communale dans le sens de la protection due à la partie la plus nombreuse et la plus méritante de la population.

Dans l'Assistance publique, notons tout d'abord de nombreuses propositions destinées à hospitaliser les vieillards, l'institution des secours représentatifs d'hospices. Il y a beaucoup à faire encore; il ne semble même pas que le conseil soit allé jusqu'au bout de son pouvoir et de son devoir.

Tout dernièrement, on évaluait à 33,000 le nombre des vieillards en état d'être secourus, ainsi répartis :

De 60 à 70 ans.	17.000
De 70 à 80 ans.	14.000
De 80 à 95 ans.	2.000
Total.	33.000

2,500 environ avaient le secours représentatif, soit 30 francs par mois. Les 30,500 autres attendaient leur tour, recevant 3 ou

(1) Voir nos deux derniers numéros.

5 francs par mois, avec quelques misérables subsides supplémentaires au moment du terme.

Pour que tous ces vieillards aient 1 franc par jour, il faudrait une somme annuelle de 12 millions; pour les 16,000 vieillards de 70 ans ou plus, il ne faudrait plus que moins de 6 millions; pour les vieillards de 80 ans, 720,000 francs, somme presque insignifiante dans un budget dont les recettes s'augmentent bon an mal an de 2 millions.

Ces quelques chiffres montrent combien la question de la retraite de la vieillesse est loin d'être insoluble, et que, pour les malheureux, elle sera résolue par le prochain conseil, qui montrera, espérons-le, plus de résolution que l'ancien.

Mais l'assistance des vieillards n'est qu'une faible partie de la tâche. Des institutions diverses ont surgi au fur et à mesure des circonstances : bons de logement, pour abriter pendant l'hiver ceux qui n'ont pas d'asile; subventions aux sociétés de distribution de soupes populaires; ouverture de l'atelier de Montreuil pour les ouvriers infirmes; de la colonie agricole de la Chalmelle pour les sans-travail, etc.

Pour les enfants, la sollicitude du conseil municipal s'est affirmée avec une égale persévérance : subventions aux caisses des écoles, création de cantines scolaires, de colonies scolaires, de voyages de vacances, de dispensaires, etc., en dehors de l'effort considérable fait pour réaliser entièrement l'instruction gratuite. Le budget de l'enseignement primaire, qui est de 26 millions environ, a été décuplé depuis la fondation de la République; et cependant les écoles publiques sont encore trop petites pour recueillir toute la jeunesse; la ville de Paris est obligée de subir la concurrence de l'enseignement congréganiste, qui s'est développée avec une rapidité inquiétante, peut-être seulement à cause de la lenteur et de la timidité apportées par l'administration à l'achèvement de l'outillage scolaire.

Comme pour les vieillards, il y a là une dépense urgente à faire, que, sous aucun prétexte, on ne doit ajourner. La protection de l'enfance est l'un des premiers devoirs; aucun sacrifice n'est comparable aux avantages que la collectivité

retirera d'une éducation plus morale, plus civique, plus conforme aux règles modernes de la vie sociale.

L'intervention collective s'est exercée encore dans plusieurs directions où, avant l'introduction du socialisme à l'Hôtel de Ville, elle était à peine visible. C'est ainsi qu'un service complet, celui de l'assainissement de l'habitation, a été créé de toutes pièces en l'espace de quelques années. Il s'agit de désinfecter les objets apportés directement par les particuliers aux stations ou enlevés sur leur demande, et de pratiquer la désinfection des appartements où des malades ont séjourné, ainsi que des ustensiles dont ils se sont servi.

Ce sont les riches, plus que les pauvres, qui demandent à cette occasion le secours de la collectivité, malgré l'ingérence quelquefois désagréable qu'elle comporte. Et on comprend que les pauvres soient portes à s'abstenir, parce que leur logement est composé presque toujours d'une seule pièce et qu'ils ne sauraient où aller pendant le travail de désinfection. Des millions sont dépensés à ce service, et ce n'est pas trop, puisque, d'année en année, on constate la diminution de la mortalité, en raison inverse des interventions municipales dans les immeubles contaminés.

Un concours est institué depuis deux ans entre les architectes et des prix sont accordés pour les plus belles façades. Il est important, en effet, de soigner la beauté de la capitale, l'apparence extérieure des maisons que nous habitons ; mais l'aménagement intérieur a beaucoup plus d'intérêt et c'est à l'améliorer que ces sortes de concours devraient d'abord servir. Cela nous amène à la question des habitations à bon marché, que le conseil municipal n'a pu encore se décider à résoudre. Plusieurs propositions ont été faites par le parti socialiste, toutes pratiques, simples, n'exigeant presque aucune dépense de la part de la commune. Paris, sous ce rapport, est fort en retard sur Londres, où les propriétaires qui reconstruisent sont obligés de réserver des logements en nombre suffisant aux ouvriers qui habitaient les maisons démolies. Ici, tout est sacrifié à la propriété; le travailleur est repoussé toujours plus loin du centre, plus loin de son travail, toujours

confiné dans des locaux étroits, mal éclairés, mal aérés, malsains, où il paie relativement beaucoup plus cher que le riche le tribut que nous devons tous à M. Vautour.

Les socialistes du futur conseil auront certainement à cœur de mettre à l'ordre du jour la question du logement.

De toutes les fonctions dévolues à une assemblée communale, celle qui domine toutes les autres est l'établissement du budget. Qu'est-ce en définitive que l'exercice d'un mandat public, sinon la recherche du meilleur usage à faire des deniers exigés des contribuables pour le bien de la collectivité? Le choix des ressources financières, d'une part, leur emploi, de l'autre : cela résume tout le rôle des conseillers municipaux.

Je vais essayer, au point de vue budgétaire, d'indiquer à grands traits les règles qui devraient guider le parti socialiste et les fautes à éviter.

La ville de Paris est affligée pour l'année 1900 d'un budget de 322 millions (1). Il est à peine besoin de rappeler que c'est relativement le plus gros de l'univers; nous pourrions en être fiers si les énormes sacrifices qu'il suppose étaient compensés par des avantages équivalents; mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

Voyons d'abord les recettes. On y relève les chiffres suivants :

Octroi	167.294.379	»
Halles et marchés	9.285.923	»
Poids public	371.700	»
Abattoirs	3.971.835	»
Voitures publiques	9.213.340	»
Redevances de la Compagnie du gaz.	15.640.000	»
Abonnement aux eaux	20.053.499	»
Total . . .	225.830,676	»

Toutes ces recettes sont fournies plus ou moins indirectement par les consommateurs; elles représentent l'impôt indi-

(1) 331 millions avec le budget extraordinaire.

rect, celui que préfèrent les économistes et les gouvernants, parce que son incidence est moins visible et qu'il vient frapper la matière imposable sans intervention directe de l'agent du fisc auprès de celui qui, en définitive, le paie. C'est donc un impôt immoral, condamnable, à supprimer; et, en théorie, tous les démocrates sont d'accord.

Mais, parmi toutes les recettes clandestines de l'impôt indirect, la première est véritablement monstrueuse, 167 MILLIONS pour 1900. C'est la part, dans les contributions publiques, de la classe pauvre de la population; elle fait renchérir automatiquement les denrées de première nécessité, la viande et les différents comestibles, le vin, le cidre, la bière, et, par voie de répercussion, les vêtements et les loyers, lorsqu'il s'agit de taxes établies sur les matières premières. C'est, du moins, pour les socialistes, un axiome dont rien jusqu'à présent n'est venu infirmer la rigoureuse exactitude. Par conséquent, pas d'impôt plus inique. On peut en dire autant des taxes perçues aux halles et marchés, aux abattoirs, au poids public; elles sont légitimes dans leur principe; mais chaque surtaxe mise sur les marchands ou sur les places qu'ils occupent, s'ajoute immédiatement au prix des marchandises vendues.

Malheureusement, malgré la volonté souvent affirmée par le conseil municipal de Paris de supprimer l'octroi, cette institution, reconnue inique par tout le monde, est plus florissante que jamais. En vingt ans, le produit total a augmenté de 40 millions; il augmente bon an mal an de 2 millions : si bien que plus on en retarde la suppression, plus elle devient difficile.

L'exemple récemment donné par la ville de Dijon, qui a su profiter des dispositions plus conciliantes du gouvernement et de la Chambre, portera certainement ses fruits; aucune commune, maintenant, ne serait excusable à atermoyer : il faut supprimer l'octroi en frappant d'abord la propriété bâtie. Le taux de 6 fr. 20 du revenu de cette propriété, adopté pour la ville de Dijon, donnerait à Paris plus de 50 millions, c'est-à-dire de quoi dégrever totalement les boissons hygiéniques. On trouverait le reste, en mettant de la persévérance, au besoin

de l'obstination, sur les autres formes de la richesse. Tel devrait être, à notre avis, le point primordial du programme socialiste municipal.

Les trois derniers articles de recettes cités plus haut, — voitures publiques, gaz, eau, — appellent des réflexions analogues. Ils tiennent une place importante dans le budget : 20 millions pour l'eau, 15 millions et demi pour le gaz, plus de 9 millions pour les voitures publiques. Or, tout ce qui est payé à ce titre est encore de l'impôt indirect, création des régimes antidémocratiques que la République doit faire oublier. Jusqu'ici, le seul changement appréciable, comme pour l'octroi, c'est que la perception progresse graduellement en même temps que la population, et les difficultés seront les mêmes que pour l'octroi, lorsqu'on voudra dégrever les consommateurs.

A l'Hôtel de Ville, il est vrai, il est admis que les services publics, provisoirement dirigés par des compagnies concessionnaires, sont les grandes ressources de l'avenir, les inépuisables vaches à lait qu'on pourra traire interminablement.

Cette conception est en opposition flagrante avec les principes socialistes, suivant lesquels l'impôt doit frapper la richesse acquise en épargnant les pauvres, soit dans leur consommation, comme l'usage du gaz et de l'eau, soit dans les actes les plus ordinaires, les plus inévitables de la vie, comme les déplacements nécessités par le travail.

C'est, au contraire, une idée élémentaire en économie sociale, que les services publics doivent être exploités à prix de revient. Quoi de plus nécessaire que l'eau, que la lumière? S'il était possible de les avoir sur place sans dépense, il est évident que les fournitures ou l'approvisionnement seraient gratuits. La collectivité n'intervient que pour capter au loin les sources dans l'intérêt commun, les amener dans la cité, en faire la distribution à tous les habitants par une canalisation qui ne peut être que publique. C'est aussi en employant le sol des rues, domaine public, qu'on amène à domicile le gaz d'éclairage, après l'avoir fabriqué dans de grandes usines.

plus économiquement que ne pourraient le faire des particuliers.

Où trouver dans ces opérations, en dehors du sophisme capitaliste, la justification d'un bénéfice quelconque à prélever sur les consommateurs? Ceux-ci se sont syndiqués pour se procurer tels ou tels avantages, ils ont pris l'intermédiaire de la commune, parce que c'était plus commode, parce qu'il était plus simple de faire une entreprise unique : de quel droit, sinon qu'elle est obligée d'avoir recours à des expédients financiers, la commune viendrait-elle, à ce propos, faire payer par les pauvres plus que la valeur de ce qu'ils consomment? Ce système, logiquement, serait indéfendable; il a cependant de nombreux partisans; les mêmes qui veulent supprimer l'octroi, parce que c'est un impôt de consommation, voudraient substituer la ville de Paris aux compagnies qui exploitent odieusement ses habitants : alors qu'il n'y a pas de servitude plus insupportable que celle-là, alors que le dégrèvement de l'éclairage et des moyens de transport constituerait un immense bienfait!

Si les Parisiens étaient tant soit peu organisés, au lieu d'être laissés dans l'état d'émiettement qui les livre sans défense à leurs maîtres, ils auraient dès longtemps réglé cette question du gaz qui est capitale pour eux. Ils chercheraient à comprendre — et ils ne trouveraient pas — pourquoi l'abaissement n'est pas encore réalisé, pourquoi ils payent 30 centimes ce qui coûte couramment de 10 à 15 centimes à l'étranger, pourquoi enfin on ne s'est pas imaginé plus tôt d'opérer cette réforme urgente sans attendre encore pendant six ans l'échéance de la concession.

On prévoit l'énorme poussée que subirait la consommation du gaz à Paris et les avantages de toutes sortes qu'en retirerait la population. Ce serait la lumière et la chaleur au domicile des plus pauvres, la faculté donnée aux petits industriels d'employer des moteurs mécaniques et de renouveler leur outillage. Sans exagération, on peut dire que cette réforme aurait la portée d'une petite révolution économique et sociale.

Voilà pour le présent. Pour l'avenir, c'est le retour prochain à la collectivité du service du gaz, de celui des omnibus et des tramways. Les conseillers municipaux sont presque unanimes à vouloir que la Ville, sans s'arrêter aux empêchements qui pourraient être suscités par l'administration routinière et complaisante aux financiers, ait la direction complète des entreprises d'éclairage et de transport, lesquelles sont d'un caractère exclusivement communal.

Le bénéfice pour tous serait évident. Le citoyen Adrien Veber en donnait récemment des exemples typiques d'après les expériences faites à l'étranger, en insistant surtout sur les ressources qu'en pourrait tirer le budget communal.

C'est à tort, sans aucun doute, que quelques socialistes ont oublié sur ce point cette règle indiscutable, que les services publics de première nécessité doivent être exploités à prix de revient, et que, si des ressources nouvelles sont nécessaires, c'est à la richesse acquise, et non à la population qui travaille, qu'on doit les demander.

Les conseils municipaux, trop préoccupés d'administration et trop peu de réformes, n'ont qu'un but, se procurer de l'argent; ils considèrent surtout l'aspect fiscal des régies communales, et perdent de vue que, si le système des concessions des monopoles est théoriquement condamné, c'est dans l'intérêt seul de la population qui est indignement pressurée par les trafiquants.

Il est difficile de se figurer qu'à un moment quelconque, il puisse devenir utile à une collectivité de conférer à des individus le droit d'exercer une de ses attributions naturelles. La collectivité a un crédit illimité; les sociétés financières tirent le leur uniquement du privilège qui leur est concédé; l'argent est presque toujours superflu, sinon comme fonds de roulement. Pourquoi avoir recours à des intermédiaires, qui n'ont pas un sou généralement tant qu'ils n'ont pas la concession?

La concession ne s'explique donc que comme un don gratuit fait à des personnalités puissantes, qui savent profiter des circonstances et rétribuer à propos des influences politiques

Rien de plus immoral; en ce qui concerne le gaz et les transports de la ville de Paris, les moyens employés ont été tellement frauduleux, que la restitution s'impose dès le jour où la capitale ne sera plus mise hors la loi par les tribunaux; les contrats passés par les administrations de l'Empire ne sont pas même des spéculations financières illicites, ce sont de purs vols de la part des trafiquants, des actes de prévarication de la part des fonctionnaires qui ont vendu les droits et les intérêts qu'ils avaient mission de défendre.

Pour le service des transports en commun, le conseil municipal a déjà rompu avec les vieux errements, en décidant de construire aux frais de la ville le chemin de fer métropolitain, mais il a reculé devant sa propre audace. Il n'a pas osé aller jusqu'au bout; et, chose curieuse, il s'est réservé dans l'opération la partie la plus dispendieuse, laissant aux financiers la moins aléatoire, c'est à dire l'exploitation. On donne comme excuse de cette inconséquence, que le gouvernement d'alors n'aurait pas voulu que la ville exploitât elle-même ce nouveau moyen de transport; rien n'est moins certain; dans tous les cas, on n'a rien fait pour obtenir l'autorisation.

Autre contradiction. Le conseil municipal paraît vouloir organiser les grands services publics en régie; il a manifesté à diverses reprises sa volonté pour le gaz, si énergiquement qu'il lui est difficile de revenir en arrière; il l'a indiquée suffisamment pour les transports : d'autre part, il ne se passe guère de jour à l'Hôtel de Ville où des concessions de tramways soient distribuées à tout venant. Je vois, dans la discussion du budget, que le citoyen Veber s'est fait applaudir en demandant la reprise de la concession Soubat (tramways Louvre-Versailles), qui vient à échéance avant le privilège général de la Compagnie des Omnibus; c'est par centaines, cependant, que les lignes de tramways et d'omnibus ont été créées depuis deux ans, toutes concédées à des compagnies privées, pour une longue période d'exploitation. Le mot « contradiction » est faible, c'est incohérence qu'il faudrait dire; car, non seulement on méconnaît un principe solennelle-

ment proclamé, mais on aliène des revenus que, suivant un autre principe — celui-là faux selon moi, — on devrait faire entrer intégralement dans le budget.

En résumé, le résultat de cette politique hésitante et diverse est que le budget des recettes de la ville de Paris est alimenté pour les deux tiers par la classe laborieuse, et qu'aucun effort sérieux n'a été fait pour renverser les proportions. C'est pourtant l'œuvre urgente entre toutes, celle qui devrait préoccuper, à défaut des conseillers municipaux en exercice, ces mêmes conseillers redevenus candidats.

Comment donc la réaliser, ou du moins la faciliter? — Par les mesures suivantes, toutes possibles, toutes pratiques :

1° Prévenir l'augmentation du chiffre global de l'octroi, en dégrevant chaque année certains articles dont le produit correspond à l'augmentation annuelle moyenne. Par ce moyen la suppression totale deviendra de plus en plus facile, au fur et à mesure que le rapport changera entre les recettes de l'octroi et l'ensemble du budget;

2° Préparer, de concert avec l'État, le dégrèvement total et d'un seul coup des boissons hygiéniques;

3° Éviter avec soin d'augmenter les taxes dont la répercussion est immédiate, comme celles qui frappent les commerçants en raison de leur commerce, — halles et marchés, abattoirs, etc... ;

4° Organiser la régie des services publics, en commençant par celui du gaz, et les exploiter à prix de revient;

5° Renoncer au système des concessions, et racheter autant que possible celles qui sont en cours.

La réalisation de ce programme ne dépend que de la volonté du conseil municipal. Il éprouverait sans doute de nombreuses difficultés, aurait des résistances puissantes à vaincre, de vieilles préventions à dissiper dans les bureaux de la Ville ou de l'État; mais la réussite ne lui ferait pas défaut, s'il savait intéresser les électeurs — ce qui n'a jamais été tenté sérieusement — à des réformes qui n'ont pour but que le bien-être de la population parisienne.

Si le budget des recettes peut être transformé de fond en comble dans un temps relativement court, pour être mis en harmonie avec les règles nouvelles de l'économie sociale, il n'en est pas de même du budget des dépenses. Les charges des communes répondent à des obligations, à des besoins auxquels, bon gré mal gré, elles doivent satisfaire, sans réduction appréciable possible, bien que les unes ni les autres n'aient pas toujours un caractère démontré d'utilité publique.

Heureuses les villes qui n'ont pas à supporter les lourdes fautes d'un passé, dont la responsabilité ne devrait pas logiquement incomber aux habitants d'aujourd'hui ! Quelques-unes, Paris tout d'abord, traînent un poids mort tel que le plus clair de leurs ressources échappe à ceux qui, les premiers, auraient droit à la protection de la collectivité.

Sur un total de 322,704,000 francs, 113 MILLIONS vont à la dette municipale, soit 35 p. 100 ou plus du tiers.

Or l'emprunt est un procédé d'ordre essentiellement antisocialiste. Les intérêts et l'amortissement en sont payés pour les trois quarts par les pauvres ; il offre un bon placement aux riches qui n'ont que faire de leur argent et craignent de le risquer dans les entreprises industrielles ; enfin, presque toujours, il n'est contracté que pour procurer aux propriétaires, entrepreneurs, financiers, brasseurs d'affaires, des bénéfices scandaleux, sous le prétexte de grands travaux dont le seul résultat indéniable est d'enrichir les propriétaires. L'emprunt est donc une opération absolument immorale, inique et, de plus, inutile.

Inadmissible pour les opérations de voirie, qui doivent être payées par les propriétaires, il ne peut se justifier que lorsqu'il est gagé sur les recettes des services publics qu'il a servi à créer ou à transformer. Ainsi l'emprunt contracté récemment pour le métropolitain, celui qui serait nécessaire pour le dégrèvement immédiat du prix du gaz, pour le rachat des diverses concessions d'omnibus, de tramways, etc.

Dans toutes les autres circonstances, il est possible, avec les ressources ordinaires, avec la reprise de la plus-value foncière sur les propriétaires qui profitent des grands travaux

publics, par application d'une loi de l'Empire depuis trop longtemps oubliée, la loi du 26 septembre 1807, il est possible de réaliser toutes les améliorations utiles à la cité. Cela deviendrait même facile si, au fur et à mesure que la dette s'éteint, on ne la faisait pas revivre; car d'importantes sommes deviendraient disponibles, par millions, par dizaines de millions. C'est plus qu'il ne faut pour les dépenses extraordinaires, toujours rares comme leur nom l'indique, et qu'une sage administration devrait supprimer entièrement.

Plus d'emprunts! tel devrait être aussi aux prochaines élections le cri de tous les socialistes. Dût-on économiser sur l'entretien du pavé, des promenades destinées surtout aux riches, sur le personnel, en se privant du concours de quelques parasites haut gradés, sur les voitures des directeurs, du président du conseil et du syndic, — qui pourraient aller à pied sans déchoir, comme leurs électeurs, — sur les subventions aveuglément distribuées aux agents électoraux sous mille et mille formes ingénieuses; dût-on forcer les propriétaires de Paris à restituer les trois ou quatre milliards dont ils se sont enrichis depuis cinquante ans, ou seulement la dixième partie. Le chapitre des dépenses, pour être suffisamment doté, n'exigerait plus l'appel périodique à l'épargne, et l'on verrait bientôt disparaître du budget ce honteux vestige des anciens régimes, — conservé par la République inconsciente, — qui absorbe chaque année plus du tiers de la fortune publique.

Plus d'emprunts! parce qu'ils dépouillent la collectivité au profit des riches, parce qu'ils sont une occasion de spéculations louches et déshonnêtes, parce qu'ils obèrent les finances de la commune, parce qu'ils offrent des avantages décevants, parce qu'enfin ils sont inutiles, n'ayant été inventés que comme moyen d'accaparement par les capitalistes de toutes sortes. Toutes les causes, toutes les conséquences des emprunts sont la négation même du socialisme.

MAURICE CHARNAY

III

LA MUNICIPALITÉ DE ROUBAIX

« Nous savons, sans nous effrayer, quelles difficultés nous attendent au début de notre mandat administratif; mais nous mettrons à les surmonter toute la patience, toute l'énergie dont peuvent être capables des travailleurs dont toute l'existence s'est écoulée dans les durs labeurs de l'usine, les misères de l'apprentissage et les soucis du lendemain, et qui veulent l'amélioration du sort de leurs semblables, sous le drapeau de la République démocratique et sociale.

« Nous sommes persuadés que nous saurons arriver à faire des réformes en faveur de la classe ouvrière... »

C'est en ces termes que le citoyen Henri Carrette s'adressait, le 15 mai 1892, aux conseillers municipaux socialistes qui venaient de l'élire maire de Roubaix, ayant sept jours auparavant triomphé d'une liste, en tête de laquelle figurait le nom du maire sortant, un patron vingt fois millionnaire.

A deux reprises, depuis, en 1896 et l'année d'après, les opérations électorales ayant été annulées par le Conseil d'État, le Parti Ouvrier l'emportait sur ses adversaires. Dans quelques jours, il se retrouvera en face de leur coalition qui, née dans l'ombre des sacristies, favorisée de l'appui, tantôt avoué tantôt honteux, toujours actif, des représentants dans le Nord du gouvernement de la République, a pour elle la toute-puissance du curé et du jésuite, du patron et de ses contremaîtres. Cette coalition peut affamer et elle peut enrichir qui lui plaira. Pour sa propagande, elle peut dépenser sans compter. Elle combat sur un terrain choisi par elle; la commune de Roubaix, au mépris du bon sens, ayant été découpée, par la majorité réactionnaire du conseil général, en sections électorales qui auront à élire chacune, celle-ci sept, celle-là huit ou

neuf conseillers. Admirable système, comme il fut dit, pour favoriser l'influence du patron capitaliste.

Et cependant la coalition cléricale redoute de subir un quatrième échec...

Est-ce donc que les travailleurs envoyés à l'Hôtel de Ville par les travailleurs de Roubaix ont su vraiment « arriver à faire des réformes en faveur de la classe ouvrière »?

Voici des faits et des chiffres. Le lecteur appréciera.

I

Les élus socialistes avaient le devoir de doter largement les établissements hospitaliers et de bienfaisance. Mais ils avaient également le droit de veiller au bon et sérieux emploi des sommes votées par eux. Ils ont accompli tout leur devoir et usé de leur droit.

Les subventions allouées au *Bureau de Bienfaisance* s'élèvent depuis 1892 au total de 2,170,000 francs; alors que dans une égale période de huit années, l'administration bourgeoise accordait 1,322,000 francs seulement, au même établissement. Une boulangerie pourvue des perfectionnements les plus récents a été édifiée dans les dépendances du Bureau de Bienfaisance. Elle cuit le pain destiné aux assistés et c'est grâce à elle que les élus socialistes ont pu enfin réaliser la réforme de *la distribution du pain au domicile des indigents*, poursuivie avec une admirable ténacité contre le mauvais vouloir de la Préfecture et de ses représentants dans la commission administrative du Bureau de Bienfaisance. La lamentable théorie des femmes et des enfants pauvres n'encombre plus les guichets du Bureau aux heures fixées pour la distribution des pains. Cette humiliation est maintenant évitée aux familles ouvrières que la misère accable. Le pain est apporté au domicile de l'assisté. Et pour empêcher cela, les préfets et les administrations réactionnaires ont entassé pendant huit ans objections sur difficultés ! Est-il donc indispensable à leur sens que le travailleur, malheureux au point de réclamer

l'assistance du Bureau de Bienfaisance, soit obligé d'étaler sa pauvreté...

— Depuis 1892, les *Hospices* ont reçu 2,945,000 francs en subventions. En huit années, les bourgeois qui siégeaient à la Mairie leur avaient accordé 1,903,925 francs. La dotation accordée par les élus socialistes est donc supérieure de 1,041,075 francs.

Soixante-dix mille francs sont affectés par crédit spécial au *service des incurables,* qui comporte 175 lits, au lieu de 50 qui existaient avant mai 1892.

Une pension de 120 francs par an peut être donnée à des vieillards indigents des deux sexes qui vivent dans leur famille. Cette pension est accordée par la commission administrative des Hospices. Le conseil municipal réactionnaire inscrivait 65,000 francs à son budget, pour ces *pensions à domicile,* qui constituent une des meilleures formes de l'assistance. Le budget de 1900 comporte pour le même objet un crédit de 125,000 francs.

Il est également prévu à ce budget que les frais d'entretien des enfants scrofuleux envoyés par les Hospices dans des établissements spéciaux entraîneront une dépense de 18,000 francs.

La construction d'un *nouvel hôpital* a été décidée par le conseil municipal socialiste en février 1894. Les plans sont arrêtés; un emprunt a été décidé; les ressources nécessaires pour le gager ont été indiquées; le quartier où le nouvel établissement s'élèvera a été assaini et des voies larges et propres y ont été tracées. Seule, la mauvaise volonté des bureaux ministériels retarde le commencement des travaux.

— Quatre *Fourneaux économiques,* ouverts pendant les mois d'hiver, procurent aux familles qui les fréquentent des aliments de première qualité au plus bas prix possible. Pour les Fourneaux économiques, l'administration bourgeoise dépensait annuellement sept ou huit mille francs. Aujourd'hui, ces Fourneaux profitent à près de 400 familles et distribuent pour plus de 50,000 francs de viande, œufs, pommes de terre, légumes secs, etc.

— Depuis 1897, un crédit est inscrit au budget pour assurer le *rapatriement des ouvriers roubaisiens* et de leurs familles qui, ayant quitté la ville pour aller chercher du travail par ailleurs, se trouvent sans ressources et sans ouvrage dans des localités éloignées, où ils ne peuvent réclamer des secours, faute d'avoir la résidence voulue par les règlements, et où ils n'ont d'autre perspective que la mendicité et la prison.

— Les élus socialistes sont combattus au nom du patriotisme par leurs adversaires bourgeois et cléricaux. En 1896, les élus socialistes décidèrent d'accorder un secours de 100 fr. à chacun des militaires originaires de Roubaix et appartenant à une famille nécessiteuse, qui avaient fait partie de l'expédition de Madagascar. En 1895, ils avaient commencé d'inscrire au budget communal un crédit pour permettre aux familles ouvrières de faire revenir, aux frais de la ville, les dépouilles de leurs enfants *morts au régiment*. Comment les patriotes professionnels ont-ils pu laisser cette pieuse initiative aux « sans-patrie » qu'ils dénoncent !

— Dans un quartier éloigné, la commune était propriétaire de trente-cinq maisonnettes qui demeuraient inutilisées. Elles ont été affectées au logement de femmes veuves ayant à leur charge des enfants en bas âge. C'est *la cité des veuves*.

— Deux fois par semaine, un *Bureau de consultations judiciaires gratuites*, dirigé par un licencié en droit, est ouvert à l'Hôtel de Ville. Durant la dernière année, il a été donné tout près de quatorze cents consultations, au seul détriment des agents d'affaires véreux qui avaient coutume de « tondre » les pauvres gens.

II

Mais c'est l'enfant du peuple, l'enfant à protéger contre la maladie, à défendre contre la misère physiologique et contre la misère morale, à instruire et à élever, qui a été surtout, et dès le premier jour, l'objet des constantes préoccupations du conseil municipal socialiste de Roubaix.

— Pour les petits les élus socialistes, qui avaient commencé

par faire admettre les filles-mères au bénéfice des secours du Bureau de Bienfaisance, lequel précédemment leur était pieusement refusé ; pour les tout petits, les élus socialistes ont créé la *distribution des layettes* aux mères nécessiteuses. Au début, la layette était donnée à la Mairie. Le préfet Laurenceau intervint brutalement et imposa que le petit trousseau fut donné par le Bureau de Bienfaisance. La décision du conseil socialiste n'en rend pas moins d'énormes services aux familles ouvrières, pour qui la venue d'un nouveau-né est trop souvent une occasion de dépenses au-dessus des forces. D'autre part, *le service d'assistance médicale* a été réorganisé et les mères ont toutes facilités pour obtenir gratuitement les soins du médecin-accoucheur et de la sage-femme.

L'enfant est né. A qui le confiera la mère, que l'atelier réclame ?

— Avant l'arrivée des socialistes aux affaires, Roubaix ne possédait pas de *crèches municipales*. On se contentait de subventionner petitement l'œuvre des crèches privées.

En 1894, une première crèche municipale fut installée dans un immeuble loué au cœur d'un quartier populeux. Quelques mois après, un crédit de 50,000 francs était voté pour l'édification d'une autre crèche qui, ouverte en 1896, mérite d'être proposée comme modèle. Un troisième établissement est en voie de construction. D'autres à l'étude. Les enfants sont reçus dans les crèches municipales sans rétribution aucune, alors que dans les crèches privées sur qui s'étendait la bienveillance des élus bourgeois, la mère de famille doit payer 0 fr. 20 par enfant pour chaque jour de présence.

— La délibération qui créa *les cantines scolaires* à Roubaix fut prise par les élus socialistes au lendemain même de leur entrée à l'Hôtel de Ville. Ces cantines, dont le fonctionnement est assuré par la caisse des écoles, sont ouvertes tous les jours de classe pendant toute l'année scolaire. La très grande majorité des enfants y est admise gratuitement. Les enfants inscrits comme payants versent une rétribution de 0 fr. 15 par repas dans les écoles maternelles, de 0 fr. 20 dans les écoles primaires. Depuis 1892, les cantines scolaires de Roubaix ont

distribué 2,818,601 repas, dont seulement 20,402 repas payés. Le repas se compose d'un potage, d'un plat de viande avec légumes, de 80 grammes de pain et d'un verre de bière. Le prix de revient de ce repas, y compris le traitement du personnel, l'indemnité de surveillance payée aux instituteurs, le matériel et les frais divers, a atteint, en 1899, 0 fr. 213 millimes.

— Donner aux enfants des aliments de première qualité est chose excellente. Mais il en est parmi eux qu'il faut vêtir.

Durant les rigoureux hivers de 1890 et de 1891, la municipalité cléricale de Roubaix avait distribué quelques vêtements aux enfants des écoles ; soit, pour les deux années, une dépense qui avait atteint sept mille francs environ et dont les écoles congréganistes avaient eu leur large part. Depuis que les socialistes ont chassé les réactionnaires de la Mairie, *les vestiaires scolaires*, par les soins du Comité de la caisse des écoles, ont distribué aux enfants pauvres des écoles laïques 157,616 effets d'habillement, pantalons, chemises, jupons, capuchons, paires de bas et de chaussures, etc... Le tout représentant une valeur de 203,908 fr. 90.

Le comité de la Caisse des Ecoles recevra en 1900 une subvention de 90,000 fr. plus 115,000 fr. spécialement affectés aux cantines scolaires.

III

Le Sanatorium. — « Ce sera le couronnement de l'œuvre socialiste », disait Siauve-Evausy, dans l'excellente brochure de propagande qu'il écrivit, en 1896, sur *Roubaix-Socialiste*. De fait, il est peu de créations aussi intéressantes, et la municipalité Carrette a innové, là, de la manière la plus intelligente et la plus féconde. Voici :

Aux termes d'un traité qui est entré en vigueur en 1897 et a été refait en 1900, la ville de Roubaix envoie à l'hôpital maritime de Saint-Pol-sur-Mer, petite localité voisine de Dunkerque, les enfants de ses écoles communales, débilités, anémiques, ganglionnaires et lymphatiques, « candidats à la mala-

die » en un mot, dont la constitution délicate semble réclamer les effets bienfaisants d'un séjour à la mer. Les envois ont lieu pendant la saison d'été, du 15 avril au 15 octobre. Les enfants séjournent un mois au Sanatorium. Chaque caravane se compose de cent enfants au minimum, de cent soixante au maximum, à qui l'on ne demande, pendant le temps qu'ils passent sur la petite plage dunkerquoise, que d'y respirer à pleins poumons le bon air du large, de s'ébattre au grand soleil, de prendre de la santé. Point de classe. Point de leçons. La discipline est paternelle, mais la surveillance active.

Les enfants se lèvent à six heures. Ils prennent un petit déjeuner et vont jouer sur la plage. A midi, a lieu le repas principal. Retour sur la plage. Goûter à quatre heures. Rentrée au Sanatorium pour le souper qui est servi à sept heures.

Les enfants à envoyer au bord de la mer sont désignés par une commission spéciale, présidée par le maire de Roubaix, et dont fait partie le médecin en chef du Sanatorium : Déjà 1865 petits « candidats à la maladie », garçons et filles, ont bénéficié d'un séjour à Saint-Pol et voici ce que dit dans un rapport officiel, le président de la Commission administrative du Sanatorium :

« Le jour même de leur entrée à l'établissement, tous ces enfants (ceux des écoles de Roubaix) ont été soumis aux mensurations ordinaires ; nous avons pris leur poids, leur taille, leur périmètre thoracique, qui sont repris au moment de leur départ. Tous les huit jours, nous renouvelons les pesées et c'est ainsi que nous avons pu constater, pour les deux premières semaines de séjour, une augmentation moyenne de 515 grammes par enfant, malgré le coup de fouet résultant de l'arrivée dans le milieu marin et qui fait parfois infléchir la courbe du poids pendant les premières semaines passées au Sanatorium. C'est là un résultat extrêmement satisfaisant et qui montre qu'en définitive, les enfants de Roubaix tirent un grand bénéfice de leur séjour à Saint-Pol. »

Cela n'est point douteux pour quiconque a suivi de près l'expérience faite par la municipalité socialiste de Roubaix : le béné-

fice est grand pour les enfants, au point de vue de la santé physique, comme à celui de la santé morale...

Le prix de pension payé par la ville au Sanatorium est de 1 fr. 25 par jour, couvrant les frais de nourriture, de logement (chaque enfant a, naturellement, à sa disposition, un lit personnel, propre et sain), de blanchissage et d'entretien. Ce prix est porté à 1 fr. 50 pour les enfants qu'il faut envoyer dans les infirmeries du Sanatorium; il couvre, alors et en plus, les soins médicaux et pharmaceutiques quelconques, frais d'opérations, appareils, etc.

Ainsi, les élus socialistes de Roubaix ont, pour les enfants de leurs écoles laïques, réalisé le souhait de Michelet : « La mer aux pauvres comme aux riches! La mer, c'est-à-dire la santé pour tous, sans distinction! » Et le citoyen Carrette, avait, sans doute, quelque droit de dire à ses collègues en les entretenant de cette création qui est bien leur :

« En défendant la santé et la vie des petits Roubaisiens, nous servons le pays, citoyens. Nous pouvons même proclamer hautement que nous le servons plus utilement que beaucoup qui nous dénigrent et refusent à notre classe le droit de faire ses affaires elle-même. »

IV

Pour l'instruction de l'enfant, les élus socialistes ont ouvert dix-sept classes nouvelles. Un terrain est acquis en vue de la construction d'un groupe scolaire dans un quartier de formation récente. Des *cours de coupe* ont été créés pour les jeunes filles. Les *cours d'adultes* ont été créés de façon qu'ils rendent des services réels.

Le *service médical scolaire* fonctionne régulièrement et le citoyen Carrette n'a pas hésité à frapper un médecin oublieux de ses devoirs. Chaque école a été munie d'une *pharmacie scolaire*.

Les élus socialistes ont décidé qu'une indemnité de cent francs serait allouée aux instituteurs et institutrices ayant plus de trois ans d'exercice à Roubaix; deux autres sommes

de cent francs devant leur être allouées après deux nouvelles périodes triennales de résidence. L'indemnité de logement a été élevée pour les maîtres et maîtresses ayant des charges de famille.

Les œuvres post-scolaires sont encouragées. Une tentative d'Université populaire trouverait fort probablement le conseil socialiste favorable.

V

L'activité des élus socialistes n'a pas été moindre en ce qui touche à l'*hygiène publique*. Ils ont consacré plus de 3,500,000 francs à des travaux de voirie, ouvrant et aménageant près de deux cents rues nouvelles, construisant des aqueducs et achevant l'égout collecteur.

Un vaste et confortable *établissement de bains* a été construit : on peut y prendre des bains et des douches à 0 fr. 20.

Une *étuve à désinfection* a été installée. La commission d'*assainissement des logements insalubres* fonctionne régulièrement et sérieusement, fait assez peu fréquent pour être signalé.

VI

Cependant, l'administration socialiste qui dotait largement les théâtres et les sociétés artistiques, fixait à huit heures la durée de *la journée de travail* pour les ouvriers et employés de la ville, et elle arrêtait à quatre francs par jour le taux *minimum des salaires* et traitements. Les petits traitements de début ont été augmentés notamment dans l'octroi, et dans l'important service du conditionnement municipal des textiles; le personnel occupé à titre auxiliaire est titularisé au bout d'un an.

De modestes fonctionnaires de l'Etat ont bénéficié de la sollicitude du conseil municipal socialiste. Ainsi, les *facteurs des postes et des télégraphes* reçoivent depuis 1895, une indemnité annuelle de frais de séjour de 50 francs l'un.

L'assemblée communale qui avait imposé certaines clauses relatives aux *conditions du travail* en faveur du petit personnel de la Compagnie locale des tramways électriques, en signant avec celle-ci un traité dont la mise en vigueur aura notamment pour effet de réduire à 0 fr. 05 le prix du transport, quelle que soit la longueur du parcours effectué, pour les ouvriers se rendant au travail ou sortant de l'usine ; ce conseil municipal qui, dès 1892, avait essayé d'imposer le minimum de salaire dans les cahiers des charges de ses travaux, ne pouvait manquer d'appliquer les décrets Millerand. Il l'a fait, notamment en ce qui concerne les travailleurs du livre et le cahier des charges élaboré règle même le nombre des apprentis à employer par l'adjudicataire.

VII

Toute cette somme de travail a été fournie, toutes ces améliorations apportées, toutes ces réformes accomplies, malgré la mauvaise volonté du pouvoir central, contre l'opposition hargneuse et sotte des ronds-de-cuir préfectoraux empressés à servir les intérêts électoraux de la bourgeoisie réactionnaire.

Le dernier *compte administratif* (exercice 1898) se solde par un excédent de recettes de 1,335,085 fr. 56 ; alors, qu'il a fallu faire face à des dépenses imprévues (inondations, etc.) et que l'industrie locale subissait une crise longue et douloureuse.

Mais l'administration socialiste du citoyen Carrette peut s'honorer d'avoir apporté dans le maniement des finances municipales autant de prudence que d'intelligence. Quand elle diminuait, par exemple, les *taxes d'octroi* sur les comestibles plus spécialement consommés par la classse ouvrière, elle mettait fin au privilège dont jouissaient à Roubaix les patrons brasseurs, millionnaires et réactionnaires, qui, sous les anciennes administrations, payaient par abonnement les droits d'octroi dus sur les bières par eux fabriquées. Le système de

l'abonnement rapportait à la ville de Roubaix, en 1892, 372,000 francs; en 1899, les brasseurs soumis à l'exercice par le conseil socialiste ont dû verser dans la caisse municipale 599,863 fr. 27 centimes!...

Nous avons terminé ce résumé de l'œuvre accomplie par les élus ouvriers de Roubaix, à qui leurs adversaires reprochent de ne pas avoir assez parlé et discouru au cours des séances publiques, ne pouvant leur reprocher, avec vraisemblance, de ne pas avoir agi!...

Certain jour, un orateur clérical, M. Thellier de Poncheville, avouait, au cours d'une conférence qu'il donnait, que l'œuvre de la municipalité socialiste de Roubaix était belle et méritoire. On peut consentir que l'orateur clérical n'exagérait pas.

FÉLIX CHABROUILLAUD,
Secrétaire général de la Mairie de Roubaix.

DEUX CONGRÈS

DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER

Il s'agit de ceux qui ont été tenus cette année par les deux *Associations syndicales d'ouvriers et employés des chemins de fer français.*

Une remarque s'impose tout d'abord à l'observateur impartial qui a pu suivre les débats de ces deux assemblées. Il n'est point étonnant qu'elles aient employé chacune, durant de longues années, une méthode d'action aussi divergente. Aux séances de chacun de ces Congrès, on pouvait, en remarquant la différence du milieu, se rendre compte que les opinions, les idées ne devaient point être semblables.

Ce sont cependant, dans les deux cas, des employés, des ouvriers de chemins de fer. C'est chose entendue. Seulement les délégués de l'un : le *Syndicat National*, sont pour la presque totalité des mécaniciens, des chauffeurs, des conducteurs, des hommes d'équipe, des facteurs, des poseurs, et rarement, quelque chef de petite station.

Chez les autres : l'*Association Amicale*, la redingote et le chapeau haut de forme dominent. Ce sont pour la plupart des agents des services centraux, d'assez gros employés, voire des inspecteurs qui sont parties discutantes. Et l'on n'est point encore, dans tous les milieux, suffisamment accoutumé à penser que les agents des sociétés anonymes, un peu plus haut ou un peu plus bas placés sur l'échelle hiérarchique, sont tous au même titre des exploités d'un même régime. Seulement les plus bas sont plus exploités que les autres, partant, plus exigeants, ce qui est bien naturel.

Il est donc inévitable que la tactique suivie par chacun des

deux groupements n'ait point jusqu'à ce jour été semblable. Pourtant, par la force même des choses, en dépit de l'intransigeance des uns, des rancœurs et de la mauvaise volonté des autres, elle le deviendra. Il est bien évident que grandissant l'une et l'autre, le *Syndicat National* dans des proportions numériques plus considérables que l'*Association Amicale*, les deux associations finiront, à l'aide des éléments nouveaux qu'elles absorbent, par s'apercevoir qu'à demeurer trop divisées, elles font simplement le jeu de leurs communs employeurs. Et elles se rapprocheront.

Déjà, en dépit des mauvaises volontés manifestées dans les deux camps, il y avait eu, l'année dernière, une tentative faite en ce sens. Je l'avais signalée, bien qu'en constatant l'avortement, dans le troisième numéro du *Mouvement Socialiste*, paru le 15 février 1899.

« Bien qu'à certains indices, écrivais-je alors, on puisse penser que le jour n'est pas éloigné où s'accomplira cette fusion, il serait prématuré de la donner comme accomplie. Toutefois, elle est dans l'air, etc. ».

A ne s'en tenir qu'aux termes des déclarations faites dans les deux groupements, le rapprochement ne paraît point avoir fait un grand pas. Il est cependant manifeste. L'année dernière, aux propositions formulées par le *Syndicat National*, l'autre groupement opposait un refus pur et simple. Cette année, au contraire, il prend une décision qui ouvre la porte aux pourparlers. Et, fait digne de remarque, il en adopte les termes, en une séance où la presse était admise, alors qu'en ce syndicat (l'*Association Amicale*) on avait jusqu'à ce jour jalousement tenues secrètes les délibérations de l'assemblée générale. On voit donc qu'il y a progrès. Mais ce progrès ne réside pas seulement dans la motion adoptée, il est surtout sensible dans la façon dont furent, en la présente année, conduits les débats des deux assemblées.

Parlons d'abord du Congrès tenu par le *Syndicat National*. Il eut lieu le jeudi 1er mars, et dura trois jours, soit six séances. Environ soixante groupes étaient représentés par

une cinquantaine de délégués. Je passe sous silence la besogne ordinaire des assemblées de ce genre : approbation de gestion, des comptes, revision de statuts, petites questions d'ordre intérieur, etc.

A mon sens, les trois points principaux qui ont été discutés sont ceux ayant trait à la loi Berteaux, dont on demande le vote intégral par le Sénat, la question de l'entente entre ces divers syndicats, que le conseil est chargé de préparer, sur des points précis, et deux propositions dignes de remarque, celles-ci :

Qu'il soit nommé au ministère des travaux publics une commission de dix-huit membres ayant le titre d'inspecteurs arbitres du contrôle des chemins de fer; que ces membres soient proposés par un Congrès des délégués du *Syndicat National* des chemins de fer.

Les inspecteurs désignés ci-dessus devraient être choisis parmi les mécaniciens, conducteurs-chefs, chefs ou sous-chefs de gare appartenant au *Syndicat National* des chemins de fer capables de faire un rapport, et seraient chargés de faire appliquer lois et décrets concernant nos revendications; seraient arbitres pour certaines punitions infligées aux agents, pour changement de résidence, révocations et procès en cas d'accidents, etc... *(Proposition de Bellegarde.)*

Le nombre des contrôleurs du travail est notoirement insuffisant. En conséquence, il sera recruté dans les chemins de fer de l'Etat et au concours, des contrôleurs du travail dans tous les services : traction, trains, gares et voie. Ils devront avoir au moins dix ans de service et au plus quarante-cinq ans d'âge. Leur retraite courra comme s'ils étaient en activité de service sur le réseau Etat.

Si cette proposition est adoptée par le 11e congrès, elle sera immédiatement traduite en forme de loi pour être soumise au groupe parlementaire des chemins de fer. *(Proposition de Montargis.)*

Ces propositions doivent être formulées en un texte unique que le conseil syndical est chargé de faire soumettre aux Chambres.

Or, en l'assemblée générale de l'*Association Amicale*, tenue un mois plus tard, et qui est le Congrès de ce groupement, un membre demandait la création d'un comité d'arbitrage

invitant son groupe à faire toutes démarches nécessaires pour qu'au ministère des travaux publics, et sous la présidence du ministre, soit institué le dit comité, composé par parties égales de délégués de tous les services, élus par chaque syndicat en même nombre, comité qui serait chargé d'examiner tous les différends entre compagnies et agents, et ainsi rappeler chacun au respect des règlements. Et cette proposition a été prise en considération.

Voilà, semble-t-il pas, une proposition un peu cousine germaine de celles présentées par les groupes de Bellegarde et de Montargis, du *Syndicat national.* C'est là un point sur lequel l'entente peut être faite. Comme aussi sur l'adoption de la loi Berteaux, que demande également l'*Association Amicale.*

En ce qui touche plus spécialement l'entente, voici quelle résolution adopta l'*Association Amicale :*

L'Association amicale des employés de chemin de fer, oubliant volontiers les incidents regrettables du passé, suscités par ceux qui les premiers ont jeté la division parmi les syndicats, déclare d'abord vouloir conserver à tout prix son autonomie et son entière indépendance.

Mais plaçant au-dessus de toute polémique l'intérêt supérieur du personnel, l'Association est disposée à accepter une proposition d'entente qui aura pour but unique l'amélioration du sort des employés des chemins de fer;

L'assemblée nomme à cet effet une commission de trois membres et lui donne pleins pouvoirs pour délimiter d'abord et étudier ensuite toutes les questions qui lui seront soumises et dont la solution pourra être obtenue sans obliger l'Association à modifier la méthode pacifique dont elle ne s'est jamais départie depuis seize ans.

Ne chicanons point sur les termes. Ils trahissent encore un peu d'animosité, mais enfin, ce qui est l'essentiel, le principe de l'entente est posé. Cela suffit pour l'instant. A chaque Congrès suffit sa tâche. C'est l'affaire de ceux des années suivantes de faire germer cet embryon d'union.

Et les 10,000 membres de l'*Association Amicale*, ajoutés aux 80,000 du *Syndicat National,* pèseront d'un poids plus lourd dans les décisions qu'auront à prendre leurs communs

employeurs. Simplement parce qu'à l'avenir on ne les pourra plus opposer les uns aux autres.

C'est surtout à ce point de vue, que les Congrès de mars avril ont été intéressants. Pour les autres questions qui furent en chacun d'eux examinées : retraites, commissionnement, durée des heures de travail, augmentation des bas salaires, etc., elles furent dans chaque assemblée solutionnées suivant la différence de tempérament et de milieu. Au demeurant, toutes ces discussions concourent à un but commun : l'amélioration du sort des agents. Il est donc désirable qu'elles tendent à d'identiques solutions.

Cela se produira avec l'entente, n'en doutons pas. Et le *Mouvement Socialiste* aura l'avantage d'avoir prédit cette entente, au moment même où les parties semblaient le plus éloignées de la faire. Ce n'est point une mince satisfaction, à la fois pour la Revue, et aussi pour le signataire de ces lignes, qui espère bien enregistrer l'an prochain quelques résultats heureux de ce rapprochement... en attendant la fusion de toutes ces forces éparses.

Georges Laporte

CRITIQUE DRAMATIQUE

La Robe rouge, pièce en quatre actes, de M. Brieux

M. Brieux est un moraliste sincère et d'expérience très sûre, qui atténue et rend accessible au grand public les thèses révolutionnaires. Sa nouvelle pièce, *Robe rouge*, ne prétend point instituer un débat philosophique sur le droit que s'arroge un homme d'en juger un autre. Elle veut seulement montrer, par une anecdote vécue, comment des magistrats — honnêtes au sens vulgaire du mot — peuvent, par leurs sentences, consacrer les pires iniquités, sans qu'il soit facile de distinguer dans cette partialité (1) « ce qui vient de leur bassesse personnelle de ce qui leur est imposé par le devoir de leur profession, qui est, en réalité, de *soutenir l'Etat* dans ce qu'il a de bon, autant que dans ce qu'il a de mauvais ».

Au premier acte, nous sommes dans le salon du procureur de la République de Mauléon, M. Vagret. Ce magistrat n'a point eu l'avancement que lui devait assurer son talent : il classe trop d'affaires et par ses réquisitoires n'a pu encore obtenir une seule condamnation capitale. Sa femme — bourgeoise ambitieuse — lui reproche doucement cette mollesse qui le maintient, lui et toute sa famille, dans la pire médiocrité, avec une fille à doter et deux fils à caser. Un espoir luit, c'est vrai. Le poste de conseiller à la Cour d'appel

---

(1) A. France : *Opinions de Jérôme Coignard.*

de Pau est vacant et M. Vagret semble tout désigné pour l'occuper. Mais l'obtiendra-t-il? Il n'ose encore l'espérer et Mme Vagret se rappelle, qu'escomptant une prochaine nomination, elle acheta jadis une robe rouge, qui, maintenant, se mange aux vers... Le désir d'avancement qui tourmente un homme consciencieux comme Vagret affole la plupart des juges.

Le procureur de la République a invité, pour un dîner de fin de session, ses collègues du tribunal. On discute au salon. Il s'agit d'abord du dernier exercice qui apporte une moins-value de cent dix ans d'emprisonnement, ce qui ne fait point présager que le tribunal de Mauléon soit promu à bref délai de la troisième à la deuxième classe. Les magistrats s'accusent les uns les autres. Le juge Brunerat et le juge Mouzon trouvent Vagret « trop mou » et tout le monde s'accorde à penser que le substitut, un nouveau promu, a tort de demander si souvent les circonstances atténuantes. Le vieux magistrat La Bouzule est le seul qui ne s'émeuve point ; sa retraite va sonner et il proclame bien haut que n'ayant plus rien à espérer, il a le droit de juger selon sa conscience.

Mais un vieux paysan vient d'être assassiné ; une superbe occasion est offerte aux magistrats de Mauléon s'ils veulent prouver qu'ils sont à la hauteur de leur tâche. Malheureusement le meurtrier est introuvable. Le juge Mouzon, qui se pique de logique, prétend qu'on a suivi une mauvaise piste ; il se fait fort, si on veut le charger de l'instruction, de trouver bientôt l'assassin. Vagret, qui allait classer l'affaire, n'hésite point à confier le dossier à son très perspicace collègue. Cet acte est le « Pot-Bouille » de la magistrature ; il est très sérieusement documenté, très solidement charpenté et d'une ironie cinglante ; c'est à peine si on lui peut reprocher quelques rosseries inutiles.

Le premier acte est un acte de comédie, le second acte, le plus remarquable de la pièce, est un drame judiciaire, vigoureux et d'une rare émotion.

Sur des indices incertains — rapports de gendarmerie, propos équivoques de voisins — Mouzon fait arrêter Etchebarre.

un robuste paysan, que, dans son fol orgueil professionnel, il veut coupable. Il écarte d'abord tous les témoignages qui peuvent tendre à innocenter l'inculpé, puis, sûr de son infaillibilité, il lutte pour obtenir de lui l'aveu formel qui doit consacrer son triomphe.

La roublardise du magistrat, qui sait tour à tour se montrer aimable et menaçant, conciliant et brutal, fait perdre contenance au paysan un peu simple qui ne connaît pas la « cuisine » du juge d'instruction. Le malheureux balbutie, ment — pour voir plus vite son innocence proclamée — puis se reprend et soudain, accablé, fond en larmes. Mouzon croit le tenir, il s'approche de lui, l'adjure de tout avouer, qu'il lui en sera tenu compte —; mais la victime se redresse et c'est un cri d'innocence qui sort de sa bouche.

Le juge, furieux de son échec, fait alors appeler la femme d'Etchebarre. Yanetta se présente, répond avec assurance et affirme l'innocence de son Pierre. Mouzon n'obtiendrait rien, s'il n'avait un moyen très sûr d'abattre la fierté de la paysanne. Il a reçu des renseignements de Paris. Yanetta, avant de devenir la bonne femme de ménage qu'elle est, fut séduite par le fils de son patron qui vola ses parents pour fuir avec elle ; recéleuse, elle fut condamnée à un mois de prison.

Cette évocation d'un passé quelle croyait mort et que son mari ignore humilie la pauvre Yanetta. Mouzon en profite pour lui faire avouer que la nuit du crime Etchebarre ne resta point près d'elle. L'aveu est grave, car l'inculpé, sans doute pour se défendre d'être contrebandier, avait affirmé le contraire. La confrontation va être décisive. Yanetta, ébranlée par les affirmations du magistrat, ne sait plus ce qu'elle doit croire, et elle invite doucement son mari à dire toute la vérité. Etchebarre comprend : sa femme a été trompée par le juge et elle le croit coupable. C'est un instant tragique. Le malheureux, pour lever tous les doutes, jure sur la tête de ses enfants qu'il est innocent. Joyeuse alors, Yanetta se redresse. Elle sait toute la vérité et le juge ne pourra plus maintenant avoir sur elle aucune prise. Elle nie et refuse de signer la déposition que, dans un mouvement de trouble, Mouzon lui

avait arrachée. Le coup n'a point réussi, et le magistrat se venge de son échec en faisant arrêter Yanetta sous l'inculpation de complicité et d'insulte à la magistrature.

Mouzon, le juge implacable, n'est point le parangon de toutes les vertus, et au troisième acte nous le voyons aux prises avec son procureur général. Il a été faire la fête à Bordeaux, et, pris de boisson, il a rossé un agent de police, qui a porté plainte contre lui. On lui demande sa démission. Il refuse de la remettre, sachant bien qu'on n'osera point agir contre lui, par crainte d'attenter à cette *arche sainte* — la magistrature. D'ailleurs, il est l'ami du député Mondoubleau — bras droit du garde des sceaux — qui le pria jadis de tirer d'un mauvais pas un de ses agents électoraux. Cela mérite une compensation. Malheureusement la situation est délicate; car un journal de Bordeaux menace de dévoiler l'affaire si avant la fin de l'année Mouzon n'a point quitté Mauléon. Il faut biaiser. Mondoubleau, qui sait que le procureur général a besoin de lui, agira, et Mouzon, magistrat incorrect, aura la place de Conseiller à la Cour de Pau, promise à Vagret. Le député est content, le garde des sceaux et le journal de Bordeaux le sont aussi. Mais Vagret? Vagret est un sot trop scrupuleux. Après avoir requis sévèrement contre Etchebarre, il a été pris de remords, et malgré sa femme et ses supérieurs, il est allé dire ses doutes au jury, qui acquitta l'innocent. Ce troisième acte, moins bon que le précédent, intéresse pourtant par la peinture de caractère des magistrats qui y figurent. Si les remords de Vagret ne s'expliquent point logiquement, les dialogues des magistrats sont suggestifs.

Etchebarre a appris au cours du procès la condamnation encourue jadis par sa femme. Il ne lui pardonnera pas de l'avoir trompé et ne lui permettra plus de reprendre sa place à son foyer, près des enfants qu'elle aime. Yanetta est accablée et lorsque Mouzon paraît devant elle pour signer son ordre de mise en liberté, elle l'injurie et lui demande quel dédommagement lui doit accorder la loi. Le juge sourit cyniquement. Yanetta, se saisissant alors d'un couteau qui — *par un hasard heureux* — traînait sur la table, tue son bourreau

Ce dernier acte est tout à fait mauvais : il emprunte des effets aux plus fâcheux procédés du mélodrame et il ne parvient pas à nous émouvoir. Yanetta, par ses hésitations, par les longues tirades qu'elle débite avant d'agir, rend invraisemblable son geste meurtrier et vengeur. Quant à Etchebarre, il nous est difficile de saisir sa psychologie brutale de mari qui ne pardonne pas.

Nous avons applaudi Mme Réjane dans le rôle de Yanetta, la femme du peuple, tour à tour soumise et révoltée, confiante et brutale, toujours émouvante.

M. Huguenet a composé avec aisance et naturel le personnage de Mouzon, qui n'était point sans difficulté.

E. Buré

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Les Caisses d'Épargne.— Le *Journal Officiel* du 30 décembre 1899 publie les principaux résultats des opérations des caisses d'épargne (caisse nationale et caisses ordinaires, pour l'année 1897.

Il a été ouvert, pendant l'année 1897, 941.964 comptes nouveaux, parmi lesquels 1.207 ont été ouverts au nom d'associations diverses que la loi autorise à avoir des dépôts à la caisse d'épargne. Parmi ces sociétés, on peut citer les suivantes avec le nombre des livrets :

Société de secours mutuels	474
Syndicats professionnels.	244
Coopératives	73
Comices agricoles.	54

Au point de vue du sexe et de la profession, les titulaires des 940,757 nouveaux livrets appartenant à des particuliers se répartissent de la façon suivante :

	p. 100 du nombre total			
	Hommes	Femmes	Totaux par profession	
Chefs d'établissements agricoles industriels ou commerciaux . .	5,13	3,11	8,24	24.74
Professions libérales.	1,69	0,62	2,31	
Propriétaires rentiers et personnes sans profession.	3,25	10,94	14,19	
Journaliers et ouvriers agricoles.	8,04	4,08	12,12	44,03
Domestiques.	3,63	7,41	11,03	
Ouvriers de l'industrie.	7,50	6,86	14,36	
Employés.	4,79	1,73	6,52	
Militaires et marins.	2,06	0,18	2,24	31,23
Mineurs sans profession.	14,69	14,13	28,92	
Nomades.	0,05	0,02	0,07	
Totaux.	50,83	49,17	100 »	100 »

G. FAUQUET

ITALIE

Fin de la grève en Sardaigne. — La grève de Carloforte en Sardaigne s'est terminée par le triomphe des grévistes. La ligue des Battelieri sort de l'épreuve avec plus de force et de confiance que jamais : les conditions du travail sont notablement améliorées, dorénavant des secours seront accordés aux ouvriers victimes des accidents de travail, ce qui n'existait pas précédemment. Enfin et surtout, l'indépendance de la ligue des Battelieri est reconnue et le travail du transport ne pourra désormais être confié à d'autres entreprises.

Mais ce qu'il y a de plus précieux, c'est le résultat moral de la victoire qui a porté à son comble l'enthousiasme de la population.

L'extrême gauche et la réaction. — Les socialistes italiens sont encore obligés de combattre non seulement pour la propagande de leurs idées et de leurs principes, mais aussi pour conquérir et maintenir la liberté de propager ces idées, toujours menacée par la réaction imbécile de nos classes dirigeantes.

Dès les journées sanglantes de mai 1898, bien qu'on ait démontré qu'elles furent occasionnées par la faim, la misère, et non pas par la propagande socialiste, nos conservateurs ont à haute voix demandé des mesures pour arrêter la marée socialiste toujours montante. Le ministère Rudini d'abord, le ministère Pelloux ensuite, déposèrent un projet de loi pour limiter le droit de réunion, d'association et de grève, et la liberté de presse. Les socialistes qui sont à la Chambre entreprirent aussitôt une lutte acharnée contre le projet et réussirent à entraîner, dans leur feu et leur enthousiasme de bataille, les autres membres de l'extrême gauche — républicains et radicaux, — et galvanisèrent même la gauche libérale qui suit Zanardelli et Giolitti.

L'obstruction fut l'arme de bataille de l'extrême gauche. Et, en juillet 1899, elle l'emporta une première fois en obligeant

le gouvernement de recourir, pour réaliser son projet, à la force d'un décret royal.

Mais le décret-loi, non reconnu par la Cour de cassation, fut transformé à nouveau par le gouvernement en projet de loi et, approuvé, dans une forme plus dangereuse encore aux libertés, par la commission parlementaire, fut présenté à la Chambre. L'extrême gauche reprit la bataille plus âpre, plus acharnée qu'auparavant, appuyée par l'opinion publique des organisations populaires.

La majorité, après avoir entendu pendant quinze jours les beaux discours obstructionnistes de Turati, Bissolati, Prampolini, Ferri, Pantano, Alessio, etc., décida d'étrangler la discussion en étranglant le règlement intérieur de la Chambre.

L'extrême gauche, devant ces continuelles violations du Statut, déposa la proposition de la réunion d'une Constituante sur la base du *Referendum*. Mais le président refusa d'entendre le développement de la proposition et fit voter par la Chambre, sans discussion et par mains levées, la proposition gouvernementale de modifier à une date fixée le règlement. Chassé par l'extrême gauche indignée, le président fut réélu. Et la réforme du règlement, qui guillotine la minorité, ne fut votée par la majorité qu'après la sortie de la Chambre de l'extrême gauche et de la gauche, protestant et ne reconnaissant pas les votes illégaux et enlevés par surprise.

Le lendemain, la Chambre était ajournée, et le projet de loi réactionnaire retiré. On peut bien affirmer donc que la victoire reste à l'extrême gauche, et avant tout aux socialistes.

En fait, ils ont obtenu : de faire retirer les mesures restrictives des libertés élémentaires; ils ont conduit toute l'extrême gauche sur une route tout à fait extralégalitaire, d'une façon vigoureuse et sympathique au pays ; ils ont galvanisé la gauche libérale qui, entre la masse réactionnaire et la phalange combative des représentants du prolétariat et de la petite bourgeoisie, ont préféré ceux-ci à l'autre ; ils ont enfin contraint le gouvernement et la majorité à ne pas trouver en eux-mêmes,

la force organique pour obtenir par la voie légale ce qu'ils s'étaient proposé, et ils ont dû recourir aux moyens illégaux qui ne contribuent pas à raffermir la confiance des masses à l'égard du règlement, du principe de l'impartialité du président de la Chambre et du roi qui approuve tout cela.

Certainement, il ne faut pas se faire des illusions: avec le règlement « étrangleur », la majorité pourrait tenter d'obtenir ce qu'elle désire : la restriction du droit de suffrage et les conventions pour les chemins de fer.

Mais, comme on l'a dit dans le manifeste adressé au pays, l'extrême-gauche est disposée à reprendre la lutte au point même où elle a été interrompue, avec le même acharnement.

Adhésions au socialisme. — Une preuve de l'enthousiasme et de l'impression que produit la lutte de l'extrême-gauche pour la défense des libertés est fournie par l'adhésion faite par des hommes éminents : le romancier Gabriel d'Annunzio et l'économiste Maffeo Pantaleoni.

Le premier, d'Annunzio, a déclaré : « J'ai vu à la Chambre deux partis bien distincts : d'un côté des hommes morts et muets, de l'autre des hommes remplis de vie et d'éloquence. Moi, homme conscient, je vais où est la vie. »

Le second, Pantaleoni, élu dernièrement à Macerata comme économiste libéral conservateur, a tenu ces propos : « Je constate que depuis plusieurs années, dans toutes les questions politiques (états de siège, tribunaux militaires, brutalité de la police, liberté de presse, de réunion, etc.) ainsi que dans les questions économiques (octrois sur les blés, grève, etc.), je constate, dis-je, que je me sens d'accord avec la propagande libérale des partis populaires. Je me suis donc rangé avec eux. Mon adhésion est-elle temporaire ou définitive? Cela dépendra de la façon dont le parti conservateur comprendra les questions de libertés économiques et politiques. »

Bien que la presse bourgeoise ait tenté et tente encore d'amoindrir l'importance de ces adhésions, elles n'en ont pas moins produit une vive impression dans les couches conservatrices.

Alessandro Schiavi

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'évolution du Parti Syndical en France, par Léon de SEILHAC (Paris, Arthur Rousseau, 1899 — brochure de 39 pages). — M. de Seilhac oppose avec une joie malicieuse le mouvement syndical au mouvement socialiste; l'action économique du prolétariat à son action politique. Sa brochure contient un exposé suffisamment complet mais insuffisamment impartial de l'histoire et de l'organisation syndicale en France. Il n'est — hélas — que trop vrai que longtemps — dans notre mouvement — le divorce a été absolu entre l'organisme politique et l'organisme économique. Il y a à cela des causes profondes que M. de Seilhac, qui semble étudier avec beaucoup d'effort, sans arriver à en saisir pourtant le sens profond, l'évolution des classes ouvrières, ne met nullement en lumière : la nécessité, au début du mouvement, de donner à l'action politique une importance momentanément plus grande qu'à l'action économique. Mais cela, M. de Seilhac ne pouvait pas le voir : les publicistes qui n'observent que de loin les mouvements ouvrier et socialiste s'attachent aux apparences et négligent la réalité. La réalité, elle est contraire aux conclusions de M. de Seilhac : il se trompe singulièrement lorsqu'il croit que la séparation, au lieu de s'affaiblir va en s'accentuant, entre le « parti syndical » et le parti socialiste. Sans entrer dans de plus longs développements — impossibles ici — sur les rapports des deux organisations, politique et économique, nous pouvons affirmer que le mouvement syndical et le mouvement socialiste se rapprochent tous les jours davantage, non pour se confondre et se mêler, mais pour se développer parallèlement et solidairement. L'unité de la classe ouvrière et de son action est un fait que M. de Seilhac s'obstine en vain à nier : quoi qu'il en dise, la bourgeoisie trouvera de plus en plus en face d'elle un prolétariat conscient et organisé, ne se divisant plus contre lui-même, uni sur le terrain économique et sur le terrain politique.

Kant und der Sozialismus, par KARL VORLAENDER (Berlin, Verlag von Reuther und Richard, 1900; broch. 69 pages). — Voici une

nouvelle manifestation de ce *retour à Kant* qui a provoqué un si étrange mouvement littéraire dans le socialisme allemand. On se demande tout d'abord, en présence de cet engouement pour la dogmatique kantienne, ce que Kant peut bien venir faire dans le socialisme. A lire cependant des études dans le genre de celles de M. Karl Vorlaender, on comprend que le *retour à Kant* veut dire *retour à l'idéalisme*, par réaction contre les interprétations étroites et exclusives qu'on a données du matérialisme historique de Marx. Mais, pourquoi revenir à Kant, plutôt qu'à tel autre idéalisme ? Pourquoi même aller chercher dans les systématiques des philosophes un renouvellement idéaliste de la doctrine socialiste ? — Tout cela est bien scolastique et livresque. L'idéalisme pénètre de plus en plus le socialisme, non sous l'influence de philosophies plus ou moins rajeunies, mais par l'effort incessant du prolétariat à arriver à la pleine conscience de sa mission historique et de son rôle social. C'est à la suite d'événements comme l'Affaire Dreyfus — par exemple — que le mouvement socialiste parvient à concevoir ce caractère largement humain de son action révolutionnaire. Le socialisme, qui s'affranchit peu à peu des vieux dogmes, ne peut pas vouloir du dogme kantien.

Procès des Assomptionnistes : *Exposé et réquisitoire du Procureur de la République.* — Compte-rendu sténographique (Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Edition). — Excellente publication, indispensable pour la critique du cléricalisme. Bourré de faits significatifs et de source certaine, ce réquisitoire doit être consulté par tous les socialistes conscients de la puissance croissante de l'Eglise et de ce qu'on a appelé le « péril clérical ».

Hubert Lagardelle

Almanach de la Coopération Française, publié par le Comité Central de l'Union Coopérative (brochure de 172 pages à 40 centimes, Paris, 1900). — Intéressante publication due surtout aux coopérateurs de l'école de Gide. Les coopérateurs ouvriers et socialistes n'y ont pour ainsi dire pas collaboré; nous y trouvons cependant un court article d'Anseele sur le *Vooruit* et un appel aux socialistes de Bancel. L'almanach contient beaucoup de renseignements utiles et se termine par une liste complète des coopératives de consommation de France et des colonies. C'est la Charente-Inférieure, la Seine, le Nord, la Saône-et-Loire et le Rhône qui comptent le plus grand nombre de coopératives.

Socialist Action, by Marcel Mauss (brochure de 8 pages in-8, traduite du *Mouvement Socialiste* par Hélène Campbell, Sydney, 1900). Nos camarades du Club Socialiste International de Sydney, qui font dans toute l'Australie et en particulier dans la Nouvelle Galles du Sud une incessante propagande socialiste, ont traduit et publient en brochure l'article de notre camarade Mauss paru

dans le numéro du 15 octobre du *Mouvement Socialiste* et que tous nos lecteurs connaissent.

Frederic Engels, his life, his work and his writings, by Karl Kautsky, translated by May Wood Simons (brochure in-8 de 32 pages. Charles H. Kerr, éditeur. Chicago 1899). Traduction en anglais d'un intéressant article de Kautsky sur la vie et l'œuvre de Engels paru en 1897 dans l'Amanach du Parti Socialiste Autrichien.

The man under the machine, by A.-M. Simons (brochure de 32 pages in-16, Charles-H. Kerr, édit., Chicago, 1899). — L'éditeur Kerr a entrepris la publication périodique d'une série de petites brochures socialistes. Celle-ci, qui est écrite par notre ami et collaborateur A.-M. Simons, directeur du *Worker's Call* de Chicago, se recommande par de remarquables qualités de clarté et une rigoureuse démonstration logique. *Jean Longuet*

LES REVUES SOCIALISTES

Revue Socialiste (mars). — *Le principe démocratique et le socialisme*, par G. Sarraute. — « Le socialisme, dit Sarraute, c'est la démocratie étendue du domaine politique dans le domaine économique. C'est, après la socialisation de la direction de l'Etat qui est aujourd'hui un fait accompli, la socialisation des moyens de production et d'échange et de la direction du travail. Ainsi conçu comme manifestation nouvelle du principe démocratique, comme *tendance* psychologique indéracinable, le socialisme est invincible. » Le socialisme n'est autre chose qu'une réalisation audacieuse du principe démocratique. Le déplacement de la propriété et de la direction économique passant d'un certain nombre d'individus à la collectivité entraîne un déplacement de responsabilité. D'individuelle, celle-ci devient collective. N'y a-t-il pas dans ce fait un double danger, au point de vue économique, au point de vue social ? Stérilité de cette colossale organisation du travail, confiscation de la liberté individuelle au profit de l'autorité nécessaire de l'Etat ?

Mais il n'y a point de danger que le principe socialiste soit poussé jusqu'à ces *conséquences extrêmes*. Et les systématisations contemporaines ne le poussent pas jusque-là. En gagnant du terrain, les théories absolues sont pénétrées par la vie, *et quand elles se réalisent la révolution a fait place au compromis.*

La question sociale de notre temps « socialisation des moyens de production et d'échange », ne peut pas être résolue tout entière et d'un seul coup. Il faut briser le problème en morceaux et le résoudre successivement.

La socialisation progressive est actuellement possible, et cela, grâce à la *lutte de classe* par laquelle le prolétariat a arraché et arrachera des concessions aux classes ennemies. *Mais point de révolution!* L'expropriation capitaliste se poursuivra par la *législation ouvrière*. Le socialisme se réalise par le développement de la démocratie politique. Sarraute promet de développer cette thèse dans un prochain article. Il examinera sans doute le cas où la classe prolétarienne organisée qui lutte — ce qui suppose la résistance des autres classes, — et qui augmente en puissance et en ardeur, serait acculée à la révolution, le cas où « le jeu naturel des institutions démocratiques » serait troublé par la politique antidémocratique des classes dirigeantes. *René Arot*

Les Cahiers de la Quinzaine. — Il faut remercier beaucoup Péguy d'avoir réuni, après la série de renseignements concernant la convocation du Congrès socialiste de décembre, toutes les réponses des socialistes étrangers à la *Consultation internationale* de la *Petite République* et le cas Millerand. Tous les socialistes auront ainsi sous la main ces documents de première importance, dont l'intérêt est loin d'avoir disparu. Nos camarades doivent se procurer les *Cahiers de la Quinzaine*.

La Vie Meilleure (revue sociologique et littéraire de l'Est). — Nos camarades de l'Est continuent à publier dans leur excellente petite revue des monographies et des études du plus haut intérêt. Notre collaborateur A. Marpaux y poursuit son enquête sur la situation viticole; une étude sur la suppression de l'octroi à Salins est particulièrement à signaler. La partie littéraire y est fort soignée : des nouvelles, des études critiques, et la publication d'un drame de Félix Pagand : *Les Deux Forces*.

L'Avenir Social (revue du Parti Ouvrier Belge). — H. Debarsy, dans le numéro d'avril, examine la *Réglementation des contrats de fermage en Belgique*. Son étude, complète et suggestive, touche à presque tout ce qui intéresse l'état économique des travailleurs des champs : taux des fermages; situation des propriétaires, des fermiers, des ouvriers; enseignement agricole; plus-value; concurrence étrangère, culture intensive; propriété; comices agricoles; revision du code civil; cas fortuit; résiliation, enregistrement des baux; privilège du vendeur, etc. Il demande qu'on paie la plus-value au fermier sortant; que la culture soit intensifiée et industrialisée; que les comices agricoles soient régénérés; que le Code civil, les lois et les baux soient expurgés des clauses fantaisistes, inutiles, iniques; que tous les privilèges soient supprimés, et spécialement celui du bailleur, etc. Intéressant article, donnant des indications précieuses sur la question agraire en Belgique. Le même numéro contient une excellente étude théorique sur les *Syndicats professionnels*, par Octors; un Bulletin communal con-

sacré aux prochaines *Élections provinciales* belges ; des renseignements sur l'action socialiste municipale, sur le mouvement corporatif, et un aperçu très complet des *Associations coopératives agricoles en Belgique.*

Die Neue Zeit (numéro du 24 février). — La fin de la loi des socialistes; Lagardelle, *Le Socialisme français et le Congrès de Paris* (dernier article); Kautsky, *Bernstein et la résolution Bebel* (reproduction de la préface mise par Kautsky à la traduction française de son livre : *Le Marxisme et son critique Bernstein.*

Numéro du 3 mars. — Wally Zepler, *Sur le dernier drame d'Ibsen;* Kautsky, *La lutte des mineurs en Autriche* (à propos des grèves autrichiennes, Kautsky fait des réflexions théoriques sur les rapports du mouvement économique et du mouvement politique; les deux actions sont nécessaires, mais il ne faut pas qu'elles soient indépendantes l'une de l'autre; seule l'action consciemment combinée en vue d'une fin unique peut être féconde : c'est la leçon qu'il faut tirer du spectacle de la grande lutte autrichienne, menée à la fois dans les régions minières et au parlement); Bach, *Etude sur John Ruskin.*

Numéro du 10 mars. — *La révolte des artistes* (à propos de la loi Heinze); Kautsky, *Schippel, Brentano et le projet de loi sur la flotte;* Wolfgang Heine, article *sur la révocation du docteur Arons*, privat-docent pour les sciences mathématiques et physiques à l'Université de Berlin, frappé comme socialiste.

Numéro du 17 mars. — Kautsky, *Schippel, Brentano*, etc... (2e article); Hans Leuss, *La discipline dans les établissements pénitentiaires.*

Numéro du 24 mars. — Kautsky, *Schippel, Brentano*, etc... (3e article); Keir Hardie, *Le capitalisme et la guerre dans l'Afrique Australe.*

Hubert Lagardelle

Socialistische Monatshefte (numéro de mars). — Legien, *Buts et moyens du mouvement syndical allemand* (le mouvement syndical a pour but immédiat l'amélioration des conditions d'existence, pour but final la démocratisation de la production; les moyens à employer sont non pas seulement la grève, mais surtout les conventions entre entrepreneurs et ouvriers sur les salaires et les conditions du travail; Legien touche à la question des rapports du mouvement syndical et du mouvement politique); — von Elm fait une critique assez vive des tendances égoïstes qui se manifestent quelquefois dans les fortes organisations syndicales qui se sont manifestées par exemple, au Congrès de Plymouth, lorsque les syndiqués anglais ont rejeté une proposition tendant à établir des rapports réguliers entre les organisations anglaises et étrangères; — De Seilhac, *Le mouvement syndical en France;* — Bruno Poersch pense que les organisations syndicales locales n'ont pas d'avenir, et que seules les organisations centrales se développe-

ront utilement; — Stefan Karski, réflexions générales *sur la question Bernstein;* comme le dieu chrétien, le socialisme est une trinité, dont les trois unités sont le mouvement politique, le syndical et le corporatif; c'est revenir aux vaines querelles des théologiens que de discuter sur l'antériorité ou la primauté de l'un des trois éléments; G. Sorel, *sur la concentration capitaliste;* Kestenberg, *exposition matérialiste de l'évolution des arts.* — H. Leuss, *la discipline*, etc... (2e article).

Numéro du 31 mars. — Tarassoff, long article *sur Lavroff;* Vogel, *L'inspection des dispositifs destinés à empêcher les accidents;* Vliegen, *Un pas vers l'institution d'une milice en Hollande.*

Paul Fauconnet

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Le Mouvement antimilitariste (*Revue blanche,* 15 mars 1900). — En même temps qu'elle publie une lettre de Tolstoï réclamant pour les *Doukhobors* le prix Nobel, qui doit récompenser la personne dont la propagande en faveur de la paix aura été le plus efficace, la *Revue blanche* s'occupe des sectes religieuses d'Autriche-Hongrie et de Hollande dont les adhérents refusent, en se réclamant du Christ, de porter les armes. Pour être moins connus que les Doukhobors, les Nazaréens d'Autriche-Hongrie n'en ont pas moins une glorieuse histoire. Ils ont subi les pires persécutions sans renoncer à leur foi et le gouvernement a dû bien souvent composer avec eux En Hollande, le mouvement antimilitariste a eu pour instigateur un socialiste — Van der Veer — qui, dans une lettre très belle et que reproduisit Tolstoï dans sa brochure *Les temps sont proches,* déclara qu'ayant horreur du meurtre, et surtout du meurtre par ordre, il refusait de prendre les armes. Il fut condamné, mais son acte fut « comme un signal qui éveilla à la conscience d'eux-mêmes nombre d'individus ». — Beaucoup de pasteurs protestants enseignent maintenant « qu'un soldat n'est pas chrétien ».

Aux ennemis du militarisme — dont nous sommes — qui déclarent que le refus du service militaire est une intention bonne, mais un acte inutile qui brise l'opposant sans que l'affreux « ordre public » en soit atteint, le docteur Skarvan répond :

« A chaque refus, une pierre se détache et tombe de la voûte qui couvre et consolide l'architecture sociale actuelle. Une pierre se détache, puis deux, puis trois..., puis dix; du fait que le bâtiment se tient encore debout, le spectateur conclut que leur chute est sans importance. Mais qui connaît les conditions de la stabilité d'une voûte pense autrement. Dans certains cas, une pierre tombant d'un certain endroit rompt l'équilibre et alors s'écroule le monument altier. »

Emile Buré

Le Travail des Enfants dans l'Industrie (*Revue philanthropique*, numéro de mars). — Notre camarade Edgard Milhaud publie une étude pleine de renseignements et nourrie de faits sur le travail des enfants dans l'industrie. Après un historique succinct mais complet de la législation réglementant, en France, le travail infantile, Milhaud démontre, avec une grande logique et beaucoup de force, la supériorité de la loi concernant la durée du travail sur celle du 2 novembre 1892. Nous recommandons cette étude à tous ceux de nos camarades qui voudraient se documenter plus amplement, ou qui auraient encore des doutes sur la vertu de la législation nouvelle.

La Socialisation des moyens de production : Expropriation avec ou sans indemnité (*Annales de l'Institut des Sciences Sociales*, n° 1). — M. Ernest Solvay, sénateur belge, fondateur de l'*Institut des Sciences Sociales* de Bruxelles, avait exposé, au Sénat, en décembre 1899, un système ingénieux de « socialisation des affaires » sous le nom de *La LIBRE Socialisation des Moyens de Production*. C'est ce système que notre collaborateur Émile Vandervelde examine et discute dans le numéro 1 de cette année des *Annales de l'Institut des Sciences Sociales*. Vandervelde passe en revue les divers systèmes de socialisation des moyens de production et d'échange qu'il divise en trois catégories : 1° Expropriation sans indemnité; 2° Avec indemnité complète; 3° Avec indemnité viagère. Il est difficile d'analyser l'étude très serrée de Vandervelde : la *Revue Socialiste* vient d'ailleurs de la reproduire intégralement dans son numéro d'avril ; nos lecteurs pourront l'y lire dans tout son développement. Signalons-en simplement la conclusion d'un esprit très large et très libre : Les divers procédés de socialisation que, successivement, nous avons passés en revue, ne s'excluent nullement les uns les autres. Il est infiniment probable, au contraire, que la production socialisée — qui nous apparait comme l'aboutissement inéluctable de l'évolution industrielle — ne se réalisera pas d'une manière uniforme et par l'application d'un système exclusif, mais bien par la combinaison de toutes les mesures qui convergent au même but : suppression des revenus sans travail, ou, suivant la formule des saint-simoniens « de tous les tributs que le travail paie à l'oisiveté, sous les noms divers de fermage des terres, loyer des usines et des capitaux. »

Hubert Lagardelle

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. RICHARD et Cie, 9, rue du Pont — 2351

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ET LE PARTI SOCIALISTE

Les élections municipales ont affirmé la force croissante du Parti Socialiste, non pas tant par le nombre des voix recueillies, des communes conquises ou des sièges gagnés, que parce qu'elles ont accusé surtout les progrès de son unité organique, le succès de son action municipale et le caractère de son rôle politique.

Les progrès de l'unité socialiste sont sensibles. Les compétitions électorales qui divisaient si profondément autrefois les forces socialistes sont devenues infiniment plus rares. Les villes de province et les quartiers de Paris où nos groupements se sont opposés les uns aux autres sont faciles à compter. Là même où, au premier tour, l'entente avait été impossible, au scrutin de ballottage elle a été réalisée, presque partout. Les nécessités de la lutte unifient de plus en plus l'action socialiste et paralysent les rivalités stériles.

Même le *Comité Général* — si défectueux pourtant dans son fonctionnement et quelles qu'aient été ses incertitudes au cours des élections municipales — est apparu comme une force grandissante d'union. Sans doute, il n'a pas fait tout son devoir, il ne pouvait pas le faire, parce que les organisations, s'efforçant de retenir pour elles le plus d'initiative et d'autorité, lui refusent les moyens

essentiels d'action. Mais les événements, plus forts que toutes les résistances, ne lui en ont pas moins donné un rôle prépondérant. Il lui a bien fallu, avant l'ouverture même de la campagne électorale, rédiger un manifeste général, imposant à tous les candidats une formule *unique*. Et si, après le premier tour de scrutin, il s'est dérobé, s'il n'a pas voulu adresser un second appel au prolétariat socialiste de France et surtout de Paris, il n'en a pas moins été obligé de se constituer, dans des proportions très larges, arbitre et juge des différends survenus entre socialistes.

Enfin, par cela seul qu'une formule *unique* a été adoptée par tous les candidats socialistes, l'unité de la doctrine s'est clairement manifestée. Par là s'est poursuivie l'*épuration* du Parti, rejetant de plus en plus les éléments hétérogènes et douteux, pour ne conserver que les éléments homogènes et sûrs. C'est cette élimination progressive des membres incertains de notre parti, qui force peu à peu la confiance réciproque de tous les socialistes et rend plus facile leur union intime.

Le succès de l'action municipale du Parti Socialiste est le second grand résultat électoral. Bien que cette action n'ait pas été jusqu'ici conduite d'une façon méthodique et unitaire, bien que les programmes aient été trop disparates et trop incomplets, les expériences tentées par les socialistes maîtres du pouvoir communal ont été assez nombreuses pour que leur valeur en pût être appréciée. La classe ouvrière a jugé. Partout où les municipalités avaient été conquises autrement que par surprise, elles ont été gardées ; partout le prolétariat a su reconnaître les siens.

Ce succès a une signification d'autant plus caractéristique que l'activité économique de la classe ouvrière est

à cette heure particulièrement intense ; et que, par conséquent, en même temps que s'accroissent les capacités administratives du prolétariat, augmentent aussi ses capacités de critique et de contrôle.

Mais c'est avant tout sur le terrain politique que le rôle du Parti Socialiste s'est précisé. Il est la seule force organisée capable de barrer la route à la réaction et de sauver les libertés républicaines en danger.

Il est manifeste que nous traversons une période de dépression politique. Deux phénomènes la traduisent : le premier, c'est la crue prodigieusement rapide du nationalisme, absorbant en lui toutes les forces de réaction ; le second, c'est l'impuissance de la bourgeoisie libérale à défendre les institutions démocratiques.

Le nationalisme — qui s'est abattu sur Paris, délaissant la province, *qu'il aurait conquise s'il l'avait attaquée* — s'appuie d'abord sur les vieux partis réactionnaires en voie de transformation, sur les représentants de la propriété foncière, sur la puissance de l'Église, sur les aventuriers du césarisme et de l'antisémitisme, sur la stupidité des petites boutiques incertaines et la peur des petites fortunes chancelantes, —en quête d'un sauveur providentiel. Le mouvement nationaliste trouve ensuite un aliment de vie dans l'éducation stupidement patriotique que les organisateurs de l'enseignement primaire et secondaire en France ont instituée ; dans la multitude des Sociétés de tir, de gymnastique, etc... ; dans le mensonge qui confond le régime de l'armée nationale avec le régime de la nation armée. Il n'est pas une éclosion accidentelle : il est l'aboutissant d'une longue préparation antérieure.

La bourgeoisie libérale est par cela même, comme elle l'a montré à Paris, incapable de la combattre. Elle en a été un des agents créateurs, elle se place sur le même ter-

rain patriotique que lui : elle est impuissante. De même il lui est impossible de mener une lutte efficace contre le cléricalisme — s'arrêtant à la critique dogmatique de l'Église et ne pouvant aller jusqu'à la critique économique. Et comment défendrait-elle aussi avec une vigueur suffisante les destinées de la démocratie, alors qu'en ce moment de son évolution, elle devient, de révolutionnaire qu'elle était, de plus en plus conservatrice ?

Seul — les événements viennent de le démontrer — le prolétariat révolutionnaire est capable de défendre le régime républicain, parce qu'il est l'unique parti organiquement constitué, et parce que, de toutes les classes sociales, c'est la classe qu'il représente qui a le plus besoin de la République pour agir et se développer. Il l'a senti, et partout, au second tour de scrutin, il s'est porté au secours de partis impuissants du libéralisme bourgeois. Plus la démocratie ira en s'affaiblissant et s'énervant, en France, et plus grandira l'influence décisive du Parti Socialiste.

En ce moment, d'ailleurs, c'est dans tous les pays que le mouvement socialiste se fait le gardien de la culture et de la civilisation. Ce sont les social-démocrates d'Allemagne qui défendent la liberté de l'art et de la science, compromise par la *Lex Heenze*. Ce sont les socialistes d'Italie qui rappellent la bourgeoisie dirigeante au respect de la constitution et luttent hardiment contre ces trois forces coalisées : le gouvernement, la *camora* et la *maffia*. Le Parti Socialiste français, qui a plus de titres que les autres fractions du socialisme international pour se constituer le protecteur de la démocratie, sera à la hauteur de sa tâche.

C'est pourquoi des devoirs pressants s'imposent à lui. Il doit se hâter de réaliser profondément l'unité socialiste,

pour donner à son action une direction d'ensemble. Il aurait bénéficié plus encore des élections municipales, s'il eût été plus uni et si son activité eût été plus concertée. Il aurait constitué une ligne de défense plus résistante à la réaction s'il eût pris des décisions moins timides et moins flottantes. Sa puissance politique va grandir tous les jours : qu'il se dégage vite des influences traditionnelles et personnelles pour arriver à la pleine conscience de son rôle historique!

HUBERT LAGARDELLE

L'ART ET LE SOCIALISME[1]

(Fin)

Tant que le socialisme n'aura pas complété l'éducation populaire jusqu'à donner à tous les travailleurs le maniement complet, la perception subtile de toutes les richesses de notre langue, le prolétariat ne sera pas encore élevé à la hauteur de l'art.

Et puis, il y a une autre fatalité, il y a une autre servitude qui empêche la classe prolétarienne de constituer aujourd'hui une partie de l'humanité artistique. Citoyens, pour faire œuvre d'artiste, pour jouir de l'art, pour s'élever à la beauté, il faut dominer sa propre vie, dominer son propre travail. Quiconque est le serf de sa propre vie, quiconque ne peut pas s'élever au-dessus du niveau de son propre travail, quiconque ne peut pas le rattacher par la pensée et par la joie à l'ensemble du mouvement humain, ne peut atteindre véritablement à la vie de l'art. Ah! combien peu de paysans sont capables de sentir s'éveiller en eux la beauté artistique: ils sont pourtant en rapport immédiat, constant, avec toutes les beautés de la nature, avec toutes ses grandeurs et toutes ses vicissitudes. Mais parce qu'ils sont absorbés par leur dur labeur, parce qu'ils ne songent qu'à extraire du sol avare quelques écus et quelques louis, parce qu'ils sont incapables de rattacher leur effort à l'ensemble de l'effort humain, et l'effort de l'humanité à l'ensemble du mouvement univer-

---

(1) Voir notre dernier numéro.

sel dont les vissicitudes et dont les saisons se déroulent pour eux, ils sont incapables de s'élever jusqu'à la notion claire, jusqu'au sentiment de la beauté. Ils sont enfoncés dans la terre jusqu'au cœur, et cette compression de la terre étouffe les battements de leur cœur. *(Applaudissements.)*

J'ai vu quelquefois, dans nos chemins de campagne, de pauvres vieilles paysannes qui revenaient de la forêt; elles rapportaient non pas sur leurs épaules mais sur leur dos, toute une charge de verts rameaux... *(Bruits divers, la voix d'un protestataire est couverte par des acclamations.)* Et le vent qui passait sur ce feuillage éveillait, tout autour de la vieille paysanne, comme un vaste bruissement de forêt; mais elle n'entendait point et cheminait d'un pas automatique sans comprendre cette chanson de rêve que murmurait à son oreille le peu de forêt qu'elle avait emporté... Eh bien, le prolétaire paysan marche ainsi, enveloppé du souffle de la nature, mais il ne l'entend pas. De même, comment voulez-vous qu'après ses douze heures, ses quatorze heures, ses quinze heures de travail d'usine, quand il a le sentiment que ce travail machinal et prolongé n'est pas un travail libre, qu'il peut être le lendemain congédié ou par la brutalité du maître, ou par l'inclémence des événements, ou par la rigueur des hommes, ou par la rigueur des chômages, comment voulez-vous que l'ouvrier, attelé à ses machines, qui l'épuisent et qui peuvent encore lui manquer demain, comment voulez-vous qu'ainsi accablé, qu'ainsi asservi, craignant toujours pour le pain de demain, pour lui ou pour les siens, comment voulez-vous que sa pensée puisse s'élever en rêve au-dessus de tous ces bruits assourdissants des machines, et se dire : ce bruit des machines en travail est une partie de l'harmonie universelle... Cela, il le saura demain, quand nous l'aurons affranchi. *(Long*

mouvement d'approbation.) C'est ainsi que le socialisme appellera à la vie de l'art, à la vie de la beauté, tous les êtres humains, quels qu'ils soient ; c'est lui qui, pour la première fois, investira de la beauté sacrée de l'art le prolétariat aujourd'hui déshérité. O artistes, n'ayez pas peur de nous ; c'est nous qui, les premiers, appellerons devant vos chefs-d'œuvre non plus des portions d'humanité divisée, non plus une élite rassasiée et blasée, suivie d'une foule aveugle, mais une même humanité fraternelle et libre. C'est nous qui créerons pour la première fois l'art humain : il n'y a eu jusqu'ici que des lambeaux d'art humain, parce qu'il n'y a eu jusqu'ici que des lambeaux d'humanité. *(Vifs applaudissements.)*

Ah ! oui, l'on devine sans qu'on le puisse exactement définir, qu'un merveilleux renouveau artistique jaillira de ce renouveau social ; pour la première fois l'humanité comme telle sera en face de la nature ; chaque homme, en la contemplant, en l'interrogeant, sentira en lui-même la présence familière de toute l'humanité, et c'est, par chaque individu humain, l'humanité tout entière qui interrogera et qui contemplera la nature. Et pour la première fois en même temps, l'humanité tout entière aura à ce point échappé à la nature, elle la dominera de si haut, qu'elle pourra l'interpréter avec plus de confiance et plus de douceur. Tant que nous tous, hommes, nous nous ferons la guerre, les uns aux autres, tant qu'il y aura parmi nous des inégalités sociales classant les hommes quelle que soit la valeur individuelle de leur âme, en exploiteurs et exploités, tant qu'il y aura parmi nous des classes antagonistes, tant que ce sera le règne de la force, nous serons des parties de la nature, car ce qui caractérise la nature, c'est la prédominance de la force. L'humanité n'échappera pour la première fois à la nature que lorsqu'elle aura dans son propre sein dompté

la force, lorsqu'elle aura créé en elle une harmonie vraiment fraternelle. Alors l'humanité se dressera au-dessus de toutes les brutalités naturelles, et leur dira : Je vous ai échappé, j'ai échappé à la vieille servitude de haine, de meurtre, de férocité, je suis l'humanité fraternelle et douce! En même temps l'humanité se dira : Puisque je suis devenue bonne, moi qui suis sortie de cette nature, il faut bien que, dans cette nature, malgré ses brutalités, dorment des mystères de bonté, de tendresse cachée... Et nous sentirons de l'humanité à la nature s'établir un lien nouveau; toutes les tendresses inconnues qui dorment dans les profondeurs des choses seront devenues visibles et lumineuses dans l'humanité affranchie! *(Applaudissements.)*

Ne me dites point que j'ajourne l'effort créateur des artistes qui aspirent les souffles encore incertains de la pensée socialiste ; ne dites pas que j'ajourne leur effort créateur, jusqu'à l'avènement entier, intégral, de l'ordre nouveau, de l'ordre communiste. Non, non, dès maintenant, dès il y a un siècle, la pensée socialiste a commencé obscurément, insuffisamment, mais elle a commencé à agir sur l'art lui-même. Depuis près d'un siècle, il y a un commencement de socialisme, et par conséquent il y a un commencement d'action du socialisme sur la vie sociale et sur l'art qui en est l'expression. Savez-vous que c'est aux premières grandes écoles socialistes, au fouriérisme et au saint-simonisme que nous devons l'orientation définitive du romantisme, et les plus belles œuvres de Hugo? Vous savez bien qu'au début le romantisme était à allures réactionnaires féodales, monarchistes et, comme disent aujourd'hui quelques jeunes gens, moyenâgeuses. Vous savez bien que Hugo avait commencé par célébrer les vierges de Verdun, et l'ancienne royauté, et les dogmes et les cultes, et le trône et l'autel. Vous savez bien qu'il

risquait de dissiper son génie dans de vagues sentimentalités rétrogrades... Eh bien, Fourier et Saint-Simon sont intervenus, et Fourier a dit aux romantiques : Ne dissolvez donc pas votre pensée dans le vague et dans les fantômes des paysages lunaires. Ne dites pas, vous, Monsieur Hugo, à cet homme qui passe à la tombée de la nuit:

Où mènes-tu si tard ton cheval résigné ?

Nous, les novateurs, nous, les créateurs d'un monde nouveau, nous créerons une lumière humaine plus belle que toutes les lumières lunaires où votre muse se promène mélancoliquement. Et nous, a dit Saint-Simon, nous vous demandons, romantiques, de ne pas vous tourner vers le passé, de ne pas vous isoler du courant du siècle ; il faut — ce sont les expressions de Saint-Simon — que vous créiez un grand art de sens commun *(sensus communis)*, c'est-à-dire s'inspirant non pas des fantaisies individuelles plus ou moins frivoles, mais s'inspirant d'une grande pensée commune, d'une grande pensée sociale. Renoncez à l'imagination rétrograde... Et ainsi avertis par la pensée saint-simonienne partout diffusée, sous la Restauration et sous Louis-Philippe, le romantisme se tourne vers l'avenir. Hugo ne s'est pas enfermé dans le culte des idoles tombées ; il a senti le grand courant des siècles et il a écrit la *Légende des Siècles*.

De même, lorsqu'en 1848 une pensée socialiste a commencé à paraître, et la Révolution a éclaté, c'est cette pensée socialiste qui a révélé à Wagner la plénitude de son génie et tout le sens de son œuvre. Il n'y a pas de contestation possible à cet égard : c'est le communisme qui lui a révélé l'art, c'est le communisme qui, par le rapprochement de toutes les catégories sociales, par la fusion projetée de toutes les énergies humaines, a inspiré à Wagner l'idée de réaliser cette unité dans l'art, de

ne plus dissocier la peinture, le drame, la musique, mais de faire de toutes ces forces un ensemble, une harmonie, une unité, un monde, et c'est la caractéristique de l'œuvre de Wagner d'avoir groupé autour d'une inspiration ardente, d'une âme individuelle, tout un monde d'images, de figures, de couleurs, de sons, toute une orchestration presque infinie ; c'est comme une haute vague centrale qui propage et communique son rythme à tout l'océan soulevé, c'est la marque du communisme.

Et dès maintenant, dans l'œuvre d'un des plus grands maîtres de la peinture et de l'art, dans l'œuvre de Puvis de Chavannes, nous pouvons entrevoir la sérénité de l'humanité réconciliée avec elle-même et réconciliée avec la nature. Vous avez admiré cette série de paysages si apaisants et si vastes qui vont du paysan de Chaldée contemplant les astres des ciels nocturnes, jusqu'à ce magnifique amphithéâtre de la Sorbonne, avec sa lumière bleue et verte, où l'azur du ciel et la jeune sève des feuilles naissantes semblent s'être mêlés ; vous avez vu, tous, cette lumière enveloppant les groupes d'hommes qui pensent et méditent : c'est l'humanité heureuse, fraternelle ; c'est l'image anticipée de ce que sera la société de demain. Et il a suffi à Puvis de Chavannes de rêver de vastes ensembles apaisés et harmonieux pour deviner d'avance, pour esquisser d'avance ce que nous rêvons. On dirait que l'idéal communiste l'a effleuré de son rayon avant même de s'être levé, pour rappeler ces vers admirables de Hugo, où il montre dans la nuit d'été, avant même que le soleil se lève, l'aube toute prête :

Et l'aube douce et pâle, en attendant son heure,
Semble toute la nuit errer au bas du ciel.

Eh bien, l'aube de sérénité, de douceur que nous rêvons, on dirait qu'elle est venue avant l'heure éclairer l'œuvre

magistrale de Puvis de Chavannes, ou plutôt, c'est comme une blanche et douce voie lactée qui traverse, depuis l'origine des siècles, le désordre des temps et la brutalité des choses. *(Applaudissements.)*

Ainsi, dès maintenant commence à percer dans l'art d'aujourd'hui la première lueur de l'art socialiste, le communisme de demain. Ah ! ne voyez-vous pas comme le rythme des créations artistiques semble dès maintenant se précipiter vers la justice ? Je ne vous dirai rien de l'œuvre de France, si ce n'est qu'en découvrant d'une main légère et subtile, toutes les racines et toutes les radicelles du mensonge qui alimente notre société, il a, par cela même, arrêté la sève et doucement condamné à mort l'arbre d'injustice qu'il avait l'air seulement de regarder. *(Rires, applaudissements, cris répétés de : Vive France!)*

Et vous voyez bien aussi comment l'œuvre de Zola s'est précipitée vers le combat et vers la bataille. Ah ! lui, il paraissait croire que ce serait seulement le large et lent mouvement de la vie, qui emporterait peu à peu comme par le seul renouvellement physiologique des générations, les servitudes, les misères et les ignorances d'autrefois. Et il développait à travers son œuvre le grand fleuve qui roulait pêle-mêle les détritus des cités, les germes innombrables que laissent tomber les arbres de la rive, et les reflets déviés des ciels mouvants et incertains : et Zola semblait attendre, encore une fois, que ce large flot mêlé emportât toutes les misères et toutes les servitudes, et tout à coup, ce fleuve lent, mêlé et calme, s'est heurté à une iniquité et il a été tout soulevé d'un magnifique bouillonnement de colère... *(Longs applaudissements.)* Toute œuvre, aujourd'hui, à mesure que la vie agit plus fortement et plus largement en elle, toute œuvre participe de plus en plus à la glorification de la justice et du travail et à l'annonce d'une société nouvelle. Ah ! vous le voyez bien que

nous sommes toute la beauté, parce que nous sommes toute la vérité ; vous le savez bien, vous le voyez bien, que les autres ne peuvent plus vivre que par la tricherie, par l'hypocrisie et par le mensonge. Ils font semblant de croire à des choses auxquelles ils ne croient plus, et ils veulent si bien habituer le pays à vivre de mensonge que, même lorsqu'il est évident, même lorsqu'il est flagrant, même lorsque les faits crient mensonge, ils essaient de fermer la bouche aux faits eux-mêmes qui crient la réalité de la vie.

Vous l'avez vu hier et vous le voyez aujourd'hui. Il y a un soldat qui a voulu se battre et il est tombé au loin pour une cause que je n'examine pas, que je ne juge pas. Il a certainement voulu lutter, il a peut-être voulu mourir; mais avant de mourir et parce qu'il avait sans doute des griefs profonds contre certains hommes et contre certaines choses, il a écrit : Le militarisme, je le méprise ! Mercier, je le condamne ! l'Église, je ne veux pas de ses prières !... Il était par là avec nous. Eh bien cependant ils le saisissent, et malgré lui, quoiqu'il soit enseveli selon son désir dans la terre lointaine, malgré lui ils vont lui infliger des prières patriotiques, et Coppée, comme un cierge jauni... *(Bruits divers; le protestataire qui avait précédemment manifesté des sentiments contraires est violemment expulsé, pendant que toute la salle fait entendre une longue et vibrante acclamation.)*

Le citoyen Anatole France. — Citoyens, montrez par votre calme, que vous avez raison ! *(Applaudissements.)*

Le citoyen Jaurès. — Si j'avais pu prévoir cet incident, dont la nature d'ailleurs m'échappe, j'aurais prié la salle de montrer un peu moins de nervosité ; il n'est pas d'ailleurs inutile de constater une fois de plus, et je vous prie de n'ajouter aucun commentaire, surtout par

geste à mes paroles (*Rires*), la mentalité nationaliste. J'ai pu attaquer jusque dans son fondement toute la société en dénonçant le mensonge sur lequel elle repose, je n'ai soulevé aucune protestation, et je n'ai pas pu prononcer le nom de M. Coppée sans exciter le tumulte. Vraiment je tiens à faire remarquer à l'interrupteur qu'il répartit d'une façon bien peu sensée ses indignations (*Rires*)... Je voulais signaler par cet exemple l'esprit de mensonge par lequel se défendent les institutions d'aujourd'hui. Vous voyez ces hommes acharnés, obstinés à s'emparer, pour le dresser contre nous, d'un homme qui les maudissait, qui les flétrissait, et vous les voyez obstinés à verser leurs prières sur un cercueil qui proteste, qui refuse. Partout l'hypocrisie, partout les combinaisons factices, partout le mensonge, partout par conséquent la négation de la vie, la négation de la beauté, et c'est parce que nous avons la prétention d'être la vérité en mouvement, la vie elle-même dans son évolution nécessaire, que nous croyons que nous pourrons, plus que tous autres, aider l'essor de l'art créateur.

Voilà pourquoi je fais appel à tous ceux qui rêvent de beauté, qui rêvent d'idéal, et je les supplie de joindre leur force à cette force de beauté qu'est dès maintenant le prolétariat organisé en marche vers la justice. Artistes, si vous le voulez, faisons alliance!

(La salle tout entière acclame l'orateur. Cris prolongés de : Vive Jaurès, et longs applaudissements.)

JEAN JAURÈS

LES ALLIANCES ÉLECTORALES

ET LE PARTI OUVRIER EN BELGIQUE

Dans le Parti ouvrier belge, les fédérations régionales sont libres de contracter ou non des alliances électorales avec d'autres partis. Cette liberté est nécessairement limitée. C'est ainsi que nos Congrès ont imposé aux socialistes qui font des coalitions électorales, l'obligation de stipuler dans les traités d'alliance le droit de défendre, sans aucune réserve, le programme intégral du Parti. De plus, le Congrès de Quaregnon avait interdit les coalitions avec « les partis dont la déclaration de principes est en opposition avec la déclaration de principes du Parti ouvrier ».

Cette dernière résolution visait les conservateurs libéraux, dont le programme porte : respect de la propriété individuelle.

En réalité donc, le Congrès de Quaregnon n'autorise les coalitions qu'avec les radicaux et, dans la pratique, ce n'est guère qu'avec les radicaux qu'elles se font.

Les fédérations régionales ont largement profité de cette autorisation soit pour les élections communales ou provinciales, soit pour les élections législatives. On peut dire que, dans son ensemble, le Parti ouvrier a pratiqué, depuis sa fondation, la politique des alliances électorales. Cependant il s'est toujours trouvé, au sein du Parti, une minorité ardente qui n'a cessé de combattre cette politique, parfois avec âpreté.

Mais voici qu'un nouveau régime électoral, celui de la Repré-

sentation proportionnelle (1), est établi. Il permet à chaque parti, dans chaque circonscription, de se faire représenter au Parlement *proportionnellement* à ses forces électorales. Il devait logiquement mettre fin à la politique des alliances. Il semblerait dès lors qu'il n'y ait plus à discuter cette question, qui ne présenterait plus qu'un intérêt purement théorique. Eh bien, non. La question reste toujours aussi brûlante. D'abord, s'il est vrai que les socialistes de Bruxelles, de Liège, d'Anvers et de la plupart des autres arrondissements du pays, lutteront seuls contre tous les autres partis aux élections générales du 27 mai prochain, les socialistes de Gand et ceux de quelques petits arrondissements flamands ont été obligés pour les circonstances de se coaliser avec les libéraux pour combattre les cléricaux sortants. Ensuite, quand on y réfléchit, la question dépasse de loin, en importance, les bornes de notre petit pays. On la retrouve en Allemagne dans les polémiques entre Bernstein et Vollmar d'une part, Liebknecht et les socialistes berlinois d'autre part. On la retrouve en Italie où l'on voit des socialistes s'unir aux radicaux et aux républicains pour conserver les libertés constitutionnelles. On la retrouve en France dans l'affaire Dreyfus, qui ne fut autre chose, à nos yeux, qu'un formidable assaut livré par le cléricalisme, le militarisme, par toutes les forces de la réaction contre la République et le socialisme. Il n'y a pas de pays civilisé où, sous une forme ou une autre, cette question ne soit posée devant les socialistes. En Belgique, elle reste et restera longtemps encore à l'ordre du jour. Notre gouvernement clérical n'a plus que quelque temps à vivre, deux ans peut-être. Certains optimistes vont même jusqu'à dire que le 27 mai prochain, il aura vécu. Or, le parti libéral ne saurait reprendre le pouvoir qu'avec le consentement des socialistes, à moins qu'il n'accepte le concours des cléricaux, éventualité peu probable, qui, si elle se produisait, consommerait définitivement la ruine du libéralisme. Que fera, dès lors, le Parti ouvrier ?

---

(1) Voir notre article dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

Ses élus soutiendront-ils au Parlement le gouvernement libéral ? A quelles conditions ? N'aurons-nous pas un cas Millerand ?

Nous ne voulons pas préjuger des décisions que pourrait prendre notre parti au sujet de ces graves questions, notre intention étant simplement de poser le problème et de montrer qu'il ne se limite pas aux seules coalitions électorales.

Les socialistes, adversaires de la politique des alliances, croyaient avoir résolu le problème lorsqu'ils avaient dit : « Le parti ouvrier est un parti de classe et ne peut, par conséquent, se coaliser avec un parti bourgeois quelconque ».

Mais il y a en Belgique trois partis que l'on qualifie de bourgeois :

Il y a d'abord le *parti progressiste*, dont les éléments se recrutent surtout parmi les hommes de professions libérales, avocats, professeurs, employés. Au point de vue politique, il se déclare partisan du suffrage universel. Au point de vue économique, il veut résoudre les questions au fur et à mesure qu'elles se présentent, sans plan d'ensemble. C'est, certes, un parti sans idéal, mais est-ce vraiment un parti bourgeois ? Il ne l'est ni par la condition sociale des hommes qui le composent, ni par son programme. Il a toujours refusé de se déclarer contre le principe de la propriété collective et plusieurs de ses membres — notamment M. Janson, considéré comme le chef du parti — se proclament socialistes, sans cependant pouvoir accepter tous les points du programme du Parti ouvrier.

Le *parti libéral*, lui, a inscrit à son programme : respect de la propriété individuelle. Il puise surtout ses forces dans la Banque, la grande industrie et le haut commerce. Il est conservateur par excellence. Il est hostile au socialisme qui menace les privilèges de la bourgeoisie. Il combat le cléricalisme dont l'esprit de réaction finit presque toujours par créer une situation révolutionnaire, préjudiciable aux entreprises capitalistes. C'est un parti de classe bien caractérisé.

Enfin, il y a le *parti clérical*, parti de réaction, qui menace constamment les libertés modernes, parti de classe sans doute aussi, mais autrement redoutable pour le socialisme que le

parti libéral, car il met au service de la bourgeoisie une force morale formidable et rêve la domination universelle de l'Église.

Entre ces trois partis, n'y a-t-il pas lieu d'établir une distinction? Les adversaires, par principe, des alliances électorales répondent : « Non, ce sont trois fractions de la bourgeoisie que les socialistes doivent également combattre. Ainsi le veut le principe de la lutte des classes. »

Le parti clérical est au pouvoir. Il dispose au Parlement d'une majorité formidable. Il peuple les administrations publiques, la magistrature, l'armée de ses créatures. Il oblige les enfants des ouvriers à suivre des cours de religion. Presque toutes les écoles communales du pays sont devenues des écoles confessionnelles. Le prêtre y a ses grandes entrées. Il corrompt l'âme de nos enfants Les ligues cléricales de paysans, les institutions créées par le clergé sont subsidiées par le gouvernement qui, d'autre part, menace de dissoudre nos coopératives socialistes. Le ministère Van den Peereboom veut faire adopter par sa majorité docile un nouveau régime électoral, un coup de parti, destiné à prolonger indéfiniment le parti clérical au pouvoir.

Des socialistes, des progressistes jettent le cri d'alarme. Les libéraux eux-mêmes s'émeuvent. Faut-il laisser faire? Pour empêcher la destruction des institutions socialistes, pour conjurer un désastre, pour qu'on ne nous enlève pas tout espoir en l'avenir, ne faudrait-il pas momentanément unir toutes les forces de l'opposition contre le danger clérical?

Les adversaires des alliances répondent : « Gardez-vous-en bien! Vous contreviendriez à un des principes essentiels du socialisme! »

Mais la lutte des classes ainsi comprise est une absurdité, qui ne résiste pas à l'examen le plus superficiel! Qu'on nous dise que l'antagonisme entre le prolétariat et la bourgeoisie est irréductible, personne ne songe à nier cette vérité socialiste, mais qu'on ne vienne pas prétendre que nous ne devons établir aucune distinction entre les fractions bourgeoises, que le principe de la lutte des classes nous interdit de nous coali-

ser avec les progressistes pour réaliser certaines réformes, ou même avec les libéraux pour nous défendre contre les entreprises réactionnaires du cléricalisme. Nous considérons la lutte des classes moins comme un principe, qui doit dicter invariablement notre conduite sans tenir compte d'aucune circonstance, que comme un phénomène qui éclaire les événements et qui nous guide sur la route, à la poursuite de notre idéal.

Les alliances électorales constituent, non une question de principe, mais une question de tactique, qui peut varier selon les circonstances, les temps et les milieux. C'est ainsi que les a toujours comprises le principal théoricien du socialisme en Belgique, César Depaepe. C'est ainsi que le Parti ouvrier belge les a pratiquées pendant quinze ans, luttant seul dans telle circonscription électorale, se coalisant avec les progressistes dans telle autre, selon des situations politiques différentes.

Et cette politique n'a pas seulement été suivie en Belgique, mais partout où les circonstances l'imposaient et à mesure que le socialisme, sortant de la phase utopique et sectaire, prenait davantage contact avec les réalités.

Sans doute, dans les pays où le scrutin uninominal est en vigueur, les alliances électorales sont moins fréquentes qu'en Belgique, où nous avons le scrutin d'arrondissement, mais quand les démocrates-socialistes d'Allemagne s'entendent avec les progressistes pour faire élire dans telle circonscription un progressiste, à condition que dans telle autre circonscription les progressistes votent pour le candidat socialiste, est-ce autre chose qu'une alliance électorale plus ou moins avouée? Et quand les socialistes de France, d'Allemagne et d'ailleurs votent dans les scrutins de ballottage pour le candidat le plus avancé, que font-ils, sinon obéir à la même pensée que les socialistes belges, qui contractent des alliances pour battre la réaction?

Le socialisme a pour mission de veiller au maintien des quelques libertés conquises par nos pères au prix de révolutions souvent sanglantes, parce qu'il a besoin de ces libertés

pour vivre et pour se développer. Les socialistes français l'ont admirablement compris lorsque, avec des partis bourgeois, ils ont défendu la République contre les cléricaux, les antisémites et les césariens coalisés. Qu'on aille demander aux socialistes italiens, qui ont été condamnés, après les troubles de 1898, par une juridiction spéciale, qui ont vu leurs journaux supprimés, qui ne jouissent pas de garanties constitutionnelles, s'il n'est pas de l'intérêt du socialisme, de conserver les progrès si péniblement acquis par nos devanciers. Les députés socialistes ne se sont-ils pas coalisés avec les républicains et les radicaux et ensemble n'ont-ils pas pratiqué, pendant la dernière session, l'obstructionnisme le plus violent pour empêcher le ministère Pelloux de porter atteinte à la constitution du pays ?

Le parti ouvrier russe, dans un manifeste paru, il y a deux ans environ, mettait au premier rang de ses revendications la liberté politique. Au Danemark, où les socialistes sont puissamment organisés, les alliances électorales sont aussi fréquentes qu'en Belgique.

Presque partout donc, on a compris combien les libertés modernes sont favorables, sont nécessaires à l'expansion du socialisme.

Dans notre pays, socialistes et radicaux se sont aussi souvent mis d'accord pour réaliser certaines réformes sur le terrain communal : minimum de salaire et réduction d'heures de travail pour les ouvriers et les employés de la commune, cantines scolaires, organisation de certains services publics en régie, etc.

Oh ! nous savons que dans certains milieux socialistes, on professe le plus grand dédain pour ces petites réformes; mais ce dédain n'est guère partagé par les ouvriers et nous estimons qu'en cela, les ouvriers ont raison contre certains théoriciens. On n'oserait plus guère soutenir aujourd'hui comme on le faisait autrefois, que plus les ouvriers étaient exploités et misérables, plus ils étaient accessibles à l'esprit de révolte et à l'idée socialiste. L'observation des faits a détruit ce vieux préjugé socialiste et a prouvé que les ouvriers

les plus pauvres étaient aussi les plus résignés, les plus soumis, les moins intelligents et les moins socialistes. La misère détruit l'esprit comme elle détruit le corps. Un certain bien-être, au contraire, relève l'homme. C'est dans la Wallonnie et dans les grandes villes où les salaires sont relativement plus élevés, que le Parti ouvrier compte le plus d'adhérents. Dans les Flandres où les salaires n'atteignent pas le tiers de ce qu'ils sont dans les provinces wallonnes, le socialisme ne pénètre qu'avec une lenteur désespérante, malgré les efforts vaillants, héroïques, peut-on dire, de nos militants flamands.

Nous attachons donc une importance très grande aux réformes et en cela, nous nous conformons strictement à l'idée de la lutte des classes, car les réformes ont pour résultat de fortifier la classe ouvrière et d'affaiblir d'autant la bourgeoisie. Elles ne nous éloignent pas de l'idéal, elle nous en rapprochent. Pour les réaliser, nous croyons pouvoir accepter tous les concours, d'où qu'ils viennent.

Il ne faudrait pas exagérer notre pensée et faire croire que nous voudrions voir tous les partis socialistes entrer dans la voie des alliances électorales qui présentent incontestablement des inconvénients sérieux. Il ne faut s'y engager qu'avec beaucoup de circonspection, dans les cas d'absolue nécessité, lorsque, pour atteindre un but important, les seules forces socialistes ne suffisent pas. En Belgique, les socialistes se sont coalisés avec les radicaux pendant de longues années. La représentation proportionnelle est venue, et les alliances ont été rompues presque partout. Mais si par le passé, on avait dû suivre la politique préconisée par les adversaires des alliances, notre Parti ouvrier, au lieu d'être le grand parti que redoutent les dirigeants et qui gonfle d'espoir le cœur des ouvriers, serait réduit en ce moment à une petite secte, intolérante et fanatique, sans influence non seulement sur l'opinion publique mais sur les travailleurs eux-mêmes.

La question des alliances électorales et des coalitions en général, est donc, à nos yeux, non une question de principe mais de tactique. Or, il est inadmissible, en présence de situations qui diffèrent de pays à pays, de région à région, en

présence de circonstances qui varient avec le temps, d'imposer partout et toujours une tactique uniforme. La tactique peut et doit se modifier, — et dans la pratique, elle se modifie constamment malgré quelques théoriciens qui semblent considérer le socialisme comme immuable et éternellement figé dans ses anciennes conceptions.

Le socialisme est, au contraire, selon l'heureuse expression de Bebel, dans un état de mue constante. Il jette ses gourmes, il se débarrasse de son dogmatisme, de ses principes *a priori* pour tenir davantage compte des faits et de l'expérience, pour se constituer une base scientifique indestructible. Grâce à la tactique nouvelle, grâce à la science, son idéal ne sera plus le fuyant mirage d'autrefois, mais le phare qui conduit sûrement au port.

Aug. Dewinne

La Question de la Dépopulation en France

Le ralentissement dans l'accroissement de la population en France est devenu dans ces dernières années l'objet de l'attention générale. Statisticiens, sociologues, économistes, médecins, mathématiciens et sociétés savantes se sont mises à rechercher les moyens de nature à favoriser l'accroissement de la population. Les publications sur la matière foisonnent; les projets de réforme abondent. On a proposé tout d'abord de simplifier les formalités du mariage, et d'accorder des primes directes ou indirectes aux unions fécondes. En 1885 et en 1889 on a fait des lois spéciales en faveur des familles de sept enfants ou plus. La première de ces lois remit en vigueur un décret de Napoléon (an XIII) (1); elle conférait aux parents de sept enfants le droit de faire élever un de leurs fils aux frais de l'État. Mais les crédits que les Chambres votèrent à cet effet furent minimes. Le nombre des familles ayant au moins sept enfants était de 232,000, et il fut impossible d'obtenir des Chambres les sommes nécessaires. C'est pourquoi on se borna en 1889, à exempter de la contribution personnelle et mobilière, les parents ayant au moins sept enfants. Une mesure analogue avait déjà été prise autrefois. Forbonnais parle d'un décret de 1666 d'après lequel tout père de dix enfants légitimes vivants devait être exempté « de la collecte de toute taille, taillon, sel, subside et autres impositions de tutelle, curatelle, logement des gens de guerre, etc. (2).

---

(1) Le décret de 1806 obligeait l'État à faire élever à ses frais le sixième enfant de parents pauvres. Mais le décret fut rarement appliqué et tomba peu à peu en désuétude : Cf. Legoyt. « Des conditions d'accroissement de la population etc. » *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1867, p. 234.

(2) Cf. Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France depuis 1595 jusqu'en 1721*, Liège, 1758 (2e vol., p. 351 et sq.).

Le souci de maintenir la France au rang des grandes puissances a même suscité des projets de confiscation partielle. C'est ainsi que Bertillon, le chef du bureau de statistique de Paris, demanda que l'État fît main basse sur la moitié des successions quand il n'y aurait qu'un enfant, et sur le tiers, quand il y en aurait deux. Mais s'il avait trois enfants ou davantage, la succession devait non seulement rester intacte, mais encore être exemptée de tout droit. Ce projet est, lui aussi, une seconde édition d'un décret de 1789 d'après lequel les familles comptant plus de trois enfants auraient leurs impositions réduites, tandis qu'on augmenterait celles des familles moins nombreuses.

Je mentionnerai encore les projets suivants. On propose d'attirer les étrangers (1), chez qui la natalité est assez grande; d'abroger la loi qui interdit la recherche de la paternité, modifier la loi de succession *ab intestat*, de rendre plus difficile l'immigration dans les villes. Pour montrer jusqu'à quelle aberration on a poussé cette recherche des moyens les plus efficaces, nous citerons Lombard, un médecin d'une certaine réputation, qui a recommandé dans un rapport lu au congrès médical de Lyon qu'on interdît aux gens mariés de faire lit à part, comme cela se pratique dans les classes aisées; pour motiver sa proposition, il cita une loi d'un canton suisse qui obligeait les époux qui voulaient divorcer, à passer vingt-quatre heures dans une chambre, avec un seul verre, un couteau, une fourchette, une chaise et un lit à leur disposition. On a fait l'expérience, dit Lombard, que des antipathies même invétérées ne résistaient pas à cette contrainte (2).

Le caractère plus ou moins radical de tous ces projets montre clairement quelle importance on attache en France aujourd'hui à cette question.

Il en était tout autrement dans le monde savant, il y a quel-

---

(1) Ce moyen fut préconisé dès 1860 par Legoyt, mais on n'y a eu recours que tout récemment, en facilitant la naturalisation.

(2) *De la dépopulation en France* (Lyon, 1873, p. 21 et sq.).

ques dizaines d'années. Sous l'influence des doctrines malthusiennes, la grande majorité des économistes français considérait la limitation de la famille comme le *nec plus ultra* de la sagesse, et le lent accroissement du chiffre de la population comme un heureux indice des progrès de la civilisation. J.-B. Say écrivait : « Les institutions les plus favorables au bonheur de l'humanité sont celles qui tendent à multiplier les capitaux. Il convient donc d'encourager les hommes à faire des épargnes, plutôt que des enfants(1), et un autre écrivain, Giresse, dit dans son *Essai sur la population* (1867) que « la fécondité de la population a diminué d'un tiers depuis la fin du dix-huitième siècle et que si par malheur, on pratiquait de nos jours le précepte « croissez et multipliez » avec le même zèle et la même insouciance qu'en 1777 il y aurait en France chaque année 1,330,000 naissances. L'augmentation serait en rapport avec la population; elle serait d'un tiers, de 330,000 environ. Pour juger de l'immensité du progrès, constatons qu'il épargne à l'humanité chaque année les fatigues et les douleurs de 330,000 enfantements et la mortalité d'un grand nombre de femmes et 15,000 morts-nés. On est effrayé, conclut Giresse, quand on considère la misère, les souffrances, la perturbation qu'apporteraient dans l'organisation sociale 330,000 enfants de plus chaque année ».

Joseph Garnier, membre de l'Institut, considérait l'excès de la population comme une des principales causes de la misère(2) et Léonce de Lavergne croyait devoir féliciter la population de la Normandie de son lent accroissement(3).

Mais on ne se contentait pas en France de recommander théoriquement la limitation du nombre des enfants, on alla même jusqu'à lui accorder des prix. J. Garnier rapporte que la municipalité de Versailles avait fondé en 1852 un prix de tempérance de 1,000 francs; un petit nombre d'enfants était

(1) Cf. Nitti, *La population*, etc., p. 90.
(2) Cf. Joseph Garnier, *Du principe de population*, 11e édition, Paris 1885, p. 10.
(3) Léonce de Lavergne, *Economie rurale de la France*, Paris, 1860, p. 100.

une recommandation toute particulière pour l'obtenir (1). Bien caractéristique aussi cette circulaire du préfet de l'Allier en 1833, où il signale la limitation du nombre des enfants comme le meilleur moyen d'augmenter le bien-être (2).

Cette manière de voir se modifia à la suite du changement qui se fit dans la situation politique. Si on examine tout ce qui a été écrit sur la puissance militaire de la France, comparée à celle des autres grandes nations de 1870 jusque vers 1885, on rencontre à chaque pas cette idée que la France, qui a relativement peu d'enfants et où il y a plus de garçons que de filles, pourrait toujours lever une aussi forte armée que l'Allemagne, et qu'alors elle n'a aucun motif de s'inquiéter ; mais les dernières années sont venues troubler cette sécurité apparente. Déjà en 1885 Le Roy a dû reconnaître que l'Allemagne comptait 600.000 hommes de 20 ans et au-dessus de plus que la France (3). Mais aujourd'hui la France ne compte qu'environ 7 millions d'hommes de 20 à 45 ans, tandis que l'Allemagne en a 9 millions. Les calculs suivant montrent combien la situation sera défavorable dans 25 ans. L'excédent annuel et moyen des naissances sur les décès s'élevait (sur 1,000) :

	1841-1850	1851-1860	1861-1870	1871-1880	1881-1890
En Allemagne . . .	9,4	9,0	10,3	11,9	11,7
Dans les Iles Britanniques (moins l'Irlande)	10,2	11,9	12,7	14,0	13,3
En France	4,0	2,3	2,6	1,7	0,2

Dans la période de 1890-95 l'excédent annuel moyen des naissances par 1,000 habitants est de 13,0 en Allemagne, il a été de 15,4 en 1896 tandis qu'en France pendant toute une série d'années les décès dépassaient les naissances ; de 38,000 en 1890, de 10,000 et de 20,000 en 1891 et 1892 et d'environ 18,000 en 1895.

(1) Ouvrage déjà cité, p. 224.

(2) Cf. Arthur Chervin, *Histoire statistique de la population française*, Paris, 1889, p. 46.

(3) *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1890, p. 360 et suivantes.

Si l'on admet que dans les vingt-cinq années qui viendront, l'accroissement de la population reste en France et en Allemagne ce qu'il a été de 1881 à 1895, la population de la France sera probablement encore de 40,000,000 en 1925, tandis que l'Allemagne aura 70,000,000 d'habitants.

Il ne faut donc pas s'étonner si tous les Français qui tiennent au prestige de leur pays déplorent l'arrêt de la population qui s'y produit. Mais dans ces derniers temps, on a commencé aussi à voir la question au vrai point de vue, au point de vue économique, et l'on comprend que l'arrêt dans la population est un signe de stagnation économique.

Différents savants français ont considéré le développement rapide des grandes villes comme une des principales causes du lent accroissement de la population. Les grandes villes, disent-ils, s'agrandissent aux dépens des communes rurales, et c'est de cette diminution des populations rurales que provient la diminution des naissances. Pour relever la natalité, il faut donc empêcher le développement des grandes villes. Dès la fin du Moyen-Age des plaintes s'étaient fait entendre en France et ailleurs sur l'abandon des campagnes et ses funestes effets. « N'oubliez pas cette vérité, mon frère », disait Charles Quint à François Ier, « les capitales, où les classes nécessiteuses dominent par le nombre, deviendront immanquablement la tombe des royaumes et des grandes nations » (1). Et au siècle dernier, le célèbre auteur du *Contrat social* écrivait : « Ce sont les grandes villes qui épuisent l'État et l'affaiblissent. L'importance d'un pays dépend de la campagne ; c'est la population rurale qui a constitué la nation. »

De nos jours, les mêmes idées ont été reprises par L. Bertillon, par Cheysson, Lagneau, Toussaint Lona, Smith, Arsène Dumont et autres : Bertillon appelle les grandes villes « des agglomérations funestes pour la santé morale et physique » (2). Son collègue, l'académicien Lagneau était d'avis

(1) Dunant, *Influence de l'immigration*, etc., p. 430.
(2) « Mouvement de la population », *Annales de démographie internationale*, 1877, p. 180.

que si l'on pouvait restreindre la liberté d'émigration de la campagne dans les villes, il y aurait un rapide accroissement de la population (1). Arsène Dumont craint que la décroissance de la féconde population rurale causée par son immigration dans les villes, ne diminue encore la natalité déjà si faible.

L'action funeste de l'hypertrophie des villes a été si souvent signalée, qu'il ne faut pas s'étonner que ce soit devenu en France un lieu commun qu'on entend de toutes parts dès qu'il s'agit de l'état de stagnation de la population. Mais quel écart entre la pratique et les idées dont on fait étalage. Levasseur raille ironiquement ce contraste : « Des bourgeois déplorent la dépopulation des campagnes, mais ils font venir leurs bonnes du village. » « Il ne faut pas laisser envahir la France par les étrangers », disait un négociant qui, le mois précédent, a pris un commis suisse de préférence à un français, parce qu'il savait l'allemand. « On ne fait plus d'enfants en France ; c'est la décadence romaine », répètent sentencieusement dans les salons des personnes qui ont un héritier unique.

« Dans un club où chacun parle à voix basse de la maîtresse du voisin, on gémit hautement de l'immoralité croissante et de la multiplication des bâtards » (2). Il va de soi que les grands cultivateurs français déplorent tout particulièrement la funeste influence des grandes villes. « Tous nos efforts pour remplir notre tâche, dit Bablot-Maître, seront vains et stériles, si nous n'arrêtons pas cette émigration » (3).

Qu'en est-il réellement? Les principales questions à considérer sont les suivantes :

1° Le rapide développement des grandes villes est-il un phénomène particulier à la France ;

2° La population des grandes villes en France augmente-

(1) *Du dépeuplement et de la décroissance de population*, etc., p. 37.

(2) « La population française », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1892, p. 306.

(3) *La crise agricole*, p. 39.

t-elle plus rapidement ou plus lentement que celle des grandes villes d'Allemagne ou d'Angleterre;

3° Quelle est la cause de l'accroissement plus rapide ou plus lent de la population dans les grandes villes françaises?

Il faut que je me résume ici; ces trois questions ont d'ailleurs été déjà très développées dans mon opuscule que j'ai cité (1). Qu'il nous suffise de constater que la France a beaucoup moins de grandes villes que l'Angleterre et l'Allemagne et que ses grandes villes se développent beaucoup plus lentement que celles des deux autres pays. Si l'on compare à la population totale des trois pays, celle de leurs villes de plus de 50,000 âmes, on trouve les proportions suivantes :

France (Paris compris) environ	16 p. 100 (34 villes)
Allemagne (Berlin compris) environ.	19 p. 100 (57 villes)
Angleterre et pays de Galles (Londres compris) environ.	41 p. 100 (61 villes)
France sans Paris	10 p. 100
Allemagne sans Berlin	15 p. 100
Angleterre et pays de Galles sans Londres.	26 p. 100

En présence de ces faits on ne saurait parler de la surabondance des grandes villes en France. Et tout homme impartial doit se demander si ce n'est pas au contraire à la pénurie des grandes villes qu'il faut attribuer la stagnation de la population en France. Je démontrerai la justesse de cette conclusion en signalant les causes du lent accroissement de la population des grandes villes françaises. Mais auparavant il me faut mentionner deux autres faits extrêmement importants : le premier est celui-ci : en France, il y avait en 1896 en dehors de Paris, deux villes seulement de 200 à 300,000 habitants et deux seulement de plus de 300,000 habitants; tandis que l'Allemagne avait dès 1895, à part Berlin, trois villes de 200 à 300,000 habitants et six d'une population supérieure à 300,000 habitants. L'Angleterre et le pays de Galles comptaient dès 1891, à part Londres, cinq villes de 200 à 300,000 habitants et cinq de plus de 300,000 habitants. La France est

(1) Cf. *Die Vermeintlichen und die Wirklichen Ursachen des Bevœlkerungs stillstandes in Frankreich*, p. 18-24.

donc très pauvre en villes véritablement grandes. Et si les grandes villes ont une force d'attraction d'autant plus grande que leur population est plus considérable, la France qui n'a, Paris compris, que cinq villes comptant plus de 200,000 habitants, a relativement peu de ces centres d'attraction puisque l'Allemagne en compte dix et l'Angleterre onze, et cette disproportion s'accentue encore si l'on remarque que le dernier recensement en France remonte à 1896 et qu'il s'est fait en Angleterre en 1891.

Le deuxième fait est celui de la répartition géographique des grandes villes françaises. A peu d'exceptions près, elles se trouvent près des frontières, tandis que l'intérieur du pays, contrairement à ce qui se présente en Allemagne et en Angleterre, est très pauvre en grandes villes. L'importance de cette remarque devient évidente quand on considère que les grandes villes agissent surtout sur les régions avoisinantes ; fait qui est établi par de nombreuses recherches.

On sait que le nombre des personnes occupées aux travaux agricoles en Angleterre va constamment en diminuant. La statistique des professions de 1895 donne le même résultat pour l'Allemagne. Pour ce qui est de la France, comme cette statistique par professions n'est pas d'un commerce assez sûr, il faut tout d'abord rechercher comment se répartit la population dans les communes plus ou moins importantes.

Si l'on compare la population des communes ayant plus de 2,000 habitants à celle des communes ayant moins de 2,000 habitants, on obtient les résultats suivants :

Année	Population des communes de plus de 2,000 habitants		Population des communes de moins de 2,000 habitants	
	—		—	
1846. . .	8.647.000	24,4 p. 100	26.754.000	75,6 p. 100
1856. . .	9.845.000	27,3 p. 100	26 295.000	72,7 p. 100
1866. . .	11.595.000	30,5 p. 100	26.472.000	69,5 p. 100
1876. . .	11.977.000	32,4 p. 100	24.928.000(1)	67,6 p. 100
1886. . .	13.767.000	35,9 p. 100	24.452.000	64,1 p. 100
1891. . .	14.311.000	37,4 p. 100	24.032.000	62,6 p. 100

(1) Perte de l'Alsace-Lorraine.

C'est donc depuis 1846 que les petites communes subissent une diminution régulière de population, et que les communes de plus de 2,000 habitants gagnent en importance. En 1876, il y avait en France 2,670 communes de plus de 2,000 habitants ; en 1891, il y en avait 2,701. Le nombre de ces communes n'a donc augmenté que de 31. L'ensemble de ces communes comptait en 1876 environ 12 millions d'habitants, et en 1891, 14,3 millions. L'ensemble des autres communes de France avait en 1876 environ 24,9 millions et en 1891 plus que 24 millions. Si l'on tient même compte de 50 à 60,000 personnes que formaient avant 1876 la population des 31 communes qui ont passé depuis au rang de villes (1), la campagne a perdu 850,000 habitants. Si l'on étudie le mouvement de la population dans les départements, on trouve ce résultat surprenant, qu'en exceptant les cinq départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, qui embrassent un vingt-cinquième environ de la surface totale de la France, la population a diminué dans les trente-cinq dernières années dans les 82 autres départements. Le caractère essentiellement industriel de ces cinq départements ressort déjà de ce fait que dans quatre de ces départements, dès 1891, la population des communes de plus de 2,000 habitants formaient 65 p. 100, 70 p. 100, 83 p. 100 et 99 p. 100 de la population totale. Ce sont les départements qui ont les plus grandes villes de France : Paris, Marseille, Lyon, Roubaix, Lille, etc.

Il faut aussi rechercher dans quels rangs de la société on s'applique à limiter le nombre des enfants. Les classes élevées de la société ne veulent que de petites familles ; cela a été souvent constaté même ailleurs qu'en France. Mais ces classes constituent une si petite fraction de la population, que leur manière de procéder n'a qu'une faible influence. Mais ce sont les campagnards et particulièrement les paysans qu'on considère

(1) Comme dans la plupart des autres pays, on nomme en France, communes rurales celles qui ont moins de 2,000 habitants ; celles qui en ont plus sont comptées parmi les villes.

généralement comme le principal élément de l'accroissement de la population. Or la population des campagnes est relativement bien plus considérable en France qu'en Allemagne et en Angleterre. En 1891, en effet, 63 p. 100 environ de la population totale habitaient des communes de moins de 2,000 âmes. On pourrait donc croire qu'en France, cet Eldorado des paysans, il y ait à signaler un grand accroissement de population, puisque celle-ci n'y a pas souffert aussi cruellement qu'en Angleterre et en Allemagne, du développement excessif de la grande industrie. Les chiffres suivants montrent, combien depuis déjà longtemps, la grande industrie s'est peu développée en France.

La consommation en tonnes (1) de 1,000 kg. de coton a été :

Années	Royaume-Uni	France
1846-1850	217.000	58.200
1856-1860	427.000	86.600
1887-1896	699.000	128,000

Déjà avant la guerre franco-allemande, la production de coton était donc bien plus développée en Angleterre qu'en France ; mais depuis la situation de la France n'a fait qu'empirer, ce qui ressort suffisamment de ce fait que vers le milieu du siècle sa consommation de coton était les 26,8 p. 100 de celle d'Angleterre, et qu'aujourd'hui sa consommation ne s'élève plus qu'à 18.2 p. 100 de celle de sa rivale ; on peut en dire autant de sa production de charbon et de fer, dont le développement est très lent comparativement à celui qui a lieu en Angleterre et en Allemagne.

Dr J. Goldstein,
Privat-Docent à l'Université de Zurich.

(Traduit par Camille Polack)

(A suivre)

(1) Cf. « L'industrie cotonnière de France comparée à celle du Zollverein et du Royaume-Uni » par Toussaint Lona : *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1873, page 275.

Les Réfugiés Politiques en Angleterre

DE 1848-1850

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1)

Il nous a paru intéressant de donner aux lecteurs de cette Revue un aperçu de ce qu'était, il y a cinquante ans, la vie des réfugiés politiques qui, de tous les pays de l'Europe, étaient venus, à la suite des révolutions de 1848-1852, chercher un asile dans la libre Angleterre. Un livre vient de paraître, qui nous permet de pénétrer dans l'intimité de ces hommes, grands révolutionnaires que leur patrie avait reniés ; — un livre écrit lui-même par une femme faite pour les comprendre et les aimer : *Les Mémoires d'une Idéaliste*, de Mlle de Meysenbug, qui viennent d'être traduits en français. Fille du conseiller du prince de Hesse-Cassel, élevée dans le luxe et les plaisirs, elle sentait l'inutilité de sa vie, et âgée d'à peine vingt ans, exaltée et enthousiasmée par la Révolution de 1848, elle quitta la maison de ses parents pour vivre une vie plus utile, plus personnelle, et aussi plus indépendante. Chassée bientôt par la contre-révolution de 1849 d'une petite école quasi-socialiste qu'elle avait contribué à former et à développer à Hambourg, elle dut se réfugier en Angleterre, à Londres.

---

(1) *Mémoires d'une Idéaliste*, par Mlle Malvida de Meysenbug, traduction française éditée chez Fischbacher.

et là commencer une existence de misère et de privations, soutenue uniquement par le sentiment qu'elle avait de conformer sa vie à ses convictions, de se former elle-même et son individualité par le *struggle for life*, sans rien demander ni devoir à personne, sans jamais penser à elle-même et se donnant tout entière aux autres, à ceux qui avaient encore moins qu'elle, matériellement ou surtout moralement.

Bientôt introduite par une de ses amies dans un cercle de réfugiés politiques allemands, elle ne tarda pas à vivre au milieu d'eux, pour eux, par eux, leur apportant le charme de son énergique jeunesse; puis à entrer en relation avec les Russes, les Polonais, les Italiens, les Français. Les Anglais ne lui plaisaient guère à cause de leur traditionnalisme religieux et social, leur conception étroite de la vie et des convenances. Et comme la liberté qu'ils laissaient aux réfugiés permettait à ceux-ci de former une petite ville étrangère et cosmopolite au milieu de Londres, c'est dans ce cercle étranger qu'elle vécut en amie, beaucoup plus que dans la société anglaise. Elle les connut tous, d'abord par ses amis Klinkel, puis par Herzen, auprès des enfants de qui elle vivait et qui était le centre de toute l'agitation russe et même italienne. Aussi est-il pour nous particulièrement intéressant non seulement de reconstituer par ses mémoires de jeune fille cette société cosmopolite où s'agitaient tant d'intérêts, tant de passions et tant de chimères, mais aussi de pouvoir connaître dans leur intimité les grandes figures révolutionnaires, hommes de tous partis, de tous pays qui, il y a un demi-siècle, remuèrent l'Europe. Je dis « dans leur intimité », car tous ceux qui ont approché M[lle] de Meysenbug se sentaient gagnés par son affection si simple et si forte, devenaient pour elle des amis, ou comme Mazzini, des frères.

Elle connut d'abord le groupe des réfugiés allemands qui se réunissait chez M[me] de Brüning. Poursuivie par la police russe en Allemagne et en Suisse, réfugiée en Angleterre, M[me] de Brüning tâcha de réunir ses compatriotes chez Klinkel, le grand proscrit allemand, puis chez elle-même. « Elle leur ou-

vrait sa maison d'une manière fort hospitalière et ne demandait qu'à être la reine de cette démocratie nomade. » Mais tout ce groupe de réfugiés allemands qui passaient leurs soirées à discuter et à raisonner chez Mlle de Brüning est sévèrement jugé par leur compatriote : « Au lieu d'utiliser le temps de l'exil par quelque travail fécond, ils le gaspillent dans une vaine attente d'événements soi-disant imminents, le retour dans leur patrie, le triomphe de leur parti... Ils avaient aussi le tort de s'attacher uniquement à leur idéal théorique et de perdre ainsi le sens des réalités qui les entouraient et qui auraient pu leur être d'un si utile enseignement. Mlle de Brüning entretenait cette fâcheuse tendance; chez elle, on facilitait la vie à ces utopistes oisifs, on entretenait leurs chimériques espérances, on s'exaltait les uns les autres, on finissait par prendre ses rêves pour des réalités. » Ce n'est pas en raisonnant à perte de vue, en s'indignant de la bourgeoisie ou des menées cléricales, mais par des actes, qu'on arrive au but. Sans compter que, dans ce milieu, les rivalités ne tardèrent pas à se faire jour; chacun voulait être le chef, le maître, l'apôtre. Klinkel qui avait besoin de travailler et n'avait pas de temps à consacrer à ces réunions oiseuses, fut le seul qui put échapper à cette erreur des réfugiés allemands; mais alors on se sépara de lui, on le jalousa, et il dut se faire avec sa famille et quelques amis un petit foyer de travail et d'étude, où Mlle de Meysenbug trouva, bien plus que dans les grandes réunions de Mlle de Brüning, l'affection et l'activité qu'elle cherchait. — D'autres, comme son ami Schurtz, qui avait avec lui pris part à la Révolution de Bade, eurent le courage d'aller en Amérique. — Ce défaut des Allemands se retrouva partout. Lorsque plus tard ils voulurent fonder une association d'ouvriers allemands à Londres, sorte de petite Université populaire, réunion où les ouvriers pussent causer avec les leaders de l'émigration, s'éclairer les uns les autres sur leurs besoins et leurs devoirs, les mêmes raisons firent échouer cette noble tentative. Mlle de Meysenbug y avait naturellement collaboré, voyant enfin dans cette œuvre autre chose que de vaines paroles Elle devait hélas dégénérer

aussi en vaines paroles. « Au début, dit-elle, j'étais pleine de courage. Mais à mesure que le temps marchait, ma confiance diminua. Je compris que les difficultés que j'avais rencontrées dans les hautes classes de la société se retrouvaient ici. L'envie, la jalousie, l'ambition personnelle mêlaient leurs mobiles intéressés à nos efforts vers un même but, à nos discussions sur des questions essentielles. Il s'y mêlait une espèce de fatuité, un besoin de sortir de sa sphère, de paraître plus qu'on n'était. Je vis le mal que peuvent faire les démagogues, les doctrinaires sans conscience, qui cachent leur propre ambition en encensant la foule. Leur demi-culture voyait là un mirage de brillantes espérances; plus d'un bon esprit se fourvoyait ainsi et aboutissait à des prétentions grotesques. Chacun n'aspirait qu'à être le premier de son milieu et voyait d'un air jaloux les avantages de son voisin. » — Elle dut se séparer à regret de cette association qui ne lui apportait que des déboires, et du reste son existence même la tourna d'un autre côté. Entrée dans la maison de Herzen pour se consacrer, en amie, à l'éducation de ses enfants, elle allait se trouver en contact avec les réfugiés russes, elle allait voir des Italiens, des Polonais, des Français, et embrasser d'un regard plus large le monde révolutionnaire étranger qui s'agitait à Londres.

Elle avait d'abord connu Herzen par son livre : *De l'autre Rive*, qui lui avait fait saisir le fond même de son caractère. « Je m'attendais, dit-elle, à y trouver un nouveau système; mais à peine avais-je commencé à le lire, que je trouvai tout autre chose qu'une théorie abstraite. On y sentait passer un torrent fougueux, des impressions vivantes, des souffrances passionnées, on y trouvait un amour ardent de l'humanité, un renoncement stoïque : il me montrait tout ce que nous avions vu depuis 1848 jusqu'au 2 décembre. Je demeurai stupéfaite de voir se refléter dans l'âme d'un Russe notre idéal perdu, nos vœux évanouis, notre désespérance, notre résignation. J'admirai la force, la hardiesse de ce penseur qui, loin de demeurer attaché à des illusions qui venaient d'aboutir à de si cruelles déceptions, ne craignait pas de plonger le cou-

teau dans la plaie pour en mesurer la profondeur, et cherchait sans détours, sans phrases, la cause de notre échec. »

Lorsqu'elle apprit que Herzen était à Londres, elle voulut le connaître. Elle le vit chez des amis : « Enfin Herzen entra ; il était robuste, trapu, les cheveux et la barbe noirs, il avait les traits un peu larges des Slaves, et des yeux d'un éclat merveilleux. Jamais je n'ai vu des yeux refléter tous les mouvements de l'âme avec cette mobilité. Je retrouvais en lui cet esprit brillant et incisif, mais relevé par une dialectique puissante —... Je sentis avec bonheur ce soir-là qu'une personnalité éminente entrait dans ma vie, et que j'étais en communion d'idées avec elle. » Bientôt, elle entrait dans l'intimité de Herzen, et par là dans tout le monde révolutionnaire de Londres. Malheureusement « sa maison était le rendez-vous de nuées de réfugiés russes et polonais, qui s'y livraient à une véritable prise de possession, s'y sentant les maîtres ». Ni le jour ni le soir on n'était à l'abri de ces intrus, parmi lesquels quelques-uns étaient intéressants. « La plupart étaient condamnés à une vie sans joie et cherchaient l'oubli dans le léthé du vin. » C'est là pourtant qu'elle rencontra le russe Engelson, « cet esprit caustique qui avait abouti à une amère ironie, à un scepticisme universel ». Malheureusement lui aussi allait se brouiller avec Herzen, et cela pour des chimères folles et des jalousies littéraires. Jalousie littéraire, parce que dans le premier numéro de l'*Étoile polaire*, la revue trimestrielle russe que Herzen publiait à Londres, un article de celui-ci avait eu un grand retentissement, tandis que le sien avait passé inaperçu. Chimères, parce qu'il se brouilla avec Herzen pour une folie. Il avait imaginé, pour soulever les populations des campagnes contre le despotisme, de répandre en Russie, au moyen de ballons qui éclateraient au dessus des villages, des centaines de brochures révolutionnaires. « Il comptait sur la superstition des paysans, à qui cet appel du ciel allait inspirer un zèle fanatique. » L'invention lui parut si importante qu'il la communiqua à l'empereur Napoléon. Il ne reçut naturellement pas de réponse, et comme Herzen lui semblait trop tiède à l'égard de cette idée, il tourna contre lui sa

rancune, l'accusant de n'avoir pas voulu l'aider à combattre le despotisme en Russie. La brouille devint si grave que, perdant la tête, Engelson vint un jour chez Herzen, avec un revolver chargé, sans savoir ce qu'il allait faire, et il fallut que Mlle de Meysenbug le calmât et le fît partir.

Si cette amitié avec Engelson lui donna des déceptions, elle eut par contre une grande joie à connaître le polonais *Worcell*, jeune noble, riche et considéré, qui avait tout sacrifié à l'indépendance de sa patrie, quand la révolution avait éclaté. Trahi par sa femme, qui était comblée d'honneurs dans le camp ennemi, il ne se plaignait jamais. Cet esprit fin et distingué, en s'unissant à Herzen dans une haine commune contre le despotisme russe, symbolisait la réconciliation dans le malheur des deux nations ennemies, Pologne et Russie. Cette union féconde, enthousiaste du Russe et du Polonais eut pour conséquence un grand meeting où Herzen prit la parole devant une foule de compatriotes et d'Anglais, et dans lequel les réfugiés russes et polonais acclamèrent l'union de ces deux peuples dans le progrès et la révolution. L'avenir ne devait malheureusement pas réaliser leurs rêves. — Les autres Polonais plaisaient beaucoup moins à Mlle de Meysenbug; ils mettaient trop d'ostentation dans leurs malheurs, ils n'avaient pas la dignité de Worcell. « Je ne pouvais m'empêcher de sourire, dit-elle, quand ils venaient chez Herzen; ils prenaient tous des airs mystérieux, jetaient des coups d'œil soupçonneux, parlaient à voix basse; ils avaient tous l'air drapés dans la conspiration. »

Cette pose ne lui plaisait pas plus que les prétentions des Allemands. Elle aimait mieux l'enthousiasme violent et emporté des Hongrois. « Je trouvai, dit-elle, dans le milieu des émigrés hongrois, un caractère national très différent du caractère allemand... Leur patriotisme, beaucoup moins réfléchi, était beaucoup plus spontané. A une soirée, un violoniste ayant joué la marche de *Rakoczy*, » tous, entraînés par une ivresse irrésistible, se mirent à chanter, à battre la mesure du pied, à pousser des « Eljen », prêts à ce moment à se jeter à la tête de l'ennemi pour vaincre ou pour mourir. »

Ce fut chez son ami Pulsky qu'elle rencontra le grand apôtre de la Révolution Hongroise, Kossuth, dont l'arrivée en Angleterre avait été l'occasion de manifestations enthousiastes. « Il avait l'attitude d'un souverain dans le milieu des émigrés hongrois, qui l'entouraient d'un cérémonial de cour. La première fois que j'allai chez Pulsky, j'y trouvai beaucoup de monde, presque exclusivement des Hongrois. Tout à coup un cri retentit : « The Governor » ! La porte s'ouvrit, et Kossuth fit une entrée solennelle. Il portait le costume national hongrois, à brandebourgs, avait une expression grave et digne, salua à gauche et à droite avec condescendance, et honora quelques personnes marquantes de sa conversation... Sa personnalité ne m'attirait nullement. »

Par contre, ce fut pour elle un grand bonheur de connaître le groupe des réfugiés italiens, Saffi, Orsini, Garibaldi, Mazzini, qui se réunissaient chez Herzen. Elle y trouva de véritables amis. *Saffi*, l'ancien collègue de Mazzini dans le triumvirat, n'était pas fait pour la politique. — « Arrivé très jeune à la tête de la république romaine, son entrée dans la vie active avait coïncidé avec ce rêve enchanteur d'une Rome ressuscitée. Le rêve s'était évanoui et Saffi s'était réveillé dans le pays des brumes. » — Du reste, ses idées, qui le séparaient de Mazzini, le rapprochaient de Herzen. « Celui-là avait un dogme auquel il voulait convertir le monde, il croyait à la vérité absolue de ce dogme. Herzen avait au contraire le fanatisme de la liberté, il voulait le développement illimité de toutes les virtualités, et, comme Saffi, aurait renversé la République, si la République avait voulu devenir une entrave pour la pensée. » *Orsini* formait un contraste absolu avec lui : « c'était l'image du condottiere du Moyen-Age, il avait le type romain, le nez aquilin, les lèvres minces et serrées, les yeux ardents et sombres, le front haut. Il parlait peu comme Saffi, non parce qu'il rêvait, mais parce qu'il observait ». Il avait la monomanie des conspirations et se brouilla bientôt avec Mazzini qui acceptait les conspirations quand elles étaient nécessaires, mais en les regrettant. Un jour, on apprit l'attentat de la rue Le Peletier, l'arrestation, puis l'exécution

d'Orsini. Ce fut une angoisse atroce : « Je voyais un homme que j'avais toujours estimé, qui méritait la sympathie des hommes de bien, mourir de la mort d'un criminel. »

A côté de lui, il faut placer *Garibaldi*, venu de Gênes à Londres sur un bateau qu'il commandait, qui lui appartenait, dans lequel il vivait, rêvant d'embarquer toute l'émigration de 48 sur des bateaux semblables, pour fonder une république flottante, prête à atterrir quand il s'agirait de combattre pour la liberté. Il trouvait l'idée praticable, donnait des dîners sur son bateau, au milieu de la Tamise, chimérique, mais simple, modeste, « devenu par sa bonté, sa justice le souverain adoré de la petite république flottante ».

Bien que républicain sincère, il pensait que l'unité italienne devait se faire par le Piémont et la maison de Savoie. Mazzini, plus idéaliste, ne partageait pas sa manière de voir, et ce fut là le commencement de la séparation de ces deux grands patriotes italiens.

Mais ce fut surtout avec Mazzini que Mlle de Meysenbug fut liée. Toute la correspondance qu'elle échangea avec lui nous montre quels rapports charmants unissaient ces deux âmes. Lui, toujours enthousiaste, fondant un journal, organisant de loin le parti révolutionnaire en Italie, cherchant une vie active et utile; elle, tâchant d'abord de faire sa propre vie, telle qu'elle la rêvait, essayant d'avoir une influence directe sur la population étrangère ouvrière de Londres, encouragée dans chacun de ses efforts par « son frère » Joseph Mazzini. « Il était, dit-elle, d'une taille moyenne, mince, élégant, plutôt maigre; il n'avait rien d'imposant. Sa tête seule répondait à l'idée qu'on se faisait de lui; et en regardant la noblesse de ses traits, son front plein de pensées, ses yeux noirs brillants, doux, on se sentait fasciné. Il était convaincu que le devoir des révolutionnaires était de donner aux nations le sentiment qu'elles ont un devoir à accomplir. Il parlait de sa foi mystérieuse dans le rôle de Rome, la ville éternelle qui devra dominer le monde par l'amour, la fraternité. Roma = Amor. La perfectibilité était son dogme, y travailler était le devoir de chacun, la tâche suprême de la vie. »

Cet homme d'action et de poésie qui, au milieu des privations de l'exil, loin de sa belle patrie, passait son temps à organiser son parti en Italie, à organiser sa vie le plus utilement possible à Londres, n'avait pas une grande sympathie pour les Français réfugiés en Angleterre. Ils lui paraissaient trop frivoles, trop peu sûrs, n'aimait pas leurs jalousies intestines, se méfiait d'eux. Il redoutait les socialistes, quand il était en rapport avec Ledru-Rollin, comme Herzen se méfiait de Ledru-Rollin, quand il était lié avec Louis Blanc. Il écrivait à son amie : « Travaillez avec des Hongrois, Polonais, Serbes, Monténégrins, Circassiens, si vous pouvez, avec des Allemands· si vous y réussissez, mais ne vous donnez pas de peine avec les Français. Vous êtes trop bonne pour découvrir le principe démoralisateur qui les caractérise. »

Mais si Mazzini, perpétuellement occupé de l'Italie, ne savait pas aimer et comprendre les Français, il n'en fut pas de même de M[lle] Meysenbug. Elle rencontra chez Herzen, Louis Blanc, dont elle nous fait ce joli portrait : « La petite Herzen le considérait comme un camarade à cause de sa petite taille ; lui en était si flatté qu'il demandait des nouvelles de l'enfant dès qu'il arrivait, et il passait des heures à jouer avec elle. Il était si fier de cette conquête d'une fillette de trois ans qu'il se fâcha lorsqu'on lui dit un jour : Mon Dieu, vous n'allez pas vous imaginer que cette enfant vous aime, ce qu'elle aime en vous c'est votre habit bleu et vos boutons dorés ! — Il était vaniteux et se croyait un grand homme bien qu'il fût fort petit. C'est un homme convaincu, un doctrinaire qui avait de l'esprit et défendait ses thèses avec opiniâtreté. » — A côté de Louis Blanc, c'est *Domengé,* un des rares survivants de cette petite colonie ; lancé de bonne heure dans le tourbillon de Paris, il s'était jeté dans la révolution avec enthousiasme et y trouva l'exil. Grande intelligence, il voyait tout de haut, sans parti pris, sans système préconçu, avec un sens philosophique et un esprit libéral qui le faisait particulièrement aimer de Herzen.

Enfin, elle connut un ancien ouvrier, agent de la société secrète *la Marianne*, qui avait tué un agent de police, puis

s'était évadé et trouva en Angleterre le salut en comparaison de sa vie de Cayenne, *Barthélemy*. Cet être redoutable était réservé, modeste, presque timide, d'une attitude pleine de noblesse. Cultivé, supérieur à son milieu, il parlait d'une voix sonore et mélodieuse. « Il m'inspira une si haute idée de la classe ouvrière en France que je me crus fondée désormais à y voir le salut de l'avenir. » — Ces relations amicales furent interrompues par un drame terrible. Une espionne de Napoléon l'avait entraîné, avait volé ses papiers, l'avait poussé à un premier crime, il en commit un deuxième en tirant sur le policeman qui l'arrêtait. On allait le juger. Alors, hélas, la prédiction de Mazzini se réalisa : « L'émigration française était dans une agitation extrême. Les partisans de Ledru-Rollin s'applaudissaient de la chute de cet ardent socialiste, qu'il avait malmené jadis. Comme si la mort même ne devait pas faire taire les rancunes, les jalousies ou les haines ! »

Mais il faut lire les détails de son procès et de sa mort, l'émotion que produisirent son admirable courage, sa résignation. En gravissant les marches de la potence, il s'écria : « Bientôt je connaîtrai donc le grand mystère ! »

Après cette mort, la mort d'Orsini ; puis celle de Worcell ; série de deuils cruels dans la petite colonie russe. L'enterrement de Worcell fut l'occasion d'une manifestation européenne de sympathie pour le grand réfugié polonais. Mazzini, Ledru-Rollin, Herzen portèrent eux-mêmes le cercueil sur la colline, et prononcèrent quelques paroles sur la tombe. — On sentait qu'en lui, les émigrés polonais perdaient leur meilleur ami.

Enfin éclata la guerre de l'Indépendance italienne. Les réfugiés italiens se préparèrent à partir, Mazzini comme les autres. La mort, la guerre, tout contribuait à désagréger le cercle d'amis qui gravitaient autour de Herzen.

Tels étaient ces amis de Herzen, amis de Mlle de Meysenbug, amis de tous partis et de toutes nations, tous enflammés d'un même zèle et d'un même enthousiasme : « société bigarrée où s'agitaient tant d'illusions incorrigibles,

tant de stériles regrets, tant de rêves généreux et féconds » (1).

Comment vivaient-ils à Londres, quel accueil leur faisaient la population anglaise et le gouvernement anglais? — Leur sécurité à Londres n'était pas aussi absolue qu'on peut le croire. Il suffisait d'un événement comme l'attentat d'Orsini pour jeter l'inquiétude et la suspicion dans cette petite société d'étrangers que les Anglais admettaient à condition qu'ils ne troublassent pas leurs relations diplomatiques avec le continent. Il suffisait d'un ministère Palmerston pour leur donner la crainte de se voir fermer l'Angleterre, la seule des nations européennes où la police de leurs gouvernements ne venait pas les réclamer. — Ils étaient acceptés par la population anglaise qui raillait leurs grandes barbes, mais était fière de se sentir la nation libre de l'Europe. Le peuple accourait à leurs meetings et fraternisait avec eux, il les acclamait lorsque, chassés de leur patrie, ils abordaient sur le sol anglais. La haute société les négligeait. Voici ce que dit le *Times*: « Qu'est-ce qu'une poignée de réfugiés politiques, dans une ville comme Londres? Personne ne connaît leur existence. S'ils se conduisent bien et ne font rien contre les lois, ils n'ont qu'à rester ici tranquillement. » Mais le *Times* oubliait l'enthousiasme populaire, et il oubliait aussi qu'un réfugié politique d'une autre espèce, toléré un jour dans un coin de Londres, était maintenant assis sur un trône, et que la fière Albion briguait son alliance. — L'affaire d'Orsini risqua de tout gâter. Ses anciens amis ne se sentaient pas en sécurité; des Anglais étaient arrêtés à Paris, soupçonnés de complicité, les Anglais s'indignaient, la presse impériale était insultante, enfin la France ordonna l'arrestation d'un certain Bernard accusé de complicité avec Orsini. L'excitation était à son comble. L'acte d'un Italien accueilli par les Anglais allait transformer les relations entre la France et l'Angleterre! Mais les Anglais

(1) Préface, page VIII.

surent se conduire en hommes libres, et indignés du rôle que Napoléon faisait jouer aux espions dans ses affaires, acquittèrent Bernard. Ce fut un cri de joie dans tout le monde des réfugiés politiques; et Lord Palmerston qui était en coquetterie avec la France depuis qu'il était ministre, donna sa démission. Ces procédés d'espionnage répugnaient aux Anglais; aussi sauf quelques incidents, sauf quelques inquiétudes, les réfugiés purent vivre en liberté, rester en relation avec leurs compatriotes, écrire, imprimer, parler, conspirer en Angleterre mieux que nulle part ailleurs.

Tout ce monde que nous avons vu s'agiter dans Londres, tous ces révolutionnaires dont nous avons fait la connaissance par Herzen et M[lle] de Meysenbug étaient loin de s'entendre les uns avec les autres. Aussi, ce qu'il y avait d'admirable chez Herzen, c'est qu'il pouvait recevoir chez lui ces hommes si différents les uns des autres, rivaux et ennemis, qu'il savait se faire aimer et estimer par tous également. Il restait lié avec ceux qui s'étaient brouillés, tâchait de mettre partout la paix et la concorde, d'étouffer les jalousies si dangereuses et nuisibles entre des hommes d'un même parti, qui devraient plutôt unir leurs efforts vers la réalisation d'un idéal commun. M[lle] de Meysenbug contribuait à cette bonne entente. Elle avait l'esprit assez large pour comprendre ceux qui n'étaient pas de son avis; elle avait assez peu d'ambition pour savoir estimer ceux qu'elle sentait plus grands qu'elle. Mais, chose remarquable, cette femme qui vécut à la fois dans la vie privée et la vie publique de ces émigrés politiques, les estime tous individuellement et les méprise presque toujours quand ils sont réunis. Elle comprit et aima Klinkell, Worcell, Herzen, L. Blanc, Mazzini, elle critiqua toujours les Italiens, les Français, les Allemands et les Russes. Pris individuellement, ces hommes avaient en effet les qualités des héros et des martyrs; ils ne pouvaient s'empêcher, quand ils étaient réunis, de s'envier, se jalouser, de se griser de mots, de chercher l'ambition plus que l'amour. Ces défauts, ces erreurs les rendirent impuissants; leurs utopies comme celle d'Engelson, leurs chimères comme celle de Garibaldi, leurs dissensions sur les moyens à

employer, les uns rêvant la violence, d'autres la conspiration, d'autres la persuasion, leurs ambitions individuelles, tout contribua à faire échouer leur grand rêve.

Puissions-nous puiser dans cette existence si curieuse et agitée de la Société des Réfugiés politiques à Londres, un enseignement pour nos luttes actuelles, et savoir sacrifier nos ambitions personnelles, nos rivalités de coterie, nos jalousies de chapelles, à un intérêt plus grand, plus général, devant lequel les individus doivent disparaître : le développement et l'avènement du socialisme, auquel nous travaillons, comme ceux-là travaillèrent à l'avènement de l'ère de liberté et de justice qu'ils rêvaient pour leur pays.

BERNARD MONOD

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Le Congrès Socialiste international de *1900*. — Le Comité général du Parti socialiste adresse l'appel suivant aux organisations ouvrières et socialistes des deux mondes, en vue du Congrès international de 1900 :

« Citoyens et Camarades,

« Le Comité d'entente socialiste qui a relié, au cours de l'année 1899, les cinq organisations nationales constituant l'ensemble du Parti socialiste français, vous a déjà adressé une circulaire expliquant les raisons pour lesquelles il prenait l'initiative de la convocation d'une conférence préparatoire au Congrès socialiste international de 1900.

« Cette conférence, qui s'est tenue à Bruxelles le 27 et le 28 mai 1899, a pris les décisions que nous publions ci-après. Ces décisions furent acceptées par les cinq organisations alors adhérentes au Comité d'entente. Depuis, le Comité d'entente a remis ses pouvoirs au Comité général issu du Congrès des organisations socialistes de décembre 1899. C'est donc au Comité général qu'incombe le devoir de vous faire connaître que le prochain Congrès socialiste international aura lieu du 23 au 28 septembre inclus.

« Ce Congrès, le cinquième en date depuis que le prolétariat des deux mondes a décidé de tenir à nouveau ses grandes assises périodiques, succédera au grand Congrès de Paris (1889), de Bruxelles (1891), de Zurich (1893), de Londres (1896), où chaque fois s'est affirmée plus unie, plus cohérente et plus redoutable la puissance des travailleurs organisés sur le terrain de la lutte des classes.

« Avant de se séparer, le Congrès de Londres avait remis ses pouvoirs à un Bureau permanent chargé de convoquer le prochain Congrès sous certaines conditions nettement déterminées. Ce Congrès devait se tenir, soit en Allemagne, en 1899, soit en France, en 1900, si des obstacles majeurs — comme la chose s'est du reste produite — empêchaient nos camarades allemands d'exécuter leur mandat.

« Vers la fin de l'année 1898, nous étions avertis par nos amis d'Allemagne d'avoir à nous substituer à eux pour procéder à l'organisation du Congrès. Le Comité d'entente socialiste venait alors de se constituer. Il prit à charge cette œuvre; et de suite il se préoccupa d'éviter au futur Congrès les difficultés qui s'étaient manifestées au sein des précédentes assemblées internationales. S'inspirant donc avant tout de la situation spéciale de l'organisation socialiste et ouvrière en France, le Comité d'entente, tout en demeurant fidèle au sens intime des résolutions du Congrès de Londres, se rallia, avec une complète unanimité, à l'idée d'un Congrès politique socialiste, c'est-à-dire d'une assemblée où l'adhésion des groupements corporatifs entraînerait la reconnaissance par ceux-ci de la nécessité d'une action politique socialiste.

« C'est dans cet esprit que fut rédigée la première circulaire que nous adressâmes à nos camarades des deux mondes. C'est dans cet esprit aussi que se présentèrent à la conférence de Bruxelles, que nous avions convoquée, les délégués des cinq organisations adhérentes au Comité d'entente socialiste français.

« Mais ici une difficulté surgit. Le Bureau permanent de Londres, convoqué également à Bruxelles, ne voulait se dessaisir de ses pouvoirs, entre les mains du Comité d'entente socialiste, que si ce dernier acceptait à la lettre les conditions d'invitation formulées par le précédent Congrès. La conférence de Bruxelles a eu à juger ce litige et l'a finalement tranché dans un sens qui permet aux organisations françaises de préparer, au mieux des intérêts du prolétariat, les grandes assises ouvrières et socialistes de 1900.

« Voici en quels termes le Bureau permanent a transmis ses

pouvoirs au Comité d'entente, en rappelant tout d'abord les décisions du Congrès de Londres et en aboutissant ensuite aux résolutions résultant de la transaction intervenue à la Conférence de Bruxelles entre les organisations socialistes françaises et les organisations socialistes des autres pays :

Le Congrès de Londres a donné mandat à son bureau de convoquer le prochain Congrès à Paris, en 1900, en faisant appel exclusivement :

RÉSOLUTIONS DE LONDRES

1° Aux représentants des organisations qui se proposent pour but de substituer à la propriété et à la production capitalistes la propriété et la production socialistes et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme un des moyens nécessaires pour atteindre ce but ;

2° Aux associations purement syndicales (Trades-Unions) qui, sans prendre part à l'action politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire ; par conséquent, les anarchistes sont exclus.

En exécution de ce mandat, nous soussignés, membres du Bureau de Londres, avons transmis nos pouvoirs aux membres du Comité d'entente socialiste français, avec mission d'inviter au Congrès :

RÉSOLUTION DE BRUXELLES

1° Toutes les associations qui adhèrent aux principes essentiels du socialisme : socialisation des moyens de production et d'échange ; union et action internationales des travailleurs ; conquête socialiste des pouvoirs publics par le prolétariat organisé en parti de classe ;

2° Toutes les organisations corporatives qui, se plaçant sur le terrain de la lutte de classe et déclarant reconnaître la nécessité de l'action politique, donc législative et parlementaire, ne participent cependant pas d'une manière directe au mouvement politique.

« Cette solution transactionnelle a été adoptée unanimement par les onze nations représentées à Bruxelles, à l'exception de la France, qui a réservé sa réponse après consultation des cinq organisations adhérentes au Comité d'entente.

« Avec la même unanimité, la Conférence préparatoire a décidé qu'après avoir entendu les déclarations du Bureau de Londres et pris connaissance de la circulaire du Comité d'en-

tente socialiste français, elle donnait pouvoir à ce dernier, sous réserve d'acceptation par lui de la solution transactionnelle intervenue, de convoquer dans les termes reproduits plus haut le prochain Congrès international à Paris en 1900.

« Les cinq organisations adhérentes au Comité d'entente ayant unanimement souscrit aux résolutions de la conférence de Bruxelles et accepté le mandat de convocation du Congrès de 1900 sous les conditions proposées, le Comité général, héritant des droits et obligations du Comité d'entente, est devenu Comité d'organisation du Congrès international, et porte à votre connaissance la série de questions qui constituent l'ordre du jour provisoire du Congrès, et que voici :

1° Exécution des décisions du Congrès. Recherche et application des moyens pratiques pour l'entente, l'organisation et l'action internationales des travailleurs et des socialistes;

2° Législation internationale du travail par la limitation de la journée de travail. Discussion sur la possibilité d'un minimum de salaire dans les divers pays;

3° Des conditions nécessaires de l'affranchissement du travail : *a)* Constitution et action du prolétariat organisé en parti de classe; *b)* Expropriation politique et économique de la bourgeoisie; *c)* Socialisation des moyens de production;

4° Paix internationale, militarisme, suppression des armées permanentes;

5° La politique coloniale;

6° Organisation des travailleurs maritimes;

7° La lutte pour le suffrage universel et la législation directe par le peuple;

8° Socialisme communal;

9° La conquête des pouvoirs publics et les alliances avec les partis bourgeois;

10° Le Premier Mai;

11° Les trusts.

« Depuis, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire a proposé aux diverses nations l'amendement suivant dont l'inscription à l'ordre du jour est dès aujourd'hui acceptée par six nations sur onze :

Le mouvement croissant de la concentration des capitaux, le désordre économique irréductible par des moyens politiques résultant de leur concurrence, et, par suite, l'aggravation inces-

sante de la situation des travailleurs, ne rendent-ils pas inévitable un conflit direct entre le travail et le capital, qui prendra la forme d'une grève générale?

« Citoyens et camarades,

« Nous vous invitons donc à vous rendre au Congrès socialiste international de Paris.

« Une circulaire subséquente vous fera connaître les dispositions prises par le socialisme français uni tout entier dans une même pensée d'entente et d'action commune pour réserver aux délégués de tous les pays la plus fraternelle hospitalité et pour assurer à la face du monde l'éclat et la grandeur de la cinquième manifestation internationale de la classe ouvrière et du Parti socialiste. »

« *Prière d'adresser votre réponse au secrétaire du Comité général du Parti socialiste, le citoyen Louis Dubreuilh, 17, rue Portefoin, Paris.* »

Les Sociétés anonymes. — D'après l'une des dernières enquêtes de l'*Office du Travail* (1), 15 p. 100 des établissements industriels observés (2) appartenaient à des sociétés anonymes. Ces sociétés occupaient 40 p. 100 du personnel total des établissements observés et elles utilisaient 48 p. 100 de la force motrice en chevaux-vapeurs.

Le développement des sociétés anonymes se produit non seulement dans l'industrie et le grand commerce, mais encore dans les différentes branches du commerce de détail. C'est ainsi qu'il vient de se constituer à Paris une Société anonyme au capital de 500,000 francs qui a pour objet la mise en société et l'exploitation de huit fonds de commerce de boucherie. Les bénéfices annuels de ces huit fonds de commerce se sont élevés jusqu'ici, en prenant pour base les trois derniers

(1) *Salaires et Durée du travail dans l'industrie française.* Résultats généraux, 1897.

(2) L'enquête avait porté sur 2,957 établissements (non compris les entreprises de transport en commun) occupant 471,800 personnes, soit le quart du nombre total des ouvriers rattachés à la grande et à la moyenne industrie.

exercices à 159,917 francs. Les fondateurs ont pensé que la mise en commun des exploitations précédemment divisées aurait pour conséquence une augmentation notable des bénéfices.

G. Fauquet.

ALLEMAGNE

La « Maison des syndicats » à Berlin. — Le 14 avril a été inaugurée dans un des faubourgs ouvriers de Berlin, sur la limite de la troisième et de la quatrième circonscription, qui toutes deux sont représentées au *Reichstag* par des socialistes, la *Maison des syndicats* de Berlin, un monument vaste et imposant, orné d'une jolie façade. C'est une sorte de bourse du travail, mais qui diffère notablement de la plupart des institutions de ce genre en France en ce qu'elle est complètement indépendante des autorités. Les ouvriers organisés seules y sont maîtres. A la *Maison des syndicats* ont établi leur siège social les bureaux des fédérations corporatives nationales d'Allemagne, les syndicats locaux de Berlin et les sections syndicales de Berlin. Les rédactions de plusieurs feuilles corporatives s'y sont également installées.

C'est encore à la *Maison des syndicats que* se fait le placement des ouvriers; des salles d'attente spéciales y sont aménagées pour les ouvriers sans travail. La *Maison* contient aussi une hôtellerie centrale excellemment installée, avec des bains, un restaurant, des étuves. A côté de ce restaurant destiné aux ouvriers de passage, il y en a un autre, fort confortable, qui doit servir et servira de lieu de rendez-vous aux ouvriers berlinois. Enfin, la *Maison* contient une grande salle de réunion.

Tout cela est arrangé de la façon la plus pratique et en tenant compte des derniers progrès techniques : toutes les pièces sont chauffées à la vapeur et éclairées à l'électricité.

Il faut espérer que cette nouvelle institution servira à renforcer le mouvement syndical à Berlin, à le rendre plus puissant. Et, d'autre part, il est certain que la collaboration

côte à côte, dans la même maison, d'un nombre aussi considérable d'hommes se trouvant à la tête de syndicats, aura pour résultat de donner une grande uniformité aux décisions que prendront ces organisations.

La *Maison des syndicats* de Berlin est, il est vrai, la plus grande des institutions de ce genre en Allemagne, mais elle n'est pas la première. Une ville de moyenne importance, la ville de Fürth, en Bavière, possède une *Maison des syndicats* admirablement installée et plus ancienne. D'autres *Maisons* sont sur le point d'être fondées. Une campagne énergique en ce sens se poursuit sans cesse dans un grand nombre de centres importants; des associations spéciales destinées à réunir les fonds nécessaires à cet effet y ont été fondées.

Congrès corporatifs. — De nombreux congrès corporatifs se sont tenus pendant que nous écrivions ces lignes, dans différentes villes de l'Allemagne. Comme il est actuellement impossible de rendre compte de leurs travaux, nous réservons cela pour notre prochaine correspondance. Mais une chose peut d'ores et déjà être affirmée, c'est que le nombre des ouvriers syndiqués représentés à ces congrès dépasse de beaucoup le nombre des ouvriers représentés aux congrès précédents.

Le mouvement syndical en Allemagne se trouve dans une phase de développement rapide, correspondant à la marche rapide du développement industriel de ce pays. Mais ce n'est pas seulement le nombre des adhérents qui augmente dans les syndicats, ce qui augmente aussi c'est l'éducation et l'esprit de discipline des syndiqués, ainsi que l'étendue de l'action et des fonctions du mouvement syndical.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est ce fait que des délégués autrichiens et danois ont assisté aux congrès qui ont eu lieu pendant la semaine après Pâques. De plus en plus étroits et fréquents deviennent les rapports entre les organisations syndicales allemandes et celles de l'Autriche, de la Suisse et du Danemark ; elles s'étendront probablement aussi sous peu à la Suède et à la Norvège. La présence de

délégués étrangers aux congrès corporatifs apparaît comme un excellent moyen pour développer l'intelligence de la vie corporative et pour établir des liens plus étroits entre les syndicats des différents pays. Cette méthode paraît, d'après les expériences faites jusqu'ici, donner des résultats meilleurs que ceux qui ont été obtenus par les congrès internationaux des syndicats d'une profession, les décisions de ces congrès n'ayant jusqu'à présent jamais été appliquées et les organes nommés par eux, les secrétariats internationaux ayant presque toujours été paralysés, dans leur fonctionnement, par l'indifférence des organisations nationales.

Mais non moins grandes que l'utilité de cet envoi réciproque de délégués aux congrès corporatifs, sont les difficultés qu'il présente au point de vue de la langue. Cela explique pourquoi n'ont assisté jusqu'à présent à ces congrès que des délégués des organisations syndicales danoises, autrichiennes et suisses. Il sera beaucoup plus difficile de déléguer des représentants des organisations françaises et anglaises, car les organisations de ces pays disposent de beaucoup moins de personnes qui, étant aptes à suivre les travaux d'un congrès syndical, connaîtraient — et même suffisamment — la langue allemande. Mais ce qui est certain, c'est que les représentants des syndicats français, anglais et belges, seront reçus chez nous avec autant de cordialité que ceux des syndicats danois, autrichiens et suisses.

Pour ce qui est des questions dont les syndicats s'occupent en ce moment, deux surtout présentent un intérêt général, à savoir la question des secours en cas de chômage et celle des tarifs.

Les Secours de chômage. — Le besoin de créer un système de secours en cas de chômage se faisait sentir de plus en plus dans les syndicats allemands, car sans ces secours, il est impossible au syndicat de garder, d'attacher à lui la grande masse de ses membres, et par conséquent, d'empêcher les mauvais effets que produisent les changements dans le nombre des adhérents. Mais la création d'un système de secours n'est

nulle part aussi difficile qu'en Allemagne, où l'État, par son système d'assurance ouvrière, a monopolisé certains domaines de l'assistance, comme l'assurance contre la maladie, celle contre les accidents du travail et celle contre la vieillesse et l'invalidité, des domaines dans lesquels les trade-unions de l'Angleterre ont accompli de grandes choses, et qui, dans ce pays, sont considérés comme des moyens de premier ordre pour attacher les adhérents à l'organisation syndicale.

La seule catégorie de l'assureur à laquelle l'État n'a pas encore touché jusqu'à présent et à laquelle il ne touchera probablement pas de sitôt c'est l'assurance contre le chômage. Une vive discussion, et qui n'est pas près d'être terminée, se poursuit depuis plusieurs années déjà dans le monde syndical allemand sur la valeur et les conséquences de cette assurance. La plus grande organisation corporative allemande, la *Fédération des ouvriers de l'industrie des métaux*, qui compte actuellement plus de 90,000 adhérents, s'est prononcée à sa dernière assemblée générale, à une grande majorité, en faveur des secours en cas de chômage. Aucune des fâcheuses conséquences que l'on prévoyait comme devant résulter de l'application de cette décision ne s'est réalisée. Par contre, l'organisation en question accuse depuis une augmentation notable du nombre de ses adhérents. Quoi qu'il en soit, il faudra attendre encore quelques années avant que les secours en cas de chômage deviennent d'une application aussi générale que les secours de voyage.

La Question des Tarifs. — Une question non moins discutée dans les syndicats allemands que celle des secours en cas de chômage est la question des tarifs, la question de la fixation pour une longue période, par un contrat passé entre les entrepreneurs et les ouvriers, des salaires à l'heure et à la tâche, de la durée et des autres conditions du travail. Combattu autrefois comme contraire à l'idée fondamentale de la politique prolétarienne, ce système de conventions, sans toutefois être généralement admis actuellement, gagne néanmoins de plus en plus de terrain. Dans un grand nombre de cas, l'action corporative

de ces dernières années a abouti à la conclusion de conventions de ce genre. Beaucoup de ces contrats ont été passés sous l'influence des comités de conciliation nommés d'après les dispositions de la loi allemande sur les tribunaux des prud'hommes *(Gewerbegerichtsgesetz)*. L'homme qui a le plus de mérite pour avoir contribué à la conclusion de ces contrats c'est M. l'assesseur von Schulz, président des prud'hommes de Berlin. C'est sous sa présidence qu'ont été passées ces temps derniers les conventions très détaillées relatives au tarif dans le bâtiment et l'ébénisterie. Ce qui est surtout intéressant dans ces contrats, c'est la fixation de leur durée et la stipulation relative aux instances qui doivent pendant cette durée surveiller son application et statuer en dernier ressort en cas de désaccord. Les expériences faites jusqu'à présent ont donné des résultats très satisfaisants, de sorte qu'il est très probable que l'application du contrat relatif au tarif, faite pour la première fois par les typographes, s'étendra de plus en plus aux autres métiers. L'objection que, une fois le contrat passé, le besoin d'une organisation corporative ne se fait plus sentir est fausse aussi bien au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. Car d'abord la durée de ces contrats n'est pas éternelle; lorsqu'il s'agit de les prolonger ou de les améliorer, les partisans de cette prolongation ou de cette amélioration ne peuvent la faire autrement qu'en s'appuyant sur la puissance de leur syndicat respectif; de même pour ce qui est de l'application d'un tel contrat.

On ne peut d'après la législation allemande en appeler à l'intervention de la force publique afin de faire respecter les stipulations qu'elle contient ; si elles sont respectées quand même, c'est uniquement parce que derrière elles se tient et les appuie une puissante organisation syndicale. Quant au point de vue pratique, il est aisé de constater qu'il y a des cas, où la conclusion d'un contrat de ce genre a eu pour conséquence l'augmentation du nombre des syndiqués. L'exemple le plus probant nous est fourni par l'organisation des typographes allemands, laquelle marche non seulement à la tête des organisations syndicales allemandes, mais aussi de celles de toute

l'Europe continentale, aussi bien pour ce qui est du rapport au nombre des personnes occupées dans cette industrie en Allemagne et des localités où elle est représentée, qu'au point de vue des cotisations que payent ses adhérents.

Les Garçons et Employés de café. — Encore avant Pâques, du 6 au 9 mars, s'est tenu un congrès très intéressant, à savoir le premier « congrès général des garçons et employés de café d'Allemagne ». A ce congrès étaient représentées non pas une organisation, mais toutes les organisations de garçons de café nationalement constituées. L'organisation qui se place à notre point de vue, au point de vue socialiste, y occupait pour ce qui est du nombre de ses délégués, la deuxième place. Les représentants d'une corporation fort divisée se sont mis à ce congrès d'accord sur toute une série de questions.

Les questions au sujet desquelles des décisions ont été prises sont : La durée de travail, les heures et les jours de repos, la nourriture, le logement des employés, le règlement intérieur des établissements, la question du salaire et des pourboires; celle des apprentis, la situation du personnel des cuisines; le travail des femmes, le placement, l'organisation, l'assurance contre les accidents, la liberté de coalition, etc. Il en ressort que ce congrès corporatif a eu une très grande importance quoique les décisions prises ne répondent qu'imparfaitement à ce que nous aurions désiré. Mais ce qui est certain, c'est que le fait qu'un congrès a eu lieu, la probabilité qu'il sera suivi d'un autre auront pour conséquence que la corporation des garçons de café, si difficile à organiser, entre, elle aussi, dans les rangs du mouvement ouvrier moderne.

Le Korrespondenzblatt. — Un autre événement important dans le mouvement corporatif allemand, c'est l'agrandissement de l'organe de la commission générale des syndicats allemands, le *Korrespondenzblatt*. A partir du 1er avril ce journal paraît une fois par semaine, contient 16 pages; son prix d'abonnement n'est que de 75 pfennigs. Il faut espérer

que cet organe rapprochera davantage les syndicats et donnera plus d'uniformité à leur action.

Les Secrétariats ouvriers. — Dans le courant de ces dernières semaines parut une série de rapports annuels sur le fonctionnement des secrétariats ouvriers allemands qui témoignent de nouveau de la grande utilité de ces institutions. Le secrétariat ouvrier de Francfort-sur-le-Mein, qui n'existe que depuis l'année dernière, a donné des consultations et fourni des renseignements à 16,076 personnes dont 1,875 femmes. Ces consultations et renseignements avaient surtout trait à des questions touchant l'assurance ouvrière, la protection du travail, les contrats de travail; en deuxième lieu viennent les consultations qui se rapportent au droit familial, au droit civil, aux questions scolaires, à l'assistance publique, à l'administration communale et enfin celles relatives au mouvement syndical. Le plus ancien secrétariat ouvrier allemand, celui de Nuremberg, a fourni des renseignements à 14,527 personnes, et le secrétariat ouvrier de Munich à 8,107 personnes. Déjà le grand nombre des personnes auxquelles ces trois secrétariats ouvriers fournissent des renseignements prouve suffisamment la grande importance de ces institutions. Il y a actuellement en Allemagne environ une douzaine de secrétariats ouvriers, et leur nombre ne cesse d'augmenter. Les difficultés de fonder un secrétariat ouvrier proviennent moins du manque de fonds que du manque de personnes aptes à en assumer la direction.

Les ouvriers municipaux. — Tandis qu'en France toute une série de municipalités se trouvent entre les mains de la classe ouvrière, une telle mainmise est, malgré le grand développement des mouvements ouvriers, presque impossible à cause de la défectuosité de la loi électorale municipale, laquelle, à quelques rares exceptions près, porte un caractère nettement ploutocratique. D'autant plus importante est l'action que les syndicats ont entreprise dans l'intérêt des ouvriers municipaux, dont le nombre augmente continuelle-

ment, non seulement à cause de la rapide croissance de la superficie des villes et de la population urbaine, mais aussi à cause de la communalisation de plus en plus fréquente des tramways, du balayage, des abattoirs, etc. La difficulté d'organiser ces ouvriers provient de ce que dans la plupart des cas ce sont des ouvriers non qualifiés, des individus qu'il est très facile de remplacer. Malgré cela la tentative a été faite d'organiser les ouvriers municipaux en une *Fédération des ouvriers et employés subalternes des exploitations municipales.* Des renseignements à ce sujet sont fournis par un rapport qui vient de paraître « sur le mouvement des ouvriers municipaux du mois d'octobre 1896 jusqu'à fin décembre 1899 ». Il en ressort que malgré des difficultés extraordinaires toute une série de concessions ayant surtout trait à la durée du travail et aux salaires ont été obtenues en faveur des ouvriers municipaux, en partie grâce à l'intervention des conseillers communaux socialistes et en partie à la suite de la pression exercée par l'opinion publique. Il est vrai que dans plus d'une commune ceux d'entre les ouvriers qui ont dirigé le mouvement ont été frappés, mais cela n'a pas pu enrayer le mouvement. Après trois années d'existence, l'organisation des ouvriers municipaux compte trente-deux sections comprenant 3,479 membres. Ses recettes pour la même période se sont élevées à 30,753 marks 28, et les dépenses ont été de 27,365 marks 04. Un petit journal très bien rédigé, *La Gewerkschaft* (le Syndicat), qu'il ne faut pas confondre avec la revue du même nom, qui sert d'organe central aux syndicats autrichiens, forme le trait d'union qui relie les parties de cette organisation.

Pendant les trois années de son existence, la Fédération des ouvriers municipaux n'a payé que 2,639 marks d'appointements, ce qui prouve le mieux le grand dévouement de ceux qui la dirigent. Il faut espérer que les succès qu'elle obtiendra pendant les années qui suivront seront plus grands encore.

Dans notre prochaine chronique nous exposerons l'ensemble des résultats des nombreux congrès corporatifs qui viennent d'avoir lieu.

KARL MAYER

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Cas Millerand et la Décision du Congrès Socialiste de Paris, par Léon Parsons. — Dessins de Couturier. — (Paris, Société libre d'Edition des Gens de Lettres, 1900). — Il y a de judicieuses remarques dans la brochure de Léon Parsons. Il montre avec beaucoup de finesse les contradictions inexplicables — en apparence du moins — entre l'action pratique de certaines fractions du socialisme français et leurs affirmations théoriques. Parsons est très nettement partisan de l'entrée de Millerand au pouvoir et il se réclame à ce propos de Bernstein. Je ne sais pas si la question peut se poser ainsi : la discussion Bernstein-Kautsky a sans nul doute une valeur générale ; mais elle regarde avant tout le socialisme allemand et il est prématuré d'introduire chez nous des divisions en « bernsteiniens » et « anti-bernsteiniens ». Toutefois — malgré quelques digressions qui nous paraissent exagérées sur le problème des sans-travail et des non-professionnels, — la critique que fait Parsons des dogmes antiques et des formules stériles et vides, est légitime et justifiée. Nous n'acceptons pas les tendances extrêmement modérées et timides qui se dégagent de sa brochure, mais nous souscrivons pleinement à la partie critique de son étude.

Temps futurs : Socialisme-Anarchie, par A. Naquet. (Paris, P.-V. Stock, 1900. Volume in-8, 352 pages). — La conversion inattendue de M. Naquet au socialisme, qu'il combattit jadis avec beaucoup de violence, a amené la publication de cette étude, inégale d'ailleurs, mais écrite avec beaucoup d'émotion et de verve. La partie qui veut être scientifique, dans cette œuvre, est peu originale : l'auteur s'efforce de critiquer la théorie de la valeur de Marx, il réfute le collectivisme, il se livre à de nombreuses considérations d'ordre économique ; mais il n'apporte aucun aperçu nouveau. Au contraire, la partie anecdotique de ce volume est pleine d'intérêt et de vie : les chapitres consacrés au boulangisme et à l'antisémitisme seront lus avec profit. Ce sont des pages vécues, où M. Naquet fait preuve d'un sens historique très subtil. Cette partie de son œuvre sera préférée à l'autre, — et on tiendra surtout compte à l'auteur de sa conversion sincère, qu'il a écrite dans une émouvante préface.

La Lutte des Classes, par E. Vinck (Bruxelles, journal *Le Peuple*; 1900, broch. 32 pages). — Excellente brochure de propagande; bonne contribution à l'élaboration de ce phénomène de la lutte des classes, dont on parle souvent sans en saisir toujours la véritable portée. — Vinck a fait suivre son intéressante étude d'une bibliographie utile à consulter. *Hubert Lagardelle.*

Le Cléricalisme, par Paul Bert, avec une préface de A. Aulard (1 vol. in-18 jésus, A. Colin, Paris, 1900). — Au moment où le cléricalisme — bien qu'en dise la préface de M. Aulard — parait, en France, plus fort que jamais, une telle publication était nécessaire. C'est un choix bien conduit des articles, conférences et discours de Paul Bert, de 1879 à 1883. — Le livre est divisé en trois parties : les Jésuites et la Morale, le Cléricalisme et l'Ecole, l'Eglise et la République. Il y a là beaucoup de renseignements, beaucoup de faits, indispensables à connaitre pour mener la lutte contre le cléricalisme. Malheureusement tout cela ne dépasse pas, malgré la belle l'allure du style et l'acuité de la vision, la critique bourgeoise de l'Eglise et de ses institutions. Paul Bert n'a nullement vu la puissance sociale de l'Eglise, — grand propriétaire foncier, grand financier ou grand industriel; il ne s'est pas douté davantage du sens que revêtaient, pour la lutte que les classes sociales mènent entre elles, les questions d'enseignement. Evidemment, c'est une critique incomplète; — mais pourtant, c'est une critique vivante, très pénétrante, et tous les socialistes doivent la connaitre.

La Réforme de l'Enseignement secondaire, par A. Ribot, député, président de la Commission de l'Enseignement (1 vol. in-18 jésus, A. Colin, Paris, 1900). — La crise que subit depuis longtemps l'enseignement secondaire a des causes graves. C'est d'abord un enseignement qui ne correspond plus, tel qu'il est organisé, aux exigences du moment. Il est insuffisant à fournir au développement capitaliste les *capacités techniques* dont celui-ci a besoin, tous les jours davantage. La concurrence que lui fait ensuite l'enseignement libre lui est singulièrement nuisible. — Cette crise a nécessité une enquête, par une commission spéciale, ayant comme président M. A. Ribot. C'est l'origine même du livre qui vient d'être publié. Dans une première partie, M. Ribot reproduit l'avant-propos dont il a fait précéder les rapports de l'Enquête. Dans une seconde partie, et sous forme d'appendice, il a extrait les passages essentiels des dépositions de MM. Berthelot, Lavisse, Boutmy, Poincaré et Bourgeois. — Il n'y a guère de points de vue bien originaux dans la partie du livre personnelle à M. Ribot : les représentants officiels de la bourgeoisie s'efforcent de modifier, selon ses besoins, l'enseignement secondaire, mais il semble bien ne pas se rendre compte des termes dans lesquels se pose le problème. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Ribot sera consulté avec fruit, ne serait-ce que pour la reproduction des dépositions que nous avons signalées.

Le Crédit commercial et la Banque nationale de Belgique, par Guillaume de Greef. (Vol. in-8°, br. x-469 pages. O. Mayolez et J. Audiartre, éditeurs; Bruxelles, 1899). — Nos lecteurs ont été mis, par le récent article de notre collaborateur Louis Bertrand, au courant des discussions qu'a soulevées, en Belgique, le renouvellement du privilège de la Banque nationale. Ce sont ces controverses qui ont déterminé l'œuvre énorme de M. de Greef, dont l'importance exigerait — si la place nous le permettait — une longue et minutieuse analyse.

M. de Greef commence son étude — Livre I — par des considérations générales très pénétrantes sur les fonctions du crédit, la concordance de l'évolution fonctionnelle du crédit et de la monnaie, l'élimination progressive de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges, les banques d'escompte et d'émission, l'importance de la constitution d'une banque et d'une monnaie rationnelles. — Dans le livre II, il explique avec une rare clarté le mécanisme de quelques banques d'escompte et d'émission : Suède, Angleterre, Ecosse, Irlande, Canada, Etats-Unis, France, Allemagne, Russie, Finlande, Suisse, Pays-Bas. — Les origines de la Banque Nationale de Belgique, son histoire, son évolution sont mises en lumière — dans les livres III et IV — avec une abondance de faits précieuse et une netteté d'exposition parfaite. — Les conclusions qui sont développées dans le livre V sont en partie celles que le parti socialiste belge a rendu siennes, dans la discussion relative au renouvellement du privilège de la Banque nationale de Belgique. M. de Greef montre l'inutilité du capital des Banques, il en donne des raisons décisives. — Ceux de nos lecteurs que ces questions intéressent et que l'article de Louis Bertrand — paru ici même — a déjà mis au courant de la controverse belge, liront avec profit l'œuvre remarquable du savant professeur de Greef. *A. B.*

LES REVUES SOCIALISTES

Revue Socialiste (mars). — *Idées et faits socialistes* (Ch. Rappoport).—Rappoport répond à Lafargue sur le point de savoir si Kant était « un sophiste bourgeois ». Un des traits dominants de la méthode marxiste, remarque Rappoport, est d'attribuer à chaque phénomène individuel d'ordre philosophique, religieux ou artistique, une origine de classe.

Victime de cette méthode, Lafargue formule sur la philosophie des appréciations qui ne sont rien moins que justes. Par exemple il rend responsable des niaiseries de la philosophie bourgeoise la propriété individuelle qui perturbe les conditions d'existence de l'homme et déconcerte son intelligence. Par exemple, il apparente Kant aux sophistes. L'auteur n'a pas de peine à montrer la diffé-

rence profonde qui existe entre le relativisme individuel des sophistes et le relativisme anthropologique de Kant, entre l'impressionnisme des uns et le rationalisme de l'autre.

S'agit-il de la philosophie matérialiste, Lafargue prétend qu'il existe une « théorie dualistique du matérialisme ». Or le matérialisme, dit Rappoport, est moniste par définition.

Quant aux médisances de Lafargue sur les idoles bourgeoises, la justice, la liberté, l'auteur pense qu'il n'y a là qu'une querelle d'amoureux. Bref, il ne faut pas que la hantise du marxisme fasse déraisonner méthodiquement sur tout ce qui touche à l'idéologie. On sait que Marx redoutait fort la logique de ses croyants. Ses fidèles ont tort de croire que tous les penseurs non marxistes ou idéalistes sont des sophistes ou des ennemis du prolétariat organisé.

Entre tous les penseurs, Kant, malmené par Lafargue, est précisément celui que Rappoport propose pour patron à « la science sociale et socialiste », car, dit-il, Kant a déblayé le terrain « pour le grand œuvre critique et scientifique de notre siècle ».

Évidemment l'auteur a raison d'affirmer l'importance de l'idéalisme moral, la nécessité d'une culture de la conscience, il a raison de vanter l'excellence de la philosophie morale de Kant, — mais est-il bien urgent de charger le socialisme d'un nouveau saint?... *René Arot*

Les Cahiers de la Quinzaine. — La *Consultation Internationale* reproduite par les *Cahiers de la Quinzaine* aurait été incomplète, si les réponses non publiées par la *Petite République* n'avaient pas trouvé place dans la revue de Péguy. Dans le dernier cahier, on lit deux lettres d'un très vif intérêt de Schidlowski et de Kritchewski. Les *Cahiers* offrent donc aux socialistes plus qu'un recueil de documents déjà parus : ils leur en apportent encore d'inédits. — Une raison de plus pour nos camarades de les lire.

Chronique Municipale Socialiste (rédigée par Elie May ; 36, rue Vivienne, Paris). — Les organes municipaux socialistes font en général défaut en France. Il faut savoir grand gré à Elie May d'avoir pris l'initiative d'une *Chronique Municipale Socialiste*, où les renseignements abondent, et qui se recommande aussi au public par un aspect artistique très soigné. Nos camarades y trouveront tous les actes accomplis par les municipalités socialistes, enregistrés au jour le jour, en même temps que des articles théoriques souvent remarquables.

Die Neue Zeit. — Dans ses numéros 28 et 29, la *Neue Zeit* examine la portée réelle de ce *retour à Kant*, par lequel on veut renouveler le socialisme. C'est un mouvement qui date déjà d'environ trois années, et qui a provoqué jusqu'à ce jour de nombreuses publications. Dans ces derniers temps, quelques nouveaux

livres ont paru sur ce sujet et — au lendemain de la discussion Bernstein-Kautsky — lui ont rendu un peu d'actualité. Que ceux qui seraient tentés de prendre ce mouvement néo-kantien pour une nouveauté, lisent les pages incisives et décisives qu'y consacre la *Neue Zeit*.

A signaler une étude pleine de renseignements sur le mouvement des mineurs allemands, par Otto Hué ; une critique très vive de *Résurrection*, de Tolstoï, par Robert Schweichel ; un article de Legien, sur une histoire récente du mouvement syndical à Hambourg (de 1865-1890) ; un examen très documenté de la question des logements, par Hugo ; un article de Hyndmann sur les causes de la famine aux Indes ; etc...

Dans le n° 31, Bernstein répond avec beaucoup de vivacité à Kautsky, dans un article intitulé : « Ma situation à l'égard de la résolution Bebel (à Hanovre). » Cet article, de polémique un peu âpre, a déterminé — après sa publication — Bernstein à quitter la *Neue Zeit*. C'est ce qu'il expose dans une courte lettre de démission, publiée dans le n° 32.

Die Gewerkschaft (organe de la Commission Syndicale d'Autriche). — La vivante revue de notre ami Benno Karpeles publie un remarquable rapport sur la dernière grève des mineurs autrichiens. Tous les documents nécessaires — chiffres, statistiques — ont été recueillis : c'est une enquête qui peut servir de modèle. — *Die Gewerkschaft* donne sur la situation du prolétariat d'Autriche une foule de renseignements, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Elle est le type de la *revue syndicale*, bien comprise et bien rédigée.

Critica Sociale. — A signaler une série d'études sur le socialisme municipal, qui se poursuivent depuis plusieurs numéros. Dans le fascicule du 1er mai, Arturo Labriola étudie *le Socialisme municipal et le Socialisme d'Etat ;* le docteur Aloé consacre une étude à l'*Assurance Municipale*.

Hubert Lagardelle.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

L'article 7 (*Revue blanche*, 15 avril). — L'article 7 fut présenté à la Chambre au nom de M. Jules Grévy, président de la République française, par M. Jules Ferry, dans la séance du 11 mai 1879. Il était rédigé de la manière suivante :

« Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

Les débats à la Chambre — à propos de cet article — remplirent

seize séances. L'article 7 fut voté le 9 juillet par 333 voix contre 104. Malheureusement le Sénat le rejeta — après une plaidoirie jésuitique dont Jules Simon avait le secret — par 148 contre 129.

L'article 7 était une mesure modérée mais juridiquement inattaquable. — En France — sauf autorisation de la loi, la congrégation est proscrite. Donc une congrégation non autorisée est en regard de la loi illégale.

Le projet de M. Georges Leygues sur le stage scolaire est plus facilement critiquable et sera sans doute moins efficace.

Nous demandons donc à M. Georges Leygues, ministre de la République — nous demandons à un député républicain — avec M. Léon Blum, auteur de cet article si bien documenté, de proposer au vote de la Chambre l'article 7. *E. Buré.*

La lutte contre la tuberculose (*Revue des Revues*, 1er mars). Il y a des maladies qui sont des *maladies de classe :* la tuberculose en est le prototype. On peut dire qu'elle produit surtout ses ravages parmi la classe ouvière : d'abord les conditions de vie des travailleurs les prédisposent à contracter la tuberculose; ensuite, l'absence complète des ressources nécessaires à sa guérison les rend incurables. Le docteur Romme — en un très remarquable article paru dans la *Revue des Revues* du 1er mars — étudie les moyens de remédier à ce terrible fléau, qui produit surtout des ravages dans les rangs du prolétariat. Tous nos camarades doivent lire cette belle étude, pleine de renseignements précieux et de souffle socialiste. Le docteur Romme fait l'attristant tableau de nos hôpitaux français, et leur oppose les sanatoria populaires d'Allemagne, de Suisse et de Belgique. Il fait un vibrant appel au parti socialiste pour qu'il s'occupe activement de cette question qui le touche plus spécialement, en tant que parti de la classe ouvrière. Cet appel doit être entendu.

Le « Trust » aux Etats-Unis (*La Science Sociale*, avril). — Intéressante étude de M. Paul de Rousiers. L'auteur étudie successivement : I Le « Trust »; ce qu'il est, et ce qu'il n'est pas; — II Avantages supposés et danger réel des « Trusts »; — III Caractère exceptionnel des « Truts »; — IV Le « Trust » n'est pas un phénomène naturel; — V La Responsabilité de l'évolution moderne dans le phénomène du « Trust ». — Quelles que soient les conclusions personnelles de M. de Rouziers, son étude — bien que rapide — est remplie de faits, et il faut la connaître. *A. B.*

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

Suresnes. — Imprimerie G.-A. Richard et Cie, 9, rue du Pont — 2414

LA GUERRE DU TRANSVAAL

CAPITALISME, MILITARISME ET NATIONALISME

Les Boers sont près d'être écrasés. Ils vont bientôt demander la paix.

Pendant ce temps, aucune nation, aucun État n'intervient en leur faveur. Les puissances signataires de l'acte de la Haye ne font aucune des démarches que la conférence les autorisait à faire. L'Angleterre se retranche derrière les principes du droit international public et déclare qu'elle n'admettra aucune offre de médiation. La faillite de la diplomatie bourgeoise est évidente ; la faillite du droit international bourgeois est non moins évidente. En matière de rapports de peuple à peuple, les classes dirigeantes n'ont établi d'autre règne que celui de la force, d'autre principe que celui de la guerre. La paix, la justice ne sont pas choses que peuvent réaliser, que veulent réaliser les États actuels.

Les chancelleries européennes ont d'ailleurs une bonne raison pour ne pas intervenir. Les actions des mines d'or sont en hausse continue. Les capitalistes français et allemands sont aussi intéressés que les capitalistes de Londres au succès des armées anglaises. Cette apathie des puissances est commandée par l'intérêt même des porteurs d'actions.

Aussi bien tout ce qui s'est passé dans cette guerre montre son origine capitaliste. On y voit la relation étroite qui unit ces trois choses que le socialisme combat : le capitalisme, le militarisme, le nationalisme.

C'est le capitalisme qui fut cause de la guerre. Car ce n'est pas seulement un petit groupe d'aventuriers et de financiers qui la déchaîna. Derrière les Rhodes (1) et les Jameson (2) il y a, avec les Barnato, les Beit anglicans de bon teint (3); il y a le prince de Teck, gendre de la reine et principal actionnaire de la Rhodesia (4); il y a toute l'aristocratie, toute la bourgeoisie anglaises, toute la finance universelle. C'est le capitalisme qui veut s'emparer des champs d'or pour être libre de les capitaliser, car les Boers avaient imposé des lois restrictives à l'exploitation.

Nous avons ici un exemple admirable de la façon dont s'est créée la propriété capitaliste. L'appropriation de l'or, en particulier, est naturellement sanglante. Aux seizième et dix-septième siècles, les Espagnols massacrent les Péruviens et les Mexicains; au dix-neuvième siècle on extermine froidement les Peaux-Rouges de Californie, on supprime avec méthode les aborigènes australiens. Et maintenant on pratique contre les Boers ce genre d'assassinat collectif qu'est une guerre. La bourgeoisie ne recule pas plus devant le sang que devant l'exploitation humaine. Voilà la façon dont « la propriété individuelle se fonde sur le travail »!

Les nationalistes français ont exalté le courage des Boers, ils n'ont pas flétri les soldats mercenaires de la reine. Les militaristes français ne pouvaient décemment critiquer les militaires de métier qui font la besogne des capitalistes anglais.

Car ce n'est pas que pour les riches (officiers de l'armée,

---

(1) Cecil Rhodes.
(2) Auteur du raid Jameson.
(3) Riches financiers anglais.
(4) Colonie fondée par Cecil Rhodes et administrée par des capitalistes.

ou spéculateurs de Londres) que des prolétaires inconscients vont écraser une poignée de paysans. L'armée ici n'est que l'instrument de lutte de la bourgeoisie. Les Roberts et les Kitchener vont maintenant à la conquête de l'or, comme Stanley et Marchand allaient, en pillant les villages et massacrant les nègres, à la conquête de l'ivoire. L'armée est la chose des bourgeois ; le canon est leur raison suprême. Les financiers anglais n'ont pas reculé devant le faux (1), devant l'agression à main armée (2). Ils ont, après tout cela, voulu la guerre : les militaires professionnels ont été trop heureux de la faire.

Même en ce qui concerne les Boers, la guerre, quoique défensive et légitime, a été causée par le capitalisme. C'est pour maintenir les droits de quelques-uns que tous les travailleurs boers ont pris les armes. Voici ce qui s'est passé. Les Boers sont arriérés, bigots, patriotes, exploiteurs des Cafres dont ils ont, autrefois, massacré un grand nombre. Mais ce sont de rudes et d'honnêtes paysans. Ils vivaient paisiblement, de leur travail, sur leurs terres réparties par le sort, lorsqu'on découvrit les filons du Rand (3). Du coup, un certain nombre d'entre eux devinrent très riches. Les uns perdirent leur fortune ; les autres, par exemple le président Krüger, l'agrandirent énormément. De là la naissance d'un prolétariat boer, de là des jalousies de classes, de familles. On pallia la chose par des expédients. On imposa les mines d'or, les chemins de fer, la dynamite, etc., afin d'entretenir une armée de fonctionnaires inutiles, c'est-à dire afin d'indemniser, d'une façon détournée, les familles mal partagées par le sort capitaliste. Il y a eu quelques excès,

(1) Vingt-six mille fausses signatures sur une pétition en 1896.
(2) Raid Jameson de 1896.
(3) Pays des mines d'or, dont le centre est Johannesburg.

quelques abus; les Boers furent acculés à la guerre. Même quand elle est défensive, la guerre est encore le produit naturel de l'organisation bourgeoise.

Enfin, nous voyons, en Angleterre, en ce moment comment le nationalisme se relie au capitalisme, et ce nous est une leçon. L'impérialisme (c'est ce nom qu'on lui donne), en Angleterre, n'est rien d'autre que la politique suivant laquelle il faut, avant tout, étendre le champ d'affaires du capital anglais. Les riches politiciens (1) sont les inventeurs et du mot et de la chose. Une presse exclusivement bourgeoise, toute puissante, a chassé immédiatement tous les rédacteurs courageux amis des Boërs (2), elle est tout entière impérialiste. Le peuple anglais est aveuglé par elle, les déclamations de quelques journaux excitent certaines masses chauvines. Deux ans après la France, c'est l'Angleterre qui est atteinte du délire nationaliste. Mais, chez nous, le nationalisme se complique d'antisémitisme, et comme en Allemagne, il développe les idées de la classe petite bourgeoise, et celles des castes réactionnaires. En Angleterre, il est l'œuvre de l'aristocratie militaire et politique, de la grande finance qui dépouille le peuple. A cette différence près, le nationalisme est partout d'essence bourgeoise.

Nationalisme, militarisme, capitalisme, sont tellement associés dans la guerre du Transvaal qu'un seul homme, Cecil Rhodes, en est comme la saisissante synthèse. Maître du marché des diamants par ses actions de la « de Beers » (3), il aspire à régenter le marché des mines

---

(1) Lord Rosebery, Chamberlain, H. Balfour, etc.
(2) Ainsi il est arrivé que la *Daily Chronicle*, le journal radical-socialiste anglais, a renvoyé son rédacteur en chef.
(3) Grande mine de diamants à Kimberley qui pourrait fournir plus de diamants que le public n'en réclame.

d'or, et peut-être, à gouverner l'agio mondial. Il est l'inventeur de la formule nationaliste : « L'Afrique aux Anglais.» Il est le conquérant du Matabeleland, de la Rhodesia. Il a été l'âme damnée du raid Jameson. Il fut l'un des inspirateurs de cette guerre. Il défendit Kimberley, s'y enferma pour obliger l'Angleterre à protéger les mines de diamant. L'organisation actuelle des sociétés bourgeoises a permis à ce seul homme d'arrêter la production du diamant et d'affamer les ouvriers diamantaires d'Amsterdam, d'Anvers, de Paris, de causer une guerre où sont tombés déjà des milliers d'Anglais, où d'innombrables familles boers sont privées de leurs soutiens. Le prolétariat international, qui fut le seul à protester contre cette guerre (1), fera cesser un jour cette anarchie.

D'ailleurs il semble que nous assistons en ce moment à la suprême poussée de tout ce qui constitue la forme de société que la Révolution sociale détruira. La finance, l'industrie, le commerce bourgeois sont dans une période de prospérité inouïe. Tour à tour, toutes les démocraties, la France, les États-Unis, l'Angleterre sont prises de folie conquérante, militariste, nationaliste. La société bourgeoise internationale vit dans une sorte d'agitation, d'exaspération.

Heureusement l'Internationale ouvrière s'organise, elle qui émancipera les travailleurs, qui pacifiera les peuples, qui réalisera la fraternité humaine.

MARCEL MAUSS

---

(1) Les partis socialistes anglais ont protesté, les Trade-Unions ont protesté ; on a publié des documents démontrant que pas un des ouvriers qui avaient travaillé au Transvaal n'avait eu à se plaindre des Boers. Pas un ne voulait être naturalisé, pas un ne voulait la guerre.

L'Unité du Parti Ouvrier anglais (1)

Jusqu'ici, la classe ouvrière anglaise a cru retrouver dans l'un des partis historiques existants, le champion de sa cause. Le parti conservateur a fait passer le « *Workmen's Compensation Act* »; il a, le premier, abordé la question des pensions ouvrières. Tandis que les libéraux érigeaient encore en dogme le non-interventionisme, le parti conservateur posait la base des *factory acts*.

Quant au *parti libéral*, qu'a-t-il fait pour la classe ouvrière? Dès l'origine, il s'est assigné pour mission principale de soutenir les intérêts des industriels. A présent, chaque fois qu'il y a un conflit entre le capital et le travail, on trouve les libéraux du côté des patrons, et il est vraiment curieux d'observer ces hommes, fatigués d'avoir, en comité parlementaire, épuisé toutes les combinaisons imaginables pour détruire le travail organisé, se précipiter sur une plate-forme politique, où ils jurent que toute leur sympathie est avec les ouvriers, et où ceux-là même qu'ils sont en train de leurrer les acclament. — Le parti libéral en Angleterre, comme ailleurs, a accompli sa mission, et comme tout organisme qui n'a plus de raison d'être, il se transformera ou il disparaîtra. D'ailleurs, dès à présent, il n'y a, à vrai dire, qu'un seul parti, celui qui défend les *droits de la propriété*, les capitalistes coalisés pour s'opposer aux réclamations des travailleurs. Il n'y a plus de *party system* en Angleterre, il y a une *classe* ploutocratique, dont les intérêts essentiels sont les mêmes et qui se divise seulement dans des

---

(1) Nos sincères remerciements s'adressent à M. J. R. Mac Donald, secrétaire du « Labour Représentation Committee » qui nous a très obligeamment fourni des renseignements, des chiffres, etc.

questions de détail. On l'a bien vu lors du débat sur la guerre sud-africaine.

Pourquoi les travailleurs ont-ils attendu aussi longtemps avant de reconnaître que ce ne sont ni des conservateurs ni des libéraux qui défendent leurs intérêts ? D'abord, parce que le trade-unionisme avait cru pouvoir réaliser lui-même le but qu'il s'était proposé. Ce n'est qu'en 1899, au Congrès des Trade-Unions à Plymouth, qu'une résolution a été votée, faisant appel à un Comité composé de délégués des Trade-Unions, des coopératives, des organisations socialistes, afin de trouver les moyens d'obtenir pour la classe ouvrière un plus grand nombre de représentants *ouvriers* au parlement.

Le trade-unionisme reconnaît donc maintenant qu'il doit recourir à l'action politique s'il veut arriver à ses fins, et la raison en est facile à comprendre. Le capitaliste anglais commence à se rendre compte — comme l'a fait depuis longtemps l'américain — que la concurrence doit être limitée, réduite au minimum. Il s'unit avec ses compétiteurs pour former des *trusts*, des *pools*, etc. Déjà l'*Amalgamation Armstong* peut contrôler environ 4,210,000 liv. st., le pool du coton environ 6,000,000 liv. st., celui du charbon de 1,000,000 à 2,000,000 liv. st.

Qu'est-ce que la caisse d'une trade-union, ou même d'une fédération de trade-unions en comparaison de ces énormes capitaux ? Les trade-unionistes, ou tout au moins beaucoup d'entre eux, comprennent que l'organisation ouvrière ne suffit pas, qu'il faut qu'elle s'appuie sur l'action politique pour créer une opinion publique, pour exercer une action morale. Les coopératives anglaises, pas plus d'ailleurs que les Trade-Unions, ne sont des organisations socialistes, mais la résolution votée au dernier Congrès des coopératives — de présenter des candidats aux prochaines élections — est un signe que le mouvement a atteint le stade de développement, où il reconnaît ne pouvoir accomplir de grands progrès, sans recourir à l'action politique.

La conférence appelée à aviser aux moyens de procurer à la classe ouvrière organisée une représentation plus adéquate au parlement, a tenu ses assises les 27 et 28 février de cette

année. 69 organisations, ayant un total de 568.177 membres, y furent représentées par 129 délégués. Les trois fractions du parti socialiste y envoyèrent des délégués : la *Fabian Society* (861 membres), l'*Independent Labour Party* (13.000 membres) et la *Social Democratic Federation* (9.000 membres).

Voici les résolutions qui y furent adoptées :

1) Cette conférence trouve que l'opinion de la classe ouvrière doit être représentée dans la Chambre des Communes par des hommes sympathiques aux idées et aux demandes des travailleurs, et dont les candidatures sont présentées par l'une des Sociétés ouvrières organisées. (Voté par 102 voix contre 3 voix.)

2) Cette conférence trouve nécessaire d'établir un groupe distinct de représentants ouvriers au parlement, ayant ses propres *Whips*, qui sera prêt à coopérer avec le parti qui voudra légiférer dans l'intérêt direct de la classe ouvrière et qui sera tout aussi prêt à s'associer avec n'importe quel autre parti pour combattre des mesures ayant une tendance opposée. En plus, les membres de ce groupe ouvrier n'opposeront aucun candidat à ceux dont la candidature sera présentée aux termes de la première résolution. (Voté à l'unanimité.)

Les résolutions qui suivent se rapportent à l'organisation du *Comité exécutif*, composé de 7 membres des Trade-Unions, 2 membres de l'Independent Labour Party, 2 de la Social Democratic Federation, 1 de la Fabian Society, à élire par leur organisation respective, — qui administrera les fonds (10 shillings par 1,000 membres), et qui fera un rapport annuel au Congrès des Trade-Unions et des Sociétés nationales représentées dans le Comité. Chaque organisation sera responsable pour les frais d'élection de ses candidats.

Les idées générales du « Labour Representation Committee » sont donc : qu'il s'est formé une fédération de Trade-Unions, de Sociétés coopératives, des trois fractions socialistes, ayant un but politique ; que le Comité est une autorité centrale, dirigeante, qui tâche de maintenir un certain niveau d'opinion. En période d'élection, ce Comité présente une liste de candidats, d'accord avec les différentes organisations qu'il repré-

sente, qu'il recommande aux électeurs ouvriers et socialistes du pays.

Voici donc qu'enfin il y a en Angleterre un *parti ouvrier*, désireux de marcher d'une manière indépendante à la conquête de ses droits, et qui, selon toute vraisemblance, forme le point de départ d'un grand mouvement socialiste, où peu à peu disparaîtront les dissensions si déplorables entre les diverses fractions — inimitiés personnelles, différences théoriques, qui toutes se feront plus rares quand il n'y aura plus qu'un intérêt, celui de la classe ouvrière tout entière, en jeu. Il est vrai que les Trade-Unions ne sont pas socialistes encore. Il faut remarquer cependant qu'à chacun de leurs congrès, les Unions votent des résolutions ayant un caractère de plus en plus socialiste, que leurs jeunes membres sont en majorité des socialistes.

On ne verra pas la nouvelle organisation à l'œuvre avant les prochaines élections (elles doivent avoir lieu d'ici à deux ans) et il faudra longtemps, probablement, avant que la masse de la classe ouvrière se rende compte qu'elle n'a aucun intérêt à voter pour l'un ou l'autre candidat capitaliste. Nulle part les préjugés ne sont plus difficiles à déraciner qu'en Angleterre ; mais quand on songe que l'organisation pour la *labour representation*, dont on a jeté les bases au mois de février, a déjà 170,000 membres, il est permis de ne pas désespérer de l'avenir.

LALLA KUFFERATH

La Grève Générale des Mineurs autrichiens

La grève des mineurs, — une lutte entreprise par soixante mille prolétaires des plus pauvres et des plus opprimés, contre une demi-douzaine de magnats capitalistes des plus riches et des plus puissants — a été une explosion spontanée de révolte contre l'oppression, la misère et la dégradation, qui, en Autriche, sont l'apanage de la classe ouvrière, précisément dans cette branche de l'industrie dont le développement a été le plus merveilleux, et qui, plus que toute autre, participe à la prospérité de l'époque présente. Tandis que la quantité de charbon produit pour la vente en 1860 était de 193,920 tonnes, elle s'élevait en 1880 à 5,208,690 tonnes, en 1890 à 10 millions 399,764 tonnes, et en 1898 à 15,021,705 tonnes ! En même temps l'exportation s'élevait de 6,733,000 tonnes en 1894, à 8,115,000 en 1898, tandis que le prix du charbon, par tonne, augmentait d'après les chiffres trop bas fournis par les patrons, de 1 fl. 45 en 1890 à 1 fl. 77 en 1898.

Non moins prospère fut le développement de la production de la houille. Mais les fruits de cette bonne conjoncture ne profitaient qu'aux patrons, tandis que le salaire et la durée du travail des ouvriers, bien que la productivité moyenne du travail de ceux-ci ait augmenté, restaient les mêmes (1). Et

---

(1) Il est difficile, étant données les divergences qui existent entre les renseignements fournis par les patrons et ceux qui ont été donnés par les ouvriers, et le manque d'une statistique officielle sûre, d'avoir des données exactes sur le niveau des salaires. Mais leur niveau peu élevé ressort déjà de la faible élévation du salaire minimum demandé.

Le professeur Singer a calculé dans un article de la *Zeit* que le salaire journalier *moyen* d'un Hauer était de 1 fl. 48, celui des mineurs de toutes les catégories de 1 fl. 14 et que l'ouvrier de la surface ne gagnait que 75 kreutzers. Ce calcul a été basé sur des données recueillies dans le bassin d'Ostrau, où les salaires sont relativement élevés. — (1 florin vaut environ 2 fr. 45).

pourtant la tendance à améliorer son sort et avant tout le besoin de réduire la durée de la journée de travail, ne sont, dans aucune catégorie d'ouvriers, peut-être plus vifs que chez les mineurs. La première fête du premier mai, celle de 1890, qui secoua le prolétariat autrichien comme celui d'aucun autre pays, a gravé d'une manière ineffaçable dans la conscience des mineurs la nécessité de la journée de huit heures. Depuis, chaque fois qu'un conflit éclatait entre les ouvriers et les patrons, la journée de huit heures devenait la première et la principale des revendications formulées. Et ces grèves, le plus souvent partielles, étaient aussi fréquentes qu'inutiles, — ce qui était tout naturel, étant données l'organisation insuffisante des ouvriers et l'attitude partiale des autorités. Car bien que les mineurs fussent des socialistes plus ou moins conscients, le mouvement syndical s'est heurté dans les bassins miniers à de très grandes difficultés.

Déjà la différence de langue — les mineurs du nord de la monarchie, ceux de Bohême, de Moravie et de Silésie sont pour la plupart des Tchèques et des Polonais, les Allemands formant la minorité, tandis que les mineurs du sud, ceux de Styrie appartiennent à la nationalité allemande ou slovène — présente un obstacle dont on ne saurait diminuer l'importance. A cela s'ajoutent l'insuffisance des salaires, qui fait que les cotisations, même les plus modestes, apparaissent au mineur comme un grand sacrifice, et la durée exagérée du travail qui laisse à peine à l'ouvrier, tombant de lassitude au moment où il quitte la mine, le temps nécessaire pour manger et qui le rend insensible à des intérêts supérieurs. En outre, les ouvriers nourrissent souvent les uns à l'égard des autres un sentiment de méfiance engendré par la façon particulière dont se déterminent les salaires et par un système organisé de protection et de dénonciation. Le système qui consiste à compléter le personnel des mines par des ouvriers agricoles venus des endroits qui n'ont pas encore été touchés par le mouvement ouvrier est aussi une entrave au développement de l'organisation syndicale. Les propriétaires de mines, qui sont les plus arriérés parmi les patrons autrichiens — si arriérés pourtant

au point de vue social —, par la terreur, par des menaces ou par renvois de syndiqués, opposèrent, de leur côté, une résistance acharnée à toute velléité d'organisation des ouvriers. Ils trouvèrent des alliés dans les autorités politiques dont les représentants étaient des parents, des amis, des hôtes, ou des compagnons de chasse soit des patrons eux-mêmes, soit de leurs directeurs. Grâce à l'élasticité des dispositions de notre législation en matière d'association et de réunion, on put interdire les réunions, ne pas autoriser la formation d'associations ou dissoudre sous un prétexte quelconque celles qui existaient déjà, chaque fois qu'elles gênaient un patron. Et lorsqu'une grève éclatait, alors l'attitude des autorités dégénérait en une sorte de manie de la persécution. Sous prétexte qu'elles menaçaient l'ordre et la sécurité publique, on interdisait complètement les réunions publiques, on dispersait les citoyens convoqués dans les réunions privées, on dissolvait des associations, ou bien on suspendait leur fonctionnement, en un mot on proclamait d'autorité privée l'état de siège —; et tout cela par une interprétation de loi appropriée aux circonstances, procédé dont on a essayé aussi de se servir, comme nous le verrons plus loin, pendant la dernière grève.

Et lorsque toutes ces tracasseries ne produisaient pas l'effet voulu, lorsque les ouvriers continuaient la grève, lorsque ceux qu'on avait privés de leur droit de réunion et d'association manifestaient dans la rue, alors on faisait venir les gendarmes, des coups de fusil partaient et des citoyens autrichiens roulaient dans le sang.

De cette façon furent tués en 1890 à Polnisch-Ostrau, trois ouvriers, six autres furent grièvement et un grand nombre légèrement blessés. A Ostrau, furent tués douze ouvriers et un garçon de huit ans, tandis que quarante-cinq personnes, dont une laitière, furent blessées plus ou moins gravement. Et quand, après cet écrasement toujours violent de la grève, les ouvriers étaient forcés de reprendre le travail sans conditions, les patrons profitaient de l'occasion qui se présentait pour détruire complètement l'organisation et subjuguer définitivement le travail.

On comprend aisément qu'il a été impossible au jeune mouvement corporatif autrichien de vaincre complètement toutes ces difficultés. On a pourtant réussi à créer au cours de ces dernières années un commencement d'organisation durable, dont l'influence, s'étendant au delà de ses membres proprement dits, est subie par tous les ouvriers. C'est à cette influence toujours croissante qu'il faut attribuer ce résultat que des grèves isolées et irréfléchies, qui avaient eu des conséquences si funestes pendant les années précédentes, ont pu être empêchées, que les mineurs se sont habitués à agir d'un commun accord, que le mouvement a pris un caractère plus calme mais aussi est devenu plus intensif, — et que grâce à tout cela les conditions d'une grande action contre le patronat ont pu être créées. Mais cette œuvre était encore loin d'être terminée que des événements sont survenus lui imposant une lutte formidable.

La situation extrêmement prospère du marché du charbon et d'autre part la cherté croissante des objets de première nécessité, aggravée encore par une mauvaise politique économique, décidèrent les ouvriers, déjà en été 1899, de demander aux patrons une augmentation de salaire et la journée de huit heures. Ceux-ci ne répondirent pas du tout ou bien par un refus catégorique. Le 1er octobre, les ouvriers de Vortsberg et de Hoflach en Styrie décidèrent d'adresser une nouvelle demande. Des pourparlers engagés à la suite de cela avec les patrons en vue de trouver un terrain d'entente n'ayant pas abouti, les ouvriers, au nombre de 3,000 environ, se mirent en grève le 2 janvier 1900. Le moment était très bien choisi; le *stock* de charbon était si petit que presque immédiatement un grand nombre d'usines furent forcées en partie à réduire la production, en partie à l'arrêter complètement. En outre les patrons craignaient que l'émigration assez fréquente des ouvriers, surtout des jeunes mineurs dans le bassin rhénan, ne s'accrût davantage encore. Par conséquent, lorsque le gouvernement envoya sur les lieux un haut fonctionnaire du ministère de l'agriculture, les patrons se laissèrent aller à des concessions et déjà le 5 janvier un accord fut conclu avec les

ouvriers, en vertu duquel ceux-ci obtenaient une augmentation de salaire et une indemnité pour le logement; en outre, les délégués ouvriers reçurent l'assurance qu'aucun obstacle ne serait mis au libre développement des organisations ouvrières. Par contre, la journée de huit heures que les grévistes ne demandaient d'ailleurs que pour les ouvriers de la surface, —les ouvriers travaillant sous terre dans les usines de Styrie le possédant déjà —, ne fut pas accordée. Sur le conseil du syndicat, les ouvriers se contentèrent des concessions obtenues, et le 8 janvier le travail fut repris.

Au même moment où les mineurs styriens se mettaient en grève, une autre grève éclatait aussi, pour un motif qui en lui même n'était pas bien important, dans deux charbonnages de Mahrisch-Ostrau, le centre de l'industrie minière en Moravie. Un règlement nouveau qui changeait la division du travail sans d'ailleurs toucher à sa durée y avait été introduit, sans que l'on eût au préalable consulté les mineurs. Les ouvriers, au nombre de 1,000, demandèrent la réintroduction de l'ancien règlement et la réduction de deux heures de travail le samedi; et lorsque cela leur fut refusé il déclarèrent la grève. Le mouvement s'étendit rapidement à trois autres charbonnages. Le mécontentement des mineurs, pendant longtemps réprimé, éclata alors d'une façon irrésistible. De nouveaux désidérata allant plus loin furent formulés et les mineurs des autres charbonnages invités à se joindre aux grévistes. La réponse à ces désidérata, qui furent adressés au nom de tous les ouvriers du bassin moravo-silésien, devait être donnée le 11 janvier au plus tard; en cas de refus la grève générale devait être proclamée.

Les ouvriers réclamaient : 1) la réduction à huit heures, y compris la descente et la remonte, de la durée du travail qui était jusqu'ici de dix heures; 2) la paye aura lieu tous les huit jours; (jusqu'ici les mineurs étaient payés une fois par mois, toutefois ils avaient droit à un acompte approximatif tous les quinze jours); 3) la fixation des salaires minima suivants : pour les Hauer (mineurs, carriers) 2 florins; pour les Hülfrarbeiser (aides) plus âgés, 1 fl. 50; pour les jeunes

ouvriers, 0 fl. 90 ; pour les journalières, 0 fl. 70 ; pour les hommes travaillant à la surface, 1 fl. 20 ; 4) la fourniture gratuite de l'éclairage du charbon destiné aux ouvriers. Les patrons qui jusqu'alors n'avaient répondu que par des refus dédaigneux, comprirent maintenant la gravité de la situation et le 10 janvier se déclarèrent prêts à accorder : une augmentation de 5 p. 100 sur le salaire ainsi que l'éclairage et du charbon gratuit ; par contre ils refusèrent la fixation de salaires minima et la réduction de la durée de travail. C'était peu ; et néanmoins les délégués ouvriers durent conseiller à leurs mandants de se contenter de ces concessions ; mais ils se heurtèrent de la part des intéressés à une vive opposition, rendue plus vive encore par les excitations des agitateurs nationalistes tchèques, qui depuis longtemps déjà cherchaient en vain à gagner les ouvriers. Mais tandis que les délégués ouvriers tenaient ferme et continuaient à recommander la reprise du travail et que tout paraissait indiquer que les ouvriers finiraient par suivre ces conseils, il se produisit tout d'un coup un changement dans la situation. Ce changement consista en ce que le mouvement gréviste s'étendit au bassin nord-ouest de la Bohême dont les centres principaux sont Falkenau, Komatau, Brüx et Teplitz, et surtout au bassin houiller bohémien dont les centres sont Kladno, Schlan, Pilsen, Mies et Schatzlar.

A Kladno, où les mineurs étaient relativement le mieux organisés, les patrons n'avaient pas du tout répondu aux désidérata qui leur avaient été présentés, il y avait quelques mois déjà. Justement irrités par ces procédés dédaigneux, les ouvriers décidèrent de se mettre en grève, ce qu'ils firent le 15 janvier. Les grévistes étaient au nombre de 11,000. En même temps, les mineurs de Mies et de Pilsen formulaient, eux aussi, des désidérata en déclarant qu'en cas de refus, la grève serait proclamée dans huit jours. Ces désidérata étaient les mêmes qu'à Ostrau et Karwina, avec cette différence que le salaire minimum pour les mineurs de Gilsen devait être 1 fl. 80 et pour ceux de Kladno de 1 fl. 60.

Tout cela avait, en effet, complètement changé la situation

et les délégués ouvriers d'Ostrau et Karwina furent forcés de reviser leur décision antérieure. Ils avaient déconseillé la grève, parce qu'ils considéraient qu'une grève partielle n'avait aucune chance de réussir et qu'une grève générale leur paraissait impossible à cause de l'insuffisance de l'organisation. Mais maintenant, devant ce mouvement qui s'était emparé avec une force irrésistible de toute la classe ouvrière, lorsqu'il devenait évident que les ouvriers ne voulaient plus supporter l'horrible oppression dans laquelle ils vivaient, il devint impossible d'hésiter, de se retenir plus longtemps. Le 16 janvier, la grève générale fut déclarée à Ostrau et à Karwina ; des secours furent demandés à la Commission générale des syndicats ; en même temps, une manifestation solennelle de confiance dans le parti démocrate-socialiste prouva combien peu d'effet avaient produit sur les ouvriers toutes les menées démagogiques des chauvins nationalistes. Le 22 janvier, environ soixante mille mineurs étaient en grève en Bohème, en Moravie et en Silésie.

Cette grève, la plus grande qui ait eu lieu jusqu'ici en Autriche, exigeait du parti socialiste les plus grands efforts, aussi bien au point de vue financier qu'au point de vue politique. Les ouvriers avaient en face d'eux comme patrons, organisés en syndicat, un petit nombre de ces représentants de la noblesse féodale et de la haute finance qui, en Autriche, sont habitués à disposer du gouvernement et des autorités comme si c'étaient des employés à leur solde. Ils représentent le même type du patron que le « roi » Stumm en Allemagne et M. Schneider en France. Ils veulent être les « maîtres chez eux » et considèrent toute velléité d'indépendance manifestée par « leurs » ouvriers comme une sorte de crime de lèse-majesté, digne du dernier supplice. Ils mirent donc tout en œuvre pour réprimer le mouvement gréviste. Car ils y voyaient non seulement une atteinte à leur profit, et dans la journée de huit heures une revendication révolutionnaire, mais aussi une révolte contre leur domination politique ; ils le considéraient non seulement comme une lutte des mineurs pour améliorer leur situation, mais aussi comme une lutte de la démocratie

socialiste contre la féodalité et le socialisme. Cela explique l'acharnement et l'obstination des patrons, la façon barbare dont ils menaient la lutte, l'entêtement de ces hommes, les plus riches en Autriche, qui préféraient perdre des millions que de terminer la grève par une condescendance raisonnable. Et en effet, un succès dans la question de la réduction de la durée du travail, la plus importante de toutes, n'a pu être obtenu par une action purement économique. Il a fallu mettre en œuvre toute l'influence politique de la démocratie socialiste pour arriver à un résultat.

Tout d'abord, il s'agissait d'empêcher et de corriger les inconvénients qui résultaient de l'insuffisance de l'organisation. On créa une *organisation de grève* qui fonctionna merveilleusement pendant toute la durée de la grève ; on organisa aussi des secours de grève. Tous les journaux du parti publièrent des appels invitant à faire des collectes ; la Commission des syndicats faisait distribuer partout des listes de souscription, et les différents syndicats, bien que leur capacité financière fut fortement affaiblie à la suite de nombreuses grèves de l'année 1899, fournissaient des contributions régulières très importantes, étant donné surtout l'état de choses en Autriche. Ainsi, les typographes s'engagèrent, après un premier versement de 5,000 florins, à une contribution hebdomadaire de 500 florins et les autres syndicats suivirent cet exemple dans la mesure de leurs moyens. En tout, la *Commission syndicale* de Vienne réunit 164,307 florins ; celle de Prague recueillit environ 50,000 florins ; sans compter les nombreux dons en nature et les contributions en argent, recueillis par différents comités locaux ; et qui provenaient presque exclusivement de gros sous apportés par les ouvriers.

RUDOLPH HILFERDING

(Traduit par J. Rivière)

(A suivre)

La Question de la Dépopulation en France[1]

(Fin)

Mais bien que la grande industrie qu'on croit si nuisible, soit peu développée en France, bien que les paysans y aient une grande importance, la population n'y a pas augmenté autant qu'on pouvait l'espérer. On se plaisait à croire que les paysans aimaient les nombreuses familles, mais cette opinion est ébranlée quand on voit qu'en France ce sont les paysans surtout qui limitent le nombre de leurs enfants. Dans quelques départements la natalité est restée à peu près constante depuis le commencement du siècle, mais dans d'autres elle subit de grandes variations. Ainsi, sur 1,000 habitants, on comptait des naissances dans les départements, de

	1801-1810	1886-1891
	—	—
Nord	35	29
Pas-de-Calais	32	30
Seine-Inférieure	28	29
Finistère	37	33
Corse	30	29
Lozère	29	30

A l'inverse de ces départements, dont deux accusent même une augmentation de la natalité, les suivants se distinguent par une prompte décroissance. Sur 1,000 habitants on a

(1) Voir notre dernier numéro.

constaté un nombre de naissances dans les départements de :

	1801-1810	1886-1891
	—	—
Yonne	30	18
Côte-d'Or	31	18
Charente	32	19
Puy-de-Dôme	33	19
Gers	30	15
Lot-et-Garonne	30	15
Garonne	33	18
Maine-et-Loire	34	19

Or, ces huit derniers départements qui accusent une diminution dans la natalité sont précisement ceux où la classe des paysans est nombreuse et aisée. Cette concordance de l'aisance du paysan avec la limitation de la famille est à peu près généralement constatée par les statisticiens et les autres observateurs. Ainsi, Toussaint Lona fait remarquer que les quatre départements de la Normandie où les paysans sont particulièrement aisés, accusent une natalité des plus faibles. Dans le sud de la France, ce sont encore les départements les plus riches, où les naissances diminuent le plus. Arsène Dumont, qui a étudié un grand nombre de communes, nous apprend, d'accord en cela avec Dubest et d'autres savants, que les paysans riches ou aisés ont de moins en moins d'enfants, et que les naissances deviennent de plus en plus nombreuses dans les communes où la situation du paysan est mauvaise, et où il y a un nombreux prolétariat agricole.

En Angleterre et en Allemagne, ainsi qu'en France, on cherche à établir comme un fait indéniable que les habitants des campagnes et particulièrement les cultivateurs ont beaucoup plus d'enfants que les citadins et les ouvriers industriels Il est important de montrer que la natalité offre de notables différences dans les différentes grandes villes. Déjà vers 1840, l'académicien Hippolyte Passy fit la remarque que les naissances étaient très-rares dans les villes habitées par la bourgeoisie riche ou moyenne, mais que les villes de fabriques en enregistraient beaucoup. D'après ses chiffres, on comptait au Mans 2,4 enfants par ménage, à Tours 2,5, à Versailles et à

Angers 2,6, à Caen et à Clermont-Ferrand 2,7, tandis qu'à Saint-Etienne, ville où les prolétaires sont très nombreux, on en compte 4,6 par mariage, à Nimes et à Boulogne près de 4, à Marseille et à Dunkerque 3,8 et à Limoges 3,7. En même temps Passy constatait que dans les villes industrielles la natalité dépassait la natalité moyenne de toute la France. Le même phénomène a été constaté récemment par le chef du bureau de statistique de Paris. Tandis que dans les arrondissements les plus riches de Paris, pour 1,000 femmes de quinze à cinquante ans, il y a annuellement de 34 à 53 naissances, on en compte de 95 à 108 dans les arrondissements les plus pauvres; la natalité y est de deux à trois fois plus forte. Et nous arrivons ainsi au point capital de cette étude. On se demande d'où peut venir l'augmentation de la population en France, puisque les paysans en grande majorité fort aisés limitent de plus en plus le nombre de leurs enfants, comme on le fait également dans la classe moyenne.

Si l'on fait abstraction de l'immigration, il n'y a que deux classes de la société qui contribuent à augmenter la population ; la première est celle des paysans pauvres et des prolétaires agricoles ; on les rencontre surtout dans les départements de l'ancienne Bretagne. Châteauneuf et Villermé, dans un rapport qui leur avait été demandé par l'Académie, nous donnent une description intéressante de l'existence des paysans bretons vers 1840 :

« Que de malheureux en Bretagne en sont réduits là ! Il faut l'avoir vu pour se faire une idée de leur dénûment, il faut avoir pénétré dans la demeure d'un pauvre paysan breton, dans sa chaumière délabrée dont le toit s'abaisse jusqu'à terre, dont l'intérieur est noirci par la fumée continuelle des bruyères et des ajoncs desséchés, seul aliment de son foyer. C'est dans cette misérable hutte où le jour ne pénètre que par la porte et s'éteint dès qu'elle est fermée, qu'il habite lui et sa famille demi-nue, n'ayant pour tout meuble qu'une mauvaise table, un banc, un chaudron et quelques ustensiles de ménage en bois ou en terre ; pour lit, qu'une espèce de boîte où il couche sans draps sur un matelas où la balle d'avoine a rem-

placé la laine, tandis qu'à l'autre coin de ce triste réduit, rumine sur un peu de fumier la vache maigre et chétive (heureux encore s'il en a une) qui nourrit de son lait ses enfants et lui-même » (1). Les deux académiciens complètent ce tableau désolant en ajoutant que souvent une famille n'avait que 250 francs à dépenser par an. Et ces misérables paysans qui améliorent leur situation en entrant dans une fabrique ou dans la marine marchande, forment une des principales sources du repeuplement de la France.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais forment l'autre source, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous.

Périodes	Accroissement total de la population en France (2)	Accroissement de la population dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais — Absolu	pourcentage de l'accroissement total	Accroissement de la population urbaine des départements du Nord et du Pas-de-Calais — Absolu	pourcentage de l'accroissement total de la population en France
—	—	—	—	—	—
1861-1865. .	716.000	91.000	13 0/0	44.000	6 0/0
1881-1885. .	469.000	111.000	24 0/0	73.000	16 0/0
1886-1890. .	201.000	102.000	51 0/0	63.000	34 0/0
1891-1895. .	— 1.400	103.000	!!!	66.000	!!!

Tandis que vers 1860, l'excédent des naissances sur les décès ne formait que les 13 p. 100 de l'accroissement total de la population en France, il est monté à 24 p. 100 dans la période quinquennale de 1881-85 et à 51 p. 100 dans la période de 1886-90; mais dans les cinq dernières années, les décès auraient surpassé les naissances dans tout le reste de la France de plusieurs mille sans ces deux départements, ou même sans les villes industrielles de ces départements. Il est intéressant d'examiner le caractère économique de ces deux départements: ils possèdent environ 28 p. 100 des broches de coton de toute

(1) Rapport d'un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne pendant les années 1840 et 1841, d'après les ordres de l'Académie Royale des sciences politiques de l'Institut de France. Tome IV, Paris 1844, p. 644, etc.

(2) L'excédent des naissances sur les décès.

la France, tout en n'occupant que 2 à 3 p. 100 de la superficie totale du pays ; les broches de filature de laine peignée y figurent dans la proportion de 68 p. 100. Ces départements fournissent en outre à peu près 15 p. 100 de la production totale de la fonte, environ 24 p. 100 de la production totale de l'acier, et près de 58 p. 100 de la production totale de la houille (1) ; ils emploient enfin plus de 20 p. 100 des machines à vapeur employées dans l'industrie française.

Ce sont donc les régions houillères, les grands centres industriels qui empêchent que la population n'aille en décroissant.

Cette relation entre le développement industriel et la natalité peut se prouver pour toute la France, et de quatre manières. Mais comme je dois me borner, je ne parlerai ici que du rapport entre la consommation de la houille et de la natalité et je réserverai le reste pour mon livre *La dépopulation et la situation économique de la France*, qui doit paraître prochainement à Berlin, chez l'éditeur Guttentag.

Si l'on classe, en exceptant le département de la Seine, les quatre-vingt-six autres départements suivant la consommation par tête du charbon, on obtient cinq groupes.

	Nombre de départements	Moyenne des naissances sur 1000 femmes de 15 à 45 ans en 1890-91
1er groupe (2)	10 départements	112,7
2e —	17 —	95,7
3e —	19 —	92,3
4e —	20 —	92,2
5e —	20 —	108,4
	Seine	86,5
	Toute la France	98,8

(1) Dont environ 10,6 millions de tonnes pour le département du Pas-de-Calais et environ 5 millions pour le département du Nord. Il est particulièrement intéressant de remarquer que les départements qui produisent le plus de charbon ont aussi la plus grande natalité.

(2) Pour bien mettre en évidence ce que le phénomène a de régulier, ces groupes ont été formés de manière à ce que chacun renfermât autant que possible le même nombre de femmes de 15 à 45 ans.

Les dix départements qui consomment le plus de charbon, en d'autres termes qui ont la grande industrie la plus développée, ont accusé également la plus forte natalité et cette natalité diminue régulièrement avec la consommation du charbon jusqu'au quatrième groupe. Ce qui prouve que le phénomène n'a rien de fortuit, c'est que dans les départements du premier groupe, à l'exception d'un seul, la natalité est supérieure à la natalité moyenne de la France entière. Il y avait en effet dans ces départements 99,8 à 135,8 naissances pour 1,000 femmes de 15 à 45 ans, tandis que la moyenne pour toute la France donnait 98,8. Quant au cinquième groupe, celui des départements où l'on consomme le moins de charbon, je m'explique leur natalité relativement assez grande par ce fait qu'il comprend beaucoup de départements pauvres (1); si l'on sépare ces derniers, on trouve pour les départements aisés une moyenne de 93 naissances pour 1,000 femmes de 15 à 45 ans, nombre sensiblement inférieur à la moyenne de la France. On arrive à des résultats encore plus intéressants en se servant des excédents des naissances sur les décès dans les derniers groupes qui consomment le moins de charbon. Les quarante départements presque exclusivement agricoles qu'ils représentent avec environ 13,9 millions d'habitants ont eu dans l'intervalle des recensements de 1886 et 1891 un nombre de naissances supérieur de 58,700 au nombre des décès, tandis que dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais où la grande industrie est florissante, les naissances ont dépassé les décès de près de 100,000, bien que la population ne soit que de 2,6 millions d'habitants. Mais les départements agricoles donnent des résultats encore plus déplorables si des chiffres donnés on déduit la population des départements si pauvres du Finistère, de la Corrèze, de la Corse, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Les trente-cinq autres départements avec une population de 11,4 millions d'âmes, dont plus de 9 millions, c'est-à-dire en-

(1) Entre autres les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère qui ont déjà été mentionnés.

viron 80 p. 100 habitent des communes rurales, ont accusé dans la même période un nombre de décès supérieur au nombre des naissances.

Tout ce qui précède montre clairement que pour résoudre la question de la dépopulation en France, il ne faut pas augmenter les charges qui pèsent sur le prolétariat agricole ou urbain pour favoriser les paysans dont la situation est d'ailleurs assez bonne. J'aurai probablement l'occasion plus tard de m'occuper d'une manière plus approfondie des moyens réellement efficaces qu'il faudrait employer pour remédier au mal.

On peut en tous cas prévoir que la France, si elle persévère dans la politique étroite dans laquelle elle est engagée, verra dans peu d'années, grâce à l'enrichissement des paysans, la natalité décroître encore très sensiblement, comme nous l'avons montré pour les dernières années. Et le pays, déjà arriéré au point de vue économique, rétrogradera également sur le terrain politique...

Dr J. Goldstein,
Privat-Docent à l'Université de Zurich.

(Traduit par Camille Polack)

ENQUÊTES ET MONOGRAPHIES

LA COOPÉRATIVE L'ABEILLE SURESNOISE

C'est une des plus anciennes Sociétés existantes. Elle a, comme toutes, eu de durs débuts, mais les chiffres que nous donnerons plus loin sont pleins d'éloquence et démontrent péremptoirement que, sans secousse, méthodiquement, le coopératisme s'implante peu à peu dans toutes les communes de France, retirant petit à petit à l'intermédiaire une parcelle du commerce qu'il détient.

Fondée le 31 mars 1868, l'Abeille Suresnoise (1) fonctionna le 24 avril suivant. Elle comptait alors 48 sociétaires qui, par leurs cotisations, avaient réuni une somme de 300 francs. C'est avec ce faible capital que la Société a ouvert son magasin de répartition, se bornant à la vente du vin, du charbon, de l'huile et d'un très petit nombre de denrées. A partir du 10 octobre de la même année, les bénéfices réalisés et les cotisations versées par de nouveaux sociétaires lui permirent de vendre tous les articles d'épicerie.

Un magasin coopératif existait déjà dans la commune de Suresnes depuis 1866; c'était une succursale de la Revendication de Puteaux. Son fondateur, le citoyen Benoît Malon avait voulu englober à la fois les trois communes de Puteaux,

---

(1) A Suresnes, près Paris.

Courbevoie et Suresnes; mais cette extension des services avec une administration débutante et qui ne pouvait exercer un contrôle efficace, compromirent l'existence de la Société et la déterminèrent à fermer ses succursales.

L'initiative de la fondation de l'Abeille Suresnoise fut prise par M. Clavel, qui était alors adjoint au maire de Suresnes et président de la Société de secours mutuels de cette commune; l'excessive cherté des denrées à Suresnes, en même temps que leur qualité inférieure, l'amenèrent à penser qu'il y aurait avantage pour les ouvriers, et même pour les habitants en général, à former une Société de consommation, et établir ainsi la concurrence, qui ferait baisser le prix du commerce.

La Société s'est constituée sous la forme civile : elle a emprunté les conditions de son existence à la fois aux articles 1832 et suivants du Code civil et au titre III de la loi du 27 juillet 1867.

CAPITAL

Le capital de la Société a été fixé par les statuts à la somme de 30,000 francs. Il est susceptible d'augmentation par l'admission de nouveaux membres et par des décisions ultérieures de l'Assemblée générale.

Il peut être diminué par la retraite de sociétaires, mais sans pouvoir descendre au-dessous de 15,000 francs. Disons de suite que les précautions sont prises pour que, dès à présent, il ne puisse arriver au-dessous de 47,000 francs. Ceux qui ont en mains la direction d'une Société coopérative doivent toujours prendre des garanties contre l'extrême mobilité de ses membres, et par suite l'extrême mobilité de son capital.

Les statuts de la Société ont été préparés par M. Clavel, son fondateur, et rédigés par acte sous-seing privé. La seule disposition importante à noter dans l'acte fondamental est le caractère de fixité donné à l'administration de la Société; le Conseil étant renouvelable chaque année par tiers seulement.

chaque membre est assuré de rester en fonctions au moins trois ans, de sorte qu'il a le temps d'acquérir l'expérience nécessaire à une bonne gestion; l'insuccès de la plupart des Sociétés coopératives qui existaient il y a vingt ans était dû surtout à l'instabilité des Conseils d'administration, que l'on renouvelait tous les trois mois.

(La loi a fixé comme maximum la durée du mandat d'administrateur à six ans.)

Pendant plusieurs années l'Abeille Suresnoise fut très mal vue, non seulement des commerçants, mais même des bourgeois, qui considéraient cette institution comme une tentative socialiste. L'hostilité des commerçants se traduisit par de nombreuses pétitions, qui valurent à la Société quelques tracasseries de la part de l'administration et d'assez fréquentes citations en justice de paix; mais, grâce à l'énergie de son président, ceux qui dirigeaient ces attaques en furent pour leurs frais.

Un fait assez remarquable à noter dans l'histoire de la Société, c'est le rôle qu'elle a joué en 1870-71 pendant l'investissement de Paris. Les habitants de la banlieue ayant reçu l'ordre de rentrer dans la capitale et de concourir à sa défense, Suresnes fut abandonné, et ses habitants furent cantonnés dans le faubourg Saint-Honoré. La Société fit transporter ses approvisionnements à Paris, s'installa dans un magasin du faubourg, et, pendant les quatre mois du siège, continua à servir ses membres aux mêmes conditions que par le passé, alors que toutes les denrées étaient hors de prix.

Le tableau des opérations de la Société, depuis sa fondation, le 31 mars 1868, au 31 décembre 1899, que l'on trouvera plus loin, se résume comme suit :

Les recettes se sont élevées à 6,570,618 fr. 10; les bénéfices bruts à 907,602 fr. 29, et les bonis distribués ont atteint le chiffre de 522,606 fr. 66. Pendant ce temps, il a été payé à la régie la somme de 493,292 fr. 85.

Maintenant, si l'on considère les résultats de 1899, nous verrons que la Société continue à prospérer.

Le chiffre d'affaires de 1898 était de 494,062 fr. 15 et les bénéfices de 80,533 fr. 95.

L'année 1899 nous donne 516,740 fr. 85, avec 86,320 fr. 15 de bénéfices.

L'Abeille Suresnoise a donc dépassé le demi-million.

Et, cependant, ceux qui président à la gestion d'affaires comportant le maniement d'une somme aussi importante ne sont que de simples travailleurs qui, pénétrés des vrais principes de la coopération et animés du désir d'améliorer le sort de leurs frères, ont trouvé, dans leur honnêteté, le moyen d'amener l'Abeille à l'état de prospérité où nous la voyons aujourd'hui.

Il est à remarquer, en effet, que c'est depuis que la Société est dirigée uniquement par des ouvriers qu'elle a pris ce développement qui, dans le court espace de cinq ans, lui a fait presque doubler son chiffre d'affaires et a porté le nombre des sociétaires de 600 à 1,000.

En 1894-95, lorsque l'élément bourgeois était à la tête de la Société, il n'existait aucune réserve et le fonds de roulement était très restreint.

Le Conseil d'administration de l'époque, sous l'impulsion de son président, demandait que le capital fût doublé, afin de trouver les fonds nécessaires à l'installation d'une boulangerie; ce fut la cause de sa chute.

Les administrateurs qui furent nommés alors, animés d'un esprit nouveau, comprirent qu'il fallait donner à la Société une direction nouvelle.

Pour cela, ils modifièrent certains articles surannés des statuts, débarrassèrent l'Abeille des vieilles armures qui l'empêchaient de marcher vers le progrès, ils établirent un contrôle sérieux qui assura la régularité la plus complète dans toutes les opérations.

Aussi, quels résultats obtenus au bout de quatre à cinq années !

Création d'une boulangerie, qui a coûté 8,000 francs.

Agrandissement des magasins; organisation d'une nouvelle salle de vente. Coût : 28,000 francs.

Établissement de nouveaux rayons, tels que : lingerie, mercerie, charcuterie et autres.

Distribution de bonis sensiblement plus élevés qu'auparavant.

Enfin, constitution d'une réserve de 25,000 francs.

Le sort du personnel a été également amélioré dans une notable mesure.

Les employés de l'Abeille reçoivent aujourd'hui une rémunération convenable et ont droit à des égards qui assurent la dignité du travailleur.

Le Conseil s'occupe en ce moment de la question du remboursement des obligations de l'immeuble de la Société.

Et, malgré tous ces travaux, malgré toutes les réformes accomplies, l'administration de l'Abeille a pris part à tous les actes qui ont marqué la vie coopérative en ces derniers temps.

Ses membres ont régulièrement suivi les séances de la « Bourse coopérative ».

Ils ont aidé à la création de Sociétés sœurs dans les communes voisines.

L'Abeille a contribué également, dans une large mesure (3,000 francs environ), à l'édification de la Verrerie ouvrière, cette manifestation de la solidarité des travailleurs. Elle est une des principales actionnaires de la Société coopérative de production des sacs en papier, 43, rue de Gergovie.

Comme membre donateur, l'Abeille est mêlée à la vie de presque toutes les Sociétés de la commune.

Après avoir solidement établi le côté commercial de la Société, le Conseil a créé une caisse de secours pour venir en aide aux sociétaires malheureux.

Comme nous venons de le démontrer, l'Abeille Suresnoise se trouve donc en état d'accomplir ses destinées et à jouer le rôle qui sera dévolu dans le siècle prochain aux Sociétés coopératives, tant de production que de consommation.

Solidement armée pour sa défense, l'Abeille est prête à prendre place à côté des Sociétés sœurs pour repousser le

dernier assaut que veulent leur livrer les ennemis de la coopération, qui sont aussi les ennemis des travailleurs.

La victoire ne saurait être douteuse.

Et dans un avenir prochain, nous en avons le ferme espoir, la France entière ne sera plus qu'une vaste Société coopérative, distribuant à chacun de ses membres ce qui lui est nécessaire pour vivre.

Nous donnons ici quelques chiffres pris à l'actif du dernier bilan du 31 décembre 1899 :

	Francs
Marchandises en magasin. . . .	51.976 85
Titres.	24.809 75
Immeuble.	115.000 »

En réalité, l'actif se balance avec le passif par une somme de 255,718 fr. 39.

L'Abeille Suresnoise occupe un personnel de quinze personnes, hommes et femmes. Le montant des salaires par mois est de 2,162 fr. 50.

RECETTES COMPARÉES DE 1898 ET 1899

Mois	1898	1899	Augmentation	Diminution
Janvier. . .	36.793 50	40.904 75	4.111 25	» »
Février. . .	39.091 75	39.514 15	422 40	» »
Mars	43.932 50	45.453 05	1.520 55	» »
Avril. . . .	42.529 35	43.978 70	1.449 35	» »
Mai.	42.894 70	43.599 45	704 75	» »
Juin	40.693 55	41.718 15	1 024 60	» »
Juillet . . .	41.361 20	43.450 10	2.088 90	» »
Août. . . .	39.709 10	41.302 80	1.693 70	» »
Septembre .	38.774 55	41.005 45	2.230 90	» »
Octobre . .	40.414 30	45.758 30	5.344 »	» »
Novembre .	43.502 60	41.264 30	» »	2.238 30
Décembre .	44.365 05	48.791 65	4.326 60	» »
Totaux. .	494.062 15	516.740 85	24.917 »	2.238 30

Augmentation : 22,678 fr. 70.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA FONDATION
DU 31 MARS 1868 AU 31 DÉCEMBRE 1899

Années	Ventes	Bénéfices bruts	P. 100	Bonis distribués	P. 100
1868. . .	20.412 »	2.255 50	9.55	1.226 70	4.60
1869. . .	40.124 70	5.141 14	12.80	2.808 67	7
1870. . .	46.144 60	5.584 55	12.10	3.150 »	7
1871. . .	55.502 40	6.459 30	11.65	3.843 »	7
1872. . .	93.567 90	7.656 15	8.20	4.216 16	4.50
1873. . .	132.616 75	9.176 70	6.92	5.326 71	4
1874. . .	119.750 30	7.094 25	5.92	4.198 »	4
1875. . .	116.582 90	12.760 90	10.95	7.220 50	6.60
1876. . .	151.919 10	9.735 35	6.40	6.080 »	4
1877. . .	189.737 50	7.090 48	3.73	4.321 30	3
1878. . .	188.360 65	10.878 »	5.75	7.575 05	4
1879. . .	212.717 85	11.648 »	5.48	7.284 95	4.60
1880. . .	210.970 30	5.514 »	2.60	3.164 55	1.50
1881. . .	206.758 20	11.204 54	5.45	6.202 74	3
1882. . .	182.974 05	12.792 »	7	9.148 10	5
1883. . .	190.449 95	17.386 35	9.13	11.426 94	6
1884. . .	190.131 05	12.465 35	6.55	7.605 24	4
1885. . .	156.678 75	12.298 57	7.85	7.833 90	5
1886. . .	154.703 20	16.947 28	10.95	12.776 25	8
1887. . .	164.880 35	18.569 77	11.25	14.839 20	9
1888. . .	193.780 70	31.119 04	16	17.440 26	9
1889. . .	196.076 50	33.373 39	17	17.646 88	9
1890. . .	219.153 15	40.486 31	18.47	21.915 31	10
1891. . .	248.673 35	42.262 40	16.99	24.867 33	10
1892. . .	284.605 75	53.318 65	18.73	28.460 55	10
1893. . .	300.269 90	58.572 »	19.50	30.026 99	10
1894. . .	284.551 15	55.996 50	19.67	28.455 10	10
1895. . .	282.925 60	59.630 79	21	31.829 13	11.25
1896. . .	333.145 90	64.153 20	19.25	37.312 35	11.20
1897. . .	391.650 60	77.620 68	19.81	49.543 70	12.65
1898. . .	494.062 15	89.111 10	18.05	50.344 95	10.19
1899. . .	516.740 85	99.300 05	19.21	54.516 15	10.55
	6.570.618 85	907.602 29		522.606 66	

Tous ces chiffres, d'une scrupuleuse exactitude, montrent quelle force deviendront les coopératives dans l'avenir, dans toutes les communes où elles se substitueront à l'organisation bourgeoise capitaliste actuelle. Elles pourront englober la

partie du commerce et de l'industrie qui correspond à la consommation locale, et s'emparer de l'administration de la commune. Ces organisations, exclusivement ouvrières, par l'absorption de tous ces services, deviendront une puissance qui pourra imposer aux Parlements l'adoption de lois plus équitables et plus en rapport avec les besoins de la vie actuelle et surtout plus favorables à la classe productrice, si méritante, comme on le voit, et si mal partagée en retour.

Nous sommes heureux de constater que l'effort fait par des travailleurs comme ceux de Suresnes ont dessillé les yeux des socialistes incrédules qui, il y a quelques années encore, haussaient les épaules en souriant quand on leur parlait de l'efficacité du coopératisme.

Si nous voulons, d'ici quelques années, avec de l'énergie et de la volonté, nous aurons institué dans notre France des œuvres aussi admirables que celles des Belges et des Anglais.

Quelle force alors pour le socialisme! On pourra envisager d'une façon plus sereine et plus confiante la Révolution sociale, qui libérera la société, en supprimant les classes dirigeantes et oisives, au profit de la classe productrice des travailleurs.

Th. Bock

CRITIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE ANTOINE. — *La Clairière*, pièce en 5 actes de MM. DONNAY et DESCAVES.

Les *Temps nouveaux* — l'organe doctrinaire de l'anarchisme — publient fréquemment des appels de camarades qui veulent s'évader de la société capitaliste et vivre le plus complètement possible, leur rêve de vie : un groupe se fonde qui doit se suffire à lui-même. Les théoriciens anarchistes n'admettent généralement point ce genre de propagande par le fait qui ne peut apporter que souffrances et désillusions. MM. Donnay et Descaves à leur tour ont, semble-t-il, voulu montrer comment dans la société présente échouent et doivent échouer tous les essais de communisme. D'abord, les esprits sont mal préparés ; puis, l'air empesté de la cité capitaliste pénètre partout, même dans les endroits les mieux clos ; et enfin les camarades qui s'associent pour subvenir à tous leurs besoins par l'aide mutuelle, ressuscitent une période dépassée de l'évolution économique. Cette dernière objection me paraît capitale. Rouffieu, qui veut construire un moulin à vent pour moudre le blé de la Clairière, ferait œuvre meilleure — peut-être — s'il aidait les travailleurs qui s'organisent pour reprendre le moulin voisin et ses puissantes machines.

Mais la pièce de MM. Donnay et Descaves n'est point seulement une œuvre d'éducation : elle a d'autres mérites.

Malgré la longueur de certaines scènes, alourdies par des discussions théoriques, la *Clairière* est une pièce attachante. Elle offre une étude minutieuse de caractères, des dialogues vifs et spirituels, et des scènes de passion touchantes ou vigoureuses, d'une incontestable justesse de ton.

Après avoir quitté une épouse acariâtre, le docteur Alleyras est venu s'établir avec une compagne de son choix à Villiers sur-Eure, où son indépendance et sa bonté lui ont acquis une enviable situation. Son père, qui ne l'a point vu depuis un an,

le surprend en plein rêve de bonheur. Le bonhomme, bourgeois sceptique, qui connait les *tenailles* de l'union légale, ne se fait guère faute d'approuver *l'union libre* que son fils a cru devoir contracter. Il accepte avec joie l'hospitalité que lui offre gracieusement sa bru et il profitera de son séjour à Villiers, pour connaître un peu les gens au milieu desquels vivent ces enfants. On annonce justement l'un des plus notoires habitants de la ville.

C'est M. Verdier, bourgeois parvenu, gros électeur « républicain radical socialiste indépendant », patron du journal l'*Eclaireur*. Il profite de la présence de M. Alleyras père, pour faire un petit exposé de ses opinions politiques. Vous les connaissez, j'en suis sûr ; — car le personnage bourgeois philanthrope et faux bonhomme nous a déjà été décrit bien souvent — je ne dis pas trop souvent. Mais M. Verdier a une requête à présenter. Il vient solliciter du docteur Alleyras un congé pour l'institutrice actuellement un peu fatiguée.

Le « tyranneau » de Villiers est à peine sorti que la bonne annonce un de ces « sauvages » de la Clairière. C'est Rouffieu, l'âme de la petite colonie communiste. Il vient chercher Alleyras pour un homme mourant de faim, que les compagnons ont recueilli sur la route. Le docteur ira ; mais il veut satisfaire sa curiosité et connaître l'histoire de cette Clairière qui effraye tant les naturels de Villiers. Rouffieu, homme convaincu et loquace, ne se fait guère prier pour nous donner une petite conférence sociologique. La contradiction est présentée par le père Alleyras qui, ayant vu échouer bien des essais de communisme, ne croit guère à la réussite de la Clairière.

La discussion, un peu ennuyeuse, prend fin à l'arrivée d'Hélène Souricet — qui demande à être reçue par le docteur Alleyras. La malheureuse a été séduite par le fils de Verdier. Elle est enceinte et résolument sollicite du docteur un avortement. Alleyras n'y peut consentir, mais promet son appui à la pauvre fille. Le bel élan de révolte d'Hélène Souricet qui plaide éloquemment le droit à l'avortement, rend émouvante cette scène qui procède pourtant d'un thème banal.

Au deuxième acte, nous sommes à la Clairière — Poulot dit

Capoul chante à pleins poumons, — Collonge dit l'Amateur dessine, — un compagnon, son travail terminé, fume sa pipe, et le père Nu Tête, le vieillard recueilli sur la route, contemple ému ce touchant tableau de vie familiale, où Bongoint dit Délicat apporte sa bonne et franche gaieté. Mais ce sont là les meilleurs compagnons, et la colonie en possède de moins bons! Il y a Menessier, l'ivrogne, le père Testud, paysan avare, qui vole la communauté, et enfin les femmes envieuses et méchantes groupées autour d'Adèle Rouffieu.

Adèle Rouffieu s'ennuie, et pour vaincre son ennui, elle fait à Collonge — qui l'éconduit doucement — quelques avances amoureuses. C'est autour de cette scène de séduction, ingénument perverse, que se nouera la pièce. Adèle Rouffieu, jalouse, se vengera méchamment et poussera à la ruine de la colonie, déjà sourdement minée. Le docteur Alleyras a fait recevoir à la Clairière sa protégée, Hélène Souricet. Verdier n'a pu lui pardonner cet acte de générosité, qui l'accable. Il amente toute la ville contre le malheureux docteur, qui, mis à l'index, décide de se retirer avec sa compagne chez ses amis de la Clairière.

Les femmes de la colonie n'acceptent point de bon cœur ceux qui viennent avec joie apporter à une œuvre qu'ils ont appris à aimer, le concours de leur intelligence. Madame Alleyras et Hélène Souricet sont trop élégantes et trop bonnes et les commères leur reprochent comme autant d'insultes toutes les bonnes actions qu'elles accumulent. Adèle Rouffieu d'ailleurs sait que Collonge aime Hélène Souricet et sa jalousie mauvaise et mesquine ne saurait pardonner. Elle attise les haines, et la Clairière semble une loge où toutes les concierges d'un quartier se seraient donné rendez-vous. — La scène est d'une horrible exactitude, où toutes les femmes de la colonie réunies se renvoient, amplifiées, les pires injures et les plus sales allusions à l'adresse des aimables créatures dont elles ne peuvent comprendre la haute valeur morale. Mais Adèle Rouffieu ne se contente point d'injurier ; — pour assouvir sa vengeance, il lui faut un crime · elle dénonce Colonge, réfractaire du service militaire.

Un petit garçon de la Clairière trouve le brouillon de la lettre anonyme qu'elle adressa à Verdier. Roufflieu interroge alors sa femme, qui, cynique, hurle sa haine pour la « demoiselle » et son amour pour Collonge. Elle a d'ailleurs assez de la colonie, — elle étouffe au milieu de tant de braves gens et elle sort en crachant sur le seuil. C'est la fin. Cette scène est la meilleure de la pièce. Les caractères, esquissés dans les scènes précédentes, s'opposent pour produire de superbes mouvements de passion.

Le dernier acte paraît inutile. Collonge, qui va partir, fait une dernière tentative auprès d'Hélène pour l'emmener avec lui. Elle consentira à le rejoindre dès que sa présence à la colonie ne sera plus nécessaire. Cela ne saurait tarder. Roufflieu même ne croit plus guère à l'œuvre dont il fut l'enthousiaste fondateur. Il ne reste plus qu'à connaître les causes qui ont conduit la Clairière à sa perte. C'est le dernier sujet d'entretien entre Collonge, Alleyras et Roufflieu. L'entreprise était prématurée, mais l'effort ne sera pas perdu. Le grain semé germera un jour.

Antoine, l'un des rares artistes qui « entrent dans la peau de son personnage », a rendu avec une parfaite exactitude le caractère de Roufflieu, — utopiste un peu naïf, mais homme de décision et de haute valeur morale. Gémier, qui compose ses rôles avec tant de sûreté, a excellemment rendu le personnage de Collonge, ouvrier instruit, un peu sceptique, qui n'a point connu les ordures du cabaret, et qui garde au milieu des brutalités de l'atelier une âme hautaine et pure. Arquillière nous a donné un Verdier très ressemblant.

Le rôle d'Hélène Souricet a été fort bien joué par madame Suzanne Desprès, mais je féliciterai surtout madame Eugénie Nau dans le rôle d'Adèle Roufflieu : exquise dans la scène de séduction, elle est superbe de colère haineuse dans la très belle scène du *conseil de famille*. C'est une créature de premier jet, qui ne connaît aucune retenue et qui va droit où la conduit sa passion, sans souci des obstacles qu'elle brise sur sa route.

EMILE BURÉ

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

Le Comité général et les élections de Paris. — Nous ne parlerons que du rôle du Comité général dans les élections municipales parisiennes et de l'influence qu'il a eue sur elles.

Il faut avouer que celle-ci a été à peu près nulle. Son rôle s'est, en effet, borné à rédiger un appel au prolétariat l'invitant à voter pour les candidats qui accepteraient les trois formules générales qui ont servi de base à la convocation du Congrès national de Paris. Il restait entendu que cet appel ne devait pas être affiché, qu'il ne devait pas aller jusqu'aux électeurs, mais seulement jusqu'au comité socialiste, qui tenait à être en règle avec le Comité général.

Ces trois formules pouvaient être nécessaires, mais elles n'étaient guère suffisantes pour retenir l'attention des électeurs. Elles ne donnaient, en effet, aucun éclaircissement, par exemple, sur la question de savoir si l'élu était favorable à l'exploitation des travaux en régie, ou, au contraire, à la remise de ces travaux aux mains des syndicats. Le Syndicat du gaz venait de déclarer qu'il demanderait l'exploitation de ce service, le monopole de la Compagnie finissant en 1905; le Syndicat des omnibus offre aussi de prendre les nouvelles concessions et de remplacer la Compagnie dont le monopole expire en 1910. C'étaient là des questions d'une importance extrême puisqu'elles touchent à l'organisation de la classe ouvrière, à sa capacité et aux intérêts généraux de Paris.

Le Comité général ne s'est pas préoccupé de cette substance de la lutte électorale, pas plus d'ailleurs qu'il ne s'est préoc-

cupé des conditions de cette lutte, c'est-à-dire des alliances avec les fractions bourgeoises démocrates.

C'est là tout ce qui intéressait l'électeur, et le Comité général, qui n'est pas arrivé à discuter la réforme du projet sur les syndicats, pas plus qu'il n'a pu conclure sur la loi réformant la durée du travail, ne pouvait lui apporter aucune solution, aucune indication.

C'était là sans doute besogne trop petite pour ceux qui ne peuvent vivre qu'en parlant des « déviations » et qui, pour les éviter, sont obligés de se réfugier dans les formules générales.

Aussi c'est en échange de ces formules que les organisations qui forment la majeure partie des délégués du Comité général ont livré la campagne électorale aux organisations. Chacune a traité ou esquivé les questions comme bon lui semblait, et au deuxième tour, dans les quartiers menacés par la réaction nationaliste, on a pu voir l'Agglomération parisienne du Parti ouvrier français retirer purement et simplement ses candidats, — la plupart des « moutons rouges », pour employer l'expression du leader de ce parti, s'empressant alors d'aller aux nationalistes.

Il faut l'avouer : l'unité qui doit se réaliser n'existe pas encore. Elle ne peut être l'expression des débats d'un Comité où se trouvent les délégués d'organisations qui se défient les unes des autres et au sein desquelles on travaille en vue de majoriser ce Comité.

Au lieu de s'occuper des lois et des intérêts ouvriers, on ne songe guère qu'à absorber la propagande, chaque organisation comptant bien que ce sera à son profit. Le travail législatif semble ne pas compter pour ceux qui n'affirment que la solution révolutionnaire et l'on vise, par suite, à ne faire des députés que des agents de la propagande du Comité général.

Il y a des régions cependant qui viennent d'apprendre que ce n'est pas là le seul moyen de propagande et de conquête socialiste. Ce sont les régions où existent les fédérations départementales autonomes par lesquelles se fera l'unité socialiste. Je veux parler en particulier des Ardennes où, sans le

concours de membres du Comité général ni d'organisation, 490 conseillers municipaux viennent d'être élus, soit un gain de 192 sièges sur les élections de 1896 ; c'est encore la fédération de Saône-et-Loire où les 25,000 adhérents de ses 33 syndicats, tous nés d'hier, ont amené la conquête de cinq municipalités et où, au Creusot, un millier de voix à peine les sépare de l'Hôtel de Ville ; c'est aussi dans le Nord où la Fédération qui jouit d'une vie presque autonome et où coopératives et syndicats florissent comme en Belgique a pu, par des listes d'union radicale et socialiste, garder et conquérir des municipalités comme Lille, Armentières, Anzin, Fourmies, etc.

Partout où il y avait eu déjà un effort sincèrement ouvrier ou démocrate, quelle que soit la composition économique du corps électoral, la victoire est restée aux socialistes et aux démocrates. Les idées générales sont nécessaires et il faut que celles-ci permettent la solution des problèmes immédiats. Le programme du nouveau maire de Lyon, le D[r] Augagneur, est à ce point de vue un modèle de réformes pratiques inspirées par des principes généraux, conformes au souci du développement de l'intelligence et de la nature humaine.

Nous espérons donner, dans le prochain numéro, un tableau à peu près complet des municipalités dans lesquelles le parti socialiste est entré.

La Chambre. — Deux manifestations avaient précédé l'ouverture du Parlement : 1° les félicitations au gouvernement adressées par la grande majorité des conseils généraux ; 2° les élections municipales qui, en province, ont été un succès pour le ministère Waldeck-Rousseau-Millerand.

L'interpellation sur la politique générale de ce ministère ne pouvait donc aboutir qu'à un ordre du jour de confiance. Et nous n'aurions rien à dire aujourd'hui, à ce sujet, si les nationalistes, armés par un officier de l'état-major, n'avaient pas eu l'idée de rouvrir pour leur compte l'affaire Dreyfus, sous prétexte de faire voter un ordre du jour par lequel elle interdit à elle-même et au gouvernement de rouvrir cette affaire ! Les députés du Parti ouvrier français et la plupart de ceux du

Parti socialiste révolutionnaire ont cru devoir s'abstenir. Les autres députés socialistes ont voté contre cette motion stupide.

Les nationalistes, qui comptaient bien tenir pour tel l'ordre du jour qu'ils ont fait voter et le faire annuler à la séance suivante en interpellant le gouvernement sur les mêmes faits, ont abouti cependant au Sénat à faire déclarer par le général de Galliffet que l'officier qui avait divulgué les pièces secrètes au journal l'*Eclair* avait « commis un crime » et que le cas de cet officier politique n'était « pas isolé » dans l'armée. Les nationalistes ont ainsi découvert l'armée une fois de plus et l'ont signalée aux efforts nécessaires en vue des réformes à opérer tout d'abord dans le recrutement des officiers. Ils ont donné une actualité nouvelle aux projets de réforme de l'enseignement et des associations.

PAUL DRAMAS

II — FAITS ÉCONOMIQUES

Le petit commerce de l'alimentation. — Depuis quelques années, le *Comité de l'Alimentation parisienne*, qui est présidé par M. Marguery, et autour duquel viennent se grouper la plupart des syndicats patronaux du commerce de l'Alimentation, intervient activement dans les élections parisiennes en patronant auprès des commerçants les candidats qui s'engagent à défendre soit au Conseil municipal, soit à la Chambre son programme de revendications.

Certains articles de ce programme sont directement en opposition avec les intérêts de la classe ouvrière, par exemple :

Rejet absolu de toute proposition ayant pour objet la création d'établissements municipaux, commerciaux ou industriels.

Revision de la nouvelle réglementation des concessions sur la voie publique : 1° En ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture des étalages; 2° en ce qui touche la tarification supplémentaire des terrasses imposée aux débitants.

Application de la patente, avec toutes ses conséquences, aux Sociétés coopératives de consommation ainsi qu'à tous les commerces clandestins, quels qu'ils soient.

Application stricte de l'ordonnance de police de décembre 1859

concernant les petites voitures dites des quatre-saisons et revision des médailles de fin d'année par une commission mixte. — Diminution importante des marchés volants.

Abrogation des ordonnances 1778, 1780 et 1784 concernant l'industrie des hôtels et débits de vin. Maintien des bons de logement sans nouvelle création d'asiles de nuit. — Que les commissions d'hygiène acceptent comme minimum, pour les chambres d'hôtels meublés, 10 mètres cubes d'air pour une personne (1) et 20 pour deux.

Le *Comité de l'Alimentation parisienne* se félicite d'avoir obtenu les résultats électoraux suivants :

Aux élections municipales de 1890, sur 37 candidats recommandés par lui, 32 élus; de 1896, sur 53 candidats, 45 élus.

Aux élections législatives de 1893, sur 41 candidats recommandés par lui, 38 élus; de 1898, sur 38 candidats, 31 élus.

Le *Comité de l'Alimentation* est composé des chambres syndicales suivantes : Beurre et œufs, 410 membres; Boulangerie, 1,372 m.; Boyaudiers, ... m.; Charcuterie, 1,030 m.; Commerçants titulaires du Pavillon 5 : Charcuterie, 50 m.; Dames de la Halle, ... m.; Épicerie française, 2,809 m.; Épicerie en détail, 1,800 m.; Expéditeurs de Paris, 80 m.; Fruits frais et primeurs, 53 m.; Fruits et légumes (détaillants du Pavillon 7), 220 m.; Hôteliers de Paris, 550 m.; Laitiers nourrisseurs, 924 m.; Pâtissiers de Paris, 180 m.; Restaurateurs et Limonadiers, 310 m.; Volailles et gibiers, 70 m.; débitants de vins, 3,600 m. Soit, au total, 17 chambres syndicales, groupant environ 14,000 commerçants.

D'après le *Recensement professionnel de 1896*, les différentes branches du commerce de détail auxquelles se rattachent les commerçants groupés dans le Comité Marguery comprennent à Paris 28,861 établissements composés de plus d'une personne, dirigés par 44,827 chefs d'établissement (patrons ou gérants), dont 25,562 du sexe masculin.

Parmi ces 28,861 établissements de plus d'une personne,

(1) Le service d'inspection des logements loués en garnis exige 14 mètres cubes par personne, et les hygiénistes 18 à 20 mètres cubes.

3,453 n'occupent aucun employé ou ouvrier : ce sont des petites boutiques tenues par le mari et la femme sans l'aide d'aucun auxiliaire salarié; 17,407 occupent de 1 à 4 employés; 1,394 occupent de 5 à 10 employés; 336 occupent de 11 à 20 employés; 130 occupent de 21 à 50 employés; 21 occupent de 51 à 100 employés; 7 occupent de 101 à 500 employés.

Pour 6,113 établissements, le nombre d'employés occupés n'a pu être déterminé.

L'ensemble de ces 28,861 établissements occupe un personnel salarié composé d'environ 40,000 hommes et 17,000 femmes.

En outre, la population professionnelle des branches du commerce de détail que nous considérons, comprend 3,200 chômeurs et 10,000 « petits patrons travaillant seuls ou ouvriers sans place fixe et unique ».

Quelques branches du commerce de détail de l'Alimentation ne sont pas représentées dans le *Comité de l'Alimentation parisienne*. Il en est ainsi de la Boucherie (1) et des marchands des quatre-saisons. Ces derniers sont directement menacés par l'un des articles du programme du *Comité*. A la date du recensement, ils étaient à Paris au nombre de 6,400, dont 2,300 hommes, et ils occupaient 80 auxiliaires salariés.

G. Fauquet

ALLEMAGNE

Les Congrès Ouvriers. — Les Congrès corporatifs se tiennent d'habitude en Allemagne durant la semaine qui suit les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Ce n'est que rarement que l'on déroge à cette règle, et que l'on choisit un autre moment; l'ouvrier est en effet forcé de s'arranger de façon à ce que le nombre de jours perdus, pendant lesquels il ne contribue pas à l'augmentation du profit de la classe des capitalistes, soit aussi petit que possible, étant donné que déjà la participation

(1) 2,400 établissements de boucherie de détail; environ 3,000 patrons et patronnes; 7,000 garçons bouchers; 400 employées.

aux réunions et la collaboration publique aux choses syndicales, à elles seules menacent l'ouvrier, toujours sous le coup de mesures répressives de la part du patronat.

Le développement des syndicats. — La plupart des grands syndicats allemands tiennent leurs assemblées générales à des intervalles de deux ans et quelquefois aussi de trois ans. Le besoin de les tenir annuellement ne s'est pas manifesté jusqu'à présent. Les dernières années doivent être considérées comme très prospères pour le mouvement syndical en Allemagne. Le nombre des adhérents ainsi que celui de sections territoriales s'est accru d'une façon extraordinaire ; la capacité financière des syndicats a également augmenté ; mais néanmoins il reste encore beaucoup à faire. Il est incontestable que la puissance, ainsi que le développement des organisations patronales ont fait des progrès beaucoup plus grands que les organisations ouvrières. Il existe actuellement dans l'empire allemand des organisations patronales qui comprennent presque tous les représentants de l'industrie qu'elles représentent, et qui possèdent une plus grande cohésion et disposent de moyens infiniment plus énergiques pour faire respecter leurs décisions que les organisations ouvrières.

Si les organisations ouvrières n'accusent pas les mêmes progrès dans leur développement que les organisations patronales, cela tient avant tout à la façon dont ces organisations sont traitées par les autorités. Non seulement les organisations patronales n'ont pas à se plaindre de ce que l'on met des obstacles à leur développement, mais le gouvernement les encourage souvent directement, et va même jusqu'à en faire partie, en y faisant adhérer les exploitations qui appartiennent à l'État. Au contraire le développement des organisations ouvrières est fortement entravé par une législation qui leur est peu favorable et qui est appliquée d'une façon moins favorable encore par les autorités qui nous sont hostiles. Tandis que les ouvriers considèrent l'entente patronale comme une chose tout à fait justifiée, tandis qu'il n'est

jamais venu à l'esprit d'un ouvrier raisonnable de lutter contre les organisations patronales comme telles et parce qu'organisations, — la lutte menée par le patronat au contraire est souvent dirigée contre le principe même de l'organisation ouvrière. Nombreux sont les cas où les patrons se sont refusé à reconnaître l'organisation des ouvriers, et des grèves innombrables ont dû être déclarées rien que pour obtenir cette reconnaissance. La liberté de coalition absolue pour le patronat et la défense complète de se coaliser pour les ouvriers, tel est encore pour beaucoup d'industriels allemands le but de leur politique sociale. Cela explique aussi pourquoi, malgré la situation extrêmement prospère de l'industrie allemande durant les cinq dernières années, les ouvriers ont obtenu si peu. Comparé à l'augmentation du profit, le niveau des salaires ne s'est pas élevé ; presque tout le bénéfice de la prospérité industrielle a été empoché par la grande industrie. Cela ressortirait avec plus d'évidence encore, si l'on était à même de comparer les salaires réels de l'année 1894 avec ceux de l'année 1900. Alors on verrait que même là où les salaires en argent se sont élevés d'une façon assez notable, les ouvriers ont été à peine en état de se procurer un peu plus de jouissances, d'augmenter un peu le niveau de leur existence. Le capitalisme exploite les ouvriers non seulement en tant que producteurs, mais aussi en tant que consommateurs.

Mais quoique la situation de la classe ouvrière allemande ne se soit pas, pendant les sept dernières années, améliorée autant que nous puissions le désirer, il ne faut pourtant pas pour cela estimer trop bas la signification de l'action syndicale. Car sans les syndicats, sans les nombreuses et formidables luttes de ces dernières années, sans les millions dépensés en secours, et enfin sans la crainte du patronat de voir les ouvriers quitter en masse le travail, la situation de la classe ouvrière en Allemagne serait beaucoup plus mauvaise qu'elle ne l'était au moment où la prospérité commençait seulement. La période de la prospérité industrielle serait alors devenue pour la classe ouvrière une période de misère croissante. A ce point de vue, les succès obtenus par les syndicats

prennent l'aspect d'une action organisée en vue de la défensive plutôt que dans un but agressif; — ce qui mérite d'autant plus d'être retenu que le patronat allemand combat les syndicats toujours sous le prétexte que leur action empêche l'Allemagne de devenir le premier pays industriel du monde, d'avoir la prépondérance sur le marché mondial.

Le mouvement syndical allemand ne peut justifier ni les espérances exagérées d'une partie des ouvriers, ni les appréhensions non moins exagérées du patronat. Mais cela n'empêche pas qu'il est devenu, à côté de l'action politique, un élément infiniment important dans la lutte du prolétariat pour son émancipation. C'est l'organisation syndicale qui dresse, pour ainsi dire, les ouvriers, qui leur inculque le sentiment de la solidarité, leur apprend à faire des sacrifices pour l'ensemble des membres de leur classe, qui leur démontre les antagonismes sociaux.

L'action syndicale. — Certes, on peut obtenir par l'action politique une réduction de la durée de travail, une amélioration des conditions hygiéniques, une limitation de l'exploitation des femmes et des enfants, etc.; mais cela n'est possible qu'à de longs intervalles ; — il est vrai qu'on les obtient alors pour des couches fort nombreuses de la classe ouvrière et souvent même pour tous les ouvriers industriels : ces choses-là, l'organisation économique doit les laisser à l'organisation politique ; — mais lorsqu'il s'agit d'obtenir des améliorations pour des groupes moins nombreux de la classe ouvrière, pour les ouvriers d'un seul établissement ou de quelques établissements industriels seulement, — quelquefois aussi, dans des cas isolés, pour les ouvriers de toute une branche de l'industrie, — l'organisation syndicale y arrive plus facilement et en moins de temps.

Tandis que la réduction de la durée du travail des adultes, voire une simple limitation de celle-ci, n'a été obtenue en Allemagne, par l'action législative, que pour des catégories peu nombreuses et restreintes d'ouvriers, les syndicats sont, dans pas mal de cas, arrivés à imposer la journée de dix

heures, et pour un nombre assez important d'ouvriers celle de neuf heures; pour certains petits groupes on a obtenu une durée de travail plus courte encore. C'est là, incontestablement, le plus beau succès du mouvement syndical, beaucoup plus important que les augmentations de salaires, souvent apparentes et ne servant, dans beaucoup de cas, qu'à compenser une élévation dans les loyers et dans le prix des objets de première nécessité.

Les syndicats catholiques. — Un phénomène curieux dans le mouvement syndical en Allemagne, c'est la tendance du parti du Centre catholique à fonder des syndicats. Ces organisations nouvelles, créées moins dans un but corporatif que pour combattre nos organisations syndicales, accusent de très grands progrès lorsque l'on ne s'en tient qu'au nombre de leurs adhérents. Car bien qu'elles n'existent pas depuis plus de cinq ans environ, les 55 Sociétés corporatives chrétiennes *(Christliche Gewerkvereine)* comprennent déjà plus de 130,000 ouvriers. Ce fait a vivement occupé une partie des assemblées générales de nos syndicats qui se sont tenues à Pâques de l'année courante; elle a eu pour conséquence que le caractère non politique de nos syndicats a été mis en relief avec plus de netteté que jamais auparavant. Telle a été surtout l'attitude de l'organisation des ouvriers de l'industrie minière et de la métallurgie. Aussi bien théoriquement que dans leur activité pratique, les syndicats allemands se plaçaient toujours à ce point de vue qu'aucun de leurs membres ne devait jamais être inquiété au sujet de ses opinions politiques ou de ses convictions religieuses; on n'exigeait de lui qu'une chose, c'est de remplir consciencieusement le devoir de membre du syndicat. Si donc, malgré cela, on désignait les syndicats comme des organisations socialistes, cela ne tient qu'à une chose, notamment à ce que, en dehors du parti démocrate-socialiste, tous les autres partis ont toujours combattu les organisations syndicales, sinon directement, au moins indirectement; que les chefs de ces partis politiques n'ont jamais cherché à se mettre en relation avec les syndicats; et que

les ouvriers qui n'adhéraient pas au parti démocrate-socialiste, qui subissaient encore l'influence du patronat, celle de l'Église ou celle de l'État, se tenaient éloignés de ces organisations. C'est de la sorte que nos adversaires ont plus contribué par leur hostilité que nous par notre attitude accueillante à ce que ces syndicats soient désignés sous la dénomination de syndicats socialistes.

La neutralisation des syndicats. — Il est évident pour tout le monde que le développement de l'organisation syndicale est rendu très difficile lorsque les ouvriers ne disposent pas, dans les grèves où il s'agit de se défendre contre des lock-out, d'une organisation unitaire, lorsque, par exemple, à côté de nos organisations il existe encore des organisations, catholiques, libérales ou autres.

En Suisse, cette considération a eu pour conséquence que le caractère neutre des syndicats est devenu un point du programme des groupements corporatifs. Comme il était impossible d'englober dans une seule organisation tous les ouvriers syndiqués d'une profession donnée, on cherchait à arriver d'une autre façon à une action commune contre le patronat. A la suite du développement des organisations ouvrières catholiques, l'idée de la neutralisation, jusqu'ici inconnue à l'ouvrier allemand, a gagné des partisans aussi dans ce pays. Etant donnée l'éducation de la classe ouvrière allemande, nous ne craignons nullement que de la propagation de cette idée puisse résulter un affaiblissement de la grande lutte qu'elle mène. Nous nous laissons d'autant moins aller à ces craintes que nous ne pouvons prédire une bien longue existence aux organisations ouvrières catholiques, qui se développent actuellement avec tant de rapidité.

Car : — Ou bien, ces organisations se mettront en devoir de poursuivre leur véritable but économique : alors elles seront bientôt lâchées par ceux qui les ont créées ; alors il deviendra manifeste que la protection accordée par les catholiques à ces associations est incompatible avec les intérêts du patronat, et c'est le patronat précisément qui exerce une influence prépon-

dérante dans le parti du centre catholique ; alors les organisations ouvrières catholiques finiront par fusionner au bout de quelque temps avec nos organisations. — Ou bien les syndicats catholiques continueront à subir l'influence du patronat, ils n'interviendront pas pour défendre pendant les grèves et dans d'autres circonstances les intérêts de leurs membres : alors elles seront bientôt abandonnées par les ouvriers ; alors leur concurrence cessera d'être dangereuse et elles ne pourront plus servir à éparpiller les forces syndicales, comme elles le font aujourd'hui.

Ce qui empêche, avant tout, les organisations ouvrières catholiques de représenter d'une façon vraiment efficace les intérêts ouvriers, ce sont les cotisations dérisoires que l'on y paye. Elles ne peuvent pas être cette représentation à cause de la concurrence avec nos organisations et cela devient d'autant plus difficile que les cotisations de nos organisations sont continuellement augmentées. Il est vrai que les cotisations des syndicats allemands n'ont pas encore atteint le même niveau que celles des trade-unions anglaises, mais des progrès continuels sont réalisés en ce sens. Ainsi à presque tous les congrès qui viennent de se tenir, on a décidé d'élever les cotisations : les ouvriers de l'industrie textile ont doublé la leur, celle des ouvriers de l'industrie minière et de la métallurgie, celle des doreurs, des selliers, des lithographes ont été notablement augmentées. A l'élévation des cotisations est intimement liée la tendance à augmenter aussi les avantages que les syndicats donnent à leurs membres : les secours de grève ont été augmentés ; les sentiments à l'égard des secours à accorder en cas de chômage deviennent de plus en plus favorables à cette innovation ; on élargit aussi le champ d'action syndicale en introduisant d'autres genres de secours comme les caisses supplémentaires à l'assurance publique obligatoire contre les maladies et les caisses d'enterrement. Mais au fur et à mesure que les systèmes de secours se perfectionnent, les liens qui rattachent le membre à l'organisation se resserrent aussi, car être adhérent d'une organisation devient une chose de plus en plus précieuse. Cela est non seulement un avantage

au point de vue du recrutement de nouveaux adhérents, mais aussi, ce qui est beaucoup plus important, un moyen de conserver les vieux membres. Ainsi les améliorations apportées au système de secours et l'augmentation des cotisations apparaissent comme des moyens importants pour intensifier le fonctionnement et élargir le champ d'action du syndicat.

Un autre moyen pour donner un plus grand essor à l'activité de cette organisation, c'est l'absorption de petites organisations ouvrières par les grandes. Cela a pour conséquence que derrière le petit groupement se tient désormais une grande masse ouvrière prête à lui venir en aide en cas de conflit. Les tendances vers une telle absoption se manifestent avec assez de netteté, quoique les progrès réalisés en ce sens aux derniers congrès de Pâques ne soient pas très grands. Mais plus d'un germe a été jeté pour arriver à une cohésion plus grande entre les syndicats. L'idée d'une fédération comprenant les syndicats de toute industrie, la réunion en une seule organisation des organisations syndicales des différentes branches d'une industrie n'a été jusqu'ici réalisée que par les ouvriers de l'industrie du bois et ceux de l'industrie des métaux. La première de ces organisations compte actuellement environ 90,000 et la seconde près de 80,000 adhérents. Que de telles organisations puissent développer une activité beaucoup plus efficace que les petites organisations qui ne représentent qu'une branche d'une industrie, cela va de soi.

La question des tarifs. — Un petit fait très caractéristique se dégage des derniers congrès corporatifs, c'est que le mouvement favorable aux *tarifs* est aujourd'hui plus accentué que jamais dans les syndicats allemands. Les typographes, les ouvriers de l'industrie du bois, les doreurs et les cordonniers se sont prononcés pour les tarifs. C'est là, sans doute, le point de départ d'une nouvelle phase importante dans la vie d'un grand nombre de syndicats allemands. Les typographes allemands possèdent le tarif depuis des années déjà; on s'y est habitué et l'opposition a presque disparu. L'établissement d'un tarif peut devenir plus important encore pour les typo-

graphes que pour les organisations qui comprennent les ouvriers des différentes branches de la même industire. Si les ouvriers de l'une de ces branches réussissent à obtenir l'introduction d'un tarif, cela aura une importance capitale pour toute l'organisation, en ce sens que les autres branches pourront alors mener leurs luttes avec beaucoup plus de chances de succès, avec plus de ressources matérielles. Mais il nous est malheureusement impossible de traiter une question aussi importante pour le mouvement syndical allemand dans le cadre d'une correspondance.

Sentiments internationalistes. — Les Congrès corporatifs ont également fourni une preuve des sentiments internationalistes des ouvriers allemands. Les délégués des organisations étrangères — à presque tous les congrès assistaient les représentants des syndicats danois et autrichiens — ont partout reçu un accueil aussi cordial que possible, et cela aura pour conséquence de rapprocher davantage encore les syndicats de tous ces pays.

KARL MEYER

ANGLETERRE

Loi sur les chemins de fer (mesures préventives contre les accidents). — Le 5 avril, le Bill des chemins de fer (mesures préventives contre les accidents) vint en seconde lecture devant la Chambre des Communes, sans vote : la discussion ouverte vers quatre heures et demie du soir dura jusqu'à dix heures passées.

M. Alfred Lyttelton, député de Warwick et Leamington, dit qu'il y avait par an 500 morts et 12,400 blessés sur un personnel de 400,000 hommes seulement. D'autre part, tandis que les employés de chemins de fer étaient tués dans la proportion d'1,24 par 1,000 et blessés dans celle de 31 par 1,000, on ne pouvait compter qu'un voyageur tué sur 7,000,000 et un blessé sur 568,000. Cela suffisait à prouver l'urgence des mesures demandées à l'unanimité par la Commission composée de

représentants du personnel ouvrier et des grands actionnaires des chemins de fer.

John Burns, député de Battersea, donna des chiffres empruntés aux statistiques de la Caisse des maladies et accidents de la London and North Western Company, compagnie qui soutenait avantageusement la comparaison avec les autres. Sur 50,000 personnes employées par elle, il y eut, en 1896, 74 tuées; 94 hommes furent frappés d'invalidité permanente et 7,428 d'invalidité temporaire d'une durée de trois semaines et demie et plus; en d'autres termes 15 1/2 p. 100 des 50,706 ouvriers par cette Compagnie furent, dans l'année, tués ou estropiés, définitivement ou temporairement.

A la suite de ce débat et du renvoi de la loi au Grand Comité du Commerce, une course d'essai fut faite récemment sur le réseau du Great Northern par un train pourvu d'un bout à l'autre de manchons automatiques spécialement construits pour répondre à tous les besoins du service sur les lignes anglaises.

Parti ouvrier indépendant. — Le huitième congrès annuel du Parti ouvrier indépendant (Independent Labour Party) s'est tenu à Glascow les 16 et 17 avril, sous la présidence de J. Keir Hardie. 74 groupes y étaient représentés par 75 délégués.

Le Parti pouvait se féliciter du rapport soumis au Congrès: près de 400 membres de l'I. L. P. étaient députés dans les assemblées locales; sur 129 candidats présentés dans l'année, 10 avaient été nommés sans opposition et 46 autres élus avec un total de 87,051 voix.

Le président dit que l'événement le plus notable de l'année dernière au point de vue de la politique ouvrière avait été l'ouverture à Edimbourg et à Londres de congrès d'entente destinés à créer un Parti ouvrier uni. Sur la demande du Conseil national d'administration, le Congrès décida, après une courte discussion, que le Parti ouvrier indépendant s'affilierait au Parti ouvrier uni.

Sur la proposition de M. Bruce Glasier, appuyé par Brocklehurst, membre du Conseil, on remercia J. Keir Hardie, qui

abandonnait la présidence du Parti, des services qu'il avait rendus à l'I. L. P. et à la cause du Travail et du Socialisme pendant les six années de sa présidence, et on exprima une confiance inébranlable dans sa direction politique.

J.-E. Green, de Londres, proposa une résolution condamnant l'impérialisme : vu qu'il a pour but l'expansion territoriale au détriment du *self-government* et du développement des races indigènes ; vu qu'il menace la paix nationale, attaque l'existence indépendante des différentes races et s'oppose à l'amitié internationale et au progrès de l'Humanité ; vu qu'il détourne des affaires domestiques l'attention du gouvernement et de la démocratie, qu'il sert les desseins des financiers qui veulent exploiter la richesse nationale des pays étrangers ; vu enfin qu'il perpétue le règne du capitalisme et ne favorise pas l'accroissement des ressources naturelles du marché intérieur. — L'auteur de la proposition ajouta qu'il pensait que le mouvement socialiste anglais devait prendre contact plus directement avec le Socialisme du continent. — La résolution fut votée.

On adopta aussi d'autres vœux : contre la conscription sous toutes ses formes, contre le militarisme ; enfin un vœu émis en faveur du paiement d'indemnités à tous les ouvriers exprimait l'opinion que seul l'État pouvait être chargé de les indemniser, quitte à recouvrer ses débours auprès des employeurs incapables de prouver leur irresponsabilité et à poursuivre devant les tribunaux criminels les patrons coupables de négligence.

Le bureau suivant fut ensuite élu pour l'année : *Président*, J. Bruce Glasier ; *Secrétaire*, John Penny ; *Trésorier*, France Littlewood ; *Membres du Conseil national d'administration :* J. Keir Hardie, Philip Snowden, J.-R. Macdonald, James Parker, Joseph Parker et S.-D. Shallard.

Le premier Mai. — Cette année, pour la première fois, on a célébré, au palais de Cristal, la fête ouvrière internationale du premier Mai. Les guichets ont été franchis par environ quatorze mille personnes, heureuses de profiter du congé gé-

néral et attirées à juste titre par les nombreuses attractions que leur promettait le programme.

Des meetings, ouverts à trois heures sur la terrasse située devant le palais, obtinrent un véritable succès. Par des ordres du jour mis aux voix du haut de six tribunes à la fois, et aussitôt adoptés, les assistants adressèrent leur salut fraternel aux travailleurs des autres pays assemblés en ce même jour, affirmèrent leur volonté de briser avec eux le joug du salariat, de renverser le capitalisme et de fonder une République coopérative internationale dans laquelle tous les instruments de production seraient possédés et surveillés par les communautés organisées et où tous auraient égale facilité pour mener une vie aisée, heureuse et vraiment humaine. Ils demandaient que l'on décrétât l'entretien gratuit des enfants, que l'on abolît le travail des enfants, que l'on votât des lois établissant la journée légale de huit heures et obligeant les municipalités à fournir aux ouvriers des logements convenables et loués à des prix suffisant seulement pour couvrir les frais de construction et d'entretien ; ils réclamaient encore des bills réglant les retraites pour la vieillesse, le suffrage universel pour les adultes, le scrutin de ballottage, le paiement des membres du Parlement et des dépenses nécessitées par les élections.

Puis une excellente représentation d'une pièce de George Bernard Shaw intitulée : *Maison de veuf* fut donnée par Charles Charrington, James Welch et autres acteurs en renom. On tira ensuite un grand feu d'artifice comprenant une pièce magnifique dessinée par Walter Crane et représentant la Liberté donnant la main au Travail, avec la légende : *L'union des travailleurs est l'espoir du monde.*

A sept heures, un meeting ouvrier international se tint dans le palais sous la présidence de J. Macdonald, du Trade Council de Londres ; plusieurs orateurs y prirent la parole, notamment H.-M. Hyndman, Georges Barnes, secrétaire général de la Société fusionnée des mécaniciens, Emile Vinck, du Parti ouvrier belge, et Julius Motteler, du Parti socialiste allemand.

MARY A. MACPHERSON

PAYS-BAS

L'enseignement primaire obligatoire et les socialistes. — L'enseignement primaire obligatoire a été une des réformes demandées par les libéraux hollandais de toutes les nuances depuis une dizaine d'années. Seulement les ministères libéraux se suivaient : ils avaient un air tantôt démocratique, tantôt conservateur ; et, comme d'ailleurs toutes les réformes démocratiques, l'enseignement obligatoire restait sur les programmes et ne parvenait pas à figurer à l'ordre du jour de la Chambre.

Mais quand les élections de 1897, les premières élections sous le régime du suffrage plus étendu, eurent donné la majorité aux libéraux, et qu'un ministère, composé en majorité de libéraux progressistes, de soi-disant libéraux démocrates, vint au pouvoir, il n'y eut plus moyen de refuser encore l'enseignement obligatoire, et on eut le droit d'attendre surtout du ministre Borgesius, un des plus anciens préconisateurs de cette réforme, qu'il fît vite et qu'il fît bien en cette matière.

Aussi, une année après, son projet parvenait à la Chambre. Seulement, pour les socialistes, pour les ouvriers et les démocrates en général, la déception fut très grande.

Qu'est-ce que proposait M. Borgesius ? Rien d'autre que d'obliger les enfants entre six et sept ans d'aller à l'école, *quand il y en avait une et quand il y avait de la place.* Le manque, dans un rayon de quarante-cinq minutes, d'une école donnait aux parents qui n'avaient pas de scrupules de conscience une raison de ne pas faire leur devoir. Puis, il y avait encore toute une série de motifs pour lesquelles on pouvait retirer les enfants de l'école. Entre autres, dans le temps des récoltes, on pouvait donner aux enfants un congé de six semaines pour aller travailler aux champs. A treize ans, toute intervention du pouvoir cessait.

Ce projet fut modifié deux fois : les changements principaux étaient que l'obligation de faire fréquenter l'école par les

enfants cessait déjà à douze ans ; mais, par contre, il y était introduit l'enseignement répétitoire *obligatoire* jusqu'à seize ans.

A côté de tout ceci, on n'avait prêté aucune attention aux côtés économique et social de la question. Ni la question de la nourriture et de l'éducation du corps, ni la question du travail avant ou après les heures d'école, ni la question d'éducation des enfants de parents sans domicile fixe, si nombreux en Hollande (les pêcheurs, les milliers de bateliers et leurs matelots, les terrassiers travaillant dans les polders et vivant dans des cabines, etc., etc.) n'avaient été envisagées.

Le hasard politique avait placé les quatre socialistes de la Chambre hollandaise dans une position des plus fortes.

La Chambre est composée de quarante-quatre cléricaux, dont vingt-deux catholiques et vingt-deux antirévolutionnaires, puis de trois, nommés chrétiens historiques, qui se rangent tantôt chez les cléricaux, tantôt chez les libéraux conservateurs ; puis quarante-neuf libéraux, dont trois radicaux, et les quatre socialistes. Si, et on devait l'attendre, les chrétiens historiques se rangeaient dans cette question du côté des cléricaux qui combattaient la réforme de toute leur force, c'étaient les socialistes qui tenaient la balance.

Le gouvernement pouvait faire deux choses pour faire passer le projet : ou bien l'affaiblir de telle façon que les chrétiens historiques et même quelques catholiques le votassent pour éviter pire ; ou bien prêter l'oreille aux socialistes et gagner leurs voix pour faire mieux et régler le côté social de la question.

Le gouvernement *démocratique* fit la première chose : il refusa d'accepter les amendements des socialistes ; il toléra au contraire que, par une majorité *d'une* voix, on rayât *l'obligation* de l'enseignement répétitoire. Aussi avant le vote définitif, le leader socialiste à la Chambre, le docteur Troelstra, fit au nom de la fraction socialiste, la déclaration suivante :

« Les membres du parti ouvrier socialdémocrate à la Chambre des Etats généraux ont, comme défenseurs de l'enseignement primaire et obligatoire, pendant la discussion

du projet du gouvernement pour instituer l'enseignement obligatoire, essayé d'améliorer le projet dans leur sens et dans l'intérêt de la classe ouvrière. Ils se sont fait les porte-voix des milliers de travailleurs organisés qui ont, dans leur « congrès de l'enseignement » (tenu en juin et en septembre à Amsterdam et où il y avait quatre-vingt-quinze mille travailleurs organisés représentés), exposé leurs revendications.

« Mais leurs demandes modestes n'ont pas été accueillies, et par des subterfuges de toutes sortes, la majorité et le gouvernement ont fait échouer des réformes dont la justice et la nécessité ne pouvaient être contestées. La main offerte par nous a été refusée.

« Maintenant, ayant à exprimer notre opinion par un vote, nous protestons au nom de l'enfant des pauvres contre cette résistance acharnée que nous avons trouvée chez la droite, chez les libéraux modérés et chez le gouvernement, et par pitié pour les pauvres qu'on oblige à porter le poids des sacrifices économiques, sans faire le moindre effort pour les y aider ; au nom même de l'enseignement obligatoire qui sera, par le rejet de ce projet avec ses arrêts insuffisants et défectueux, plus efficacement servi, parce que le rejet nous amènera plutôt à une loi plus efficace ; nous plaçant au point de vue social sans lequel aucune organisation de l'enseignement obligatoire ne peut être définitive et efficace ; nous devons déclarer que nous serons obligés de ne pas donner nos voix à ce projet. »

Alors, le scrutin a eu lieu. Il y avait quatre-vingt-dix-neuf, sur cent, membres présents, et c'est le manquant, l'anti-révolutionnaire Schimmelpenninck, qui, par son absence, due à une chute de cheval, a sauvé le projet et par cela le gouvernement. Le projet a été adopté par cinquante voix contre quarante-neuf. Deux catholiques ont voté pour et ont à moitié neutralisé les voix des socialistes. Si le projet de loi avait été rejeté, la Chambre aurait été dissoute.

En tout cas, le gouvernement a appris qu'il est désormais dangereux pour lui de montrer trop de dédain pour les exi-

gences ouvrières, car il n'est pas sûr qu'il se trouve chaque fois un cheval obligeant pour le sauver, quand le parti socialiste le met en péril.

Le Congrès annuel du parti ouvrier socialdémocrate néerlandais. — Le Congrès a été tenu cette année à Rotterdam, les jours de Pâques. Le rapport du Comité directeur donne quelques faits et des chiffres affirmant un développement constant du parti. Au cours de l'année écoulée, depuis le dernier congrès annuel, le parti a pu créer un journal quotidien, dont le premier numéro a paru le 1er avril dernier. Le dernier congrès avait bien donné mandat au comité directeur de faire des efforts dans ce but, mais il était alors sans espoir de réussir. Maintenant, c'était déjà chose faite. — Le nombre des sections et des membres s'est accru de 57 et 2,500 en 1899 à 65 et 3,200 maintenant. Le parti a vendu 44,500 brochures et livres, contre 31,000 pendant l'année dernière. Le montant de recettes de la caisse du parti est monté de 6,300 florins en 1898-99, à 8,100 dans l'année 1899-1900.

A côté de beaucoup de questions de caractère administratif et d'organisation, il y en avait quelques-unes à caractère politique, entre autres celle-ci: Avant que la Chambre qui avait changé la loi électorale en 1897, fut dissoute, cette Chambre vota principalement une loi pour « régler » les finances communales, et de telle façon que la liberté des communes pour lever des impôts communaux fut presque tout à fait anéantie. Les octrois n'existent plus en Hollande; par contre on a dans toutes les communes un impôt sur les revenus. Dans beaucoup de communes, ces impôts étaient assez progressifs; dans quelques autres, ils l'étaient davantage. Cela est désormais défendu. Il faut lever les impôts d'après une taxe légale, n'importe le montant du revenu imposé. Ce fut le parti libéral démocratique, le même qui est maintenant au pouvoir qui protesta alors contre cette mesure réactionnaire, et naturellement, on exige maintenant de lui qu'il l'abolisse. Aussi, le ministère a-t-il proposé une autre réglementation; mais ce n'est pas cela qu'il faut, il faut la liberté

des communes. Le congrès a voté une résolution se prononçant contre la nouvelle réglementation qui a encore pour but d'interdire aux futurs conseils communaux socialistes de se procurer les moyens de réaliser des réformes.

Le Congrès, en égard à ce que les députés du parti n'avaient pas toujours voté également à la Chambre, a adopté une résolution imposant aux députés, pour ce qui concerne les votes de principes, le vote d'ensemble, en les laissant libres dans les votes où les principes du parti n'ont rien à voir.

Un moment solennel a été celui où le citoyen Bergmeier, rédacteur du *Recht von Allen*, délégué par le Socialistenbond, ancien parti de Domela-Nieuwenhuis, est venu inviter le parti à un congrès d'union, qui sera tenu dans le mois de juin et où la fusion de tous les socialistes néerlandais sera faite. Avec grand enthousiasme le congrès a résolu unanimement de prendre part à ce congrès.

Son but est de constituer un parti, se composant des organisations politiques, syndicales et coopératives, et probablement ce but sera atteint.

On peut constater qu'en Hollande la crise de division, provoquée par les anarchistes, est complètement finie et que le socialisme y marche, comme partout ailleurs, à l'unité complète.

H.-V. Vliegen

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Révolution et contre-révolution en Allemagne, par Karl Marx, traduit par Laura Lafargue (1 vol. 11-233 pages, in-18, Giard et Brière, éditeurs, Paris 1900). — Publié pour la première fois en 1852 dans le *New-York Daily Tribune* et réédité dernièrement en Angleterre, *Révolution et contre-révolution* forme avec la *Lutte des classes en France* et le *Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte,* écrits vers la même époque, une série d'ouvrages dans lesquels Marx illustre par des exemples contemporains sa théorie de la lutte des classes et de la conception matérialiste de l'histoire, qu'il venait d'exposer brièvement dans le *Manifeste des Communistes.* Grâce à sa profonde connaissance des intérêts et de la vie du monde allemand ainsi que des peuples avoisinants, Polonais, Slaves, Hongrois, et grâce aussi à la façon alors toute nouvelle dont il analyse l'histoire, Marx parvient à démêler à peu près clairement l'imbroglio politique de la tourmente révolutionnaire du milieu de ce siècle.

En cette Allemagne encore divisée en de nombreux petits États, mais où dominent l'Autriche et la Prusse, il nous montre que tout peut se ramener aux luttes des différentes couches sociales, pour la conquête de la suprématie politique; tandis qu'alentour une fièvre de nationalisme agite les Magyars et les Polonais, ou bien que le panslavisme inepte de quelques Bohémiens insensés rêve de livrer à l'autocrate de toutes les Russies une partie de l'Occident civilisé.

C'est d'abord la noblesse encore féodale, hautaine et réactionnaire, attachée à ses privilèges, un moment balayée par le peuple, qui revient au pouvoir, grâce à la peur que cause aux bourgeois la marée montante du socialisme et grâce aussi aux militaires qu'elle vient d'éduquer dans les guerres du Sleswig-Holstein et d'Italie, comme aussi dans la répression de la révolte polonaise. La grande bourgeoisie et quelques nobles propriétaires, commerçants et industriels, libéraux et constitutionnels, aspirant pour se développer plus amplement, vers un régime plus libre, s'allient pour

le conquérir à la révolution, quitte à la trahir aussitôt, par crainte de cette même révolution : les petits bourgeois démocrates, épiciers et perruquiers, vacillants et imbéciles, rêvant plus ou moins d'une Allemagne « unitaire » réclament une représentation qui fit entendre leurs justes doléances, s'affolent dès que les affaires ne marchent plus, tandis qu'à côté d'eux, les paysans, surtout en Autriche, mettent à profit la tempête pour se libérer à tout jamais de leur servilité médiévale.

Enfin, les prolétaires, souvent inconscients, naissent à la vie publique et font l'appoint nécessaire des journées du 13 mars 1848 à Vienne et du 18 mars à Berlin, où triomphe la révolution : peu à peu, au milieu du fatras des discussions libérales ou démocratiques, ils vont d'instinct vers le socialisme : eux seuls parurent vaguement comprendre leur rôle historique et leurs droits, et presque seuls se firent écraser à Vienne en octobre, ou museler à Berlin en novembre, et plus tard dans le sud de l'Allemagne, tout comme leurs frères de Paris s'étaient fait massacrer en juin 1848, par la contre-révolution. Et pendant que se passaient ces tragiques événements, que devenait à Francfort l'Assemblée nationale, issue des premières victoires de la Révolution ? Expression politique de la grande et de la petite bourgeoisie, les plus grandes espérances furent d'abord fondées sur elle. Mais, hélas ! sans influence sur le peuple, au bout de peu de temps, et tenue comme quantité négligeable par les dirigeants, elle ne put bientôt que se traîner dans le vide et le néant du parlementarisme bourgeois : même aux instants les plus critiques, alors même que le sud de l'Allemagne entier s'était soulevé pour sa défense, professeurs libéraux et avocats démocrates, qui formaient la majeure partie de l'assemblée, ne purent qu'ergoter et discutailler sans fin ; à d'autres l'énergie, à d'autres la décision : eux, ils délibéraient ; et ces révolutionnaires n'avaient tant rien peur que de la Révolution ! Aussi, lorsque les 80,000 soldats du roi de Prusse eurent dompté l'insurrection du Sud, l'Assemblée disparut de la scène politique au milieu du mépris général. La Révolution était vaincue. La contre-révolution, victorieuse, tentera encore quelques années plus tard, au « Procès des Communistes de Cologne » d'arracher les derniers vestiges de l'esprit révolutionnaire en Allemagne, alors réfugié dans les sociétés secrètes socialistes.

Dans ce livre traduit d'une plume alerte par Mme Laura Lafargue, plus d'une page, surtout parmi celles où Marx soumet à sa mordante critique et à son amère satire les parlementaires de Francfort, mériterait d'être sans cesse sous les yeux de ceux qui attendent du seul jeu de *l'action parlementaire* l'amélioration définitive du sort des travailleurs.

Marcel Landrieu

Les Enquêtes, pratique et théorie, par Pierre du Maroussem (Paris, Alcan, 1900, VIII-328 p.). — Si l'on cherche dans ce livre les

notes, les observations, les remarques d'un enquêteur curieux et consciencieux, et tout ce qui permettra de connaître et d'apprécier ses recherches et son savoir-faire, on l'y trouvera; mais si l'on désire et si l'on croit avoir devant soi un traité méthodique et scientifique, qui soit en même temps un guide, on se trompera, et il faudra laisser de côté ce gros volume, où il y a d'ailleurs de l'intérêt et de l'amusement. Il y a même davantage : une foule de renseignements souvent utiles, mais non classés, sur tous les sujets qu'a pu rencontrer l'enquêteur; des conseils souvent trop minutieux sur cette pratique des enquêtes que l'auteur possède bien; quelques dissertations sur l'esprit de *nouveauté* (mauvais) et de *moralité* (bon) ; plusieurs passages très justes, mesurés, non sans portée, sur les dangers de l'abstraction et de la généralisation hâtive dans les études d'économie sociale ; et naturellement l'inévitable « réfutation » du collectivisme dont ne saurait se passer l'ouvrage d'un auteur bien pensant. Comme théoricien, l'auteur se rattache à la plus pure doctrine de Le Play : de temps en temps, on voit apparaître dans son livre les fameuses « autorités sociales », et les louanges de la méthode monographique y sont chantées — le mot n'est pas trop fort — à l'exclusion de toute autre. Néanmoins, l'ouvrage pouvait rendre des services si M. du Maroussem, restant ce qu'il est, c'est-à-dire un bon enquêteur, se fût contenté, sans viser plus haut, de nous faire tout simplement part de sa riche expérience, et si, en même temps, il se fût soucié de mettre quelque ordre intérieur et vrai dans ce volume, où une matière si indigeste est si mal distribuée, dans tant de parties, de chapitres et de subdivisions.

Le Socialisme de Fourier, par M. Sambuc (Paris, Larose, 1899, in-8, 206 p.). — C'est une étude mauvaise et mal faite, qui, bien loin de donner quelque image du socialisme de Fourier, eût pu propager à son sujet plusieurs grosses erreurs, si l'auteur les avait développées avec quelque talent.

Geschichte des Sozialismus und Kommunismus von Plato bis zur Gegenwart, par Georg Adler, I Teil, *Bis zur französischen Revolution* (*Hand und Lehrbuch der Staatswissenschaft*, begr. v. Kuno Frankenstein; Leipzig, Hirschfeld, 1899, gr. in-8, x-281 p.). — On trouvera dans ce premier volume un résumé de l'histoire des doctrines et des sectes, de la vulgarisation, mille références, de l'histoire économique assez superficielle et peu rigoureuse mêlée à l'histoire des idées ; enfin une importante bibliographie due à M. Lippert.

Grundriss zum Studium der politischen Oekonomie, par J. Conrad (Iena, Fischer, 4 vol.). — Cette année est paru le quatrième volume de cette importante publication. Il est consacré à la *statistique ;* mais ce n'est qu'une première partie, qui traite, en 162 pages, de

l'*Histoire* et de la *Théorie de la statistique*, et de la *Statistique de la population*. Rappelons que les trois premiers volumes du *Grundriss* avaient respectivement pour titres : *Nationalœkonomie*, *Volkswirthschaftpolitik*, *Finanzwissenschaft*.

Hubert Bourgin

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (mai). — M. G. Prod'homme continue la traduction des vivants *Souvenirs de Jeunesse* que Liebknecht publia autrefois dans la *Neue Welt-Kalender*. On y retrouve toute la fantaisie, tout l'enthousiasme, toute la légèreté de plume qui caractérisent le talent littéraire de Liebknecht. Ce sont de précieuses pages d'histoire, que le traducteur a eu raison de faire connaître au public français.

Edgard Milhaud a étudié dans un premier article — publié en février — les programmes des divers partis féodaux et bourgeois, et la lutte contre le socialisme aux élections allemandes de 1898. Il examine, dans un nouvel article, toujours avec la même sûreté qui caractérise son information, quelle fut, dans ces élections, l'attitude du parti socialiste. La tactique électorale des socialdemocrates d'Allemagne y est clairement mise au jour : rôle du *Comité Directeur* devenu *Comité Electoral Central*; rôle des *Comités locaux* ; contenu des *feuilles volantes* ou manifestes électoraux, des brochures électorales ; etc., etc. La critique économique de l'ordre actuel est à la base de toute la propagande. Mais l'effort général est dirigé contre le militarisme et le marinisme ; contre les impôts indirects, les droits de douane. L'attitude des socialistes allemands à l'égard des petits bourgeois et des paysans n'est pas une attitude de mensonge et d'hypocrisie, mais de loyauté doctrinale : jamais ils n'oublient ni ne négligent l'exposé très net, très catégorique des fins dernières du mouvement. Fécond exemple que devraient suivre tous les partis socialistes dignes de ce nom.

La *Réforme de l'Enseignement secondaire*, telle que la prépare la Commission de l'Enseignement présidée par M. Ribot, est l'objet des plus justes critiques de la part de M. Francis Doléac. L'enquête a d'abord été mal conduite : on a consulté tout le monde, sauf ceux qui étaient capables d'apporter des renseignements décisifs. La séparation projetée de l'internat du lycée ne peut être qu'une mesure néfaste ; faire des proviseurs de vulgaires « marchands de soupe » est plutôt une mauvaise solution de la question. La toute-puissance qu'on se propose de leur donner portera un coup profond à l'indépendance des professeurs. Le mélange plus ou moins habile des fonctions du professeur et des fonctions

du répétiteur, qu'on veut instituer, ne profitera ni à l'un ni à l'autre. — Toutes les dispositions modifiant l'enseignement lui-même ne sont que des demi-mesures très imparfaites destinées à faire encore le jeu du cléricalisme. Bref, le projet de la Commission est de tous points néfaste au personnel enseignant et contraire aux bonnes méthodes d'enseignement. — M. Francis Dolćac n'a pas poussé plus loin sa critique : même ainsi limitée à quelques points, elle n'en est pas moins décisive.

Gaston Cagniard consacre une étude fort documentée à l'assistance privée : Orphelinats et ouvroirs.

Les Cahiers de la Quinzaine (5 mai). — Ceux de nos camarades qui entendirent la conférence sur *le Socialisme et les Intellectuels*, que Paul Lafargue donna, il y a quelque temps, sous la présidence d'Edouard Vaillant, la retrouveront reproduite *in extenso, et d'après la sténographie*, par les soins de Péguy. Ils pourront lire aussi le discours d'introduction d'Edouard Vaillant et la discussion assez agitée qui suivit la conférence.

Il ne semble pas que Paul Lafargue ait apporté des idées bien nettes sur la question qu'il a voulu traiter, ni qu'il ait défini les termes mêmes du problème. Qu'entend-on par « intellectuels » ? — Quels ont été historiquement, quels sont — et doivent être — les rapports réciproques des intellectuels et du mouvement socialiste? On ne le voit pas très clairement dans la conférence-polémique de Paul Lafargue.

Il faut retenir les déclarations d'Edouard Vaillant. « Les organisateurs de cette réunion m'ont offert — a-t-il dit — et j'ai accepté volontiers cette présidence comme un signe de l'alliance qui réunit dès maintenant, dans une action commune, le Parti ouvrier français et le Parti socialiste révolutionnaire. Cette union n'est pas un fait accidentel : elle s'est produite déjà une fois ; mais j'espère que, cette fois-ci, elle sera définitive et produira tous ses effets. » Souhaitons à notre tour que les anciennes querelles qui divisèrent si longtemps et si profondément ces deux fractions du socialisme français appartiennent à jamais au passé.

L'Avenir Social (mai). — La Revue du Parti Ouvrier Belge publie sur la *Fondation du Parti Ouvrier Anglais Uni* un article fort documenté, qui pourra être consulté avec profit par nos lecteurs, surtout après lecture de l'intéressante étude parue plus haut sur le même sujet, de Mlle Lalla Kufferath. Il y a une foule de petits détails et de renseignements secondaires utiles à connaître.

M. Nathanson étudie une *Association (Artel) d'ouvriers, d'artisans et d'employés à Kiew*. Il en publie les statuts, d'après le *Recueil des Lois* et en donne les caractères essentiels. Le but de l'artel est : 1° de procurer à ses membres des habitations commodes et salubres ; 2° d'accorder aux membres où à leur famille des secours en cas d'accident, de maladie, de mort ou d'incendie.

H. Bury publie une remarquable monographie sur l'*action démocratique du Conseil Provincial de Liège de 1894 à 1900 :* réformes financières ; taxes sur le luxe ou l'aisance ; taxes sur la chasse, sur les chiens de race, sur les voitures de luxe, sur les domestiques portant livrée ; impôt sur le mobilier ; taxe sur la finance capitaliste, sur les Sociétés anonymes étrangères ; modifications de la patente ; soupe, vêtement, colonies scolaires ; gratuité scolaire, secours aux instituteurs malades ; enseignement professionnel ; bourses de voyage ; extension universitaire ; subvention à l'orphelinat nationaliste ; subsides à l'Institut des sourds-muets et des aveugles ; subsides à la caisse de prévoyance des ouvriers houilleurs ; caisse provinciale des accidents du travail ; pensions des ouvriers mineurs ; accidents du travail ; pensions ouvrières ; mutualité ; distribution gratuite de serum antidiphtérique ; institut provincial de bactériologie ; sanatorium provincial pour tuberculeux ; hôpitaux intercommunaux ; secours aux victimes de l'ankylostomasie ; minimum de salaire ; contre l'alcoolisme ; caisses de chômage ; popularisation de l'art ; etc. Toutes les séries de réformes rapportées par H. Bury ont démontré expérimentalement ce que peut être l'activité pratique des socialistes et leur sens administratif.

A. B.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Comment on traduit Tolstoï (*Revue blanche* du 1er mai). — L'*Echo de Paris*, journal littéraire, ayant acquis le droit de publier en France *Résurrection*, a chargé de la traduction M. de Wyzeva, dont l'œuvre a été ensuite éditée chez Perrin ; mais, pour ne pas blesser les scrupules des lecteurs nationalistes, il a fallu adapter le beau livre de Tolstoï à leur mentalité ; c'est ce travail de « traduction » que M. Souberbielle étudie dans la *Revue blanche* du 1er mai. Tous les passages relatifs à l'esprit militaire, aux massacres de Pologne, à « la valeur morale supérieure des socialistes et des grévistes », ont été mutilés ; le chapitre XXVII, consacré au gouvernement du czar, sous lequel « la place de tout honnête homme est en prison », a disparu en entier. Pour malpropre qu'elle soit, cette besogne n'a rien qui puisse nous surprendre de la part d'une feuille pour laquelle la falsification des textes est devenu un principe.

André Morizet

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2681. — IMPRIMERIE DE SURESNES, 9, rue du Pont.

L'INTERPELLATION SUR LE CHOMAGE

ET LA FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL

Dans sa réponse à l'interpellation Vaillant sur les mesures à prendre contre le chômage, Millerand a indiqué à la Chambre que son intention était de créer, avec le concours de la *Fédération des Bourses du Travail*, un office général de renseignements sur l'état du travail dans les différentes régions. Voici d'ailleurs, d'après les déclarations du ministre du commerce, en quoi doit consister cet office général de renseignements :

Toutes les semaines, toutes les Bourses du travail adresseront à la *Fédération des Bourses du travail* à Paris les renseignements qu'elles possèdent sur l'état du travail dans leurs régions. Elles indiqueront par spécialités d'industries, celles pour lesquelles il y a excédent d'offres de travail, c'est-à-dire pour lesquelles il y a chômage dans la localité et pour lesquelles il importe qu'il ne vienne pas d'ailleurs d'autres travailleurs demander de l'ouvrage. Elles indiqueront en même temps les spécialités pour lesquelles, au contraire, on peut en toute sécurité envoyer les ouvriers qui chôment ailleurs, et qui trouveront dans cette région des établissements où s'occuper. *(Très bien ! très bien ! à gauche.)*

Ces renseignements seront centralisés dans une grande affiche, qui sera envoyée à toutes les Bourses du travail d'abord et qui sera mise ensuite pour un prix très modique à la disposition de tous les syndicats qui le demanderont. *(Très bien ! très bien ! à gauche et à l'extrême gauche.)* De cette façon c'est une véritable bourse de la main d'œuvre qui se constitue. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

C'est placer à la disposition de tous les travailleurs des renseignements précis qui permettront que dans chaque Bourse du travail, dans chaque syndicat on puisse dire aux ouvriers : Voilà telle ou telle ville où vous pouvez aller avec chance, certitude de trouver de l'ouvrage ; voici telle ou telle autre ville où il faut prendre garde d'aller parce que déjà il y a chômage.

Je donnerai — et je suis assuré d'être, en le faisant, d'accord avec la Chambre — sur les modestes ressources dont dispose le ministre, une subvention pour permettre à cette organisation de commencer à fonctionner. *(Très bien ! très bien ! à gauche.)*

L'idée première de l'organisation d'un service central de placement revient aux Bourses du travail elles-mêmes. Dans une excellente monographie parue dans la *Revue Politique et Parlementaire (septembre 1899)*, Fernand Pelloutier indiquait qu'en matière de placement les Bourses du travail ne visaient pas seulement la suppression des bureaux privés, mais encore qu'elles cherchaient à monopoliser peu à peu entre leurs mains tout le marché de la main-d'œuvre ouvrière. Ce point de vue devait amener les Bourses du travail à combattre, non seulement le placement libre, mais encore le placement municipal, et cela d'autant plus que l'organisation de bureaux de placement municipaux pouvait être, pour certaines municipalités, un prétexte suffisant pour refuser de créer de nouvelles Bourses de travail. Dans ces conditions les Bourses du travail devaient se préoccuper d'étendre et de perfectionner leurs institutions de placement afin d'obtenir des résultats supérieurs à ceux que peuvent obtenir les bureaux municipaux.

« Elles s'efforcent, disait Pelloutier, les unes (celles qui rayonnent au loin) d'organiser le placement par correspondance. Directement ou par l'intermédiaire des syndicats adhérents

des localités voisines, elles recherchent l'ouvrier demandé ou sollicite le patron demandeur; de ce nombre est celle de Nîmes, qui dispense même ses correspondants ouvriers d'affranchir leurs lettres ; les autres, entrant en relations avec des syndicats isolés, les engagent à développer leur service de placement de façon à enlever à leur municipalité tout prétexte d'ouvrir elle-même un bureau. Enfin, non seulement le placement se fait de Bourse à Bourse, parfois à des distances considérables, comme de Nantes à Angers et à Tours, de Tours à Paris, etc. ; mais encore quelques Bourses se préoccupent déjà (un peu prématurément, peut-être) de compléter tous les offices particuliers de placement par un service central qui serait confié au comité de la Fédération.

Les Bourses du travail auraient donc, elles-mêmes, de leur propre initiative et avec leurs seules ressources, créé tôt ou tard l'office central de placement. Mais cette création qui paraissait encore prématurée il y a moins d'un an, a été singulièrement hâtée par l'intervention de Millerand et elle se trouve, dès maintenant, réalisée dans des conditions particulièrement favorables de fonctionnement général et uniforme.

La double origine — syndicale et ministérielle — de la nouvelle institution met une fois de plus en lumière les rapports étroits qui relient l'action économique et l'action politique.

Nous ne chercherons point dans la nouvelle initiative de Millerand — pas plus que dans aucune des réformes qu'il a su réaliser, personnellement ou avec le concours de ses collègues — un argument quelconque en faveur de la participation d'un socialiste au pouvoir gouvernemental.

Quel que soit, en effet, le choix de personnes qui a permis à M. Waldeck-Rousseau, d'assurer l'équilibre de sa combinaison ministérielle, il est certain que le cabinet

actuel n'a pu et ne pourra vivre sans le concours actif ou l'abstention complaisante du Parti socialiste et du prolétariat militant. Il sera, par suite, toujours très délicat de faire le départ entre les réformes que nous devons à la présence d'un socialiste dans le ministère et celle que la classe ouvrière doit à propre puissance, à sa représentation parlementaire et à sa force matérielle dans le pays.

N'est-ce point d'ailleurs le sentiment même de Millerand? Est-ce par simple modestie ou bien est-ce parce que l'exercice du pouvoir lui en a fait reconnaître les limites, qu'il disait au Banquet des Associations ouvrières de production : « Ce qu'un ministre, ce qu'un gouvernement peut faire est peu de chose. C'est à vous et à vous seuls qu'il appartient de réaliser l'idéal dont vous parliez avec tant de raison... Le gouvernement républicain n'a pu que mettre à votre disposition des moyens d'action qui ne sont rien si vous n'en usez pas. »

La *Fédération des Bourses du Travail* saura utiliser les nouveaux éléments d'activité et de développement que lui donne la création de l'*Office national de statistique et de placement*.

Ce nouveau service permettra d'établir et de maintenir un rapport à peu près uniforme sur toute la surface du territoire entre l'offre et la demande de travail.

Ce rapport variera sans doute d'une année à l'autre, et pour chaque industrie, suivant les périodes de contraction ou d'expansion du capital. Il en sera ainsi, aussi longtemps que l'ensemble de la production ne sera pas soumis au contrôle collectif de l'ensemble des producteurs.

Toutefois, une atténuation des effets de cette cause générale de chômage peut être obtenue si, comme le demandait le citoyen Vaillant, l'Etat, les départements et les communes s'entendaient pour l'exécution de leurs travaux suivant un ordre méthodique. Encore devront-ils être

assez prévoyants pour que ces travaux soient exécutés pour ainsi dire à contre temps des alternatives d'activité et de crise du mouvement économique, — et il arrivera le plus souvent que les éléments de prévision leur feront défaut.

Mais en dehors de ces variations dans le temps de l'emploi de la force ouvrière, il y a des variations dans l'espace contre lesquelles on peut facilement réagir par une information rapide et des moyens de transport peu coûteux. L'*Office national de statistique et de placement* rendra à ce point de vue de grands services.

On peut prévoir en outre que cette meilleure organisation du marché du travail aura sa répercussion sur les salaires. La suppression des oscillations d'ordre purement local permettra d'éviter un grand nombre de conflits partiels où s'épuise, le plus souvent en pure perte, l'énergie ouvrière, et une plus grande uniformité du taux des salaires sur tous les points du territoire, rendra plus facile, dans chaque profession, une action générale.

Enfin, le groupement des renseignements sur l'état du marché et la large publicité qui leur sera donnée solliciteront l'éveil de plus d'une conscience endormie : la grande affiche hebdomadaire sera comme une démonstration sans cesse renouvelée de la solidarité effective des travailleurs de toutes les régions.

Georges Fauquet

LES

Résultats des Élections en Belgique

Les élections générales qui ont eu lieu le 27 mai dernier en Belgique ont permis, grâce au régime nouveau de la représentation proportionnelle, de déterminer exactement les forces électorales respectives des partis. L'ancien régime majoritaire poussait les partis d'opposition à se coaliser pour faire échec aux cléricaux. Dans les arrondissements de Liège et de Namur, socialistes et radicaux se présentaient ensemble, sur la même liste, à chaque élection, depuis 1894. A Bruxelles, les socialistes n'avaient lutté seuls qu'une fois, en 1894. Dans les arrondissements flamands — à part ceux d'Anvers, de Gand et d'Ostende — les libéraux, convaincus de l'inutilité de leurs efforts, se désintéressaient de la lutte, se bornant à reporter leurs suffrages sur des candidats de l'opposition, socialistes ou démocrates-chrétiens.

Cette fois, comme il ne fallait qu'un nombre relativement peu élevé de voix pour participer à la répartition des sièges — un peu plus de 10,000 à Bruxelles sur un corps électoral de 250,000 suffrages — tous les partis sont entrés en lice. Dans la capitale, pas moins de neuf listes avaient été présentées.

Voici maintenant, d'après les résultats officiels, le nombre

de suffrages obtenus par les divers partis dans le pays entier :

Cléricaux	992.300
Libéraux et radicaux	476.644
Socialistes	464.813
Démocrates-chrétiens	48.045
Dissidents cléricaux	10.376
Dissidents socialistes	3.572
Indépendants (centre)	9.818

Restent encore quelques centaines de voix ramassées de ci de là par des candidats ouvriers libéraux, ruraux et autres fantaisistes.

Quand on examine ainsi les résultats généraux des élections, on ne peut s'empêcher de faire cette constatation préliminaire : il n'y a pas de place, en Belgique, pour les partis intermédiaires. Les commerçants, le parti ouvrier libéral, les indépendants n'ont recueilli qu'un nombre infime de voix et sont éliminés de toute représentation parlementaire. Les démocrates-chrétiens n'ont qu'un seul élu dans tout le pays. Leur chef, l'abbé Daens, qui se présentait à Bruxelles, n'a pas même atteint le quotient électoral. Bien des gens s'étaient mépris sur les forces réelles des démocrates-chrétiens. On pensait généralement que nos paysans catholiques devaient passer par la démocratie chrétienne avant d'arriver au socialisme. Il est prouvé maintenant que le nombre relativement élevé de suffrages que l'abbé Daens et ses partisans avaient obtenus dans les élections précédentes provenait des libéraux et des socialistes. Nos paysans flamands ne sont pas des démocrates-chrétiens et ne le deviendront probablement jamais. Ce sont des croyants fanatisés qui, dans l'évolution intellectuelle, retardent de plus d'un siècle. Ils suivent aveuglément le mot d'ordre de leur curé et votent pour les candidats cléricaux quels qu'ils soient. Ce sera une conquête difficile à réaliser.

Les radicaux ont révélé une faiblesse extrême. A Liège, où ils avaient eu jusqu'ici cinq élus, ils n'en ont plus un seul. A Bruxelles, où s'est toujours trouvé leur état-major, ils sont parvenus péniblement à enlever deux sièges sur dix-huit et

encore ont-ils dû, pour atteindre ce mince résultat, exploiter le passé démocratique et la très grande popularité de M. Paul Janson.

L'ancien parti libéral, lui-même, n'apparaît plus que comme un parti intermédiaire qui va s'affaiblissant. Depuis l'entrée sur la scène politique du parti ouvrier, il est rongé d'une part, par le cléricalisme qui lui enlève ses éléments conservateurs et d'autre part, par le socialisme qui absorbe ses forces intellectuelles et démocratiques. Il est en recul presque partout.

Seul le Parti ouvrier est en progrès. Bien que Bruxelles soit une ville de luxe, bien que ses faubourgs ne comptent que de rares industries, malgré une agglomération rurale considérable et terriblement cléricalisée, malgré des conditions économiques peu favorables à la propagande socialiste, nos candidats recueillent 60,000 suffrages environ, 20,000 de plus qu'en 1894, 3,000 de plus que les libéraux et les radicaux réunis. A Liège, les socialistes ont obtenu plus de voix, maintenant qu'ils luttaient seuls, que dans les élections précédentes, lorsqu'ils se trouvaient sur la même liste que les radicaux. A Charleroi, ils ont 20,000 voix de majorité sur les libéraux et les cléricaux réunis. Dans l'ensemble du pays, le Parti ouvrier a environ 140,000 voix de plus qu'en 1894 et a conquis cinq sièges nouveaux. (Il a 32 députés.)

Notre victoire est splendide ; seulement il y a un point noir : le Parti clérical reste puissant ! Sans doute sa majorité parlementaire est considérablement réduite : elle n'est plus que de dix-huit voix ; mais il a conservé dans l'ensemble du pays un nombre de suffrages tellement considérable que c'est à peine si nous pouvons dire que le bloc clérical est entamé. C'est un redoutable danger. Nous devons savoir le regarder en face avec l'énergique volonté de le combattre. Nous n'avons pas besoin d'indiquer ici les causes d'une telle puissance : elles sont connues, elles sont les mêmes partout. Elles sont d'ordre moral ; elles sont encore plus d'ordre économique. En Belgique, le parti clérical dispose de richesses immenses qui lui assurent une domination quasi universelle. C'est par là qu'il faut l'attaquer. Il n'y a guère que le Parti

ouvrier qui puisse le faire ; il n'y a guère que lui qui puisse aller dire aux catholiques pauvres que la force morale de l'Église est mise au service de la bourgeoisie pour le maintien d'une société de mensonges et d'iniquités.

Il ne faudrait cependant pas trop exagérer la puissance du parti clérical. Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons parlé que des forces électorales des partis, ce qui ne correspond nullement à leurs forces numériques.

On sait, en effet, que la Belgique a le triste privilège de compter des électeurs qui ont une, deux ou trois voix, selon leur degré de fortune. Or, les votes supplémentaires favorisent scandaleusement le Parti clérical au détriment surtout du Parti ouvrier. C'est ainsi que dans les grandes villes comme Bruxelles, Anvers et Gand, qui sont en très grande majorité libérales et socialistes, les votes supplémentaires varient entre 38 et 50 p. 100. A la campagne, au contraire, la proportion est beaucoup plus considérable. Dans les cantons ruraux de l'arrondissement de Bruxelles, par exemple, il y a de 55 à 90 p. 100 de votes supplémentaires ! Et les cantons ruraux des environs de la capitale ont donné aux cléricaux une majorité de près de 30,000 voix sur les partis d'opposition réunis, alors que dans les cantons urbains, ils n'obtiennent que 39,351 voix, contre 101,158 voix anticléricales !

Nous pouvons donc dire que la majorité cléricale donnée par les dernières élections est factice et ne correspond pas à la réalité.

Des écrivains ont démontré que les grandes villes ont joué dans l'histoire de l'humanité un rôle éminemment civilisateur et que les campagnes ont toujours servi de dernier refuge aux préjugés et à la réaction. Or, le vote plural a pour conséquence de faire dominer les villes par les campagnes. Cette situation est grosse de périls. Ni les socialistes ni les libéraux ne la supporteront longtemps. Elle ne saurait durer.

Une agitation pour l'abolition du vote plural va nécessairement se produire. Le Parti ouvrier est énergiquement décidé à rouvrir une nouvelle campagne en faveur du suffrage universel. Pour atteindre son but, on peut être assuré qu'il ne recu-

lera devant aucun moyen. En 1893, il a suffi de huit jours de grève et de manifestations violentes dans les rues pour faire crouler le régime censitaire, un système électoral qui avait des assises un peu plus solides que le vote plural. Les socialistes n'ont point oublié l'histoire et, pour conquérir le suffrage universel, ils iront jusqu'au bout, que les libéraux les suivent ou ne les suivent pas.

Avec le vote plural, les cléricaux semblent en avoir encore pour de longues années. Nous avons démontré que leur majorité est factice et qu'ils gouvernent, avec le seul assentiment des campagnes arriérées flamandes, contre la volonté des villes et des régions industrielles. Le suffrage universel peut seul, semble-t-il, les dévisser du pouvoir et mettre fin à une situation qui deviendra de jour en jour plus intolérable. Si pour en arriver là, un mouvement insurrectionnel est nécessaire, il éclatera aussi fatalement que l'orage dans une atmosphère chargée d'électricité.

Aug. Dewinne.

Le Parti Socialiste et la Lutte contre l'Alcool

Les ravages de l'alcoolisme — dans l'organisme humain et dans l'organisme social — sont connus. L'obstacle puissant qu'il crée à l'organisation du prolétariat, au développement de l'énergie révolutionnaire dans le peuple n'est pas contesté. Et cependant, un grand nombre de nos camarades — socialistes militants — se refusent à combattre ce fléau par une action directe et énergique, n'y voient qu'un remède : la Révolution sociale.

Ainsi, après la manifestation caractéristique faite, au mois d'avril 1899, par Vandervelde, délégué du *Parti Ouvrier belge* à un Congrès antialcoolique bourgeois (1), le *Socialiste*, organe central et officiel du *Parti Ouvrier français*, déclarait :

« Si encore Vandervelde était intervenu pour clamer la duplicité bourgeoise et dénoncer le régime capitaliste comme l'unique auteur d'un des plus grands méfaits humains, nou aurions compris son intervention.

« Mais, au contraire, Vandervelde a dit au Congrès que sa loyauté lui faisait un devoir de déclarer que les socialistes se trompaient lorsqu'ils présentaient l'alcoolisme comme une conséquence de la misère.

« Qu'il nous permette à notre tour de considérer son affirmation comme une dangereuse erreur, et de lui dire que sur cette importante question, sa clairvoyance ordinaire a gravement été mise en défaut...

---

(1) Voir : D. Verhaeghe; La lutte contre l'alcool. VII[e] Congrès international contre l'abus des boissons alccooliques. *Mouvement socialiste* n° 7, 1899.

« ... L'alcoolisme, comme le militarisme et le cléricalisme, ne disparaîtront qu'avec le capitalisme...

« Le trois-six sera tué par les trois-huit! » (1)

Au dernier Congrès de la *Socialdémocratie allemande :*

1° Les citoyens de Heidelberg engageaient « la direction du Parti à faire éditer une brochure à prix modéré qui exposerait d'une manière populaire les dommages de l'usage immodéré de l'alcool, et démontrerait son influence néfaste pour le mouvement ouvrier moderne ».

2° Les groupes de Sttugart demandaient que « la presse du Parti attire plus qu'elle ne le fait l'attention du prolétariat sur les dangers de la consommation immodérée d'alcool ».

3° Enfin, le camarade Meyer, de Berlin, proposait « d'entrer dans la lutte contre l'alcool avec toute la puissance dont dispose le Parti ».

Les trois propositions furent rejetées.

« Je vous demande, déclara Bebel, d'écarter toutes ces trois propositions ; et, ce faisant, je ne crains pas d'être soupçonné de préconiser l'intempérance. Si les camarades du Parti voulaient, quant à l'usage de l'alcool, suivre mon exemple personnel, les cabaretiers feraient de bien mauvaises affaires. Mais, à mon avis, nous n'avons pas, *en tant que Parti*, à discuter la question de l'alcool. Ce que les bons templiers trouveront à y redire nous est absolument indifférent. Nous ne devons pas éparpiller dans des bagatelles l'activité du Parti » (2).

Et, quelque temps après, dans la *Leipziger Volkszeitung*, une des personnalités les plus en vue du mouvement socialiste en Allemagne écrivait :

« La lutte contre l'alcoolisme ne peut pas être le devoir d'un grand parti *politique* qui a entrepris de conquérir la puissance politique. Dès qu'un tel parti se laisse entraîner sur les chemins détournés des *spécialités*, il perd des yeux le

---

(1) *Le Socialiste*, organe central du Parti Ouvrier français, n° 39. 16 avril 1899.

(2) Protokoll über die Verhandlaingen des Pateitage des sozialdemokratischen Partei Deutschlands, Hanover 1899, p. 289.

grand but. Alors, à la lutte contre l'alcoolisme, s'ajouterait la lutte contre la vaccination obligatoire, la lutte contre la vivisection, la lutte pour la médecine naturelle, la lutte pour la sortie en masse des Eglises, la lutte contre ceci et contre cela, en quoi la socialdémocratie est d'opinion différente. Ces choses n'ont *en soi* rien à faire avec les principes de la socialdémocratie, et c'est avec raison qu'elles n'ont pas été mentionnées dans son programme...

« La lutte la plus efficace contre l'alcoolisme est et reste, à notre avis, la lutte de classe des travailleurs organisés contre l'exploitation capitaliste » (1).

En novembre dernier, le *Réveil du Nord*, à propos de notre récent travail sur l'alcoolisation (2), faisait cette remarque :

« Nous tenons à dire, d'accord en cela avec le Congrès de Hanovre, que le Parti socialiste, au lieu de s'attaquer aux effets, a le devoir de frapper l'alcoolisme dans sa cause : la misère ouvrière, conséquence du régime capitaliste. Ce sera l'œuvre de la Révolution sociale et non point d'une morale bien intentionnée à laquelle nous rendrons d'ailleurs volontiers hommage » (3).

Et tout récemment, dans cette même *Revue*, le citoyen Augagneur, en dehors du relèvement intellectuel et matériel de l'individu, considère tout moyen de lutte contre l'alcool comme vain palliatif. « La thérapeutique de l'alcoolisme, conclut-il, fait partie de la révolution sociale ! » (4)

Cette doctrine de l'abstention du Parti socialiste dans la lutte directe contre l'alcool — qui n'est d'ailleurs qu'une des formes de l'abstention dont certains voudraient faire la ligne de conduite du prolétariat dans les questions les plus vitales de l'humanité — vaut d'être relevée et discutée.

Nous aussi — et c'est un point que nul socialiste ne conteste

---

(1) *Leipziger Volkszeitung*. 27 octobre 1899.

(2) D[r] D. Verhaeghe. De l'alcoolisation : effets causes, remèdes. Lille 1899.

(3) *Réveil du Nord*. 6 novembre 1899.

(4) D[r] V. Augagneur. « Les vraies causes et les vrais remèdes de l'alcoolisme. » *Mouvement socialiste* n° 26, 1900.

— nous croyons que la cause primordiale de l'alcoolisation moderne se trouve dans le développement même du régime capitaliste.

« Abstention faite, avons-nous déjà dit, de conditions nettement déterminées; le désir de narcotiques et d'excitants qui, de toute éternité, a animé l'être humain, faisant de la consommation des boissons alcooliques un fait permanent dans l'humanité ; certaines influences techniques qui favorisent ou contrarient cette tendance à l'abus de l'alcool ; ou ethniques, telles que l'atavisme, l'hérédité, les mœurs, la religion, qui créent à l'individu une inclination plus ou moins prononcée pour les boissons fortes, ou, au contraire, dressent en face de lui une barrière assez puissante pour réfréner ce besoin ; abstraction faite de ces diverses conditions, l'alcoolisation moderne est surtout le fait de phénomènes complexes, d'ordre économique et psycho-social, qui en déterminent l'évolution » (1).

Et ces phénomènes ne sont que « le produit expérimentalement logique d'une cause plus générale : la constitution économique de la propriété individuelle des moyens de production et d'échange » (Zerboglio), que la conséquence directe de l'ordre capitaliste fondé sur cette individualisation de la propriété.

Par suite, nous n'attendons la *cure radicale* de l'alcoolisation moderne que d'une société qui s'attaquera à la racine même du mal en faisant disparaître de son sein le parasitisme et l'exploitation, d'une société où chaque individu (sauf l'enfant, l'invalide et le vieillard) devra travailler pour vivre, quelle que soit la forme de son travail manuel ou intellectuel, mais où chaque individu sera assuré de pouvoir se procurer par son travail une existence « digne d'une créature humaine et qui ne soit pas celle d'un esclave ou d'une bête de somme » (Ferri), c'est-à-dire du socialisme qui seul, par l'appropriation collective des moyens de production et d'échange, est susceptible d'opérer une pareille transformation.

---

(1) Dr D. Verhaeghe. *De l'alcoolisation*. Loc. cit. p. 228.

Mais, s'il est vrai que la disparition de l'alcoolisation moderne, ou plutôt que sa transformation de maladie sociale en un phénomène de plus en plus rare de pathologie individuelle soit liée à la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste, devons-nous rester les bras croisés en attendant que cette transformation s'accomplisse? En un mot, est-il possible, même en période capitaliste, de lutter contre l'alcoolisation ?

Une étude approfondie des causes de ce phénomène est nécessaire pour permettre une réponse.

« La véritable cause de l'alcoolisme, a dit — ici-même — le professeur Augagneur, est entièrement d'ordre intellectuel et moral; c'est l'insuffisance d'activité cérébrale, c'est l'indigence, la détresse intellectuelle, le désœuvrement mental. »

Nous ne le croyons pas. Pour nous, la cause principale de l'alcoolisation — et par suite de l'alcoolisme (1) — est avant tout *d'ordre économique*.

1° En dehors de la tare héréditaire de dégénérescence organique nerveuse, due elle-même le plus souvent à une débilitation des procréateurs par le surmenage, la maladie, les privations, les intoxications, professionnelles ou autres, ce sont des facteurs économiques : surmenage, misère, alimentation défectueuse, logements malsains et insuffisants, incertitude du lendemain, surexcitation fiévreuse de tous les instants, qui, directement ou indirectement, déterminent chez l'individu ce mot particulier de vitalité, cet épuisement profond du système nerveux, origine de la tendance à l'alcoolisation, de la « diathèse alcoolique ». Cette dernière, véritable maladie constitutionnelle, est caractérisée, dit Kovalewsky, par « l'insuffisance de l'énergie du système nerveux central,

---

(1) *L'Alcoolisation* est, pour nous, le fait même de la consommation de l'alcool, mais d'une consommation telle qu'elle soit susceptible d'engendrer ou qu'elle engendre réellement des troubles organiques physiques ou psychiques, aigus ou chroniques, chez l'individu, dans sa descendance, dans la société. — *L'Alcoolisme* est la conséquence de l'alcoolisation évoluant sur un terrain prédisposé.

d'où l'insuffisance de la force de volonté et de la force de résistance à l'attraction exercée par l'alcool et les autres substances inébriantes » (1).

2° En face de cette prédisposition à l'alcoolisation — d'origine économique — d'autres facteurs économiques surgissent. C'est le développement de la production de l'alcool, conséquence directe des progrès de l'industrialisation et du machinisme, des découvertes de la chimie et de la biologie, et qui jette sur le marché des quantités de plus en plus grandes de ce liquide. C'est, suite naturelle de cette production et de la concurrence entre producteurs, pour la facilité de son écoulement, l'abaissement considérable de son prix, l'augmentation de ses lieux de vente (voir le tableau ci-dessous) (2). L'alcool n'attend plus le consommateur, il va au devant de lui, il le provoque. Exemples : multitude des cabarets créés autour des usines et des établissements publics, obligation imposée par certains producteurs à leurs locataires de tenir un débit de vente.

« Dans certaines communes, la multiplication des cabarets est le fait des brasseurs ou des marchands de vins en gros.

« C'est ainsi que l'arrondissement de Furnes est, de tous les arrondissements des deux Flandres, celui qui compte la plus forte proportion de débits de boissons... Les brasseurs créent des cabarets pour écouler leurs marchandises, et les débitants joignent le genièvre à la bière.

« Dans le Borinage, où les cabarets pullulent, à Frameries

---

(1) Kovalewsky. *De l'Ivrognerie.* Kharkoff, 1889.

(2) L'ALCOOLISATION EN FRANCE

Années	Production totale de l'alcool (hect. à 100°)	Prix moyen de l'hect. d'alcool (fr.)	Cabarets: Total	Cabarets: Nombre d'habitants pour un cabaret	Consommateurs de l'alcool: Total (hectol.)	Consommateurs de l'alcool: Par habit. (litres)
—	—	—	—	—	—	—
1855. .	702.000	145	291.244	124	714.813	2,00
1880...	1.581.068	68	356.863	103	1.313.829	3,64
1897...	2.208.000	42	500.000	83	1.633.973	4.28

et à Hornu, par exemple, la profession de cabaretier devient littéralement obligatoire : il y a pénurie de maisons ouvrières ; les brasseurs ou les liquoristes achètent ou prennent en location toutes les maisons disponibles, et les louent ou les sous-louent avec obligation formelle pour les sous-locataires de tenir un débit de boissons » (1).

Et entre ces deux phénomènes, conséquences tous deux de l'évolution du régime capitaliste : 1° l'individu dont l'organisme tend de plus en plus vers l'alcool ; 2° l'alcool arrivant de plus en plus à portée de l'individu, — une infinité de causes les plus diverses viennent établir le contact et provoquer l'éclosion de ce nouveau phénomène social : l'Alcoolisation.

C'est le *besoin de société*, si puissant, qui pousse l'homme là où il trouvera ses semblables. Le riche, l'homme de la classe aisée, va au café ou au cercle ; l'homme du peuple va au cabaret, le « salon du pauvre ». Et cet abandon du foyer domestique, général à notre époque, est encore plus intense dans la classe ouvrière dont les conditions d'habitation sont souvent si déplorables.

C'est *l'instinct d'imitation*, la peur du ridicule, le désir de faire comme ceux que l'on croit ses supérieurs. Et, à ce point de vue, la bourgeoisie, qui reproche si aigrement à la classe ouvrière son penchant pour l'alcool, pourrait bien être moins arrogante.

Un fait. Au Congrès international des médecins (Berlin 1890), la ville de Berlin offrit aux congressistes un banquet dans lequel on but :

5,308 bouteilles de champagne, 4,721 de bordeaux, 3,853 de vin du Rhin, 1,500 de vin de la Moselle, soit 15,382 bouteilles de vins capiteux, plus de 22 hectolitres de bière de Bavière, et 300 portions de cognac. Le nombre des participants au banquet était de 4,000 (2).

N'est-il pas excusable de chercher dans l'alcool l'oubli de

---

(1) E. Vandervelde. « L'alcoolisme et les conditions du travail en Belgique. » *Humanité Nouvelle*. Mai-Juin 1899.

(2) Cité par Vandervelde. *Le Parti ouvrier et l'Alcool*.

ses misères et de ses souffrances, celui à qui, chaque matin, le journal ou l'opinion publique apprend que, la veille pour les bourgeois, tout a été prétexte à banquet, à lunch, à punch ou à vin d'honneur?

C'est *l'oisiveté*, et, sous cette rubrique, nous entendons aussi bien l'inaction intellectuelle dont parle le citoyen Augagneur que le désœuvrement physique. L'homme désœuvré, sans occupation déterminée, s'ennuie ; il cherche des distractions et des plaisirs, et l'alcool se présente, lui procurant le plaisir cherché. Ceci, déjà vrai pour les classes riches, l'est encore plus pour les malheureux, victimes de chômages répétés et systématiques.

D'après Marembat, sur un total de 1,668 oisifs, il y aurait 1,415 ivrognes : 84.8 p. 100; sur un total de 1,282 travailleurs, il y avait 709 ivrognes : 55.3 p. 100, soit une proportion d'ivrognes de 29.5 p. 100 en moins chez les travailleurs que chez les oisifs (1).

C'est le *mode de paiement des salaires*. Dans combien de cas, l'alcool n'est-il pas lui-même la rémunération d'un travail accompli? Dans combien de cas la paie des salaires, l'embauchage des travailleurs ne se fait-il pas au débit voisin?

Voici, par exemple, comment sont payés les pêcheurs de Concarneau, petit port de la côte de Bretagne. Chaque jour, quand ils viennent porter à l'usine de conserve le produit de leur pêche, ils reçoivent « un billet constatant la somme qui leur est due et un ou deux quarts de litre d'eau de vie... Il y a vingt-deux usines à Concarneau. Elles ont distribué, pendant les six mois d'été de la saison dernière, pour près de 35,000 francs d'alcools ! » (2)

C'est la série des *préjugés* répandus et qui font de l'alcool une véritable panacée. L'alcool réchauffe, l'alcool fortifie, l'alcool augmente l'énergie, accroît la capacité de travail, permet

---

(1) Marembat. *L'Alcoolisme et la Criminalité*, 1887, p. 21.
(2) De Vincelles : « Une tentative de lutte locale contre l'alcoolisme. » — *Bulletin de la Société française de Tempérance*, 1898, page 177.

d'affronter sans crainte toutes les maladies et toutes les intempéries, etc., etc., croyances absolument fantaisistes, antiscientifiques, et contre lesquelles on ne saurait trop réagir. Le fait suivant, provenant d'une enquête de la Société antialcoolique de Pétersbourg, donne une idée des résultats déplorables que ces croyances peuvent amener.

Un professeur de l'Université de Kasan constate 10 buveurs sur 21 élèves des écoles moyennes, 19 buveurs dont 14 jusqu'à l'ivresse sur 27 élèves des écoles élémentaires. — Une doctoresse relève dans les écoles primaires de Pétersbourg, sur 100 élèves, 68 buvant de l'alcool. — D'après les recherches du Dr Smarshinsky, dans un collège de jeunes filles, sur 30 élèves, 26 s'étaient déjà trouvées en état d'ébriété. « De différents côtés il est prouvé, ajoute-t-on, que les parent excitent les enfants à boire, parce qu'ils tiennent l'alcool *pour un moyen de purification*. Quelques-uns considèrent même comme leur devoir strict de donner de l'eau-de-vie à leurs enfants » (1).

Or, que réclament, pour annihiler de pareilles causes, la plupart de nos philanthropes bourgeois?

Des mesures de répression contre l'ivresse publique;

Une élévation des droits sur l'alcool;

La réduction du nombre des cabarets.

Et les gouvernements ont pris de semblables mesures. Des hommes, le plus souvent des malades, se voient condamnés à l'amende ou à la prison; l'alcool devient une source de revenus pour l'Etat; les débitants sont tracassés et pourchassés par des règlements policiers...

Certains (Suisse, Russie) ont même établi le monopole de vente. .

Toutes ces mesures sont restées et devaient rester inefficaces : elles laissaient inattaquées les causes vieilles du mal.

(A suivre.) Dr Désiré Verhaeghe

---

(1) Cité par le *Vorwaerts* du 4 février 1900.

LES ÉLECTIONS ITALIENNES

Deux impressions, ou pour mieux dire, deux faits saillants se dégagent avec force, lorsque nous parcourons les résultats des élections italiennes. C'est d'abord la condamnation formelle de par le pays de toute politique qui tend à restreindre les libertés fondamentales et l'adhésion manifeste, enthousiaste même dans les provinces les plus éclairées, à l'action de l'extrême gauche. Ensuite viennent les victoires éclatantes du parti socialiste, de beaucoup plus nombreuses que nos amis mêmes ne croyaient. Chacun des trois groupes — radical, républicain et socialiste — qui avaient formé la coalition obstructionniste contre M. Pelloux et son ministère, revient renforcé à la Chambre. Mais c'est le socialiste le plus favorisé. Car non seulement il est presque doublé aujourd'hui, mais il a vu encore se tripler le nombre de ses voix dans tout le pays.

L'échec du cabinet Pelloux est tellement évident que pas un journal n'ose le nier, les feuilles officieuses en tête. Même le *Popolo Romano*, qui fut toujours l'organe personnel du président du conseil et promettait à tout venant l'écrasement de l'extrême-gauche, se donne beaucoup de peine pour trouver un semblant de compensation à sa propre défaite dans la réélection d'une imposante majorité ministérielle.

La presse étrangère, qui connaît peu les choses d'Italie et, en particulier, la presse française qui, à quelques exceptions près, ne les connaît pas du tout, a fait grand cas de cette misérable fiche de consolation. On a oublié ainsi qu'il ne s'agissait nullement d'une question de majorité dont personne ne pouvait douter.

Depuis quarante ans, en effet, c'est-à-dire depuis que l'Italie

s'est constituée en royaume sous la dynastie de Savoie, il n'y a pas eu un ministère qui n'ait trouvé après chaque élection sa grosse majorité. Cela tient à beaucoup de causes dont la recherche nous entraînerait trop loin, mais qui toutes, cependant, peuvent se résumer dans le manque absolu d'éducation politique des provinces du midi. Ici c'est le gouvernement qui fait les élections. C'est lui dans la plupart des cas qui choisit ses candidats. Il leur donne son investiture et met à leur disposition tous les fonctionnaires, depuis le préfet jusqu'au dernier gendarme. La loi pendant les jours qui précèdent les élections générales n'existe plus. La police peut menacer et arrêter des citoyens — et elle le fait assez souvent — pour des délits imaginaires, mais qui servent à éloigner les adversaires les plus décidés du candidat ministériel. On achète publiquement les voix à la porte des salles de scrutin, sans que l'autorité judiciaire se soucie d'intervenir pour réprimer un scandale contre lequel tonnent en vain plusieurs articles du code. Au demeurant si un procureur du roi se piquait de remplir son devoir, malheur à lui ! On aurait vite fait de s'en débarrasser en demandant au gouvernement un déplacement du zélé fonctionnaire, déplacement qui est accordé trop souvent et quelquefois suit même par dépêche.

Ainsi triomphent, dans ces pauvres provinces où règnent souveraines l'ignorance, la fraude et toutes les formes de corruption qui en découlent, les quatre-vingts députés qui constituent la garde d'honneur de chaque ministère. Le journal de M. Pelloux, que nous avons cité plus haut, le reconnaît si bien qu'il *remercie Dieu et le midi* d'avoir apporté au cabinet leur aide toute puissante. Encore un petit pas, et puis le *Popolo Romano* se serait réjoui publiquement des manœuvres criminelles de la *camorra* qui ont fait élire M. Casale contre le républicain Altobelli à Naples, et aurait regretté aussi que Raphaël Palizzolo, candidat de la *maffia* et des cléricaux, fût battu à Palerme.

Mais fort heureusement, ni Dieu ni le midi ne pourront sauver cette fois le général Pelloux et ses collègues. Car, à part le fait que la majorité gouvernementale n'est nullement si

écrasante qu'on a bien voulu nous faire accroire et tout en admettant, ce qui n'est pas, que pas un seul des députés élus comme ministériels ne se tournera contre le cabinet maintenant qu'ils le savent tous très malade — ces brusques volte-faces sont à l'ordre du jour parmi les politiciens de bas-étage en Italie comme et plus qu'ailleurs —, il ne demeure pas moins certain que M. Pelloux va voir renaître contre lui cette obstruction à la fois tenace et violente qui l'avait acculé dans le courant du mois de mai dernier à la dissolution de la Chambre.

Alors — et nous touchons ici à la véritable plate-forme de ces réconfortantes élections italiennes — le président du Conseil déclarait hautainement qu'il faisait appel au pays contre les procédés scandaleux de l'extrême gauche. Dix jours après, M. Pelloux reprenait la question dans son discours prononcé au *Collège Romain,* qui étonna si fort les cercles parlementaires, à cause d'une certaine violence de langage inaccoutumée dans la bouche d'un chef de gouvernement. Il affirmait que l'obstruction, par un étrange renversement des rôles, n'avait pour but que d'imposer à la majorité la volonté d'une toute petite minorité. Cela ne s'était jamais vu et ne pouvait durer plus longtemps, sous peine d'amener la ruine du régime parlementaire. Il fallait donc que le corps électoral fit justice des perturbateurs en les écartant, d'autant plus qu'ils se déclaraient décidés à continuer leurs exploits tapageurs.

M. Pelloux se gardait bien d'ajouter pourquoi l'extrême gauche, désespérant de pouvoir sauver par la voie de la discussion les dernières libertés du peuple, avait adopté l'obstruction comme dernière et seule arme efficace de combat, d'abord contre les mesures réactionnaires par lesquelles on tendait à l'abolition de la constitution, et ensuite contre le nouveau règlement de la Chambre. Mais la plate-forme électorale choisie par le gouvernement ne demeurait pas moins claire. Les électeurs étaient appelés à se prononcer pour ou contre l'obstruction, pour ou contre l'extrême gauche. Si celle-ci rentrait à la Chambre décimée — disaient encore à la veille du scrutin quelques organes conservateurs — nul doute que le pays n'approuvât le gouvernement, et que M. Pelloux pût exi-

ger de M. Colombo, le président de la Chambre, qu'il appliquât dans toutes ses rigueurs le nouveau règlement. Ceux qui parlaient de la sorte ne soupçonnaient, même pas de loin, l'éclatante victoire des partis populaires. Empressons-nous cependant d'ajouter que la presse monarchiste la plus éclairée, avait vu en partie le danger que présentait une telle plate-forme et n'avait pas manqué de le dénoncer. Mais c'était trop tard. L'extrême gauche pouvait déjà compter à cette heure, sur la conquête d'une dizaine de sièges. Le libre suffrage des électeurs lui en a donné dix-huit. Lorsque cet article paraîtra, les ballottages auront déjà porté ce chiffre à vingt, peut-être même à vingt-deux, en décidant le ministère à présenter sa démission ou bien à renoncer au nouveau règlement. Mais d'une manière ou de l'autre, ce sera toujours une défaite.

Après l'échec de la politique réactionnaire du général Pelloux, le deuxième fait qui ressort des élections italiennes est, comme nous le disions plus haut, le triomphe des socialistes. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet parce que le manque de statistiques précises ne nous permet pas encore d'établir certaines comparaisons indispensables avec le chiffre des voix obtenues dans les élections précédentes. Nous ne pouvons non plus juger dès maintenant l'importance des voix républicaines et radicales qui dans quelques circonscriptions ont contribué à la victoire des candidats socialistes. Nous pensons cependant, sans crainte de nous tromper, qu'en dehors des Romagnes cet appoint n'a pas été trop considérable hormis dans la deuxième circonscription de Milan, à Padoue et à San Pier d'Arena et peut-être encore à Messine et à Palerme qui, à l'étonnement général, ont élu deux députés socialistes. Mais en Sicile, plus qu'à l'organisation de parti, plus qu'à l'aide de la démocratie, nos amis Noé et Marchesano doivent leur victoire au dégoût profond des honnêtes gens pour des politiciens véreux, à une espèce de révolte de la population qui, en votant pour les candidats socialistes, a voulu protester contre tous les maux dont elle souffre, contre la misère et le fiscalisme impitoyable, contre la *maffia* toute puissante et beaucoup de choses encore. Par contre, à Reggio Emilia, à Guastalla, à Montec-

chio, à Parme et dans les autres circonscriptions de l'Emilie, puis dans la province de Mantoue et dans le Piémont, ce sont des voix exclusivement socialistes qui ont fait triompher nos candidats, dont plusieurs avaient succombé dans les précédentes élections par quelques dizaines de voix seulement. A Parme notamment, le candidat n'avait pas été élu, il y a trois ans, pour *une* voix, et Zerboglio, qui passe maintenant avec soixante-dix voix de majorité à Alexandrie, avait été battu à la même époque par cinquante ou soixante voix. De même, Rondani triomphe sur ses deux concurrents monarchistes à Cossato, après un échec en 1898 et précisément au lendemain des événements du mois de mai, lorsque, étant en prison ou à l'étranger, les meilleurs propagandistes et le candidat même en fuite, les malheureux tisserands, qui forment la grande armée socialiste de la circonscription, se trouvaient en butte à toutes les pressions du patronat et de la police.

Ces exemples, auxquels nous pourrions en ajouter plusieurs autres, prouvent que le socialisme italien progresse d'une façon constante et tranquille, sans aucun de ces soubresauts qui détonnent souvent dans la marche du parti socialiste en France. De même il n'est peut-être pas sans importance de constater que, excepté deux, tous les députés socialistes qui faisaient partie de l'ancienne Chambre sont réélus. Ni les deux absents, Bissolati et De Felice, ne sont battus. Loin de là, Bissolati est en ballottage ayant plus de voix que son concurrent, un marquis richissime autant qu'inconnu, et De Felice n'est pas encore député parce qu'au moment où on allait le proclamer élu, les partisans de son adversaire ont renversé une urne et soulevé un grave tumulte dans la salle du scrutin.

C'est ainsi que le nouveau groupe parlementaire socialiste a pu atteindre le chiffre de vingt-huit députés. Il était le plus faible des trois groupes d'extrême gauche, ne comptant dans l'ancienne Chambre que seize députés. Aujourd'hui il s'est porté d'un seul bond au même niveau des autres, puisque les républicains sont vingt-sept et les radicaux vingt-neuf ayant gagné huit et six sièges. L'attitude énergique de nos amis pendant toute la campagne obstructionniste et le fait de savoir

que ce sont eux qui les premiers ont songé à faire de l'obstruction et l'ont imposée aux radicaux et à quelques républicains un peu tièdes peut servir aussi à expliquer dans une certaine mesure pourquoi leurs candidats ont eu plus de succès que ceux des deux groupes alliés. Mais aujourd'hui, après la victoire, tout cela n'a pas une importance excessive. Pour le moment ce qui compte c'est de constater que le socialisme, né d'hier en Italie, a déjà acquis en moins de dix ans la force et l'autorité d'un grand parti. C'est la presse réactionnaire qui l'avouait bien malgré elle le lendemain du scrutin, tandis qu'un journal de l'opposition constitutionnelle ajoutait pour son compte que dans le chœur immense qui s'élevait de Rome jusqu'aux derniers escarpements des Alpes pour célébrer la défaite du général Pelloux, la voix du socialisme retentissait plus sonore et plus menaçante aussi que toutes les autres.

G. Pinardi

La Grève Générale des Mineurs autrichiens[1]

(Fin)

La solidarité internationale s'affirma aussi d'une façon brillante. L'Angleterre, l'Amérique, la Belgique, la France et surtout la Suisse et l'Allemagne, envoyèrent des sommes importantes. Et les mineurs allemands allèrent plus loin encore. Lorsque, en février, les propriétaires miniers allemands, pour venir en aide à leurs collègues autrichiens, se mirent à exporter du charbon dans les districts autrichiens, où sévissait la grève, les mineurs allemands se refusèrent à tout travail supplémentaire et allèrent même, dans certains bassins, jusqu'à la grève. C'est pour la première fois que les ouvriers d'un pays cessaient le travail à seule fin de soutenir les camarades d'un autre pays ; c'est là une preuve éclatante de l'esprit de sacrifice de la classe ouvrière et de la solidarité internationale. Que malgré tout cela, les sommes qui purent être recueillies, étant donnée la pauvreté de la classe ouvrière autrichienne, fussent à peine suffisantes pour pourvoir aux besoins les plus impérieux, cela va de soi si l'on tient compte du grand nombre de ceux qu'il fallait secourir ! Mais les ouvriers autrichiens sont habitués à la faim et ils donnèrent une preuve éclatante de cette vertu si estimée d'habitude par les capitalistes autrichiens.

Au point de vue politique, l'action du parti devait porter sur trois points. D'abord, il s'agissait d'obliger les autorités à respecter le droit de coalition ; deuxièmement, il fallait décider le gouvernement à intervenir dans la grève dans un but de conciliation ; et enfin troisièmement, il était du devoir des

---

(1) Voir notre dernier numéro.

députés socialistes, à la rentrée du parlement, de forcer celui-ci à prendre une mesure décisive en faveur des mineurs.

Il semblait d'abord que l'on voulait essayer d'écraser la grève en se servant des vieux moyens que l'on sait. On expédia dans les bassins en grève des régiments entiers de soldats, lesquels du reste, comme les grévistes ne se laissaient pas provoquer, n'avaient rien à faire. Ensuite, les chefs de district, qui sont l'autorité politique de première instance, découvrirent toute une série d'épidémies, ce qui était facile, attendu que le typhus ne cesse jamais de sévir dans les bassins autrichiens. En raison de cette découverte, on interdit non seulement les réunions publiques, mais même les réunions privées furent dissoutes. Dans d'autres endroits les réunions furent interdites « parce que la situation exceptionnelle dans laquelle on se trouvait faisait de la discussion d'un sujet tel que « la grève des mineurs » un danger pour l'ordre et la sécurité publique ». Un grand nombre d'associations furent suspendues, entre autres une société d'ouvriers mineurs, à la suite d'une discussion sur la grève « parce qu'on y avait discuté un sujet qui sortait du cadre tracé par les statuts ». A Kladno, un orateur fut arrêté en pleine réunion et expédié, menottes aux mains, à Prague, ce qui constitue même en Autriche un procédé inouï lorsqu'il s'agit d'un délit politique. Les journaux socialistes de l'endroit qui, pendant la grève, paraissaient tous les jours furent confisqués autant de fois. Un chef de district déclara purement et simplement que la grève était illégale, et un autre interdit les souscriptions et confisqua l'argent qui en provenait ; un troisième édicta des peines contre ceux qui recueillaient les collectes, en vertu de l'article relatif au vagabondage et interdisant la mendicité.

A ces tracasseries de la part des autorités, s'ajoutèrent les mesures vexatoires prises par les patrons.

On déclara aux ouvriers qu'ils étaient considérés comme renvoyés ; on leur donna congé de leurs habitations, dont la plus grande partie appartient aux charbonnages, et on les menaça de les expulser par voie d'huissier. On refusa aux malades les payements des secours contre la maladie. Devant

toutes ces provocations et cette brutalité, les ouvriers ne se départirent pas de leur calme, décidés, comme ils l'étaient, à ne fournir aucun prétexte à l'intervention du sabre et du fusil, mais décidés aussi à ne pas se laisser priver d'aucun des droits que la loi leur assurait. Des délégations furent envoyées au ministère, qui demandèrent en termes énergiques la cessation de tracasseries et une attitude impartiale de la part des autorités. On finit par leur donner raison. Plus importante encore fut la résistance calme, mais consciente et systématique à laquelle les autorités se heurtèrent de la part des ouvriers eux-mêmes. Lorsque celles-ci interdisaient les réunions publiques, on convoquait des réunions privées; quand les réunions privées étaient rendues impossibles, alors on se mettait à distribuer en masse des feuilles volantes, ne se souciant guère de ce que le colportage était interdit. Ou bien un député socialiste allait se « promener » entouré d'une foule de mineurs auxquels il « racontait » toutes sortes de choses se rapportant à la grève. Un autre procédé consistait en ce qu'un camarade dictait à un autre camarade dans un cabaret, à haute et intelligible voix, un « compte rendu » sur la situation de la grève, et la police ne pouvait naturellement pas empêcher que beaucoup de mineurs écoutassent attentivement ce qu'il disait. On parvint ainsi à habituer enfin les autorités autrichiennes à se tenir tant soit peu dans les limites de la loi, même pendant une grève et même contre la volonté des très puissants propriétaires des mines; d'autant plus que le cabinet Koerber, constitué le 19 janvier, craignait d'être, dès la rentrée du parlement, exposé, de la part des députés socialistes, à des attaques violentes et passionnées, lesquelles n'auraient pas manqué de se produire si l'attitude des autorités n'avait pas changé.

Mais le gouvernement ne pouvait se contenter du rôle de simple spectateur passif. Ce n'est pas seulement le parti démocrate-socialiste qui déclarait, dans des réunions qui eurent lieu dans tout le pays et par l'organe de sa presse, que le gouvernement manquerait à son devoir s'il n'intervenait pas en faveur des 60,000 prolétaires exploités, contre la poignée des

exploiteurs tout puissants. Il y avait encore d'autres motifs. La pénurie de charbon menaçait de paralyser complètement l'activité industrielle; elle provoquait des réductions ou des arrêts dans la production qui frappaient des couches nombreuses de la classe ouvrière; en plein hiver, elle privait la population de combustibles, elle forçait une série de villes à suspendre le service de l'éclairage des voies publiques et celui des tramways, et à fermer les écoles à la suite du manque de combustibles. La voie que le ministère devait suivre, s'il se décidait à intervenir, était toute tracée. La législation autrichienne prévoit pour les grèves dans les mines, la possibilité de convoquer des commissions de conciliation. La loi du 14 août 1896 institue dans l'industrie minière des associations. Les associations se subdivisent en un groupe ouvrier et en un groupe patronal, dont chacun nomme une commission. Parmi les devoirs qui incombent à ces associations, un seul nous intéresse ici, c'est leur rôle d'intermédiaire en cas de grève. Les dispositions qui s'y rapportent sont les suivantes: Les grandes commissions de l'association, c'est-à-dire les commissions réunies des patrons et des ouvriers, fonctionnent comme office de conciliation; et notamment à la suite d'une invitation émanant de l'une des deux parties ou d'une convocation faite par les autorités. D'abord, on procède à l'élection du président, celui-ci peut être pris en dehors de l'association. Les représentants des deux groupes qui participent à l'élection et prennent part aux délibérations doivent être en nombre égal. Au cas où un accord ne pourrait s'établir au sujet de la personne du président, celui-ci peut être désigné par le gouvernement.

En Styrie, ces commissions de conciliation ont fonctionné avec succès. Le gouvernement voulait maintenant essayer aussi leur efficacité en Bohême, en Moravie et en Silésie. Il envoya à Ostrau-Karwina le ministre de la justice, M. Spens-Booden, qui en sa qualité de gouverneur de la Moravie était déjà intervenu avec succès dans la grande grève des ouvriers de l'industrie textile à Brünn, et un chef de section au ministère de l'agriculture en Bohême. Ils avaient mandat

d'amener les propriétaires des mines à se faire représenter aux commissions de conciliation. En même temps, le gouvernement accordait la journée de huit heures, à partir du 1er janvier 1901, aux 1,500 ouvriers d'un charbonnage de l'État, et leur promettait en outre d'y appliquer aussi le plus tôt possible la paye hebdomadaire; les ouvriers s'en déclarèrent satisfaits et la grève prit fin.

L'intervention du gouvernement à Brüx, Kladno et Pilsen échoua complètement. Les patrons déclarèrent qu'ils ne voulaient pas négocier avec des grévistes; que les délégués ouvriers à la commission ayant cessé de travailler, leur mandat par cela même n'était plus valable. Que les ouvriers reprennent le travail, et alors on verra ce que l'on peut faire pour eux dans la question de salaire. Quant à une réduction de la durée de travail, il ne peut même pas en être question. Les ouvriers répondirent que dans ces conditions force leur était de continuer la lutte, et la commission de conciliation se sépara sans avoir abouti à quoi que ce soit.

Les choses se passèrent de même à Ostrau; les patrons demandaient une soumission absolue, prétention à laquelle les ouvriers répondirent naturellement par un refus. Néanmoins le gouvernement réussit à obtenir une nouvelle réunion de la commission de conciliation. A cette réunion, le président nommé par le gouvernement fit, le 6 février, la déclaration suivante : Le gouvernement convoquera, au plus tard le 1er mars, une commission composée de représentants du gouvernement, de ceux du patronat, et de représentants ouvriers; cette commission aura à déterminer les conditions d'une enquête ayant pour but de préparer l'élaboration d'une loi relative à la réduction de la durée du travail dans les mines. Les ouvriers prirent acte de cette déclaration, mais constatèrent en même temps que dans sa promesse le gouvernement ne prévoyait aucun délai déterminé et qu'en outre des garanties sûres que cette promesse serait réalisée manquaient également; ils étaient donc obligés de persévérer dans leur attitude et de demander aux patrons des concessions sur ce point. Le gouvernement tint compte de ces tentatives et fit

déclarer le 9 février à la commission de conciliation qu'il avait l'intention de déposer et de défendre le plus rapidement possible, selon toute probabilité à la session d'automne du Reichsrath, un projet de loi relatif à la réglementation et la réduction de la journée de travail dans les mines.

C'était là un premier succès pour les travailleurs : le gouvernement s'était formellement engagé d'intervenir en faveur d'une réduction légale de la durée de travail dans les mines. Les patrons, au contraire, persistaient dans leur refus. Ils repoussaient toute discussion sur la question de la durée; ils le firent même lorsque des délégués ouvriers les invitèrent à entrer, étant données les déclarations du gouvernement, au moins en négociation sur les mesures transitoires, pour passer d'une journée plus longue à une journée plus courte. Il était évident que pour eux il s'agissait d'écraser les grévistes et d'abattre en même temps l'organisation. Il est vrai qu'ils accordèrent une nouvelle augmentation de salaire de 7 p. 100 après en avoir concédé une de 5 p. 100 le 10 janvier. Mais les ouvriers démontrèrent avec la dernière évidence qu'une augmentation pourcentuelle du salaire n'aurait aucune signification, étant donnée la méthode particulière d'après laquelle le salaire était évalué, tant qu'un salaire minimum ne serait pas fixé; or, les patrons ne voulaient même pas entendre parler d'un tel minimum. Sur ce, les négociations avec les patrons échouèrent définitivement le 12 février.

Mais les patrons s'étaient trompés s'ils s'étaient figuré que leur obstination ferait perdre le courage aux ouvriers : c'est juste le contraire qui se produisit. Ils ne firent que donner un nouvel essor à l'énergie et à l'ardeur des grévistes, qui comprenaient maintenant que ce qui importait aux patrons ce n'était pas la paix mais la soumission de « leurs » ouvriers, auxquels ils n'entendaient pas permettre d'obtenir, par eux-mêmes, par leur propre force, une amélioration de leur situation. Les ouvriers ne pouvaient pas céder, car la résistance des patrons était de nature à faire craindre que ces messieurs, si puissants aussi au point de vue politique, se servissent de toute leur influence pour faire échouer la solution de cette question au

Parlement. Dans la triste situation du parlementarisme autrichien, les déclarations du gouvernement perdraient une grande partie de leur valeur sans des concessions préalables obtenues des patrons.

En outre les quelques concessions minimes n'avaient été accordées qu'aux ouvriers du bassin moravo-silésien; elles ne s'appliquaient pas du tout au bassin bohémien, où les patrons s'étaient refusé purement et simplement à toute négociation avec les grévistes. La lutte devait donc être continuée et l'espoir de ces travailleurs qui, malgré les secours minimes qui leur parvenaient, avaient persévéré dans leur attitude avec une fermeté et une ténacité admirable, avec un esprit de discipline que les ouvriers les mieux organisés auraient à peine dépassé, était désormais tourné vers le Parlement qui devait rentrer le 22 février.

Le groupe démocrate-socialiste déposa immédiatement et d'urgence un projet de modification à la loi de 1884 qui limita la journée de travail dans les usines à douze heures, dont dix heures de travail effectif, tendant à l'introduction de la journée de huit heures, y compris la descente et la remonte pour toutes les personnes occupées dans les usines. Les partis bourgeois aussi étaient forcés à prendre position. Et l'on put observer un spectacle bien curieux. Depuis l'année 1897, époque où la classe ouvrière obtint à la suite de l'introduction de la cinquième curie un droit électoral, il est vrai, bien mauvais, elle devint pour les partis bourgeois un objet de sollicitude touchante.

Certains de ces partis sont allés jusqu'à s'attacher des meneurs ouvriers spécialistes, qui, d'ailleurs ne sont ni ouvriers, ni ne mènent ceux-ci, et qui font par tous les moyens que leur fournit une démagogie sans scrupules, une concurrence déloyale, il est vrai sans succès, au vrai mouvement ouvrier. Ces partis ont élaboré une tactique tout à fait originale pour tout ce qui touche aux questions ouvrières. Dans des assemblées délibérantes qui n'ont aucune compétence pour s'occuper de ces choses ils font des propositions ultra-avancées. Leur procédé favori est de préparer à la séance du conseil municipal

ou d'une diète provinciale le vote de vœux invitant le gouvernement à déposer au Reichsrath une loi ouvrière quelconque, sans que leurs représentants au Parlement croient devoir se donner la moindre peine pour faire une proposition analogue. Ainsi les socialistes chrétiens (antisémites), cette fine fleur de la basse démagogie et de la corruption politique, adoptèrent au conseil municipal de Vienne, où ils sont les maîtres, une « proposition » « invitant » le gouvernement à entreprendre l'expropriation *(sic)* des usines. Mais à la Chambre leur proposition n'a pas du tout été conçue dans le même esprit.

Les mêmes individus, qui à l'Hôtel de Ville avaient pris des attitudes si avancées, devinrent subitement à côté, à la Chambre des Députés, des gens très modérés. Ils y apportèrent deux projets de loi. Dans l'un d'eux ils invitaient le gouvernement à introduire la journée de huit heures pour les mineurs et à ouvrir des négociations diplomatiques avec l'étranger et en premier lieu avec l'Allemagne, en vue d'une action commune à cet effet ; dans l'autre, ils demandaient la nomination d'une commission parlementaire chargée de faire une enquête dans les bassins miniers ; les deux propositions n'auraient pu avoir qu'une conséquence, c'est de traîner en longueur la solution de la question.

Les radicaux allemands aussi demandaient l'application de la journée de huit heures, quoiqu'ils eussent peu avant, pour dépasser les socialistes, revendiqué dans leur « programme ouvrier » la journée de six heures.

Les libéraux de leur côté désiraient une loi établissant une durée de travail « conforme » à la force économique des exploitations minières et aux justes réclamations des ouvriers.

Les jeunes tchèques, qui s'adonnaient alors à une obstruction enfantine qu'ils ne prenaient pas eux-mêmes au sérieux, firent perdre, étant donnée la courte durée de la session, un temps très précieux à la cause des mineurs, quoique, eux aussi, ils eussent pris une part active à cette course générale aux faveurs de la classe ouvrière, en soumettant une proposition demandant une nouvelle intervention du gouvernement dans le conflit. Toutes les propositions, huit en tout, furent immé-

diatement soumises à la discussion. Le gouvernement prit alors une attitude vraiment particulière. Deux courants semblaient être aux prises dans le cabinet.

Le président du conseil des ministres, qui considérait comme son devoir essentiel de vaincre enfin l'obstruction, devait s'efforcer dès le début de mettre fin à la grève pour ne pas aggraver encore davantage, par l'évocation de l'antagonisme social, les difficultés parlementaires déjà si grandes et presque insurmontables, dues aux antagonismes nationaux. Comprenant qu'il était impossible cette fois d'arriver à bout, par les procédés traditionnels en Autriche, comme l'interdiction de réunions publiques, la dissolution d'associations et autres illégalités du même genre, il était prêt à faire des concessions et était en principe favorable aux propositions tendant à la limitation de la durée de travail. Par contre, le ministère de l'agriculture, qui fut de tout temps, en Autriche, le domaine des grands propriétaires miniers et des gros propriétaires fonciers, resta fidèle à sa traditionnelle hostilité à l'égard de la classe ouvrière, et s'efforça de traîner en longueur la solution de la question de la durée de travail. Cet antagonisme intérieur au sein du ministère se fit jour lors de la discussion des projets.

Le ministre de l'agriculture prononça un discours dans lequel il faisait ressortir les grandes difficultés du problème : il demanda une longue étude de la question et finit, en émettant l'opinion qu'une action législative « entreprise sous l'influence de circonstances du moment, sans la responsabilité d'une connaissance objective », ne pouvait être admise, et que le gouvernement ne saurait prendre une décision ferme dans cette affaire, tant que les enquêtes n'étaient pas terminées. Comme il était à prévoir, cette déclaration provoqua un tel orage d'indignation chez les socialistes, que la voix du ministre en fut couverte. L'espoir déçu des ouvriers qui avaient été si certains de l'intervention du Parlement, se manifesta par de véhémentes accusations que leurs représentants faisaient résonner dans la salle des séances. Toute continuation de la discussion devint impossible, le gouvernement se retira ou

plutôt s'enfuit de la salle, et la séance fut levée au milieu d'une grande surexcitation.

Ce discours, qui dénotait un parti-pris manifeste pour les patrons, mécontenta aussi une portion notable du parti bourgeois. Le président s'empressa donc de sauver la situation qui pouvait aussi devenir néfaste au cabinet, par une déclaration dans laquelle il maintenait, contrairement au sens des paroles prononcées par le ministre de l'agriculture, la promesse donnée à la Commission de conciliation et manifestait le désir du gouvernement de collaborer à la confection des lois relatives aux ouvriers mineurs. Le 28 février, toutes les propositions furent renvoyées à la Commission de politique sociale, avec mandat de déposer le rapport le 12 mars, au plus tard. Contrairement aux conseils des socialistes, qui craignaient avec raison que les choses ne fussent traînées en longueur, la Commission de politique sociale décida de procéder à une enquête qui eut lieu le 5, 6 et 8 mars, et au cours de laquelle furent entendus douze représentants des patrons miniers et vingt-quatre représentants ouvriers. L'enquête mit, il est vrai, à jour, des données fort intéressantes sur la situation du prolétariat minier en Autriche, sur lesquelles il nous est impossible de nous étendre ici, mais, comme c'était à prévoir, n'apporte rien de nouveau sur la question de la limitation de la durée de travail. Ici, on vit encore apparaître l'antagonisme aigu entre les patrons et les ouvriers. A l'affirmation des patrons que le passage de la journée de dix heures à celle de huit heures équivalait à une diminution de la production, et rendrait impossible la concurrence avec l'étranger, les ouvriers répondirent qu'à la suite de la disparition de nombreuses suspensions de travail auxquelles ils étaient forcés, à cause d'une fatigue excessive, ainsi qu'à la suite d'une plus grande intensivité du travail, la quantité du produit obtenu serait le même qu'auparavant. La Commission finit par adopter une proposition transactionnelle faite par un jeune tchèque, portant introduction de la journée de neuf heures pour les ouvriers du fond. Le gouvernement qui avait déclaré qu'il déposerait lui-même un projet pendant la session de Pâques, adhéra.

Mais le Parlement, qui tint le 17 mars sa dernière séance avant d'aller en vacances, n'aborda plus la discussion de la proposition, et se borna à voter un ordre du jour invitant le gouvernement à intervenir de nouveau.

Ainsi, grâce à leur ténacité, les ouvriers réussirent à arracher au gouvernement et au parlement l'engagement de la réduction légale de la durée de travail dans les mines, pendant la session de Pâques. Ils pouvaient maintenant complètement éliminer de leurs revendications la question de la réduction de la durée de travail et préparer de cette façon la fin de la grève. La grève durait déjà plus de deux mois, les secours affluaient avec plus de lenteur, tandis que les patrons furieux du succès parlementaire de la démocratie socialiste étaient maintenant moins que jamais disposés à céder, malgré les pertes qu'ils avaient subies et que, du reste ils pouvaient espérer de compenser par la vente à un prix élevé de qualités d'habitude invendables, et par une élévation des prix après la reprise. Au sein du gouvernement, ce furent les intentions anti-ouvrières du ministère de l'agriculture qui reprirent le dessus après la propagation du Parlement, et aussi les chefs de districts (sous-préfets) revinrent à leurs anciennes mauvaises habitudes. Malgré la décision de la Chambre des députés lui imposant le devoir d'intervenir, le ministère ne bougea pas en ce moment décisif, bien qu'il sût très bien que les ouvriers désiraient terminer la grève. Dans ces conditions, il ne resta à l'organisation qu'à recommander aux ouvriers de descendre à nouveau dans les mines le 19 mars.

Dans le bassin de la Bohême occidentale où les patrons ne procédèrent point à des renvois et où ils avaient promis d'augmenter les salaires après la rentrée, la reprise du travail s'effectua rapidement et tranquillement. Aussi en Silésie le travail fut repris dans la plupart des mines. Il en fut autrement à Ostrau et à Kladno. A Ostrau les patrons refusaient d'accorder l'amnistie générale ; à la suite de cela la proposition du comité de grève de terminer la grève se heurta à une très forte résistance. L'organisation des secours créée pendant la grève cessa de fonctionner. Les ouvriers commencèrent par continuer la

grève, néanmoins le nombre de ceux qui reprenaient le travail augmentait rapidement et lorsque les délégués ouvriers eurent lancé un nouvel appel la reprise devint générale. Les augmentations de salaire accordées au comité de conciliation furent maintenues, en revanche il fut procédé à de nombreux renvois qui frappèrent surtout les délégués ouvriers, les membres du comité de conciliation et ceux qui avaient servi d'experts lors de l'enquête faite par la commission de politique sociale. A Kladno les patrons considéraient que le moment était propice à un nouveau coup de force. Les « troncs fraternels » (Bruderladen), c'est-à-dire les caisses d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, ainsi que les caisses de rentes pour les veuves et les orphelins des mineurs victimes d'accidents fonctionnaient depuis longtemps avec un déficit. Les patrons voulaient remédier à cet inconvénient en augmentant les cotisations et en réduisant les secours payés de 25 à 50 p. 100.

Les ouvriers ne furent pas du tout pressentis sur leurs sentiments à l'égard de cette réforme qui devait avoir une action rétroactive, qui les dépouillait de leurs droits acquis ; ils n'avaient qu'une chose à faire, c'était de signer en reprenant le travail une déclaration comme quoi ils y acquiesçaient. Les ouvriers ne voulurent pas y consentir. Ils en appelèrent à l'intervention du gouvernement, mais en vain. Les patrons déclarèrent qu'ils ne se feraient présenter au comité de conciliation et le gouvernement ne fit rien pour briser la résistance des sacs d'écus. La grève continua donc et ce n'est qu'après avoir obtenu le renvoi de la réforme des « troncs fraternels » que les mineurs reprirent le travail dans le plus grand ordre le 11 avril après une lutte de trois mois.

Cela mit fin à la grève des mineurs autrichiens. Ce fut là une lutte tout à fait particulière et il n'est pas facile de porter actuellement sur elle un jugement définitif. Un succès et qui n'est pas des moindres doit assurément lui être accordé, c'est le résultat obtenu dans la question fondamentale de la réduction de la journée de travail. La ténacité et l'énergie du prolétariat minier ont réussi à pousser un peu en avant la législation sociale autrichienne. Toute l'importance de ce fait ne peut être

appréciée que par quiconque a une représentation nette du parlementarisme autrichien. C'est à ce Parlement basé, sur des privilèges électoraux, surannés, dépourvu de toute puissance et de toute dignité, dans lequel le chauvinisme nationaliste se livre aux orgies les plus répugnantes et dont l'obstruction menace chaque jour d'étouffer l'existence, que les ouvriers ont réussi à arracher un progrès et à assurer la journée de neuf heures dans les usines.

A la chambre les ouvriers remportèrent une victoire sur leurs « maîtres » et apparurent comme les plus forts, sur le terrain politique. Par contre ils ne purent empêcher que les patrons se vengeâssent sur eux de la défaite politique. De nombreux renvois eurent lieu, frappant précisément les plus intelligents et les plus actifs, ce qui causa un grand préjudice à l'organisation des mineurs. Mais la grève démontra aussi aux ouvriers qui jusqu'ici s'étaient tenus à l'écart, l'importance de l'organisation, et cette conviction sera d'une plus grande utilité pour l'organisation que ne l'est le dommage causé par les renvois.

Avant de terminer passons encore une fois en revue les phases de la grève. Des ouvriers qui avaient été pendant de longues années de violence économique et politique privés de la possibilité de créer une forte organisation mais dans l'esprit desquels l'idée de la journée de huit heures vivait ineffaçable depuis la première fête du 1er mai, se soulevèrent au moment d'une conjoncture d'une prospérité sans exemple, dans une explosion de désespoir élémentaire.

Mais la fureur et l'indignation provoquées par le refus hautain qu'ils avaient essuyé ne les poussa pas, comme les années précédentes, à des actes de sauvagerie et à des manifestations inutiles, qui pouvaient fournir un prétexte favorable à l'écrasement de la grève. Grâce à l'intervention rapide et énergique de la démocratie socialiste, on réussit à faire fonctionner une bonne organisation de secours, à réunir dans les grévistes la réflexion au courage, à assurer une marche calme, à créer un esprit de discipline au contact duquel devaient se briser toutes les illégalités et toutes les pro-

vocations des autorités. Ce n'est que dans ces conditions que cette grève fut possible, dans un pays où l'on est habitué de considérer tout gréviste comme un ennemi de l'ordre, toute cessation de travail comme une menace pour la sécurité publique. Ce n'est que de cette façon qu'il fut possible de montrer à l'opinion publique toute la distance qui sépare cette armée de miséreux incultes, qui se tenaient si tenaces et si inébranlables dans leur lutte pour un rayon de soleil et pour une petite part à cette culture dont leur travail est la base, et cette douzaine de capitalistes tout puissants qui avaient fait du charbon un monopole qu'ils exploitent sans scrupules aux dépens des producteurs et des consommateurs. Mais le succès ne fut possible que parce que la démocratie socialiste était à même de faire de cette lutte corporative en même temps une lutte politique, de transporter le terrain de la lutte à son moment décisif de Ostrau et Karwina au Parlement de Vienne. Sur le terrain économique, l'organisation du patronat n'apparaît que trop souvent comme plus forte que l'organisation des ouvriers. La croissance rapide des syndicats patronaux démontre au prolétariat l'unilatéralité d'un mouvement exclusivement économique, lui prouve la nécessité de l'union de l'action économique avec l'action politique de cette union dont le mouvement démocrate-socialiste ouvrier moderne est l'expression. Et c'est en ce sens que la classe ouvrière autrichienne a mené la lutte : si elle n'a pu remporter la victoire complète dans cette grève, la plus grande que l'on ait jamais vue en Autriche, elle a du moins obtenu un succès notable dans la question principale.

RUDOLF HILFERDING

(Traduit par J. Rivière.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

La Charpente, par J.-H. Rosny (1)

Un volume quelconque d'un Lucien Muhlfeld s'expose-t-il aux devantures des libraires, — à la première page, vingt journaux réclament aussitôt avec empressement; les chers confrères renchérissent en formules laudatives et en verbeuses exclamations; les réclames se succèdent, vives, fraîches, alléchantes, — nombreuses et équidistantes comme des affiches — au grand mur de la presse. L'attention du passant est malgré soi conquise à la jeune gloire du nouveau « maître »... Cependant une œuvre robuste et allègre, une œuvre puissante, où il y a une pensée forte et un style personnel, de la solidité et de la grâce, de l'ampleur et de la légèreté, de l'éloquence et de la sobriété, de l'esprit et de la poésie, de la volupté et de la philosophie, — des lèvres de vierges qui tour à tour sourient et pâlissent, des faces pensives, des vanités en parade, des sottises triomphales, — de l'observation, de la méditation, de la psychologie et de la morale, toute la vie, la plus haute maîtrise, du génie : *la Charpente*, — nous ne voyons pas qu'on en ait en nul lieu parlé. Absent des églises, à l'écart des coteries, dédaigneux des sociétés d'admiration mutuelle, la personnalité de J.-H. Rosny grandit de toute la solitude autour de lui faite.

C'est le même problème agité dans *Fécondité* qui se débat en ce moment : ce que l'on a coutume d'appeler le malthusianisme y est l'objet d'une critique serrée. Mais tandis que le volume de Zola veut être une sorte de manuel sociologique, une œuvre « complète » de vulgarisation et de dialectique univer-

(1) Editions de la *Revue Blanche*.

sitaire, bourrée de faits, contenant toutes les idées jusqu'ici émises et toutes les anecdotes contées sur le sujet traité, un volume-procès, un bilan de la société actuelle, *la Charpente* est un roman et un poème, une œuvre de psychologie transcendante, un essai de haute morale, elle est une vue perçante sur l'avenir, un livre d'instruction et en même temps d'idéaliste éducation, elle émet à la circulation des « aperçus », des idées-forces, risque des théories, propose de nouveaux rythmes sociaux, elle est notablement et originalement philosophique, elle est une spéculation métaphysique, — bref quelque chose d'immense dans quoi l'intrigue n'est plus que la fenêtre par laquelle on regarde la vie. J'en démêlerai tout à l'heure les quelques fils légers, courant subtilement par la trame vaste que composent brin à brin, or à or, les fines, subtiles, pures, grisantes, conversations platoniciennes, parfois un peu hautaines, souvent enjouées, toujours graves, altruistes, sublimes.

Le volume est divisé en trois parties : *la bourgeoisie, l'aristocratie, le peuple* (la dernière trop hâtive). Au lieu d'attaquer les deux premières classes en pamphlétaire opiniâtre, en satiriste mordant, en justicier inspiré, avec cette belle vigueur de bélier et cette indiscutable puissance oratoire des autres romanciers sociaux contemporains, Rosny les étudie, calme, impartial, en savant : il n'y a rien de beau en dramatique supérieur comme la démonstration de Duhamel causant sur les trois classes avec d'Escroix et de Latorel, simple, imperturbable, indémontable, parce qu'il s'abstrait de lui-même, parce que avec cette faculté d'abstraction si rare, Duhamel, en discutant de tout cela, n'est plus le géographe Duhamel, bourgeois possesseur de magasins et ateliers, marié à l'élégante et frivole Mlle Hude, amoureux d'une précieuse vierge qu'il éduqua, mais un esprit, sagace, une pure conscience, *une* raison humaine, *la* raison humaine *la plus déliée* de ces temps.

De même, sa sympathie pour le peuple n'est point celle ordinaire des littérateurs, admirable sans doute d'un haut et rare désintéressement, mais trop vague, trop emballée, trop

religieuse. C'est calmement, clairement, purement dirais-je, qu'il parle du peuple, en répulsion de toute rhétorique. Je regrette de m'en tenir à ces courtes citations :

Le peuple, dit le géographe Duhamel au marquis d'Escroix, n'est pas la caste inférieure que vous semblez y voir ; il n'est pas, comme vous dites, abêti par le travail... La société n'est pas un organisme où le travailleur représenterait les bras et les jambes et la bourgeoisie ou l'aristocratie la tête... Cette comparaison absurde ne soutient pas l'analyse... Le cerveau ainsi compris de l'humanité, savants, artistes, politiciens sort presque tout entier de la petite bourgeoisie, laquelle jaillit du peuple... Et le mépris des hautes classes pour l'intelligence est un fait historique qui se marque dans cette affirmation tant acclamée aujourd'hui que la science a fait faillite.

Mais je vais plus loin, je n'admets pas cette assimilation des castes en parties caractérisées d'un organisme : membres et tête. L'aristocratie de nos jours, comme jadis, forme une structure organique complète où l'on trouve des nobles, des bourgeois et des prolétaires, cette structure, dans le vaste organisme social existe conjointement avec la structure républicaine : grands industriels, petits industriels, ouvriers... Avec la structure intellectuelle de demain : directeurs, praticiens, manœuvres. Tout cela se pénètre, comme des plexus nerveux à différentes phases de développement, pour constituer cette bête énorme : la société...

— ... Sous toutes leurs formes, les plèbes représentent, à mon avis, les parties les plus directement sujettes à la transformation, celles qui créent l'avenir... Il paraît bien établi, en effet, que ce sont les couches extérieures de nos organes qui *travaillent* le plus, et cela n'est pas moins vrai pour les muscles ou les nerfs que pour le cerveau... Or, travailler, c'est s'adapter aux conditions du milieu : quand ces conditions changent, les organes se modifient : c'est la loi du progrès. On peut en induire que le progrès a une tendance à se faire par les couches extérieures, c'est-à-dire pour l'organisme social par les ouvriers, par le peuple.

On pourrait presque dire qu'au contraire des autres écrivains précités et de tant d'autres, les tendances socialistes de Rosny au lieu d'être religieuses et réalistes, sont scientifiques et idéalistes.

Rosny, cerveau métaphysique puissant, psychologue pénétrant, intuitif génial, a son raisonnement dégagé de toute codification d'école, a fait table rase, est libéré de tout préjugé par une sorte d'opération cartésienne, il est la science même.

Ainsi pour prendre un exemple, lui qui sait goûter la fécon-

dité en poète aussi puissant et plus délicat que Zola, avec une poésie aussi chaude et plus nuancée, loin de croire que la reproduction est une obligation morale et la seule raison éthique de l'amour, ne prétend point affirmer la nécessité de la reproduction sans règlementation sociale, de l'obéissance absolue à la nature. Il serait brutal d'assimiler l'homme aux autres animaux, de le soumettre si je puis dire à la même morale; très justement cela semble à Rosny un contre-sens, l'homme étant un être social, ayant outre la « structure » individuelle et la structure spécifique, une structure sociale.

Dans *la Charpente* une grosse question est encore en présence, dont nous ne saurions nous désintéresser, celle de la polygamie. Ce problème qui s'impose à tout individu de moralité très pure et d'intense vitalité : « la monogamie est-elle un bien ou un mal ? » déjà effleuré dans *Un double amour*, avait été assez longuement agité dans *L'Autre femme*. Rosny avait abondé en vues piquantes, en aperçus ingénieux et suggestifs, mais enfin rien de définitif n'avait été proclamé. Cette fois encore il escamote la solution et je suis bien près de lui en faire un vif reproche. En deux mots voici la fabulation : Duhamel a été le tuteur moral, l'éducateur d'âme d'Alice de Normanoir, sœur et belle-sœur de ses amis Delafon. D'autre part il est marié. Alice est fine, souple, intelligente, généreuse, supérieure, — disciple exquis : il voit fleurir en même temps sa puberté et cette intelligence qu'il éveilla à la vie transcendante, et il l'aime. Mais il aime aussi sa femme, élégante, vive Parisienne. Comment concilier? Rosny s'arrête à une conclusion que je n'oserai dire bourgeoise parce que tout de même une vision fidèle — et surtout minutieuse — de la réalité la dicte, mais timide et trop facile : 1° Duhamel apprend que si sa femme n'a pas d'enfant (alors qu'il en désire intensément), c'est parce qu'elle « prend ses précautions »; et cela seul, comme de juste, le dégoûte de l'alliciante mondanité de sa femme et le dégoûte physiquement, ce qui est très bien vu; 2° il apprend que sa femme le trompe; et on pourrait ajouter : 3° il a une belle-mère de très désagréable perversité intellectuelle et morale. Alors il fait surprendre sa femme en délit

d'adultère et « demande la main » d'Alice. J'aurais rêvé autre chose : Duhamel aurait une épouse fidèle, élégante, fine même, gentiment affectueuse, mais inintellectuelle et inféconde, quelque chose comme madame de Rebelle. Alice se révélant à lui généreuse, intellectuelle et féconde, il l'aimerait. Incapable de répudier sa première femme qu'il aime encore de reconnaissance et de sympathie apitoyée, il sentirait d'autre part qu'il lui est impossible, qu'il n'a pas le droit de repousser le bel amour d'Alice, créateur de vie supérieure, fécondateur d'altruisme. Et par l'ascendant de son caractère et de son génie, — absolument nécessaire puisqu'il est exceptionnel et précurseur, — il imposerait aux deux la solution nécessaire : il prendrait Alice pour femme. On objectera qu'il aime trop tendrement et presque paternellement Alice pour la mettre dans une situation sociale irrégulière : Alice devenue sa seconde femme ne pourrait plus fréquenter le monde dans lequel elle fut élevée. Je répondrai : il y a déjà à Paris un milieu d'intellectualité et de moralité assez élevées pour comprendre Alice et lui être un foyer sympathique. Dès lors, le reste importe peu.

De même pour un autre épisode du roman. Le couple Delafon souffre de sa stérilité : le mari s'abîme en pessimisme, la femme s'épuise de névrose. Delafon, un moment retiré dans le silence de la campagne, s'élève par la méditation à la conception d'un grand acte philanthropique. Conscient que la raison de la stérilité est en lui, il persuadera sa femme, jeune, saine et puissante, qu'il faut concevoir un enfant d'un autre. *Mais* Duhamel introduit chez eux des orphelins qu'ils adoptent et le sacrifice ne se consomme point. Je paraîtrai peut-être un peu zoliste de le regretter, mais je ne puis croire que la maladie nerveuse de madame Delafon soit susceptible d'être guérie autrement que par une médication physiologique « L'enfant manquait à *son corps* et à son âme », a-t-il été dit aux premières pages.

Mais, sans nul doute, tout cela, Rosny ne l'a point voulu, parce que ç'eût été trop de complication. Le volume dont le titre est assez significatif : *La Charpente*, eût été surchargé :

il lui suffisait de montrer la charpente de la société, la superposition des diverses « structures » sociales. A être seulement cela, le roman gagne en netteté, en simplicité, en puissance. L'œuvre est claire et forte. Et elle est, comme les précédentes, belle, de cette beauté à la fois pleine et suave qui satisfait tout l'être. Voyez donc qu'en outre de la nouveauté du fond, il y a celle du style, toujours aussi jeune que dans les derniers volumes, avec quelque chose de plus plein, de plus souverain, de plus haut, de plus transcendant; et il y a encore comme élément nouveau une sorte particulière d'humour bien français, mais qui n'est pas du tout l'humour gaulois jusqu'ici dénommé français, et qui se tire d'un entremêlement harmonieux de lyrisme et de didactisme, quelque chose comme un ironisme à la fois fin et rond qui fait rappeler par exemple le mot de Lebœuf sur les boutons de guêtre à propos de l'aveuglement d'un mari pour sa femme, et rendre plus intime le rapprochement par une citation immédiate d'une loi psychologique, le tout harmonieusement fondu, léger, juste, précis et documenté sans lourdeur ni pédantisme, aimable. Balzac avait déjà ce genre d'esprit de rapprochement inattendu qui surprend par sa justesse même, précisément parce que comme Rosny, il était universel —; *tempérament* autant que connaissances — mais il était moins profondément, moins solidement universel, le jeu des muscles colossalement puissants de Balzac manquait de souplesse : cet esprit était chez lui plus lourd, inélégant, moins *aimable.*

Et vous reconnaîtrez qu'un livre où il y a tout cela est proprement un livre où il y a du génie.

MARIUS-ARY LEBLOND

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I — FAITS POLITIQUES

La division socialiste à la Chambre. — L' « incident clos » il y a sept mois par le général de Galliffet, puis par le vote de la Chambre dont nous avons parlé dans le dernier numéro, s'est rouvert quarante-huit heures plus tard comme c'était à présumer. Cela a eu pour conséquence un véritable incident cette fois : le départ du général de Galliffet. Cette démission ne clôt, en effet, qu'une carrière ministérielle normale qui, en somme, ne fait regretter ni les Freycinet, ni les Cavaignac; il appliqua dans son département, pour les travaux et fournitures de la guerre, les décrets Millerand et accueillit les demandes des syndicats et des délégations ouvrières. Sa succession s'opéra aussi normalement : elle a été acceptée par le général André.

La seule chose qui fut grave dans cette séance, c'est que si les républicains bourgeois et la grande majorité des députés socialistes se rallièrent pour sauver la République, nous retrouvons, parmi ceux qui désertèrent la bataille livrée par les nationalistes, la moitié des députés du Parti socialiste révolutionnaire, c'est-à-dire les citoyens Létang, Vaillant et Walter, les deux députés de l'Alliance communiste, Groussier et Dejeante, et tous les députés du Parti ouvrier français, c'est-à-dire les citoyens Dufour, Légitimus, Sauvanet et Zévaès. La question était cependant essentiellement grave puisqu'il s'agissait de savoir si on laissait les nationalistes maîtres de la situation politique comme ils l'étaient de Paris. Ne pas répondre à cette question le lendemain du jour où Galliffet lui-

même avait dû dénoncer l'état d'esprit des officiers qui servent le parti césarien c'est, paraît-il, rester sur le terrain de la lutte de classe !

L'action gouvernementale et le Comité général. — Le Gouvernement a eu des faiblesses dans la répression des délits commis par les officiers : ni ceux de la Martinique, ni ceux de Saint-Etienne n'ont été châtiés; l'officier Fritsch du ministère de la guerre, coupable de félonie, n'a été mis qu'en retrait d'emploi et il se peut que les officiers responsables des récents assassinats de Chalon-sur-Saône ne subissent pas le châtiment de leur crime. — Mais il faut avouer que cette faiblesse est forcée, que le jugement de Rennes a indiqué l'état d'esprit des officiers, solidaires dans la défense des leurs contre le pouvoir civil. L'armée est contaminée par l'élément clérical qui domine parmi les officiers dont le recrutement a été préparé de longue date par les congrégations. Tout ce que peut le Gouvernement, c'est envoyer les criminels devant les conseils de guerre et tout le monde sait que c'est alors l'acquittement certain ! Les lois antérieures pèsent sur le Gouvernement actuel qui a sa nécessité précisément dans sa volonté de les réviser. C'est par la *réforme des conseils de guerre* tout d'abord, en rendant les délits de droit commun à la juridiction ordinaire que l'on peut apporter un premier remède et que l'on peut se permettre des actes d'énergie; et c'est par les lois scolaire et des associations que l'on peut assurer le recrutement de magistrats et d'officiers inspirés de l'esprit moderne. Ce sont là les actes d'énergie *intelligente* que l'on doit demander au Gouvernement.

Des déclarations comme celle du Comité général « rappelant » que tous les Gouvernements en période bourgeoise ne peuvent être que des instruments de la classe capitaliste contre la classe ouvrière, n'ont guère de sens. Elles faussent le jugement des ouvriers auxquels elles prétendent s'adresser en leur cachant l'importance des réformes à l'ordre du jour et leurs conséquences. Elles leur masquent les conditions dans lesquelles les crimes se commettent et les responsabilités de la fraction réactionnaire de la bourgeoisie. Elles

suppriment l'idée de l'évolution du droit moderne comme elles prétendent supprimer l'idée de l'évolution de la situation de la classe ouvrière.

Les décisions du Comité général. — Dans des formules retentissantes, le Comité général n'est pas embarrassé, lorsqu'il s'agit de parler de l'incapacité de justice d'un gouvernement. Il s'est cependant montré extraordinairement incapable de résoudre également pour deux cas analogues une simple question d'arbitrage dans l'intérieur du Parti socialiste : sur la demande de la Fédération de l'Isère, le Comité général « regrette » en des considérants très sévères que le citoyen Clovis Hugues ait envoyé à un journal radical un article sympathique à la nouvelle municipalité où quelques socialistes indépendants avaient pris place contre la liste du Parti ouvrier français.

D'autre part, un dossier avait été envoyé au même Comité général contre M. Delmorès, rédacteur en chef du *Peuple*, de Lyon, par les Fédérations de l'Ain et du Jura, demandant de dénoncer la campagne de division de ce journaliste qui avait été exclu des fédérations pour indélicatesse privée et politique. Le Comité général refusa cette fois d'écouter les fédérations et renvoya le dossier... aux collaborateurs de M. Delmorès.

Discours de Millerand sur le chômage. — Nous ne parlons de ces faits que parce qu'ils sont les seuls qui sont sortis des discussions de ce Comité. Les questions qui intéressent la classe ouvrière n'y trouvent pas place et il appartient plutôt aux fédérations régionales constituées de discuter les projets de lois ouvrières et de développer les syndicats. Ceux-ci ont encore un rôle immédiat à jouer, comme l'a rappelé Millerand dans son discours sur le chômage, en donnant les renseignements nécessaires sur les chômages des différentes corporations et sur l'urgence des travaux qui peuvent y remédier. Ils ont ici un rôle d'autant plus important qu'ils peuvent donner des indications sur la proportion d'ouvriers syndiqués sans travail par rapport aux ouvriers non syndiqués, important au point de vue du développement des syndicats, et de leur action sur le placement ouvrier. C'est là une besogne à laquelle doivent

s'attacher les Fédérations qui, comme celle du Jura, de l'Ain, des Ardennes, de Saône-et-Loire, etc., sont nées de la force des syndicats.

Socialisme fédéraliste et Congrès. — D'ailleurs, — et ici c'est un fait de la plus haute importance — les fédérations autonomes tendent à ignorer le Comité général. On a compris chez elles que l'effort de temps et d'argent qui leur était demandé était inutile dans un Comité qui prétendait diriger le prolétariat par des formules que ne précédaient ni n'éclairaient aucune discussion, aucun développement. Dans un article du plus grand intérêt, qui vient de paraître dans l'*Eclaireur de l'Ain* du 3 juin dernier, notre camarade Henri Ponard déclare que « les groupes » des organisations, « quand ils existent, sont des bataillons que l'on passe en revue ».

Il fait la différence entre « le socialisme des papes » qui en ont, en effet, tout le dogmatisme et tout le mépris de la discussion —, et l'intelligence ouvrière, le « socialisme des travailleurs ». Et il écrit avec raison :

« Les dernières élections municipales ont surtout permis de constater qu'il y avait au-dessus du socialisme des sectes, un socialisme populaire ne puisant sa force et son raisonnement que dans son propre bon sens, dont la pensée est unique d'un bout de la France à l'autre malgré la diversité des caractères et des tempéraments.

« On veut l'unité du parti socialiste et la disparition des écoles.

« On réclame que le parti repose sur des organisations libres et fédérées et non sur l'autorité des pontifes ».

Et il ajoute, voyant que le « Comité général n'est que le reflet des sectes » et « ne cessera pas d'ergoter sur des puérilités », qu'il faudra en venir au projet « de réunir les socialistes fédéralistes en un congrès » à moins, ce qui est improbable, que le prochain Congrès national ne donne la majorité aux Fédérations départementales dans le sein du Comité général.

Ce sera seulement alors, en effet, que l'unité ne sera pas qu'un mot, et si l'on n'a pas de Congrès où l'on prend des réso-

lutions tapageuses, mais sans sanction possible, on aura une Commission où seront centralisées toutes les données sur tous les efforts accomplis dans les différentes Fédérations par les syndicats, les coopératives, les municipalités. Les députés en seront les organes, représentant une force vivante, et ils agiront de même d'une façon coordonnée sur le pouvoir central. Nous disons commission de renseignements et non congrès parce que dans le parti socialiste on donne à ce mot le sens d'organe ayant un pouvoir législatif. On vient pour y apporter comme des projets de loi destinés à engager l'avenir de la classe ouvrière, avec un caractère général et universel. Cela offre autant de sécurité que si un Congrès médical décidait en thérapeutique. La médecine est sortie depuis longtemps des principes de la Bible ou du Coran. Il en est de même de plus en plus, pour les actes de la classe ouvrière à mesure que la conscience pénètre celle-ci, qu'elle se sent plus capable, plus responsable.

L'action d'ensemble d'une classe ne se produit pas par des décrets d'en haut, mais par la connaissance mutuelle des efforts d'en bas. Pour cela, il nous semble qu'il n'est pas nécessaire de former une organisation générale du travail comme le demande pour les Bourses et les syndicats la Fédération des syndicats de Saône-et-Loire. L'action départementale est suffisamment large et on peut, sans créer d'organisme central délibérant, établir une action d'ensemble, qui le soit par le caractère semblable des efforts syndicaux, coopératifs et municipaux. Pour cela il n'y a de nécessaire qu'une Commission centralisant les renseignements et les communiquant ou les publiant dans un organe ouvrier, comme la Fédération des Ardennes vient de le proposer, au point de vue de l'action générale pour les diverses Fédérations régionales.

C'est évidemment dans ce sens que marche la classe ouvrière. Les organisations ont prouvé par leur effort individuel d'abord et collectif au sein du Comité général ensuite, qu'elles ne répondaient plus au besoin d'action ouvrière pratique et d'unité socialiste qui anime le prolétariat.

Paul Dramas

II — FAITS ÉCONOMIQUES

La situation présente de la Verrerie ouvrière. — Au moment où vient d'avoir lieu l'Assemblée générale ordinaire des coopératives et syndicats actionnaires de la *Verrerie ouvrière,* nous croyons intéressant de mettre les lecteurs du *Mouvement socialiste* au courant de la situation présente de l'entreprise prolétarienne (1).

Il est inutile de revenir sur les difficultés rencontrées pendant les premières années d'exploitation : tous les ont encore présentes à la mémoire. Nous nous contenterons de citer des chiffres officiels qui montreront exactement la progression de la Verrerie ouvrière.

TABLEAU COMPARATIF DE LA VENTE ET DE LA PRODUCTION EN 1897, 1898 ET 1889

Années	Bouteilles produites	Bouteilles vendues	Montant net des ventes
—	—	—	—
1897	3.428.195	2.564.959	236.066 30
1898	3.745.598	3.629.888	339.770 80
1899	4.481.371	4.652.045	436.829 40
Différence en faveur de 1899 :			
Sur 1898	735.773	1.032.157	97.058 60
Sur 1897	1.053.186	2.097.086	200.763.10

L'augmentation de la production que fait ressortir le tableau ci-dessus ne saurait être attribué à l'inauguration du troisième four. Ce four n'a été inauguré que le 24 septembre 1899 et il n'a pas travaillé d'une façon continue. Quelques modifications ont en effet été jugées nécessaires par suite des propriétés spéciales des charbons employés.

D'un autre côté, les deux autres fours ont été mis successivement en réparation ; de telle sorte que les trois fours n'ont pu marcher simultanément pendant l'exercice 1899.

Il y a donc lieu d'attribuer l'augmentation de la production

(1) La situation de la Verrerie ouvrière au 31 décembre 1898 se trouve exposée dans le *Mouvement Socialiste* du 15 novembre 1899.

à l'amélioration sensible qui s'est produite dans l'organisation générale du travail.

Comme on peut le voir également, une partie du stock des années 1897 et 1898 a été écoulée en 1899 (excédent des bouteilles vendues en 1899, sur les bouteilles fabriquées : 735.773 bouteilles).

Les grands patrons verriers qui, pour abattre la Verrerie ouvrière, avaient baissé les prix dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour, n'ont pu résister plus longtemps à la hausse des matières premières qui s'est produite vers le milieu de l'année 1899. Ils ont même profité de cette occasion pour relever leurs produits à un taux qu'on pouvait supposer ne plus atteindre en verrerie d'ici longtemps, après la baisse insensée consentie par eux.

La Verrerie ouvrière a commencé à profiter de ces prix avantageux de l'industrie du verre dans le dernier trimestre de l'année écoulée.

Ces diverses causes ont porté les bénéfices de 1899 au chiffre de 17.499 fr. 34, soit plus du double du chiffre obtenu en 1898.

Déficit en 1897	24.742 92
Bénéfice en 1898	8.974 71
Bénéfice en 1899.	17.499 30

Du reste, nous ne pouvons mieux démontrer la bonne situation de la Verrerie ouvrière qu'en publiant les bilans comparés de 1898 et 1899.

ACTIF

	Au 31 décembre 1898	Au 31 décembre 1899
Bâtiments et terrain.	375.891 42	380.086 51
Matériel *amorti*	181.524 41	187.675 31
Troisième four		64.214 26
Caisse	295 15	1.913 40
Dépôt de Paris	20.180 75	26.220 76
Agence commerciale.	10.965 85	28.660 70
Divers débiteurs.	3.534 28	3.738 22
Bouteilles en stock, matières premières, combustible, objets d'entretien, etc	131.552 87	113.863 55
Totaux. . . : .	723.944 73	806.372 71

PASSIF

Bons de prêt souscrits et intérêts	43.460 »	44.659 25
Emprunt au Sous-Comptoir	100.000 »	100.000 »
Emprunt Corbière et intérêts	90.070 »	90.070 »
Autres emprunts	18.627 30	18.133 15
Effets à payer	5.180 74	22.672 04
Créanciers divers	2.652 80	4.587 59
Salaires dus aux ouvriers	Mémoire	Memoire
Balance en faveur de l'actif	463.953 89	526.250 68
Totaux	623.944 73	806.372 71

Au 31 décembre 1898, l'actif dépassait le passif de 463,953 fr. 89. Au même jour de 1899, la balance en faveur de l'actif est de 526,250 fr. 68. L'actif s'est donc accru pendant la dernière année de 62,296 fr. 79. Cela tient aux subventions de l'État, de la ville d'Albi, aux versements de la Ligue de défense, à divers dons et aux bénéfices réalisés. On voit que dans le bilan les salaires dus aux ouvriers sont notés pour mémoire. Cela tient à ce que chaque ouvrier, abandonnant une partie de ses salaires, en fait don à la Verrerie Ouvrière sans conserver aucun recours contre elle. Cette décision a été prise dans le but d'éviter des procès à l'usine du prolétariat.

Néanmoins, nous devons dire qu'un compte individuel est tenu pour chaque travailleur sur un livret, et que lorsque les dettes seront payées, les premiers bénéfices réalisés doivent servir à éteindre cette dette d'honneur. Au 31 décembre 1899, il était dû de ce fait aux ouvriers la somme de 43,124 fr. 60.

Il faut remarquer que l'outillage complet n'a pu être terminé que dernièrement, et chaque jour appelle de nouveaux agrandissements et de nouvelles constructions. Le château-d'eau, amenant une eau claire et limpide à chaque place, n'a été fini qu'au commencement de 1900. On construit encore des casiers à bouteilles. Le troisième four qui, avec les accessoires, coûte près de 120,000 francs, n'a été commencé qu'avec 30,000 francs en caisse. Actuellement (mai 1900) il reste dû seulement quelques milliers de francs.

Si nous passons à l'examen des comptes du dépôt de Paris, nous voyons que la situation est également bonne.

Malgré la lutte inégale que la Verrerie ouvrière a à soutenir

contre les verreries du Nord et de la Loire, qui peuvent amener leurs produits avec des frais de transports bien inférieurs, la vente du dépôt de Paris s'est élevée à 100,759 fr. 85 pour l'exercice 1899, dépassant de 2,830 fr. 85 le chiffre d'affaires de l'année dernière. Cependant il y a eu 311 fr. 25 de frais généraux de moins qu'en 1898.

A cette occasion, nous croyons devoir faire connaître que le Conseil d'administration a résolu de ne pas appliquer aux sociétés coopératives de consommation la hausse qui existe en ce moment, pour les remercier de l'esprit de solidarité qu'elles ont manifesté en toutes circonstances envers la Verrerie ouvrière, notamment pour les sacrifices qu'elles s'étaient imposés, depuis la mise en activité de la Verrerie, en acceptant de payer les litres à un prix supérieur au cours.

C'est un acte de réciprocité que le Conseil d'administration est heureux de pouvoir accomplir, grâce à la prospérité de l'œuvre commune. En terminant, disons que le bilan de 1900 nous réserve des surprises qui réjouiront tous les militants.

La Verrerie ouvrière a dès maintenant supprimé l'agence commerciale de Toulouse pour la transférer à l'usine même, à Albi, où elle est seule maîtresse de ce service. Pour arriver à ce résultat elle a remboursé 45,000 francs sur le prêt de 90,000 francs de l'agent général. Ces 45,000 francs s'amortissent tous les jours insensiblement par les 10 p. 100 de commission que la Verrerie ouvrière donnait sur les ventes à son agent commercial et par une commande d'un million de bouteilles qu'a faite le nouveau prêteur.

Depuis la mise en marche des trois fours, la production est d'environ 35,000 bouteilles par jour, nécessitant un personnel de 320 ouvriers et ouvrières. La fabrication est considérée comme de qualité supérieure sur tous les marchés et nombre de contrats sont refusés faute de pouvoir fabriquer davantage.

S'il y avait deux ou trois fours de plus, les produits seraient immédiatement enlevés, dans de bonnes conditions pour l'usine, par les marchands de bouteilles en gros et les forts liquoristes. C'est la meilleure preuve que la Verrerie ouvrière défie toute concurrence pour la qualité et le fini de ses marchandises.

Voilà le résultat auquel est parvenu le prolétariat par sa cohésion et son esprit de suite. Avant deux ou trois ans des bénéfices sérieux seront réalisés qui augmenteront la force du prolétariat socialiste et lui permettront de rendre plus prochaine son émancipation. A. Hamelin.

BELGIQUE

Congrès des Jeunes Gardes. — Les « Jeunes Gardes » avaient désigné Alost pour tenir, les 3 et 4 juin, leurs assises annuelles. Alost, en pays flamand, a comme député, Woeste, le pape laïc, le leader du parti clérical en Belgique, et c'est aussi la ville de l'abbé Daens, le chef de la démocratie chrétienne. Malgré cela, Alost a un noyau socialiste assez considérable, deux coopératives, deux maisons du peuple, des syndicats, dont un de 250 femmes. Aussi, quand les « Jeunes » sont arrivés à Alost, la réception a été enthousiaste. Ils étaient cent délégués venus de tous les coins du pays. Six camarades français ont également assisté aux débats. Disons-le immédiatement, ce congrès est l'un des plus beaux et des plus réussis que le Parti ouvrier ait eus.

La Fédération des jeunes gardes, d'après le rapport du secrétaire du Conseil général, a fait des progrès considérables dans tout le pays. Des ordres du jour de sympathie sont votés à Jules Moineau, à Alice Bnon, aux jeunes gardes impliqués dans le soi-disant complot contre le Prince de Galles, à Urbain Gohier, etc. Ajoutons encore que le plus jeune député, nouvellement élu le 27 mai dernier, Léon Tralet, qui était le délégué des jeunes au Conseil général du Parti ouvrier, s'est déclaré particulièrement leur député à la Chambre, pour combattre le militarisme. On comprend l'enthousiasme qui en est résulté. Les jeunes gardes ont *leur* député ! — Les meilleurs moyens pour propager les idées anti-militaristes avant l'entrée à la caserne et à la caserne même sont ensuite discutées. Les *anciens militaires*, nouveau groupement du Parti ouvrier belge, avaient voulu se fusionner avec les jeunes gardes. Ceux-ci émettent le vœu de conserver leur autonomie, mais de travailler de commun accord avec les anciens militaires contre

le militarisme. — La presse anti-militariste est en progrès : 50,000 exemplaires du *Conscrit :* 35,000 de la *Caserne.* — La création d'un journal anti-militariste paraissant régulièrement : l'*Organe antimilitariste*, est ensuite adoptée.

Le rapport le plus intéressant a été, certes celui qui nous relatait les succès de la propagande antimilitariste dans l'armée. L'on comprendra aisément qu'il nous est impossible de divulguer les moyens employés dans ce but par nos vaillants jeunes gardes. — Certaines fédérations avaient voulu exclure les jeunes de leur Poll électoral, sous prétexte que la loi électorale belge ne permet de voter qu'à 25 ans. — Un ordre du jour de protestation a été voté à l'unanimité et nul doute que les jeunes obtiennent satisfaction au prochain congrès du Parti ouvrier. *Les Femmes et le Militarisme,* tel était un autre point à l'ordre du jour. Il a été brillamment discuté par les délégués de la ligue des Femmes socialistes, et par les membres du congrès. — Le congrès a également examiné l'attitude à prendre par nos députés dans la question antimilitariste : réduction du temps de service sans augmentation du contingent, et suppression du remplacement, voilà les points sur lesquels tout le monde est d'accord. Volkaert donne des renseignements intéressants sur l'organisation internationale des jeunes gardes, en France, en Hollande et en Suède.

Après différentes questions d'ordre intérieur, le Congrès a été levé dans le plus grand enthousiasme. Nous avons rarement assisté à un congrès, où la discussion a été si courtoise, si simple et si féconde. L'on sentait que ces jeunes gens étaient pleinement unis. Aussi, lorsqu'à la fin du Congrès, pendant la période de remerciements, un des délégués français, nullement approuvé par ses compatriotes, a lancé quelques insinuations à l'adresse d'un autre groupement du Parti socialiste français, il y a eu accord unanime pour le prier de ne pas s'engager plus avant dans cette voie. L'un des jeunes gardes s'est fait le porte-parole de ses camarades belges, et a exprimé le désir de voir bientôt les socialistes français, vieux et jeunes, étroitement unis en un seul parti, comme les Belges.

Puisse-t-il en être ainsi !

GASTON VANDERMEEREN

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'évolution du droit et la conscience sociale, par L. TANON (Paris, Alcan 1900, in-12, 166 p.). — M. Tanon, président de chambre à la Cour de cassation, est un homme intelligent, érudit et cultivé, libéral. Il connaît bien les grands travaux produits en ce siècle par les juristes et les historiens allemands sur la philosophie du droit ; il s'est proposé, dans un livre plein, bref et clair, de les faire connaître. Il étudie d'abord l'école historique de Savigny et de Puchta, qui opposa une réponse incomplète, mais ferme et forte, à l'école nouvelle du droit naturel (Kant et ses successeurs) ; deux grandes idées surtout ont été mises en lumière par l'école historique, celle de l'*évolution* inévitable et partout constatée dans les idées et les formes du droit, et celle de la *conscience juridique* qui apparaît en chaque société définie, et constitue le fondement sur lequel s'élèvent les morales et les législations. Le finalisme et l'utilitarisme de Jhering, en rendant nécessaire une critique et une révision de l'historisme, n'a pas ébranlé ses principales conclusions. L'évolution explique la formation du droit ; le droit est conditionné par le milieu physique et social dans lequel il naît et se développe ; son progrès tend à le mettre en accord avec la *conscience sociale,* qui ne dispense pas les sociétés d'une législation toujours plus complexe, mais qui est le contrôle de cette législation, et qui, la poussant dans le sens où elle se dirige elle-même, lui demande une affirmation toujours plus forte de l'association et de la solidarité. La doctrine de l'évolution juridique aboutit ainsi au coopératisme social. Au nom de ce coopératisme et de cette évolution, M. Tanon, en dépit de son libéralisme, se croit tenu de lancer quelques attaques contre les socialistes (p. 82, 141) : les attaques sont modérées, mais l'erreur, la méconnaissance sont particulièrement choquantes et pénibles de la part d'un esprit clairvoyant, et qui pourtant n'ose pas, ou ne peut plus aller jusqu'aux conclusions nécessaires. Qu'on lise cette page (p. 42) : « Le droit a, dans le plus grand nombre de ses dispositions, un caractère purement formel. Il ne tire pas son contenu de lui-même, il l'emprunte aux conditions, aux rapports réels de la vie sociale. Le *droit idéal* qu'imaginent le législateur et le juriste philosophe est, dès lors, *inséparable de la conception idéale d'un état social concomitant.* Les conceptions sur cet objet sont donc d'un ordre

essentiellement complexe. Elles relèvent de la science sociale, aussi bien que de la science juridique ; elles tendent à réformer la société en même temps que le droit, à *construire une cité juridique nouvelle*. Elles procèdent de la pensée philosophique et sociale appliquée aux choses du droit. Mais elles méritent précisément ainsi la place éminente qui leur a été assignée jusqu'ici dans la philosophie du droit. » — Après qu'on est parti de ce pas et sur cette route, n'est-il pas douloureux de s'arrêter en chemin ?

Hubert Bourgin

La question sociale. — Etude sur les bases du collectivisme, par A. Brasseur (Alcan, Paris, 1900; 464 pages). — Il y a de tout dans ce gros livre, sauf une connaissance même superficielle de la question. L'auteur va chercher le socialisme « à l'origine des civilisations », recherche les « trois facteurs premiers » et les « trois idées-mères » du socialisme, se livre à des variations connues sur l'égalité et l'inégalité, définit la société et le milieu social, disserte sur l'altruisme et l'individualisme, et finalement découvre que « l'erreur capitale du socialisme », c'est de « substituer l'altruisme à l'individualisme » ! Et tout cela en 76 pages : le Livre I de l'ouvrage ! — Le livre II témoigne, de la part de son auteur, d'une érudition de dernière main : on y parle de la famille primitive, de la propriété dans les temps primitifs, et de la propriété communale collective : *mir*, *allmend*, etc... — Cela nous amène à la page 154. Dès lors, l'auteur discute successivement jusqu'à la page 288 : Karl Marx (Livre III) Lassalle (Livre IV) et Benoît Malon (Livre V). Tout ce qu'on peut dire de faux, de superficiel, d'à côté, d'impropre sur Marx, l'auteur l'a recueilli et rédigé. C'est ainsi qu'il se méprend gravement sur la théorie de la valeur, sur le salaire-limite, sur la théorie des machines. Il consacre 12 pages — divisées en 6 chapitres — à Lassalle, et il arrive à Benoît Malon, qu'il a au moins le mérite de bien connaître. Il le connaît même trop puisqu'il le connaît seul : il prend en effet cet ouvrage honnête qu'est le *Socialisme Intégral* pour la Bible du socialisme moderne et va jusqu'à le résumer religieusement, chapitre par chapitre. Aussi est-ce contre les théories de Malon que l'auteur, dans les 200 pages finales du volume, va surtout se battre. Sa critique, d'ailleurs inspirée d'un point de vue purement pratique (et non plus d'idées et de connaissances générales que l'auteur n'a pas), devient plus intéressante : il y a de fines remarques sur la démoralisation financière, le monopole des chemins de fer, les fonctionnaires et le fonctionnarisme. — L'ouvrage prend fin sur de quelconques objections adressées au collectivisme.

Ce livre est pourtant un livre de bonne foi. L'auteur, un ingénieur honoraire des mines, est un belge libéral. Dans les dernières pages, au moment de conclure, il rend hommage à la puissance moralisatrice du socialisme, tout en dénonçant la *force religieuse*

« hostile aux démocraties ». « Il n'est pas douteux, dit-il, que l'action socialiste ne discipline et ne moralise les masses, en réveillant en elles le sentiment de la dignité et le culte de la justice. Dans des événements récents, où tous les vieux partis ont témoigné d'une absence complète des notions de justice les plus élémentaires, le parti socialiste tout entier s'est levé et a pris la défense du droit. » (Page 444.) On peut oublier la mauvaise information de l'auteur pour ne se souvenir que de la loyauté de l'adversaire.

Die Sozialdemokratie auf dem Lande, par Hugo Boettgers (Diedrichs, Leipzig, 1900, 155 p.). — La traduction de l'*Agrarfrage* de Kautsky venant de paraître, ce petit livre — qui en constitue une critique assez vive — doit être signalé au même titre que l'œuvre du socialiste Otto Herz, que nous avons déjà mentionnée. L'auteur élabore un plan de réformes agraires qui n'a rien de bien neuf et qui est dirigé surtout contre la démocratie socialiste allemande.

Hubert Lagardelle

LES REVUES SOCIALISTES

Neue Zeit (mai 1900). — Dans un article sur *Friedrich Lange et la philosophie critique dans ses rapports au socialisme*, Berdiaieff traite entre autres la question (qui a soulevé tant de polémiques dans la littérature) du *Retour à Kant*. Ce mouvement philosophique a pris naissance encore en Allemagne dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Pour l'auteur, la philosophie de Kant est au point de vue de l'histoire sociale une philosophie de compromis. Le néo-kantisme s'explique par ce fait que le caractère contradictoire de la philosophie de Kant et des néokantiens reflète dans le cerveau les contradictions réelles de la vie sociale.

Lange, l'auteur de l'*Histoire du matérialisme*, tombe dans les mêmes contradictions que Kant. Pourtant, dans son livre récent, Bernstein fait appel au *Retour à Lange*. L'auteur explique cet appel par ce fait que Lange est apparu à Bernstein comme un philosophe du prolétariat. En effet, toute l'*Histoire* de Lange est pénétrée de sympathie pour les classes opprimées. Mais Lange est un socialiste utopiste, il explique la question sociale au point de vue purement sentimental; pour lui, il suffit de faire un appel suffisant aux classes dirigeantes pour que la question sociale soit résolue de la manière la plus pacifique. Ainsi nous ne pouvons rien apprendre — conclut l'auteur, — chez Lange, et l'appel de Bernstein ne se comprend pas.

Dans les mêmes numéros nous trouvons encore une série d'articles intéressants, parmi lesquels notons ceux de Bonomi : *Les classes et les partis en Italie;* de Kunow : *La politique impérialiste d'expansion;* enfin l'article : *Retour à Adam Smith*, dans

lequel Rosa Luxemburg critique le dernier ouvrage du docteur Schüller sur l'école historique dans l'économie politique.

Gabriel Sombart

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

La Maison du Peuple de Bruxelles *(Revue Politique et Parlementaire*, 10 mai.) — D'utiles renseignements sont publiés sur la *Maison du Peuple de Bruxelles* par la *Revue politique et parlementaire* de mai. Il a été souvent parlé dans cette Revue de cette belle institution qui est une des gloires du Parti Ouvrier belge. Nos lecteurs trouveront un complément d'informations dans l'étude que nous leur signalons : bilan, œuvres de propagande, œuvres de solidarité, etc...

Le mouvement agrarien en Allemagne (*Revue de Paris*, 15 avril). Edgard Milhaud publie, dans la *Revue de Paris* du 15 avril, un très remarquable article, le plus complet et le plus décisif qui ait jusqu'ici paru chez nous, sur le *Mouvement agrarien en Allemagne*. La situation agricole de l'Allemagne, les raisons économiques d'un mouvement agrarien, la formation de la *Ligue des Agriculteurs*, son fonctionnement savant, son organisation méthodique, son action dans le pays, ses hommes, les luttes entre agrariens et industriels, les tendances antisémites, nationalistes et réactionnaires des agrariens, leur puissance réelle mais leur peu de chance de succès, — tout cela est très nettement mis en lumière dans cette belle étude.

La Censure en Russie *(Mercure de France*, Juin 1900). Un *Russe* consacre, dans le *Mercure* de juin, quelques pages d'un intérêt assez vif à la *Censure en Russie*. Il y a, dans ce court article, suffisamment de faits pour montrer la barbarie d'un tel régime. Mais ces faits sont présentés sans méthode et sans ordre. De plus, on ne voit nullement le *fonctionnement* de la censure russe, qui constitue précisément toute la monstruosité de cette institution. Néanmoins on est, en France, si peu et si mal renseigné sur les choses de Russie, que, même une étude incomplète et défectueuse vaut mieux que rien. Il faut donc lire cet article.

Une Conversion au Socialisme *(Die Zukunft*, 26 mai). Le pasteur Paul Gœhre, célèbre par son ouvrage *Trois mois de travail de fabrique*, paru en 1891, vient de donner son adhésion au parti socialiste allemand. Dans un vibrant discours prononcé à Chemnitz, il a indiqué les raisons principales de sa conversion. C'est ce discours, d'une puissante logique et d'une belle émotion, que publie *Die Zukunft*, la revue de Maximilan Harden, dans son numéro du 26 mai.

Hubert Lagardelle

TABLE DES MATIÈRES

—

TOME III

—

JANVIER-JUIN 1900

N° 25. — 1er Janvier

N° 26. — 15 Janvier

N° 27. — 1er Février

N° 28. — 15 Février

N° 29. — 1er Mars

N° 30. — 15 Mars

N° 31. — 1er Avril

N° 32. — 15 Avril

N° 33. — 1er Mai

N° 34. — 15 Mai

N° 35. — 1er Juin

N° 36. — 15 Juin

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

2736. — IMPRIMERIE DE SURESNES. 9, rue du Pont.

